Les “ petits maires ” entre impuissance politique et pouvoir symbolique

Éric Jego

▶ **To cite this version:**

Éric Jego. Les “ petits maires ” entre impuissance politique et pouvoir symbolique. Science politique. Université de Strasbourg, 2022. Français. NNT : 2022STRAG034 . tel-04112032

HAL Id: tel-04112032
https://theses.hal.science/tel-04112032

Submitted on 31 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ÉCOLE DOCTORALE – Sciences Humaines et sociales – Perspectives Européennes

SAGE – UMR 7363

THÈSE

présentée par Jego Eric

soutenue le : **19 novembre 2022**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/Spécialité :Science politique

Les « petits » maires entre impuissance politique et pouvoir symbolique

THÈSE dirigée par :

Monsieur Jean-Philippe Heurtin, Professeur de science politique à Science-Po Strasbourg

RAPPORTEURS :

Monsieur Christian Le Bart, Professeur de science politique à Science-Po Rennes
Monsieur Rémi Lefebvre, Professeur de science politique à l'université de Lille

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Madame Virginie Anquetin, Maître de conférence en science politique à l'université Paul Valéry, Monptellier 3
Monsieur Philippe Juhem, Maître de conférence en science politique à Science-Po Strasbourg

Remerciements

Je remercie Jean-Philippe Heurtin pour son regard avisé et ses conseils tout au long de mon travail, afin de le faire progresser et de l'enrichir de nouvelles pistes de réflexions. Je remercie également Philippe Juhem et Christian Le Bart, tous deux membres de mon Comité de suivi de thèse et membre du jury, pour leurs regards croisés, et leurs suggestions sur mon travail. Je remercie également Virginie Anquetin et Rémi Lefebvre, pour avoir accepté de faire partie du jury de cette thèse. Plus largement, je tiens à remercier, l'équipe d'enseignants-chercheurs du SAGE, qui par l'organisation de conférences et séminaires, ont su organiser un cadre de formation doctorale et de vie scientifique stimulant et diversifié, propice à la discussion entre les disciplines, à la curiosité et à l'expression des idées. Merci aussi à mes collègues doctorants jeunes ou moins jeunes, pour leur entraide, leur amabilité et leur vaillance au cours de ce long chemin que nous avons en commun.

Je remercie ma compagne, mon petit garçon Anatole, et mes ami(e)s les plus proches, ainsi que ma famille, pour leur soutien constant au fil de ce chemin parsemé d'incertitudes, de doutes, que constitue un travail de thèse dans son ensemble. Ces soutiens m'auront permis de ne pas faillir, et de faire preuve de persévérance et d'opiniâtreté pour finalement faire aboutir cette recherche, et cela malgré l'adversité et les difficultés par ailleurs.

Enfin, je suis fortement redevable aux maires des communes alsaciennes, ainsi que les autres personnes rencontrées lors des nombreux entretiens effectués dans le cadre du terrain de ce travail de recherche. Je les remercie vivement d'avoir accepté d'être interviewées, et de répondre à mes questions, d'échanger et de me livrer leurs récits, leurs ressentis et leurs sentiments, quant à l'incarnation de ce rôle de maire au quotidien. Sans leurs contributions, ce travail de recherche n'aurait tout simplement pas pu être possible et aboutir.

Présentation du sujet de thèse

Les « petits maires » entre impuissance politique et pouvoir symbolique

Le paysage institutionnel local ne cesse d'évoluer et de se complexifier, et les mouvements de compétences au profit des intercommunalités se sont accélérés suite à la Loi Notre du 7 août 2015, avant de ralentir et parfois s'inverser suite à celle du 27 décembre 2019 portant sur l'engagement et la proximité. Par ailleurs, l'ensemble des mandats électifs semblent frappés par une crise de la représentation politique et sociale et donc un certain discrédit, le personnage du maire, quant à lui, continuer d'être associé à une sorte d'aura et à une forme de pouvoir symbolique que rien ne semble démentir. Nous avons donc choisi à la suite de bien d'autres chercheurs, de nous intéresser à cette figure du local profondément ancré dans l'imaginaire collectif, personnage à l'image sociale encore relativement préservée malgré les crises de toute sorte. Nous avons choisi de le faire en nous intéressant non pas aux maires des grandes villes, ni même des villes moyennes, mais plus spécifiquement aux « petits » maires au travers de trente-quatre entretiens compréhensifs menés auprès d'édiles de communes Alsaciennes, Bas-Rhinoises et Haut-Rhinoises, comptant majoritairement entre mille et cinq mille habitants, à quelques exceptions près. Pourquoi cet intérêt pour les « petits » maires ? Cela s'explique déjà parce que le maire reste toujours perçu et présenté comme cette figure de proximité, à l'écoute, parfois familière. Malgré l'amenuisement de son pouvoir effectif, il semble auréolé d'un charisme du quotidien tout à fait spécifique qui est tout à la fois une ressource, une compétence, une croyance, car le titulaire de la fonction semble pouvoir exprimer des émotions individuelles et jouer d'une forme de singularité et ainsi ne pas systématiquement s'effacer derrière les représentations stéréotypées de cette fonction. À la fois chef visionnaire et porteur de projets pour sa commune, confident, voire confesseur de ses concitoyens, garant de la mémoire sociale de sa commune, le maire serait ce personnage pluriel, aux identités multiples, et incarnant une multitude de formes d'autorités. Il resterait ce personnage « connexionniste » à l'expérience et à l'entregent pluriel. Pourtant, l'équation symbolique des « petits » maires n'est pas si évidente à tenir dans les faits. En effet, ils sont à la fois amateur de la politique, car il faut noter, l'absence de rémunération solide puisqu'on ne parle que d'indemnités, mais aussi souligner l'absence de compétences consolidées, et enfin l'absence de formations homogènes. À cela, il faut ajouter une grande diversité des modalités d'exercice et d'incarnation de la fonction. Il n'y a doc pas de *cursus honorum*, ni de *vade*

mecum pour devenir maire d'une petite commune. Dès lors, on peut se demander ce qui constitue le « cœur de métier » de ces maires, leur compétence premières, et surtout sur quoi repose ce pouvoir symbolique qui semble leur permettre de maintenir à l'équilibre une équation symbolique pourtant difficile à tenir.

Aussi, dans ce travail de thèse, nous avons décidé dans une perspective très « compréhensive » mêlant sociologie interactionniste, sociologie de l'expérience, sociologie des émotions, de réinterroger la conception du rôle et du « métier de maire » de ces « généralistes de tout » tel que les titulaires de ce mandat aiment à se présenter, voire à s'auto-étiqueter. Nous avons choisi de travailler sur les représentations et les perceptions que les maires ont de la quotidienneté de leurs activités, de la gestion des besoins, des attentes, voire des exigences perçues de leurs concitoyens, et plus largement de la façon dont ils incarnent cette « proximité » qui est tout à la fois, une compétence, un idéal vers lequel tendre, etc. C'est bien les dimensions symbolique, sensible, performative et figurative de l'activité mayorale qui se trouveront au cœur du présent travail de thèse. Car, nous aurons comme *leitmotiv* d'essayer d'analyser la façon dont les édiles produisent la représentation d'un mandat local sous tension symbolique. Aussi ce travail de thèse constitue peut-être avant toute chose, une tentative de compréhension du langage des rôles et des façades, et d'une multitude de variations émotionnelles liées à l'identité des « petits » maires, une identité devenue vulnérable, fragile, parfois incertaine. La dynamique actuelle, ne rendrait-elle pas encore plus sensible cette question du travail symbolique qu'opère les « petits » maires pour demeurer et garder le monopole, voire l'exclusivité de la gestion de la symbolique territoriale et de la symbolique de proximité ? La proximité ne reste-t-elle pas la seule compétence crédible pour des « petits » maires perçus comme les plus à même pour produire de l'écoute, de l'empathie, et de la reconnaissance ? Telles auront été les questions lancinantes tout du long du travail qui va suivre.

Sommaire

Introduction générale

Section 1 : Un travail de recherche axé sur la dimension symbolique et sensible du «métier» de maire
Section 2 : Réinterroger l'importance des représentations du maire comme ressources symboliques de leadership
Section 3 : Un personnage hybride doté d'un charisme particulier
Section 4 : Une approche sociologique « compréhensive » mêlant sociologie interactionniste, sociologie des émotions et sociologie de l'expérience
Section 5 : L'entretien au cœur d'une approche compréhensive
Section 6 : Problématique générale
Section 7 : Présentation des chapitres : Un personnage sous tension symbolique

Chapitre 1: Maire : Une activité hybride prise entre amateurisme républicain et professionnalisation inaboutie

Section 1 : Une double approche de l'activité du « petit maire » par le croisement de la sociologie des rôles et la sociologie des professions
Section 2 : Une discussion entre les approches interactionniste et fonctionnaliste du travail pour faire parler de travail de maire
Section 3 : La sociologie des groupes professionnels combinée à la sociologie des rôles au secours de l'étude de la professionnalisation inaboutie des maires
Section 4 : L'impossibilité théorique d'y voir une profession « unifiée », « établie », « objective »
Section 5 : Une identité professionnelle marquée par la figure d'un chef « généraliste de tout »

Chapitre 2 : L'expérience de la représentation d'une fonction aux « pouvoirs réels » limités

Section 1 : La « dissonance » entre un « pouvoir réputationnel » et un « quant à soi » sensiblement plus nuancé
Section 2 : Une approche anthropologique de l'efficacité symbolique de la fonction de maire
Section 3 : L'apport de la psychosociologie à l'analyse des causalités d'un pouvoir
Section 4 : Les signes de l'aveu d'une impuissance et d'une plus grande vulnérabilité du pouvoir mayoral
Section 5 : Le travail d'ajustement identitaire et émotionnel comme réponse à « l'impuissance »
Section 6 : Incarner et dire le passé, le présent et le futur pour un pouvoir

Chapitre 3 : La proximité : La pierre angulaire de l'équation symbolique et identitaire du « métier » de maire

Section 1 : Derrière un concept à l'usage « banalisé », un lien symbolique essentiel aux "petits maires"
Section 2 : La proximité : une ressource incontournable des maires aux allures d'antidote symbolique
Section 3 : Entre contrainte de rôle et ressource « personnalisable »
Section 4 : Une relation maire/concitoyens marquée par des usages domestiques

Chapitre 4 :Le clientélisme derrière le paravent de « l'éthique de proximité »

Section 1: Un détour par la théorie du phénomène clientélaire
Section 2 : Le renouvellement de l'étude du phénomène au travers de sa dimension émotionnelle et symbolique
Section 3 : Un éclairage de la requalification du phénomène clientélaire par la microsociologie goffmanienne
Section 4 : Le clientélisme : Stigmate ou simple travail de proximité ?
Section 5 : Un personnage au positionnement singulier ouvrant sur un champ des possibles
Section 6: Disponibilité/Réception/Écoute : Le triptyque d'une forme de clientélisme symbolique

Conclusion générale de la thèse

Bibliographie de la Thèse
Table des matières
Annexes

Introduction générale

« *Moi, la première chose, c'est aimer les gens déjà, et puis, et puis, voilà, avoir des projets et avoir envie de les réaliser. C'est ça le moteur. Gestionnaire, c'est pas, gestionnaire, à ce moment-là, vous n'avez pas besoin de maire. Normalement, normalement, ça doit tourner* », et du même interlocuteur-maire, « *Non, un maire doit surtout avoir la légitimité de sa fonction (E J : Donc du suffrage universel...), ça c'est très important, la légitimité de sa fonction, du moment que vous avez un salaire, il est légitime par son salaire et non plus par son élection. Le maire y doit être légitime par son élection et pas autrement* »[1]

« *Moi, je crois que si on va vers une trop grande professionnalisation, on perd le lien, le lien avec nos concitoyens, même si je suis un maire gestionnaire, peut-être un peu plus que la moyenne. Je privilégie le lien parce qu'il faut comprendre comment vos administrés fonctionnent. Le mandat de maire est d'ailleurs une extraordinaire école pour savoir quels sont les ressorts de nos concitoyens, et ça c'est la part la plus importante. Si, j'allais vers la professionnalisation, je trouverai intéressant de faire des investissements qui peut-être n'intéressent pas nos concitoyens.* »[2]

« *Parce que moi, je me suis dit, moi mes valeurs, c'est vraiment la sincérité, enfin voilà, je suis attaché à recevoir, écouter, trouver la solution, et vraiment travailler sur la sincérité, c'est possible. C'est pas possible, trouver la solution c'est pas toujours facile...* »[3]

« *Mais, son vrai travail, c'est d'équiper les besoins de demain, et de savoir comment on peut y répondre. Et de trouver le financement pour y parvenir, et ça se sont les choses qu'on ne voit pas.* »[4]

Introduire ce travail de thèse sur la fonction élective de maire dans les communes de moins de cinq mille habitants, par quatre extraits d'entretien nous paraît tout à fait pertinent pour faire remarquer une spécificité de ce mandat de maire dans les petites communes. Très vite, lorsque nous avons choisi de travailler sur ceux et celles qui incarnent l'institution mayorale, nous avons constaté que le rôle de maire plus encore qu'un ensemble de comportements et d'attitudes, est surtout affaire d'univers de croyances, de valeurs, de représentations plus ou moins stéréotypées. Il est composé d'une multitude d'expériences sociales sédimentées au gré des époques, qui fonde encore aujourd'hui un imaginaire mayoral finalement très prègnant. D'emblée, nous avons fait face à la « sacralité » d'une fonction élective locale à laquelle, personne, ni les chercheurs, ni les concitoyens ne sont entièrement insensibles comme l'analysait déjà Christian Le Bart[5] dans ses ouvrages sur la sociologie du rôle de maire. Le

1. Entretien avec Jean Humann, maire de Entzheim, commune Bas-Rhinoise de 2422 habitants.
2. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
3. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.
4. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
5. Le Bart, C., *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Lille, Presses universitaire du Septentrion 2003, et Le Bart C., *La Rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, Pedone, 1992.

maire reste un personnage central du paysage institutionnel français, ayant cette double légitimité, historique et élective, à la fois représentant de l'État au niveau communal, et chef élu parmi ses pairs de l'institution municipale. Ce sont probablement ces deux casquettes, et ces légitimités qui se sont entremêlées au fil des époques, et qui ont fait du maire un personnage clé de l'échiquier politico-adminsitratif local. Une figure familière au carrefour de l'administration et de la politique, comme l'ont d'ailleurs bien montré, Jocelyne George[6] ou encore André Chandernagor[7], en passant bien sûr par Maurice Agulhon[8]. Le maire, plus particulièrement dans les petites communes, reste cette personnalité qui du XIXème siècle à aujourd'hui demeure tout à la fois un relais territorial vital, un porteur de projets et un traducteur d'attentes multiples. En effet, très vite lorsqu'on évoque le maire à l'échelle qui nous intéresse, il subsiste toujours au moins dans l'imaginaire collectif, cette idée d'un personnage « pivot », toujours au contact de sociabilités variées, faisant le lien entre différents contextes sociaux. Et, même si aujourd'hui les réalités politiques et administratives ont évolué localement, que le système d'action politique local s'est complexifié, nous faisons le même constat que Claude Sorbet lorsqu'il écrivait que, « *l'ancienneté de la prépondérance joue en faveur du maire* »[9]. On pourrait d'ailleurs se demander si à l'échelle des petites communes, le maire ne reste pas si ce n'est un point d'équilibre, du moins un repère important et essentiel entre l'État et les citoyens. Il faut rappeler que même si les mouvements de décentralisation se sont amplifiés depuis le constat de Claude Sorbet sur le présidentialisme municipale dans les années quatre vingt, d'autres recherches relativement plus récentes parlent depuis deux décennies au moins, de gouvernement des villes[10], de gouvernance des villes[11] et de « régime urbain »[12]. Dans ces recherches dont la focale est très différente de la nôtre, il s'agit alors plutôt d'analyser la complexité inhérente à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques urbaines, l'interdépendance entre les acteurs privés et publics locaux, et plus généralement la coordination et la mobilisation des acteurs à l'œuvre dans l'action publique locale, ainsi que la formalisation des intérêts croisés. La focale de ces recherches est donc placée sur la complexification et la fragmentation des systèmes d'action locaux et notamment

6. George J., *Histoires des maires, 1789-1939*, Paris, Plon, 1989.
7. Chandernagor A., *Les maires en France*, Paris, Fayard, 1993.
8. Agulhon M., Girard L., Robert J. -L., Serman W., *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Presse de la Sorbonne, 1986.
9. Sorbets C., « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipale ? », *Pouvoirs*, 24, 1983.
10. Borraz O., « Le gouvernement municipal en France. Un modèle d'intégration en recomposition », *Pôle Sud*, 13, 2000.
11. Le Gales P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. », *Revue française de science politique*, 1, 1995.
12. Pinson G., « La gouvernance des villes françaises. Du schéma centre-périphérie aux régimes urbains », *Pôle Sud*, 32 (1), 2010.

la gouvernance urbaine. Ainsi depuis deux décennies au moins, la tendance en matière de recherche sur le local n'est plus de s'intéresser en tant que tel à l'élu local et aux ressources qu'ils captent et mobilisent localement, mais plutôt aux configurations d'acteurs en présence et aux formes de gouvernance.

Section 1 : Un travail de recherche axé sur la dimension symbolique et sensible du «métier» de maire

Notre travail s'inscrit de fait moins dans cette lignée de recherches mettant l'accent sur les formes de gouvernances locales et sur l'intercommunalité. En effet, il concerne au premier chef, les ressources symboliques, émotionnelles et identitaires spécifiques, dont dispose cet élu local « à part » qu'est le maire dans les petites communes, et l'usage qu'il en fait pour maintenir une certaine représentation de ses activités et de son importance sur l'échiquier local. Aussi, il ne s'agira donc pas de nous intéresser aux formes de coordination verticale et horizontale de l'action publique locale, même si les communes qui composent notre échantillon font partie de ce « tableau » local en pleine mutation. Notre travail ne traitera pas de la place des petites communes dans la gouvernance métropolitaine de Strasbourg, ni de leur place dans l'intercommunalité bien que nous ayons largement abordé avec les édiles le rapport qu'ils entretiennent à cet échelon de gouvernance intercommunal, dans la mesure où elle a des conséquences sur le pouvoir effectif des maires. Sur ce point lié à l'intercommunalité, nous pouvons considérer que les communes se trouvent prises dans des écosystèmes polycentriques composés d'une multitude d'arènes appelant chacune des rôles différents pour les édiles, et diluant en quelque sorte le poids des maires. Pour autant, cela ne concernera notre travail qu'à la marge, et essentiellement sur les conséquences que cela peut avoir pour les maires en terme de renégociation de leur positionnement symbolique et de leur identité de de maire sur l'échiquier local. Autrement dit, nous nous intéresserons davantage à la façon dont les édiles font face par l'usage et le maniement de ressources symboliques à ces bouleversements de l'action publique locale, afin de maintenir une position symbolique devenue plus vulnérable. Aussi, c'est donc bien la façon dont les maires incarnent, justifient leurs activités, et leur engagement dans la fonction qui se place au centre de notre analyse. Notre travail est donc clairement centré sur ce personnage local : Le maire et ses multiples formes identitaires. En cela, notre réflexion fait un clin d'œil aux travaux de la fin des années quatre-vingt-dix et des années deux-mille. Dans cette approche, ce qui nous paraît fécond,

c'est justement le fait qu'il faut reconnaître, comme d'autres chercheurs avant nous l'ont fait, que la réalité communale implique une extrême différenciation de la grande ville aux petites communes, et même d'une commune à l'autre. Il y a d'ailleurs probablement des singularités dans les usages qui sont faits des ressources symboliques par chaque maire. La dimension symbolique de cette fonction constitue aussi la source et l'opportunité d'une singularité. Il faut reconnaître que l'importance accordée aux liens symboliques, et à cette dimension sensible de l'action mayorale est un dénominateur commun à chaque maire, au sens où chaque maire cherche à incarner son territoire avec passion, faire la démonstration de son ancrage et se faire aimer d'une population dont il est le « porte parole » en quelque sorte. Voilà pourquoi nous avons choisi une approche visant à cerner la façon dont cette figure singulière du local adapte son identité en incarnant certaines formes d'autorité plutôt que d'autres, jouant sur les « façades » et « variations émotionnelles » pour finalement s'adapter à toute une série de contraintes plus ou moins nouvelles liées à l'environnement local.

En ce sens, notre travail fera la part belle à l'analyse de la dimension symbolique de ce métier de maire, aux aspects figuratifs et performatifs, à sa dimension émotionnelle, il s'inscrit principalement dans la suite de travaux comme ceux développés par Alain Faure[13] évoquant la place des émotions dans la façon dont les maires font exister leur mandat et leur métier de maire, ainsi que ceux de Christian Le Bart[14] se penchant sur le rôle de maire, mais aussi les processus de croyance et les ressorts à la source du pouvoir imputé aux maires, notamment les rhétoriques d'auto-imputation et les mécanismes d'imputation d'un pouvoir. L'intérêt des travaux pré-cités repose sur l'importance qu'ils accordent à la dimension figurative et performative de l'activité mayorale, aux ressources symboliques de cette activité, c'est-à-dire les croyances, les représentations et l'imaginaire liés à ce mandat. D'une certaine façon, dans ces travaux, l'étude de la dimension sensible de cette fonction élective passe par celle des registres de présentation de cette activité et donc des rhétoriques au travers desquelles s'exprime son efficacité sociale. Dans le même ordre idée, nous pouvons citer les travaux plus anciens de Philippe Garraud[15] impliquant également l'analyse des registres dont se servent les

13. Faure A., *Des élus sur le divan,* Grenoble, PUG, 2016, et Faure A., « Les apprentissages du métier d'élu local : la tribu, le système et les arènes », *Pôle sud*, 7 (1), 1997, ou encore Faure A., « Les Maires ruraux. De la gestion des symboles à la symbolique gestionnaire », *Politix*, 15 (4), 1991.
14. Le Bart, C., *Les maires. Sociologie d'un rôle..., op. cit.,* et Le Bart C., *La Rhétorique du maire entrepreneur...,op. cit,*
15. Garraud P., « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », *Politix*, 5 (2) ,1989, p. 11-16, et Garraud P., « Discours des maires et construction locale du politique », *Mots*, 25, 1990.

maires pour gérer les croyances à la source de leur action et surtout construire symboliquement cette action locale. Nous ajouterons aussi l'ouvrage de Pierre Mazet et Yves Poirmeur[16] sur les représentations du métier politique s'appuyant sur des matériaux très diversifiés tels que les témoignages, des articles de presse, la littérature, etc. Dans la mesure où cet ouvrage interroge déjà l'approche en terme de « métier », mais en abordant la *perception* des compétences, des qualités au sens large qu'il faut posséder pour faire profession en politique. Sous cet angle, il nous faut ajouter que notre recherche s'intéresse à la part que prend cette dimension sensible dans le métier de maire. Une dimension semble-t-il consubstantielle et grandissante de l'activité mayorale. De ce fait, elle s'inscrit dans la lignée de travaux qui de la fin des années quatre-vingt-dix au début des années deux-mille ont interrogé plus largement ce « métier » d'élu local, en faisant déjà le lien entre sa dimension symbolique et l'évolution des compétences, savoir-faire et savoir-être à posséder pour exercer une activité politique local. Remarquable sous ce rapport, l'ouvrage collectif de Stéphane Cadiou, Christian Bidégaray, Christine Pina qui traite de l'évolution de la figure de l'élu local[17] dans un contexte de bouleversement des conditions d'exercice de la fonction, traitant notamment de l'évolution de l'environnement juridique qui encadre cette fonction. Citons enfin, l'ouvrage aux multiples contributions de Michel Offerlé[18] ayant pour vocation à objectiver les différents marqueurs de la profession politique, ouvrage dans lequel il est aussi question des savoir-faire, et des compétences de ces élus et par extension de l'évolution de la profession politique et du degré de professionnalisation de la politique. Ce livre prolonge des travaux plus anciens mais restant féconds sur les différentes composantes du métier d'élu local[19]. Ce bref état de l'art n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais il souligne déjà l'importance du travail symbolique dans l'activité mayorale, et il révèle plus largement le flou qui entoure le travail exact que recouvre cette fonction élective malgré la codification progressive d'un statut. Dès lors qu'en est-il aujourd'hui à l'heure où les transferts de compétences au profit des intercommunalités se sont accélérés, que le pouvoir effectif du maire semble se réduire ?

16. Poirmeur Y., Mazet P., dir., *Le métier politique en représentation*, Paris, L'Harmattan, 1999.
17. Bidégaray C., Cadiou S., Pina C., dir., *L'élu local aujourd'hui,* Grenoble, PUG, 2009.
18. Offerlé M., *La profession politique, XIXe-XXe siècles,* Paris, Belin, 1999.
19. Fontaine J., Le Bart C., *Le Métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994.

1.1 Un objet sous le poids d'une mémoire sociale et émotionnelle puissante

Dès le début de notre enquête, il nous est apparu qu'il allait falloir compter et intégrer la force des représentations stéréotypées qui entourent ce mandat de maire, surtout dans les petites communes. Aussi, nous a-t-il fallu comprendre que la mémoire sociale de cette fonction élective pèse lourdement sur toutes entreprises d'analyse, nous ne sommes évidemment pas les premiers à l'avoir constaté. En effet, lorsqu'il est question des maires, surtout dans les petites communes, nous aurons bien vite compris qu'il faut composer avec un faisceau d'indices et de statistiques venant confirmer les représentations semi-savantes des élus locaux, des journalistes. Des représentations faisant de la commune la cellule de base de la vie citoyenne, et du maire, un personnage toujours proche, dévoué, disponible. Le tout se mêlant pour faire émerger un jeu d'équivalence, certes trompeur, mais qui à le mérite de laisser émerger des questionnements sur les mécanismes et les ressorts du charisme du maire, et plus largement sur le processus de légitimation de son leadership. Il nous semble utile de souligner deux aspects qu'il nous faudra garder à l'esprit tout au long de l'étude de cet objet un peu à part que constituent les maires. D'une part, nous allons voir que le maire est la clé d'entrée d'une mémoire collective au niveau communale, et que cette fonction élective est sujette à une mémoire sociale très prégnante, mémoire sociale et collective qu'aucune analyse sur les maires ne peut ignorer. Nous verrons, que nous sommes face à un personnage qui reste globalement bien reconnu, et dont l'image est plutôt positive. Nous allons donc revenir sur ces deux aspects qui font de notre objet, un objet traversé par la question des ressources politiques émotionnelles sur lesquels repose le charisme mayoral, une forme singulière de charisme.

1.2 Un personnage local entourée d'une mémoire sociale forte

L'étude de ceux qui occupent la fonction élective de maire dans les petites communes a toujours quelque chose de spécifique. En effet, la fonction élective de maire dans les petites communes s'appuient encore très largement sur la loi fondatrice de 1884, une loi qui implique encore aujourd'hui une forme d'amateurisme républicain au sens où cette fonction semble toujours liée à cette idée de gratuité, de dévouement et de désintéressement, voire d'apolitisme au moins de façade. Cela se ressent encore sensiblement aujourd'hui sur le terrain, alors même que l'on ne cesse de parler de processus de professionnalisation des élus locaux, voire de technicisation du métier d'élu local. La mémoire sociale de cette fonction élective est tout à

fait spécifique, car elle reste profondément marquée par ce socle originel des lois municipales de 1882 et 1884, qui font du maire ce généraliste de proximité aux apparences désintéressées et dévouées, qui ne serait pas un professionnel de la politique *stricto sensu,* et encore moins de la gestion publique locale. Le maire d'une certaine façon, et cela depuis les débuts, peut être envisagé comme le point d'entrée des dynamiques symboliques et mémorielles communales et territoriales. Il est celui qui, par sa présence, sa façon « d'être là » à l'occasion d'une multitude d'événements et de rituels communaux (mariages, commémorations, inaugurations, festivités), et enfin sa manière de s'engager dans son mandat, réactualise la mémoire sociale d'une fonction synonyme à la fois de pratiques convergentes d'un contexte social à l'autre. Le maire est souvent considéré comme cet intermédiaire disponible, ce médiateur à l'écoute, ou simplement cet élu devant être simplement présent, accessible, à l'écoute « au cas où ». Il est l'objet d'une véritable « mémoire de rôle »[20] pour reprendre un concept issu de l'interactionnisme structurel[21]. Ce qui fait la spécificité de cet objet réside donc aussi dans le fait que cette fonction élective est entourée d'une mémoire collective au sens où l'entend également Maurice Halbwachs[22], mémoire qui pèse lourd dans la façon dont elle est perçue de façon relativement positive, mais dont elle est aussi pratiquée par les titulaires de la fonction. En effet, l'institution mayorale est une sorte de point de repère qui traverse les époques, alors même que le « local » est façonné par les politiques de décentralisation successives depuis quatre décennies déjà, et que les transferts de compétences semblent parfois se faire au détriment des communes. Le maire lui reste identifié au travers de certains comportements, certaines pratiques, et finalement certains rôles qu'ils jouent, nous y reviendrons plus amplement dans ce travail. Il nous faut ainsi retenir que l'univers de représentation mayoral s'ordonne autour de cette « mémoire de rôle ». Il faut également souligner que la commune est un « espace vécu », mais aussi un « espace remémoré », et il ne faut jamais oublier la force structurante des souvenirs dans l'étude du leadership du maire et de son pouvoir réputationnel. Pour terminer sur cet aspect spécifique de notre objet, rappelons tout de même que le maire est le garant d'une forme d'unité symbolique qui le relie à ses concitoyens dans l'espace, mais aussi dans le temps, d'où l'importance de cette « mémoire de rôle » liée à cette fonction élective.

20. Stryker S., Serpe R., « Identity Salience and Psychological Centrality : Equivalent, Overlapping, or Complementary Concepts ? », *Social Psychology Quaterly*, 57, 1994, cité par Kauffman J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2010.

21. Il s'agit d'un courant de l'école interactionniste incarné entre autre, par Sheldon Stryker et Richard Serpe qui s'est attelé à reconceptualiser et renouveler le concept de rôle, notamment au travers de sa dimension mémorielle et identitaire.

22. Halbwachs M., *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.

1.3 Un personnalité reconnue à l'image globalement positive

L'un des autres aspects qui fait de l'étude de la fonction élective de maire dans les petites communes un objet à part, réside probablement dans le fait qu'il reste une personnalité reconnue, entendons par là qu'il est identifié et qu'il fait l'objet de dispositions globalement positives. C'est aussi une personnalité locale à qui l'on prête encore un certain pouvoir. De prime abord, et malgré une altération du lien représentatif qui frappe aujourd'hui de nombreuses fonctions électives à l'échelon national, les maires continuent de susciter une certaine sympathie, voire une forme de confiance, et ils semblent être l'objet d'une perception positive, malgré une tendance globale à la méfiance pour ne pas dire plus vis-à-vis des autres élus de la chaîne élective.

Pour étayer notre propos, regardons un instant les résultats de quelques enquêtes d'opinion effectuées ces dernières années portant sur la perception de l'action publique municipale et sur l'image et la notoriété des maires, plus largement. Ces enquêtes attestent que les maires semblent toujours bénéficier d'une image globalement positive. À titre d'exemple, selon une enquête du CEVIPOF[23] sur les attentes municipales des Français, 71% des personnes interrogées accordent leur confiance aux maires, toutes tailles de communes confondues, ce chiffre est de 77% dans les communes de moins de deux mille habitants. De surcroît, selon une autre enquête, cette fois-ci de l'IFOP[24] datant de janvier 2019, respectivement 61% et 53% peuvent citer le nom de leur maire dans les communes rurales et les villes isolées. Le maire reste donc plutôt bien identifié. De plus, il semblerait que le maire reste cet élu local à qui l'on accorde encore une certaine confiance, qui nourrit encore de l'espoir et certaines assurances. D'ailleurs, l'honnêteté, est selon cette même étude à 65%, le critère déterminant pour l'octroi de cette confiance, loin devant le critère de proximité (34%) ou encore la maîtrise des dossiers (33%). Les édiles seraient donc encore dignes de confiance, loin devant les conseillers départementaux (55%). Ajoutons à cela que 70% des personnes interrogées dans cette enquête jugent l'action des équipes municipales « excellente » ou « satisfaisante » dans les communes de moins de deux milles habitants. Enfin, c'est encore sur les maires que semblent compter 88% des citoyens, pour la défense de l'identité et des intérêts de leur

23. Foucault M., Enquête sur les attentes municipales des Français auprès 15308 personnes inscrites sur les listes électorales, CEVIPOF-AMF-IPSOS, juin 2019.
24. IFOP : Rapport d'étude pour le Groupe les Républicains au Sénat « L'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales, étude réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 609 maires en janvier 2019.

commune. Ces quelques données chiffrées sont là pour marquer, que dans un espace à faible démographie, où le niveau d'interconnaissance des acteurs sociopolitiques est élevé l'autorité municipale est synonyme d'un fort degré de personnalisation du pouvoir, et repose sur une certaine forme d'affectivité. Affectivité, car il faut souligner l'importance des affects dans lesquels le leadership mayoral semble s'inscrire. En effet, on projette sur l'édile, un certain nombre de traits psychologiques, de qualités sociales : le maire est souvent présenté comme dévoué, désintéressé, engagé pour sa commune et son territoire, honnête, digne de confiance, proche, autant de qualificatifs émotionnels. En un sens, la crédibilité des édiles semble être préservée malgré la crise du lien représentatif que traverse notre démocratie. Les maires seraient encore ceux qui « s'en sortent le mieux » parmi les élus. On peut dès lors se demander sur quoi repose cette crédibilité accordée aux maires, et quelle est l'importance des émotions transmises et reçues dans ce sentiment de sympathie et de confiance à l'égard des maires. Soyons clair, le faisceau convergent d'indices statistiques avec les représentations semi-profanes des maires ne suffit certes pas à constituer une analyse sociologique. De ce point de vue, il faut faire attention à ne pas dresser une caricature de maire. Pour autant, les différentes études que nous avons citées nous conforte dans notre volonté d'interroger les fondements de l'autorité des maires, ce qui constitue les ressorts de la réputation de cette fonction élective, dont les maires font une ressource pour l'accomplissement de leur mandat.

Section 2 : Réinterroger l'importance des représentations du maire comme ressources symboliques de leadership

La plupart des maires que nous avons interrogés dans le cadre de notre enquête croient fortement en leur fonction, c'est-à-dire qu'ils croient en sa valeur, en sa grandeur, en l'aura que leur confère le suffrage universel, et surtout ils croient en leur rôle et aux représentations qui le sous-tendent. Ce dont il sera question dans notre travail, c'est bien du maniement de ses représentations et ses croyances quant au rôle de maire. Un maniement qui implique un savoir-faire politique parfois négligé et en tout cas difficile à objectiver, qu'est la mobilisation des ressources symboliques et émotionnelles adéquates par l'élu. En effet, il faut souligner à ce stade introductif de notre travail que l'engagement dans le rôle de maire engendre un phénomène d'interaction émotionnelle qui relève des imaginaires et des représentations des gouvernés. En ce sens, attardons-nous un instant sur ces deux propos de maire :

> « *Il y a plus personnes où l'on puisse s'exprimer, et heureusement qu'il y a encore les 36 000 maires de France qui font un travail, de proximité, d'amitié et d'écoute.* » [25]

> « *Mais, j'ai aussi souhaité ça au départ, si j'ai fait 5 ou 6 permanences, c'est parce que j'ai voulu ce contact et donc c'est vrai qu'on m'a sollicité pour tout, absolument pour tout. Que ce soit pour un problème social, pour un logement, que ce soit pour une aide quelle qu'elle soit, pour un permis de construire, je, je suis rentré dans ce, oui à l'extérieur, je pense, je suis rentré dans un personnage, voilà, monsieur le maire y me règle tout. Mais, je l'ai demandé ça, je l'ai voulu.* » [26]

Ces deux extraits sont particulièrement représentatifs du degré d'intériorisation des représentations semi-profanes du rôle de maire. Celles d'un maire accessible, proche, disponible qui reçoit, qui écoute, etc. En ce sens, remarquons dans le deuxième extrait que notre interlocuteur laisse entendre qu'il est allé à la rencontre de ce personnage du maire. Il a joué le jeu à sa façon, et il s'est donc approprié les représentations, les croyances et les pratiques qui sont liées à cette fonction. Comme nous l'avons déjà évoqué, toute prise de rôle tient pour partie en l'adaptation et l'ajustement à des attentes découlant justement des représentations et des perceptions des concitoyens. Ce travail d'ajustement visant à répondre et à se conformer aux attentes que les concitoyens ont du maire, implique probablement la mise en scène de capacités personnelles du maire, et la mise en œuvre d'un travail émotionnel. Nous avons en tout cas au travers des deux extraits précédents le marqueur d'une adhésion relativement sincère mais également réfléchie aux idéologies qui sous-tendent la fonction de maire et qui la rendent si efficace socialement. Parmi ces idéologies qui font office de soubassements à la symbolique mayorale, notons déjà celle de la proximité sur laquelle nous reviendrons ultérieurement dans les chapitres qui vont suivre. Patrick Le Lidec[27] a de ce point de vue parfaitement démontré dans ces travaux sur les maires, que l'identité traditionnelle des maires faisait la part belle à cette proximité. Cette façon d'être au contact n'est-t-elle pas déjà une véritable ressource symbolique du leadership mayoral ? Nombreux sont les chercheurs de Jacques Lagroye[28], à Rémi Lefebvre[29], ou encore Jean-Louis Briquet[30] et Christian Le Bart[31]

25. Entretien avec Laurent Furst maire de Molsheim, commune Bas-Rhinoise de 9334 habitants.
26. Entretien avec Sébastien Zaegel, ancien maire de Geispolsheim de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 7460 habitants.
27. Le Lidec P., *Les maires dans la République ; L'AMF, élément constitutif des régimes politiques français*, thèse de science politique, Paris 1, 2001
28. Lagroye J., « Être du métier », *Politix*, 28 (7), 1994.
29. Lefebvre R., « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité, *Politix*, 65, 2004, et Lefebvre R., « Être maire à Roubaix, la prise de rôle d'un héritier », *Politix*, 38, 1997.
30. Briquet J.-L., « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, 28 (7), 1994.
31. Le Bart, C., *Les maires. Sociologie d'un rôle..., op. cit.*

qui ont parfaitement démontré le poids des contraintes de rôle engendrées par les attentes et les perceptions des concitoyens vis-à-vis de la fonction de maire. Aussi, selon de nombreux travaux fondateurs, le rôle de maire serait relativement « balisé », pour ne pas dire « cadenassé » et son incarnation s'ordonnerait fréquemment autour des mêmes stéréotypes. Une fois ce constat établi, nombreuses sont les recherches qui ont suggéré un détachement clinique ou au moins un regard distant à l'égard de la conception enchanteresse que les édiles développent sur eux-même. Autrement dit, il faudrait rompre avec les catégories spontanées développées par les édiles, puisque ceux-ci seraient passés maître dans l'art de « jouer » ce que leurs auditoires attendent à ce qu'ils jouent. Et pourtant, ces catégories spontanées sont elles-mêmes le fruit de représentations et de croyances qui en disent long sur la façon dont les maires gèrent leur « pouvoir réputationnel », c'est-à-dire le pouvoir qu'on leur attribue et les attentes qui en découlent.

2.1 Une incarnation du rôle moins balisée

On peut lire dans certains travaux sur le métier d'élu local et plus spécifiquement sur les maires, que l'identité mayorale se reconfigure autour d'une « aura », dont les édiles ignorent tout ou presque. Une sorte d'aura qui s'impose à eux avec son lot de figures imposées. Notre point de vue, et cela le restera tout au long de ce travail de recherche, est qu'il ne faut pas surestimer la rigidité et l'inertie du rôle liées à l'incarnation et à la représentation de cette fonction, surtout dans les petites communes. Le rôle n'échappe pas totalement aux titulaires de cette fonction, et il est plus que probable qu'ils connaissent et qu'ils puissent au fil de leur expérience mesurer les effets de l'efficacité sociale de certaines postures. À ce stade de notre réflexion, il est utile de rappeler qu'un acteur social peut non seulement s'adapter à un rôle qu'il connaît bien, mais aussi créer de nouvelles manières de le jouer, voire comme le note fort justement Hans Joas[32], s'inventer de nouveaux rôles sur la base du rôle principal. Pour nous, il s'agit là d'un constat essentiel tant l'activité mayorale semble être sujet à des variations émotionnelles très forte, qui constituent autant de ressources essentielles à la dimension « incarnative » d'un mandat devenu certes vulnérable. Par variations émotionnelles, nous entendons les rôles et les postures que la plupart des maires finissent par bien identifier avec l'expérience. Car rappelons-le, la mémoire sociale de cette fonction élective est composée d'univers de croyances multiples, de grandeurs multiples, donnant lieu à une grande variété de

32. Joas H., *La créativité de l'agir,* Paris, Cerf, 1999.

présentations de soi, et consécutivement à une multiplicité « d'identités de rôle »[33] vis-à-vis desquelles les maires développent une réelle réflexivité. Identités de rôle qui sont autant de ressources symboliques pour des maires cherchant à préserver leur position symbolique sur l'échiquier local. Cette spécificité du mandat de maire particulièrement intéressante à souligner alors que nous assistons à une modification substantielle des modes de légitimation du leadership politique. En effet, l'adossement à l'institution n'est plus toujours aussi efficace qu'auparavant, aussi les élus puisent dans d'autres formes de légitimité, davantage liées à la personne et au charisme personnel, comme le note Christian Le Bart[34] dans ses travaux sur l'individualisation du champ politique. Or, il nous semble pertinent de faire l'hypothèse que tous les maires ne s'approprient pas et n'incarnent pas leur fonction de la même manière, car la représentation de cette fonction n'est peut-être pas aussi cadenassée qu'il n'y paraît. Entendons par là, qu'ils ne vont pas à la rencontre du rôle avec la même conviction et la même intensité d'engagement, et bien sûr la même combinaison de ressources. Certains s'impliquent de façon très personnelle dans leurs contacts avec leurs concitoyens par exemple, d'autres moins et nous allons pouvoir le constater au cours de ce travail. Il y a donc des variations dans l'appropriation et l'interprétation d'une fonction impliquant des formes de légitimité hétérogènes. Certains édiles peuvent aller bien au-delà des limites traditionnelles du rôle dans son acception la plus standardisée, dans ce que l'on pourrait appeler une forme de processus de particularisation dans l'endossement du rôle. Voilà pourquoi, nous pensons qu'il faut intégrer les représentations semi-profanes à notre analyse, ce que les maires disent et pensent de leur pratique du rôle nous paraît essentiel d'autant que comme le note Philippe Garraud [35]: « *L'activité politique n'est pas réductible à un art de la représentation, mais elle en est inséparable. L'important n'est pas de faire quelque chose, mais d'être perçu comme efficace et actif.* ». Dominique Dammame[36] pour sa part, remarque que les élus sont aussi : « *des producteurs de rôle, de façades, d'objectivation autant qu'ils en sont les produits* ». Pour nous, l'incarnation de la fonction élective de maire se fait sur la base d'une économie des émotions, au sens où les présentations de soi des édiles font appel à tout un répertoire d'émotions qui constitue une ressource politique essentielle dans le processus de légitimation de l'autorité

33. Stryker S., *The Interplay of affect and Identity : exploring the relationships of social interaction, self, and emotions, Chicago*, American Sociological Association, 1987, cité par Kauffman J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité..., op. cit.,.* Cette notion « d'identité de rôle » issue de l'interactionnisme structurel ouvre la voie à celle de stylisation du rôle au sens où le rôle est conçu comme la manifestation d'une identité orientée et construite dans le jeu des interactions. Les concepts de « rôle » et « d'identité » sont ainsi croisés.
34. Le Bart C., *L'égo-politique : essai sur l'individualisation du champ politique*, Paris, Armand Colin, 2013.
35. Garraud P., « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », art. cité.
36. Dammame D., « Grande illusions et récits de vie », *Politix*, 27 (7), 1994.

mayorale. Les émotions liées à la figure du maire sont donc une ressource politique à part entière. Ici, nous plaçons volontiers notre réflexion dans la perspective de Philippe Braud[37], qui voit dans les émotions une ressource symbolique convertible en ressource d'influence. Selon nous, le travail émotionnel constituerait même la ressource clé des maires à l'échelon de commune considéré par notre recherche. On pourrait même aller jusqu'à postuler qu'il s'agit d'une ressource de compétence pour ce personnage « généraliste de tout » en sa commune, tels que les édiles aiment à se dépeindre. Sur ce point, nous rejoignons Jean-Noël Retiere[38] pour qui le dévouement dans le cadre d'une activité professionnelle ou bénévole révèle un potentiel de convertibilité en compétence. D'ailleurs, les extraits choisis en tête de cette introduction laissent bien transparaître une forme de travail émotionnel prenant semble-t-il une part importante dans la quotidienneté du travail des maires. En effet, nous verrons dans les propos des édiles, qu'il est presque toujours question d'écoute, d'empathie, d'authenticité, de sincérité, au sens d'un engagement « authentique », à l'égard et au service du territoire et de ces habitants, même lorsqu'il s'agit d'intégrer les besoins et les attentes de ces derniers dans les projets. Il nous faut donc insister sur le fait que la sphère communale est présentée comme un « engagement vécu », une implication qui est presque toujours fondée en valeur et désintéressée. En effet, il est souvent question d'amitié, de convivialité, et de passion pour le village comme le note également Sébastien Vignon[39] dans ses travaux sur la façon dont les maires des petites communes se positionnent face à l'intercommunalité. En ce sens, il rejoint également le constat de Maurice Olive[40] ou Stéphane Cadiou[41], pour qui les arguments déclinés par les maires pour défendre le maillage communal face à l'emprise des métropoles sont souvent chargés d'affects. Il est donc sans doute tout aussi dangereux d'avoir une vision cynique de la façon dont ces édiles se présentent, que de céder aux sirènes de la vision enchanteresse qu'ils véhiculent parfois. Il existe bel et bien une marge d'interprétation du rôle dans laquelle les émotions sont pour partie des moyens au service d'une fin stratégique que constitue la représentation du territoire. Il est clair que l'activité mayorale repose sur une économie symbolique circonscrite territorialement parlant. Dès lors l'univers de représentation qu'implique la fonction de maire ne doit pas être négligé, car le seul sens de « *l'attachement à*

37. Braud P., *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004.
38. Retiere J.-N, « Être sapeur-pompier volontaire. Du dévouement à la compétence », *Genèses*, 16 (16), 1994.
39.Vignon S., « Les maires des petites communes face à l'intercommunalité. Du dévouement villageois au professionnalisme communautaire », *Pouvoirs locaux*, 84, 2010.
40. Olive M., « Maire en amour pour la sauvegarde des communes », *in* Faure A., Négrier E., *La politique à l'épreuve des émotions*, Rennes, PUR, Coll. Res Publica, 2017, p. 173.
41. Cadiou S., Olive M., « Non à la métropole ! Mobilisations d'élus locaux contre la réforme des collectivités territoriales (2009-2011) », *in* Traini C (dir.), *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, PUR, 2015.

la cause » pour reprendre Weber[42], implique l'analyse d'une dimension émotionnelle, qui donne corps et justifie l'enracinement et l'ancrage du maire dans des liens symboliques très puissants avec ses concitoyens. Avant de préciser l'approche très « compréhensive » qui sera la nôtre tout du long de ce travail de thèse, avec ses avantages et ses limites, il nous semble incontournable de préciser ce qui constitue une force à la fois distinctive et spécifique de la fonction élective de maire. Il s'agit d'un charisme mayoral spécifique dont les variations symboliques et émotionnelles sont déterminantes pour l'incarnation et la représentation d'une fonction élective devenue plus vulnérable. Cette vulnérabilité est issue de l'écart entre le pouvoir réputationnel des maires et l'objectivité de leur pouvoir effectif, et les attentes de leurs concitoyens par ailleurs. Les édiles doivent donc négocier du point de vue identitaire cet écart entre le poids des représentations de leur fonction, et les attentes de leurs concitoyens qui continuent à leur attribuer un pouvoir malgré tout. À cela s'ajoute le fait que le paysage local est en train d'évoluer, surtout depuis la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite « Loi NOTRe ». Cette dynamique locale en faveur de l'intercommunalité fragilise de façon concrète le pouvoir effectif des maires, et semble imposer un recentrage de l'identité mayorale fondé plutôt sur la mise en avant de capacités et d'aptitudes personnelles telles que la mémoire des visages et des situations, la disponibilité, l'énergie, l'écoute, l'empathie, etc. Cette reconfiguration de l'identité mayorale est rendue possible parce que les édiles, du moins dans les petites communes, seraient en mesure de particulariser dans une certaine mesure l'incarnation de leur rôle. Avant d'en arriver à l'analyse du charisme spécifique aux « petits maires », il nous faut analyser ce qui constitue une sorte de rupture avec l'ordre habituel des choses lorsqu'on évoque le mandat de maire et l'entité communale. En effet, rappelons que la domination charismatique, telle qu'elle avait initialement été pensée par Weber suppose nous place dans le champ de « l'extraordinaire ». Or, nous verrons dans les lignes qui vont suivre que les croyances qui entourent l'exercice de ce mandat de maire dans les petites communes pourraient impliquer au moins une rupture relative avec une expérience commune des choses. En ce sens, nous allons à présent voir ce qui pose les conditions favorables à l'émergence d'une forme de charisme spécifique au mandat de maire.

2.2 Un personnage et un mandat à la croisée des modèles

42. Weber M., *Le Savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.

Pour commencer, à l'échelon de commune qui nous intéressera dans ce travail, pluriel et bricoleur, l'édile l'est nécessairement un peu par nature. Tant, il semble se situer entre le maintien d'une forme d'amateurisme républicain[43] inscrit dans l'ADN même de cette fonction élective, et une professionnalisation imparfaite ou du moins inaboutie donnant tout de même lieu à un « statut ». Pluriel et bricoleur, tant il semble également être ce généraliste de tout « bicéphale », à la fois représentant de l'État, chef élu de l'administration communale, et représentant d'une entité communale « psychologisée ». Très vite, on comprend que ce mandat semble représenter pour ceux qui l'incarnent, une expérience qui flotte entre ce modèle de « élu-du-sol », et celui d'élu « manager et entrepreneur » pour reprendre les termes de Christian Le Bart[44]. Ici, tout concourt déjà à brouiller les classiques distinctions wéberienne[45]. En effet, la légitimité des maires est à la fois légale-rationnelle, le maire restant chef élu d'une collectivité régie par le droit des collectivités territoriales et le droit public plus largement. Il est responsable de l'action publique communale, et donc responsable juridiquement pour les actions entreprises par sa collectivité. Il gère sa commune et le personnel communal. Mais, l'activité mayorale est aussi rationnelle en valeur, puisque l'édile s'engage pour son territoire au travers de projets, dont la promesse est formulée en terme de « qualité de vie », d'un « mieux vivre ensemble », transformations positives en vue de l'inscription de la commune dans l'avenir, etc. De ce fait, il doit construire et entretenir une « communauté de valeurs ». De plus, la sphère communale est un « engagement vécu » fondé en valeurs, d'amitié, de convivialité, et désintéressé. Par ailleurs, l'orientation de l'activité mayorale semble être aussi de type « affectuel » et traditionnel. Car, le maire éprouve la puissance d'un enracinement et la puissance des liens symboliques qui le lient à ses concitoyens. Aussi chaque maire se doit d'aimer sa commune, d'être attaché à son territoire. De surcroît, le maire est l'orchestrateur ou du moins l'un des personnages clés des rituels visant à réactualiser et raviver la mémoire communale. Enfin, outre le fait que le maire fasse l'expérience de son engagement dans une carrière « politique » telle que décrites par Weber dans *le savant et la politique*[46], dans la réalité, il n'en reste un « amateur de la politique ». L'activité de maire est plurielle, fluide et plastique, et ne s'enferme pas facilement dans une « typification » ou dans un modèle exclusif. D'une certaine façon, il s'agit déjà d'un élément

43. Nous entendons par « amateurisme républicain », le fait que les maires de ces communes ne perçoivent que des indemnités de fonction, non une rémunération, et surtout qu'il n'existe pas de formation standardisée et consolidée menant au métier de maire, ni *cursus honorum*, ni *vade mecum*. Un mandat de maire qui recouvre des réalités très diverses.
44. Le Bart C., *Les maires, sociologie d'un rôle...,op. cit.*
45. Weber M., *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995.
46. Weber M.., *Le savant et le politique*..., *op. cit.*

de la spécificité de cette fonction élective de maire, qui n'est pas pleinement « professionnalisée », et nous verrons que cela aura de nombreuses implications dans la suite de notre analyse. Venons-en à présent, à une particularité des conditions d'exercice de ce mandat, un ordre communal finalement peu « ordinaire », et ses conséquences sur l'attribution de qualités, puis d'une autorité à la personne du maire.

2.3 Un ordre communal des choses pas tout à fait « ordinaire »

Tout au long du travail de thèse qui va suivre, nous aurons eu l'impression d'un lien presque « spirituelle » entre le maire, son territoire et ses habitants. Il faut donc tout de suite souligner la force des liens symboliques entre celui qui incarne le territoire communale, qui à la charge de penser l'avenir de sa commune, et d'une certaine façon le destin de ses habitants. Ici, nous pouvons d'ailleurs convoquer les travaux d'Augustin Berque[47], lorsqu'il développe l'idée qu'à chaque territoire correspond un personnage charismatique. Ce qu'il y a d'intéressant dans les propos de ce chercheur pour notre recherche, c'est précisément que l'on peut considérer que le maire est relié à l'esprit et à la mémoire des lieux, à l'esprit de sa commune et de son territoire. En effet, nous le verrons par la suite dans ce travail, le maire est celui qui doit créer les conditions d'un « vivre ensemble », il en serait même le « garant » le temps de son mandat, en quelque sorte. Rappelons ici ce que nous disions en début d'introduction, il y a une forme d'unité symbolique très forte qui relie l'édile au destin des habitants de la commune et donc au destin d'une communauté. D'ailleurs comme le note fort justement Alain Faure au sujet de la responsabilité du maire : « *Sa responsabilité paraît en permanence engagée sur un destin qui l'incarne mais qui le dépasse* »[48]. L'analyse de ce chercheur renforce encore davantage notre idée que la commune est un « espace vécu ». Espace dans lequel l'action et les promesses du maire sont reliées à des souvenirs, à une empreinte territoriale, et d'une certaine façon à un ordre des choses qui n'est pas tout à fait « ordinaire ». C'est d'ailleurs encore une fois Alain Faure qui va jusqu'à parler de « tentation insulaire », lorsqu'il évoque la façon dont la commune est présentée par les maires, allant jusqu'à utiliser la métaphore du « chef de tribu » pour caractériser le maire, et utilisant l'allégorie de « l'île » pour décrire la commune. Bien sûr, cette allégorie de « l'île » n'est là que pour caractériser la façon dont les maires mettent en exergue leur ancrage symbolique, et évoquent leur engagement dans une ambiance

47. Berque A., *Poétique de la terre. Histoire naturelle et histoire humaine. Essai de mésologie*, Paris, Belin, 2014.
48. Faure A., *Des élus sur le divan ; les passions cachées du pouvoir local*..., *op. cit.*

« particulière » qui est celle des communes de quelques milliers d'habitants. Il s'agit d'une ambiance faite de familiarité, d'interconnaissance faisant émerger toute sorte de croyances quant à la personne du maire. Voilà pourquoi, nous pensons que l'ordre communal des choses, pour ne pas parler d'ordre local des choses ne constitue pas une scène « ordinaire » pour le maire. Il y aurait une sorte « d'extraordinaire relatif » permettant l'émergence d'un charisme quotidien. Ceci explique déjà, selon nous, pourquoi toute classification du pouvoir mayoral, et par extension du charisme mayoral est une entreprise ardue. En effet, nous ne sommes pas face à une forme de domination tout à fait « ordinaire » puisqu'il y a en quelque sorte un sentiment de coïncidence entre les racines et les valeurs territoriales, les attentes des concitoyens et le personnage du maire. Cette coïncidence est bien sûr entretenue par le travail symbolique des édiles visant à faire de la commune un espace « à part ». Cela dit, il y a tout de même lieu de se questionner. En témoignent les trois passages d'entretien qui vont suivre, qui même si il s'agit de « dénégations » pourraient donner l'impression que dans le rapport à la personne du maire, il existerait une forme de rupture avec l'ordre habituel des choses, une relation affranchie d'une économie rationnelle, voire des règles :

> « *Je ne suis pas le « messie » du village, naturellement je suis le porte-parole, si on veut voilà et porte-parole de l'ensemble du village.* » [49]

> « *J'ai déjà dit à des gens, je ne suis pas le "bon dieu". Je ne peux pas accéder à toutes les demandes, je ne peux pas. Des fois, la population croit que le maire peut tout décider.* » [50]

> « *Je sais pas si c'est la dernière ou plutôt la première porte à laquelle ils toquent (celle du maire)* »[51]

Lorsqu'on relit ces passages d'entretien avec les maires, on est frappé par la terminologie utilisée par les édiles, « messie », « bon dieu », etc. En effet, ces passages donneraient presque le sentiment que nous sommes face à une communauté charismatique dans laquelle le maire serait en quelque sorte ce porteur d'espoir, de solutions le cas échéant, et cela même si nos interlocuteurs s'en défendent en soulignant qu'ils doivent faire face à ses croyances entourant leur fonction. Quoiqu'il en soit, il y aurait presque une rupture avec l'ordinaire du point de vue des croyances qu'ils susciteraient chez l'habitant. Nous usons ici du « conditionnel », car ce sont les édiles qui décrivent de la sorte, l'attitude de certains

49. Entretien avec Gunter Schumacher, ancien maire de Oberhoffen-sur-Moder de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 3495 habitants.
50. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
51. Entretien avec Christelle Willer, maire de Buschwiller, commune Haut-Rhinoise de 1049 habitants.

concitoyens à leur égard. Cependant, notre propos est bien de montrer, qu'il y a là une forme de « spécificité » de la scène communale. Celle-ci explique en partie l'émergence d'un phénomène charismatique d'un caractère différent. La commune serait donc un théâtre politique « particulier » impliquant l'existence de ressorts émotionnels, affectifs, mémoriels particuliers, si ce n'est d'états psychiques pas toujours ordinaires. Nous utilisons ici la métaphore de la « scène de théâtre », car nous pensons à l'instar de Georges Ballandier[52] que tout univers politique est une scène, un lieu dramatique, et selon nous la scène communale produit des effets particuliers, notamment en matière de charisme du maire. On aurait presque l'impression que si effectivement le maire n'est pas le « messie » pour reprendre les termes d'un de nos interlocuteurs. Par contre il pourrait être perçu dans l'espace communal, comme « l'homme qui peut tout faire », celui qui prête l'oreille et trouve des solutions. Il s'agirait presque d'une sorte de « magicien » que l'on peut aller voir en se disant « après tout pourquoi pas ? », ou « Pourquoi ne délierait-il pas certaine situation ? ». D'une certaine façon, la sphère communale pourrait bien réunir plusieurs aspects du « tableau de l'extraordinaire wébérien »[53] développé par Max Weber dans *Économie et société.* Ce tableau offre une grille de lecture du phénomène charismatique. On peut notamment citer la reconnaissance en la personne d'un chef doué certaines aptitudes, le fait de s'en remettre à lui, ou encore la présence d'une communauté où n'existent que des liens personnels « affranchis des règles », pour ne citer que ces quelques aspects. Tous ces ingrédients se retrouvent plus ou moins dans les fondements du « pouvoir réputationnel » du maire. En effet, ce qui fait l'une des spécificités de l'ordre communal, c'est justement que la population communale semble parfois présentée comme une « communauté » étrangère aux règles institutionnelles. C'est notamment l'impression que l'on peut avoir, lorsqu'il est question du recueil et de la gestion des demandes de proximité, ce sur quoi nous reviendrons dans le dernier chapitre de ce travail. Cela contribue à faire du maire un personnage possédant un peu d'une forme de ce « charisme authentique » dans cet ordre communal des choses qui semble parfois se penser à distance de l'État et de l'ordre institutionnel classique. De ce fait, l'espace communal tel qu'il est présenté, serait alors caractérisé par le « familier », le « domestique » et par « l'immédiateté relationnelle » comme en témoigne ce passage d'entretien particulièrement éloquent :

« *J'ai ce qui m'est arrivé, quand vous êtes dans une commune comme chez moi, quand je*

52. Ballandier G., *Le pouvoir sur scène*, Paris, Fayard, 2006
53. Decherf J.-B, « Sociologie de l'extraordinaire. Une histoire du concept de charisme.», *Revue d'Histoire des Sciences Humaines,* 23 (2), 2010.

suis là, c'est souvent, la mairie le samedi matin, les gens voient ma voiture, il y a quelqu'un qui s'arrête, il y a quelqu'un qui m'explique son cas, et qui me dit, tu sais il fallait que je parle. Dans le temps, dans le temps, on n'avait le curé, le curé, il n'est plus là » [54]

Pour nous, la spécificité semble donc résider dans le fait qu'à cet échelon de commune, il se dégage l'impression que les problèmes des concitoyens comme les promesses du maire d'ailleurs sont rarement formulées sur un mode référentiel ou simplement sectoriel, mais plutôt sur un mode sensible. Le côté « extraordinaire » réside dans cette impression, qui transparaît dans l'extrait ci-dessus, que pour toute chose semble on peut s'en remettre au maire. On retrouve ici les idées d'abandon, de soumission, puis de reconnaissance libre et de confiance en la personne du maire dotée de certaines qualités dont la première semble être « l'écoute ». Dès lors, il n'y a rien d'étonnant de constater que les maires empruntent toujours autant à la symbolique communautaire, ainsi qu'à celle d'une forme d'amateurisme républicain impliquant cette idée d'un « don de soi », pour se camper en représentant et membre à part entière de la « communauté émotionnelle ». Et ce représentant serait accessible, disponible et à l'écoute. Les bases de la validité d'une forme de charisme sont ici posées. Aussi, la façon dont l'équation symbolique du maire est indexée à cette scène particulière qu'est la commune pourrait bien poser les bases d'un « spécifisme modéré » du charisme du maire. Nous pensons en effet à l'instar de Jean-Bernard Decherf[55], que lorsqu'il s'agit de travailler sur la question d'une autorité charismatique et du charisme plus largement, il existe toujours l'éventualité « d'un extraordinaire relatif ». Cependant, cette idée d'extraordinaire a souvent été victime d'un rejet dans la pensée sociologique, car elle introduit une idée qui n'y aurait tout simplement pas sa place, celle de domination extraordinaire, de réalité sans lois. Selon nous, c'est le cas lorsqu'on replace la personne du maire sur la scène communale, car il y a une forme « d'aura » qui entoure sa position et cela rejaillit sur sa personne. En effet, l'autorité du maire semble être sublimée, transcendée par les relations interpersonnelles individualisées qu'implique la scène communale, une scène sur laquelle les émotions ne sont pas absentes loin de là, et où elles représentent même une réelle ressource politique. Une scène sur laquelle le maire, de par sa fonction est à la fois un chef, une force de « transformation » par les projets qu'il porte, une personne à l'écoute doué d'empathie, et un garant de la mémoire et des traditions communales. Une scène sur laquelle, on assiste à la « génération spontanée » d'une autorité mixte au sens où le maire se voit attribuer des qualités personnelles et aptitudes, et

54. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire de Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.
55. Decherf J.-B, « Sociologie de l'extraordinaire. Une histoire du concept de charisme.», art. cité.

parfois des talents spéciaux, par certains de ses concitoyens. Avant d'analyser plus précisément ce charisme mayoral. Il nous faut donc revenir sur cette forme d'autorité mixte qui pose les conditions d'émergence d'un charisme spécifique à ce mandant de maire dans les petites communes. Car, les maires peuvent exprimer leur singularité, s'approprier leur fonction et personnaliser l'autorité mayorale. Autorité et charisme sont deux notions pour partie liées, en ce sens que l'étude du charisme constitue une entrée à compréhension du phénomène d'autorité et *vice versa*. Attardons-nous quelques instants sur cette forme d'autorité.

2.4 Une autorité mixte à la source d'un charisme spécifique

Selon nous, le mandat de maire implique une combinaison de différentes formes d'autorité, ce qui explique en partie « l'aura » qui l'entoure et la forme de charisme qui en découle. En effet, même si d'autres mandats peuvent bénéficier d'une sorte « d'aura » et d'une forme de charisme spécifique, notamment celui de Président de la République. Et même, si il est très probable que chaque mandat électif produise des spécificités du point du vue charismatique et des combinaisons d'autorités différentes. Ce mandat de maire dans les petites communes ne laisse d'être original, car il y a probablement une réelle « force distinctive » qui se trouve au fondement du charisme mayoral, et qui permet sa « génération spontanée ». De ce point de vue, il nous faut souligner que selon Alfredo Zenoni[56], analysant et revisitant les écrits de Kojève, l'autorité n'a de force que dans sa « génération spontanée ». Or, nous allons voir que le maire convoque le passé et l'avenir dans le présent. Celle-ci réside dans le fait que l'autorité mayorale est une autorité mixte, c'est-à-dire une combinatoire d'autorités. À ce stade de notre raisonnement, et pour le bien de notre analyse, il nous semble très opératoire de mobiliser la classification des formes d'autorité élaborée par Alexandre Kojève[57]. En effet, cet auteur a distingué quatre formes d'autorité**, c**haque forme ayant été prise comme recouvrant la totalité de la notion d'autorité. Ces formes d'autorités n'avaient pas été distinguées jusqu'alors. Il s'agit de l'autorité du « Père » synonyme de tradition, du « Maître » synonyme d'action au présent, du « Chef » synonyme d'avenir, du « Juge » qui est « de tout temps et porte sur tout ». Ces formes d'autorité correspondent à autant de théories irréductibles de l'autorité. Pour nous, ce qu'il y a de particulièrement intéressant, c'est précisément que la classification de Kojève peut nous permettre d'analyser cette composition originale, et même assez inédite de l'autorité mayorale. Et pour cause, l'autorité du maire implique celle du « Chef », puisque le maire porte

56. Zenoni A., « L'autorité selon Kojève », *La cause Freudienne*, 58 (3), 2004.
57. Kojève A.*, La Notion de l'autorité*, Paris, Gallimard, 2014.

une vision et des projets qui engagent l'avenir de sa commune. Elle implique celle du « Maître » puisque le maire prend des décisions et les met en œuvre dans le présent. Elle implique aussi celle du « juge » puisque le maire doit avoir un jugement « juste et équitable », sans partis pris surtout lorsqu'il arbitre des conflits de voisinage et joue au « médiateur ». Enfin, l'autorité du maire implique celle de « Père », puisque le maire est garant de la mémoire communale et des traditions sur son territoire, il cherche à transmettre. Le maire, c'est donc l'autorité du besoin du jour combinée à celles de la vision d'avenir et de la sauvegarde du passé. Pour illustrer notre constat, regardons avec attention l'extrait ci-dessous, extrait qui illustre parfaitement l'originalité de l'autorité mayorale :

> « *Le cœur du métier, c'est je dirai déjà, d'avoir une vue d'ensemble, une vision, de sa commune et ça dépend de la taille de la commune aussi. Nous, on a une commune de 5000 habitants, il faut avoir une vision de la commune : qu'est-ce qu'on fait ? Il faut avoir une vision de la commune, il faut avoir une vision de la société, et il faut avoir une certaine philosophie, de ce qu'il faut faire et de ce que l'on peut faire, peut pas faire aussi. On peut pas tout faire, etc. Il faut d'abord recenser les besoins, je dirais, il y a beaucoup de besoins qui existent, alors qu'est-ce que c'est qu'un besoin aussi ?* » [58]

Remarquons au travers de cet extrait que le maire est celui qui est habilité à avoir une « vision » pour son territoire comme nous l'avons déjà noté plus haut. Il s'agit d'une vision du développement de sa commune, qui se décline en projets visant à assurer l'harmonie d'une qualité de vie et d'un « bien vivre ensemble ». Cette vision, est aussi porteuse de souvenirs, d'une mémoire territoriale, et donc créatrice d'une empreinte territoriale synonyme de sauvegarde des traditions. Derrière cette empreinte territoriale, il est évidemment question de la reconnaissance, et de la traduction des besoins et des attentes des concitoyens. Ici, nous décelons déjà deux des autorités majeurs du charisme mayoral, l'autorité du chef porteur d'une vision d'avenir, du maître car il est question de recenser les besoins et « faire » dans le présent, du père garant d'une certaine philosophie. Adossée à l'autorité dominante du chef, celle du maître est primordiale, car le maire est celui qui orchestre et maîtrise la temporalité des projets et réalisations au niveau de la commune. Cette dernière forme d'autorité ressort particulièrement dans l'un des extraits placé en tête de cette introduction. Cet extrait insiste sur l'importance « d'avoir des projets et de les mener », afin d'inscrire l'engagement sincère et authentique du maire dans l'action présente. Mais cela ne s'arrête pas là. En effet, il y a une autre forme d'autorité dominante et déterminante dans la formulation de notre hypothèse d'un recentrage de l'identité professionnelle du maire sur une légitimité de proximité

58. Entretien avec Louis Becker, maire de Herrlisheim, commune Bas-Rhinoise de 4840 habitants.

caractéristique de de la sphère communale. C'est l'autorité de celui qui écoute. Il s'agit de l'autorité du « confesseur », du « confident ». Il s'agit là d'une déclinaison de l'autorité du « juge », puisque l'écoute constitue un action « juste » au sens où le maire est disponible pour tous ses concitoyens, et de « tout temps ». Dans notre cas, il s'agit donc de l'autorité de celui qui écoute et fait exister des besoins existentiels, pour produire une forme de reconnaissance sociale. De façon liée, cela peut être aussi ce maire qui « arbitre ». Pour ce qui nous intéresse, cela sera surtout l'autorité de celui qui produit une empathie, une des émotions constitutive du charisme mayoral dans les petites communes. Ici un extrait d'entretien particulièrement éloquent sur l'importance du rôle social du maire :

> « *Alors, je vais être très clair, le jour où il sera subi, il faudra que j'envisage de faire autre chose . Si, le rôle social que nous avons en tant que maire, ne me convient plus. Bon, je veux dire, j'ai une grosse partie, de ce qui justifie ma présence dans ce fauteuil, qui s'envole. En d'autres termes, quand on est maire, on doit aimer les gens* » [59]

Ici, très clairement l'autorité du maire s'ordonne autour de la production d'une émotion particulière « l'amour des autres », entendons la reconnaissance des concitoyens et de leur existence fut-elle heureuse, problématique, etc. Cette reconnaissance s'effectue à l'égard de cette « communauté émotionnelle », qui est donc constituée par les habitants. On retrouve là encore, cette idée de « reconnaissance croisée » qui se trouve au fondement de l'autorité du maire, puis du charisme du maire. Enfin, notons que cette autorité du « confident » est flanquée d'une autorité plus mineure mais toujours présente malgré tout, celle du « père ». C'est-à-dire l'autorité de celui qui va transmettre la valeur et l'héritage de sa commune, comme le souligne très bien cet autre propos de maire : « *Quelle est la valeur que je vais transmettre dans 6 ans. C'est richesse au sens large, etc. Pas uniquement le budget de la commune. C'est le patrimoine, c'est les hectares de forêt, il vaut combien mon village à l'arrivée ?* »[60]. Ainsi, nous venons de le voir, la personne du maire bénéficie d'une forme assez inédite d'autorité, par sa fonction, mais aussi du fait des conditions particulières de l'exercice de celle-ci dans cet espace spécifique que sont les petites communes. Cette mixité des formes d'autorité favorise l'émergence d'une forme de charisme spécifique à ce mandat. Nous allons voir à présent, qu'il s'agit d'un charisme qui se déploie dans un engagement fondé en valeurs, de convivialité, de familiarité, d'amitié, de proximité. Un engagement qui implique un large

59. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5102 habitants.
60. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

spectre d'émotions, et donc l'expression de la personnalité du titulaire du mandat, aussi le charisme mayoral n'est pas seulement un charisme de fonction[61]. À travers cette approche par l'autorité, il faut comprendre que le leadership mayoral est circonscrit territorialement, que cela implique que l'autorité du maire soit indexée à cette entité territoriale « psychologisée ». De ce fait, cela implique aussi que sa personnalité soit reliée par des liens symboliques puissants à cette forme de « communauté émotionnelle » qu'est l'entité communale. Aussi, ce leadership ne peut être lié qu'à un charisme particulier, charisme d'entre-deux sur lequel nous allons à présent revenir.

Section 3 : Un personnage hybride doté d'un charisme particulier

Au début de cette introduction, nous citions l'un de nos interlocuteurs-maires, affirmant que le maire devait avoir la légitimité de sa fonction. D'ailleurs, d'autres de ses collègues mettront plutôt en avant l'importance du « lien » avec leurs concitoyens, du travail sur la « sincérité », et « l'authenticité » de leur engagement à l'égard de leurs administrés et plus largement de leur commune. Enfin, d'autres encore pointeront l'importance d'avoir des « projets », une « vision » et de savoir « gérer » leur collectivité. Toutes ces justifications et postures ne sont pas rares dans la bouche des édiles, mais elles ne peuvent que nous interpeller sur cette « aura » qui entoure le maire et le charisme dont il est l'objet. En effet, lorsqu'on convoque la figure mayorale, on pense spontanément à un personnage central du maillage institutionnel français, qui tient une place à part dans le paysage électif, et plus important encore dans l'imaginaire collectif. Un personnage qui continue de susciter une certaine sympathie, à qui l'on accorderait encore une certaine crédibilité, voire une certaine confiance, et même un certain pouvoir. De plus, lorsqu'on écoute attentivement les maires, et que l'on analyse les postures qui ressortent des entretiens, il y a tout lieu constater que le maire est ce personnage pluriel décrit également par Rémi Lefebvre[62]. Un personnage capable de s'accommoder de prescriptions de rôles souvent contradictoires, de passer d'un « ordre psychologique » à un autre au sens d'une figure du maire à une autre, et donc de concilier des grandeurs multiples, afin de convertir des univers symboliques en compétences. En somme, le maire serait ce personnage « bricoleur » tel que l'a très bien décrit et analysé Christian Le Bart[63]. Nous

61. Par charisme de fonction, nous pouvons entendre le charisme lié à la position institutionnelle, au rôle institutionnel ; un charisme lié à l'histoire de la fonction, derrière lequel l'individu s'efface.
62. Lefebvre R., « L'Élu local, homme pluriel », *Pouvoirs locaux*, 88, 2011.
63. Le Bart C., « Le savoir-faire politique comme bricolage », *in* Poirmeur Y., Mazet P., dir., *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999.

pouvons ainsi avoir l'impression d'être face à un personnage « caméléon ». Aussi, il ne serait pas étonnant que ces « petits maires » soient l'objet d'un charisme spécifique. Un charisme propre à l'édile qui se nourrit de la relation personnelle et émotionnelle qui existe entre ce dernier et ses concitoyens. Selon nous, ces rapports individualisés peuvent être le théâtre de liens symboliques très puissants constituant le terreau fertile à l'émergence du charisme mayoral. Suite à notre terrain, nous avons d'ailleurs pu constater qu'il existe bien une dynamique issue de la particularité de l'ancrage du maire dans un lieu familier, la commune. C'est cette dynamique faite de familiarité qui rend possible l'émergence de cette forme de charisme. Selon nous, ce sont les interactions incessantes avec les concitoyens qui fournissent au maire la possibilité d'exprimer une incarnation plus personnelle de sa fonction. Cela donne donc la possibilité au maire de déployer un charisme plus personnel[64], peut-être plus authentique sur lequel nous allons revenir. Aussi, nous allons à présent revenir sur cette forme de charisme spécifique sur lequel peuvent jouer les maires, un charisme fondé sur l'expression d'une singularité et le dévoilement des d'affects pas uniquement d'affects institutionnellement prescrits et d'émotions exemplaires, au sens institutionnel du terme. Pour le bien de notre analyse, il nous faut donc approfondir la piste de cette spécificité du charisme d'entre deux du maire. Un charisme spécifique qui constitue une ressource symbolique cruciale permettant aux édiles, la personnalisation et la déclinaison du leadership mayoral. À présent, il nous faire l'analyse des spécificités de ce charisme mayoral.

3.1 Entre charisme « personnel » et « charisme de fonction » : l'expression de la singularité du petit maire

Nous venons plus haut de rappeler les conditions d'émergence d'un charisme spécifique au maire dans les petites communes. En effet, à cet échelon de commune, nous pensons que le charisme mayoral est une sorte de charisme « d'entre deux », se situant entre un charisme personnel lié à l'expression de la personnalité du titulaire du mandat, et un charisme de fonction[65] plus classiquement lié à l'ordre institutionnel et à la position élective. Aussi pour

64. Par charisme personnel, nous entendons un charisme lié intrinsèquement à la personne titulaire du mandat (l'interprète dans une perspective interactionniste). Dans les petites communes, le titulaire du mandat peut mettre en scène ses aptitudes, ses qualités propres, certains traits de sa personnalité, comme par exemple la jovialité, une forme de bonhomie, une aisance relationnelle, une écoute, une empathie particulière, etc. Nous ne parlons pas ici de forces ou de caractères surnaturels sortant du champ du quotidien.

65. Par charisme de fonction, nous entendons le fait que le leader charismatique n'est plus ce prophète ou ce chef de guerre ou le magicien. Il est la personne consacrée par l'ordre institutionnelle selon une logique de personnification du pouvoir des institutions et d'individualisation du social qui privilégie évidemment les émotions exemplaires, celles qui collent au plus près du rôle et à l'institution représentée

nous, la spécificité de ce phénomène charismatique propre aux édiles, s'explique déjà par le fait que l'identité professionnelle des maires est étroitement liée aux liens qu'ils tissent et entretiennent avec leurs concitoyens, dans un environnement communale aux apparences finalement domestiques, lieu où l'interconnaissance et la familiarité sont peut-être davantage la règle que l'inverse. De surcroît, cette spécificité est également renforcée par la subsistance d'une forme d'amateurisme républicain, le « petit maire » n'est pas forcément un professionnel de la politique s'effaçant derrière la fonction et gardant une distance. Au contraire, il fait sans doute davantage preuve d'une certaine bonhomie, une certaine simplicité dans les manières, et il n'a pas forcément à feindre la proximité sociale est en quelque sorte sa « marque de fabrique ». En témoigne cet extrait d'entretien qui marque bien en soi la spécificité du mandat de maire dans les petites communes et l'importance du lien :

> « *Moi, je crois que si on va vers une trop grande professionnalisation, on perd le lien, le lien avec nos concitoyens.* »[66]

Si, il nous semble pertinent de souligner l'importance du « lien » entre le maire et ses concitoyens, c'est précisément que ce « lien » comme disent les édiles, semble être d'une part l'apanage des maires de commune de cette taille, mais aussi peut-être le socle de cette relation émotionnelle et personnelle permettant l'expression d'un charisme personnel du quotidien, peut-être moins « extraordinaire ». C'est en tout cas ce « lien personnel » qui se place au fondement d'une partie du charisme du maire, car le titulaire de la fonction peut ici exprimer sa personnalité et des aptitudes relationnelles qui lui sont propres. Il y a donc dans le charisme du maire, un charisme qui tend plus vers le charisme « authentique » relevant d'une forme « d'extraordinaire relatif », nous sommes évidemment loin du « sage » ou du « prophète ». Cela étant, nous allons constater qu'il y a des traces de ce charisme « authentique » dans le charisme du maire.

3.2 La possibilité d'expression d'une forme de charisme personnel chez le petit maire

C'est Catherine Colliot-Thélène[67] qui lorsqu'elle analyse la conception du charisme développé

66. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
67. Colliot-Thélène C., « La théorie de la domination chez Max Weber : éléments d'analyse », *in* Droit E., Karila Cohen P. ,dir., *Qu'est-ce que l'autorité ? France-Allemagne, XIXe-XXe siècles*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll.« Bibliothèque allemande », 2016.

par Max Weber, évoque une relation émotionnelle et personnelle « extraordinaire » se plaçant à la source de la domination charismatique « authentique ». Lorsqu'on écoute attentivement les témoignages des maires, il semble y avoir une place pour considérer une forme d'extraordinaire relatif, notamment dans les situations où le maire est à « l'écoute », moment privilégié du déploiement d'une certaine forme d'autorité. Dans cette idée, et avant d'aller plus loin dans l'analyse de la composition du charisme mayoral, considérons l'extrait d'entretien qui va suivre :

> « *Oui, ah oui, oui, oui... Moi j'ai des gens qui sont venus me voir dans mon bureau avec plein de problèmes. Et, j'ai écouté pendant même une demie-heure, et puis à la fin. Ouais, vous pouvez pas faire grand chose, il m'a dit, mais vous m'avez écouté, puis je vous remercie et ça va mieux quoi.* »[68]

Au travers de cet extrait, on remarque immédiatement l'importance de la relation individuelle et personnelle faite « d'écoute », dans le processus charismatique à l'œuvre entre le maire et ses concitoyens. Le lien personnel décrit ci-dessus semble être la condition *sine qua non* pour l'émergence d'un charisme « personnel ». En effet, le fait d'être reçu, écouté et considéré par le maire, semble placer le concitoyen dans des dispositions psycho-affectives particulières posant les fondements d'un extraordinaire relatif, car l'individu s'en remet et s'abandonne à l'écoute de l'édile. Du côté du maire, ce type de situation constitue l'opportunité de mettre en scène une capacité d'écoute, d'empathie, sans aller jusqu'à parler de *don* d'écoute. Pour nous, ce type de scène permet au maire de modifier une séquence d'activité finalement assez banale, en fonction de caractéristique qui lui sont propres, il y a une possible stylisation de l'exercice de la fonction par l'expression d'un charisme plus personnel. Par ailleurs, à écouter les élus sur l'attitude de leurs concitoyens à leur égard, on aurait parfois presque l'impression que la seule présence d'un maire à l'écoute, suffit à dénouer des problèmes, ou du moins à les « apaiser » et à susciter un espoir, sans forcément que s'esquissent des perspectives plus concrètes. La « présence » par l'écoute et l'échange individualisé aurait alors des vertus « apaisantes » et constituerait en quelque sorte un moment « hors du temps », de « révélation » où le concitoyen s'en remet à la confiance du maire, un moment de reconnaissance, en la personne du maire, de qualités particulières. Il s'agit là de qualités se rapportant à « l'autorité du confesseur », car l'écoute est une action juste faisant office de parenthèse dans le temps qui passe. Et même, si il est difficile d'en dire davantage, on peut supposer que des situations comme celles-ci modifient les croyances des concitoyens à l'égard de leur maire, et engendrent des chaînes de causalités simplifiées, permettant l'attribution d'un pouvoir au

68. Entretien avec Louis Becker, ancien maire de Herrlisheim de 1979 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 4796 habitants.

maire, ou au moins d'une certaine influence pouvant attester d'un certain degré d'extraordinaire. Encore une fois, il ne s'agit peut-être là que de la petite histoire que se racontent les maires, pour mieux ensuite nous la raconter. Pour autant, la relation à la personne du maire telle qu'elle est souvent décrite, a de quoi surprendre à plus d'un titre. Pour étayer notre analyse, revenons à ce que dit Max Weber[69] du charisme authentique. Le sociologue allemand évoque l'abandon à la personne du « chef », une soumission « extraordinaire » au « chef tant en que tel », et non à la fonction au sens institutionnel du terme. D'ailleurs, il faut souligner que les logiques qui sous-tendent cet abandon ou cette soumission ont souvent été laissées au mystère, y compris par Max Weber lui-même. Cela étant, même si il nous faut nuancer notre propos et rester vigilant dans l'application de ce concept, il convient de reconnaître que les concitoyens allant voir le maire semblent y aller dans l'espoir d'obtenir une écoute. Ce sont ce « contact » et cette « écoute » qui ouvrent la porte à l'émergence d'un charisme authentique chez le maire, impliquant l'idée d'un « horizon du toujours possible » chez le concitoyen. De là, peut-on considérer que la libération de la parole devant un maire à l'écoute constitue une forme d'abandon et de soumission à la personne du maire? Tout du long de ce travail de recherche, nous aurons eu l'impression que « l'acte d'écoute et de parole » en présence du maire semblait presque avoir quelque chose de « magique », ou du moins de très « performatif »[70], au point de mobiliser des éléments d'analyse en anthropologie des croyances et de la magie. En effet, par performativité, nous avançons l'idée que le contact et l'écoute véhiculent la force d'un engagement, d'une intentionnalité, et donc d'une volonté à agir de façon individualisée et ciblée sur la situation rencontrée par le concitoyen reçu. Cette force aurait pour effet de produire une forme de charisme personnel, et donc une capacité virtuelle à agir sur autrui, avec les effets de croyance et de réalité que cela implique. Il y a donc bien là, une forme « d'extraordinaire » que même les maires eux-mêmes n'expliquent pas complètement, comme l'illustre parfaitement le témoignage de maire concernant la venue d'une concitoyenne venue évoquer ses problèmes : « *Elle commence à me raconter son histoire, histoire compliquée, et puis je me dis pendant qu'elle m'explique, Jean-Marie, qu'est-ce que tu vas lui répondre ? Tu n'as pas de solution à son problème. Mais avant de terminer, de terminer, elle me dit Jean-Marie, je sais que tu n'as pas de solution, mais je voulais simplement te le dire. Est-ce que cette personne était soulagée ? Donc, donc ça fait partie aussi du travail de l'élu.* »[71]. Si l'on accorde du crédit à ce témoignage, on est tenté

69. Weber M., *Économie et société...*, *op. cit.*
70. Nous entendons par « performatif », le fait que le parole se fasse « action », le « dire » devient le « faire », la parole est action en tant que tel.
71. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de

de se poser la question suivant : Qu'est-ce que vont chercher certains concitoyens chez le maire? Il y a peut-être un début de réponse lorsqu'on mobilise ce que disent Raymond Boudon et François Bourricaud du charisme dans leur dictionnaire critique de la sociologie : « *On entend souvent dire d'un individu " sympathique " ou " charmant " dans le sens banal et faible de ce terme qu'il a du charisme.* »[72]. Ce qu'il y a d'intéressant pour notre raisonnement, c'est que les deux auteurs soulignent l'usage relâché du concept de « charisme », un terme qui est synonyme de « contagion émotionnelle », de « popularité », de « sympathie », de « simplicité » mais aussi « d'authenticité », etc. Il s'agit d'autant de caractéristiques que l'on peut prêter aux maires des petites communes, et surtout de caractéristiques liées à la personnalité du titulaire de la fonction et relèvent d'un « charisme personnel ». Une fois ce constat établi, il nous est utile de souligner avec précaution que l'on reconnaît encore aux maires une forme d'engagement sincère et authentique, et que ces derniers tiennent beaucoup à cette « sincérité » qui constitue même parfois un axe de travail, comme en témoigne cet extrait : « *Parce que moi, je me suis dit, moi mes valeurs, c'est vraiment la sincérité, enfin voilà, je suis attaché à [E J : Recevoir, écouter...], recevoir, écouter, trouver la solution, et vraiment travailler sur la sincérité.* »[73] Là encore, il s'agit d'une « sincérité véritable » que l'on pourrait d'une certaine façon relier à cette forme d'entre deux des « petits maires ». Selon nous, ce charisme d'entre deux repose donc également sur une « base personnelle », et il permet au maire d'exprimer ses qualités personnelles. Il a quelque chose de très « quotidien ». En effet, il semblerait qu'on lui reconnaisse une forme de sincérité quotidienne à se « dévouer », à « agir », et qu'on lui octroi une confiance devenue rare lorsqu'on considère les autres mandats du paysage électif, y compris localement. Tout cela nous amène à conclure qu'il y a une part non négligeable de charisme personnel dans le charisme mayoral, celle-ci est en partie liée à la moindre professionnalisation de cette fonction élective à l'échelon des petites communes. En effet, dans ces communes, le maire reste marqué par une forme d'amateurisme républicain impliquant une tout autre gestion des émotions. Les émotions expriment aussi et avant tout la singularité individuelle du maire, et non pas seulement l'exemplarité qu'implique sa fonction. Nous l'avons déjà dit, la scène communale favorise l'expression d'un charisme personnel et authentique puisqu'elle est le lieu d'une communauté d'appartenance qui lie le maire à ses concitoyens dans une relation assez spécifique. Enfin, on fera également l'hypothèse, que la période de crise de la représentation politique et de crise sociale dans laquelle nous sommes

1309 habitants.

72. Boudon R., Bourricaud F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1994.

73. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.

est sans doute de nature à modifier le cadre de la relation entre le maire et certains de ses concitoyens. Nous nous appuyons ici sur le constat de Michel Dobry[74]. qui développe l'idée que les temps de crise changent les relations entre les acteurs. Il est possible qu'au niveau communal, dans un environnement finalement familier et circonscrit, le maire puisse être perçu comme un « recours ». Il serait une personne vers qui se tourner « dans l'espoir de », à qui s'en remettre le cas échéant. C'est précisément ce qui renforce la spécificité de ce mandat, des liens symboliques forts qui lient le maire et sa personne aux habitants de sa commune C'est là que réside peut-être un certain degré d'abandon et de soumission à la personne du maire, pour reprendre l'un des éléments du tableau de l'extraordinaire wébérien. Cependant, il nous faut reconnaître qu'il est bien difficile d'objectiver le degré « d'abandon et de soumission » à la personne du maire, tel que pourrait l'entendre le sociologue allemand, et ainsi d'en avoir une compréhension plus fine. Ce que l'on peut déjà dire à ce stade, c'est que chez les maires des petites communes, il y a probablement une place pour l'expression d'une conception plus personnelle du charisme, ne serait-ce que parce que certaines pratiques de la proximité sont moins institutionnalisées, moins codifiées. De ce fait, il y existe une marge permettant l'expression d'une singularité individuelle, et donc pour les titulaires de la fonction, la possibilité de personnaliser l'incarnation du mandat. Malgré tout, il ne faut jamais oublier que les titulaires de ce mandat bénéficient aussi du poids de l'histoire sociale de cette fonction élective, de « l'autorité mixte » qu'implique cette fonction. Aussi, nous allons voir que si il y a bien une part de charisme « personnel » dans ce charisme mayoral, il ne faut pas négliger le charisme de fonction qu'implique ce mandat de maire, d'autant qu'il semble assez spécifique puisque lié à cette autorité mixte dont nous parlions plus haut. Revenons donc sur cette part de charisme de fonction spécifique à ce mandat dans les petites communes, et la dynamique qui le lie au charisme personnel que nous venons de mettre en lumière.

3.3 Un charisme de fonction spécifique aux petits maires

Dans les lignes précédentes, nous avons évoqué un charisme mayoral qui a comme « originalité » d'être un charisme d'entre deux, c'est-à-dire un charisme se situant entre une forme de charisme personnel, et un charisme de fonction plus traditionnel issu de « l'aura » lié à la position institutionnel occupée. Il faut néanmoins se garder d'avoir une acception

74. Dobry M., *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986.

radicale de cette notion de charisme de fonction dans le cas des maires de petites communes. En effet, le charisme mayoral mêle charisme personnel et charisme de fonction, et d'une certaine façon ces deux types de charisme sont intriqués et s'incrémentent l'un l'autre, le charisme de fonction étant parfois considéré comme une dégradation du charisme authentique. Nous avons vu que ce mandat s'exerce parfois dans un environnement marqué par l'interconnaissance, la familiarité, le registre domestique. Autrement dit, il s'exerce dans un environnement qui autorise probablement pour le titulaire de la fonction, l'expression d'une singularité et d'émotions plus individuelles. Le petit maire est plutôt un amateur de la politique dont les pratiques ne sont pas toujours toutes institutionnalisées et ritualisées contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, en considérant qu'il n'y aurait que des pratiques stéréotypées correspondant à des modèles de maire. Pour autant, on ne peut pas nier que le titulaire de ce mandat bénéficie également d'une forme de charisme de fonction, car nous faisons face à une fonction à l'histoire sociale et politique très ancrée, et auréolée d'un imaginaire très puissant. Les concitoyens attendent encore aujourd'hui du maire, une présence, une disponibilité, certaines pratiques, certaines attitudes plus ou moins stéréotypées. Le maire reste le personnage central d'une vie communale faite de séquences plus ou moins ritualisées. Une vie communale dont il est à la fois l'orchestrateur et le confesseur. Or, il ne faut jamais oublier que ce charisme de fonction, un charisme hérité de l'ordre institutionnel, permet l'expression de cette autorité mixte que nous avons détaillée plus haut. Et pour cause, si la personne du maire possède l'autorité du chef porteur d'une vision et de projets, du maître dans la prise de risque et la décision, du père en garant de la tradition et du confident dans l'écoute, c'est aussi parce qu'il est consacré par l'ordre institutionnel. Aussi, nous insistons sur l'idée que l'histoire sociale de cette fonction, et les croyances qui en découlent, fournissent aux titulaires de ce mandat une forme de charisme de fonction qui incrémente le charisme personnel et la possibilité de déploiement de plusieurs formes d'autorité, comme en témoignent d'une certaine façon, les deux extraits d'entretien qui vont suivre :

> « *Le Maire est la dernière porte où il y a de la lumière. L'État s'est retiré des territoires, les corps intermédiaires se sont embourgeoisés. Là où bien souvent, il n'y a plus de prêtre, là où bien souvent les gens peuvent venir partager leur malheur et leur désespoir, c'est le bureau du Maire.* »[75]

> « *Le maire, il doit être aujourd'hui bon gestionnaire, mais il doit aussi mener sa collectivité, avec une équipe, ça c'est évident, il est pas seul, on a une équipe d'adjoints et d'adjointes autour, on a un conseil municipal pour valider, relayer les grandes décisions.*

75. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire député-maire de Molsheim de 1995 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 9312 habitants.

Mais le maire, c'est la personnalité que les gens veulent avoir en face d'eux, ici, dans les villages comme le nôtre. Quand ils ont un souci qu'ils estiment important, ils prennent rendez-vous avec le maire, et si c'est une compétence déléguée à un adjoint, et que vous lui balancez à l'adjoint, ils vous disent non, je veux voir le maire! »[76]

Ces deux passages mettent assez clairement l'accent sur la « centralité » du personnage du maire et d'une certaine façon la puissance symbolique de cette fonction. C'est la position de maire dont il est question ici, et cette position permet au titulaire de la fonction de manifester plusieurs formes d'autorité. D'ailleurs, il nous revenir encore une fois sur cette notion de charisme de fonction remise sur le métier, notamment par Jean-Philippe Heurtin[77], Bastien François[78], ou encore Christian Le Bart[79]. Effectivement, pour ces trois chercheurs, le leader est la personne consacrée par l'ordre institutionnel, selon une logique de personnification de l'institution et d'individualisation du social. Or, lorsqu'on regarde de plus près les deux passages d'entretien ci-dessus, on comprend que les concitoyens restent très sensibles à la fonction de maire et à ce que représente ce mandat. En tout cas, ils semblent entretenir un rapport particulier à celui qui occupe le fauteuil de maire, et donc à l'autorité mayorale personnifiée. Sur ce dernier point, revenons sur le propos de l'un de nos interlocuteurs qui assez caractéristique de ce type de charisme : « *Le maire, c'est la personnalité que les gens veulent avoir en face d'eux.* ». Autrement dit, c'est le maire à qui les gens veulent parler et soumettre leurs soucis. C'est aussi le maire dont on attend qu'il nous fasse l'honneur d'être présent lors des événements heureux, mariages, noces d'or ou d'argent, etc. Tout cela parce qu'il est le maire, détenteur, entre autre, d'une autorité du père, une autorité qui fait de lui le garant des traditions. C'est peut-être surtout le rapport que les concitoyens entretiennent à l'endroit du titulaire du mandat qui atteste de la prégnance du charisme de fonction comme le montre ce court passage d'entretien sur l'importance de recevoir les concitoyens : «*C'est de loin ce qu'il y a de moins important, mais par contre ce qui est le plus important pour celui qui sollicite le maire.*»[80]. Autrement dit, la personne du maire est bien consacrée par l'ordre institutionnel, et du point de vue symbolique l'institution municipale reste presque exclusivement perçue et ressentie au travers du maire, qui semble concentrer tout le pouvoir de cette institution. Nous ne cesserons de le constater au cours de ce travail, mais c'est en effet

76. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim, commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.
77. Heurtin J.-P., « Max Weber lecteur de Rudolph Sohm, et l'inachèvement du concept de charisme de fonction », *in* Bernadou V., Blanc F., Laignoux R., Roa Bastos., dir., *Que faire du charisme ? Retour sur une notion de Max Weber*, Rennes, PUR, 2014.
78. Bastien F., « Le président, pontif constitutionnel ; charisme d'institution et construction juridique du politique, *in* Lacroix B., Lagroye J., dir., *Le président de la République, usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.
79. Le Bart C., *L'individualisation*, Paris, Presses de Science Po, 2008.
80. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.

le maire qui a le monopole de la symbolique du pouvoir municipal, et c'est en grande partie le fait de ce charisme de fonction. Le maire personnifie l'institution municipale, ainsi que les formes d'autorités qui en découlent, mais il est aussi le représentant d'un groupe et d'une communauté en quelque sorte, la population de sa commune. C'est d'ailleurs précisément là, que cette notion de charisme d'institution est intéressante, car il y a en filigrane l'idée que ce charisme de fonction rend aussi possible l'expression d'un charisme plus personnel. Certes, le maire est le chef d'une collectivité régie par l'ordre bureaucratique, mais pour ce qui le concerne, il est aussi le représentant élu d'un territoire, que l'on peut assimiler à une « communauté émotionnelle ». Et, c'est cette légitimité des urnes, dont il tire aussi sa centralité, qui lui permet de ressentir, traduire et convertir les aspirations, les besoins, les attentes de de population, comme l'illustre bien cet extrait d'entretien :

> « *C'est une question de cohésion, c'est toi qui tient, j'allais dire la "structure". Moi, je me promène dans la ville, on me connaît, je suis connu. Faut aller dans ce sens là, c'est toi qui fait la cohésion, cohésion sociale, pas seulement du groupe, mais de la population. Tu es le référent, on vient te voir, on te reconnaît, tu arbitres, c'est vraiment dans ce sens là.* »[81]

Ce passage démontre bien la complexité du charisme mayoral, composé d'un charisme de fonction et d'un charisme plus personnel qui peut s'exprimer paradoxalement parce que les concitoyens restent sensible à la fonction de maire sur laquelle ils projettent toute sorte de croyances. En effet, on voit bien que le maire bénéficie également de la légitimité que lui procure la reconnaissance de sa population, une reconnaissance qui dépend aussi des liens qu'il tisse avec ses administrés. Une légitimité qui n'est donc pas exclusivement légale-rationnelle, à laquelle s'adjoint une justification collective, la référence à la « cohésion sociale » ou à la « structure » dans le passage ci-dessus. Nous pensons à l'instar de Jeanne Favret-Saada[82] que le charisme de fonction se place à la charnière entre le charisme et la rationalité moderne, qu'il ne faut d'ailleurs pas dissocier trop rapidement. En effet, le maire par la centralité de sa position institutionnelle fait office de figure disponible à toutes les projections émotionnelles et symboliques. Aussi par la magie de l'élection, et en tant que représentant élu, il peut se nourrir des ressentis, des aspirations, et des croyances de ses concitoyens pour produire une vision du développement et du devenir de sa commune. On retrouve ici l'autorité du chef dont nous avons parlé plus haut. Une vision qui est en quelque sorte le résultat d'un jeu de reconnaissance croisée. Ainsi le charisme du maire, n'est pas

81. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
82. Favret-Saada J., «Weber, les émotions et la religion », *Terrain*, 22, 1994.

seulement le fruit de l'histoire sociale de l'institution mayorale, et des différents modèles de maire sédimentés au gré des époques, il est aussi le fruit des représentations que les habitants développent sur cette fonction élective au gré de leurs contacts et rencontres avec le maire, et donc des liens qui se tissent. De ce point de vue, la légitimité légale rationnelle cohabite avec une légitimité d'ordre plus « affectuelle », qui peut parfois mener à une légitimité traditionnelle. Voilà pourquoi, on peut affirmer que le charisme mayoral dans les petites communes est très spécifique, et que même la notion de charisme de fonction doit être mobilisée avec prudence et dans une acception assez large. Voilà pourquoi nous parlons d'un charisme d'entre-deux. Cependant, il nous est bien difficile de dire si l'une des deux formes de charisme domine, même si paradoxalement il nous semble que sans le charisme d'institution, le titulaire de la fonction ne pourrait pas exprimer une forme de singularité. Or, c'est l'expression d'une singularité qui est tout à fait centrale dans cette idée d'un charisme d'entre-deux, comme nous allons le voir à présent.

3.4 Un mandat permettant l'expression d'émotions ordinaires

La ressource charismatique du maire, telle que nous l'avons décrite dans le paragraphe précédent est particulière, elle constitue selon nous le vecteur premier du pouvoir symbolique du maire dans les petites communes. Et nous verrons tout au long de cette thèse que les usages de ce pouvoir symbolique sont nombreux. Pour commencer, venons-en au concept de « transubstantation »[83]. Il nous semble essentiel de rappeler que ce concept explique le processus par lequel, un homme singulier passe au rang d'incarnation des intérêts, des attentes, des besoins, et finalement de symbole d'un groupe social donné ou d'une communauté, notamment par la magie de l'élection, mais pas exclusivement. Ce concept de « transusbstantation » possède une réelle valeur heuristique dans notre cas, car nous le croisons avec ce concept de charisme d'entre-deux tel que nous l'avons décrit et analysé. C'est-à-dire, un charisme faisant la part belle aux émotions et à l'expression d'une singularité individuelle, le charisme spécifique à un personnage hybride qui n'est pas pleinement professionnalisé. Au sens où, il porte encore en lui une forme d'amateurisme républicain qui va de pair avec l'environnement souvent « familier » et « informel » dans lequel s'exerce ce mandat. Un amateurisme républicain qui reste inscrit dans le statut même du maire pourtant en constante évolution. Rappelons que la professionnalisation de cette fonction élective de

83. Sawicki F., « Laurent Fabius : du " Giscard de gauche " au " socialiste moderne ". Analyse de la formation d'une identité politique », *Pôle sud*, 1, 1994.

maire reste inachevée pour le moment, en termes de statut notamment. Or rappelons, à l'instar de Daniel Gaxie[84], que la professionnalisation politique participe de la régulation des émotions et de la rationalisation des pratiques. C'est l'idéal d'impersonnalité et d'effacement derrière la fonction qui se place au cœur de la représentativité politique comme le note Marion Ballet[85] faisant écho à ce que disait déjà Pierre Bourdieu dans sa théorie critique de la représentation pour qui :« *L'individu ordinaire doit mourir pour qu'advienne la personne morale* »[86], entendons par là que la personnalité du titulaire de la fonction ne doit pas déborder du rôle. Enfin, notons que la *doxa* démocratique impliquerait des décideurs et des citoyens rationnels, délivrés des passions. Qu'en est-il exactement pour les maires de communes de moins de cinq mille habitants ? Le constat est-il réellement le même, alors qu'on a parfois le sentiment que la hiérarchie entre gouvernants et gouvernés est brouillée ?

De nombreuses recherches ont établi que là où l'institution domine, l'usage de la ressource émotionnelle se fait plus rare, ou du moins il est beaucoup plus verrouillé et contrôlé, c'est ce que note Christian Le Bart[87] dans son ouvrage sur les émotions du pouvoir. Les émotions expriment la singularité individuelle, or elles seraient antinomiques avec l'effacement derrière la fonction et avec l'idéal d'impersonnalité qui préside l'endossement du rôle. Dans le cas des maires des petites communes, la situation est plus ambivalente et discutable. Certes, il y a une part d'effacement derrière le rôle, mais il y a incontestablement aussi de la place pour l'expression d'une individualité et d'une singularité. En effet, lisons ce passage aux apparences faussement futiles, dans lequel l'un de nos interlocuteurs évoque sa façon de s'habiller selon les occasions sociales :

> « *Quand je vais au basket voir mes filles jouer, je suis en short. Et par contre, je n'accorde moi, aucune importance à la tenue vestimentaire. Après, il y a des situations qui font que, par exemple, un mariage, costard/cravate, parce que les gens attendent que le maire vienne en costard/cravate, la cérémonie du onze novembre aussi. Tout le reste, c'est le maire est un citoyen, et un habitant, qui s'il vient à la fête des pompiers, bon ben, y se met avec tous les autres, il y a aucune différence par rapport à ça. Et la tenue pour moi, j'ai toujours accordé plus d'importance et de valeurs, et de poids aux idées et à la conviction qu'à la tenue vestimentaire, et ça, ça changera pas quoi.* »[88]

Encore une fois, on peut noter ici la présence de cet « entre-deux , entre un titulaire de la

84. Gaxie D., *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien. 1996.
85. Ballet M., *Émotions et élections*, Paris, INA ed, 2014.
86. Bourdieu P., *langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 269.
87. Le Bart, *Les émotions du pouvoir. Larmes, rires, colères des politiques*, Paris, Armand Colin, 2018.
88. Entretien avec Marc Herrmann, maire de Furdenheim, commune Bas-Rhinoise de 1324 habitants.

fonction qui dans certaines circonstances est tenu par le poids de la fonction et des rituels qui lui sont liés, et de l'autre l'idée qu'il peut tout de même exprimer sa singularité et ainsi styliser sa pratique de la fonction. Certes, cela pourrait être aussi la marque d'un amateurisme républicain, et de l'intériorisation moins importante au rôle politique. En effet, cet interlocuteur n'a jamais occupé aucun mandat antérieurement, ni n'a fait de politique localement, il a une activité professionnelle d'ingénieur informatique. Pour autant, il pourrait aussi s'agir de la manifestation de ce charisme d'entre-deux, et de son interprétation dans un sens non autoritaire. Ici, notre interlocuteur ne cherche pas à asseoir ostensiblement un rapport de domination symbolique. Aussi, le charisme d'entre deux du maire pourrait bien s'interpréter aussi en partie du moins, en dehors d'un système de domination symbolique « classique ». Il se fonderait alors davantage sur la production d'une convivialité, de joie, d'empathie, de reconnaissance, il relèverait davantage d'un charisme « du quotidien » jouant sur des émotions « ordinaires » prenant une tournure particulière sur la scène communale. Nous allons à présent voir que ce charisme du quotidien est essentiel au travail de représentation de l'entité communale sur le plan émotionnel.

Certains travaux mettent en avant l'idée que les gouvernants ne peuvent pas exprimer d'émotions individuelles, au risque de remettre en cause la distance sociale qu'impose toute fonction élective, et par là l'endossement du rôle au sens le plus verrouillé. Selon nous, ce constat est discutable concernant les maires des petites communes. Nous pensons déjà à l'instar de Philippe Braud[89] et de Christian Le Bart[90], que les élus, et plus encore les maires, peuvent s'associer aux émotions collectives de leurs administrés et plus encore les canaliser en quelque sorte pour produire une sorte de représentativité émotionnelle. En effet, on attend d'un maire qu'il offre un visage conforme aux situations. Aussi, l'on peut donc dire qu'il y a bien au moins des émotions partagées entre le maire et ses concitoyens, et cela d'autant plus dans un environnement domestique fait de familiarité et d'interconnaissance. En témoigne, l'extrait qui va suivre, particulièrement éloquent à cet égard :

> « *Mais pour autant, après, c'est une attitude, moi le jour du " trail " (événement sportif), ou le jour du " mesti ", je fais les tartes flambées, je tiens le stand, je suis dans l'organisation très opérationnel. Je suis pas le chef qui décide jamais. Le " mesti " (fête foraine), ils me disent, il y aura ça à telle heure, ça à telle heure, et je tiens le micro et j'anime le truc. Le maire, vous allez à Quatzenheim, ce jour-là, le maire, il ne fait pas seulement le discours, il fait les tartes flambées. [E J : comme les autres citoyens...] Tout à*

89. Braud P., *Petit traité des émotions, sentiments et passions politiques*, Paris, Armand Colin, 2007.
90. Le Bart C., *Les émotions du pouvoir. Larmes, rires, colères des politiques..., op. cit.*

fait, c'est une approche qui est différente, et il est à sa juste place, comme un bénévole comme les autres. »[91]

Dans ce passage, le maire est aussi ce *primus inter pares* pris dans une relation d'égalité avec ses concitoyens, tout en orchestrant, domestiquant et s'appropriant des émotions collectives. Ce travail est essentiel à la représentation de cette « communauté émotionnelle » que constitue la commune par moment. En un sens, l'attachement affectif à la communauté communale est très prégnant, car le maire partage des moments qui sont aussi faits de convivialité avec ses concitoyens selon le principe d'émotions partagées. Nous sommes donc loin de l'idéal d'impersonnalité et d'effacement derrière la fonction, bien au contraire. Et ici, le charisme du maire n'implique pas forcément un rapport de domination symbolique. Par ailleurs, il semble aussi y avoir de la place pour l'expression de la singularité de la personne du maire, l'interprète de la fonction en quelque sorte. De plus, on peut supposer que l'émotion partagée dépasse l'idée du seul phasage émotionnel entre le maire et ceux qu'il représente. On peut parler d'une forme de représentativité émotionnelle, et faire l'hypothèse que celle-ci va de pair avec la possibilité d'un débordement du rôle de maire dans son acceptation la plus standardisée. Il nous faut noter en complément de notre propos que le maire possède un positionnement pour le moins original, à la fois « sécant » au sens où il croise plusieurs groupes sociaux différents dans sa commune, et « central » du point de vue symbolique, car c'est vers lui qu'un certain nombre de regards se tournent malgré tout. Ce positionnement original engendre nécessairement des dispositions psycho-affectives particulières, et un éventail d'émotions « stratégiques », à gérer, et de qualités sociales à déployer telle que l'empathie, la bonhomie, la prévenance, la compassion vis-à-vis des administrés. Il est faut noter que ces émotions ne sont pas toujours purement « politique », mais elle marque aussi une singularité toute personnelle. Ceci est assez caractéristique de ce charisme d'entre-deux tel que nous l'avons analysé plus haut. Pour être plus complet encore, nous pouvons mobiliser la notion d'« ethos » au sens où l'entend Bernard Fusulier[92], pour ce chercheur l'ethos étant le lien entre une position objective et les possibilités subjectives qui en découle, autrement dit, une manière d'être et de dire, une posture émotionnelle qui a nécessairement des implications. Au niveau communal, il y a bien une sorte « d'ethos de proximité » qui s'exprime, et qui implique pour le maire de savoir faire preuve également de simplicité, de disponibilité, de

91. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.
92. FUSULIER B., « Concept d'ethos. De ses usages classiques à un usage renouvelé», *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42 (1), 2011.

rondeur, d'humanité, de solidarité, etc. D'ailleurs, notons que si le maire n'est pas forcément un professionnel de la politique, il possède néanmoins une réelle compétence en matière de présentation de soi. Or, le maniement des présentation de soi constitue une manière de répondre aux émotions, de les gérer et éventuellement de les produire comme peut le laisser supposer cet extrait d'entretien : « *D'abord, je trouve que la première communication, c'est le comportement de l'élu par rapport à ses concitoyens. C'est justement, est-ce qu'il est à l'écoute ? Est-ce qu'il les reçoit, etc, etc. ?* »[93]. Suite à cet extrait, on peut faire l'hypothèse que le titulaire de la fonction peut singulariser l'endossement de son rôle par la gestion de postures émotionnelles. Nous rejoignons ici Philippe Braud[94], lorsqu'il constate le caractère éminemment politique des émotions, et leur omniprésence tant dans le discours, que dans la pratique des élus, à tous les échelons. Nous verrons que c'est sans doute encore plus le cas des petites maires. Et cela d'autant plus, que ces émotions liées à cet « ethos de proximité » constituent peut-être la principale ressource symbolique permettant aux édiles de rendre crédible le recentrage de l'identité mayorale sur le positionnement d'un gestionnaire de proximité avec tout ce que cela implique comme travail sur les signes et les symboles d'appartenance à la communauté communale. Ce recentrage s'effectue sur des identités stratégiques[95] et défensives, telles que « généraliste de tout », « gestionnaire de proximité », « médiateur à l'écoute », « chef d'orchestre du développement communal ». Ces identités stratégiques renvoient à des traits de personnalité finalement assez ordinaires, et à la monstration quotidienne d'une multitude d'activités.

3.5 Un charisme du « quotidien » primordial à la représentation des « petits » maires

Nous avons précisé plus haut les spécificités de ce charisme mayoral dans les petites communes. Il s'agit d'un charisme d'entre-deux, flottant entre une forme de charisme personne pour ne pas dire authentique et une forme de charisme de fonction assez spécifique à ce mandat de maire à cet échelon de commune. Mais, il faut surtout voir dans ce charisme une ressource et un attribut essentiel au pouvoir réputationnel[96] du maire et à la représentation de ce métier dans les petites communes. Pourquoi ? D'une part parce que le charisme mayoral à l'échelon des communes considérées dans cette recherche, semble davantage emprunté à un

93. Entretien avec Gilbert Schoely, ancien maire de Barr de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinois de 7197 habitants.
94. Braud P., « L'expression émotionnelle dans le discours politique », *in* Faure A., Négrier E., dir., *La politique à l'épreuve des émotions*, Rennes, PUR, coll. « Res Publica », 2017.
95. Collovald A., « Identité(s) stratégique(s) »*, Actes de la recherche en sciences sociales*, 73, 1988.
96. Becquart-Leclerq J., *Paradoxes du pouvoir local*, Paris, Presses de la FNSP, 1976.

forme de charisme du quotidien, charisme très contemporain, tel qu'il est défini notamment par Richard Sennet[97]. C'est-à-dire une forme de charisme se caractérisant par le dévoilement et l'expression des émotions et des affects. En effet, ce charisme a comme principale caractéristique l'abolition de la distance entre les sentiments du public et ceux du leader. Or, nous devons une fois encore rappeler ici, que la sphère communale est un espace presque « domestique » parfois fait de familiarité et d'interconnaissance. D'autre part, la commune est probablement aussi un lieu réunissant les conditions d'émergence d'un charisme du quotidien, qui se manifeste aussi et surtout peut-être par la simplicité, la disponibilité, l'aptitude à l'empathie et à l'écoute, la bonhomie, le côté sympathique, ou dans un autre ordre d'idée le volontarisme et dynamisme, la créativité, etc. Il s'agit de qualités qui ne renvoient pas forcément à « l'extraordinaire » dans son acception la plus radicale, mais qui pour autant n'en contribuent pas moins à « l'aura » d'un « petit maire » et au développement d'une forme de charisme personnel et quotidien. D'autant que, nous sommes en face d'un personnage hybride et polyvalent qui reste un « généraliste » au sens où le maire d'une petite commune ne semble pas être un professionnel spécifiquement formé à la gestion des affaires publiques locales, au management de projets, etc. Au contraire, c'est plutôt un personnage à l'image sociale oscillant entre celle de notable archaïque, de l'amateur de la politique à la fois médiateur-confident, gestionnaire et référent de proximité, et celle d'un chef de projets porteur d'une vision de sa commune, etc. Certes, cette oscillation de l'image sociale du maire au gré des époques et selon les configurations territoriales spécifiques n'est pas un constat nouveau, Rémi Lefebvre[98] l'avait déjà établi dans ces recherche sur le socialisme municipal et à la suite d'autres chercheurs. Cette oscillation de l'image sociale du maire est d'ailleurs à relier à cette autorité mixte qui s'exprime au travers du charisme mayoral. Ce constat est donc essentiel à notre raisonnement, car il nous permet de souligner l'importance des variations identitaires dans la représentation de l'activité mayorale. L'identité mayorale est aussi probablement une « identité négociée »[99], et donc une identité bricolée. Selon nous, cette renégociation est rendue en partie possible, du fait de cette forme de charisme très spécifique qui autorise l'expression d'une singularité émotionnelle, et qui est porteuse d'une autorité mixte permettant l'expression d'un large spectre de variations identitaires et émotionnelles. D'ailleurs, cette mobilisation des ressources émotionnelles semble bien s'accorder avec l'idée d'un personnage

97. Sennett R., *Les tyrannies de l'intimité,* Paris, Seuil, 1979.
98. Lefebvre R., *Le socialisme saisi par l'institution municipale : des années 1880 aux années 1980 : jeux d'échelles,* thèse de science politique. Université Lille 2, 2001
99. Sainsaulieu R., *L'Identité au travail*, Paris, Presses de la FNSP, 1977.

du maire « connexionniste »[100], dont les représentations utiles sont locales, singulières, circonstancielles, mobilisables de proche en proche, et pour qui l'expérience et le ressenti personnel semblent parfois compter bien davantage que les compétences *stricto sensu*. Il y a donc un lien entre ce charisme finalement très contemporain faisant appel au sens large aux émotions, et ce personnage hybride, bricoleur, amateur de la politique plus qu' homme politique professionnel. Nous faisons l'hypothèse que cela implique une autre façon de réguler, et faire usage des ressources émotionnelles et symboliques dans un cadre où les relations sont souvent plus individualisées.

Section 4 : Une approche sociologique « compréhensive » mêlant sociologie interactionniste, sociologie des émotions et sociologie de l'expérience

4.1 L'approche par la sociologie des rôles

Nous avons déjà largement évoqué, au début de cette introduction générale, la dimension plurielle du personnage du maire. Un personnage qui est devenu progressivement central dans le maillage institutionnel français, et surtout un personnage qui garde une place à part dans l'imaginaire collectif, au point de susciter de multiples attentes et croyances encore aujourd'hui. Cela étant, la loi Notre (2015) a engendré une modification de la répartition des pouvoirs entre l'échelon communal et l'échelon intercommunal, qui amène les édiles des petites communes au moins à se repositionner y compris sur les plans essentiellement symbolique et imaginaire. Cela étant, outre ce mouvement de fond en faveur de l'intercommunalité, qui nous ne traiterons pas ici, il s'agit pour nous de souligner que dès que l'on se penche sur l'activité mayorale dans les petites communes, on saisit très vite qu'il n'y a pas de logique unique ou fondamentale en matière d'incarnation et d'appropriation de la fonction. Certes, il y a des attentes quant à la façon dont elle doit être incarnée. On peut d'ailleurs affirmer que la représentation du métier de maire se fait dans le cadre d'une véritable mémoire de rôle ou « Identity Salience »[101] pour reprendre un concept de Sheldon Stryker et Richerd Serpe. Selon nous, les édiles avec l'expérience, savent comment ils doivent jouer ce rôle pour faire face aux attentes et aux aléas des situations d'interaction. Autrement dit, nous serions face à un acteur pluriel pouvant réactiver stratégiquement

100. Boltanski L., Chiappello E., *Le nouvel esprit du capitalisme,* Paris, Gallimard, 2000.
101. Stryker S., Serpe R., « Identity Salience and Psychological Centrality : Equivalent, Overlapping, or Complementary Concepts ? », art. cité.

certaines postures émotionnelles, et par extension certaines figures du maire pour répondre aux attentes liées à certaines situations. Il a déjà été largement évoqué que les maires étaient tenus par les attentes de rôle de leurs concitoyens, tenus à des comportements et à des attitudes plus ou moins prévisibles. Pourtant, il nous paraît évident qu'il existe aussi une somme de rôles mêlée de réflexivité chez les édiles que nous avons rencontrés au cours de notre enquête. Ajoutons de surcroît que le maire se trouve dans une position d'intermédiarité, qui est en elle-même porteuse de dispositions psycho-affectives multiples, nous entendrons par là, et dans une perspective déjà interactionniste au sens large du terme, une multiplicité « d'identités de rôle »[102]. Une multiplicité de figures qui existeraient comme nous le plus loin sous couvert de quelques étiquettes ou représentations semi-savantes que les maires s'auto-attribuent, ou qu'on leur attribue. A titre d'exemple, combien de fois n'avons-nous pas entendu les termes suivants : médiateur, généraliste, gestionnaire de territoire, décideur, animateur, manager, etc. Arrêtons ici les dénominations pour constater que les maires évoquent, non sans un certain recul, des identités de rôle, sans y être forcément invités par le chercheur. En témoigne bien d'autres exemples parmi les trois qui vont suivre:

> « *Ce pouvoir, il est justifié totalement, parce qu'on est des "gestionnaires de territoires", et ça, il faut nous laisser gérer le territoire.* » [103]

> « *C'est clair, le rôle principal d'un maire vis-à-vis de sa population est d'être un médiateur.* » [104]

> « *Oui, oui, il y a un savoir-faire, on est, je vous ai dit, on est chef d'entreprise, on est manager, d'un côté, ici en tant que je suis chef d'entreprise, je manage, je manage pas mes dix agents, mais j'ai des chefs de service, ça encore, je le laisse à mon directeur général, voilà, donc ça, c'est une compétence. Et l'autre compétence, c'est animer une équipe pour que cette équipe produise un travail, produise des idées, et ait envie de réaliser des projets. Parce que je veux dire, à un moment donné, si je ne fais pas cette seconde partie, je me retrouve seul.* » [105]

Il nous semble très utile de souligner dans cette introduction générale que les notions de rôle et d'identité de rôle sont étroitement liées à celle de compétence, de savoir-faire et même de métier, et de confirmer l'hypothèse comme bien d'autres chercheurs avant nous, que la dimension performative et figurative semble constituer une large part de l'activité mayorale, elle en est consubstantielle pour ainsi dire.

---

102. Stryker S., *The Interplay of affect and Identity : exploring the relationships of social interaction, self, and emotions, Chicago..., art. cité.*, dans Kauffman J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité..., op. cit.*
103. Entretien avec Jean Humann, maire de Entzheim, commune Bas-Rhinoise de 2422 habitants.
104. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
105. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5102 habitants.

Cette présence fréquente des figures mayorales dans le propos des élus, nous aura souvent amené à saisir notre objet au travers d'une perspective « goffmaniene »[106] marque l'importance du plan imaginaire de la fonction de maire, car nous partons du principe que l'identité mayorale peut se décliner en une série de rôles et de figures qui ne sont que les fragments d'une identités à la fois prescrites mais aussi d'identités de façade pour reprendre le vocable utilisé par Alexandre Mucchielli[107]. En effet, nous verrons que les maires doivent effectuer un travail de « négociation identitaire », ou tout du moins semble-t-il, s'adapter, s'ajuster, sauver les apparences pour gérer les impressions, quant à leurs capacités d'action, quant à ce pouvoir réputationnel faisant à la fois office de ressource et de fardeau, et ainsi préserver une position de prééminence symbolique. Ils cherchent également à donner une épaisseur supplémentaire à leur travail ou à ce qu'il considère comme le cœur de métier, c'est-à-dire la proximité, l'écoute et la traduction des besoins de leurs habitants en projets, et enfin pour donner l'apparence et l'impression d'une prise en charge symbolique des demandes de leurs concitoyens. Cette nécessité pour les maires de s'adapter aux croyances, à cet imaginaire mayoral, et à ce qu'il implique d'attentes chez les concitoyens, donne le ressort de ce langage des façades et des figures comme le note Isaac Joseph lorsqu'il évoque la sociologie d'Erving Goffman[108]. Nous sommes donc convaincus de l'apport de cette première sociologie à l'étude de notre objet. Nous verrons au cours de ce travail de thèse que la tendance à l'individualisation de la relation entre le maire et ses concitoyens, la tendance à une « descente en singularité », via une proximité aux apparences informelles, présentée au travers de la disponibilité et de l'écoute implique nécessairement un travail maîtrisé et conscient de « face-work »[109], c'est-à-dire une véritable gestion des « présentations de soi » mayorales selon les aléas des situations d'interaction dans la commune. Insistons encore une fois sur le fait qu'à tous les niveaux de notre recherche, ce travail de présentation de soi ressort sensiblement, et qu'il est flanqué d'un travail émotionnel. Tout cela nous amène à dire que la représentation du travail mayoral constitue sans doute la ressource symbolique pivot des maires. Car les édiles se campent en gardien et référent de proximité, en défenseur du « lien et liant territorial » face à l'anonymat d'une intercommunalité peu gratifiante pour eux en terme de rôles joués. Ajoutons que les maires mettent sensiblement en avant la dimension sociale de leur mandat, autrement dit leur « rôle social », un rôle pivot sur lequel nous reviendrons souvent, et nous avons

106. Isaac J., *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.
107. Muchielli A., *L'identité*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1986.
108. Isaac J., *Erving Goffman et la microsiologie*, Paris, PUF, 2009.
109. Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne vol.2, Les relations en public* , Paris, Éditions de Minuit, 1973.

régulièrement fait le constat d'un travail de construction des apparences, qui semble conscient et maîtrisé, visant à s'adapter aux situations, en réinterprétant le rôle de maire, et relevant d'une forme de théâtralité politique, comme le sous-entendent bien ces trois passages d'entretien :

> « *Il faut écouter les gens et être clair avec les gens, et les recevoir, ne pas donner l'impression aux gens, de ne pas avoir envie, ou d'être excédé, d'être fatigué et de ne pas traiter leur problème. ça c'est pas possible à mes yeux. Et c'est épuisant.* » [110]

> « *Je pense que, ouais, ouais, vous le traduisez bien, il faut s'adapter, des fois, on s'adapte au plus grand nombre, et des fois on s'adapte aux problèmes du quotidien. Ouais, moi, j'ai des rôles.* » [111]

> « *C'est quelque chose qui se travaille, ça n'est pas quelque chose qui est " inné " chez moi. Ça se travaille par un aspect physique, je suis en jean et en baskets ce matin. À 11 heures, j'ai une inauguration de logements sociaux, je devrai être en costume-cravate. Après, il y a l'attitude et l'expression, on peut discuter à bâtons-rompus autour d'une table et après respecter la hiérarchie, le " process " d'une réunion publique, d'une réunion avec le préfet* (...) *C'est une forme, c'est une forme de " Comedia dell' arte ", on a des rôles différents, on joue des rôles différents. Ça c'est clair.* » [112]

Selon nous, les maires ne sont pas enfermés dans une définition prescriptive de leur rôle social. L'identité mayorale offre des marges de manœuvre en matière d'incarnation. Frederico Tarragoni[113] à propos du concept de rôle, et en s'inspirant de la phénoménologie et de l'interactionnisme évoque la notion de « *role performance* », en développant l'idée qu'un rôle que l'acteur social connaît bien, peut faire l'objet d'une série d'interprétations différentes, interprétations qui n'ont rien d'inconscientes, ce que notait déjà dans une certaine mesure Rémi Lefebvre[114] au sujet des élus locaux. Aussi, cet apport de la sociologie interactionniste et plus spécifiquement Goffmanienne, complétée par des ajouts conceptuels, offre en tout de réelles perspectives dans le cadre de notre étude, car elle ouvre à une possibilité de stylisation[115] de l'incarnation de la fonction. Cette idée d'une stylisation de l'exercice du mandat est très utile, lorsqu'on sait que cette fonction élective de maire ne renvoie pas à un corpus de savoir-faire spécialisé et consolidé, et de surcroît qu' elle est exercée dans un cadre[116], la commune, ayant parfois des apparences domestiques, laissant l'impression d'une

110. Entretien avec Eric Amiet, maire de Wolfisheim commune Bas-Rhinoise de 4174 habitants
111. Entretien avec Béatrice Bulou, maire de Mundolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4767 habitants.
112. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
113. Tarragoni F., *Sociologies de l'individu,* Paris, La Découverte, 2018.
114. Lefebvre R., « " Le conseil des buveurs de bière " de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles institutionnels », *Politix,* 53, 2001.
115. Nous entendrons par le terme « stylisation », la modification d'une séquence d'activité sociale, selon des caractéristiques propres à l'acteur. Cela rejoint l'idée de « singularisation ».
116. Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1991.

familiarité. Une familiarité que nous ne pouvons ignorer à cet échelon de commune, comme le note d'ailleurs Marc Berveglieri[117] au sujet du rapport qu'entretiennent les individus vis-à-vis de l'environnement habité. Ici, on peut imaginer que le contact avec le maire puisse être stylisé pour donner l'impression d'une expérience singulière et personnelle, et l'accès à la personne du maire peut se faire avec l'impression d'une certaine simplicité et d'une certaine informalité. Dans cette idée, nous pensons que les édiles pourront toujours travailler l'impression d'accessibilité à leur personne, une impression allant de pair avec une certaine forme de familiarité au sens où il n'est pas toujours question de règlement, de rappel à la règle mais aussi semble-t-il d'une relation personnalisée fondée sur l'authenticité et la sincérité d'un engagement à l'égard des habitants, la reconnaissance et l'écoute de leurs besoins. Simple hypothèse que nous faisons-là sur l'usage du registre de la familiarité[118] et l'importance du travail de figuration en la matière. Pour terminer sur cette justification de la mobilisation de la perspective Goffmanienne dans la cadre cette recherche, rappelons les réflexions de Michel Dobry[119] concernant la vision idéalisée de la relation entre gouvernants et gouvernés, pour Dobry, l'important reste que les élus fassent « comme si » ils obéissaient aux attentes des concitoyens, rappelant au passage que la légitimité de l'élu dépend de la croyance des concitoyens. Or, concernant la fonction élective de maire, fonction qui nous l'avons rappelé est traversée par le mythe, et génère un imaginaire très puissant, cette logique du « comme si » implique probablement une gestion des impressions, des émotions sensiblement plus importante que pour d'autres mandats, car sur le plan symbolique la position du maire reste solide et monopolistique au niveau communal. L'imaginaire mayorale implique encore un certain niveau d'attentes, du moins on peut le supposer. Inutile sans doute d'en dire d'avantage pour l'instant pour justifier notre premier parti pris conceptuel. Comme d'autres travaux l'ont noté et souligné avant nous, la dimension performative et figurative semble être prédominante dans l'activité mayorale, du moins telle que nous l'avons observé.

4.2 L'approche de l'exercice de mandat par la sociologie des émotions

Venons-en à présent à la seconde approche théorique de ce travail de thèse, l'approche par une

117. Breviglieri M., *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1999.
118. Thévenot L., « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses,* 17, 1994.
119. Dobry M., « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques "complications" de la sociologie de MaxWeber », *in* Favre P., Hayward J., Schemeil Y., dir., *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, FNSP, 2003.

sociologie des émotions. Celle-ci se justifie par la présentation que font les maires de leur engagement pour leur commune. Une présentation qui semble toujours imprégnée de logiques émotionnelles. Sous cet angle, il nous semble pertinent de mobiliser le travail d'Arlie Russel Hochschild[120], notamment lorsqu'elle note que l'endossement des rôles professionnels implique nécessairement une part de travail émotionnel. Selon nous, c'est d'autant plus vraisemblable lorsqu'on applique ce constat à une fonction élective. Aussi, il ne faut pas ignorer ou laisser dans l'ombre de notre analyse ce travail émotionnel. Le lien entre la sociologie des rôles et celle des émotions s'établit déjà en partie sur ce point développé par cette chercheuse américaine, car l'endossement et l'interprétation d'un rôle implique nécessairement un travail sur les valeurs et les émotions que ce dernier véhicule, car il s'agit d'adhérer le plus sincèrement possible au rôle et à ce que celui-ci implique en terme d'attitudes et de comportements. Notons d'ailleurs que de nombreux maires que nous avons rencontrés évoquent ce travail sur la « sincérité » et l'idée d'adhérer un rôle qui ne doit surtout pas être subi, mais plutôt un rôle que l'on s'approprie et qui traduit à l'adhésion à des valeurs. Le concept de rôle fait le lien entre les valeurs et les émotions. En effet, comme l'a souligné Nathalie Heinich[121], l'émotion est le critère d'adhésion à des valeurs. Ce dernier constat nous amène à combiner la sociologie interactionniste avec celle des émotions. D'ailleurs, remarquons les indices d'un travail sur les émotions dans le passage suivant :

> « *Bien déjà, c'est avoir de la bienveillance, avoir de l'empathie, c'est aller vers les gens, c'est aussi les respecter, c'est à dire que lorsqu'ils viennent vous voir, ou quand vous les rencontrez peu importe, et qu'ils vous exposent un certain nombre de choses, qui ne sont pas toujours des problèmes. Il faut pas toujours voir dans la complexité* » [122]

Nous souhaitions aborder la justification que nous allons faire de l'apport de la sociologie des émotions à l'étude de la fonction élective de maire par ce passage, car au fond quel maire lorsqu'il évoquait son engagement pour sa commune et son territoire ne dit pas aimer les gens. Combien de fois n'avons-nous pas entendu pour être maire «*il faut aimer les gens* » ? Nous pourrions nous borner à qualifier ce type d'affirmation de langue de bois ou de registre galvaudé de justification de l'activité mayorale. En effet, rappelons que une partie de la science politique, notamment à ses débuts a considéré dans un esprit très rationnel, très positiviste qu'il faut se prémunir et mettre à distance tant les émotions du chercheur que celle

120. Hochschild A.-R, « Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure », *American Journal of Sociology*, 85 (3), 1979. (rappelons que cette chercheuse n'est autre que la dernière doctorante d'Erving Goffman)
121. Heinich N., *Ce que n'est pas l'identité*, Paris, Gallimard, 2018.
122. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5102 habitants.

des acteurs étudiés. C'est d'ailleurs ce que souligne Christian Le Bart[123] dans son ouvrage sur les émotions du pouvoir, lorsqu'il rappelle que la science politique a longtemps analysé les phénomènes politiques en termes « cliniques » et en « refroidissant » ses objets afin de les faire tendre vers plus d'objectivité. Pourtant, nous l'avons constaté, si le chercheur doit rester vigilant au moment d'analyser le travail émotionnel de l'acteur, et dans notre cas des présentation des maires, il est obligé de faire avec des élus qui expriment leurs émotions et dont une partie du travail de représentant est aussi de donner l'apparence, voire d'être comme le notait déjà Philippe Braud[124] en phase avec les émotions de ceux qu'ils représentent. Le maire doit aussi faire écho à la joie, à l'enthousiasme, ou à la tristesse et aux problèmes de ses concitoyens, via notamment la production de postures émotionnelles, comme l'illustre bien l'extrait d'entretien placé en tête de cette section, extrait qui ressemble à tant d'autres. Toute la gamme subtile des émotions semble être présente dans une commune, et les rituels communaux sont autant de séquences émotionnelles. Voilà pourquoi, il nous semble essentiel de faire cet détour par la sociologie des émotions, car le public de maire que nous étudions, lui, ne proscrit pas les émotions ; il les intègre à ses stratégies de prise en charge et de traitement des demandes de ses administrés, il les intègre à sa façon de « faire proche » et « d'être là ». Il serait donc compliqué de faire sans la sociologie des émotions après avoir convoqué la sociologie interactionniste. La science politique au nom d'un « rationalisme républicain » a longtemps rechigné à se pencher sur l'analyse des registres des émotions et des affects, alors que ces registres jouent probablement un rôle stratégique dans l'incarnation de cette fonction élective, car on peut parler d'une représentativité émotionnelle[125] des maires. Cette représentativité émotionnelle que nous pouvons articuler à la notion charisme. En effet, selon nous le charisme du maire s'exprime aussi au travers d'une série de variations émotionnelles, que constituent les façades développées par les maires. En effet, le maire via les émotions qu'il produit cherche aussi à faire résonance dans certains cas au moins aux émotions collectives et individuelles de ses administrés. Dans cette idée, ajoutons que le rôle d'un élu est aussi de canaliser, de réguler, de traduire et de mettre en forme les émotions de ses concitoyens.

Enfin, Pierre Ansart[126]soulignait l'importance des émotions dans la reproduction sociale et la

123. Le Bart C., *Les émotions du pouvoir "larmes, rires, colère des politique ...*, *op. cit.*
124. Braud P., *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1991.
125. Braud P ., *Petit traité des émotions, sentiments et passions politiques*..., *op. cit.*
126. Heinich N., « les émotions patrimoniales : de l'affect à l'axiologie », *Social Anthropology*, 20, 2012.

mutation de la vie politique. À cet égard, nous faisons l'hypothèse que le maire est un producteur de « reconnaissance » ; il contribue au niveau communal à produire un sentiment d'appartenance, et une forme de solidarité via la proximité et une mémoire d'environnement habité. C'est dans cette perspective que nous avons choisi d'aborder notre objet également par une sociologie des émotions : la disponibilité, le contact personnalisé, l'écoute du maire peuvent revêtir une dimension stratégique, car les postures d'un maire sont reçues sur un mode émotionnel. Sur ce point, nous nous appuyons sur les travaux de Peter Burke et Jan Stets[127] pour qui les « identité de rôle » sont porteuses d'une disposition psycho-affective et constitue un instrument opératoire pour l'acteur social. On peut de ce fait supposer que les maires font de la maîtrise de certaines situations émotionnelles un élément essentiel de leur travail, comme le marque ce propos d'un maire :

> « *Prendre du temps, pour écouter, sur un sujet qui moi me paraissait complètement irréel (femme atteinte d'un cancer, souhaitant faire exhumé son fils). Je trouvais que ça n'était pas possible. Mais, cela l'a apaisé dans toute sa crise qu'elle vivait au niveau de sa situation personnelle* » [128]

Nous terminons ce développement sur le choix de la sociologie des émotions, en notant que pour les maires de commune de moins de cinq mille habitants, nous pouvons supposer que le maniement et la gestion de certaines situations émotionnelles est aussi une façon d'exprimer une singularité individuelle. L'expression de cette singularité s'effectue dans le cadre de ces rapports personnalisés. Nous pouvons également ajouter que la gestion et le contrôle des émotions pourrait être considérée comme une marque de professionnalisation de ces élus locaux. C'est le constat que fait Marion Ballet[129] à un autre niveau de gouvernance. Elle évoque les élus comme des professionnels et experts de la « présentation de soi ». En cela, elle conclut que les élus développent une forme d'expertise dans la gestion des émotions. En cela, nous la rejoindrons dans le chapitre sur la tension entre amateurisme républicain et une professionnalisation inaboutie, premier chapitre de cette thèse traitant de la difficile analyse du travail du maire. Car, nous le verrons, le travail du maire est éminemment symbolique, et la fabrication de façade y joue un rôle semble-t-il déterminant pour attester d'une compétence émotionnelle. Nous sommes loin de l'idéal d'impersonnalité, d'effacement, et même de retenue, qui a longtemps prévalu chez les représentants élus. Aujourd'hui, il s'agirait plus

127. Stets J, Burke P., « identity theory and social identity theory », *Social Phsychology Qaterly*, 63, 2000, cité par Kauffman J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité..., op. cit.*
128. Entretien avec Gilbert Schoely ancien maire de Barr de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinois de 7197 habitants.
129. Ballet M., *Émotions et élections*..., *op. cit.*

d'une gestion stratégiques des émotions et d'un nouveau rapport aux émotions individuelles et *a priori* une liberté créative dans l'endossement du rôle, ce qui nous amène à développer la dernière approche théorique principale de ce travail de thèse, l'approche par la sociologie de l'expérience.

4.3 L'approche par la sociologie de l'expérience

Nous avons précédemment fait l'hypothèse que les maires, du moins à cet échelon de communes, ont probablement une marge d'interprétation de leur rôle non négligeable, ce qui justifie notre choix de convoquer certains concepts de la sociologie goffmanienne, ainsi que d'autres recherches associées. Par ailleurs, nous avons motivé la combinaison entre sociologie interactionniste et sociologie des émotions par le fait que l'endossement et l'interprétation du rôle implique probablement un travail émotionnel. Nous avons vu également que le charisme d'entre-deux, spécifique à ce mandat dans les petites communes, se manifeste selon différentes formes d'autorité, et donc de « figures » du maire. Or, nous pouvons, à présent, en venir à la dernière approche théorique de notre combinatoire sur le plan conceptuel, celle de la sociologie de l'expérience, qui nous le verrons dans la suite de cette introduction sera déterminante dans le choix de notre méthodologie de terrain. En effet, nous avons pu constaté que les maires sont à la fois « sujet » et « objet » à un double niveau de perception, au sens où chaque maire éprouve, ressent, et pense l'exercice de son mandat. Ajoutons que chaque maire éprouve et fait l'expérience des attentes de rôle de ses concitoyens. Il existe donc un écart entre la subjectivité propre à chaque édile dans sa façon d'incarner la fonction, une subjectivité liée à son parcours, ses ressources personnelles, ses compétences, sa trajectoire, et les attentes de rôles sédimentées au fil de l'histoire sociale de la fonction. De surcroît, nous le verrons, il existe aussi chez les maires une parfaite conscience de l'écart qui existe entre les attentes de leurs concitoyens, leur exigence et ce qu'ils peuvent faire réellement, donc une conscience de l'écart entre pouvoir effectif et pouvoir réputationnel. Or, le travail émotionnel corollaire du travail d'interprétation du rôle vise à gérer cet écart, à le réduire, au moins sur le plan symbolique. C'est précisément ce qui nous a amené à considérer notre objet à l'aune de la sociologie de l'expérience, car les maires développent une distance à eux-même, un « quant à soi », au travers duquel ils se positionnent en fonction de ce qu'ils perçoivent des attentes et des croyances de leurs concitoyens. Il ne faut à cet égard pas négliger leurs ressources interprétatives, la réflexivité qu'ils développent, la connaissance pragmatique qu'ils élaborent

de leur identité mayoral, et surtout de l'endossement de leur rôle, face aux croyances et l'imaginaire qu'ils doivent gérer à la fois comme une ressource, mais aussi comme une contrainte, ainsi que le montrent d'ailleurs assez bien ces deux extraits :

> « *Oui, c'est certainement un rôle, mais je crois qu'il ne faut pas non plus tomber dans la comédie. Je crois, qu'il faut être extrêmement transparent, même si c'est parfois dur, il faut savoir dire non. Il faut tenir ses engagements et ça c'est un principe de base auquel je tiens. Et surtout être honnête avec les gens. Jouer un rôle "oui", mais peut-être pas devenir comédien* .» [130]

> « *Au niveau de l'identité de maire, la problématique ? Ben, c'est qu'on inculque aux gens que la démocratie, c'est moi quoi. C'est-à-dire que les individus pensent que la démocratie, c'est quand on fait ce qu'ils veulent, ce qu'ils demandent, et du moment que vous lui dites non, vous n'êtes plus démocratique. C'est....(rires)* » [131]

En somme, les édiles font l'expérience de leur rôle et des attentes de rôles de leurs concitoyens. Ajoutons qu'ils doivent avoir une intelligence des situations, une mémoire des situations. Cette dernière est une ressource malléable de « mise en récit », mais elle doit être intégrée à l'analyse, avec prudence certes. En tout cas, ils ont une connaissance pragmatique et l'expérience du jeu en « situation », ce qui fait le lien avec une perspective interactionniste et là encore goffmanienne[132], car le maire doit se mouvoir dans les interactions, et finit par prendre du recul par rapport aux situations récurrentes et aux attitudes et comportements attendus et les plus traditionnels. Nous allons donc nous inspirer des recherches de François Dubet[133], qui est l'un des tenants de cette sociologie de l'expérience. Dans ce type d'approche, il s'agit de reconnaître à l'acteur social une activité autonome et critique de ses activités, autrement dit, une activité réflexive avec laquelle il faut dialoguer, argumenter, en veillant à ne pas se laisser influencer par une certaine langue de bois, ou les registres de justification habituels de l'activité. Sur ce dernier point, nous pensons que la rhétorique professionnelle des maires, car on peut la qualifier comme telle, donne de précieuses informations sur la façon dont les maires incarnent la fonction élective et se positionnent dans un environnement d'exercice du mandat qui se complexifie. La sociologie de l'expérience nous semble également utile et nous le verrons pour voir comment les maires s'adaptent à un statut de l'élu local toujours en pleine évolution, mais dont on ne peut nier l'esquisse d'un statut à part entière. Elle nous sera aussi très utile pour voir comment ils valorisent un travail finalement

130. Entretien avec Justin Vogel, maire de Truchtersheim, commune Bas-Rhinoise de 2373 habitants.
131. Entretien avec Jean Humann, maire de Entzheim, commune Bas-Rhinoise de 2422 habitants.
132. Goffman E., *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974.
133. Dubet F., *Sociologie de l'expérience,* Paris, Seuil, 1994.

difficile à décrire, fluide, plastique et comment ils accompagnent les tâches qui constituent le cœur de leur métier. Comme le rappelait Herbert Mead : « *l'individu s'éprouve comme tel, non directement, mais en se plaçant au divers point de vue des autres* »[134].

Voilà pourquoi, selon nous, il est essentiel de mobiliser la sociologie de l'expérience, car les maires développent forcément une distance à eux-mêmes, dans la mesure où ils gèrent en permanence ce qu'ils perçoivent des attentes de leurs concitoyens. N'oublions pas non plus par ailleurs, que nous sommes face à un personnage pluriel, souvent en position d'intermédiarité entre plusieurs univers de croyances et plusieurs logiques d'action et d'orientations de l'action pour reprendre les classiques distinctions wébériennes. L'action mayorale ne semble pas toujours rationnelle en finalité, tant les dimensions émotionnelle et symbolique semblent compter dans la représentation de ce mandat. En effet, nous sommes face à mandat encore très marqué par une forme d'amateurisme républicain avec ce que cela implique de ressources symboliques, dont la première d'entre elle, celle qui semble la plus naturelle « la proximité », sur laquelle semble se recentrer les édiles face à la redistribution locales des compétences. La sociologie de l'expérience nous semble ainsi être l'une des approches les plus fécondes compte-tenu de notre objet. En effet, il s'agit de questionner la subjectivité, et donc les représentations qu'ont les maires de leurs activités, de leur fonction, mais aussi et surtout la façon dont elle est perçue par leurs concitoyens. Prenons cet extrait d'entretien, qui justifie notre choix de mobiliser la sociologie de l'expérience : « *Dans la pratique, c'est un mixte entre un métier et un véritable engagement* »[135]. Les maires pour décrire le quotidien de leur fonction, parlent souvent d'engagement, à l'égard de leur commune et de ses habitants, un terme vague impliquant sans aucun doute plusieurs ordres de réalité. Voilà aussi pourquoi, nous avons choisi le cadre d'une sociologie de l'expérience pour faire parler notre objet, car il s'agit de questionner les sentiments des maires vis-à-vis de leur fonction et le rapport qu'ils construisent à eux-mêmes en l'incarnant et en la représentant.

Enfin, précisons que cette combinatoire conceptuelle principale sera complétée par des apports conceptuels complémentaires. Il s'agira notamment d'éclairages conceptuels en sociologie des professions et des groupes professionnels, en anthropologie des croyances et de la magie, ainsi qu'en anthropologie politique, et enfin psychosociologie et psychologie. Ces

134. Mead G. H., *L'esprit, le Soi et la Société*, Paris, PUF, 1963.
135. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

différents éclairages seront spécifiques à chaque chapitre et répondent à leurs problématiques propres. La sociologie des professions et des groupes professionnelles sera ainsi convoquée dans le premier chapitre lorsqu'il s'agira de questionner ce collectif hybride que constituent les maires des communes de moins de cinq milles habitants, et d'essayer de cerner d'avantage le travail fluide et plastique des édiles. L'anthropologie des croyances et de la magie et l'ethnologie, ainsi que la psychologie du processus d'attribution causale seront mobilisées lorsqu'il nous faudra questionner les ressorts de cette croyance en la « surpuissance du maire », et plus largement le pouvoir imputé semble-t-il aux maires. Notons que d'autres travaux en anthropologie politique seront mobilisés dans notre hypothèse de l'existence d'une forme de clientélisme symbolique.

Section 5 : L'entretien au cœur d'une approche compréhensive

Après avoir précisé les principales composantes de notre approche conceptuelle, il nous semble à présent essentiel de développer notre principale modalité d'approche empirique. Rappelons que notre méthodologique fait la part belle à une sociologie de l'expérience qui couplée à d'autres sociologies compose une approche plus compréhensive. Pourquoi une approche compréhensive faisant la part belle à la sociologie de l'expérience ? Selon nous, cela se justifie déjà par le fait qu'à cet échelon de commune, la fonction élective de maire suscite une forte réflexivité, au sens où les maires pensent et réfléchissent leur fonction, et plus encore ils la ressentent étant donné les spécificités des conditions d'exercice. À cela, il faut ajouter que l'expérience personnelle développée en cours de mandat devient progressivement une véritable modalité de connaissance partageable de proche en proche, et en cours d'enquête. Par ailleurs, il nous faut rappeler que nous travaillons majoritairement sur la dimension symbolique et sensible de cette fonction élective de maire. Or cette focale semble très opératoire pour objectiver les formes d'autorités symboliques liées à la fonction de maire, et analyser le charisme mayoral qui en découle. Enfin, l'approche par la sociologie de l'expérience et des émotions est tout aussi intéressante pour analyser la façon dont les maires travaillent et « composent » avec les croyances et les représentations pour produire certaines impressions. Toutes ces représentations se manifestent par réfraction lors des entretiens. Plus spécifiquement, nous avons déjà souligné l'importance, et la particularité du charisme d'entre deux qui caractérise, selon nous, cette fonction mayorale, spécifique à cet échelon de commune. Un charisme qui autorise une multiplicité de formes identitaires et de variations

émotionnelles, et constitue en soi une véritable ressource du pouvoir symbolique des maires. Cela étant, il nous faut ajouter que l'identité professionnelle des maires est incertaine et vulnérable. Car, entre autres raisons, elle est fortement marquée par cet « entre-deux » issu d'une fonction prise entre la subsistance d'un amateurisme républicain, et une sorte de spirale de professionnalisation inaboutie comme le montrent très bien les deux extraits qui vont suivre :

> « *C'est assez complexe ça, c'est pas un métier, c'est pas une fonction... enfin c'est une fonction c'est sûr, c'est un mandat, on touche à tout, mais malgré tout...* » [136]

> « *Ben, vous ne pouvez pas professionnaliser, même mettons le maire de Herrlisheim, il va gagner 3000 euros par mois, l'ouvrier qui est au « Smic », y va dire : "Ah il gagne beaucoup d'argent". Mais, moi je dirai, un type qui est à la mairie toute la journée, qui a toutes les responsabilités, qui gère... Moi je gère quand même plus de 30 personnes. Enfin je gère pas, c'est le secrétaire général (DGS) qui gère. Mais je suis responsable d'une équipe de 30 personnes employées à la mairie, mais qu'est-ce que c'est que ce truc-là ? Il vaut mieux rester alors, comme on est aujourd'hui, du "bénévolat indemnisé" quoi ? Non, si on fait un statut de maire, il faut en faire un vrai comme en Allemagne.* » [137]

Nous avons choisi ces deux extraits d'entretien, car ils sont symptomatiques d'un sentiment d'entre-deux caractéristique de ce mandat dans les petites communes comme nous l'avons déjà souligné. Ils sont aussi caractéristiques d'une situation qui peut être source de dissonance et générer une réelle problématique identitaire. En effet, à cet échelon de commune l'identité mayorale semble être une identité problématique du point de vue sociologique, mais aussi existencielle. Une identité problématique telle que la définie Nathalie Heinich[138], c'est-à-dire écartelée entre l'auto-perception des intéressés, et la façon dont ils sont désignés par leurs concitoyens, et corollairement le pouvoir que ces derniers leur attribuent. En effet, on peut tout à fait penser qu'il y a une dissonance entre la façon dont les maires se perçoivent et vivent leur fonction et leurs capacités d'action finalement réduites, et les croyances dont ils sont encore l'objet. Notons de surcroît, que cette problématique est probablement redoublée par l'évolution de la répartition des compétences sur l'échiquier local, une évolution qui on l'a dit s'effectue au profit de l'intercommunalité. Aussi, notre méthodologie d'approche du terrain doit prendre en compte l'enjeu lié au repositionnement symbolique des maires qui semblent se recentrer sur les figures de « généraliste de tout », de « gestionnaire de proximité » afin de réorienter la représentation de l'activité mayorale. Il nous semble qu'à cet égard approche par

136. Entretien avec Bernard Eglès, maire de Mittelhausbergen commune Bas-Rhinoise de 2035 habitants.
137. Entretien avec Louis Becker, ancien maire de Herrlisheim de 1979 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 4796 habitants.
138. Heinich N., *Ce que n'est pas l'identité..., op. cit.*

entretien peut tout à fait se justifier, notamment pour cerner les composantes d'un travail de « renégociation identitaire » des maires, composantes que les édiles mettent stratégiquement en avant pour faire exister leur fonction et orienter la représentation du métier de maire, à l'heure où celui-ci semble plus vulnérable. De ce fait, les entretiens semblent être essentiels pour saisir la dynamique identitaire professionnelle telle que la construisent les maires ou telles qu'ils la subissent. Nous pensons que cette dynamique ressort lors des entretiens. En effet, il s'agit de cerner la façon dont les maires vivent, incarnent et « présentifient » leur fonction, la façon dont ils concilient cette activité élective avec leur vie personnelle et professionnelle, et le rapport qu'ils entretiennent aux évolutions de l'exercice du mandat. Aussi, on constate très vite que cette fonction élective donne lieu à une réalité plurielle de l'exercice du mandat, mais également à des ressources symboliques et émotionnelles communes sur la base desquelles les maires peuvent « bricoler ». Aussi, nous pensons que l'entretien est encore la méthode la plus adéquate pour saisir cette activité mayorale fluide et plastique, théâtre d'une forme tout à fait particulière de charisme. À présent, nous allons justifier pourquoi nous avons opté pour un type d'entretien « compréhensif » dans le cadre de notre stratégie d'approche du terrain, qui s'inscrit plus largement dans une approche de sociologie « compréhensive ».

5.1 Le choix d'un entretien de type « compréhensif »

Dès le début de ce travail de recherche, il nous est apparu que nous ne pourrions pas laisser de côté le « sens commun » des maires. Le discours des édiles constituent un « matériel » signifiants. Autrement dit, nous avons fait le choix de discuter, d'échanger, de débattre avec nos interlocuteurs-maires, en partant du principe, qu'ils étaient tout à fait capable d'émettre des hypothèses, de poser des questions pertinentes quant à leur condition de maire de communes de moins de cinq milles habitants, et surtout sur leur façon d'incarner la fonction. D'ailleurs sur ce point, nous rejoignons François Dubet[139]lorsqu'il dit que le sens commun n'est pas un sens simple et que les représentations et les auto-justifications des acteurs ne sont seulement des leurres pour le chercheur. Très clairement, notre approche des maires s'est inscrite dans cette idée qu'il nous fallait nous servir des productions verbales et non-verbales des maires lors des entretiens, productions qui sont autant d'informations symptomatiques sur la façon dont les édiles s'engagent dans leur mandat en s'appropriant et en bricolant différents

139. Dubet F., *La galère. : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987, p. 424.

modèles de maire. Encore une fois, il nous faut rappeler que certaines postures ressortent lors des entretiens, aussi il est possible d'observer une partie significative des productions non-verbales. D'autre part, et comme nous l'avons déjà souligné, dans les petites communes le mandat de maire semble être vecteur d'un charisme d'entre-deux qui autorise l'expression de la singularité du titulaire de la fonction, autrement dit de la personne qui se cache derrière le personnage du maire. Aussi, nous avons très vite compris qu'il fallait s'intéresser à la façon dont les titulaires du mandat le percevaient et le ressentaient, puis le concevaient pour se l'approprier. Et cela ne peut se faire qu'en s'intéressant aux personnes derrière la fonction, à leurs particularités, à leur vécu, à leur personnalité, à leur expérience, à tout ce qui est projeté dans leur rencontre avec le rôle de maire. Dans cette optique, nous rejoignons Guy Michelat lorsqu'il dit que le social peut être atteint : « *par ce qu'il y a de plus psychologique, de plus individuel, de plus affectif* »[140]. Notre approche du terrain a donc recherché autant ce que les titulaires de cette fonction élective ressentent de leur mandat, que ce qu'ils en connaissent. Pour nous, les représentations semi-savantes des maires ont un intérêt, et ne sont pas de simples prénotions dont il faudrait se prémunir. Notre approche des représentations des acteurs sera donc différente de celle d'un Pierre Bourdieu[141], pour qui les acteurs sociaux n'ont pas nécessairement la « science infuse » de ce qu'ils « sont » et ce qu'ils « font », est-ce à dire qu'ils sont « naïfs » ? Probablement pas, nous pensons plutôt que les maires sont nécessairement « bricoleurs » lorsqu'ils effectuent ce travail de « renégociation ientitaire » qu'implique la représentation de ce mandat. Un travail identitaire qui implique également un « travail de soi sur soi » pour les maires. Pour illustrer, la pensée qui nous a mené au choix de l'entretien « compréhensif », regardons ces deux extraits d'entretien où l'auteur de la présente recherche demande à deux maires, si le travail de composition identitaire est conscient :

> « *Donc ça c'est très important, 50 %, c'est le tempérament, l'instinct et c'est les tripes. Et 50% c'est le rationnel, et c'est une alchimie extrêmement positive qui fait...voilà. Vous avez un niveau de question très fin. En fait, il faut décortiquer...(E J : C'est mon métier), vous pourriez poser ces questions à un acteur, mais à un maire, c'est un peu plus délicat. Moi, je me suis jamais décortiqué comme ça devant quelqu'un comme ça, etc.* » [142]

> « *Comme j'ai eu l'occasion de faire des choses très diverses, parce que j'étais, et aussi des formations diverses, parce que j'étais à la fois responsable des ressources humaines dans une grosse société pétrolière, parce que j'ai été vers la formation. J'ai fait de l'enseignement, je suis intervenue dans des grandes écoles. J'ai fait du recrutement. Je suis*

140. Michelat G., « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. », *Revue française de sociologie* , 16 (2), 1975.
141. Bourdieu P., *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 909.
142. Entretien avec Bernard Fischer, maire de d'Obernai, commune Bas-Rhinoise de 11 350 habitants.

diplômée en sciences humaines, je suis graphologue, morphopsychologue. Voilà, j'ai fait vraiment, j'ai peut-être aussi de par cela une façon d'appréhender les choses, qui est peut-être pas forcément celle de, etc. » [143]

Ces deux extraits d'entretien, nous permettent encore une fois d'insister sur le fait, que nous avons essayé d'accéder par petits morceaux à une vérité plus profondes des titulaires de la fonction, aux personnalités qui se cachent derrière ces personnages de maire et qui en façonnent aussi l'incarnation. Nous nous sommes donc appuyés sur une forme de cognition ordinaire pour reprendre l'expression de Luc Boltanski[144]. En effet, nous avons accordé une attention toute particulière à ce que les titulaires de cette fonction sont capables d'exprimer et d'expliquer de ce qu'ils projettent de leur particularité, de leur singularité, de leurs ressources personnelles dans ce mandat. Dans cette optique, nous pensons que la forme d'entretien la plus adéquate est « l'entretien compréhensif » tel qu'il a été présenté par Jean-Claude Kaufman[145]. Selon cet auteur, il s'agit d'un type d'entretien au cours duquel l'enquêteur n'hésite pas à entrer par « empathie » dans le monde de l'acteur étudié. L'enquêteur se livre et joue de sa personne**,** de son charme, de son humour. L'enquêteur s'implique dans l'entretien, nous sommes loin de la neutralité axiologique prescrite par d'autres chercheurs, et qui n'existe bien souvent qu'en théorie. L'aspect le plus intéressant pour notre recherche réside dans le fait que ce type d'entretien par son caractère plus familier, et la dynamique de confiance qui s'y développe, pourrait permettre d'accéder à une « vérité » plus profonde des personnes, une « vérité » se trouvant derrières les masques. Aussi, il permettrait d'accéder aux ressorts cachés de la pratique des acteurs sociaux, ainsi qu'à leurs représentations en se rapprochant de la simple conversation, et d'un échange relativement libre, sans être tout à fait de l'ordre de la « conversation ordinaire» développée notamment par Pierre Bourdieu[146]. Car, les rôles de chacun, enquêteur et enquêté, restent malgré tout clairement définis. Le chercheur d'un côté et l'enquêté de l'autre. Pour nous, tout l'intérêt de l'entretien compréhensif réside dans le fait que les significations ne sont pas à rechercher dans l'arrière plan du discours des maires, et de ce fait le cadre de l'entretien est un lieu d'observation à part entière. Dès lors, ce type d'entretien permet d'accéder à une version possible des formes d'engagement des personnes dans une situation, une version parmi d'autres, il ne s'agit pas de la « vérité », mais d'un « possible ». Dans notre cas, on saisit tout de suite la dimension opératoire de cette approche, car ce sont

143. Entretien avec Marie-Reine Fischer, maire de Dinsheim-sur-Bruche, commune Bas-Rhinoise de 1418 habitants.
144. Boltanski L., *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié, coll. « Hors collection », 1990.
145. Kaufman J.-C, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, « coll. Université », 1996.
146. Bourdieu P., *La misère du monde...*, *op. cit.*

les postures et les rôles mis en avant dans la dynamique de l'échange conversationnel produite par l'entretien, et plus largement l'intégralité des productions verbales et non-verbales produites par les maires dans le cadre de la situation d'entretien qui auront toute leur importance. C'est donc dans le caractère de publicité des propos de nos interlocuteurs-maires que se trouvent les ressources interprétatives. D'ailleurs, nous noterons sur ce point que l'entretien compréhensif ne se différencie pas forcément radicalement de l'entretien non-pré-structuré tel qu'il a été remis sur le métier par Sophie Duchesne[147]. En effet, cette chercheuse note que la signification émerge dans les moments produits par l'interviewé lors de l'entretien, et si celui est suffisamment stimulé.

Cependant, Il y a une condition, que nous retrouvons également dans la pratique de l'entretien compréhensif tel que nous l'avons mis en œuvre. Cette condition réside dans le rôle actif que doit jouer l'enquêteur dans un type d'entretien qui est à la fois « interactionnel », ce qui implique des ruptures de ton, des changements de régime de discours, des évolutions du contrat discursif, et « intercompréhensif » au sens du partage de ressources narratives ordinaires entre les protagonistes de la situation d'entretien. De ce point de vue, nous nous sommes efforcés de développer une dynamique de confiance, voire une forme de familiarité avec les maires qui composent notre échantillon. Nous n'avons jamais hésité à nous livrer, à formuler et discuter nos hypothèses avec eux, et encore moins à faire montre de certaines de nos opinions. L'objectif était ici de s'impliquer, afin de stimuler les activités discursives et la production de justifications, d'opinions, voire de critiques des maires au sujet des thématiques que nous leur soumettions. D'ailleurs, il nous semble essentiel d'ajouter, à l'instar de Stéphane Beaud[148], que nous pensons que la neutralité de l'enquêteur lors de l'entretien est un mythe. Le sociologue doit donner son avis, et parfois même conforter le point de vue de ses interlocuteurs, s'engager et varier les angles d'attaques des thématiques explorer par sa recherche. Enfin, nous pensons que les justifications que les maires donnent en cours d'entretien, sont autant de pistes précieuses en vue de l'effort de compréhension nécessaire pour saisir et expliquer les formes d'engagement des maires dans leur mandat. De surcroît, l'entretien compréhensif est probablement une méthode efficace pour analyser la façon dont les maires se racontent, et racontent la quotidien de l'exercice de leur mandat, et par extension

147. Duchesne S., « Entretien non-préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations. Peut-on déjà faire l'économie de l'entretien «non-directif» en sociologie ?. », *Politix*, 35 (9), Troisième trimestre 1996.
148. Beaud S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique », *Politix*, 35 (9), Troisième trimestre 1996.

la teneur de leur travail, même si cela ne nous fournit que les bribes d'un ensemble de tâches effectuées réellement. Nous reprendrons ici le constat fait par Anthony Giddens[149] lorsqu'il analyse que c'est dans l'aptitude des acteurs sociaux à produire un récit narratif, que se situent les éléments les plus probants de leur identité tant personnelle que professionnelle. D'ailleurs, dans notre cas, l'entretien compréhensif, sans être non-directif, loin de là, permet tout de même de laisser un degré de liberté important aux maires dans le développement de leurs propos et dans les réponses qu'ils apportent. C'est précisément de ce degré de liberté « canalisé » dans le cadre de l'entretien compréhensif, que ressort une certaine profondeur en lien avec l'expression d'une singularité. Voilà pourquoi, il est incontournable de s'intéresser aux témoignages des maires, à la façon dont ils mettent en récit leur activité, la conception qu'ils ont de leur rôle et de ses évolutions, et la façon dont ils ressentent les contraintes liées à l'exercice de leur fonction. Mais, un autre aspect de l'entretien compréhensif réside dans le fait qu'il peut être considéré comme une scène d'observation de la plasticité de l'identité professionnelle des maires.

5.2 Les entretiens comme situation d'observation des identités stratégiques des maires

Nous avons considéré lors de notre terrain que l'entretien pouvait être une scène d'observation tout à fait crédible de la plasticité de l'identité de ce personnage pluriel qu'est le maire. Effectivement, pour nous, il s'agit de nous appuyer paradoxalement sur le caractère de publicité de ce type de situation d'entretien, à l'image de ce que décrit Gérard Mauger[150] concernant les enquêtes en milieu populaire ou Stéphane Beaud[151] pour qui la situation d'entretien est, à elle seule, une scène d'observation qui donne des éléments d'interprétation à part entière. Les constats de ces deux chercheurs, nous intéressent particulièrement, d'autant plus que nous avons fait le choix dans notre recherche de déplacer le champ d'application de la notion de « représentation », telle qu 'elle a été redéfinie par Roger Chartier[152], suite à sa lecture critique de l'œuvre de Louis Marin. Selon lui, il y trois niveaux d'analyse, cognitif, théâtrale et politique pour penser et articuler le lien entre politique et représentation. Pour nous, il s'agit de restreindre cette notion de représentation à sa dimension théâtrale, et donc à

149. Giddens A., *La construction de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, coll. « Quadridge », 2012, p. 53-54, cité par Tarragoni F., *Sociologies de l'individu,* Paris, La Découverte, 2018, p.80
150. Mauger G., « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, 6, 1991, 125-143.
151. Beaud S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales », art. cité.
152. Chartier R., « Pouvoirs et limites de la représentation. Sur l'œuvre de Louis Marin », *Annales, Histoire et Sciences Sociales,* 49 (2) , 1994.

la production de « présentations de soi » des maires, qui révèlent également lors de la situation d'entretien et pas seulement face aux concitoyens. C'est en effet, à ce niveau d'analyse que ressortent les formes de stylisation et d'exhibition de soi qui permettent l'incarnation et la représentation stylisée de la fonction. Nous faisons d'ailleurs l'hypothèse que c'est aussi pendant la situation d'entretien qu'il s'agit pour les maires de signifier des composantes de leur statut et par là de leur pouvoir symbolique, au travers d'un éventail d'identités publiques construites, qui sont aussi des identités situationnelles, dont le chercheur est le témoin privilégié. Lors des entretiens, il nous paraît cohérent de considérer qu'il est possible d'observer les variations émotionnelles et posturales de ce charisme d'entre-deux tel que nous l'avons défini plus haut. Autrement dit, c'est un certain nombre de figures du maire qui se présentent à nous. Or, ces différentes formes d'exhibition de soi des édiles en disent long sur la nature du travail des maires, sur la quotidienneté de leur activité, sur leurs ressources, et plus encore sur la composante symbolique de leur « pouvoir réputationnel ». Car rappelons-le, la représentation-monstration repose sur la modalité du « faire-croire , et que l'un des enjeux pour les maires, réside précisément dans la bonne présentation et la bonne interprétation de leurs activités. Afin de justifier notre affirmation sur le plan méthodologique, regardons un instant ces trois extraits d'entretien, au cours desquels les maires se présentent comme « généraliste », une sorte d'identité stratégique[153] permettant la mise en cohérence d'un travail de présentation de soi essentiel à la représentation de leur métier :

> « *Je suis généraliste dans tout, je suis généraliste de tout, je peux vous parler du périscolaire, des réseaux d'assainissement, de la station d'épuration. À la fac j'ai fait de l'hydrologie je connais un peu mieux. Mais, il y a beaucoup de secteurs où l'expertise de ma vie professionnelle, me servent beaucoup. Spécialiste dans certains domaines, mais, généraliste dans tout.* » [154]

> « *Ouais, ouais, le maire, c'est un petit peu de tout ça. Mais, si on prend la médecine, vous avez le généraliste, qui est compétent dans certains domaines de la médecine, et vous avez le spécialiste qui est compétent dans un domaine, et qui va aller au fond des choses. Le maire, c'est un généraliste, et d'avoir à sa disposition des spécialistes* » [155]

> « *Maintenant, il y a aussi, le maire, il peut pas être spécialiste partout, et il faut pas qu'il soit spécialiste partout, il faut qu'il ait je dirai, l'intelligence nécessaire de s'appuyer sur des spécialistes, et s'appuyer sur des spécialistes et de comprendre. Il faut quand même qu'il est un niveau, je dirai de compréhension [E J: global ?], global. Moi, je suis pas spécialiste des finances, et je veux pas savoir tous les détails* » [156]

153. Collovald A., « Identité(s) stratégique(s) », art. cité.
154. Entretien avec Bernard Fischer, maire de Obernai, commune Bas-Rhinoise de 11 350 habitants.
155. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.
156. Entretien avec Louis Becker, ancien maire de Herrlisheim de 1979 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 4796

Nous avons donc choisi d'évoquer ces trois extraits, car la dynamique identitaire professionnelle dans laquelle sont pris les maires implique des transactions symboliques et identitaires permanentes et ces transactions sont essentielles dans l'analyse de ce travail mayoral fluide et plastique. L'identité de « généraliste de tout » qui ressort de ces extraits est véritablement symptomatique, au sens où il s'agit d'une « identité professionnelle pour soi »[157] des maires, une parmi d'autres. Et là, l'observation en situation d'entretien apporte de précieuses informations sur les façons dont les maires présentent et valorisent leur mandat et, ainsi, actualisent les représentations qui s'y attachent. En effet, il s'agit bien d'observer le travail de positionnement et de repositionnement symbolique qu'effectuent les maires pour faire face à l'évolution de la répartition des compétences sur l'échiquier local. Une évolution liée entre autre à la montée en charge de l'intercommunalité et aux transferts de compétences que cela implique. Les maires tiennent à cette identité « stratégique » de « généraliste de proximité » et à leur position symbolique « porte d'entrée du territoire », une position de repli bien commode. Enfin, nous ajouterons que selon nous les productions de rôles et de façades ne sont pas à renvoyer systématiquement dans l'inconscient des maires, bien au contraire, il y à une démarche stratégique, et donc consciente, de valorisation de leurs activités et d'entretien de leur image sociale. Sur cet aspect précisément, l'entretien est une véritable scène sociale, une scène propice à l'observation, d'autant que pour l'élu local, le chercheur constitue aussi un public, un public objectant vis-à-vis duquel l'édile est amené à déployer les composantes de son identité mayorale. Ainsi, il nous faut insister sur l'idée que si l'incarnation d'un mandat électif comme celui de maire, entraîne forcément un « travail de soi sur soi » de la part des élus. Les maires font aussi leur « auto-analyse » lors des entretiens. On ne peut pas balayer d'un revers de main cet ensemble de représentations ordinaires ou semi-savantes et d'éléments réflexifs. Bien au contraire, les élus locaux sont des producteurs de rôles et de façades, et il faut dialoguer et débattre sur les raisons qui les poussent à se positionner symboliquement, à se présenter de telle ou telle façon. L'entretien compréhensif nous permet de questionner ce travail symbolique et de travailler sur la façon dont les maires gèrent la perception et les croyances de leurs concitoyens, et finalement construisent leur identité professionnelle de maire, notamment au travers d'identités d'ajustement indispensables à la gestion de la tension symbolique à laquelle est soumis ce mandat pris entre polyvalence et technicité, amateurisme et tendance à la professionnalisation. Notre démarche ne manquera probablement pas de

habitants.

157. Dubar. C., Tripier P., Boussard V., *Sociologie des professions,* Paris, Armand Colin, coll. U, 2015.

soulever des objections et des questions sur lesquelles nous allons revenir à présent, car si les témoignages de maire constituent une source des plus intéressantes, elle demeure délicate à manier, et elle reste risquée.

5.3 L'approche par entretien : une source intéressante mais toujours risquée

Si les témoignages et les récits des maires collectés au cours de nos entretiens compréhensifs constituent une source des plus intéressantes pour analyser les formes d'engagements et les variations symboliques liées au charisme d'entre-deux qu'implique ce mandat dans les petites communes. Il a fallu néanmoins rester très vigilant lors de notre enquête, puis de notre travail d'analyse. En effet, toute démarche en science sociale implique un nécessaire travail de distanciation, afin de ne pas se laisser « prendre » par les représentations et les productions symboliques des édiles. La première objection que l'on pourrait nous faire se résume à une question : Les maires sont-ils les mieux placés pour évoquer leurs capacités d'action, et par extension leur pouvoir et les croyances qui s'y rattachent ? Sont-ils les mieux placés pour parler d'eux-mêmes ? À cet égard, il faut voir comme un appel à la vigilance ce que note Christian Le Bart[158] lorsqu'il souligne que : « *La fonction de maire n'a pas la limpide simplicité que lui prêtent ceux qui l'occupent.* », tout en soulignant que l'entretien reste une source intéressante, mais problématique. Nous l'avons déjà vu plus haut, intéressante, elle l'est incontestablement pour cerner et questionner la type très spécifique de charisme lié à ce mandat, les formes d'autorités qui en découlent, et finalement les variations identitaires de l'identité professionnelle des maires. Marie-Françoise Souchon[159] et Christian Le Bart[160] avaient déjà souligné dans leurs travaux l'intérêt du recueil des témoignages et des récits des maires, tout en restant prudent. Avant d'en arriver aux biais et aux risques spécifiques à notre objet et à notre terrain, soulignons d'abord à l'instar de Pierre Bourdieu[161], que la relation d'entretien est une relation sociale qui est rarement symétrique, et dont la neutralité n'est qu'une apparence ou une illusion pour le dire autrement. La situation d'entretien est bien une construction sociale dont l'un des enjeux réside dans la construction implicite des faits et du champ plus largement. Pour autant, nous ne partageons pas dans leur intégralité plusieurs

158. Le Bart, C., *Les maires. Sociologie d'un rôle..., op. cit.*
159. Souchon-Zahn M.-F., « Les maires en milieu rural », *Économie rurale*, 237, 1997, et Souchon-Zahn M.-F, « Les nouveaux maires des petites communes, quelques éléments d'évolution », *Revue française de science politique*, 41 (2), 1991.
160. Le Bart C., « Sur deux récits d'entrée en politique », *Pôle Sud*, 7, 1997.
161. Bourdieu P., *La misère du monde...*, *op. cit.*, p.45.

critiques émises par Liliane Kandel[162] notamment. En effet, le choix de l'entretien compréhensif implique nous avons choisi d'échanger avec l'enquêté et de nous impliquer personnellement dans l'entretien. Ceci signifie que ce dernier prenne par instant la forme d'un échange conversationnel, d'une discussion, même si nous ne parlerons pas d'échanges ordinaires pour autant. Pour nous, cela réduit en partie au moins le caractère asymétrique de l'entretien et dans une moindre mesure le caractère artificiel de la situation d'entretien. Sur ce dernier point, en effet, l'entretien compréhensif reste une situation souhaitée et demandée par le chercheur qui en choisi l'objet, le sujet, et les questions dans une certaine mesure, car nous n'avons pas collé en permanence à notre guide d'entretien. Rappelons que cet entretien est semi-directif par nature, et que les rôles restent clairement définis pendant sa mise en œuvre. Pourtant, nous refusons de concéder l'idée que le discours de l'enquêté soit fait de n'importe quoi, ou pire encore, n'a aucun sens pour celui qui l'émet. Nous refusons aussi d'avancer que l'enquêté serait simplement motivé par la volonté de répondre à l'attente du chercheur. Encore une fois, dans le cadre de l'entretien compréhensif, nous avons toujours cherché à débattre avec nos interlocuteurs-maires, à discuter des termes, des notions, des hypothèses, à échanger avec eux. En témoigne, par exemple les deux extraits d'entretien qui vont suivre sur l'usage des termes « intercesseur » et « médiateur », ou « prestataire de service », ce sont des moment où s'expriment des désaccords sur l'emploi des termes entre le chercheur et les maires :

> « *Pour moi, j'appelle ça catalyseur [E J : Plus que médiateur ou intercesseur ? Pour vous catalyseur ?], la difficulté, la difficulté de ce sujet-là, c'est que vous n'avez pas le contrôle et qu'il faut accepter ça...et il y a des maires qui n'acceptent pas ça* », (...),« *oui, si vous voulez, mais j'aime pas trop le terme, il faudrait trouver un terme plus adéquat. Il est absolument pas prestataire de services, pour moi, c'est absolument pas médiateur parce que médiateur, c'est il y a un problème entre A et B, on va essayer de trouver un point d'équilibre entre A et B. ça, c'est pas ça* » [163]

> « *Ni l'un, ni l'autre, je prendrai pas ces mots-là, parce que je considère que je suis vraiment là, pour être au service des habitants* » [164]

Notons ici, que l'on cherche à débattre avec nos interlocuteurs, qui, certes, cherchent toujours à résister à l'objectivation du chercheur, et à faire tourner les échanges à leur profit pour des considérations d'image sociale. Pour autant, nous ne sommes pas aussi catégoriques sur le caractère asymétrique de l'entretien. Nous n'avons pas toujours l'impression d'imposer notre

162. Kandel L., « Réflexions sur l'usage de l'entretien, notamment non directif, et sur les études d'opinion », *Épistémologie sociologique,* 13, 1972.
163. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.
164. Entretien avec Pia Imbs, maire de Holtzheim, commune Bas-Rhinoise de 3696 habitants.

structuration questionnaire à l'enquêté, même si nous amenons les questionnements et lançons des hypothèses, choisissons parfois les moyens et les fins. De ce point de vue, le rapport de domination symbolique au profit de l'enquêteur n'est pas toujours aussi évident, loin de là. Nous ne sommes pas sûrs qu'il ait toujours une inégalité dans la conduite de la situation d'entretien, et qu'elle soit redoublée par l'inégalité sociale au profit de l'enquêteur, surtout que nous faisons parfois face à des maires dotés en capital académique, et ayant eu des expériences d'encadrement dans leur vie professionnelle. L'une des critiques de l'entretien qui nous semble, là, intéressante réside dans la vigilance que le chercheur doit avoir vis-à-vis des schèmes valorisés par les acteurs. De ce point de vue, nous faisons face à un type d'acteur très spécifique, les élus locaux. De surcroît, il s'agit des maires, qui aiment s'attribuer et s'imputer des réalisations, et jouer avec un pouvoir qu'ils n'ont pas effectivement. Aussi, nous soulignons, si il le fallait encore, que nous sommes face à un public habitué à manier et bricoler des croyances dans le cadre de ses activités, et habitué à bricoler son identité.

5.4 L'écueil représenté par les schèmes valorisés par les édiles

L'inconvénient de notre méthodologie très exclusive de collecte de données sur les maires réside dans le risque de se laisser enfermer, dans les offres identitaires et les schèmes explicatifs des édiles. Autrement dit, il s'agit de l'écueil que représentent les schèmes valorisés par les maires. Ici, nous rejoignons et prenons très au sérieux le constat que faisait déjà Dominique Dammame[165] sur le risque d'enfermement dans les projections narcissiques, et les traductions symboliques que font les maires de leur fonction. En effet, les maires investissent de façon ciblée des modèles socialement valorisés, notamment dans notre cas, celui d'un maire accessible mettant en avant le modèle de « l'élu du sol », comme le montre cet extrait : «*Un bon élu, ce n'est pas un élu de bureau, c'est un élu qui a deux pieds pour marcher, mais en même temps, c'est notre marketing*. »[166]. Suite à cet extrait, il nous faut insister sur cet écueil qui consiste à se laisser prendre trop facilement par les schèmes culturels et sociaux que l'enquêté anticipe être ceux du chercheur. Pour beaucoup d'entre eux les maires anticipent certaines thématiques sur lesquelles ils vont être interrogés, et on peut ajouter qu'ils ont parfois un certaine connaissance des rôles qui suscitent l'intérêt du chercheur. Aussi, il aura fallu faire attention de ne pas se laisser imposer les notions et les catégories de la langue des maires,

165. Dammame D., « Grande illusions et récits de vie », art. cité.
166. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire député-maire de Molseim de 1995 à 2017 et à nouveau en 2020, commune Bas-Rhinoise de 9312 habitants.

même si, comme nous l'avons déjà souligné, elles constituent des ressources interprétatives. Nous avions parfaitement conscience dès le départ de notre recherche que lorsqu'on procède par entretien nous faisons face à une mise en récit, et plus encore à des « identités narratives » construites par les intéressés, au sens où il y a remise en cohérence et reconstruction *a posteriori* par les édiles d'un certain nombre d'éléments constitutifs de leur identité mayorale. Par ailleurs, au-delà des schèmes anticipés et valorisés par nos interlocuteurs, il y a un risque d'enfermement dans les productions narcissiques de maires, qui nous amène à la notion de biais d'auto-complaisance mise en avant et retravaillée par de nombreux psyschosociologues américains, notamment Dale Miller et Lee Ross[167]. Dans le cadre de notre objet, ce biais d'auto-complaisance se manifeste par la tendance des élus locaux à surestimer leur influence et leurs capacités d'action : les maires croient en leur rôle et croient en ce qu'ils sont, parce qu'ils croient ce qu'ils font et représentent. Il n'est d'ailleurs probablement pas étranger à l'efficacité symbolique de cette fonction élective de maire. et même le chercheur si il n'y prend pas garde pourrait se laisser prendre à la socialité toute particulière de cette fonction élective ainsi présentée, car les élus vont parfois bien volontiers à la rencontre de ces figures et ces personnages qu'ils campent avec une certaine efficacité Regardons ce passage qui pourrait être représentatif de ce biais d'auto-complaisance :

> « *Je voudrais quand même revenir aux trois fonctions liées à la fonction de maire, gestion et décision et catalyseur de l'engagement citoyen. Ça c'est un point en lien avec les groupes de travail que j'avais promis pendant ma campagne. Quand j'avais mis en place ces groupes de travail, le maire précèdent m'avait dit, tu auras personne, personne ne vient tout le monde s'en fout, j'ai déjà essayé, tout le monde s'en fout. Et en fait, les salles n'étaient pas assez grandes pour accueillir les personnes qui voulaient venir s'exprimer et participer à cette dynamique proposée des choses.* » [168]

> « *Polyvalent, coordinateur, décideur, [E J : Porteur de projet ? Rarement ?]. J'en ai porté des grands projets lors de mon premier mandat. Deuxième mandat, j'ai créé une compétences grands projets, que j'ai confié à un adjoint.* » [169]

Porteur de projets, décideurs, catalyseurs de l'engagement citoyen, nous avons dans ces deux extraits le type de figures et de rôles que les édiles aiment mettre en avant et jouer. En effet, il s'agit de rôles socialement valorisés synonymes d'action, d'engagement au service de leurs concitoyens. Pour autant et nous l'avons déjà souligné, les maires de ces communes de

167. Miller D.T., Ross, M., « Self-serving biases in the attribution of causality: fact or fiction? », *Psychological Bulletin*, 82, 1975, cité par Kauffman J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité..., op. cit.*
168. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.
169. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.

relativement petite taille, ne sont pas tous des professionnels de la politique, au sens où on l'entend communément. Ils développent un esprit critique et une certaine réflexivité vis-à-vis d'un mandat qui se trouve pris dans une période de profonds bouleversements. Il y a en tout cas, une certaine distance à soi qui ressort sensiblement lors des entretiens. Les maires font l'expérience de leur mandat, et c'est de cette expérience dont ils savent que nous allons parler avec eux. Dès lors, on ne peut jamais exclure qu'ils présentent non seulement les façades les plus valorisantes de leurs activités, mais aussi celles qu'ils anticipent comme intéressantes et valorisantes dans le cadre du questionnement du chercheur. Et cela d'autant que nous avons souvent été amené à présenter les principaux axes de notre projet de recherche aux intéressés. Ajoutons à cela, que les maires vivent actuellement une crise sur le plan identitaire. C'est cette crise qui selon nous engendre un travail de recentrage de l'identité mayorale et de l'image sociale du maire, sur des figures plus traditionnelles et plus attendues liées à leurs activités de proximité dans la commune.

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes intéressés aux maires de communes de moins de cinq milles habitants, communes rurales, mais aussi des communes appartenant à la troisième couronne de l'Eurométropole de Strasbourg. Dans les deux cas, les édiles n'hésitent jamais à mettre en avant le modèle de la communauté villageoise, et la qualité de vie liée à des communes dites « rurbaines ». Aussi, nous sommes toujours face à des maires, qui esquissent le portrait d'un personnage de proximité immergé dans un environnement domestique. Dès lors, la proximité sonne toujours comme une « évidence », surtout lorsqu'elle est couplée à un environnement d'exercice du mandat où règne une sorte de familiarité immédiate doublée d'interconnaissance. Il faut d'ailleurs reconnaître que les maires se présentent souvent comme une figure d'autorité originale dont la ressource première serait la « proximité ». Ici nous sommes face à un schème de présentation de soi socialement valorisé, car il parle à tout le monde. Ajoutons que ce schéma engendre un jeu d'équivalences naturalisées, proximité étant égale à disponibilité, à accessibilité, à simplicité. Une proximité érigée en « évidence » comme le montrent les deux extraits suivants :

> « *Je suis là, parmi mes concitoyens. Et, c'est prioritaire ! Jamais, j'imaginerai le week-end prochain d'aller me faire un week-end à Paris. Ma place, le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi et le dimanche, c'est avec mes concitoyens. Honorer leurs manifestations, d'y prendre la parole lorsqu'on me le demande et d'être là, disponible. En tant que Maire, d'être dans la proximité la plus absolue, c'est mon rôle.* » [170]

170. Entretien avec Raphaël Nisand, ancien maire de Schiltigheim (2008/2014), commune de 31 610 habitants.

> « *C'est tout, c'est tout, quand vous êtes un maire pratiquant, comme je le dis, pas pratiquant comme un curé, si vous êtes un pratiquant, vous allez bouger, vous gérez pas la commune à partir d'un bureau, il faut avoir la notion de la température du village, de la collectivité dans laquelle on agit, vous voyez, donc là, il faut se montrer* » [171]

La proximité constitue bel et bien une idéologie, et sans doute l'idéologie majeure de ces maires. Notre approche compréhensive accorde sans doute une place prononcée à l'analyse des témoignages et auto-justifications des maires. De plus, l'idéologie du terrain des maires, visible dans les extraits ci-dessus, peut rejoindre par moment celle du chercheur, ou du moins nous pouvons noter parfois quelques correspondances entre les deux. Le maire, comme le chercheur pratiquent leur terrain. Aussi, nous avons dû veiller à ce que la proximité et ses manifestations les plus évidentes ne peuvent faire pas écran à la qualité de notre analyse. Cependant, nous pensons qu'il s'agit d'un risque mesuré lorsqu'il s'agit de travailler sur la dimension symbolique et sensible de l'activité mayorale, et sur le pouvoir symbolique du maire. Nous y reviendrons, mais selon nous, la proximité est une ressource mémorielle, identitaire et psychologique pour les maires, et d'une certaine façon elle pourrait même faire office de seule « compétence » lorsqu'on écoute les édiles.

Aussi, la vigilance aura toujours été de mise face au risque de voir les maires mettre en avant les schèmes valorisant leur fonction, et dont ils anticipent qu'ils susciteront l'intérêt du chercheur. De manière plus générale, il nous a fallu observer avec prudence, les productions identitaires des édiles, figures valorisées socialement, sur la base d'attentes de rôle qu'ils ont généralement bien intériorisées. D'autant qu'à cet échelon de commune, il faut ajouter l'évidence de la « proximité », une proximité qui questionne autant qu'elle ne fascine. Il faut bien le dire, cette proximité a tous les attributs d'un mot social magique vis-à-vis duquel même le chercheur peut ne pas être insensible, par instant, du moins si il ne reste pas sur ses gardes. Cela étant, nous avons également vu dans cette thématique de la proximité, « l'opportunité » d'un échange plus facile avec notre objet, par le biais de ressources narratives et normatives ordinaires, que nous pouvons pour une part avoir en commun avec nos interlocuteurs. Un mal pour un bien, le chercheur et le maire peuvent en effet avoir en commun cette proximité au sens de la pratique du terrain. Doit-on aller jusqu'à dire que chercheur et maire cultivent leur terrain ? En tout cas, les maires élaborent une forme de sociologie spontanée avec laquelle il nous faudra échanger, débattre.

171. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim commune bas-rhinoise de 4956 habitants.

5.5 Une approche pertinente malgré ses limites

Pour terminer notre justification d'une méthodologie d'analyse du terrain, il nous semble utile de rappeler encore une fois que nous partons du principe que les maires à cet échelon de commune pensent leur mandat et développent une capacité critique et une distance quant aux difficultés liées aux conditions d'exercice de ce mandat. Les maires portent nécessairement un regard sur la gestion du temps, la façon de concilier ce type de mandat à une profession ou d'autres activités, sur la problématique de la formation et de la montée en compétence, et plus largement sur la façon de faire face à la redistribution des cartes au niveau local. Cette capacité d'explication et d'analyse de ceux qui vivent le mandat ne doit pas être négligée. Elle n'est pas uniquement source de prénotions, de résistance à l'objectivation par le chercheur, ou d'inversion du rapport de domination au profit de l'élu lors de l'entretien. Celle-ci permet aussi la mise en place d'un échange avec nos interlocuteurs, un échange qui permet de faire ressortir la subjectivité et la singularité des maires face à des contraintes objectives liées aux mandats. Chaque maire a une histoire particulière, une trajectoire professionnelle, et un parcours différent menant à la fonction élective. Chaque maire s'approprie et incarne la fonction un peu différemment, et amène une forme de singularité dans l'engagement dans son mandat. Là également, les entretiens compréhensifs restent particulièrement adaptés lorsqu'il s'agit de questionner l'engagement des maires dans leur fonction. Parmi d'autres aspects, prenons par exemple la difficile conciliation de leur mandat avec une activité professionnelle, et corollairement la dimension chronophage de l'activité mayorale à cet échelon de commune. Regardons sur ce point, les deux extraits d'entretien qui vont suivre sur la difficile conciliation entre une activité professionnelle et l'exercice du mandat de maire :

> « *Un maire aujourd'hui qui travaille dans une entreprise, le patron euh...*[*E J : il a des autorisations d'absences ?*]*, mais le patron ne veut pas savoir, il dit attend... Si en plus il a une petite, une grande responsabilité, attend tu peux pas me dire, et ben demain tu as une réunion au service de l'eau, et après demain chez les pompiers, deux jours après tu vas à une journée de formation, et puis sur le plan de l'urbanisme. Donc, c'est devenu très difficile, pour un salarié de se libérer comme le demande le mandat de maire.*» [172]

ou encore :

172. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.

> « *C'est quasiment impossible, c'est devenu impossible, et vous n'avez plus l'indulgence des employeurs qui existait autrefois. Quand je suis devenu maire et que je travaillais à Paris, moi on m'a dit, bon de toute façon tu rentres régulièrement les week-end en Alsace, parce que j'avais gardé ma maison ici et mes enfants étaient là, et mon épouse. Tu te débrouilles, pour nous c'est pas la question d'un billet d'avion de plus ou de moins. Simplement, tu nous fais pas "chier" passez-moi l'expression, et tu te débrouilles.* » [173]

Nous avons choisi de terminer cette justification de notre approche par ces deux extraits d'entretien, car on peut probablement voir ici toute la potentialité de l'approche par entretien compréhensif, notamment lorsqu'il s'agit d'évoquer les causes de la pénibilité du mandat dans les communes rurales. Nous venons de le voir avec les exemples ci-dessus en lien avec la difficile conciliation entre la vie professionnelle et vie élective. Dans un autre registre, nous pourrions également aborder la question des ressources humaines à disposition du maire dans les petites communes, comme le manifeste bien cet autre entretien :

> « *Pas à notre niveau, c'est impossible, au niveau de petites communes, oui. Oui les petites communes qui ont un ou deux adjoints, elles sont forcées de le faire, elles n'ont pas de personnel, compétent, souvent leur directeur de services, c'est une secrétaire, cadre C, même pas formée à l'administration, parce que personne ne veut aller dans une mairie, voilà c'est trop général, avoir beaucoup de compétences dans plein de domaines différents. Donc là, le maire, il a son nez dans les dossiers.* »[174]

Comme nous venons de le voir au travers de ces trois extraits d'entretien, une approche par entretien « compréhensif » semble pouvoir faire parler, un certain nombre d'aspects problématiques liés à l'identité mayorale, et plus largement au mandat de maire. Cette approche qualitative par entretien a été complétée par la mobilisation d'un certain nombre d'études sur les conditions d'exercice du mandat de maire[175], et la façon dont les maires et l'institution municipale plus largement sont perçues par leurs concitoyens. Elle aurait mérité toutefois d'être doublée par plusieurs séquences d'observations des édiles sur des scènes publiques différentes. Il nous aura été malheureusement possible de n'observer qu'une fois, les maires en situation d'entretien individualisé avec certains de leurs concitoyens. Cette seule observation n'est d'ailleurs pas très probante, car il s'agit d'une très courte séquence qui révèle davantage les stéréotypes de ce type de situation. De même, la pertinence d'une observation

173. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
174. Entretien avec Eric Amiet, maire de Wolfisheim commune Bas-Rhinoise de 4174 habitants.
175. Gatel F., Kerrouche E., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation », Tome 6, juillet 2018.
et IFOP : Rapport d'étude pour le Groupe les Républicains au Sénat « L'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales, janvier 2019,
et Foucault M., Enquête sur les attentes municipales des Français auprès 15 308 personnes inscrites sur les listes électorales, CEVIPOF-AMF-IPSOS, juin 2019.

des séances de conseils municipaux ou de réunions publiques aurait sans doute pu se discuter. Mais, il est certain qu'observer les conduites et les attitudes des édiles dans certaines situations auraient pu être une plus-value dans le cadre notre approche très « compréhensive » de notre objet. Cela aurait permit de saisir les variations émotionnelles de ce charisme d'entre-deux du maire, ainsi que les formes identitaires de ce personnage pluriel. Il n'aurait pas été inutile de pouvoir observer les postures et l'expressivité des édiles face à des auditoires différents, mais surtout et plus spécifiquement face à des habitants dans le cadre d'une proximité à la fois informelle, mais aussi plus individualisée. Cela n'aura pas été possible. Tout comme il nous aura été quasiment impossible de travailler sur les agendas des édiles, très peu de nos interlocuteurs ayant accepté de nous fournir des copies de leurs agendas, y compris d'archives de ces agendas. Ajoutons sur ce dernier point, que les agendas ne sont pas toujours facilement exploitables, du fait des abréviations et autres sigles, ainsi que de la présence de référence à des rendez-vous avec des particuliers. Sans nulle doute, l'absence d'un véritable travail sur les agendas, et cette d'observation ethnographique laissera dans notre recherche des zones grises. Car ces deux autres modalités d'approche du terrain auraient permis, pour ce qui est de l'observation d'objectiver plus clairement encore ce langage des rôles et des façades des édiles selon les situations et les auditoires, et pour ce qui est des agendas, cela aurait permis d'avoir une approche plus fine de la quotidienneté du métier de maire, et de voir quelles sont les activités et occupations dans lesquelles s'engagent davantage nos interlocuteurs-maires.

Pour conclure, nous rappellerons cependant que l'on peut tout à fait concevoir qu'en travaillant sur l'identité professionnelle des maires, et les ressources de leur pouvoir symbolique, les entretiens de type compréhensif puissent suffire à porter sur notre objet un regard original, et qui plus est d'une certaine pertinence. Rappelons en effet, que les biais liés à l'approche par entretien tels qu'ils ont été définis, entre autre, par Pierre Bourdieu[176], ou Liliane Kandel[177] au sujet de l'approche par entretien non-directif et par entretien plus largement, ne s'appliquent que partiellement à la façon dont nous aurons mené nos entretiens. En effet, si nos entretiens gardent un aspect au moins partiellement « artificiel », nous considérons que les entretiens tel que nous les avons menés ont pris la forme d'un échange dont l'asymétrie en notre faveur n'aura jamais vraiment été évidente, ni l'inverse d'ailleurs. Au

176. Bourdieu P., *La misère du monde*, *op. cit.,* p.45.
177. Kandel L., « Réflexions sur l'usage de l'entretien, notamment non directif, et sur les études d'opinion », art. cité.

sens où, il nous semble difficile de parler d'une distance sociale, vis-à-vis des édiles, ni d'une forme de violence symbolique que nous leur aurions imposée, et à notre *insu.* Notons à ce sujet que nos interlocuteurs ont la légitimité de l'élection et l'expérience, et ils ne manquent pas de le souligner. Évidemment, nous avons dans une certaine mesure structuré un questionnaire de l'enquête, mais très vite l'échange s'est établi, et il s'agissait pour nous de nous engager dans l'entretien et de stimuler, de compléter, de densifier les justifications et les analyses de nos interlocuteurs, qui par ailleurs connaissaient les axes de nos investigations et pouvaient les enrichir et en amener d'autres. Quant à la production d'artefacts, nous pensons qu'il ne faut pas avoir une approche réductionniste des informations issues des entretiens, surtout lorsque l'enquêteur fait le choix d'une présence active. Sur ce point, nous imaginons d'ailleurs une véritable convergence de vue entre plusieurs chercheurs et chercheuses comme Sophie Duchesne[178], Stéphane Beaud[179] ou encore Jean-Claude Kaufman[180]. Notre approche empreinte donc aussi au processus empathique, au sens où ce qui guide notre mise en œuvre de l'entretien, c'est bien de saisir ce que ressentent les maires du travail d'incarnation de cette fonction, le sens qu'ils donnent à leurs engagements et aux termes qu'ils emploient pour le décrire, etc. En effet, si l'on se place dans le cadre d'une sociologie en quelque sorte « clinique », l'entretien du type « compréhensif » reste particulièrement utile, dans notre cas, pour faire parler l'expérience que font les maires de leur engagement dans une activité dont l'identité « professionnelle » est rendue vulnérable. De surcroît, il représente une modalité intéressante pour cerner la façon dont les édiles renégocient leur identité et se repositionnent par la production de « présentations de soi », autrement dit l'usage qu'ils font de la dimension symbolique et sensible liée à cette fonction.

Section 6 : Problématique générale : La ressource symbolique au secours d'une identité mayorale vulnérable

Alors que le paysage institutionnel local n'a cessé d'évoluer et de se complexifier, et que les transferts au profit des intercommunalités se sont accélérés depuis la Loi « Notre », la fonction élective de maire reste associée à une forme d'amateurisme républicain, particulièrement dans les petites communes. La figure d'un maire « généraliste de proximité » reste en effet très vivace et le personnage du maire continue de bénéficier d'un « pouvoir

178. Duchesne S., « Entretien non-préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations. Peut-on déjà faire l'économie de l'entretien « non-directif» en sociologie ? », art. cité.
179. Beaud S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique », art. cité.
180. Kaufman J.-C, *L'entretien compréhensif*..., *op. cit.*

réputationnel » très fort, et même d'être auréoler d'une sorte d'aura , voire d'une sorte de « mana » pour reprendre cette notion empruntée à l'anthropologie des croyances. Et pour cause, le maire semble être détenteur d'une forme de charisme « d'entre-deux », le charisme d'un personnage bicéphale, tout à la fois, représentant de l'Etat dans la commune, chef élu de l'administration municipale porteur d'une vision du devenir de son territoire, garant d'une mémoire territoriale et sociale, mais aussi plus simplement, personne proche, familière, à l'écoute, unie par de puissants liens symboliques à sa commune. Nous faisons donc face à un personnage à l'expérience et à l'entregent pluriel, doté d'une grande plasticité identitaire. Tout cela explique sans doute pourquoi cette fonction inspire encore une réelle sympathie, et génère un tel pouvoir symbolique, alors même que le pouvoir effectif des maires semble diminuer. En un sens les édiles se retrouvent aujourd'hui face à une équation symbolique de plus en plus difficile à tenir. En effet, d'un côté, ils demeurent avant tout des élus de proximité, le plus souvent généraliste et « amateur », dont la gestion d'une proximité et d'une identité communale semble constituer le « cœur de métier ». Et de l'autre côté, ils semblent pris dans une dynamique de professionnalisation aussi inaboutie qu'imparfaite, et, dans certains cas, peu souhaitée. Et pour cause : le statut de maire reste « lacunaire », et il ne constitue pas encore les contours d'une «activité » établie, au sens où l'entend la sociologie des professions. En effet, sans être exhaustif, il nous faut noter l'absence d'une rémunération solide puisqu'on continue de parler d'indemnités, l'absence de compétences techniques et de formations consolidées et suivies de façon homogène, et la grande diversité des modalités d'exercice de cette fonction. Dès lors, un constat s'impose, il n'y a pas de *cursus honorum,* ni de *vade mecum* pour devenir maire. Ce mandat implique donc des appropriations très diverses d'une commune à l'autre, d'un détenteur du mandat à l'autre. Il semble en effet marqué par cette idée de diversité des réalités d'exercice et d'incarnation. Une fois posé cet ensemble de constats, il nous faut ajouter que la dynamique territoriale actuelle semble impliquer que les maires glissent vers un simple rôle d'agent local au pouvoir effectif réduit, un rôle forcément moins valorisé, moins gratifiant, et difficilement tenable symboliquement. Nous verrons au travers de ce travail de thèse que le mandat de maire impose aux titulaires de la fonction une tension symbolique permanente. C'est un véritable défi identitaire auxquels doivent faire face les maires**,** au sens où ils doivent rester ces « chefs de tribu »[181] tel que les caractérise fort justement Alain Faure. Un « chef de tribu » qui doit garder le monopole de la représentation de sa communauté, maintenir une sorte d'exclusivité à dire et traduire les attentes et besoins

181. Faure A., *Des élus sur le divan..., op. cit.*

de ses concitoyens, et finalement préserver une autorité symbolique. L'enjeu pour les maires résiderait alors dans le maintien d'un pouvoir symbolique sur un échiquier local dont les mouvements ont déjà amoindri le pouvoir effectif. Dès lors, on peut déjà se poser quelques questions cruciales : Comment les édiles font-ils pour tenir symboliquement cette double quête d'incarnation et de reconnaissance? Quelle est la ressource la plus facilement mobilisable pour « ré-enraciner » et repositionner symboliquement un mandat pris dans une dynamique de redistribution des compétences locales, qui semble se faire au détriment de l'échelon communal ? Le charisme d'entre-deux très spécifique au maire ne leur permet-il pas de se camper en producteur de lien, d'empathie, et de reconnaissance ? En effet, ce charisme ne permet-il pas outre l'expression d'une singularité, la déclinaison d'une multitude de variations émotionnelles donnant corps à une forme d'autorité mixte source du renouvellement d'un pouvoir symbolique? Et, d'ailleurs, du fait de son « amateurisme », le maire dans les petites communes, n'a-t-il pas la possibilité de manier et de jouer avec toute une économie symbolique, afin d'assurer la représentation d'un travail mayoral fluide et plastique, et surtout de gérer et de compenser sa relative impuissance face aux exigences et aux attentes perçues de ses concitoyens ?

On l'aura compris, la problématique générale de cette thèse pose donc très clairement la question du recentrage de l'activité mayorale autour d'un travail émotionnel et symbolique permettant la construction d'une identité professionnelle « défensive ». Une identité fondée sur une éthique de la proximité, teintée d'individualisation et de singularisation des relations interpersonnelles avec les concitoyens. C'est d'une identité reposant sur la mise en avant d'un personnage producteur et garant d'une sorte d'éthique de la morale sociale, dont il est question. Car le maire doit toujours faire la preuve d'un engagement sincère, véritable, et authentique pour son territoire et ses concitoyens. Il en va des liens symboliques qui l'unissent à l'entité « psychologisée » que représente la commune. Aussi, nous pouvons donc raisonnablement nous demander si la première compétence du maire « amateur » ne réside pas dans ce travail symbolique à la fois émotionnel et identitaire? En effet, savoir incarner et faire vivre cette proximité tant scandée, n'est-ce pas la ressource « professionnelle » première de ces « petits » maires ? De surcroît, une ressource qui permet l'expression d'une véritable singularité dans l'incarnation du mandat. Notre problématique concerne donc essentiellement la dimension symbolique de cette activité mayorale, car le maire d'une commune de moins de cinq milles habitants est en quelque sorte sous tension symbolique. Il est à la fois celui qui

doit faire exister un territoire sur le plan symbolique et identitaire, mais aussi celui qui doit incarner le territoire dans toutes ses composantes, et particulièrement dans sa profondeur sociale. Et, c'est pour cette raison que nous faisons l'hypothèse que le maire est avant tout un producteur d'émotions individuelles et collectives, au travers de l'écoute, du portage de projets et d'une vision de l'avenir de sa commune, et bien sûr de l'incarnation de tout ce qui scande la vie communale. L'émotion ne serait-elle pas l'autre ressource essentielle du maire ? Au niveau communal, ce dernier est vecteur de sentiment d'appartenance, d'empathie, de compassion, de reconnaissance, d'espoir, etc. Au total, cette problématique a toute sa pertinence, car pour l'édile d'une petite commune, maintenir une position de leadership, de « chef de tribu », passe en premier lieu par sa capacité à nouer et entretenir des liens symboliques avec ses concitoyens. Or, cette production de lien passe par une grammaire personnalisable des rôles et des façades qu'autorise très bien le charisme d'entre-deux spécifique à l'exercice de ce mandat à cet échelon de commune. Un charisme qui s'exprime à merveille dans une proximité faite d'immédiateté relationnelle, d'informalité, de familiarité dans un cadre aux apparences « domestique ». Voilà pourquoi, il nous apparaît clairement que la dimension symbolique et sensible de l'activité mayorale, se doit d'être réinterrogée, remise sur le métier, tant elle semble prégnante et importante pour la représentation d'un « métier de maire » aux contours flous et à l'identité vulnérable, et tant elle semble indispensable à la sauvegarde du « pouvoir réputationnel » et symbolique des maires.

Section 7 : Un personnage sous tension symbolique

Les symboles saturent l'activité mayorale, et nous sommes donc en face d'une fonction élective symboliquement « surchargée ». Le maire est un personnage sous tension symbolique permanente, car il doit à la fois représenter un territoire en indexant sa propre identité mayorale à celle de l'entité territoriale dont il a la charge. Par ailleurs, il doit assurer une fonction d'encadrement de l'équipe municipale et l'équipe administrative, ajoutons à cela l'encadrement et l'accompagnement de projets. Aussi la fonction de maire est donc en permanence prise entre « représentation » et « commandement ». Au fil des chapitres de ce travail de recherche, nous n'allons cessé de constater l'importance de la dimension symbolique de cette activité mayorale, et plus particulièrement de ce charisme d'entre deux, et de l'usage que les maires peuvent en faire, afin de palier les aléas liés à l'aspect hybride de leur statut, aux croyances et aux exigences de leurs administrés. Selon nous, cette forme de charisme

couplée à l'autorité mixte qu'elle implique jouera un rôle essentiel à tous les niveaux de notre réflexion sur cette fonction élective. Nous le verrons notamment, lorsque nous essayerons dans le premier chapitre de caractériser cette activité « hybride » prise entre amateurisme républicain et professionnalisation inaboutie, puis de saisir cette fonction élective de maire dans sa quotidienneté pratique. Que font les maires exactement ? Que peuvent-ils bien faire? Nous verrons que le statut, mais surtout les compétences de ce « généraliste de tout » posent question. Puis, nous le constaterons encore d'avantage lorsque nous aborderons dans le second chapitre l'expérience de la représentation d'une fonction aux « pouvoirs réels » finalement très limités. Au sens où, le maire doit composer avec les croyances de ses concitoyens quant à son pouvoir supposé, et qu'il peut aussi jouer avec ces croyances lorsqu'il lui faut compenser et masquer un sentiment d'impuissance. Car, les maires restent globalement lucides sur leur pouvoir réel. Dans la troisième chapitre, nous verrons en quoi la proximité reste la pierre angulaire de l'équation symbolique et identitaire du « métier » de maire. Et de fait, on développera même l'idée que cette « proximité » n'est rien d'autre qu'une véritable ressource en même temps qu'une compétence. Enfin, dans le quatrième chapitre, nous verrons que la dimension symbolique de cette fonction élective de maire joue un rôle déterminant dans la requalification du phénomène clientélaire en « éthique de la proximité », au point de se demander si une forme de clientélisme symbolique ne se cache pas derrière cette proximité tant revendiquée par les édiles. Il s'agira ici d'introduire à un véritable retournement du « stigmate » que constitue le clientélisme par le diffusion de cette forme de clientélisme symbolique ayant les apparences d'une proximité polymorphe. Venons-en à présent aux axes problématiques propres à chaque chapitre.

7.1 Le premier chapitre : Maire : Une activité hybride prise entre amateurisme républicain et professionnalisation inaboutie

Dans le premier chapitre, nous allons essayer de questionner et de caractériser l'activité de ce personnage devenu central dans le maillage institutionnel français au fil des époques. En effet, la fonction élective de maire reste profondément marquée par la loi municipale du 5 avril 1884, et notamment son article 74, disposant la gratuité de la fonction élective de maire. Or, ceci n'a rien d'anodin pour notre analyse, tant le mandat de maire dans les communes de moins de cinq mille habitants reste marqué par une forme d'amateurisme républicain, tout en étant pris dans une spirale « d'absorption » vers la professionnalisation du fait d'un

environnement d'exercice du mandat qui se complexifie sensiblement. Le maire a toujours eu plusieurs casquettes. Par délégation du préfet, en tant qu'agent de l'État, il est officier d'état civil et de police judiciaire, et titulaire de pouvoir en matière de police administrative. Du fait de l'élection, il est chef élu de l'administration communale, donc supérieur hiérarchique des agents communaux et « manager » d'un équipe d'adjoint(e)s. Par ailleurs, c'est lui qui met en œuvre les compétences communales et les décisions du conseil municipal. Il possède des fonctions propres au pouvoir communal, et il a l'exclusivité de leur incarnation. Pour toutes ces raisons, il est d'ailleurs pertinent de parler d'un personnage incarnant une autorité mixte, élu, chef d'une administration, représentant de l'État. Dès lors, nous verrons que le maire est celui qui détient le monopole de la symbolique décisionnelle au niveau communal. C'est lui qui représente et incarne l'institution communale, et c'est lui qui porte et incarne une vision pour sa commune, vision qui se traduit par des projets portés par le maire. Partant de ce constat, la problématique de ce chapitre tiendra dans la difficulté à objectiver une forme de juridiction même floue du métier de maire pour reprendre la terminologie d'Andrew Abbott[182]. En effet, sommes-nous en face d'un gestionnaire de proximité au sens large ou pour le dire autrement d'un généraliste ? De là, comment produire, préciser et affiner une connaissance de la quotidienneté du travail de maire ? Que font les maires et comment ? Au cours de ce premier chapitre, et après une brève remise en perspective socio-historique de l'évolution de la fonction mayorale, et des rôles qui lui sont rattachés. Nous chercherons en nous appuyant sur la réflexivité des maires par rapport à leurs pratiques, à situer ce travail mayoral par rapport à celui des maires de plus grandes communes, ou plus largement d'autres mandats. Un travail qui semble fluide et plastique et difficilement saisissable, pour reprendre les termes de Michel Offerlé[183]. Nous aurons tout d'abord une approche en terme de statut, et nous verrons qu'il existe bel et bien un faisceau d'éléments de statut professionnel. Il s'agit d'éléments qui se sont sédimentés au gré des réformes encadrant les conditions d'exercices des mandats locaux, allant du droit à la formation, à l'affiliation à la sécurité sociale, ainsi qu'à une caisse de retraite, jusqu'au statut de « salarié protégé » ayant droit à la réintégration post-mandat, et ne pouvant faire l'objet de licenciement le temps du mandat.

Partant de ce constat, nous poserons l'une des questions « pivot » de ce chapitre : Comment caractériser et qualifier la fonction élective de maire à l'aune d'une sociologie des

182. Abbott A., *The System of professions, An Essay on the division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.
183. Offerlé M., *La profession politique, XIXe-XXe siècles..., op. cit.*

professions ? Est-ce une profession ? Un métier ? Une occupation professionnelle ? Nous questionnerons pour se faire, l'opérativité des notions interactionnistes et fonctionnalistes de la sociologie des professions. Il s'agira en quelque sorte de faire parler le degré professionnalisation de cette fonction élective de maire dans les petites communes. Cela nous permettra de comprendre pourquoi l'activité mayorale résiste tant aux nomenclatures et critères généraux visant à distinguer une profession établie d'une simple occupation professionnelle. De ce fait, il nous faudra croiser la sociologie des professions à celle des groupes professionnelles[184], afin de faire parler ce collectif hybride d'élu(e)s locaux que sont les maires. Et de fait, nous ferons face à un collectif dont les membres ont des propriétés variables, difficilement saisissable par la précision des tâches effectuées, et des compétences possédées, mais une sorte de groupe professionnel. Car nous verrons qu'il existe une sorte d'identité du métier de maire, une identité mayorale. Dès lors, nous allons renouer avec l'intérêt interactionniste pour les occupations professionnelles n'ayant pas terminé leur processus de professionnalisation, mais qui sont tout de même dotées de savoir professionnel et d'une « identité de métier ». Partant de ce constat, nous chercherons à savoir ce qui se cache derrière cet auto-étiquetage, au sens où l'entend Howard Becker [185], de « généraliste de tout ». Or, en nous fondons sur le double processus de professionnalisme « *from within* » et « *from above* » décrit par Julia Evetts[186], nous nous demanderons si cet auto-étiquetage de « généraliste de tout » n'est pas une façon pour les maires de cadrer, de gérer et contrôler la représentation d'un travail devenu difficile à incarner. Le maire « généraliste de tout » n'est-il pas un ajustement identitaire effectué par des maires pris entre amateurisme et exigence de technicité? Cette identité de « généraliste de tout » n'est-elle pas en réalité une identité stratégique[187] visant à compenser l'absence de compétences homogènes et consolidées ? Enfin, peut-on considérer la légitimité du suffrage universel comme un forme de « dominance professionnelle » [188], dont peuvent disposer les maires et plus largement les élus ? Bien sûr, nous aurons de ce concept de Freidson, une acception plutôt extensive, puisque pour ce dernier, la dominance professionnelle repose surtout sur l'expertise et l'autonomie dans le travail. Cela étant, nous rappellerons que les maires ont une grande liberté pour bricoler leur activité, et faire le choix de se concentrer sur certaines tâches valorisantes plutôt que d'autres.

184. Demazière D., Gadéa C., *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis,* Paris, La découverte, 2010.
185. Becker H.-S., *Outsiders, études de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 2012.
186. Evetts J. « The sociology of professionnal groups : New questions and different explanations », art. cité.
187. Collovald A., « Identité(s) stratégique(s) », art. cité.
188. Freidson E. , *Professionnalism, The Third Way*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.

Aussi, le premier chapitre de ce travail fera déjà la part belle au travail identitaire et symbolique que font les maires pour « présentifier » et faire exister une activité bien difficile à classer et à caractériser. Aussi, la question que posera cette première partie est bien celle qui consiste à se demander si les maires n'ont pas comme cœur de métier l'orchestration et la gestion des croyances et des symboles liés au pouvoir municipal, mais aussi aux attentes et aux projections des concitoyens à l'égard de ce dernier.

7.2 Chapitre deux : L'expérience de la représentation d'une fonction aux « pouvoirs réels » limités

On a parfois l'impression d'une relation « irénique » entre le maire et ses concitoyens. En effet, une sorte d'illusion politique semble persister quant aux pouvoirs du maire. L'idée selon laquelle le maire serait en mesure si ce n'est de régler les problèmes, au moins de leur trouver un début de solution, en tout cas de se saisir de toutes les demandes qui leur sont soumises. Dans le second chapitre, nous chercherons donc dans un premier temps à mettre en exergue ce qui constitue selon nous, l'une des raisons de la crise d'identité des maires, qui réside dans la discordance de plus en plus sensible entre la façon dans les maires ressentent et expriment leur marge d'action réduite, voire une certaine forme d'impuissance, et la façon dont ils semble parfois être « désignés », voire « étiquetés » comme « surpuissant ». Il y a un double niveau de perception, au sens où les maires évoquent des attentes et exigences « perçues » de leurs concitoyens à leur égard. Nous ferons donc l'hypothèse d'un « malentendu », voire d'une dissonance entre le moment de « l'auto-perception », c'est-à-dire la façon dont les maires se perçoivent et conçoivent leurs capacités d'action, et celui de la « désignation ». C'est-à-dire leur perception des croyances et attentes que les administrés plaquent et projettent sur la fonction mayorale. Dès lors, comment les maires gèrent-ils symboliquement cette situation de dissonance ? Il s'agira également d'essayer de cerner la façon dont les maires jouent avec ce « malentendu », quant à ce qu'ils perçoivent des attentes de leurs concitoyens à leur égard, et ce qu'ils peuvent faire en réalité. Aussi, nous chercherons à comprendre les sources de ce « processus réputationnel » engendrant une attribution de pouvoir sans doute exagérée, processus d'ailleurs bien décrite par Jeanne Becquart-Leclerq[189]**.** Il s'agit là, d'un processus d'attribution de pouvoir, dont les maires pourraient être à la fois les victimes, mais aussi les « artisans » dans certaines situations. En effet, nous verrons que la réputation constitue

189. Becquart-Leclerq J., *Paradoxes du pouvoir local...*, *op. cit.*

probablement à la fois une ressource, un attribut, une mémoire de rôle, et surtout une « croyance » dans leurs capacités d'action. Nous chercherons à identifier et analyser les causes et les conséquences de l'efficacité sociale de cette fonction élective. Nous chercherons à comprendre pourquoi les maires sont obligés de gérer les représentations d'un personnage ayant sur les choses qui l'entourent, une certaine aura, une sorte de « mana ». D'autant, qu'il y a d'ailleurs un autre paradoxe entre l'efficacité sociale dont semble bénéficier cette fonction élective, et d'un autre côté la faiblesse d'un statut, source d'une identité professionnelle mayorale incertaine, avec en prime le sentiment persistant d'une forme « d'amateurisme républicain ». Cette réflexion sur l'efficacité sociale de la fonction se fera sur fond d'un environnement local qui oblige le maire à composer avec des réformes qui redistribuent sensiblement les compétences sur l'échiquier local, et réduisent son pouvoir effectif avant de possiblement altérer sa position symbolique. Cependant, nous verrons que malgré tout, la fonction élective de maire semble être sujette à une forme de pensée mythique, et d'une forme de mentalité mystique pour reprendre ces concepts à Claude Levi-Strauss[190]. Nous verrons que c'est cette pensée mystique qui est peut-être à la source d'un pouvoir symbolique dont le maire peut faire usage. En effet, nous verrons pour terminer que la présence, la disponibilité et l'écoute du maire face aux doléances et aux demandes des administrés activeraient des structures mentales simplifiées, fonctionnant davantage par les signes, les associations d'idées, l'expressivité, les postures émotionnelles. Nous emprunterons aux travaux d'ethnologiques sur la sorcellerie de Jeanne Favret-Saada[191], afin de questionner cette phrase qui revient souvent lorsqu'on interroge les maires sur l'état d'esprit de certains de leurs concitoyens vis-à-vis de leur pouvoir supposé : « *après tout, pourquoi pas ?* ». Entendons par-là que même si les concitoyens semblent lucides quant aux capacités d'action relativement limitées du maire, et que ce dernier ne semble pas l'être moins. Il subsisterait toujours l'idée qu'après tout le maire peut éventuellement faire « avancer » un dossier ou une situation bloquée. Pour le sorcier, l'acte, c'est le verbe. Qu'en est-il concernant les maires ? Peut-on affirmer que l'acte, c'est la présence, la réception et l'écoute ? Peut-on alors avancer l'idée selon laquelle les maires pourraient jouer avec les croyances quant à leur pouvoir, et ne pas en être seulement prisonnier ? Nous verrons qu'elle pourrait être le bénéfice de la présence et de l'écoute si l'on se réfère au travaux de psychosociologie, notamment ceux, entre autre, de Harold Kelley[192]. Pour cet auteur, l'effet serait toujours attribué à un facteur présent . Aussi, les maires

190. Levi-Strauss C., *Anthropologie structurale* , Paris, Presses Pocket, 1985, p.185.
191. Favret-Saada J., *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977.
192. Kelley H.-H., « The process of causal attribution », *American Psychology*, 28, 1973.

pourraient-ils compenser une forme d'impuissance par la monstration de différentes formes d'autorité, notamment celles du chef visionnaire et d'un maire-confesseur ? Et d'un point de vue figuratif, la disponibilité et l'écoute ne permettraient-elles pas de mettre en scène des « identités immédiates »[193], et réactiver une « mémoire de rôles »[194]du maire, afin d'euphémiser certaines limites ? En somme, il s'agira de questionner l'importance de l'expérience émotionnelle à ce mandat, et dans quelle mesure celle-ci pourrait bien être à la fois être la source d'un malentendu, mais aussi faire office de solution symbolique pour les édiles. Nous prenons appui sur ce que constate l'historienne Ute Frevert[195], pour qui il faut voir dans les postures émotionnelles, des ressources à part entière de l'action politique. Ainsi, la monstration des principales formes d'autorité liées au charisme d'entre-deux ne constituerait-elle pas une forme de modalité de gestion des croyances ? Notons que ce second chapitre sera pour nous l'occasion de développer l'importance de la spécificité du charisme mayoral, véritable ressource symbolique. Dans ce second chapitre, nous croiserons donc sociologie de l'émotion, anthropologie des croyances et de la magie, et psychosociologie du phénomène d'attribution causale. L'objectif sera donc d'analyser les effets de l'expérience émotionnelle engendrée par la présence et l'écoute du maire sur l'attribution d'un pouvoir au maire. Comme nous l'avons souligné en introduction de ce travail, c'est bien des usages de la dimension figurative et perfomative de l'activité mayorale dont ils sera question dans ce chapitre, en focalisant notamment notre analyse sur la mise en scène de certaines formes d'autorité liées au charisme d'entre-deux du maire.

7.3 *Troisième chapitre : La proximité : la pierre angulaire de l'équation symbolique et identitaire du « métier » de maire*

Dans ce chapitre nous rappellerons que la proximité n'est pas nouvelle, elle est même au moins aussi ancienne que la représentation politique, si l'on en croit de nombreux travaux comme ceux de Pierre Rosanvallon[196] et Bernard Manin[197]. Selon ces deux chercheurs, l'élu se situerait toujours à la croisée entre un principe de distinction et un principe d'identification.

193. Markus H., Nurius P., « Possible selves », *American Psychologist*, 21 (9), 1986, cité par Kauffman J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité..., op. cit.*

194. Stryker S., Serpe R., « Identity Salience and Psychological Centrality : Equivalent, Overlapping, or Complementary Concepts ? », art. cité, dans Kauffman J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité...,op. cit.*

195. Frevert U., « La politique des sentiments au XIX^{e} siècle », *Revue d'Histoire du XIX^{e} siècle* , 46, 2013.

196. Rosanvallon P., *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.

197. Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, coll. « champs, 1996.

Dans les petites communes, nous postulerons que les choses sont un peu différentes à l'heure actuelle. En effet, nous verrons que dans les communes de moins de cinq mille habitants, la vie collective est souvent présentée comme n'allant pas au-delà des limites administrative de la collectivité ou du territoire communale pour le dire autrement. Il s'agira de voir que c'est cela qui permet aux maires d'effectuer un travail identitaire sur la base de valeurs territorialement ancrées et situées, un travail ne faisant sens qu'au niveau de la communauté. Bien sûr, cette tentation de « l'insularité-villageoise » est tout aussi ancienne que la proximité. Pour autant, nous développerons l'idée que cette proximité reste une ressource symbolique crédible pour les maires des communes qui nous intéressent. Et cela d'autant plus que nous avancerons l'idée que le tournant néo-libéral, et le changement de référentiel qui préside à la production d'une légitimité sont une aubaine pour les maires de petites communes. Dans ce troisième chapitre, nous chercherons donc à analyser en quoi les représentations du local liées à cette « cité par projet »[198] pour reprendre Luc Boltanski et Eve Chiapello, peuvent être tout à fait opérantes à notre niveau de communes. En effet, la proximité telle qu'elle est décrite et vécue par les maires de notre échantillon renvoie à l'immédiateté relationnelle, au bon sens, à l'adaptabilité, à la polyvalence, à la flexibilité, à l'informel, voire à la familiarité. Cette proximité n'est alors plus seulement un mythe de la base ou un simple vernis de légitimation ou encore une simple rhétorique pragmatique. C'est une réalité vécue et probablement une opportunité pour les maires des petites communes. Nous nous demanderons alors si cette proximité à l'ère néolibérale n'est pas pour ces édiles cherchant à se repositionner sur le plan symbolique, une véritable ressource symbolique, à la fois émotionnelle, psychologique, mémorielle, et surtout une ressource de stylisation. En effet, le cadre domestique qu'est la commune ne permet-il pas le déploiement de cette ressource crédible pour le maire ? Nous verrons que le maire peut-être perçu comme un repère, sans parler d'un « recours » dans un environnement communal où il existe une forme de familiarité, d'informalité. D'ailleurs, le maire ne reste-t-il pas le point d'entrée d'une sphère domestique communale, si l'on s'inspire des travaux de Laurent Thévenot[199] et des constats de Marc Berveglieri[200]sur le rapport à l'environnement habité ? Dans ce chapitre, il sera crédible de considérer que le personnage du maire puisse être envisagé comme le point d'entrée des dynamiques symboliques communales. Il est le personnage central des événements communaux: Événements heureux

198. Boltanski L., Chiappello E., *Le nouvel esprit du capitalisme..., op cit.*
199. Thévenot L., « L'action qui convient », *in* Pharo P., Quéré L., dir., *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Paris, EHSS, coll. « raisons pratiques », 1990.
200. Breviglieri M., *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité..., op cit.*

ou malheureux, projets, rituels mémoriels et commémorations, etc. Finalement le maire n'est-il pas l'orchestrateur et le producteur d'une mémoire communale productrice d'un sentiment d'appartenance à la communauté communale ? Ici, nous mobilisons les travaux de Maurice Halbwachs[201]. Au-delà du simple discours de légitimation, il nous semblera essentiel de creuser cette question de la production d'un intérêt général local qui semble être le prolongement des intérêts particuliers. C'est-à-dire un intérêt général intégrant les intérêts particuliers. Ainsi, nous comprendrons, pourquoi il est si essentiel de rester « au contact », « d'être là ». Le maire n'aurait-il pas avantage à se présenter comme le traducteur crédible des problématiques et situations vécues par ses concitoyens ? Rappelons que la posture du « représentant » repose sur le registre sensible de la confiance qui relie l'élu à ses électeurs. Une confiance qui s'établirait par l'art « d'être là », et plus important encore par la capacité à générer du lien interpersonnel, des échanges interpersonnels, ayant les apparences de relations individualisées et familières. Enfin, dans ce troisième chapitre, nous chercherons à réinterroger le concept de proximité en le croisant avec les concepts de « mémoire », de « domestique », de « familiarité », « d'individualisation », et de « stylisation », car chaque maire pourrait finalement s'approprier en quelque sorte cette proximité et en faire une ressource « particularisante», voire éventuellement « singularisante ». Finalement ce troisième chapitre tentera de répondre à la question : La proximité à l'ère néo-libérale ne peut-elle pas être la compétence crédible d'un maire ayant tous les éléments symboliques pour réactualiser la figure d'un « gestionnaire de proximité » ? Un gestionnaire de proximité qui serait seul apte à représenter et traduire les situations vécues et rencontrées localement.

7.4 Quatrième chapitre : La requalification du phénomène clientélaire en éthique de la proximité

Dans ce quatrième chapitre, nous verrons que le phénomène clientélaire est un phénomène polymorphe et mutagène, et qu'il n'est pas seulement spécifique aux sociétés sous-développées ou en voie de développement. D'ailleurs, comme le note Jean-François Médard[202] comme bien d'autres chercheurs, les sociétés modernes peuvent elles-aussi être touchées par ce phénomène à des degrés divers, et selon des modalités variées. Nous chercherons à montrer que clientélisme peut sortir de l'officieux en prenant la forme d'un langage de la proximité, de

201. Halbwachs M., *La mémoire collective..., op. cit.*
202. Médard J.-F. « Clientélisme et corruption », *Revue Tiers-Monde*, 161 (41), 2000.

l'équité, de la justice sociale, et de la reconnaissance. Nous nous appuierons d'abord sur les travaux anthropologiques, notamment ceux de Marcel Mauss[203] sur le don. Et, nous verrons que le phénomène clientélaire repose probablement sur une économie morale, et que la «clientélisation » possède une forte portée symbolique et émotionnelle, en ce sens que le phénomène clientélaire repose sur un « vécu émotionnel », qui est de nature à faire émerger un « horizon des possibles » pour ceux qui en sont l'objet. Dès lors, il nous a semblé pertinent et fécond de questionner le travail identitaire et émotionnel que font les maires lorsqu'ils sont présents, accessibles, et surtout disponibles pour écouter et recevoir les doléances et les demandes de leurs concitoyens. Que se cache-t-il derrière la disponibilité et l'écoute des édiles ? Que se cache-t-il derrière le rôle social du maire et ses différentes variations émotionnelles ? Ces questions méritent selon nous d'être posées et notre intuition semble devoir faire l'objet de plus amples investigations. Nous nous inspirerons de ce qu'écrivait Jean-louis Briquet sur le processus de clientélisation: « *La clientélisation repose sur un ensemble de comportements et de stratégies destinés à afficher une grande disponibilité, et à répondre aux demandes privées et personnelles* » [204]. Ou encore Cesare Mattina[205] lorsqu'il souligne dans ces travaux que les élus ont tendance à défendre et revendiquer l'étiquette « clientéliste » au nom d'une éthique de la proximité et de la morale sociale. Dans ce quatrième chapitre, nous poserons donc la question suivante : Doit-on voir derrière le travail de figuration et le travail émotionnel des maires, une forme de clientélisme symbolique ? En effet, doit-on voir derrière la figure d'un maire-confesseur et médiateur une forme de retournement du stigmate qu'est le clientélisme ? Dans ce chapitre, nous verrons que l'hypothèse du retournement du stigmate semble vraisemblable, et nous mobiliserons abondamment ici pour ce faire la microsociologie goffmanienne. Les rôles et les figures pourraient bien être les opérateurs d'une forme de clientélisme symbolique visant à la production d'une empathie essentielle au sentiment de prise en charge et de reconnaissance chez les concitoyens. Aussi dans ce chapitre, nous mobiliserons des travaux récents comme ceux de Tina Hilgers[206]. Cette chercheuse évoque la dimension symbolique de la double vie du clientélisme, et selon elle le phénomène se manifeste aussi et surtout par des chaînes de prestations sous forme d'aide, d'assistance, de solidarité, de reconnaissance. Nous ciblerons donc la dimension symbolique et morale d'un

203. Mauss M., *Essai sur le don,* Paris, PUF, 2012.
204. Briquet J.-L., « Les pratiques politiques "officieuses", clientélisme et dualisme politique en Corse du sud et en Italie du sud », *Genèses*, 20 (20), 1995.
205. Mattina C., *Clientélismes urbains « Gouvernement et hégémonie politique à Marseille »,* Paris, Presses universitaires de Science-Po, 2016.
206. Hilgers T., « La relation complexe entre clientélisme et démocratie », *Politiques et sociétés*, 30 (2), 2011.

phénomène à fort potentiel de transformation. Et, il nous semblera essentiel de questionner les liens symboliques que les maires tissent avec leurs concitoyens dans le cadre d'échanges souvent présentés comme informels et personnalisés. La notion d'échanges personnalisés retiendra donc toute notre attention, car elle n'a évidement rien d'anodine tant elle ressort dans les propos des édiles. A l'instar de Hélène Combes et Gabriel Vommaro[207], nous avons choisi de nous intéresser à la manière dont les élus, qui sont acteurs et producteurs de ces liens symboliques décrivent et définissent des pratiques potentiellement clientélaires, sous les apparences d'un travail finalement classique d'incarnation et de représentation de leur commune.

207. Combes H. et Vommaro G., « Relations clientélaires ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques Latines*, 9, 2012.

Chapitre 1.

Maire : Une activité hybride prise entre amateurisme républicain et professionnalisation inaboutie

Dans ce premier chapitre, nous réinterrogerons l'activité de ce « généraliste de tout » qu'est le maire d'une petite commune. En effet, ce personnage semble pris dans une spirale de professionnalisation, tout restant et en revendiquant même une forme d'amateurisme. Dès lors, et même si ce questionnement n'est pas nouveau, peut-on parler de métier de maire ? Ou de fonction élective de maire ? Dans un premier temps, nous reviendrons sur ce qui fait la particularité de cette fonction élective de maire et de ce personnage de maire, en remettant en perspective historique le mandat. Puis, nous porterons notre sur les contours de la juridiction finalement très floue qu'implique ce mandat, et les missions du maire au sens large. De façon complémentaire, nous revisiterons le faisceau d'éléments du statut d'élu local et ses nombreux mouvements de codification, pouvant légitimement justifier une réflexion sur le degré de professionnalisation de ce mandat local. Une fois, la remise en perspective historique, puis juridique de ce mandat effectuées, nous tenterons d'analyser ce travail de maire au travers des sociologie fonctionnaliste, puis interactionniste du travail, pour aboutir à la nouvelle sociologie des professions, en faisant le constat que la discussion entre sociologie interactionniste et fonctionnaliste des professions ne permet pas d'appréhender de façon satisfaisante le travail des maires, dans lequel les dimensions symbolique et sensible semblent prédominantes. Voilà pourquoi, nous emprunterons davantage à la sociologie interactionniste en nous concentrons sur la façon dont les maires construisent une représentation de leur travail de maire et des activités qui lui sont liées. C'est la façon dont les titulaires présentent, décrivent, analysent leurs activités qui nous intéressera et qui se placera alors au cœur de notre réflexion. Aussi, nous nous tournerons vers la sociologie des groupes professionnelles, puis la nouvelle sociologie des professions, en cherchant à savoir ce qu' implique cette figure de « généraliste de tout » souvent reprise par nos interlocuteurs-maires au cours des entretiens. Nous le verrons, les petits maires se réfèrent et partagent de nombreux éléments constitutifs d'une identité professionnelle, certes bricolée, au point que l'on puisse parler de groupe professionnel lorsqu'on évoque les titulaires de cette fonction élective. Même si chaque titulaire a sa lecture et dans une certaine mesure sa façon d'interpréter le rôle de maire, on constate que les dimensions de « commandement » et de « représentation » ressortent très

souvent des propos des maires. Le travail de proximité que réalisent les maires, implique de « mêler » et « d'incarner » plusieurs formes d'autorités, plusieurs symboliques, décisionnelle, territoriale, etc. Dès lors, la dimension symbolique du travail des maires n'en fait-elle pas une sorte de profession à pratique prudentielle ?

Section 1 : Une double approche des activités des maires de petites communes par le croisement de la sociologie des rôles et la sociologie des professions

> « *Je ne sais pas si c'est un métier, ou une fonction...C'est pas forcé. Il y a pas de statut d'élu, donc il est difficile de dire que c'est un métier. Dans la pratique, c'est un mixte entre un métier et un véritable engagement...Moi, à titre personnel, je ne le fais pas pour l'argent...C'est pas ce qui me motive*. » [208]

> « *Le maire doit avoir du bon sens. Il ne faut pas avoir peur des gens. il n'est pas technicien, enfin ça dépend....Si vous demain vous deveniez maire, vous avez quand même une connaissance assez complète des actions d'élu(e)s. Après, moi j'ai pratiquement tout appris sur le tas.* » [209]

> « *J'ai commencé par prendre 6 mois de congés sabbatiques, pour lire le guide du maire entre guillemets, apprendre ce que c'est que le métier de maire quoi..Je dis, le métier de maire, c'est un peu caricatural, mais il y a une partie de métier quoi.* » [210]

> « *Pour ma part, j'ai toujours eu un métier qui m'a permis de vivre, et la politique a toujours été quelque chose que j'ai fait à côté. Donc, si vous voulez le mot métier devrait être banni.* » [211]

> « *Ce qui fait la richesse de l'œuvre du maire et du travail du maire, c'est d'être confronté à des situations parfois extraordinaires et de se dire, très franchement si le maire n'y arrive pas, on, etc.* »[212]

En guise d'introduction à ce premier chapitre, nous avons volontairement choisi de placer ces cinq extraits d'entretien, car ils illustrent parfaitement le flou qui entoure ce mandat de maire au moins sur le plan terminologique. Fonction élective, activité, métier, profession ? En effet, ce qui frappe immédiatement lorsqu'on prend le temps d'écouter nos interlocuteurs maires, puis d'analyser leurs propos, c'est le caractère fuyant, difficile à circonscrire de cette activité mayorale. À l'échelon de commune qui nous intéresse, le mandat de maire apparaît si

208. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.
209. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
210. Entretien avec Sylvain Wasserman, ancien maire de Quatzenheim, commune Bas-rhinoise de 1018 habitants.
211. Entretien avec George Shuller, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
212. Entretien avec Frédéric Pfliergersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4154 habitants.

singulier. Nous aurions presque le sentiment d'être face à une activité résistante à toutes les tentatives de délimitations, et donc à toutes les typologies. Sur ce constat, nous ne faisons pas preuve d'originalité . Car, il s'agit d'un constat que partagent de nombreux chercheurs comme Didier Demazière, Patrick Le Lidec[213] ou Stéphane Cadiou[214] concernant le travail des élus, mais aussi de leurs collaborateurs. De leurs côtés, Joseph Fontaine et Christian Le Bart ne disent pas autre chose lorsqu'ils affirment au sujet des élus locaux que : « *Parler de métier, c'est banaliser la politique, la rendre accessible aux taxinomies sociologiques les plus désenchanteresques, et euphémiser certains aspects comme la captation des fonctions politiques. Le métier politique ne saurait être réduit à un corpus formalisé de connaissances et de savoir-faire* »[215] Nous rejoignons le constat de ces cinq chercheurs, tant il est bien difficile d'inventorier et d'objectiver les différentes facettes et dimensions du travail d'un maire au quotidien. Serait-ce une gageure que de faire rentrer l'activité des élus locaux dans une terminologie plus générique afin de mieux pouvoir la caractériser et la classer ? Aussi, affirmer qu'être maire est une profession « établie », du moins au sens d'une sociologie des professions quel que soit le courant, n'est à première vue pas possible. C'est d'ailleurs ce que constate Michel Offerlé[216] au sujet de la profession politique au niveau local. Nous le constaterons également lorsqu'au travers des prismes fonctionnalistes et interactionnistes de la sociologie des professions, nous essaierons de situer le « métier de maire ». Lorsqu'on regarde les extraits choisis ci-dessus, on se dit qu'être maire serait même difficile à caractériser comme une activité professionnelle tout court. Et pour cause, il nous faut déjà noter que cette fonction élective est exercée par une population plutôt hétérogène. Nous retrouvons parmi les titulaires de ce mandat, des double-actifs, des retraités, des personnes en disponibilité des différentes fonctions publiques, etc. En effet, notons que selon un rapport d'information du Sénat réalisé au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation[217], 50,83% des élus locaux dont un grand nombre de maires (les maires représentant un quart des répondants à cette enquête, soit 4200 répondants) exercent une profession parallèlement à leur mandat local, 37,47% d'entre eux sont retraités, seuls 10% des élus locaux, soit environs 25 000 mandats, vivent exclusivement de la politique[218]. À cela, il nous faut ajouter, la grande diversité des activités professionnels

213 Demazière D., Le Lidec P., « La politique, un objet pour la sociologie du travail », S*ociologie du travail*, 50 (2), 2008.
214. Cadiou, S., « Réussir en politique. Les voies de la reconnaissance pour les collaborateurs d'élus locaux », *in* Courty G., dir., *Le travail de collaboration avec les élus*. Paris, Michel Houdiard, 2005.
215. Fontaine J., Le Bart C., *Le métier d'élu local..., op. cit.*
216. Offerlé M., *La profession politique, XIXe-XXe siècles..., op. cit.*
217. Gatel F., Kerrouche E., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation », Tome 6, juillet 2018.
218. *Ibid*, (rapport du sénat)

exercées par les titulaires de cette fonction, antérieurement ou parallèlement à leur mandat. Fonction, occupation, métier, carrière, plusieurs termes sont utilisés par les maires que nous avons interrogés, ce qui dénote le flou qui entoure la caractérisation de ce corpus d'activités que recouvre cette fonction élective de maire. C'est précisément pour cette raison que nous ferons un détour par la traditionnelle tension entre les sociologie fonctionnaliste et interactionniste des professions sur ce qu'est une profession ou non. Un débat qui même si il n'est toujours pas tranché, nous sera très utile, car il est générateur de critères de professionnalisation permettant de situer une activité.

Par ailleurs, il nous semble important de souligner en ce début de chapitre que les édiles sont toujours très enclins à enrober, et à anoblir leur fonction de maire. Dans ce chapitre notre travail cherchera à questionner ces rhétoriques professionnelles des maires, autrement dit, nous intéresserons à la façon dont les maires présentent leurs activités et les tâches qu'ils effectuent, et éventuellement les compétences qu'ils laissent entrevoir. En effet, d'emblée, nous pensons qu'il faut questionner cette figure du « généraliste de tout » faite de disponibilité, de dévouement, mettant en avant l'utilité sociale de la fonction. Certes, tout cela a déjà quelques similitudes avec la description que faisait déjà Max Weber[219] du fait professionnel (*beruf*), et du chemin vocationnel lié à toute profession politique. Le sociologue allemand évoquait déjà plusieurs « ingrédients », que nous retrouvons dans les « présentations de soi » des édiles, le dévouement à la cause communale, l'engagement sincère et authentique pour une communauté communale, le sens des responsabilités, etc. Nous partageons le point de vue d'Everett Hughes lorsqu'il note que : «*Les professionnels professent* »[220], c'est encore plus vraisemblable dans le champ politique, et particulièrement vrai pour des maires, qui rappelons, sont tenus de renégocier leur identité mayorale et d'effectuer un véritable travail identitaire et émotionnel pour valoriser une fonction élective à l'identité professionnelle vulnérable. Certes, nous resterons vigilant vis-à-vis des auto-définitions et des « autojustifications » des édiles, mais ces dernières constitueront aussi une source essentielle à notre en analyse, qui rappelons-le fait la part belle à une sociologie compréhensive. Aussi, pour nous, la vigilance et le nécessaire travail de distanciation vis-à-vis des représentations semi-profanes des maires, ne veut pas dire rupture radicale avec la façon dont les maires conçoivent, perçoivent et ressentent leur travail au quotidien, les tâches qu'ils effectuent, et les compétences qu'ils pensent déployer. Selon nous, cela n'est pas possible, ni souhaitable

219. Weber M., *Le savant et le politique..., op. cit.*
220. Hughes E., *Le Regard sociologique*, Paris, EHESS, 1996.

surtout dans le cadre d'une analyse visant à cerner de quoi est faite le quotidien du métier de maire. Enfin, nous ajouterons que cette approche compréhensive semble peut-être la plus indiquée pour faire ressortir cette tension symbolique dans laquelle est pris ce mandat de maire. En effet, à l'échelon de commune considéré, le mandat de maire semble être pris entre la subsistance d'un amateurisme républicain, et une spirale « d'absorption » vers une professionnalisation aussi inéluctable qu'inaboutie, et parfois peu souhaitée par les maires eux-mêmes. Quel est le degré de professionnalisation des maires dans les communes de moins de cinq mille habitants ? Et, comment objectiver cette tendance à la professionnalisation au travers de la perception que les édiles ont du quotidien pratique de leur fonction ?

Différents mouvements de codification ont contribué à encadrer et à faciliter l'exercice des mandats locaux, allant de la loi du 3 février 1992 relative à l'exercice des mandats locaux, complétée substantiellement par celle du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et enfin par celle du 31 mars 2015 relative à la facilitation de l'exercice des mandats locaux dés lors auront esquissé les contours d'une forme de statut professionnel de l'élu local, et notamment du mandat de maire. Et, même si cela fait débat, il faut souligner que nombre d'élus locaux et de chercheurs interrogés sur cette épineuse question du statut de l'élu local, semblent se rejoindre sur le fait que l'exercice des mandats locaux semblent être soumis à une exigence de professionnalisation, entre autre due à la complexification et à technicisation de l'environnement d'exercice des mandats locaux. En effet, il nous est assez difficile de contester que depuis vingt-cinq ans, approximativement de 1992 à aujourd'hui, la compilation de tous les textes qui ont été adoptés forme déjà un socle juridique très important en vue de l'émergence d'un véritable statut professionnel de l'élu local. Cela étant, nous verrons qu'en matière de professionnalisation, le mandat de maire se trouve plutôt à la croisée des chemins, dans une sorte de situation d'entre-deux, car cet amateurisme républicain est parfois scandé et revendiqué par certains maires, qui en font un gage de désintéressement et d'authenticité, autant dire une ressource symbolique. Alors que dans le même temps, les besoins en matière de protections et de dispositifs visant faciliter la conciliation entre vie élective, vie professionnelle, et vie personnelle se placent au cœur d'autres revendications, sans même parler de la problématique lié à la circulation entre monde du travail et sphère politique, autrement dit, l'épineuse question de la réinsertion ou de la reconversion post-mandat. Fait intéressant, nous verrons tout du long de ce chapitre, que les édiles aiment à

s'auto-étiqueter, ou du moins se perçoivent comme des « généralistes de tout »[221], formés « sur le tas ». Dès lors, cette étiquette de « généraliste » serait-elle la marque d'un maire avant tout amateur. Rappelons tout de suite, qu'une profession doit *a priori* pouvoir s'adosser sur des savoirs et compétences spécifiques acquis lors d'une formation certifiée et validée. Aussi, si ce premier chapitre a pour objectif de questionner le degré de professionnalisme des maires dans les petites communes, il traite aussi de l'usage qui peut être fait de cet amateurisme. Car, rappelons que cet amateurisme reste très marqué et constitutif de l'identité des maires de petites communes. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces maires se présentent souvent comme des « bénévoles » de l'action publique locale, bénévoles à l'engagement authentique et sincère. Ils sont parfois présentés comme tel aussi. Et d'ajouter, que cette idée d'amateurisme et l'idéologie de la proximité telle que nous pourrons l'entendre dans ce travail se combinent plutôt bien. Rappelons que l'idéologie de la proximité constitue selon nous, l'une des ressources essentielles de l'identité des maires dans les petites communes, et nous pourrions même faire l'hypothèse qu'il s'agit de leur « compétence ».

À présent, il nous semble important de faire un bref historique de cette figure du maire devenue progressivement incontournable dans le paysage institutionnel français. Cet historique nous permettra, entre autre de montrer qu'il existe bien une sorte de « juridiction »[222], liée à ce groupe professionnel hybride que constituent les maires des petites communes. En effet, nous allons voir que cette fonction élective bénéficie d'un champ de prérogatives assez élargi, pour ne pas parler de champ de compétences. Par ailleurs, cet historique nous permettra d'identifier, et de rappeler les raisons qui font de ce personnage local, un personnage « d'entre-deux » si singulier. Après cela, nous ferons un détour éclairant par la sociologie des professions anglo-saxonne. En effet, rappelons que cette sociologie s'appuie sur la distinction entre « profession » et « occupation » ou encore « activité ». C'est cette distinction qui fonde la tension entre les perspectives fonctionnaliste et interactionniste sur la définition des critères permettant d'établir le degré de professionnalisation d'une activité. Ce débat entre les deux sociologies nous sera très utile, car il nous amènera à nous tourner également vers la sociologie des groupes professionnels. Venons-en tout d'abord à l'historique de cette fonction élective, et aux fondements de son originalité.

221. Le Saout, R., Madoré, F., *Les effets de l'intercommunalité,* Rennes, PUR, 2004.
222. Abbott A., *The System of professions, An Essay on the division of Expert Labor..., op. cit.*

1.1 L'histoire d'un personnage central du maillage institutionnel français

Lorsqu'on travaille sur les formes de l'autorité mayorale et la dynamique de professionnalisation dans lequel est pris ce mandat, il est incontournable de remettre en perspective socio-historique les ressorts de la singularité de cette figure de proximité. En effet, il est important de comprendre comment le maire a acquis une véritable centralité sur le plan local, au point de devenir ce personnage caractérisé par cette double casquette. C'est-à-dire un personnage à la fois représentant de l'État, et chef élu de l'administration municipale. En effet, c'est cette double casquette qui se place au fondement de la légitimité, comme nous le montrent notamment Jocelyne George[223], André Chandernagor[224] ou encore Christian Le Bart[225], en passant bien sûr par Maurice Agulhon[226]. Par ailleurs, cette petite histoire de la fonction élective de maire, nous permettra de mieux comprendre comment les différents modèles de maire ont émergé au fil du temps. De plus, ce détour historique nous permettra d'identifier la façon dont s'est construit tout un répertoire de rôles lié à l'activité mayorale. Certains de ces rôles restent encore socialement valorisés de nos jours, et ils structurent encore les représentations qui entourent le métier de maire. Par ailleurs, en introduction de ce travail de recherche, nous avons développé les « spécificités » liés au charisme mayoral, et de ce point de vue, il n'est absolument pas inutile de nous attarder sur les conditions d'émergence des différentes figures du maire, pour expliquer ce charisme d'entre-deux dont bénéficie le maire. Venons-en à présent à la montée en puissance de cette figure du pouvoir communal au fil des époques.

Les oscillations de la légitimité du maire : Tantôt nommé par la haut, tantôt par le bas

De la fin du XVIIIème siècle, et tout du long du XVIVème siècle, le maire aura tantôt été le plus souvent nommé par le pouvoir central, plus rarement élu par le conseil municipal, c'est-à-dire par le bas. Pendant plus d'un siècle, il est donc assez juste de parler d'un équilibre institutionnel bancal engendré par la cohabitation entre un maire souvent nommé par le pouvoir central, et un conseil municipal qui lui fût assez rapidement élu.
Nous passerons rapidement sur l'apport de la monarchie au pouvoir communal. Même si cette

223. George J., *Histoires des maires, 1789-1939..., op. cit.*
224. Chandernagor A., *Les maires en France..., op. cit.*
225. Le Bart C., *Les maires, sociologie d'un rôle...op. cit.*
226. Agulhon M., *Les maires du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.

dernière aura standardisé le pouvoir communal, et l'aura inscrit dans le paysage politique français, et d'une certaine façon dans le quotidien des populations de l'époque. Ce qu'il faudra noter dans les lignes qui vont suivre, c'est que le maire a été sujet à de nombreuses oscillations des modalités présidant à sa désignation.

Sous la convention : Le maire un agent de l'État avec quelques compétences déléguées

Après la révolution, et sous la convention de 1792 à 1804, les communes françaises et leurs représentants auront connu un bref passage par le suffrage universel. Cette première expérience du suffrage universel aura été sans doute trop précoce pour durer. En effet, l'empire de 1804 à 1814, a très vite renoué avec l'organisation administrative de l'ancien régime, sur certains aspects du moins. Il a remis en place le système d'un maire nommé par l'exécutif, c'est-à-dire le Premier consul ou le Préfet. Le maire est alors davantage un agent de l'État, à la fois fonctionnarisé et non-rémunéré. En tout cas, il n'a pas encore les attributs d'un représentant « élu » du local incarnant les intérêts locaux. Durant cette période, le maire gère les certificats de civisme, et il contribue à organiser l'effort de guerre. Pour se faire, il organise la levée en masse et assure la subsistance des armées présentes le territoire communal. L'ensemble des missions du maire sont donc déléguées par le pouvoir central.

La « restauration » et montée en puissance des maires-notables

Sous la restauration de 1814 à 1830, on notera un retour en arrière, car c'est à nouveau la nomination du maire en dehors du conseil municipal qui est à l'ordre du jour. Notons que les conseillers municipaux sont également nommés. Cette période marque donc une certaine continuité par rapport à la précédente, et on peut parler de la reproduction d'une certaine notabilité. En effet, le niveau d'instruction est globalement faible dans les campagnes. Aussi, peu de personnes possèdent le niveau d'instruction suffisant pour être maire. Ce sont souvent les mêmes qui postulent à ce type de fonction. Les maires se « recrutent » donc avant tout parmi ceux qui savent lire, écrire, et possèdent un certain capital économique. Il s'agit bien de la période d'émergence de la figure du notable dans toute sa splendeur, avec l'apparition du phénomène corruption, corollairement. Sur cette période, les avancées sur le plan de l'institution communale demeurent plutôt faibles à cette période.

La Monarchie de juillet et L'esquisse d'une « clause de compétence » des communes

La monarchie de juillet de 1830 à 1848 constitue une période déterminante dans l'affirmation de la figure du maire, et du pouvoir municipal. Il s'agit d'un véritable « tournant », car elle apporte son lot d'innovation en matière de pouvoir municipal. En ce sens que, c'est avec la loi du 21 mars 1831 que les maires et leurs adjoints constituent le « corps municipal ». Certes, les maires sont encore nommés par le roi ou les préfets, mais ces derniers doivent les choisir parmi les conseillers municipaux. Et, ces conseillers sont élus pour 6 ans au suffrage censitaire. Or, il faut souligner cette appartenance du maire au « corps municipal », qui préside les réunions du conseil municipal tout en restant malgré tout sous la surveillance étroite des préfets. Par ailleurs, l'autre progrès majeur durant cette période réside dans le fait, que les conseils municipaux sont désormais composés de conseillers municipaux élus tous les 3 ans par moitié. Ils sont élus par une assemblée d'électeurs communaux. Le pouvoir municipal s'affirme progressivement, et surtout il s'ancre d'avantage localement. On peut parler d'un début d'enracinement local du pouvoir municipal. Le suffrage reste malgré tout « censitaire », le droit vote restant réservé à quelques uns. Et, les conseils municipaux n'ont pas encore une « clause de compétence générale ».

Enfin, la loi du 18 juillet 1837 accorde non seulement aux communes la personnalité juridique, et donc par extension la capacité de se porter en justice. Ajoutons, qu'elle permet surtout aux maires d'exercer de véritables fonctions « communales », en plus de leurs attributions d'agents de l'État. En cela, elle est annonciatrice de la grande loi municipale du 5 avril 1884. Fait nouveau, et non des moindres, les maires nomment aux emplois communaux, et leurs arrêtés gagnent un caractère réglementaire et exécutoires, après transmission préalable au sous-préfet. Enfin, nous ajouterons à ces diverses avancées la diversification des thématiques sur lesquelles peuvent porter les délibérations des conseils municipaux. Petit à petit, ce sont bien les contours d'une « compétence générale » sur les sujets qui relèvent de « l'intérêt communal » qui se dessinent. La monarchie de juillet est donc une période au cours de laquelle, le rôle de maire gagne en légitimité et en visibilité sur la scène locale. En effet, le maire prend en charge des compétences, auxquelles nous l'identifions encore aujourd'hui, du moins pour certaines : Les écoles communales, les bâtiments communaux, le recrutement de l'instituteur, la voirie, l'adduction d'eau, etc. Aussi, la figure du maire comme « gardien de l'intérêt local » est donc née, et avec elle, le modèle d'un maire paternel, mais pas seulement.

En effet, les missions du maire se sont nécessairement diversifiées, et par conséquent, on voit poindre déjà poindre des rôles différents. À ce moment précis, il nous semble important que malgré la date 5 mars 1848, qui marque l'avènement du suffrage universel masculin, Les édiles continuent d'être nommés par le préfet dans les communes dont la population est supérieure à six mille habitants, et par les conseillers municipaux dans les communes dont la population est inférieure à ce seuil.

Le Second empire, le retour d'un maire « nommé » par le régime mais « bâtisseur »

Sous le second empire de 1852 à 1870, comme sous le premier Empire, les maires sont à nouveau nommés par le régime. Les considérations de loyauté et de fidélité à ce dernier pèsent alors lourdement dans le choix de la personne du maire. Les conseils municipaux restent élus. Cela entraîne parfois des situations dominées par de fortes oppositions entre les maires en place, souvent fidèles au régime et perçus comme des agents électoraux en puissance, et les conseils « élus ». Ces oppositions se font alors sur fond de pratiques clientélaires qui s'affirment de plus en plus. Le clientélisme sous sa forme traditionnelle, telle qu'on lui connaît encore aujourd'hui est né. Cependant le rôle de « maire bâtisseur » continue de se développer, tant en matière de voirie, d'infrastructures de transport, que de fourniture d'énergie, et autres équipements publics. On peut dire que le maire est bâtisseur, mais aussi porteur de projets. En tout cas, il porte déjà une vision du développement de sa commune. On voit poindre ici, l'autorité d'un chef visionnaire pour sa commune.

La troisième République : Le moment fondateur de l'affirmation du pouvoir municipal sur fond de gratuité de la fonction

Il nous semble pertinent de terminer ce bref historique par la période de la Troisième République. C'est-à-dire une période allant de 1870 à 1940. Cette période constitue le moment fondateur de l'affirmation de la figure du maire, et par extension du pouvoir municipal. Tout d'abord, commençons par la loi du 28 mars 1882, car elle institue l'élection de tous les maires par les conseillers municipaux. Cette loi constituera pour longtemps la « charte républicaine des libertés communales ». Et il faut noter, que c'est ce texte qui imprègne encore aujourd'hui l'organisation de la démocratie locale à l'échelon communal. Cela étant, la grande avancée de la Troisième République réside dans la loi municipale du 5 avril 1884. En effet, cette loi

consacre la fameuse « clause de compétence générale » du conseil municipal. C'est cette clause qui spécifie que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. D'autre part, c'est l'article 74 de cette même loi, qui affirme la gratuité de cette fonction élective. Une gratuité dont nous reparlerons à plusieurs reprises dans ce travail. À ce stade, la fonction de maire ne donne alors le droit qu'à des remboursements des frais engendrés par l'exécution de mandats spéciaux. Sur cette question des indemnités, nous verrons que les choses ont bien évolué depuis, si nous restons sous le vocable « d'indemnités de fonction », et non celui de rémunération. Pour les maires, il ne s'agit pas seulement d'un débat sémantique. Ainsi, même si la notion de bénévolat a disparu, l'identité professionnelle des maires reste très liée à la notion d'amateurisme républicain, surtout dans les petites communes. L'image d'un « maire-amateur » de la politique reste très vivace, et cela malgré la complexification et la technicisation des conditions d'exercice de ce mandat. Cela étant, nous verrons que cet amateurisme n'est pas forcément un stigmate, cela peut devenir une ressource symbolique sous certaines conditions spécifiques.

En résumé, nous pouvons dire que les lois municipales de 1882 et 1884 ancrent définitivement le principe de l'élection du maire au suffrage universel, et de sa désignation parmi par ses pairs, le maire est un *Primus inter pares*. Le maire n'est plus nommé par le haut. Même si ces lois seront retouchées, elles restent le socle de la légitimité du maire, et du pouvoir municipal par extension. Elles ont en quelque sorte donné naissance à cette autorité mixte que nous connaissons encore aujourd'hui. Notons tout de même une petite parenthèse dans la désignation par l'élection, en effet, seule la période du régime de Vichy remettra en cause ce principe d'élection du maire. Tout du long de la troisième république, les maires vont jouer un rôle de plus en plus important dans la transformation de leur commune. Ils vont s'ancrer territorialement et chercher à marquer leur commune de leur empreinte. Comme nous l'avons déjà noté plus haut, ce sont les figures d'un maire visionnaire, passeur, entrepreneur qui émergent progressivement. L'éventail de rôles des titulaires de cette fonction continue à s'élargir. L'autorité du maire devient plurielle par essence. Le maire possède le pouvoir, d'avoir une « vision » de sa commune, et donc de la développer et de transformer sa commune. Il est celui qui fait le « bien-être » de ses concitoyens. Il n'est d'ailleurs pas anodin de noter que cette période a vu naître le socialisme municipale. En effet, c'est aussi à cette période que se répandent de nombreux équipements publics et autres biens collectifs, comme les bibliothèques, les salles des fêtes, l'éclairage public, les équipements sportifs, etc. Le maire

acquiert toute sa centralité dans le maillage institutionnel français. Et plus important encore, il gagne toute sa place dans l'imaginaire collectif, tout en étant à la fois agent de l'État et représentant élu de sa commune. Il concilie ainsi deux registres de légitimité, celui de la légitimité bureaucratique et celui de la légitimité électorale lié au suffrage universel direct, à l'élection. C'est alors le modèle d'un maire paternel incarnant l'idéal républicain qui domine alors. Mais, c'est surtout la source de ce charisme d'entre-deux dont nous avons déjà parlé en introduction. Le charisme d'un personnage bicéphale, dont l'équation symbolique est indexée à la fois à celle du territoire communal, dont il est le représentant, mais aussi à celle de l'institution qu'il incarne. Cette période aura donc vu naître un personnage au charisme très spécifique. Du fait de l'élection, le maire est le représentant d'une communauté. Il nourrit son autorité des liens symboliques qui l'unissent à ses concitoyens. Il traduit des attentes et des besoins en vision pour sa commune. D'un autre côté, il incarne une institution républicaine à l'histoire sociale très forte. Il est associé à la mairie. Le maire est donc tout à la fois, un repère, un référent, un personnage. Sous la Troisième République, le mandat de maire devient alors un mandat d'importance, aux côtés de celui de député, qui fût longtemps privilégié par les grands notables locaux. De nos jours, les choses sont un peu différentes, le mandat de maire offre un ancrage local très précieux à toute trajectoire élective.

1.2 Le maire et ses rôles : Une affaire de représentations et de croyances sédimentées au fil des époques

Cet historique nous apprend qu'au gré des oscillations qui ont marqué le mode de désignation du maire, ce dernier a d'abord été, et avant tout, un représentant local de l'État pour ne pas dire un « agent » de l'État, avant d'être le chef de l'administration communale. Puis, il est devenu la figure familière et l'élu de proximité que nous connaissons aujourd'hui. Une figure familière dotée d'un charisme d'entre-deux ouvrant sur une certaine forme de singularité, du moins dans les petites communes. On a donc vu se dessiner progressivement le rôle de décideur du maire, puis son rôle social, ce qui rejoint d'ailleurs bien ce que dit Christian Le Bart : « *Le rôle de maire est le fruit de la sédimentation d'expériences sociales que la mémoire historique n'a pas négligées.* »[227]. Cependant, il est important de comprendre que dans un premier temps, c'est bien cette casquette de représentant de l'État avec des compétences telles que l'État civil, la gestion du recensement, la gestion des catastrophes, les différents pouvoirs

227. Le Bart C., *Les maires, sociologie d'un rôle...,op. cit*

de police, l'orchestration des commémorations et autres cérémonies, qui a donné sa centralité au personnage du maire. Il est d'ailleurs frappant de constater dans le discours des édiles, l'importance de cette casquette d'agent de l'État, qui gère les accidents ou encore l'état civil, et les cérémonies patriotiques. Cette casquette aura fait du maire un référent du point de vue territorial en lui donnant sa centralité. En effet, les rôles ne renvoient pas seulement à des comportements prescrits se sont surtout des représentations, des valeurs, le poids de l'histoire de la fonction, sur lequel s'appuient et jouent encore fortement les édiles lorsqu'ils sont interrogés sur leurs activités. À cet égard, regardons les trois extraits qui vont suivre :

> « *C'est de ordre là, je ne veux pas être doloriste, mais les accidents la nuit, c'est le maire qui y va, et il y a une dimension qui est forte. Par exemple, annoncer les décès, c'est une tâche à laquelle, on est absolument pas préparé, et cela arrive toujours au pire moment.C'est-à-dire que les gendarmes vous sortent du lit à deux heures du matin et vous annoncent le décès d'un de vos concitoyens.* » [228]

> « *C'est l'exemple typique, les mariages quoi, les mariages à partir du moment où on dit, je vous déclare uni par les liens du mariage, au nom de la République, c'est quelque chose de très fort, et là, c'est même pas le maire qui parle, c'est la République quoi.* »[229]

> « *Le 11 novembre, lorsqu'on fait le discours avec l'écharpe tricolore, ça n'est pas la même chose que lorsqu'on a une réunion avec les adjoints.* » [230]

On remarque également au travers de ces extraits que les maires eux-mêmes se présentent souvent au travers de leurs pouvoirs en matière de police administrative ou d'état-civil, ceci ne vient que confirmer ce que l'histoire du rôle de maire nous apprend déjà, c'est-à-dire que le maire a d'abord acquis une centralité sur la scène locale parce qu'il était agent de l'État et représentant de la République. Il ne faut pas négliger cet aspect, car il a aussi contribué à faire des édiles un référent de proximité. En effet, on comprend mieux d'où vient cette figure d'un maire intercesseur et médiateur, relais territorial vital de l'action publique, et relais entre l'appareil politico-administratif et la population comme le décrivait déjà Pierre Grémion[231].

Ajoutons que cet histoire nous permet également de situer les conditions politiques et sociales qui ont présidé à l'apparition d'une conception « notabiliaire » de l'exercice de ce mandat.

228. Entretien avec Frédéric Pfliergersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4154 habitants.
229. Entretien avec Marc Herrmann, maire de Furdenheim, commune Bas-Rhinoise de 1324 habitants
230. Entretien avec George Shuller, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
231. Grémion P., *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976.

Cette conception est restée longtemps vivace dans l'imaginaire collectif, et surtout dans les pratiques du métier d'élu local comme le note Jean-Louis Briquet[232] dans son étude en Corse. Il souligne ainsi le poids des traditions sur les pratiques, et l'incarnation des mandats locaux. Comme nous avons pu le voir, les maires ont tantôt été nommés, tantôt été élus, les modalités de désignation ont donc souvent oscillé et évolué au fil du temps, et les ressources du pouvoir municipal ont été amenées à évoluer. Mais, la position d'intermédiarité du maire s'est affirmée, voire renforcée sur la longue période. On serait tenté d'avancer qu'avec la désignation du maire par l'élection au suffrage universel, le maire est plus que jamais devenu ce personnage « d'entre-deux » se situant au carrefour de plusieurs cercles de sociabilité, et de plusieurs mondes sociaux. Le suffrage universel a donc permis à la figure mayorale de se nourrir des liens symboliques tissés sur les différentes scènes de la vie communale. Aussi, avec le temps, le maire est devenu ce personnage nécessairement pluriel, à la fois représentant, mais aussi un « relais » caractérisé par des ressources relationnelles très fortes, comme l'illustre ce propos de maire : « *Un maire, il a ces relations-là, et ce qui est bien parmi les maires, c'est qu'il n'y a pas de grand maire et de petits maires. On est tous maire. Avec la même réponse à la petite commune qu'à la toute grande.* »[233]. Les maires ont en commun des « possibilités relationnelles ». Enfin, nous ajouterons que cet historique nous permet également de voir que le pouvoir d'intervention des communes s'est semble-t-il rapidement étendu. En témoigne l'importance du développement des équipements publics, dès la période de la monarchie de juillet. Une tendance qui s'est ensuite sensiblement amplifiée sous la Troisième République, pour ne plus jamais se démentir depuis. D'une certaine façon, les équipements publics au niveau communal manifestent la pluralité du rôle de maire, et ils sont la marque de cette autorité mixte. Et nous partageons le constat de Christian Le Bart [234] lorsqu'il écrit que : « *C'est plus généralement les équipements collectifs qui symbolisent le pouvoir du maire* ». Depuis la Troisième République, c'est aussi le rôle de chef d'orchestre et de maître d'ouvrage des réalisations municipales qui s'est ancré historiquement, comme le signifie très bien ce propos d'un de nos interlocuteurs :

> « *On a consolidé le rayonnement d'Obernai. Puis, on a des projets en cours, la construction d'un nouvel hôpital pour 27 millions d'euros qui sera opérationnel dans un an et demi. La requalification du cœur de ville avec deux promoteurs immobiliers qui réalisent, j'allais dire exactement le souhait exprimé par le conseil municipal de la ville d'Obernai, à la savoir la réalisation d'un centre commercial, d'un parking souterrain de 60*

232. Briquet. J.-L, *La tradition en mouvement. La clientèle politique en Corse,* Paris, Belin, 1996.
233. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.
234. Le Bart C., *La rhétorique du maire entrepreneur..., op. cit.*

places » [235]

Ce passage est emblématique de cette figure d'un maire qui répond aux besoins de demain de sa commune, et cette figure d'un maire chef d'orchestre des réalisations municipales n'est que l'une des variations du rôle de maire.

Ainsi, cette mise en perspective historique de l'affirmation du pouvoir municipal et de la figure de l'autorité mayorale, nous aura donc permis de mieux comprendre les raisons de la centralité du maire, et d'établir la genèse de certains modèles de maire encore très actuels comme celui du maire « bâtisseur et entrepreneur » ou du maire « intermédiaire », etc. De surcroît, cela nous a permis de saisir comment s'est esquissée progressivement une juridiction de la fonction de maire, notamment au travers du « code des communes ». En effet, ce code qui résulte des lois municipales de 1882 et 1884 stipule que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Rappelons que c'est aussi de ce code, dont est issue l'affirmation du principe de gratuité des fonctions électives communales. Un principe qui autorise sous certaines conditions seulement le bénéfice d'une indemnité, et des remboursements de frais. Au sortir de ce rapide historique, nous pouvons déjà faire le constat d'un maire « amateur de la politique» aux prérogatives étendues mais relativement floues. Le maire est dès les origines de ce mandat un personnage pluriel, multi-casquettes. Notons d'ailleurs, que la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, appelée aussi loi de décentralisation n'a rien changé à ce constat, elle l'a même pérennisé, si ce n'est amplifié. Cela ne peut que nous interroger sur les tâches et compétences exactes du maire à l'échelon de commune qui nous intéresse. Encore une fois, que font les maires? En quoi consiste leur activité ? Peut-on appeler cela un « métier » ? De quoi est faite le quotidien de cette fonction élective ? Avant d'essayer de répondre à ces questions, il nous faut toutefois préciser quelles sont les missions traditionnelles du maire, d'une en tant qu'agent de l'État, sous l'autorité du Préfet, et d'autre part en tant que chef « élu » de l'entité communale.

1.3 Un champ de compétences traditionnelles en apparence très étendu et flou

Penchons-nous à présent sur les prérogatives du maire en tant qu'agent de l'État, c'est-à-dire prérogatives déléguées par l'État sous le contrôle du préfet *à posteriori.* Pour ensuite, nous

235. Entretien avec Bernard Fischer, maire d'Obernai commune Bas-Rhinoise de 11 350 habitants.

arrêter sur les prérogatives du maire en tant que chef « élu » de l'administration communale. Nous verrons alors que l'éventail d'activités du maire semble à la fois large et diversifié, mais également flou, comme le montre le propos de cet édile : « *Euh, alors, c'est...il y a une diversité phénoménale* »[236].

Les compétences en tant qu'agent de l'État

Lorsque le maire intervient en tant qu'agent de l'État, il agit, selon le cas, soit sous le contrôle de l'autorité administrative, préfet et sous-préfet, ou sous le contrôle de l'autorité judiciaire, et notamment du procureur de la République. Le maire est le représentant de l'État dans la commune. À ce titre, il est officier d'état-civil et officier de police judiciaire. Outre le fait d'être chargé de de l'état-civil, le maire est aussi chargé de la révision et de la tenue des listes électorales, du recensement citoyen et des cérémonies patriotiques et autres commémorations. Comme nous l'avons déjà illustré, les maires font régulièrement référence à leurs compétences déléguées par l'État, notamment aux cérémonies de commémoration, et aux cérémonies de mariage qu'ils sont souvent chargés de présider, lorsqu'ils ne délèguent pas cette tâche à un adjoint. Ici, c'est la figure du maire en tant que représentant local de l'État qui est convoquée. Cela étant, la compétence d'officier d'état civil a une portée symbolique très forte.

Fonctions liées au pouvoir municipales : Une juridiction existante, mais aux frontières imprécises

Le maire est par ailleurs l'autorité de pouvoir administrative. Ces pouvoirs de police administrative concernent des missions en matière d'ordre public. En effet, selon le Code général des collectivités territoriales, le maire peut mener des missions pour assurer, le bon ordre, la sûreté, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques dans sa commue. Ces missions sont effectuées sous le contrôle du Préfet. Par ailleurs, en sa qualité d'officier de police judiciaire, le maire doit signaler au procureur de la République les crimes et délits dont il a connaissance. Il a également en charge des pouvoirs de police spéciaux dans différents domaines tels que : la circulation et le stationnement, l'environnement, l'habitat, l'urbanisme, la santé publique, les loisirs, les cimetières, la protection des mineurs, les activités professionnelles. D'autre part, rappelons que le maire est le chef « élu » de l'administration

236. Entretien avec Raphaël Nisand, ancien maire de Schiltigheim (2008/2014), commune de 31 610 habitants.

communale. De ce fait, il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune, et il dispose d'un pouvoir d'organisation des services. Après l'évocation de ces différentes missions du maire inscrites dans les textes, ce qui ressort, c'est l'idée d'un maire généraliste, polyvalent et décideur comme le marque assez bien le propos : « *décideur, décideur, même si le conseil est souverain, c'est au maire de décider la chose*. » [237]

Alors sur quoi décident les maires ? Et que font-il à part décider et trancher pour reprendre les termes de beaucoup d'entre eux ? En effet, le moins que l'on puisse dire, c'est que les maires exercent des fonctions propres au pouvoir municipal en apparence très variées, très diversifiées, telles que : mettre en œuvre les décisions du conseil municipal, de préparer et proposer le budget, donner ordre au comptable public de payer les dépenses, c'est-à-dire des ordonnancement des dépenses, de gérer les revenus de la commune, de surveiller la comptabilité communale, de signer les marchés publics, de conduire la procédure de passation des marchés publics, de diriger les travaux communaux, d'administrer les propriétés de la commune, de prendre les mesures relatives à la gestion de la voirie communale, de surveiller les établissements communaux et les établissements publics sociaux ou médico-sociaux (CCAS, écoles maternelles et élémentaires). Enfin, le maire représente la commune en justice soit en demandant, soit en défendant. Notons sur cette épineuse question de la responsabilité pénale que selon l'étude « être élu local en 2018 », 75,27% des élus locaux, pensent que le régime de la responsabilité pénale des élus locaux devrait être révisé. Cette question ne fera pas l'objet de développements supplémentaires. Mais, il faut insister sur le fait que le revers de la médaille d'un champ de prérogatives aussi large, réside aussi dans une certaine vulnérabilité des maires comme le signifient assez bien ces deux extraits d'entretien :

> « *Par exemple, un magistrat n'a aucune responsabilité personnelle. Pourquoi un maire aurait une responsabilité personnelle du fait de ses services ? Je suis responsable d'un accident du travail. Voilà, un de mes ouvriers [communaux] ne porte pas ses chaussures de sécurité, alors qu'il les a dans son casier, mais il fait trop chaud, il a pas envie de les porter. Voilà, on est responsable de tout, pénalement. Et ça, je trouve. Si la plupart des maires savaient ce que je sais sur l'étendue immense de leur responsabilité pénale, je pense qu'il y en aurait encore beaucoup moins qui le feraient.* » [238]

> « *Et là, c'est parfois difficile, quand je suis parfois amené à leur dire. Vous savez quand je signe un permis, qui est irrégulier et vous construisez sur la base de ce permis, et vos voisins font un procès ou engagent une procédure, ils l'engagent pas contre vous, ils*

237. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.
238. Entretien avec Eric Amiet, maire de Wolfisheim commune Bas-Rhinoise de 4174 habitants.

l'engagent contre moi. [E J : Ben oui], ah oui, et ça c'est encore des choses difficiles à faire comprendre. Alors il y a là tout un dosage, le petit détail sur le permis de construire, on peut dire aller il est 50 cm trop près, un truc comme ça, mais ça va pas jouer sur l'urbanisme, ça on peut le régler » [239]

On voit poindre ici l'idée que le maire est un décideur vulnérable, du fait d'un champ d'intervention trop étendu et perçu comme tel par les maires. C'est une problématique très actuelle et l'une des causes de la crise que rencontre les petites maires. Arrêtons-nous là, concernant le panorama du champ d'intervention des maires, et bornons nous à constater que le maire semble avoir un de champ de prérogatives et de compétences extrêmement larges à la terminologie parfois générique. D'ailleurs, de la loi décentralisation du 2 mars 1982 à celle du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropole (MAPTAM), on a l'impression paradoxale d'une marge de manœuvre élargie pour les maires, les communes se voyant accorder le « statut » de chef de file en matière de mobilité durable et de qualité de l'air, thématique à l'agenda des politiques publiques ces derniers temps. En tout cas, ce qui ressort déjà ici, c'est la figure d'un personnage « polyvalent et gestionnaire », du moins en théorie. Cela reste toujours très vague. Même, si il ne faut pas prendre pour argent comptant la façon dont les édiles se caractérisent, c'est pourtant ce qui ressort de nombreux entretiens comme le montre cet autre propos de maire :

« *Il y a deux types d'élus. Il y a les élus de la parole et il y a les élus de gestion. Les vrais gestionnaires sont ceux qui gèrent des collectivités. Les Maires, notamment quelle que soit la taille de la commune, parce que même être Maire d'un petit village, c'est d'abord être gestionnaire.* » [240]

Il faut bien l'avouer à l'énumération des compétences communales, on peut considérer que beaucoup d'entre elles pourraient être classées dans le registre de la « gestion » ou résumées par ce terme de « gestionnaire » des comptes, des finances, des travaux, des risques et bien sûr des demandes des concitoyens, etc. Lorsqu'on voit le champ d'intervention des communes, et qu'on le croise avec les « auto-définitions » des maires, et la réflexivité qu'ils ont de leurs pratiques, on ne peut que rejoindre Michel Offerlé lorsqu'il constate que: « *le travail politique et fluide plastique et n'est pas cristallisé dans une juridiction aux frontières précises* »[241]. On serait tenté de conclure que ce constat est particulièrement valable pour les maires dans les petites communes. Nous pouvons considérer que les maires constituent un groupe professionnel

239. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
240. Entretien avec Laurent Furst maire de Molsheim, commune bas-rhinoise de 9334 habitants.
241. Offerlé M., *La profession politique, op. cit.*

hybride et vulnérable. Mais notons que, selon Andrew Abbott : « *pour qu'une tâche soit impartie à un groupe professionnelle, une juridiction professionnelle doit se former ou lui être attribuée* »[242]. De ce point de vue, on peut sans doute parler de l'esquisse d'une juridiction, plus que d'une juridiction aux frontières claires. Car lorsqu'on interroge une de nos interlocutrices à propos des tâches liées à son mandat de maire, on obtient souvent une réponse floue nous ramenant là aussi à des tâches de gestion administrative au sens large :

> « *Ah oui, beaucoup, ben évidemment, il y a énormément de paperasse. Vous savez quand vous êtes maire, vous êtes responsable de tout. Donc, il y a énormément de paperasse, de dossiers, de choses à faire, etc.* » [243]

Pour conclure, cette courte sous-section sur la largeur du champ d'intervention des maires, et donc des fonctions et compétences associées à la personne du maire. Nous noterons que l'on peut déduire la grande diversité des tâches accomplies par les maires, au travers des réponses apportées par les élus locaux (dont 4200 maires) à la consultation « être élu local en 2018 »[244]. Il s'agit par exemple de regarder de plus près les domaines de formation à renforcer prioritairement selon les élus. En effet, les élus placent en priorité de leurs besoins en formation, les finances et la comptabilité publique pour 23,54% d'entre eux, le droit à l'urbanisme pour 20,48% d'entre eux, la responsabilité pénale pour 16,61% d'entre eux, et enfin le droit des marchés publics pour 14,36%. Ce faisceau de données chiffrées semble bien renvoyer à des tâches « d'administrateur polyvalent », et à une juridiction aux contours flous. D'autant que pour compliquer notre tâche, chaque maire à sa conception de la délégation des tâches les plus techniques aux adjoints, parfois plus spécialisés que les maires. Par ailleurs, il faut souligner que chaque maire n'entre pas avec le même volume de capitaux académiques et professionnels dans le mandat. L'énumération des compétences traditionnelles des maires soulève donc bien des question, auxquelles il nous sera parfois bien difficile de répondre, tant ce mandat de maire renvoie à des réalités différentes d'un maire à l'autre, d'une commune à l'autre. D'autant que nous pensons que ce mandat peut faire l'objet d'une appropriation stylisée et singulière selon le profil socio-professionnel des maires.

Enfin, Il faut noter un autre aspect de cette fonction élective de maire, un aspect qui rend

242. Rabier C., « Le Système des professions, entre sociologie et histoire : retour sur une recherche », halshs-00790494, 2013.
243. Entretien avec Marie-Reine Fischer, maire de Dinsheim-sur-Bruche, commune Bas-Rhinoise de 1418 habitants.
244.Gatel F., Kerrouche E., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation..., *op. cit.*

encore plus insaisissable ce travail de maire. En effet, nous noterons que la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation par le conseil municipal et sur lesquelles, il doit rendre compte de ses actes. Aussi, le maire a également le pouvoir de retirer à un adjoint sa délégation thématique, et peut donc de faire et défaire une thématique. De plus, le maire contrôle le bureau et les commissions municipales, dont la présidence lui reviennent de droit. C'est également le maire qui arbitre les budgets entre les différentes délégations et les adjoints. C'est lui aussi le maire qui annonce, et met en discours les projets et les décisions de la municipalité. En somme, notre propos ne consiste pas seulement à montrer que le maire a le monopole du pouvoir décisionnel sur le plan symbolique, au niveau communal. Nous ferons l'hypothèse, qu'il peut aussi dessiner les contours de la représentation de son métier de maire, choisir les thématiques et les tâches au travers desquelles son activité sera perçu. Ce monopole, et cette maîtrise de la symbolique de l'activité mayorale, que nous ne manquerons pas de nuancer par la suite, fait cependant en partie « écran » à l'objectivation du travail exact des maires. Il est ainsi plus difficile d'avoir une délimitation plus claire de la juridiction de ce groupe professionnel, puisqu'ils donnent parfois l'impression qu'ils touchent à tout et qu'ils peuvent se saisir de tout. Dans les années quatre-vingt, Claude Sorbets[245] parlait déjà de « présidentialisme municipale » pour décrire cette autorité du maire, mixte par essence, qui colle parfaitement à l'image de ce personnage « bricoleur » qui se nourrit des projections des croyances et des représentations qui l'entourent. Il y a en effet des similitudes avec la fonction présidentielle. Le constat peut sans doute être nuancé. En effet, à l'instar d'Olivier Borraz[246], nous pensons que certains adjoints possèdent un capital sectoriel parfois plus prononcé, ils sont parfois spécialisés et plus compétents que le maire. Ce capital les rend moins dépendants à l'égard du maire. Cela étant, la prépondérance du maire sur le plan symbolique reste plus jamais la règle, et elle a des conséquences incontestables tant sur le travail du chercheur que sur les croyances des concitoyens. Il n'aura pas donc pas été inutile de passer en revue le vaste champ d'intervention des maires. D'autant que celui-ci est combiné à la prépondérance du maire sur le symbolique. Cela appelle déjà de nombreuses hypothèses sur ce qui fait la quotidienneté du travail des maires, et de leurs compétences effectives. Difficile de se faire une idée du travail du maire, de sa matérialité et de sa pratique tant, derrière cette énumération de compétences

245. Sorbets C. , « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal », art. cité.
246. Borraz, O., « Politique, société et administration : les adjoints au maire de Besançon. », *Sociologie du travail*, 37 (2), 1995.

communales dévolues aux maires, il ne semble pas y avoir de spécialisation des rôles et de compétences stabilisées. C'est, du moins, l'impression que l'on peut en avoir de prime abord. Ajoutons à ce vaste champ d'intervention des maires, le constat de l'exclusivité d'une symbolique décisionnelle, et on peut se demander si les maires à cet échelon de commune, ne sont pas avant tout les gestionnaires d'un pouvoir majoritairement symbolique et émotionnel. Nous l'entendons au sens de produire les symboles liées, à une vision du développement du territoire, à des projets et à des réalisations, liés à des événements qui scandent la vie communale, mais aussi à produire la symbolique et les signes d'une gestion. Serait-ce la magie du suffrage universel que de permettre à ceux qui en sont auréolés de s'octroyer des compétences ?

Cela étant, nous allons à présent voir qu'au-delà d'une juridiction floue et du côté insaisissable du travail du maire sur lequel nous reviendrons, il existe un faisceau d'éléments posant le socle d'un « statut professionnel » de l'élu local. Nous allons voir qu'il existe bien des indices d'une spirale d'absorption vers la professionnalisation, même si celle-ci reste inaboutie, et pas toujours souhaitée par les édiles. En effet, sans être exhaustif, nous allons revenir sur la codification de l'exercice des mandats locaux ces trente dernières années. De fait, l'encadrement de l'exercice de ce mandat a connu de nombreuses évolutions qui lorsqu'elles sont compilées représentent un socle relativement solide du point de vue juridique. Si nous rejoignons Nadège Vézinat[247], lorsqu'elle constate que sociologie interactionniste et sociologie fonctionnaliste des professions ont cherché parfois en vain des critères « universels » permettant de caractériser ce qu'est une profession ou non. Pour autant, nous verrons que les deux courants ont tout de même posé des repères assez opératoires, parmi lesquels nous trouvons, les protections légales diverses et variées, une déontologie ou un code éthique, une formation spécifique, le monopole d'une spécialité fondé sur la détention de compétences consolidées et certifiées, ou encore une identité professionnelle et catégorielle, etc. Nous reviendrons sur ces différents aspects lorsque nous aborderons la tension entre sociologie fonctionnaliste et sociologie interactionniste des professions sur ce qui caractérise une profession et une activité en phase de professionnalisation, mais aussi lorsque nous développerons le croisement théorique que nous avons retenu pour essayer de caractériser, et de qualifier cette activité mayorale. Auparavant, il nous faut revenir sur les différents mouvements de codification de l'activité d'élu local, dans lesquels il y a les indices d'un

247. Vézinat N. , « Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France. Bilan critique autour des ouvrages de Didier Demazière, Charles Gadéa et Florent Champy », *Sociologie*, 3 (1), 2010.

processus de professionnalisation. Rappelons à cet égard que le statut d'élu local est en perpétuel chantier depuis trois décennies au moins, avec l'objectif d'une facilitation de l'exercice du mandat, notamment d'une meilleure intégration de la séquence élective dans trajectoire des individus titulaires de mandats.

1.4 L'évolution de l'encadrement juridique du mandat : un faisceau d'éléments de statut professionnel ?

Cette sous-section a clairement pour objectif de montrer que depuis plus de deux décennies de nombreuses évolutions de la codification ont fortement encadré les conditions d'exercice des mandats locaux, dont celui de maire. À tel point que certains chercheurs et élus concluent que tous les textes parus depuis la loi du 3 février 1992, Loi relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, constituent un socle juridique solide s'inscrivant dans un processus de professionnalisation, certes inabouti, mais en marche. Nous allons voir que cette loi du 3 février 1992, qui constituait déjà une réelle avancée, a ensuite été complétée par celle du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, puis celle du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux, donnant un socle juridique solide en faveur d'un statut de l'élu local. Il nous faut d'abord revenir de plus près cette loi du 3 février 1992, qui donne un certain nombre de garanties aux élus locaux. Il s'agit notamment de garanties et d'aménagement permettant l'articulation entre vie élective et vie professionnelle, avec l'idée de faire du mandat une séquence professionnelle parmi d'autres pour son titulaire. Certes, le mandat de maire ne peut pas encore être considéré comme une séquence professionnelle *stricto sensu.* Cela étant, nous allons voir qu'entre les autorisations d'absence, les crédits d'heures, le statut de salarié protégé, le droit à la formation, l'affiliation au régime générale de sécurité sociale, plusieurs éléments semble concourir à professionnaliser les mandats locaux. Il n'est pas question ici d'adopter un point juridique ou de prétendre à l'exhaustivité quant à la technicité des dispositifs, mais plutôt de souligner l'existence de plusieurs garanties révélatrices d'une dynamique de professionnalisation.

La loi du 3 février 1992 : Un encadrement plus resserré des mandats locaux

La loi du 3 février 1992 constitue un tournant dans l'encadrement des mandats locaux, en plus d'être un volet essentiel des réformes de décentralisation. En effet, consécutivement à cette

loi, c'est toute une série de protections légales qui vont être octroyées aux élus locaux, dont les maires. Il s'agit de protections légales visant essentiellement à faciliter l'exercice des mandats locaux, mais aussi d'affirmer un principe finalement simple : Tout élu local, quelle que soit son activité professionnelle ou sa situation sociale, doit pouvoir exercer librement et pleinement le mandat qu'il a reçu de ses concitoyens. Cela implique qu'il puisse pouvoir concilier correctement son mandat avec ses autres activités sociales, vie professionnelle, vie familiale, entre autre, mais aussi qu'il puisse penser à son retour à la vie civile, et à sa vie professionnelle précédente, ou à sa reconversion professionnelle. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous allons passer en revue les principales avancées induites par cette loi, et voir ce qui pourrait constituer des éléments de « statut professionnel » ou du moins les marqueurs potentiels d'une dynamique de professionnalisation, même, si, il nous faut rappeler qu'avec cette loi, le législateur n'avait pas pour objectif de professionnaliser l'exercice des mandats locaux. À l'époque, il s'agit plutôt de garanties qui visent à permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie élective, et surtout de faciliter l'entrée dans une carrière élective. En effet, il subsiste de nombreuses raisons qui peuvent dissuader les personnes qui le souhaitent.

La possibilité de bénéficier d'autorisations d'absence

Ce dispositif dispose que tout employeur qu'il soit public ou privé, est obligé de laisser à l'élu le temps nécessaire pour remplir les obligations liées à son mandat. Par obligations, nous entendons les séances plénières du conseil municipal, les réunions de commissions instituées par délibération du conseil municipal, les réunions des assemblées délibératives. Cela concerne également toutes les réunions de bureaux des organismes où l'élu représente sa commune, c'est-à-dire, les communautés de communes, les métropoles, les syndicats d'économie mixte, les sociétés publiques locales, etc. Cependant, nous noterons que l'employeur n'est pas obligé de payer ces périodes d'absence. Par contre, ces périodes d'absence sont assimilées à une durée de travail effective pour la détermination de la durée des congés payés, ainsi que pour la détermination des droits aux prestations sociales. Cela constitue déjà une réelle avancée en soi.

Un crédit d'heures visant à permettre la gestion de la collectivité

Le crédit d'heures est un dispositif censé permettre aux élus locaux, d'avoir le temps nécessaire à l'administration et la gestion de leur commune, ou des organismes auprès desquels ils la représentent. Par ailleurs, ce dispositif vise également à ce que les élus locaux aient le temps de préparer les réunions, d'effectuer un travail de dossier, même si on peut raisonnablement penser qu'ils ne réalisent pas l'intégralité de ce travail. Il est indépendant des autorisations d'absence. Autre aspect important, le crédit d'heures est un droit pour tous les maires, tous les adjoints, et tous les conseillers municipaux, quelle que soit la taille de la commune. Ce crédit d'heures est forfaitaire et trimestriel. Les heures ne peuvent pas être reportées d'un trimestre sur l'autre. Ajoutons que le montant d'heures est déterminé en fonction de la durée légale du travail. Enfin, pour les communes dont la population va 3500 à 9999 habitant, ce crédit d'heures est de 52h30 par trimestre, et de 105 heures pour les communes de plus de 10 000 habitants. Cela peut paraître « peu ». De plus, que l'élu soit salarié, fonctionnaire, contractuel, il doit informer l'employeur de son absence, par écrit et trois jours au moins avant son absence. Soulignons un point essentiel concernant ce dispositif et le précèdent, le montant maximum du temps d'absence (autorisations d'absence + crédit d'heures) ne doit pas dépasser la moitié de la durée légale du travail pour une année. Sur ce dernier point, on peut être amené à penser que cela reste insuffisant pour les élus titulaires de plusieurs mandats.

Pour conclure quant à ces deux dispositifs, et selon l'étude « être élu local en 2018 »[248], alors que 50,53% des élus interrogés disent avoir une activité professionnelle parallèlement à leur mandat, seuls 31,74% ont déjà eu recours aux autorisations d'absence, et 18,14% au crédit d'heures. Disons-le clairement, on aurait pu s'attendre à des chiffres plus importants en la matière. Il y a une sorte de paradoxe, et ces chiffres soulèvent tout de même quelques questions sur le profil socio-professionnel des maires, ainsi que sur la distribution de cette activité d'élu local. On aurait pu s'attendre à un usage plus important de ces deux dispositifs. Selon la même étude, 48% des élus locaux disent consacrer au moins 25 heures « hebdomadairement » à leur mandat. Enfin, et à notre grand étonnement, 83,49% d'entre-eux affirment que leur activité élective ne les empêche pas d'exercer une activité professionnelle. Il reste à savoir quel volume horaire cette dernière représente ? Dans le cas de notre terrain, nous aurons plutôt constaté l'inverse comme le montre cet extrait d'entretien qui traite du temps alloué au mandat, et de la conciliation entre vie professionnelle et vie élective :

248. Gatel F., Kerrouche E., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation »..., *op. cit.*

« *C'est vrai que le métier de peintre, je l'ai pratiquement laissé de côté, mais je garde toujours un pied dans l'entreprise familiale. Parce que tous les matins à 6h30, je leurs dis bonjour. Et, à 7h30, je repars (E J : Vous êtes entrepreneur à côté), oui, mais l'entreprise est gérée par mon frère, je n'ai plus le temps.* » [249]

Cet entretien reste très révélateur de l'un des aspects problématiques du mandat de maire dans les communes rurales ou les petites villes isolées. Il confirme les statistiques liées[250] à notre échantillon. En effet, ce sont 74,19% des maires interrogés qui n'exercent plus d'activité professionnelle, pour 41,93% d'entre eux pour cause de retraite, 9,67% sont en disponibilité de la fonction publique d'État ou territoriale, et enfin 19,35% se trouvent en situation d'arrêt ou du suspension de contrat. Nous reviendrons sur ce dernier cas de figure que constituent l'arrêt ou la suspension de contrat.

Un droit à la formation des élus locaux

En matière de formation des élus locaux, il faut tout de suite souligner que la loi 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux a été complétée par celle du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. En substance, chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à sa fonction, afin d'exercer au mieux les compétences qui lui sont attribuées. En 1992, ce droit à la formation était de six jours de formation par mandat. Ce nombre de jours de formation a été augmenté à dix-huit jours en 2002. Ce droit à la formation est renouvelable en cas de réélection. Notons également que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que les organismes chargés d'assurer les formations obtiennent un agrément préalablement à leurs interventions auprès des titulaires de mandats locaux. Cet agrément est délivré par le ministre de l'intérieur, après avis du conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL). En matière de suivi de formation et du type d'opérateurs de formations, nous notons que selon la consultation « être élu local en 2018 »[251], seulement 54,64 % des élus locaux ont déjà eu recours à des dispositifs de formation, essentiellement via les associations d'élus locaux, pour 56,30% d'entre eux, les services d'une collectivité territoriale pour 19,10% d'entre eux, ou auprès de prestataires privés pour 13,72% d'entre eux, et enfin via les services déconcentrés

249. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
250. Enquête menée auprès de 31 maires Bas-Rhinois et Haut-Rhinois
251. Gatel F., Kerrouche E., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation »..., *op. cit.*

de l'État pour 6,63% d'entre eux. On peut déjà noter que l'offre de formation est donc assez diversifiée, et la possibilité de se former existante. Par contre, est-elle pleinement mobilisée par les élus locaux ? Nous verrons dans une autre section qu'il convient de s'interroger sur ce point. En effet, nous verrons que le profil et le degré de spécialisation de certains adjoints, ainsi que le profil socio-professionnel des maires constituent des facteurs explicatifs quant au suivi de formation. D'ores et déjà, nous pouvons dire qu'en matière de suivi de formation, la réalité n'est absolument pas homogène. Notons un autre fait intéressant : 29,5 % des élus interrogés considèrent qu'il faudrait accroît la durée du congé pour le suivi d'une formation, ce qui nous semble assez cohérent dans la mesure où les élus mettent souvent en avant le manque de temps pour justifier le peu de formations suivies.

Enfin, et pour être complet sur le volet des formations, ajoutons que la loi du 31 mars 2015 a complété les modalités du droit à la formation des élus par un nouveau droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures par année de mandat. Au-delà d'une simple possibilité de complément de formation, il s'agit aussi d'une nouvelle avancée. Car, cette loi offre la possibilité d'effectuer vingt heures de formation, sans que celles-ci aient un lien avec l'exercice du mandat. La nouveauté de ce dispositif réside donc dans la volonté du législateur de permettre aux élu(e)s de penser à l'après-mandat, à leur réinsertion ou à leur reconversion professionnelle. Il y a quelque part l'idée de faire du mandat une séquence professionnelle parmi d'autres. Autre point extrêmement important depuis cette loi du 31 mars 2015, une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, notamment pour les élus ayant reçu une délégation. Cela concerne également les élus communaux. Encore une fois, il nous faut insister sur le fait que ce droit à la formation constitue l'une des principales préoccupations des élus locaux et des associations d'élus, comme le montre d'ailleurs les conclusions du rapport d'information intitulé « Faciliter l'exercice des mandats locaux : Enjeux et perspectives »[252]. En effet, ce rapport souligne le fait que de nombreuses association d'élus réclament des formations diplômantes, 32,38% des élus locaux interrogés dans cette étude considèrent que les formations devraient être diplômantes, afin de préparer l'après mandat, et de faire en sorte que celui-ci permette une montée en compétences.

252. Bockel J.-M., Darnaud M., Perol-Dumont M.-F., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : enjeux et perspectives, Tome 1, juillet 2018.

Loi du 31 mars 2015 : Statut de « salarié protégé », droit à la réintégration, et charte de l'élu local

Outre le volet « formation », la loi du 31 mars 2015 est synonyme de réelles avancées sur le chemin qui mène à un véritable statut de l'élu local. En effet, depuis cette loi, tous les maires qui poursuivent une activité professionnelle parallèlement à leur mandat, bénéficient du statut de « salarié protégé ». Il faut rappeler que ce statut de « salarié protégé » concerne en règle générale les représentants du personnel ou les délégués syndicaux, sans être exhaustif. Pour l'élu local, ce statut spécifique implique qu'il ne peut pas être licencié, déclassé ou sanctionner disciplinairement, par un employeur qu'il soit public ou privé pendant la durée de son mandat. D'autre part, les élus locaux, dont les maires, peuvent choisir de suspendre leur contrat de travail ou d'interrompre leur activité professionnelle pour se consacrer exclusivement à l'exercice de leurs mandats. Notons que pour les élus salariés, le droit à la suspension du contrat de travail est réservé aux salariés qui justifient d'une ancienneté supérieure à un an. Pour les élus fonctionnaires de l'État ou d'une collectivité territoriale, il s'agit d'une mise en disponibilité de plein droit ou d'un détachement de plein droit lorsqu'ils exercent certaines fonctions exécutives locales.

De surcroît, il faut souligner que depuis la loi du 31 mars 2015, ce droit de suspension ou d'interruption de l'activité professionnelle est assorti d'un droit à réintégration des titulaires de mandats locaux dans l'emploi d'origine. Par ailleurs, les élus locaux ont la possibilité de demander à reprendre leur activité professionnelle tout en retrouvant un emploi analogue assorti d'une rémunération équivalente, à celui qu'ils avaient laissé avant de prendre leur fonction élective. De plus, l'élu à la fin de son mandat bénéficie de tous les avantages acquis par les salariés de sa catégorie pendant la durée de son mandat. D'autre part, à ce moment, l'élu peut, à sa demande, bénéficier d'un stage de remise à niveau organisé dans l'entreprise. Selon nous, toutes ces dispositions relèvent clairement d'une protection légale liée à l'activité d'élu local. Autre fait nouveau, et non des moindres, la création d'une charte de l'élu local intégrée « symboliquement » au code général des collectivités territoriales. Dans cette charte figure un certain nombre de principes qui s'apparentent aux conditions d'une bonne gouvernance. Autrement dit, cette charte de l'élu local s'apparente en quelque sorte à un code de déontologie. Il y est question d'impartialité, de diligence, de dignité, de probité et d'intégrité dans l'exercice de la fonction. Bien que cette charte de l'élu local soit non

contraignante, elle pourrait constituer un indice de professionnalisation au sens fonctionnaliste du terme, ainsi qu'un élément d'identité catégorielle au sens interactionniste du terme. Nous y reviendrons ultérieurement dans ce chapitre.

Des indemnités compensatoires plus qu'une rémunération

Le régime indemnitaires des élus locaux a longtemps été marqué par la loi municipale du 5 avril 1884. Et, c'est d'ailleurs de cette loi qu'est issu le principe de gratuité des fonctions électives communales. En effet, à l'époque, seules sont autorisées des indemnités pour frais de représentation pour les maires, ainsi que les remboursements de frais aux titulaires de mandats spéciaux. On ne parlait pas encore d'indemnités compensatoires de fonction.

Au début des années 90, nous avons assisté à une clarification concernant le régime indemnitaire des élus locaux. En effet, c'est encore la loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, dont nous avons déjà parlé, qui dispose que les fonctions électives locales donnent lieu à des indemnisations. Puis, cette loi fût complétée par la loi du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales, qui a inscrit dans le code précité les taux et plafonds des indemnités selon les mandats, ainsi que les règles de cumul qui régissent encore aujourd'hui les indemnités de fonction, concernant les indemnités de maire. [253]Cette loi du 21 février 1996 a, en quelque sorte, été complétée par loi du 12 juillet 1999 relative au remboursement et à la simplification de la coopération intercommunale, loi dans laquelle est inscrite une extension du droit aux indemnités aux structures intercommunales, voir en annexe[254]. Il n'est pas inutile de rappeler ces textes, car au niveau local, il n'est pas rare d'assister à un cumul horizontal des mandats. Ce cumul participe d'une logique supplétive, les maires cumulant un certain nombre de responsabilités localement, notamment au niveau des intercommunalités.

Enfin, au début des années 2000, il faut noter au sein du bloc communal, la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui permet une possibilité de remboursement des frais de garde d'enfants, ou des frais d'assistance à des personnes à charge. Cette possibilité de

253. Cf. Annexe 1, montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints applicable depuis le 1er janvier 2019
254. Cf. Annexe 2, montants des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents de communautés de communes applicables depuis le 1er janvier 2019

remboursement a été reconnue aux élus jeunes parents ou proches de personnes dépendantes. Cela concerne d'ailleurs particulièrement les maires. Là encore, nous pouvons considérer qu'il s'agit de garanties professionnelles en quelque sorte. Pour être complet, ajoutons que quelques collectivités, dont les municipalités ou établissements publics locaux ont la faculté de moduler les indemnités de fonction de leurs membres, en fonction de leur participation à certaines réunions. Elles peuvent également majorer de 40% les indemnités de leurs exécutifs.

L'assujettissement des indemnités de fonction aux règles fiscales et sociales

Selon nous, l'assujettissement des indemnités de fonction aux règles fiscales et sociales constitue une avancée très importante, lorsqu'on cherche à analyser la dynamique de professionnalisation des fonctions électives locales. En effet, la loi du 17 décembre 2012 relative au financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2013, affilie tous les élus locaux au régime général de la sécurité sociale, qu'ils perçoivent une indemnité de fonction ou non.

D'autre part, il nous faut préciser que les élus qui bénéficient d'une indemnité sont également affiliés à l'assurance vieillesse du régime général de la sécurité sociale. Par ailleurs, depuis la loi du 3 février 1992, le régime de retraite de l'Ircantec est applicable à tous les élus qui perçoivent une indemnité de fonction de la part de communes, y compris de communes nouvelles, et de communes déléguées, de communautés de communes, de communautés d'agglomération, de syndicats d'agglomération nouvelle, de communautés urbaines, de métropoles, de pôles métropolitains, de syndicats de communes, de syndicats mixtes, etc. Là encore, il s'agit d'un point intéressant à noter tant la logique supplétive est de mise chez la plupart des maires que nous avons rencontrés.

Pour terminer, ce tour d'horizon des garanties liées à l'exercice d'un mandat local, notons que les élus locaux, outre leurs indemnités de fonction, peuvent aussi disposer de remboursements de frais. Il s'agit de remboursements qui permettent la prise en charge par leur collectivité de frais comme : les frais d'exécution d'un mandat spécial, des lrais de déplacement, les frais exceptionnels d'aide et de secours engagés en cas d'urgence, les frais de représentation. De surcroît, ces remboursements de frais ne sont pas imposables, à la différence de l'indemnité de fonction soumise aux prélèvements sociaux.

La loi relative à l'engagement dans la vie local et à la proximité : Une énième étape ou une réelle avancée sur l'affirmation d'un statut professionnel ?

Au moment où, nous terminions notre travail de recherche, il nous a semblé essentiel d'évoquer la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité, en date du 27 décembre 2019. En effet, suite à la crise des « Gilets jaunes », il a été décidé de revaloriser le rôle des élus locaux, et plus particulièrement de conforter le rôle des maires. Une énième fois, on a redécouvert le rôle de « relais vital » des maires, entre la population et le « pouvoir central ». En ces temps de crise sociale, l'élu local est à nouveau paré de toutes les vertus en matière de « médiation » et de « traduction » des besoins et des attentes des concitoyens à l'égard du pouvoir. Nous nous bornerons ici à noter que cette loi contribue à renforcer l'impression d'une spirale de professionnalisation des mandats locaux en peaufinant le statut de l'élu local, comme les précédentes du reste. Cela étant, nous relevons cependant quelques articles importants de cette loi, ainsi de l'article 104, concernant la responsabilité juridique de l'élu, et la protection fonctionnelle des maires. Cet article inscrit la mise en place d'une protection fonctionnelle pour les maires et les adjoints ayant reçu une délégation et faisant l'objet de poursuites pénales ou civiles, ou ayant été victimes de violences, de menaces ou d'outrages. La commune doit souscrire un contrat d'assurance visant à couvrir les frais de conseil juridique et l'assistance psychologique. La responsabilité pénale du maire était jusqu'à présent un sujet très sensible. Dans cette loi, on remarque également l'article 86, sur la protection contre les discriminations dans la vie professionnelle. Nous avions vu précédemment que l'élu local avait le statut de « salarié protégé » lorsqu'il n'avait pas cessé d'exercer une activité professionnelle. Cette disposition a été supprimée par la loi du 27 décembre 2019. En revanche, dans le code du travail, l'exercice d'un mandat électif est ajouté à la liste des motifs (origine, sexe, orientation sexuelle), dont un employeur ne peut se prévaloir pour effectuer une discrimination « directe ou indirecte » en matière de recrutement, renouvellement de contrat, sanction, licenciement, formation, reclassement, promotion, mutation, etc. Cela constitue une réelle avancée. À quoi il faut ajouter l'article 88, qui confirme le droit à la suspension de contrat qui existait déjà pour les communes de plus de dix mille habitants certes, mais en l'étendant à tous les maires et à tous les adjoints quelle que soit la taille de commune. Ce droit est assorti d'un droit à la réintégration à la fin de leur mandat, à tous les échelons de communes. Enfin, le plus important dans cette nouvelle loi sur le renforcement du statut de l'élu local réside probablement dans l'article 92. En effet, cet article

inscrit la revalorisation des plafonds d'indemnités de fonction des maires et des adjoints dans les petites communes. En effet, les plafonds des indemnités des maires et des adjoints des communes de moins de 500 habitants et ceux qui s'appliquent aux indemnités des maires et adjoints des communes de 500 à 999 habitants augmentent respectivement de 50% et 30% . Les plafonds des indemnités des maires des communes de 1.000 à 3.499 habitants sont relevés de 30% (et ceux des indemnités des adjoints de ces mêmes communes de 20%). Il s'agit là d'une réelle revalorisation des indemnités, même si nous parlons encore et toujours d'indemnités de fonction. Pour finir, c'est aussi sur le volet « formation » que l'on ressent sans doute la volonté du législateur d'inscrire les mandats locaux dans une trajectoire de professionnalisation de leur titulaire. Pour preuve, l'article 105 permet la mise en place un compte personnel de formation dédié pour les maires. Il fait également une priorité de l'accessibilité à la formation, tout particulièrement lors du premier mandat De surcroît, il met l'accent sur l'harmonisation des référentiels en terme de formation, afin de tendre vers un référentiel unique. C'est également dans le même article qui inscrit l'inscription dans le code de l'éducation de la validation des acquis d'expérience des élus locaux. En effet, le code de l'éducation a été complété pour prévoir que les acquis résultant de l'exercice d'une fonction élective locale peuvent être validés, dans des conditions définies par décret, en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur. Cela constitue une réelle avancée en vue de la réintégration à la vie civile. Dans l'esprit, les mandats seraient considérés comme une séquence de la vie professionnelle des titulaires, avec les idées de transition et de reconversion lors du retour à la vie professionnelle. Plus surprenant, il faut ajouter la possibilité pour les élus locaux d'avoir accès à des postes de chargé de cours dans l'enseignement supérieur, après validation de certains acquis d'expérience.

En conclusion, après avoir précisé les dernières avancées en matière de « statut de l'élu », nous sommes convaincus qu'il était utile à cette recherche de faire ce passage obligé par le champ d'intervention des maires et des communes, que l'on peut qualifier à la fois de vaste et de flou. En dépit de ce constat, nous pouvons tout de même considérer que le champ d'intervention des maires tel qu'il est précisé dans les textes, peut être assimilé à une sorte de juridiction professionnelle. Il nous paraissait tout aussi utile de passer en revue les différents mouvements de codification visant à esquisser, puis affirmer et consolider le statut de l'élu local. En effet, avant d'aller plus loin, nous avons vu qu'un certain nombre de protections, d'assurances diverses et variées et plus largement de droits constituent bien les éléments d'un

« statut professionnel » certes fragile, mais toujours en devenir. Nous pensons notamment à la mise en place d'une protection juridique, mais également d'une protection contre les discriminations professionnelles, d'un droit à la suspension de contrat et à la réintégration, d'un droit à la validation des acquis d'expérience et consécutivement à l'accès à des niveaux de formation supérieur, et enfin la création d'une charte de l'élu local. Par effet de conjonction, nous pouvons affirmer que l'ensemble de ces mouvements de codification sont significatifs dans le sens d'un mouvement de professionnalisation des mandats locaux. Effectivement, il est difficile de nier qu'il y a bien dans ce socle juridique les indices d'une dynamique de professionnalisation et si celle-ci reste indécise, elle existe néanmoins. A présent, il nous faut préciser au travers de quel prisme théorique nous allons tenter de faire parler ce « métier de maire », de voir en quoi il consiste, de quoi il est fait au quotidien, quelles tâches il implique, et pourquoi il résiste tant aux tentatives de classification.

Il nous faut toutefois préciser que nous n'allons pas forcément chercher à établir les critères permettant de trancher si le mandat de maire est une profession ou non. Car, disons-le d'emblée la caractérisation en profession du travail politique demeure une tâche très ardue. D'ailleurs, au sens strict, aucune fonction élective locale n'est pour le moment considérée comme une profession, ni par ceux qui l'occupent, ni par les législateurs. Dans la suite de ce chapitre, nous chercherons donc plutôt à démontrer que la traditionnelle tension entre école fonctionnaliste et école interactionniste de la sociologie des professions ne permet *a priori* pas de faire parler au mieux cette activité fluide et plastique qu'implique cette fonction élective de maire. Bien sûr, nous passerons tout de même en revue quelques aspects importants de ces deux écoles qui ont marqué de leur empreinte la sociologie des professions et du travail. En effet, certains apports conceptuels de ces deux sociologies peuvent tout de même s'avérer opératoires dans le cadre de ce chapitre. Aussi, nous développerons notre croisement conceptuel qui consiste à faire parler « ensemble », sociologie fonctionnaliste, sociologie interactionniste, et sociologie des groupes professionnelles. À présent, revenons sur les concepts et critères définis par la sociologie américaine des professions pour approcher et analyser une activité ou une occupation professionnelle, avant même de parler de « profession ».

Section 2 : Une discussion entre les approches interactionniste et fonctionnaliste du travail pour tenter de « qualifier » cette activité mayorale

Avant d'en arriver à un détour sur la sempiternelle tension entre l'école fonctionnaliste et l'école interactionniste dans leur façon d'aborder le « fait professionnel », et de voir en quoi, celle-ci peut éclairer l'étude de notre objet, arrêtons-nous sur deux questions simples et fondamentales.

Qu'est-ce qu'avoir une profession? Et qu'est-ce qu'être professionnel ? En règle générale, nous pouvons en convenir, il est déjà bien difficile de répondre à ces deux questions. Alors, lorsqu'il s'agit d'une fonction élective comme celle de maire dans les petites communes, les choses semblent encore plus compliquées. En effet, dans le sens le plus commun, avoir une profession, c'est dire à autrui ce que l'on fait ou encore nommer ce que l'on fait. Et de ce point de vue, il y a comme le soulignent Valérie Boussard, Didier Demazière, et Philip Milburn en introduction de leur ouvrage sur « l'injonction au professionnalisme »[255], plusieurs manières de se caractériser ou de se qualifier professionnellement. Il est d'ailleurs aussi question de « présentation de soi » en la matière. En effet, une personne peut présenter son activité professionnelle, soit par un intitulé de métier, soit par un nom d'entreprise, soit en désignant un statut, soit en évoquant, et en décrivant une fonction, ou encore en désignant un groupe professionnel d'appartenance, par exemple « les élus locaux ». D'autre part, être professionnel, c'est d'abord se considérer comme tel. Sur ce point, il sera bien évidemment question des rhétoriques professionnelles, et des définitions normatives produites et revendiquées par les intéressés, les maires, dans notre cas. celles-ci sont potentiellement multiples, voire contradictoires. Mais, elles sont aussi souvent convergentes, car l'image d'un groupe professionnel, la façon dont il est perçu par ses « publics » constitue un enjeu stratégique. Aussi, pour être « professionnel », il faut être jugé comme tel par les différents « auditoires »[256], c'est-à-dire les publics avec lesquels la personne est en interaction dans le cadre de ses activités, dans notre cas, les différents publics avec lesquels les maires sont en contact. Sur ce dernier point, autant dire que les publics du maire sont très éclectiques, car le maire est un personnage au carrefour d'une multitude de monde sociaux, en proie à une certaine mobilité sectorielle. D'ailleurs, le maire est l'objet d'une juxtaposition d'attentes de rôle liées à des auditoires différents. Enfin, un aspect essentiel étant donné notre objet,

255. Boussard V., Demazière D., Milburn P., *L'injonction au professionnalisme*, Rennes, PUR, 2015.
256. Abbott A., *The System of the Profession. An essay on the division of Expert Labour..., op. cit.*

concernant le fait d'avoir une profession semble lié à l'idée d'avoir un emploi ou un travail rémunéré. La notion de rémunération est donc centrale. Notons par ailleurs que ces deux questions initiales en appellent en réalité beaucoup d'autres, sur la qualité du professionnel, et sur ce que ce terme implique en terme de ressources d'expertise. C'est-à-dire, la qualification et les compétences, mais aussi des ressources identitaires, et donc relationnelles, le sérieux, la rigueur, l'implication, en un mot des « savoir-être ». N'oublions pas non plus les ressources émotionnelles que certaines activités professionnelles sont susceptibles d'impliquer. Concernant les maires, la difficulté est manifeste, et même particulièrement sensible au moment où le chercheur leur demande de nommer, de caractériser et de décrire leur activité. Qu'est-ce qu'être maire, une activité et une fonction élective, un métier ? Les réponses restent empreintes d'une grande diversité. En tout cas, elles sont floues. En effet, dans les réponses apportées à cette question par nos interlocuteurs, il est régulièrement question de la dimension « touche à tout » de cette activité de maire, de « savoir-faire » acquis sur le tas, de métier, de gestion, de stratégie, de la rémunération et de sa faiblesse, de bénévolat. En tout cas, il semble être question d'une activité hybride qu'il est difficile de classifier comme le montrent les quatre extraits d'entretien qui vont suivre :

> « *C'est vrai qu'il y a une technicité générale et un savoir-faire. Alors, ça n'est pas quelque chose qui s'obtient à l'école et entre « guillemets » par un diplôme.*» [257]

> « *Oui, bien évidemment, élu c'est mon métier. C'est quoi, mon métier, c'est quoi ? Mon métier, maire, député peu importe, c'est un métier de gestion et de stratégie.* » [258]

> « *C'est assez complexe ça, c'est pas un métier, c'est pas une fonction. Enfin c'est une fonction c'est sûr, c'est un mandat, on touche à tout, mais malgré tout.* » [259]

> « *Il a une mission de chef d'entreprise, nous sommes les chefs d'une entreprise, qui est la collectivité sur laquelle nous sommes élus. Donc cette collectivité peut être plus ou moins importante, évidemment (...) C'est le niveau de rémunération, et le fait de se dire que finalement, cette indemnité, on vous indemnise, aller d'une certaine façon, pour bons et loyaux services, presque bénévolement. On donne un petit quelque chose, pour que quand même, on est pas tout de sa poche.* » [260]

Nous avons souhaité introduire notre discussion théorique avec ces quelques extraits, qui selon nous illustrent bien toute la difficulté que les acteurs eux-mêmes ont à caractériser leur

257. Entretien avec Frédéric Pfliegersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4154 habitants.
258. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire de Molsheim, commune Bas-Rhinoise de 9334 habitants.
259. Entretien avec Bernard Eglès, maire de Mittelhausbergen, commune Bas-Rhinoise de 2035 habitants.
260. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5102 habitants.

mandat du point de vue de la « professionnalité ». En effet, il semble toujours planer au-dessus de ce mandat, cette idée d'amateurisme républicain et de bénévolat, inscrite dans les lois municipales fondatrices de 1882 et 1884. Par ailleurs, dans ces passages d'entretien, nous trouvons tous les questionnements relatifs à un rapport à la professionnalisation, la faiblesse de l'indemnité « compensatoire » de fonction, qui n'est d'ailleurs pas une rémunération, ou encore l'absence d'un savoir-faire et d'une formation standardisée, et donc d'une réelle expertise. De façon liée, nous remarquons aussi derrière ces propos, l'idée sous-jacente d'un apprentissage sur le tas du « métier de maire». Aussi, il y aurait une sorte d'acquisition d'un « savoir y faire », d'une « technicité générale », d'une sorte de *praxis* au fil du mandat. d'une habilité à agir lié à cette fonction élective. Bien sûr, selon les élus, les termes utilisés changent, varient. D'ailleurs, il faut noter que ces termes sont souvent approximatifs, vagues, comme si il était préférable pour les intéressés de ne pas trancher, et d'une certaine manière de s'accommoder d'une forme d'amateurisme. A ce stade de notre travail, on voit déjà s'esquisser la figure du « généraliste de tout », cette figure « attrape-tout », mais finalement commode.

Dès lors, quelle approche théorique choisir pour saisir et analyser ce mandat de maire pris entre le maintien d'un amateurisme, et une dynamique de professionnalisation incertaine ? Quelle focale conceptuelle choisir, sans prendre le risque de s'enfermer, et d'avoir une approche trop restrictive de l'activité mayorale ? Dans ce qui va suivre, nous allons dans un premier temps passer le mandat de maire aux cribles de quelques concepts-clés de l'approche fonctionnaliste, puis de l'approche interactionniste des professions, et en quelque sorte le confronter à cette tension entre les deux approches. Ainsi, nous verrons, si il est possible de faire parler et situer la dynamique de professionnalisation du mandat de maire au travers des concepts liés à ces deux écoles de la sociologie des professions américaines.

2.1 Un objet récalcitrant à l'approche fonctionnaliste

Pour commencer, il convient de rappeler que la sociologie fonctionnaliste des professions s'est appliquée à déterminer des critères généraux permettant de distinguer les groupes professionnels (*occupationnals groups*) pouvant être considérés comme une « profession » des autres activités professionnelles ne pouvant pas être caractérisées comme telles. Les fonctionnalistes ont donc concentré leurs recherches sur le processus qui fait passer un « métier » au rang de « profession ». Selon nous, la première limite de cette approche

fonctionnaliste réside dans le fait qu'elle n'a bien souvent étudié, que les professions dites établies. C'est-à-dire, avocat, médecin, pour ne citer que celles-ci. Certains représentants de cette école, comme Robert K. Merton[261], Abraham Flexner[262] et surtout Harold Wilensky[263] ou encore Talcott Parsons n'auront eu de cesse de définir des critères permettant de définir ce qui est une profession, de ce qui ne l'est pas, ou d'esquisser des schémas dits de professionnalisation. Arrêtons-nous quelques instants sur le premier d'entre eux, Robert K. Merton. En effet, le sociologue américain s'est attaché à préciser un schéma de professionnalisation, schéma que doivent suivre les « occupations » pour devenir une profession. Ce schéma a d'ailleurs été repris par de nombreux sociologues, et sans cesse amélioré ou nuancé selon les cas. Pour cet auteur, une occupation professionnelle doit dans un premier temps se munir d'un cursus universitaire spécialisé, d'un droit à l'entrée en quelque sorte. Il faut donc que les connaissances empiriques acquises par l'expérience soient ensuite traduites en savoir scientifique, et donc en expertise. De ce fait, il faut aussi et surtout un dispositif de formation visant à reproduire les règles professionnelles validées par des savoirs scientifiques, et reconnues par des pairs. Dans notre cas, ce schéma n'est pas vraiment opératoire, car il n'y a pas de cursus qui prépare à cette fonction élective de maire, pas de *vade-mecum* pour être maire. C'est une fonction qui s'apprendrait majoritairement sur le tas, et au contact de la tribu, les autres maires, comme le remarquaient Alain Faure[264] et Jean Petaux[265] dans leurs recherches respectives sur cette fonction élective. Certes, comme nous l'avons déjà évoqué, les locaux suivent des formations, mais pas autant que l'on pourrait s'y attendre ou en faire l'hypothèse. D'ailleurs, selon la consultation « Être élu local en 2018 »[266], 54 ,64% des élus locaux interrogés dans le cadre de cette étude, disent avoir déjà eu recours à des dispositifs de formation liés à l'exercice des fonctions électives locales. De surcroît, il s'agit de formations qui ne sont pas universitaires puisqu'elles sont dispensées à 56,30% par des associations d'élus locaux, ou à 19,10% par les services des collectivités territoriales, ou par des prestataires privés, et beaucoup plus rarement des universités. Par ailleurs, ce schéma de professionnalisation n'est pas vraiment compatible avec la posture de « généraliste de tout » revendiquée par de nombreux maires, si ce n'est la totalité d'entre eux. D'ores et déjà,

261. Merton R.-K. , *The student physcian, Introductory studies in the sociology of medical education*, Cambridge, Harvard University Press, 1957.
262. Flexner A. « Is social work a profession ? », *School and Society*, 1915.
263. Wilensky H. , « The Professionnalization of Everyone ? », *American Journal of Sociology*, 1964.
264. Faure A., « Les apprentissages du métier d'élu local : la tribu, le système et les arènes », art. cité.
265. Petaux J.-L. « L'école des maires. Les associations d'élus locaux », *Politix*, 28 , 1994.
266.Gatel F., Kerrouche E., *Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation »...,op. cit.*

nous pouvons affirmer sans risque, et sur la base de notre terrain qu'il n'y a pas d'expertise au sens strict du terme liée à ce métier de maire, sauf à considérer qu'incarner, faire vivre la proximité, et représenter une commune en constitue « une ». En tout cas, l'apprentissage du « métier de maire » semble se faire sur le tas, et les formations semblent assez peu suivies. Il semble que bien souvent, c'est le fait d'avoir été adjoint une ou plusieurs fois qui semble avoir fait office de « formation », ou du moins une sorte de parcours initiatique, comme le montre d'ailleurs cet extrait d'entretien :

> « *Alors, j'ai commencé, après avoir été conseiller, sous un mandat précédent, j'étais adjoint à l'urbanisme, et à l'occupation des sols. Donc, c'était mon dernier poste (avant d'être maire). Qu'est-ce qu'on fait quand on est novice ? Eh bien, on plonge totalement là-dedans et ça devient une lecture un peu, et ça devient une lecture de chevet* » [267]

Avec cet extrait, nous pouvons déjà nous demander sur la base de quels critères nous allons pouvoir analyser ce « métier de maire », puisqu'il semble que pour s'y préparer et y aboutir, outre l'élection, il faille passer par une succession d'expériences qui n'ont rien à voir avec un parcours de formation plus standardisé.

2.2 Les nomenclatures fonctionnalistes peu appropriées à l'analyse de l'activité mayorale

Venons-en à présent aux critères généraux que les auteurs fonctionnalistes ont défini pour opérer une distinction entre ce qui relève de la simple « occupation professionnelle » de la « profession établie ». C'est tout d'abord, Abraham Flexner qui s'est attaché à définir six critères, qui ne sont pas vraiment opérant pour questionner la professionnalisation du mandat de maire. Ces critères sont les suivants : une activité intellectuelle ; des connaissances scientifiques sur lesquelles s'appuie cette activité ; une finalité pratique ; une technique acquise par le biais d'une formation spécifique ; une fraternité au sens de groupe de pairs ; la poursuite de buts altruistes. Si l'on applique cette nomenclature au mandat de maire, seuls les deux derniers critères pourraient à la limite être valides, au sens où la rhétorique « d'utilité sociale », faite de dévouement, d'engagement sincère au service de la communauté, de don de soi développée par élus locaux se rapproche d'une forme d'altruisme. Par ailleurs, les maires peuvent appartenir à des associations professionnelles d'élus locaux. Il est de toute façon bien difficile de cocher toutes les cases, et ce n'est évidemment pas le but de notre démarche.

267. Entretien avec Eddy Erb, maire de Oberschaffoelsheim, commune Bas-Rhinoise de 2295 habitants.

Ces critères définis par Flexner ont été améliorés par Harold Wilensky. En effet, ce dernier a élaboré une autre nomenclature de critères généraux. Mais à la différence de la précédente, chaque critère doit être validé successivement pour qu'une occupation soit qualifiée de profession. En tout cas cette nomenclature est à peine plus intéressante pour nous. En effet, il y est question de temps consacré à l'activité, de formation et d'écoles spécialisées, de règles d'activité, d'organisations professionnelles dédiées, et bien sûr de protections légales du monopole à exercer, et de l'existence d'un code de déontologie.

Certes, il existe bien une charte de l'élu local, des associations d'élus, et il semblerait que les élus locaux, dont les maires, consacrent un temps de plus en plus important à leur mandat. En effet, selon l'enquête « Être élu local en 2018 »[268], 48% des élus locaux consacre un temps supérieur à vingt-cinq heures hebdomadaires à leur mandat. Pour autant, cette nomenclature, comme la première n'est pas vraiment opératoire dans le cadre de notre recherche sur la fonction élective de maire dans les communes de moins de cinq mille habitants Et pour cause, la fonction élective de maire ne correspond pas à un « idéal-type » professionnel comment l'entendaient les auteurs fonctionnalistes, loin de là. Et, elle n'est pas non plus vécue et ressentie comme telle, même si il est question de professionnalisation des mandats. Selon nous, il serait d'ailleurs plus juste de parler de « semi-profession », si on s'en tient à ces nomenclatures tout de même très rigides. Ces nomenclatures ne servent en définitive qu'à identifier et distinguer les professions établies, comme les professions médicales, ou encore les professions juridiques, etc. Il faut d'ailleurs rappeler que pour les fonctionnalistes, les professions dites « établies » ou « instituées » remplissent une fonction sociale « vitale », en ce sens qu'elles assurent la cohésion du système social. En effet, le médecin soigne des malades, le juge rend la justice par exemple. Dès lors, peut-on considérer qu' administrer et gérer une commune constitue une fonction sociale vitale ? Cette question semble bien difficile à trancher. Du point de vue anthropologique, toute communauté a certes besoin d'un chef ou d'un leader, et nous ajouterons que dans notre système démocratique la communauté doit être représentée, elle doit avoir un référent. On peut donc discuter du caractère « vital » de la fonction élective de maire, notamment sur le plan symbolique. Au cours de ce travail de thèse, nous ferons l'hypothèse que le maire répond à des besoins identitaires, il produit de la reconnaissance, car il fait exister les attentes et les besoins de sa population.

268. Gatel F., Kerrouche E., *Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation »...,op. cit.*

2.3 La « profession » selon les fonctionnalistes : Une communauté homogène, une identité, des valeurs, et une cause commune

Enfin, pour en terminer avec l'approche fonctionnaliste des professions, et faire la transition avec l'approche interactionniste, il convient de s'attarder sur les approches Carr-Saunders[269], et surtout de Talcott Parsons[270]. Ceux-ci conçoivent la profession comme une communauté relativement homogène, partageant une même activité, réalisant des missions et tâches relativement similaires, mais, plus important encore, ayant des intérêts et des valeurs communes. Ce qu'il y a d'intéressant dans cette conception réside dans l'idée d'une identité d'appartenance. Il y a cette idée de rôles identitaires lorsqu'on appartient à la même profession. Cela étant les fonctionnalistes n'utilisent pas le terme « d'identité ». Il y a en outre un aspect beaucoup plus intéressant encore pour notre recherche dans l'approche que fait Talcott Parsons du professionnalisme. En effet, celui-ci voit le professionnalisme comme une valeur qui se manifeste par la primauté de l'intérêt collectif, et par cette idée de neutralité du professionnel. Il faut comprendre que pour Parsons, mais c'est le cas aussi de nombreux autres auteurs fonctionnalistes, le métier ne renvoie pas seulement à l'idée d'exercer une activité, mais renvoie à une cause plus universelle, à une fonction sociale vitale comme nous l'avons noté plus haut. Et, c'est la reconnaissance de cette fonction sociale par les instances de régulation, c'est-à-dire l'État, qui justifie un statut et un certain nombre de protections légales. L'idée de reconnaissance de l'activité par l'État est primordiale. En un sens, l'élection est une forme de reconnaissance dans le système démocratique. Elle offre à celui qui a reçu l'onction du suffrage universel, une légitimité pour agir au nom d'une communauté. Aussi, peut-on considérer qu'il y a une part d'universalité de la cause pour les élus. D'ailleurs, la dimension de représentation d'un territoire et de ses habitants relève d'une cause supérieure. Cela nous mène naturellement à considérer le suffrage universel comme une ressource professionnel.

Toujours dans une perspective interactionniste, nous avons déjà vu que les personnes ayant une « occupation » professionnelle, doivent avant que celle-ci soit considérée comme une profession plus établie, se regrouper en association professionnelle. Puis, elles doivent instaurer un droit d'entrée dans le métier, en mettant en place des filière de formation

269. Carr-Saunders A.-M., *Professions : Their Organization and Place in Society*, Oxford, Clarendon Press, 1928.
270. Parsons T., « The profession and the social structure », *Essay in Sociological Theory*, New York, Free Press, 1939.

professionnelle et la délivrance d'un diplôme, avoir une déontologie, pour ensuite pouvoir seulement se voir reconnaître par l'État une aptitude à agir dans un domaine spécifique. Or, même si les élus maires ne représentent absolument pas un groupe social homogène, mais plutôt une collectivité évolutive, ouverte, hétérogène, leur rhétorique d'utilité sociale met en avant une cause universelle, celle d'être au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens. Aussi, il y a dans ce « registre de justification officiel » de l'activité mayorale, une sorte d'éthique de la morale sociale. Tous les maires font référence à la dimension sacerdotale de leur activité, et surtout se définissent comme des généralistes au service de la collectivité, ayant en commun la ressource du suffrage universel direct. Entendons par là, qu'ils ont été élus, et ont en commun de représenter et incarner l'institution municipale de façon presque exclusive. Par ailleurs, dans les petites communes, ils sont bien souvent caractérisés par une forme d'apolitisme du moins en apparence. Le registre politique étant dans ces communes un marqueur d'illégitimité par excellence, notamment dans les petites communes comme le soulignait déjà Jeanne Becquart-Leclercq[271] dans les années 70 dans son enquête auprès d'une quarantaine de maires de petites communes. Elle ajoutait que cette ressource du suffrage universel place à la fois les maires dans une situation de monopole symbolique d'incarnation de l'action publique communale. L'idée que nous retiendrons ici, c'est que ceux qui ont été élus ont foi dans le suffrage universel, et se font une idée noble de la mission qui leur incombe, c'est-à-dire « être au service de tous » ou encore avoir le « souci de l'intérêt général » comme l'illustrent bien ces deux extraits d'entretien :

> « *Moi, j'aime rendre service aux gens, et à côté de l'aspect gestion, la qualité primordiale d'un maire, c'est quand même d'avoir la proximité, l'écoute, et de rendre service aux gens qui sont dans le besoin.* » [272]

> « *Le maire gère une commune avant tout. Il a veillé au bien-être de sa population, et il gère un budget et assez vite les promesses sont limitées par un budget. Je n'ai jamais promis des choses que je ne peux pas promettre.* » [273]

Ce type de discours qui revient régulièrement dans la bouche des maires rencontrés lors de notre terrain, n'est-t-il pas une marque de « professionnalisme » au sens où l'entendent les chercheurs fonctionnalistes? La légitimité du suffrage universel ne porte-t-elle pas en soi une

271. Bequart-Leclercq J., « Réseau relationnel, pouvoir relationnel », *Revue française de science politique*, 1, 1979.
272. Entretien avec Théo Klumpp, ancien maire de d'Oberhausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de 5398 habitants.
273. Entretien avec Gilbert Schoely, ancien maire de Barr de 1995 à 2020, commune Bas-rhinois de 7197 habitants.

injonction au professionnalisme? De ce point de vue, la façon dont les fonctionnalistes envisagent les professions apporte peut-être un éclairage intéressant. En effet, comme le note Julia Evetts[274], le professionnalisme n'est plus la traduction d'une éthique professionnelle portée uniquement par les professionnels eux-mêmes, c'est-à-dire un professionnalisme « from within » pour reprendre cette chercheuse. Il existe aussi un professionnalisme « from above » qui résulte de l'injonction des publics et auditoires du professionnel, mais aussi de l'institution à laquelle il appartient. De ce point de vue, les maires ne font sans doute pas exception, une fois élu, un maire se doit d'être à la hauteur des attentes rôle qui sont projetées sur son « personnage ». Il doit être à la hauteur de cette image de chef d'une collectivité locale ayant une vision du devenir de sa commune, mais aussi à la hauteur de son rôle « d'écoute » au sens large. Il s'agit là, d'une injonction « exogène » au professionnalisme. Cette injonction est la conséquence de cette légitimité du suffrage universel, qui est à la fois individuelle et institutionnelle. En effet, la personne devient institution grâce à elle, et se doit d'être « professionnel » au sens où elle doit être à la hauteur du rôle de maire, et de l'onction du suffrage universel. Il y a cette part de *renoncement à soi* dont parlait Pierre Bourdieu[275] lorsque l'institution s'incarne dans un individu. Or, nous pensons que ce *renoncement à soi* qu'impose dans une certaine mesure l'endossement du rôle institutionnel peut être vecteur de professionnalisme, et donc le marqueur d'une certaine « professionnalité » des maires.

En somme, l'approche fonctionnaliste, notamment celle de Talcott Parsons, nous est pour une petite partie utile lorsqu'elle conçoit la profession comme un groupe relativement homogène porteur d'une identité et de valeurs communes, et se caractérisant par une forme d'altruisme et un souci de l'intérêt général réel ou du moins « affiché ». Car, il nous faut encore une fois rappeler que c'est la dimension d'utilité sociale de l'activité qui engendre une « reconnaissance » du professionnel. Cela nous est utile, car la fonction élective de maire répond à certaines de ces caractéristiques au moins dans les registres de « présentation de soi » qu'elle implique. En effet, un élu doit être l'élu de tous et pour tous, au service de l'intérêt général, du moins en théorie. Pour le reste, toutes les nomenclatures de critères généraux élaborées par les fonctionnalistes, nous permettent tout au plus de constater qu'une fonction élective prise dans un mouvement de professionnalisation comme celle de maire peut être considérée au mieux comme une « semi-profession ». C'est un constat qui s'applique aux

274. Evetts J. , « The sociology of professionnal groups : new questions and different explanations », in knowledge*, Work and society*, 1, 2003.
275. Bourdieu P., *Langage et pouvoir symbolique..., op. cit.*

autres mandats. Ce concept de « semi-profession » permet d'évoquer un groupe professionnel imparfait, auquel il manque un ou plusieurs critères pour être labellisé comme « profession ». Est-ce surprenant de faire ce constat pour un mandat électif ? En un sens non. Ceci nous amènera malgré tout à sortir ultérieurement de la tension entre approche fonctionnaliste et approche interactionniste pour aller vers une autre sociologie, celle des groupes professionnels.

Il convient auparavant de faire un détour par l'approche interactionniste de la sociologie des professions, car il y existe bien un trait d'union entre les approches fonctionnaliste et interactionniste, notamment pour ce qui concerne l'usage de rhétorique de la valorisation professionnelle, ainsi que parce qu'il y a cette idée d'inspiration fonctionnaliste de « rôle établi » dans l'exercice d'une profession. Nous allons voir que cette idée sera développée et perfectionnée par certains grands noms de l'interactionnisme. Par ailleurs, nous venons de voir la pensée fonctionnaliste esquisse déjà le concept « d'identité de métier » ou « d'identité catégorielle » sur lesquelles nous reviendrons évidemment. Car, nombreux sont les témoignages de maire qui font ressortir des éléments constitutifs d'une identité de métier. À partir de ce constat, il devient très utile de mobiliser l'approche interactionniste des professions, puis la sociologie des groupes professionnelles, et d'autres courants de la nouvelle sociologie des professions.

2.4 L'approche interactionniste Voir derrière toute activité professionnelle l'existence de savoirs et d'une identité

Avant d'en arriver au cœur des concepts interactionnistes, il nous semble important de mentionner que l'approche interactionniste des professions inspirée par Everett Hughes[276] a cela d'intéressante pour notre travail qu'en opposition à l'approche fonctionnaliste, elle s'est intéressée aux « métiers » qui n'étaient pas considérés par les fonctionnalistes comme des professions « établies ». En effet, les travaux interactionnistes se sont appliqués à montrer que toutes les activités professionnelles produisent des savoirs professionnels. Il s'agit de savoirs, qui ne sont pas forcément des savoirs scientifiques validés par une formation. De plus, dans ce type d'approche, plus intéressante encore est l'idée que derrière le terme « métier » ou celui « d'occupation », il y a bien une diversité de pratiques, de valeurs. Aussi, il faut donc

276. Hughes E., « The sociological Study of Work: An Editorial foreword », *The American journal of sociology*, 57, 1995.

s'intéresser aux singularités des pratiques, à ce qui fait la matérialité des activités liées à une occupation professionnelle, même si celle-ci n'est pas considérée comme une profession établie, et qu'elle ne coche pas toutes les cases des nomenclatures fonctionnalistes.

Pour notre recherche, l'approche interactionniste offre quelques perspectives, car cette fonction de maire est prise dans une sorte « d'entre deux » lié à une dynamique de professionnalisation inaboutie. L'approche interactionniste ne craint pas le côté hybride d'une activité, et la diversité que cela implique du point de vue pratique. Nous l'avons déjà mentionné dans l'introduction de ce travail, mais, d'une commune à l'autre, il y a une infinité de façon de vivre la fonction et les rôles qui lui sont liés. Aussi, nous suivons l'analyse faite par Florent Champy[277], lorsqu'il affirme que l'approche interactionniste a l'avantage de s'intéresser aux occupations professionnelles qui n'ont pas achevé leur processus de professionnalisation si on considère les critères fonctionnalistes. L'école interactionniste s'est donc surtout intéressée aux activités considérées au mieux comme des « semi-professions » ou simplement des « métiers » ou des « occupations ». Suite à ce constat, notons que pour Everett Hughes[278], l'activité professionnelle de n'importe qui doit être étudiée comme un processus à la fois biographique et identitaire. Or, il faut bien comprendre que la fonction élective de maire est incarnée par des individus aux profils de compétences initiaux très variés, aux professions antérieures très différentes. À s'en tenir à notre échantillon de maires, nous avons 3 gérants de société, 6 personnes ayant exercé ou exerçant une profession libérale, 9 cadres de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale en disponibilité ou à la retraite, 9 cadres en entreprise privée à la retraite ou en interruption de contrat, 3 professions intermédiaires, 1 technicien à la retraite, et une personne sans emploi (mère au foyer, ayant eu une activité associative). Cela dit, malgré la nature hétérogène de ce groupe professionnel, et la grande diversité des trajectoires des élus locaux qui le composent, les maires développent une rhétorique professionnelle particulièrement bien rodée. Une rhétorique au travers de laquelle, ils se font passer tantôt pour des « généraliste » de l'action publique locale, tantôt pour des « gestionnaires » ou encore très fréquemment pour des « managers de projets locaux », comme l'illustre assez bien ce passage d'entretien choisi parmi tant d'autres :

« *Finalement, il faut être manager, pourquoi ? ¨Parce que si vous prenez un projet, enfin,*

277. Champy F., *La sociologie des professions*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Manuels », 2009.
278. Hughes E., *Men and their Work*, The Free Press, Glencoe, 1958.

je l'ai appris professionnellement et pas forcément en mairie. Mais, quand vous avez une idée de projet, et quand vous êtes entourés de gens qui vous ont élu, et qui vous accompagnent dans votre mandat, il faut arriver à vendre votre projet. » [279]

Cet extrait d'entretien nous rappelle que les acteurs professionnels agissent dans des rôles établis, le maire agit toujours en prenant en considération les attentes de rôle de ses administrés, ceux-là même dont il traduit les besoins et les attentes au travers de projets communaux. C'est d'ailleurs déjà ce que notait Everett Hughes dans « The social drama of work »[280], lorsqu'il soulignait que les membres d'un groupe professionnel agissent conjointement dans des « rôles établis », en développant une rhétorique visant à renforcer l'unité, la cohésion, et l'autonomie du groupe professionnel., L'objectif est ici de consolider sa position dans la division morale du travail, par rapport aux autres groupes professionnels et obtenir davantage de reconnaissance des instances régulatrices, davantage de protections légales, et finalement un statut plus solide. C'est-à-dire l'obtention d'une « licence » qui fait office d'autorisation à exercer, et d'un « mandat », c'est-à-dire une mission, pour reprendre la terminologie développée par Everett Hughes[281]. Concernant les maires, on peut dire que c'est l'élection qui fait office de « Licence ». Pour le reste, comme nous pouvons le voir dans le passage précédent, le maire met avant l'importance de travailler sur l'acceptabilité sociale des projets communaux, car il faut monter que les projets portés ont une utilité pour la commune et le bien-être de tous. Le maire est en quelque sorte mandaté par ses concitoyens pour agir, et il peut agir parce qu'il a la confiance de ses administrés, et qu'il reconnaît leurs besoins et leurs attentes. Chacun est dans son rôle, l'un produit de la reconnaissance, et les autres accordent leur confiance. Cela dit, une fois élu, le maire peut porter les projets qu'ils souhaitent.

2.5 Les apports et limites de cette approche interactionniste dans l'analyse d'un mandat local

Selon nous, l'approche interactionniste, notamment au travers des concepts de « licence » et de « mandat » n'est là aussi pas pleinement opératoire dans le cadre de l'analyse de la professionnalisation d'une fonction élective. En effet, la légitimité du suffrage universel s'incarne dans un personnage, le maire, qui devient chef de l'administration municipale. En un sens, l'élection préserve le maire de toute concurrence, du moins *a priori*. Le maire est donc

279. Entretien avec Eddy Erb, maire de Oberschaffolsheim, commune Bas-Rhinoise de 2295 habitants.
280. Hughes E., « Le drame social du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 115 (2), 1996.
281. Hughes E., *Le Regard sociologique...op. cit*.

en situation de monopole symbolique d'incarnation de la commune et de l'action municipale. Il est de ce fait le chef d'orchestre de la symbolique décisionnelle et de l'action municipal. Ni les adjoints sauf exception, ni les fonctionnaires territoriaux ne peuvent lui contester ce monopole. Pour ces différentes raisons, les maires n'ont pas à lutter pour obtenir une autorisation d'exercice de leur activité, ou encore une reconnaissance de leur monopole à incarner la commune, l'élection s'en charge. D'ailleurs, peut-on voir dans la ressource du suffrage universel une forme de « dominance professionnelle »[282] des maires ? En effet, ils peuvent toujours s'appuyer sur la légitimité du suffrage universel, et non sur une expertise spécifique. C'est aussi, parce que le maire est chef élu de sa collectivité, qu'il peut se camper en « généraliste de tout » pouvant s'attribuer l'inspiration d'un large spectre de projets thématiques. Finalement, l'élection procure au maire une réelle autonomie pour définir ses activités, et se préserver des tâches les moins valorisées, plutôt dévolues aux fonctionnaires territoriaux ou à certains adjoints. Le maire peut ainsi construire et façonner la représentation de son activité par un travail symbolique lié à la production de rôles et de figures.

Ainsi, si l'on peut reconnaître un apport de l'approche interactionniste des professions dans le cadre de notre recherche, il réside d'abord dans l'étude des présentations de soi, et des rhétoriques professionnelles développées par les maires pour consolider la représentation de leur travail. De surcroît, il faut ajouter qu'en analysant ces productions symboliques, s'esquisse ce qui s'apparente à une véritable « identité de métier » pour reprendre la notion élaborée par Bernard Zarca[283]. Nous constatons en effet, une certaine homogénéité dans les façons de se penser, et surtout de se décrire des maires à cet échelon de commune, ce qui est tout à fait révélateur de ce type d'identité comme le note Yvonne Verdier dans sa recherche sur les couturières ou des laveuses[284]. De ce point de vue, les qualificatifs de « manager », « généraliste », « gestionnaire » sont certes les marqueurs d'une « identité du métier de maire », mais probablement moins que la mise en avant régulière par les maires de la production d'une écoute, d'une empathie, d'une mémoire communale et territoriale, et finalement d'une proximité. Il faut également ajouter que ces revendications chargées d'affects nous donne probablement de précieuses indications sur ce qui constitue l'activité centrale du métier de maire. Nous parlons du « vrai boulot » des maires, pour emprunter ce terme utilisé

282. Freidson E. , *Professionnalism, The Third Way*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.
283. Zarca B., « L'ami du trait. Itinéraire d'un compagnon-charpentier », Actes de la recherche en sciences sociales, 29 (1), 1979.
284. Verdier Y., *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Éditions Gallimard, 1979.

par Alexandra Bidet. En effet, cette chercheuse reprend la distinction que fait Everett Hughes entre l'activité centrale et l'activité périphérique d'un métier, pour souligner que : « *L'activité centrale dans un métier peut être considérée comme celle qui donne son nom au métier* »[285]. Nous y reviendrons, mais il y a fort à parier que la maîtrise de la symbolique décisionnelle, les activités de représentation, et les activités relationnelles « individualisées » constituent l'activité centrale de ce groupe professionnel. C'est du moins ce que notait déjà Philippe Garaud[286] dans ses recherches sur les maires. L'approche interactionniste a également le mérite d'amener, et de préciser des notions comme celles de rôle, de présentation de soi, de rhétorique professionnelle ou encore d'identité. Nous mobiliserons souvent cette sociologie interactionniste des professions, ainsi que celle d'Erving Goffman[287], qui sera souvent convoquée dans les différents chapitres de cette thèse, donc celui-ci. En effet, cette sociologie sera combinée à la sociologie des groupes professionnels. Le discussion entre les sociologie fonctionnaliste et interactionniste des professions n'étant pas pleinement heuristique pour questionner ce métier de maire, il nous fait à présent nous tourner vers la sociologie des groupes professionnels. Car, les élus locaux semblent bien constituer une sorte de collectif professionnel.

Section 3 : La sociologie des groupes professionnels combinée à la sociologie des rôles au secours de l'étude de la professionnalisation inaboutie des maires

Après avoir fait discuter les sociologie fonctionnaliste et interactionniste des professions, nous constatons qu'il faut dépasser cette tension entre ces deux approches. En effet, la fonction élective de maire, comme les autres mandats locaux, est certes prise dans une dynamique de professionnalisation qu'il est difficile de nier, mais elle n'est absolument pas une « profession établie », au sens fonctionnaliste du terme. En effet, comme nous l'avons déjà vu, l'analyse de la fonction de maire au travers des différentes nomenclatures de critères généraux n'est absolument pas concluante. Par ailleurs, la sociologie interactionniste a certes le mérite de permettre d'envisager une « identité de métier » et des savoirs professionnels non consolidés, ainsi qu'un questionnement sur le « cœur de métier » d'activités professionnelles encore méconnues, ce qui est le cas du « métier d'élu local » et des autres mandats locaux, mais cela

285. Bidet A.*, L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, PUF, coll. « le lien social », 2011.
286. Garraud P. , « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », art. cité.
287. Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne . Les relations en public . Vol.1..., op. cit.*

n'est ne nous paraît pas encore suffisant.. Aussi, l'aboutissement logique de ce constat d'une relative « opérativité » des notions interactionnistes et fonctionnalistes nous mène à la sociologie des groupes professionnels, car les maires constituent bien un collectif hybride ayant des propriétés variables et parfois difficilement saisissables. Et pour cause, les tâches effectuées par les maires ne peuvent être restituées qu'à gros traits seulement, quand elles ne sont pas proprement indéfinies et parfois indéfinissables comme le note Michel Offerlé[288]. Voilà pourquoi, nous avons décidé de nous placer dans la perspective analytique de la sociologie des groupes professionnels, car cette perspective a l'avantage de permettre de questionner les groupes ou les collectifs problématiques ou hybrides. C'est-à-dire des groupes professionnels à la professionnalité émergente. En effet, comme l'indiquent Charles Gadéa et Didier Demazière[289] dans leur ouvrage sur la sociologie des groupes professionnels, cette sociologie a avant tout comme objet de questionner la dynamique professionnalisation des collectifs professionnels ouverts, et difficiles à classifier. De ce point de vue, on peut sans doute considérer les maires des communes de moins de cinq mille habitants comme un groupe professionnel. Un groupe d'élu(e)s locaux dont la dynamique professionnelle est instable, vulnérable, et marquée par une forte hétérogénéité. Il nous faut d'ailleurs ajouter que cette situation de professionnalisation semble parfois peu souhaitée par les maires, qui voient la subsistance d'une forme d'amateurisme républicain, l'opportunité de se singulariser.

3.1 Une sociologie des groupes professionnels encore plus féconde combinée à la sociologie des rôles

Comme nous l'avons vu précédemment, mobiliser le concept de rôle n'a rien de nouveau lorsqu'il s'agit de questionner une activité professionnelle. Cependant le concept de rôle reste particulièrement fécond et opératoire, lorsqu'il s'agit d'analyser la fonction élective de maire et l'identité du métier de maire. D'autant que cette identité est une « identité négociée »[290], pour emprunter le concept à Renaud Sainsaulieu. Selon nous, l'identité mayorale est négociée et bricolée, ce qui explique toute l'importance de l'analyse des rôles endossés et mis en avant par les maires. Le métier de maire est fait de rôles stéréotypées. Les maires se trouvent en situation de pouvoir individuel, impliquant une forte personnalisation du pouvoir municipal et de la symbolique décisionnelle qui l'entoure. Dès lors, nous pensons que les maires possèdent

288. Offerlé M., *La profession politique, XIXe-XXe siècles..., op. cit.*
289. Demazière D., Gadéa C., *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis..., op. cit.*
290. Sainsaulieu R., *L'Identité au travail...*, *op. cit.*

une certaine marge de manœuvre pour « négocier » et « bricoler » leur identité. Sur ce point, rappelons encore une fois que le maire est à la fois représentant de l'État et représentant élu d'une collectivité et d'un territoire. À l'échelon des petites communes, nous verrons que ce « métier de maire » est nécessairement hybride. Il est possible qu'il puisse être stylisé, au sens où il y a une place pour la singularité. Dans cette idée, nous pensons à l'instar de Marie-Françoise Souchon[291], au sujet des maires des petites communes, citée par Christian Le bart[292], que les témoignages et les récits des maires constituent une source, certes problématiques , mais extrêmement intéressante pour saisir, ce qui fait la quotidienneté pratique et très « profane » du métier de maire. Il faut rappeler ici que les représentations spontanées liées à la pratique du mandat sont riches d'informations sur les composantes de l'identité professionnelle des maires. D'autant que nous partageons l'analyse d'Anthony Giddens[293], lorsqu'il note que c'est dans la capacité de l'acteur social à produire un récit, que se trouve les éléments les plus probants de son identité tant personnelle que professionnelle. Ce constat du sociologue anglais rejoint celui fait par Didier Demazière et Claude Dubar dans leur ouvrage sur « l'analyse des entretiens biographiques »[294]en sociologie du travail. Dans cet ouvrage, ils s'appliquent à montrer que la mise en récit est tout à fait centrale dans la formation et la négociation des identités professionnelles dans le temps. Or, il nous paraît plausible que les maires développent une réelle réflexivité sur les rôles qu'ils endossent et les tâches et activités auxquels ces rôles renvoient. Cela, nous avons pu le constater tout du long de notre terrain. Pour le dire autrement, les maires pensent la représentation de leur activité, et ils s'approprient symboliquement des tâches socialement valorisées. Selon nous, lorsqu'ils se racontent et lorsqu'ils développent leur conception du mandat, les maires décrivent la catégorie de la pratique quotidienne du métier de maire. Or, les rôles décrits sont clairement constitutifs d'une «identité de métier », et ils suggèrent beaucoup des choses sur les pratiques concrètes liées à ce mandat. Au-delà du fait que ces rôles manifestent un sentiment d'appartenance à la « tribu », nous faisons l'hypothèse qu'ils donnent de solides indications sur ce qui constitue le « cœur de métier » de cette fonction élective. Rappelons qu'il est bien difficile de décrire le travail effectif des maires autrement qu'à gros traits, y compris lorsqu'on mobilise les approches statistique et juridique qui sont parfois trop « homogénéisantes » et « unifiantes ».

291. Souchon M.-F. , « Le maire élu local sans une société en changement », *Cahiers de l'IEP de Grenoble*, 2, 1978, p. 74.
292. Le Bart C. , *Les maires, sociologie d'un rôle...op. cit.*
293. Giddens A., *La construction de la société. Éléments de la théorie de la structuration..., op. cit.*
294. Demazière D., Dubar C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.

Voilà pourquoi, il est particulièrement intéressant de combiner à la sociologie des rôles à une sociologie des groupes professionnels, car il y a une réelle diversité de pratiques associées à ce mandat. D'un territoire à l'autre, d'une commune à l'autre, d'un titulaire de la fonction à l'autre, il y a des écarts et des variations dans l'incarnation et la représentation de ce métier de maire. Ajoutons que les relations concrètes entre les maires et leurs administrés peuvent également varier. Nous sommes bien en face d'un collectif hybride d'élus locaux, dont les membres ont en commun l'importance du travail symbolique réalisé pour « représenter » un territoire et une population.

Nous avons décider de voir dans les rôles, des indices du travail concret des maires. Or, il faut toujours être vigilant, car il subsiste toujours le risque pour le chercheur de s'appuyer sur les représentations simplistes, voire fausses que les édiles peuvent véhiculer quant à leurs activités. En effet, la fonction de maire est entourée de catégories spontanées, d'énoncés « semi-profanes » vis-à-vis desquels il faut adopter un regard prudent, sans pour autant verser dans un procès permanent en « insincérité », et adopter ainsi une vision trop empreinte de cynisme, voire de machiavélisme. Nous rejoignons Jacques Lagroye[295] ou Christian Le Bart[296], lorsqu'ils évoquent l'un et l'autre, la redoutable « efficacité sociale » des croyances et des représentations rattachées au mandat de maire, en rappelant que ce rôle de maire possède une socialité à laquelle finalement personne n'est insensible, ni les maires eux-mêmes, ni les chercheurs, ni plus largement les autres observateurs de cette fonction. Cependant, nous concluons cette mise en garde, faite par bien d'autres chercheurs avant nous, en faisant l'hypothèse que malgré cette « auto-persuasion » des maires, qui finissent par devenir, ce qu'ils disent « être », le concept rôle reste opératoire pour questionner l'état de la professionnalisation de cette fonction de maire. D'autant plus, que ce concept de rôle, peut être relié à la question de la division du travail et de la spécialisation des tâches au sein de la municipalité et de l'équipe municipale. On renvoie ici à la question de la répartition des tâches entre le maire et des adjoints souvent plus spécialisés que lui, ou entre le maire et les rédacteurs et attachés territoriaux qui travaillent également sur les dossiers. Aussi, ce concept de « rôle » peut être relié à celui de « ressource » en matière de personnel à disposition. Par ressources au pluriel, il faut également comprendre les ressources intrinsèques à chaque maire. Celles issues de leur vie professionnelle antérieure ou concomitante au mandat. Et sur ce dernier aspect se pose la question de la portabilité de certaines compétences académiques

295. Lagroye J., « Être du métier », art. cité.
296. *Ibid*

ou professionnelles acquises antérieurement dans le cadre de l'exercice du métier de maire et de l'incarnation de ce mandat plus largement. Chaque rôle implique la mobilisation de ressources, les deux concepts sont donc étroitement liés, et là encore les entretiens peuvent donner de solides indications sur les ressources mobilisées.

3.2 Derrière les rôles : Des investissements réflexifs révélateurs des tâches accomplies

Lorsqu'on convoque le concept de rôle, on ne peut s'empêcher de le référer à sa définition peut-être la plus courante en sociologie. C'est-à-dire, un ensemble de comportements et d'attitudes lié à une position ou une fonction institutionnalisée et socialement située. Cette définition peut tout à fait s'appliquer à un rôle professionnel, et s'adapte encore mieux à une fonction élective. Le rôle renvoie également à un ensemble de dispositions visant à rendre la position sensible aux autres, et donc à la faire exister. Dans la tradition sociologique, notamment celle de la première école de Chicago, le rôle renvoie donc souvent à la tension qui existe entre un individu occupant une position professionnelle et un univers de contraintes liés à cette « position ». Ainsi, au début du siècle dernier, Charles H. Cooley[297] montrait déjà au travers de sa théorie du « looking Glass-Self », que l'individu se définit de la manière dont les autres le définissent. Dans le même sens, Ralph Linton[298] distinguait le « statut » , c'est-à-dire la position ou la profession occupée par l'individu, et le « rôle » qui correspondait à la dimension dramaturgique du statut pour rejoindre ici Erving Goffman[299]. C'est ce même Erving Goffman qui au début de son œuvre, évoquaient également cette idée fondamentale de la sociologie interactionniste de Chicago, selon laquelle, le rôle correspondrait à ce qu'il faut dire et faire dans un cadre d'interaction réglée. Les situations liées à une activité professionnelle sont des cadres d'interaction réglés et régulés. Dans la perspective de Goffman, dire et faire pour être à la hauteur de la définition socialement acceptée et reconnue de la fonction occupée. Ces théories issues de l'école de Chicago et l'interactionnisme peuvent déjà nous questionner sur ce qui peut être la source du sentiment de « professionnalisme » des élus locaux. Cela étant, nous pensons que la manière de convoquer la notion de rôle mérite d'être complétée dans le cadre de l'étude de la fonction élective de maire. En effet, comme le notait déjà Jacques Lagroye[300], un rôle n'est pas réductible à un ensemble de

297. Cooley C. H., *Human Nature and The Social Order, Scribner's Sons*, New-York, 1902.
298. Linton R. , *De l'homme*, Paris, Minuit, 1968.
299. Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public..., op. cit.*
300. Lagroye J., « On ne subit pas son rôle, entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, 38 (10), 1997.

comportements et d'attitudes. Dans le cas du métier de maire, c'est bien plus que cela, il faut aussi y adjoindre une dimension symbolique, car c'est aussi un univers de croyances et de représentations, c'est aussi un univers de valeurs liées à la fonction de maire. Ces représentations du métier de maire sédimentées à travers les époques ont toutes leur importance dans l'idée que les édiles ont de leur activité. Ainsi, les façons de faire maire « entrepreneur », « gestionnaire », « bâtisseur », ou « notable » résultent de configurations relationnelles situées historiquement et spatialement. Ces configurations engendrent des modèles de maire porteurs de pratiques socialement valorisées dans toutes les formes de l'activité de maire. De ce point de vue, notre bref historique donne des éléments de compréhension de la genèse des différentes figures du maire, tantôt bâtisseur et entrepreneur, mais surtout elles nous font comprendre qu'il s'agit d'une activité très difficile à saisir, et qui résiste à certaines typologies professionnelles d'où l'importance de l'approche en terme de groupes professionnels. Nous reviendrons sur les modèles de maire, car ils sont essentiels à la compréhension de ce personnage « polyvalent et généraliste », un professionnel hybride en quelque sorte. Mais d'abord, restons sur la complexification nécessaire de ce concept de rôle, car nous sommes face à un mandat de maire, qui rappelons-le est surchargé symboliquement, avec une définition normative de la fonction de maire qui ne cesse de se recombiner, de se reconfigurer au fil des époques. Cela rend sans doute encore plus sensible l'importance d'interroger ce mandat au travers du prisme de la sociologie des professions.

3.3 Une notion de rôle nécessairement complexifiée par le double statut des maires

Nous l'avons déjà souvent écrit, mais le maire est à la fois chef « élu » de l'administration municipale, et représentant local de l'État avec un certain nombre de compétences déléguées. Il s'agit donc d'un personnage bicéphale par nature. Il a par conséquent hérité des compétences liées aux deux facettes de cette fonction de maire. Il en découle logiquement une première complexité du rôle de maire, et on peut ici convoquer le concept de « role set » de Robert K. Merton[301] . Ce qu'il y a d'intéressant pour notre recherche, c'est que ce concept consiste à articuler la pluralité des statuts que l'individu peut avoir, avec la pluralité de rôles (role-set) associés à chaque statut en fonction des contextes. Cela permet de faire ressortir des « incongruences de rôles », ce qui peut s'avérer utile dans le cadre de cette fonction de maire prise entre le maintien d'un amateurisme et un mouvement de professionnalisation inabouti et

301. Merton R.-K., « The role-set : Problems in sociological theory », *The British Journal of Sociology*, 8, 1957.

non toujours souhaité. Cette première complexification de la notion de rôle par Robert K. Merton, nous paraît utile, car les maires ont une fonction par nature bicéphale impliquant au moins en théorie toutes sortes de tâches. De surcroît, c'est une fonction marquée par une forte mobilité sectorielle, impliquant des attentes de rôles « professionnelles » aussi éclectiques que contradictoires, ce qui explique également la difficulté que les chercheurs peuvent avoir à cerner le travail concret des maires, d'autant que le corpus juridique existant n'aide pas forcément à y voir plus clair, tant il implique une juridiction très large. Nous pouvons à cet égard déjà faire le constat que cette articulation entre la multiplicité de statuts et rôles associés met en lumière des catégories très génériques de « métier » et des compétences qui le caractérisent. Lorsqu'on écoute les maires, on entend régulièrement parler de termes génériques comme gestionnaire, manager, animateur, chef de projet, et même chef d'entreprise. À quoi on peut adjoindre, une esquisse des tâches et compétences qui vont avec ces catégories de « métier » Les deux extraits d'entretien qui vont suivre sont assez révélateurs en la matière :

> « *Oui, oui, il y a un savoir-faire, on est je vous ai dit, on est chef d'entreprise, on est manager, d'un côté. Ici en tant que je suis chef d'entreprise, je manage, je manage pas mes dix agents, mais j'ai des chefs de service, ça encore, je le laisse à mon directeur général. Voilà, donc ça, c'est une compétence. Et l'autre compétence, c'est animer une équipe pour que cette équipe produise un travail, produise des idées, et ait envie de réaliser des projets.* » [302]

> « *Polyvalent, coordinateur, décideur, (E J : Porteur de projet ? Rarement ?). J'en ai porté, des grands projets lors de mon premier mandat. Deuxième mandat, j'ai créé une compétences "grands projets", que j'ai confié à un adjoint.* » [303]

Ces deux extraits, nous permettent également de préciser notre usage du concept de rôle, qui correspond clairement au second mouvement de complexification de la notion. Il ne s'agit alors plus seulement d'envisager le concept au travers d'une définition prescriptive des rôles liée aux attentes de rôles. Nous savons que les rôles impliquent toujours une adaptation, une interprétation de la part de l'individu (role-perfomance), c'est d'autant plus vraisemblable lorsqu'il s'agit du travail d'incarnation d'un mandat, et plus particulièrement celui de maire. L'aspect le plus intéressant pour nous de ce second mouvement de complexification réside justement dans le fait les individus peuvent tout à fait choisir de s'investir dans les rôles qui sont socialement les plus valorisées. C'est d'ailleurs ce que note Dominique Martuccelli[304]

302. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau commune Bas-Rhinoise de 4984 habitants.
303. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.
304. Martucelli D., *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, 2002.

dans sa sociologie de l'individu. Pour notre recherche, cette approche complexifiée de la notion de rôle peut donc s'avérer utile pour saisir les types d'engagements qui font la quotidienneté de ce mandat de maire dans les petites communes. Au sens où, un rôle suppose aussi des compétences, des pratiques, des tâches, et des postures émotionnelles, car la compétence émotionnelle à cet échelon de communes nous semble ne pas devoir être négligée.

Pour finir, nous l'avons déjà évoqué, il semble assez pertinent de marquer que les maires s'éprouvent dans leur fonction, ils la questionnent en quelque sorte, tout comme, il semble également questionner leur identité professionnelle de maire. Cela, ils ne le font pas seulement quand on leur demande de le faire en situation d'entretien. Le mandat est un moment « d'expérimentation identitaire ». Voilà pourquoi, nous pensons qu'ils ne sont pas seulement prisonniers des rôles, de leurs propriétés et de leurs déterminations. Ils ont aussi une certaine « distance au rôle »[305] pour reprendre Erving Goffman, qui se manifeste notamment au travers de cette posture de « généraliste de tout ». Il s'agit d'une composante semble-t-il essentielle de l'identité professionnelle des maires. Cette idée d'un maire généraliste est reliée à ce concept « d'amateurisme républicain ».

La notion de rôle reste donc féconde, à partir du moment où l'on considère que nous sommes face à des titulaires de la fonction, à la fois « réflexifs »[306], « éprouvés »[307], et rationnel ayant la possibilité de négocier leur activité. Cette négociation de l'activité par les maires peut se faire entre autre en déléguant certaines activités à leurs adjoints, ou en choisissant dans une certaine mesure les types d'engagements thématiques, sorte de stylisation de l'exercice du mandat. En somme, certes, les maires se racontent, mais de surcroît, ils le font plus volontiers encore dans les conditions d'entretien, mais tout en laissant filtrer au travers des rôles, une partie des tâches qu'ils s'allouent et qu'ils considèrent comme devant faire partie intégrante de la représentation de leur métier. Les maires ne sont pas « dupes » des contraintes de rôle liées à leur fonction , et cherche malgré tout à sauvegarder une forme d'authenticité, comme le montre d'ailleurs cet extrait d'entretien :

305. Goffman E., « La distance au rôle en salle d'opération », *Actes de la recherche en sciences sociales*, (143) 1, 2002.
306. Beck U., Beck-Gernsheim E., *individualization*, Londres, SAGE, 2002.
307. Martucelli D., *Grammaires de l'individu..., op. cit.*

« *Je pense qu'il faut être comme on est, je n'ai pas nécessairement ni les qualités, ni la pente naturelle pour faire un certain nombre de choses. Les moments officiels, j'y suis et je pense faire preuve de beaucoup d'empathie à l'égard de gens. Et c'est vraiment réel au-delà du rôle. C'est vécu. Non, je suis président de l'EPHAD, mais je ne vais pas systématiquement à l'EPHAD pour voir les gens, parce qu'aller dans une EPHAD, cela reste une épreuve pour moi.*» [308]

Ici, le concept de rôle, nous semble intéressant, dès l'instant où l'on considère que la mise en récit nous permet de saisir la personne à l'épreuve de son rôle de maire. Et qu'elle est donc capable de se caractériser non pas uniquement en fonction d'un univers de contraintes et de déterminations, mais aussi de se mettre à distance des attentes de rôle, et d'évoquer les écarts qu'elle opère vis-à-vis dernier. Chaque maire à une marge d'interprétation du métier d'élu local, et va à la rencontre de son rôle de maire, selon des formes pratiques relativement différentes. La sociologie des rôles constitue donc bien une entrée conceptuelle pertinente, car elle permet de pénétrer en profondeur la grande diversité des expériences faites de cette fonction élective. Il s'agit d'objectiver à travers cette diversité des ressources réflexives et de ressources de compétences propre à chaque maire, la nature hybride et imparfaite de ce groupe professionnel. Car, répétons-le, il s'agit d'un groupe professionnel dont les membres possèdent tout de même une certaine autonomie de réflexion et décision leur permettant de négocier ce qu'implique le métier d'élu local et d'en orienter la représentation. De ce fait, il nous est indispensable de faire dialoguer différentes sociologies, la sociologie des groupes professionnelles, la sociologie des rôles, et la sociologie de l'individu. En effet, le mouvement de professionnalisation de ce mandat de maire ne va pas de soi pour les principaux intéressés qui continuent de se camper en personnage polyvalent.

3.4 Saisir le lien entre des rôles incarnés et la consolidation de «l'identité de métier » d'un collectif hybride

En somme, lorsqu'on parle du « métier d'élu local », l'entrée conceptuelle que constitue la notion de rôle, et tout ce à quoi elle renvoie, nous semble tout à fait centrale. En effet, être maire ne consiste pas seulement à s'ajuster à un rôle établi, ou à des modèles, sur lesquels nous reviendrons d'ailleurs. Dans notre cas, il est plus important de noter, comme d'autres chercheurs avant nous, qu'un rôle n'est pas joué de la même manière, ne serait-ce que parce que les origines socio-professionnelles et la formation de chaque élu sont différentes, sans

308. Entretien avec Frédéric Pfliegersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4161 habitants.

oublier les raisons qui ont poussé les titulaires de la fonction à entrer dans une expérience élective. Et pourtant, on ne peut pas nier les contraintes de rôle auxquelles doivent se plier les individus amenés à endosser le rôle de maire, mais il nous semble plus important de retenir l'idée que les rôles liés ce mandat, même si ils sont diversement saisis et investis, contribuent à une forme d'homogénéisation des pratiques et par là, à la consolidation d'un sentiment d'appartenance au « métier d'élu local ».

Tout ceci justifie pleinement notre option théorique qui consiste à croiser sociologie des rôles, la sociologie des professions et des groupes professionnels, avec une approche par entretien compréhensif visant à questionner l'identité professionnelle des édiles dans les petites communes. Il nous faut souligner que le fait professionnel est aussi un processus identitaire, et dans notre cas, chaque élu a sa trajectoire personnelle, un passif professionnel qui lui est propre, et donc une singularité. Ajoutons à cela, que la fonction de maire comme tout autre fonction peut être considérée comme un système de croyances et de pratiques fondant une sorte « identité catégorielle » pour le reprendre les termes de Claude Dubar[309]. Voilà pourquoi, il est essentiel pour notre propos de nous intéresser à la façon dont les maires racontent et décrivent la catégorie de la pratique quotidienne liée à ce mandat. En d'autres termes, on ne peut pas faire fi des conceptions que les principaux intéressés ont de leur propre fonction. D'autant plus, qu'ils ne sont pas reconnus comme « professionnels », et ne se qualifient pas toujours comme tels. De surcroît, il faut toujours souligner qu'une dynamique identitaire professionnelle implique des transactions permanentes avec les autres, mais aussi avec soi-même comme le note Didier Demazière et Claude Dubar dans leur ouvrage sur l'analyse des récits professionnels[310]. Partant des conclusions de ces deux chercheurs, nous pensons que l'analyse de l'intériorisation des rôles par les maires, et la mise en récit qu'ils font de leur activité, sont ici fondamentales pour saisir sur le vif « l'identité professionnelle pour soi »[311] des maires. Ainsi, intégrer les témoignages des maires à une discussion entre sociologie des rôles et sociologie des groupes professionnels nous semble être une nécessité, pour questionner une fonction élective qui semble générer une véritable « identité de métier », alors même que le sentiment d'amateurisme républicain reste très prégnant, pour ne pas dire partie intégrante de l'identité des maires de petites communes, et alors même que les réalités

309. Dubar C., *La Socialisation, construction des identités sociales et professionnelles,* Paris, Armand Colin, 2002.
310. Demazière D., Dubar C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion..., op. cit.*
311. Dubar., Tripier P., Boussard V.*, Sociologie des professions..., op. cit.*

d'exercice de cette fonction sont particulièrement marquées par l'hétérogénéité. Entendons par là, que les configurations d'exercice de ce mandat restent fortement différenciées d'une commune à l'autre. En cela, nous pouvons d'ailleurs rejoindre le constat de Bucher et Strauss[312], lorsqu'ils ont inspiré le concept de segment professionnel, et qu'ils ont et de ce fait constaté, dans une ligne très interactionniste, qu'il n'y a pas de profession réellement unifiée. C'est particulièrement vrai d'une fonction élective comme celle de maire, si tant est qu'elle puisse être considérée comme une profession. Nous pouvons en tout cas remarquer que le groupe professionnel que constituent les élus locaux est sensiblement « segmenté » ne serait-ce qu'en considérant les origines professionnels des édiles. Les maires qui s'engagent dans leur mandat sont parfois retraités, parfois actifs, ou en disponibilité de la fonction publique d'État ou territoriale. De surcroît, ils cumulent bien souvent différents mandats et différentes positions dans les différents échelons de gouvernance locale, ou les structures intercommunales et autres syndicats d'économie mixte. De ce fait, ils jouent d'une logique supplétive avec plusieurs niveaux d'indemnités, comme le montre d'ailleurs cet extrait d'entretien qui en reflète bien d'autres :

> « *Aucune semaine n'est type. Après, il faudrait en observer plusieurs. Moi comme ça de prime abord, je dirai que le mandat de maire, c'est 50%, le mandat de conseiller départemental, c'est 30%, et les 20% restants, quand tout va bien, je peux les consacrer à mon travail.* » [313]

Section 4 : L'impossibilité théorique d'y voir une profession « unifiée », « établie », « objective »

Lorsqu'on analyse le degré de professionnalisation de la fonction de maire et davantage dans les petites communes, il ne peut être question de parler, ni même d'évoquer le concept de « profession établie ». Il s'agirait plutôt d'un processus de structuration professionnelle, avec ses rythmes historiques, ses dynamiques de professionnalisation, et ses modèles. Ce type de processus de structuration professionnelle est assez classique, mais prend du temps comme le soulignent Claude Dubar, Pierre Tripier, et Valérie Boussard dans leur manuel de sociologie des professions[314]. Ces trois auteurs rejoignent Lucien Karpick[315], qui dans son étude sur la profession d'avocat avait démontré que les dynamiques de structuration professionnelle

312. Bucher., Strauss A., « Profession in Process », traduit dans Strauss A., *La trame de la négociation*, L'harmattan, Paris, 1992.
313. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5102 habitants.
314. Dubar. C., Tripier P., Boussard V*., Sociologie des professions...op. cit.,*
315. Karpick L., *Les avocats entre l'État, le public et le marché XIIIe-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1995.

n'étaient en rien exclusives de la coexistence ou la succession de plusieurs modèles (étatique, libéral, mixte dans le cas de la profession d'avocat). En effet, il arrive parfois qu'une dynamique de professionnalisation soit en quelque sorte « réversible », on parle alors de déstructuration professionnelle. Selon nous, cela peut se vérifier également dans le cadre de l'étude d'une fonction élective comme celle de maire. Car, avec le métier de maire dans les petites communes, le terme de professionnalisation doit être utilisé avec encore davantage de précautions, tant une forme d'amateurisme républicain subsiste, et semble même être revendiqué par les édiles eux-mêmes. Plutôt que de chercher à objectiver à tout prix une « professionnalité » des petits maires, nous devrons plutôt faire en sorte de cerner les relations dynamiques qui existent entre des trajectoires et les cheminements individuels de ceux qui l'endossent, le rapport qu'ils entretiennent à l'institution mayorale, et la reconnaissance d'une forme de professionnalisation par l'octroi ou non d'un statut. En effet, il faut comprendre que c'est par l'entremêlement de ces dynamiques que se construit l'identité professionnelle de ce mandat, et une partie de l'identité sociale de ceux qui l'incarnent. Il n'y a donc pas de profession « objective », mais plutôt une relation dynamique entre un individu, une fonction, et l'institution qu'il représente, c'est là encore particulièrement vrai du mandat de maire. Voilà pourquoi, il nous semble réellement nécessaire de dépasser la controverse en fonctionnalisme et interactionnisme sur ce qui fait « profession ». Dans cette optique, il nous fallait tracer un « fil d'Ariane » entre plusieurs sociologies, afin de les faire parler entre elles, car comme le note Christian Le Bart au sujet de la sociologie du métier de maire : « *Il s'agit de cerner l'élu au concret, l'élu dans l'exercice de ses activités.* »[316]. Cela n'est pas une mince affaire, tant les élus locaux, dont les maires, constituent un groupe professionnel hybride recouvrant des réalités très diverses.

4.1 Des profils hétéroclites et des activités composites : Le signe de la prégnance d'une forme d'amateurisme ?

Dès le commencement de notre travail sur les maires de communes de moins de cinq mille habitants, nous avons très vite compris que ce mandat est marqué par une réalité pratique qui n'est absolument pas homogène. *A priori,* cela ne surprendra pas le chercheur, tant les maires constituent à la fois un collectif ouvert et relativement instable de personnes qui ont en commun cette ressource du suffrage universelle, qui leur confèrent cette exclusivité à pouvoir

316. Douillet. A.-C., Lefebvre. R., *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017.

gérer, représenter, et surtout incarner une commune. D'ailleurs, lorsqu'on questionne cette hétérogénéité des conditions d'exercice du mandat, nous pourrions, à l'instar de Jacques Lagroye[317], prétendre qu' avoir du métier ne réside pas seulement dans l'idée de se conformer à des modèles hérités du passé, et aux rôles stéréotypés qui en découlent. Dans la mesure où de toutes les façons, le maire semble être un bricoleur d'identités, tant les dimensions symbolique, émotionnelle, et identitaire sont importantes dans le travail de maire. Nous serions tentés de dire que si il y a bien des modèles théoriques auxquels appartiendrait le maire, c'est à ceux de « l'individu bricoleur, éprouvé, et réflexif »[318] ; la sociologie de l'individu sera donc utile à notre recherche. Il n'y a ici rien de surprenant, car le maire est un personnage « d'entre-deux », pris entre deux modernités. C'est un constat que l'on peut faire concernant d'autres figures contemporaines pour emprunté la pensée du sociologue Ulrich Beck[319]. Il y a de surcroît cette idée, que le personnage du maire est un trait d'union, nous y reviendrons, entre la tradition et l'avenir, entre une symbolique communautaire et une symbolique sociétale . Cette nécessité de faire la synthèse et de bricoler entre plusieurs modèles, plusieurs pratiques, pourrait bien être la marque de ce personnage à l'autorité mixte, mais pris dans une dynamique de structuration professionnelle incertaine.

À ce stade de notre raisonnement, il nous faut insister sur le fait que la pratique de ce métier de maire dans les communes de taille modeste, est marquée par la diversité, l'éclectisme, peut-être est-là autant de marqueurs d'une forme de professionnalisation inaboutie et d'amateurisme comme nous l'avons évoqué plus haut. En effet, il apparaît très vite lorsqu'on est sur le terrain face aux édiles, qu'il y a plusieurs manières de faire maire, au sens d'une certaine latitude d'incarnation, et de justification des activités liées au mandat. Entendons ici qu'il existe un répertoire de rôles assez large permettant de faire exister ce mandat. De plus, il n'est pas aberrant de dire que le mandat de maire est avant tout la confrontation entre l'histoire personnelle du titulaire de la fonction, sa formation, sa trajectoire professionnelle antérieure ou concomitante, et des pratiques cristallisées et consolidées issues de configuration successives des rapports sociaux propres à un espace donné. Aussi, il ne peut résulter de cette affirmation qu'une forte hétérogénéité dans la manière d'incarner et représenter le métier de maire. Ainsi, nous nous inscrivons dans la droite ligne tracée par Jacques Lagroye lorsqu'il

317. Lagroye J., « Être du métier », art. cité.
318. Tarragoni F., *Sociologies de l'individu,* Paris, La Découverte, 2018.
319. Beck U., « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, 39, 1998.

écrivait que : « *Un rôle n'est pas joué de la même façon par l'élu que son origine et sa formation prédisposent à se plier " naturellement " aux contraintes qu'il impose* »[320]. Il nous semble important dans un premier temps de montrer que ce constat que nous partageons, sur la grande diversité des façons de vivre le rôle, de le faire exister, et de la grande diversité des trajectoires biographiques et professionnelles se cachant derrière ce mandat de maire, n'est que guère révélé par les quelques statistiques dont nous disposons. Puis, nous développerons la façon dont les principaux intéressés éprouvent et font « l'expérience » de la distribution de leurs activités. En effet, nous verrons que l'expérience que les maires font du mandat est sans doute plus éloquente, plus significative pour saisir l'hétérogénéité des conditions d'exercice du mandat que les données statistiques, qui nous ramènent plutôt à une somme de propriétés et de déterminations, certes importante à identifier et questionner par ailleurs.

4.2 Une réalité statistique réductrice de la grande diversité d'expériences du métier de maire

Lorsqu'on questionne la fonction élective de maire à l'aune d'une tendance à la professionnalisation, et lorsqu'on se penche plus spécifiquement sur la façon dont elle est articulée et conciliée avec une activité professionnelle, il nous semble pertinent de convoquer quelques données statistiques. Même si, il nous faut noter, les statistiques mobilisées ne semblent pas totalement laisser transparaître les manières différenciées de vivre cette activité de maire. En effet, si l'on en croit l'étude « Être élu local en 2018 »[321], reprise dans le rapport du sénat traitant de la facilitation de l'exercice des mandats locaux, on note tout de même que 50,53% des élus locaux interrogés exercent une activité professionnelle parallèlement à leur mandat contre 37,47% de retraités ou pré-retraités, et environ 42% dans le cadre de notre terrain[322]. Ajoutons que dans le cas notre terrain, presque 10% des maires interrogés sont en disponibilité de la fonction publique, et environ 20% sont en arrêt ou suspension de contrat pour ceux qui sont salariés du secteur privé, la plupart du temps des cadres. Ces chiffres sont révélateurs d'une certaine diversité des situations des titulaires de la fonction. Ils nous interpellent forcément lorsqu'on sait qu'environ 48% des élus locaux, dont de nombreux maires de petites communes, disent consacrer au moins vingt-cinq heures hebdomadaire ou plus à leur mandat local. Dés lors, on comprend que le mandat de maire donne probablement

320. Lagroye J., « Être du métier », art. cité.
321. Gatel F., Kerrouche E., *Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation »….,op.cit.*
322. Cf. Annexe 2 : Base des maires interrogés

lieu à des réalités très différentes en matière d'organisation et de distribution de l'activité, ce que confirme aussi notre terrain au travers des deux extraits qui suivent :

> « *ça peut aller de vingt à quarante heures par semaine, (E J : vingt à quarante heures ?), en fonction des semaines. Après, j'y inclus aussi, quand je pense à tel ou tel dossier le matin dans la voiture, ça fait partie du boulot quoi, c'est toujours comme ça.* » [323]

> « *Oui, oui, clairement, moi je suis retraité, donc je consacre la quasi-totalité de mon temps à ça. Et, j'ai beaucoup d'admiration pour les deux ou trois maires que je connais, qui sont des cadres d'entreprise. En me disant, comment ils arrivent à concilier les deux ? Et voilà, donc du coup, quand vous regardez la sociologie des maires, c'est pour moitié des retraités* » [324]

Nous ajouterons dans le même sens, et en complément de ces deux propos que seuls 31,74% des élus locaux qui concilient une activité professionnelle et un mandat électif ont déjà eu recours à des autorisations d'absence, seulement 18,14% à des crédits d'heures, et enfin à peine plus de 4% à une suspension de contrat. Il s'agit ici de trois dispositifs, qui rappelons-le, sont censés faciliter l'exercice du mandat local. De surcroît, notons que la majorité des maires ont une bonne connaissance de ces dispositifs. Certes, nous l'avons vu plus haut, il y a tout de même une large part de retraités parmi les maires, il s'agit en effet d'une catégorie socioprofessionnelle surreprésentée. Néanmoins, il y a aussi une certaine diversité des origines professionnelles. Là encore, selon l'étude « Être élu local en 2018 »[325], on trouve parmi les élus locaux actifs, environ 31% de salariés du, 15% d'agents de la fonction publique d'État, 13,50% d'agents de la fonction publique territoriale, 14,43% de travailleurs indépendants, et enfin 9,55 % de chefs d'entreprise. Ces chiffres recoupent en partie ceux de notre terrain[326], sur les 34 maires interrogés, nous trouvons environ 29% de fonctionnaires (cadres dans la majorité des cas), 26 % environ de cadres en entreprise, 17,5 % environ de professions libérales, et enfin presque 12 % de chefs d'entreprise. Il y a cependant un petit bémol à apporter, presque 78% des maires de notre corpus n'exercent plus d'activités, 38 % d'entre eux étant à la retraite, et 19% d'entre eux sont en suspension de contrat ou au moins en activité réduite. Cependant, il faut relativiser ces chiffes, notre corpus étant particulièrement étroit. Nous avons réalisé quelques statistiques élémentaires afin d'effectuer des comparaisons avec des études dont les échantillons sont sensiblement plus importants.

323. Entretien avec Marc Herrmann, maire de Furdenheim, commune Bas-Rhinoise de 1320 habitants.
324. Entretien avec René Shaal, maire de Lipsheim, commune Bas-Rhinoise de 2632 habitants
325. Gatel F., Kerrouche E., *Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation »...op. cit.*
326. Cf. Annexe : Base des maires interrogés

Ce que l'on peut déjà noter, c'est une certaine diversité des profils professionnels des maires qu'ils soient en activité parallèlement à leur mandat ou retraités. Même si par ailleurs, il faut également noter que les fonctionnaires sont assez fortement représentés et cela quelle que soit la fonction publique considérée. Dans une moindre mesure, le constat est le même pour les cadres que cela soit en entreprise privée. Bien que, nous ayons brièvement mobilisé l'outil statistique pour appuyer notre constat, dans notre cas, il ne nous semble pas suffisamment révélateur de cette diversité des expériences de la pratique du mandat de maire. Certes, les statistiques constituent sans aucun doute un apport indéniable pour montrer quelles sont les catégories professionnelles les plus représentées, et sans surprise les fonctionnaires sont en bonne place, ce qui ne nous surprendra pas. La fonction publique offrant de droit, la possibilité de mise en disponibilité, afin un mandat électif. Il s'agit, et de loin, le statut le plus sécurisant en vue d'exercer une fonction élective, même si la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité a généralisé le droit à la suspension de contrat pour les salariés du privé. D'ailleurs, les cadres supérieurs du secteur privé sont fortement représentés. Là encore, l'exercice de fonction de management, de direction, et plus largement d'encadrement implique des ressources de compétences transposables et valorisables en vue de l'exercice d'un mandat. En effet, cela sera particulièrement éloquent lorsque nous ferons un détour par les différents types de symbolique sur lesquels s'appuient les modèles de maire qui donnent naissance au « personnage ». Cela étant, dans le cas des cadres supérieurs issus du secteur privé, il semble assez pertinent de penser qu'une certaine portabilité des compétences puissent exister entre les fonctions d'encadrement en entreprise privée, et la gestion d'une collectivité locale. Évidemment, c'est encore plus vraisemblable des chefs d'entreprise qui possèdent un habitus en affinité avec certains aspects du mandat mayoral. En effet, l'effet l'habitus de chef d'entreprise s'accorde parfaitement avec les modèles du maire entrepreneur/manager. Quant aux professions libérales, elles assurent souvent un ancrage local plus important. Cela s'explique par le développement d'une clientèle ou d'une patientèle pour les médecins et autres professions médicales. Nous reviendrons plus tard sur la question des positions professionnelles occupées, entendues comme pourvoyeuses de ressources symboliques et ressources de compétences. Avant cela, il nous faut nous attarder sur l'un des marqueurs de l'hybridité de ce groupe professionnel, la façon dont chaque maire éprouve la distribution de ces activités dans le temps.

4.3 Une grande diversité de combinaison dans la façon de distribuer les activités liées au mandat

Dans les communes de moins de cinq mille habitants, le mandat de maire semble être l'objet d'appropriations extrêmement diversifiées, et la conciliation entre une activité professionnelle éventuelle et les activités mayorales se fait semble-t-il selon des modalités très variées d'un maire à l'autre. Cela a déjà été rappelé par de nombreux chercheurs avant nous, l'exercice du métier de maire est la résultante d'une combinaison d'éléments impliquant les propriétés sociales personnelles des maires, leurs attributs sociaux, des rôles plus ou moins prédéfinis, et des modèles comportementaux. À cela, il faut ajouter les configurations territoriales propres à chaque commune, elles-mêmes porteuses de croyances et de représentations, et d'une mémoire territoriale. Il existe une multitude de combinatoires de ces différents éléments. Et de ce fait, il est donc pertinent de mobiliser une sociologie de l'expérience[327], qui s'intéresse davantage à la façon dont l'individu s'éprouve dans son activité, la façon dont il la ressent, et dont il fait l'épreuve de son activité professionnelle. Selon nous, ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans cette approche théorique inspirée du courant phénoménologique, c'est précisément que ces « épreuves » sont entendues comme un système d'expériences subjectives liées à une activité. Dans le cas de la fonction élective de maire, nous nous intéressons à l'expérience que font les titulaires de la fonction d'une position identique, celle de maire. En effet, il est ici question de la façon donc chaque individu élu maire, s'approprie la fonction élective selon une combinatoire d'éléments, en d'autres termes l'expérience qu'il fait de l'endossement du rôle et des différents arbitrages que cela implique entre vie élective, vie professionnelle, vie privée. De ce point de vue, nous constatons une très grande diversité de situations, entre autre liée à la grande variété des professions d'origines, mais aussi au fait d'être en activité plus ou moins réduite parallèlement au mandat, c'est-à-dire « double actif ». À ces différentes causes, nous ajouterons la question des ressources organisationnelles mobilisables au niveau de chaque commune, cet aspect étant bien sûr lié à la taille des communes considérées. Au total, il en découle une forte hétérogénéité des conditions d'exercice du mandat, et corollairement de grandes disparités dans la distribution des activités de chaque maire. Cette hétérogénéité est particulièrement prégnante lorsqu'on questionne les édiles sur l'organisation d'une « simple » journée, ou même d'une semaine, comme le montrent les cinq passages ci-dessous :

327. Dubet F., *Sociologie de l'expérience..., op. cit.*

« *Journée type, il y en a pas, ça change tous les jours. Par contre, c'est clair qu'à 6h30, je suis à mon entreprise (de peintre en bâtiment), si il y a vraiment un coup de chaud, mon frère me le dit à l'avance, je reste, mais au plus tard à 10 heures je pars. Mais, la journée type, à 6h30, entreprise. 8 heures, j'ai la chance d'avoir des enfants, école. Et, à 9h/9h30 au plus tard mairie. Ensuite, la mairie, c'est toute la journée, avec la communauté de communes, j'ai la chance de faire cinquante mètres et j'y suis.* » [328]

« *Alors, déjà, il faut que je rajoute que je suis encore actif. Je suis salarié de Orange, la société de télécoms. Plus pour longtemps, mais j'y suis encore. La semaine, c'est tous les matins de l'activité professionnelle, je suis manager technique. Et puis, le lundi après-midi est réservé aux activités de bureau de la municipalité, le bureau de la communauté de commune. Les autres après-midi, ce sont des activités diverses, avec d'autres structures qui sont intracommunales , intracommunautaire, départementales.* » [329]

« *J'allais dire, ça dépend, si c'est la mienne (E J : la vôtre). Moi, je suis encore en activité, j'ai une activité d'infirmier libéral. Donc, si c'est une journée où je suis dans mon activité infirmier, je commence par mon travail très tôt le matin, pour pouvoir me libérer en fin de matinée. Je suis alors en mairie vers une heure et demie, deux heures. Si j'ai beaucoup de travail comme infirmier, une heure, mais je reviendrai dans l'après-midi, et le soir de nouveau mairie.* » [330]

« *J'ai décroché professionnellement en 2013, donc je suis un ancien cadre commercial de l'électricité de Strasbourg (ES). Donc, j'ai décroché en 2013, pour me consacrer on va dire pleinement à l'activité municipale, ce qui n'est pas une mince affaire, parce qu'on s'organise autrement. Alors que, quand j'étais encore engagé (professionnellement), je courrais beaucoup, beaucoup plus vite, à mener des réunions, très tôt le matin, très tard le soir.* » [331]

« *Pour répondre à votre question, quelle est la charge par semaine ? On fait d'abord ce qui est nécessaire. C'est-à-dire, on s'occupe d'abord de nos familles, de notre métier, une association, et après tout le reste est consacré à la commune...* » [332]

Cette grande diversité de situations de conciliation entre vie professionnelle et vie élective fait apparaître en filigrane une préoccupation majeure des maires, celle du temps consacré à la fonction au détriment de la famille, et dans une certaine mesure de l'activité professionnelle d'origine. Selon l'étude « Être élu local en 2018 »[333], environ 27% des élus locaux interrogés placent le temps consacré au travail politique comme principal motif expliquant l'arrêt d'un mandat électif, le sentiment d'avoir rempli son devoir civique. En tous les cas, ces extraits, outre le fait qu'ils attestent d'une absence d'homogénéité dans la façon de vivre la fonction de maire d'une commune à l'autre, montrent aussi

328. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
329. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.
330. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
331. Entretien avec Eddy Erb, maire de Oberschaffolsheim, commune Bas-Rhinoise de 2295 habitants.
332. Entretien avec Marc Herrmann, maire de Furdenheim, commune Bas-Rhinoise de 1320 habitants
333. Gatel F., Kerrouche E., *Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation »..., op. cit.*

qu'il y a bien une certaine marge de manœuvre dans la façon dont chaque maire peut organiser, distribuer, voire moduler son activité souvent par nécessité. C'est notamment le cas dans les situation de cumul de mandats locaux ou de responsabilités dans d'autres organismes locaux, comme le montre cet autre extrait encore plus éloquent d'une de nos interlocutrice à la fois conseillère régionale et maire :

> « *Ah là là, en fait, je peux pas donner un pourcentage sur la journée, parce que pourquoi ? Il m'arrive d'y passer juste le matin ou le soir (à la mairie), ou même de les avoir au téléphone un jour (les secrétaires de mairie), en fonction du jour, parce que je suis à Paris (dans le cadre de l'agence d'attractivité d'Alsace), ou parce que je suis bloqué à la région (Conseil régional) toute la journée, comme aujourd'hui par exemple, ou parce que j'ai d'autres réunions à l'extérieur, donc c'est en fonction. C'est-à-dire, je peux y être une journée complète, comme je peux y être une demi-journée, comme je peux y être trois heures, comme je peux rattraper le temps, parce que je n'y ai pas été pendant un jour, ou pendant deux ou un jour et demi, et que j'y vais le soir jusqu'à très tard, ou je peux y aller le samedi matin ou le dimanche...* » [334]

La façon dont les maires modulent la pratique de leur fonction élective nous rappelle à quel point nous sommes face à un collectif hybride d'élus locaux, qui donnent parfois l'impression de présenter leur mandat comme un engagement très prenant qui les oblige à bricoler un emploi du temps, et à « composer » au quotidien entre une multitude d'activités. À cet échelon de communes, le maire est donc avant tout un individu « bricoleur », car il est parfois obligé de faire cohabiter des réalités très diverses. Christian Le Bart cité par Rémy Lefebvre et Anne-Cécile Douillet dans leur livre sur la sociologie du pouvoir local[335], évoque plusieurs types de bricolage, identitaire sur lequel nous reviendrons longuement, rhétorique, décisionnel, et idéologique. Suite aux extraits ci-dessus, nous pouvons sans aucun doute évoquer une forme de bricolage temporel, qui apparaît de manière sensible lorsque les intéressés mettent en récit leurs activités de maire, et la manière qu'ils ont de jongler avec leurs emplois du temps et des activités de nature très différentes. Pour conclure, rappelons que pour les fonctionnalistes, le temps consacré à l'activité professionnelle est déterminant pour distinguer les activités qui relèvent du simple « métier » ou d'une « profession établie ». Dès lors, ce bricolage temporel pourrait bien également être interprété comme l'un des marqueurs d'une forme d'amateurisme républicain, l'activité de maire n'étant absolument pas organisée d'un maire à l'autre de façon homogène. Au total, lorsqu'on évoque le mandat de maire, il est bien difficile de parler de « profession », car ce terme impliquerait une certaine unité de temps. Au sens fonctionnaliste, une profession implique un investissement en temps relativement homogène, mais aussi une

334. Entretien avec Marie-Reine Fischer, maire de Dinsheim-sur-Bruche, commune Bas-Rhinoise de 1485 habitants.

335. Douillet. A.-C., Lefebvre. R., *Sociologie politique du pouvoir local*..., *op. cit.*

homogénéité des tâches, ainsi que des compétences requises pour les exécuter. Nous y reviendrons plus tard. Un constat semble se détacher lorsqu'on interroge les maires, c'est qu'il n'y a ni semaine type, ni journée type, chacun semble s'organiser un peu comme il peut. Ce constat s'inscrit d'ailleurs bien dans cette idée selon laquelle le métier politique est caractérisé par une rationalité limitée et une forme d'incertitude. Les maires doivent composer avec une série de paramètres qu'il est parfois difficile de contrôler, dont le paramètre temporel. Enfin, il faut souligner qu'un autre facteur d'hétérogénéité réside probablement dans les ressources organisationnelles dont disposent les maires de ces communes à cet échelon, et cela pèse nécessairement sur la pratique de ce mandat.

4.4 Des disparités en matière de ressources organisationnelles

Il s'agit là d'un point que nous souhaitons brièvement aborder à ce stade de notre travail. En effet, si aujourd'hui l'on questionne autant le processus de professionnalisation de la fonction élective de maire, c'est aussi et surtout parce que l'environnement dans lequel les maires sont amenés à incarner leur fonction s'est fortement complexifié et parfois technicisé. C'est par exemple le cas en matière d'urbanisme, de plan d'occupation des sols, de marchés publics. Là n'est pas le cœur de notre propos cependant. Il n'est pas inutile toutefois de dire que cette tendance à la rationalisation du fonctionnement de l'administration municipale déjà notée par François Dupuy et Jean-Claude Thoenig[336] a d'abord été consacrée par la législation. En effet, la loi du 28 avril 1952 portant sur statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux a doté la fonction publique communale d'un statut général. Puis, c'est par la loi du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, que cette fonction publique territoriale s'est unifiée, et n'a cessé de croître en qualité et en diversité avec la possibilité de créer des emplois sous réserve de contraintes budgétaires, et d'une contrainte statutaire assez clairement établie. Enfin, c'est aussi au gré des différents mouvements de décentralisation que les communes se sont vues attachées de nouveaux champs d'intervention. Naturellement, cette diversification des champs d'intervention ont contribué à la diversification des personnels municipaux, à une nouvelle division du travail au sein des petites mairies. Petit à petit, on a vu des compétences comme les ressources humaines, la communication, l'urbanisme, le patrimoine se développer, puis prendre une importance certaine. Corollairement, et y compris dans les petites

336. Dupuy F., Thoenig J.-C., *Sociologie de l'administration française*, Paris, Armand Colin, 1983.

communes, on a donc vu arriver un personnel à la fois de plus en plus diplômé, et doté de compétences techniques plus affirmées pour épauler les maires dans la préparation et la prise de décision. Il est assez évident que ces évolutions ont eu un impact sur la façon dont les maires incarnent et font vivre leur fonction au quotidien. Aussi, il se pose ici, entre autre question, la question des besoins en compétence des maires, nous reviendrons sur ce point plus tard. Mais, surtout, il y a quant à cet aspect, une grande disparité des ressources disponibles en terme de personnel municipal et de support en matière de compétences. Cela impacte d'ailleurs sensiblement la façon dont les maires éprouvent la distribution de leurs activités concrètes dans le temps, et même parfois ce qu'ils considèrent comme faisant partie de leurs tâches « bon gré mal gré » comme semblent l'indiquer les trois extraits qui vont suivre :

> « *Alors, pour vous dire, d'abord pour bien situer ce que représente en fait une commune de mille cinq cent habitants, par rapport à son service, à ses services. Donc, nous avons une secrétaire générale, une personne à l'accueil, trois ouvriers communaux, deux ATSEM et une femme de ménage, voilà. Donc, personnel réduit, donc tous les dossiers passent par le maire, dans une commune de la taille de la mienne, puisque c'est le quotidien bien évidemment. Une journée, c'est d'abord le traitement du quotidien, du courrier qui arrive, ensuite des différents coups de fil qui arrivent, des réponses à donner, des rendez-vous à donner* » [337]

> « *Tout dépend de la taille de la commune, une commune de 2000 habitants, j'ai 10 personnes en mairie, 3 administratifs, 3 techniciens, 1 policier municipal, un quart temps, une femme de ménage sur 30 heures et deux ATSEM. Donc, les maires de nos types de commune sont au four et au moulin. On n'est pas jusqu'au salage en hiver et aux travaux même, mais, on est quand même très impliqué dans le quotidien de la commune.* »[338]

> « *Il existe pas de journée type. Disons que, au fur et à mesure de ma semaine au gré des promenades et de mes discussions, je prends mon téléphone et je note. Je note les tâches soit d'un agent communal, parce qu'il y a une réparation, parce que je me suis promené dans la salle polyvalente, et j'ai vu qu'il y avait une lampe à changer ou autre chose. Pareil, tient il faudra mettre une affiche avec le numéro de l'adjoint et tout ça...Je l'écris à mon secrétariat...Le début de semaine, on va dire, le dimanche soir, je fais un tableau avec les tâches pour les agents communaux, et pour les secrétaires, pour éviter X mails.* » [339]

Pour poursuivre sur l'hétérogénéité de la réalité à laquelle renvoie cette fonction élective de maire, nous pouvons dire à la lumière des trois extraits ci-dessus que dans les petites communes, c'est-à-dire les communes de moins de 2500 habitants, les maires sont amenés à

337. Entretien avec Marie-Reine Fischer, maire de Dinsheim-sur-Bruche, commune Bas-Rhinoise de 1485 habitants.
338. Entretien avec Eddy Erb, maire de Oberschaeffolsheim, commune Bas-Rhinoise de 2295 habitants.
339. Entretien avec Christelle Willer, maire de Buschwiller, comme Haut-Rhinoise de 1049 habitants.

faire des tâches très variées, allant jusqu'au tâche de secrétariat, dans une acception assez large de ce terme. Pour nous, il ne s'agit pas là de langue de bois de la part des intéressés, car la faiblesse des ressources organisationnelles, et des fonctions supports en mairie impacte a nécessairement des effets sur le travail du maire, qui n'est alors plus seulement articulé autour de sa dimension symbolique. C'est-à-dire qu'il y a le travail de représentation, qui constituerait le « cœur de métier » de maire et une myriade de petites tâches secondaires. En la matière, les maires de ces communes n'ont pas à grossir le trait. Il en va manifestement autrement dans les communes de taille réduite, où le maire peut aussi jouer les « hommes à tout faire », cela contribue d'ailleurs d'une forme de proximité, et peut être plus largement repris dans une rhétorique de proximité. Ajoutons que du point de vue démographique, il est clair que la rareté des ressources municipales entraîne une rareté des moyens, notamment administratifs, et cela a encore une fois des conséquences sur les conditions d'exercice du mandat, et donc sur les difficultés ressenties en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie élective, en matière de niveau de responsabilité, et de niveau des indemnités comme le montre ce propos d'un maire emblématique de bien d'autres :

> « *Nos émoluments, on les appelle des indemnités. 4400 habitants, je vais être direct, l'ampleur de la tâche, le niveau de responsabilité pour entre guillemets, la misère qu'on nous verse, la seule façon d'avoir un revenu raisonnable et acceptable pour sa famille, c'est de cumuler. C'est pas conseiller régional. J'ai choisi de quitter l'éducation nationale, je paye toutes mes cotisations, 1700 euros où je défalque quasiment, 350 euros par mois, et je parle même pas des complémentaires et compagnie... Qui accepterait ? Quelqu'un qui a une belle carrière dans le privée, il ne fait pas conseiller régional* » [340]

Nous avons choisi de terminer cette petite analyse sur la réalité plurielle que recouvre la fonction élective de maire dans les communes de moins de 5000 habitants, et plus spécifiquement les communes rurales, par la citation ci-dessus, car elle reflète bien la diversité des thématiques liées à la question de la professionnalisation de cette fonction élective. Notamment, lorsqu'il s'agit d'évoquer plus ou moins directement, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie élective, le niveau de responsabilité des maires, la faiblesse des indemnités par rapport au temps consacré à la fonction et à la diversité des tâches à accomplir. Et d'ajouter qu'évidemment chaque maire se trouve dans des réalités pratiques différentes, et va à la rencontre de son rôle différemment, car il est plongé dans une autre configuration de ressources intrinsèques et extrinsèques. Malgré tout, nous allons voir que si le mandat de

340. Entretien avec Frédéric Pfliegersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4161 habitants.

maire renvoie à des réalités pratiques parfois très différentes sur le terrain, la plupart des maires pour incarner leur fonction, vont puiser tantôt dans une symbolique communautaire, tantôt dans une symbolique plus sociétale. Ainsi, c'est au travers du personnage du maire que coexistent plusieurs modèles « de faire maire ». C'est aussi ce qui explique que ce personnage reste un « pivot » entre tradition et modernité.

4.5 Un mandat et un personnage à la croisée des modèles

Le personnage du maire est « pluriel », nous en avons déjà eu un aperçu au travers des lignes qui précèdent. Ce constat se placera souvent au fondement de notre réflexion sur cette fonction élective. C'est d'ailleurs pour cette raison, qu'il est particulièrement séduisant pour le chercheur de « typifier » des modèles de maire correspondant à une configurations spécifiques des rapports sociaux à une époque donnée, et dans un espace donné. Même si cette démarche peut avoir un certain intérêt, nous pensons à l'instar de Jacques Lagroye[341] que les modèles ne se succèdent pas en effaçant le précèdent, autrement dit, qu'ils ne se suivent pas selon un schéma réducteur de succession des formes sociales de l'élu local. En d'autres termes, il faut comprendre ici que l'on ne peut pas opposer des générations de maires. Ainsi, les entreprises de « typification » ne sont-elles pertinentes qu'en partant du principe que les pratiques et les façons de « faire maire » auxquelles les modèles s'adossent, ne sont pas appropriées, développées partout de la même façon et dans les mêmes proportions. Nous pouvons dire que jusque là, tout ce que nous avons écrit semble aller en ce sens. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, la fonction élective de maire renvoie à une réalité plurielle. Ainsi, il n'y pas exclusivement un maire gestionnaire, un maire entrepreneur-bâtisseur, un maire notable, ou encore un maire partisan. Pour nous, le personnage du maire, et son « habitus professionnel »[342], se construisent sur la base de traits et de pratiques aux types antérieurement objectivés et sédimentés au gré des époques. Ainsi, il n'est sans doute pas impropre de parler « d'hybridation », nous y reviendrons au moment de questionner plus finement l'identité des intéressés. En tout cas, il y a là un personnage à « l'habitus professionnel pluriel »[343] pour reprendre Bernard Lahire, et « produit » d'une multitude de « configurations »[344] au sens de Norbert Elias. Notre propos ne plaide pas pour le

341. Lagroye J., « Être du métier », art. Cité.
342. Bourdieu P., Passeron J.-C., *La Reproduction*, Paris, Minuit, 1970.
343. Lahire B., *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.
344. Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Agora, coll. Pocket, 1993.

bannissement des entreprises de « typification ». Loin de là, il vise simplement à rappeler que le maire est un « trait d'union », ou plus exactement une synthèse entre plusieurs modèles, entre plusieurs types de légitimité, légitimité de proximité *versus* légitimité managériale par exemple. On peut également ajouter plusieurs type de symboliques, communautaire *versus* sociétaire. Les combinatoires sont à chaque fois différentes, c'est d'ailleurs ce qui rend ce personnage local si fascinant.

Selon nous, le maire se situe toujours au croisement entre ce modèle de « l'élu-du-sol » et celui de « l'élu manager et entrepreneur » pour reprendre les termes de Christian Le Bart[345]ou d'Alain Faure[346]. D'une part, il apparaît que même si l'environnement dans lequel les maires exercent leur mandat semble se techniciser et se complexifier. Ils empruntent toujours autant à la symbolique communautaire, la commune, ainsi qu'à celle d'une forme d'amateurisme républicain, pour se « camper » en représentant et membre à part entière de la communauté communale. Ils mélangent ainsi sens de la tradition, sentiment d'appartenance à la commune, adhésion au collectif qu'elle représente et qu'ils incarnent. Le maire est « ici » à l'écoute, disponible, accessible, il est ainsi *primus inter pares* en quelque sorte, il fait corps avec sa commune dans une sorte de « volonté organique ». Il y est lié par des liens symboliques très forts. Il s'incarne dans une solidarité presque mécanique pour reprendre Émile Durkheim[347] avec ses concitoyens. Ainsi, il devient central et profondément ancré au sein de sa communauté, pour parfois s'effacer derrière. Cette symbolique communautaire qui sert de support à cette légitimité de la proximité, mais également à affirmer un « ancrage territorial »[348]indispensable, est particulièrement prégnante lorsque les maires évoquent leur conception du « métier » ou leurs activités au sens large. Cette conception est toujours faite d'écoute, d'empathie, d'interconnaissance, d'un sentiment « enveloppant », de simplicité, et de partage avec la communauté communale au travers d'une présence sur le terrain via la participation à tous les événements qui scandent la vie communale, à tous les *totems* communaux. Cette symbolique communautaire qui va de paire avec celle du don de soi, est parfois « cousue de fil blanc ». Cela étant, elle est loin d'avoir disparue dans le discours des édiles, et elle fait même partie intégrante de la fonction de maire, depuis déjà fort longtemps, sans aller jusqu'à parler de contrainte de rôle. La commune est toujours présentée comme l'espace de toutes les

345. Le Bart C., *Les maires, sociologie d'un rôle...op. cit.*
346. Faure A., « Des maires ruraux saisis par l'esprit d'entreprise », *Économie et Humanisme*, 300, 1988.
347. Durkheim É., *De la Division du travail social*, Paris, PUF, 1893.
348. Lefebvre R., « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, 38 (10) , 1997.

solidarités fondamentales, elle est l'essence de la vie sociale De surcroît, elle est surtout source d'une légitimité conférée par les choses de la vie quotidienne, elle va de soi et quelque part, l'identité des maires et étroitement liée à l'identité communale et au modèle de la communauté villageoise. On peut même parler d'une indexation des deux identités ou d'un « jeu d'évidences » pour reprendre Christian Le Bart[349]. Les édiles continuent de s'inspirer de cette symbolique communautaire, et de la mobiliser pour esquisser l'image d'une figure tutélaire, d'un référent, d'un père, d'un homme de tradition, comme l'illustrent bien ces trois passages d'entretien :

> « *C'est tout, c'est tout, quand vous êtes un maire pratiquant, comme je le dis, pas pratiquant comme un curé. Si vous êtes un pratiquant, vous allez bouger, vous gérez pas la commune à partir d'un bureau, il faut avoir la notion de la température du village, de la collectivité dans laquelle on agit, vous voyez, donc là, il faut se montrer. C'est pas simplement aux différentes associations, animations, il faut aller dans la rue, se faire interpeller, interpeller. Spontanément, ah ouais, ouais, moi je fais du vélo* [*E J : Oui, j'ai vu...*], *je suis venu en vélo cet après-midi, et pis, quand je me promène certains après-midis, ou le week-end, et que des gens veulent me dire un mot, ou me poser une question, ou veulent me signaler quelque chose, faut être réceptif à ça, maintenant tout le monde n'aime pas trop ça quoi.* »[350]

> « *ça fait partie du rôle de l'élu d'une commune de cette taille-là, en fait. Je discute beaucoup, il y a un côté peut-être plus religieux. Je discute beaucoup avec un ancien « curé » qui a 90 ans...Et, on avait toujours sympathisé avant que je sois maire, de temps en temps je vais lui rendre visite, et en rigolant, je pense que les gens ne viennent plus forcément se confesser, mais plus souvent en mairie, exposer leurs problèmes* » [351]

> « *Et, puis quand on fête des noces d'or ou des choses comme ça, moi je ne suis pas issue du village, donc je partage des moments, des moments de vie, des moments d'expérience, tous ces regards qui me cultivent, que j'aime partager. Enfin moi, j'ai aucun souci avec tout ça, au contraire.* » [352]

> « *Bien déjà, c'est avoir de la bienveillance, avoir de l'empathie, c'est aller vers les gens, c'est aussi les respecter. C'est-à-dire que lorsqu'ils viennent vous voir, ou quand vous les rencontrez peu importe, et qu'ils vous exposent un certain nombre de choses, qui ne sont pas toujours des problèmes.* » [353]

Ainsi, alors même qu'on ne cesse de parler de technicisation du mandat, on peut noter la persistance d'un maire qui empreinte aussi à la figure d'une autorité bienveillante, et donc au modèle de « élu du sol », allant même parfois jusqu'à tenir le discours de la famille, de la paroisse, de la communauté. Les maires mobilisent ici très largement les notions

349. Le Bart C. , *Les maires, sociologie d'un rôle..., op. cit.*
350. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.
351. Entretien avec Christelle Willer maire de Buschwiller, commune Haut-Rhinoise de 1049 habitants.
352. Entretien avec Béatrice Bulou, maire de Mundolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4767 habitants.
353. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5102 habitants.

« d'interconnaissance », de « familiarité », qui sont constitutives d'une forme de légitimité fondatrice. Certes, nous pensons comme de nombreux auteurs, avant nous, que ces métaphores ne valent pas conclusion d'analyse. Cela étant, l'utilisation d'un champ lexical très imprégné par l'idéologie de la proximité marque à quel point les maires se doivent d'être les garants, et faire exister une figure presque « paternaliste » d'un bon gestionnaire de proximité, comme le montre ce passage :

> « *Les Maires, notamment quelle que soit la taille de la commune, parce que même être Maire d'un petit village, c'est d'abord être gestionnaire. La gestion, c'est la gestion d'une compta, la gestion d'une matière et la gestion humaine* » [354]

Cette figure du maire bon gestionnaire de proximité et garant de la cohésion communale est drapée dans une « socialité chaude ». Elle ne date pas d'hier, nous l'avons vu précédemment au travers d'un bref historique, et elle reste encore très vivace, au point même de rester primordiale à l'image de ce maire semi-amateur/semi-professionnel. Par contre, aujourd'hui, ce modèle « de garant de la proximité » s'entremêle avec un autre modèle, celui d'un « maire entrepreneur-manager ». Cet autre modèle s'appuie sur la rhétorique du développement local, la mise en valeur des équipements collectifs construits, d'une vision stratégique pour la commune, d'une efficacité managériale, etc. C'est un modèle synonyme de changement, d'évolution de la société locale, de projection dans l'avenir, et comme le note, entre autre, Eric Kerrouche[355], un modèle qui s'inscrit plutôt dans une socialité froide. Il s'agit d'un modèle qui s'accorde bien avec l'autorité d'un chef visionnaire. Le maire n'est alors plus seulement « un parmi les siens », mais il devient avant tout un décideur public local, le chef de l'administration municipale guidé par une « volonté réfléchie », c'est-à-dire une volonté résultant du calcul, et de l'intérêt rationnel. Ce modèle implique en théorie la mise en valeur de compétences techniques par les maires, lorsqu'ils le peuvent et l'importation de compétences acquises par ailleurs dans leur vie professionnelle antérieure ou parallèle. Ce modèle est en tout cas le théâtre de plusieurs métaphores issues du champ lexical de la gestion de projet. Ces métaphores sont assez révélatrices d'une symbolique sociétaire, dans laquelle on retrouve une série de termes comme, décideur, chef, manager, chef de projet, coordinateur. Il s'agit-là d'autant de termes restant finalement assez vagues mais issus du champ lexical du monde de l'entreprise. Dans le cadre de ce modèle très contemporain, le maire se campe en chef d'orchestre du développement local, il contribue à insuffler des dynamiques, il rassemble

354. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire de Molsheim, commune Bas-Rhinoise de 9294 habitants.
355. Kerrouche E., « Les maires français, des managers professionnels ? », *Annuaire des collectivités* locales, 26 (6), 2006.

derrière des projets de territoire. De ce fait, il doit pouvoir jouer au moins en apparence sur différents registres et maîtriser au moins discursivement les langages de la communication, du droit, de la gestion, des finances publiques, ou encore celui des ressources humaines. Bref, ce sont bien les ethos d'un « décideur » ou l'ethos d'un « chef d'entreprise » qui se dessinent. L'ethos d'un « chef » qui projette son administration, sa commune, son territoire dans l'avenir et qui tient le discours de la rentabilité et de l'efficacité, comme l'illustrent d'ailleurs très bien ces deux extraits d'entretien :

> « *Oui, oui... Finalement, il faut être manager, pourquoi, parce que si vous prenez un projet, enfin, je l'ai appris professionnellement et pas forcément en mairie. Mais quand vous avez une idée de projet, et quand vous êtes entourés de gens qui vous ont élu, et qui vous accompagne dans votre mandat. Il faut arriver à vendre votre projet. Je ne dis pas qu'il faut être manipulateur, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je dis qu'il faut arriver à donner envie de ce projet. Et qui mieux qu'un bureau d'accompagnement externe, un programmiste, peut donner envie d'un projet, à bien présenter les choses.* » [356]

> « *Je pense que ce qui est important, c'est la gestion de projet. C'est-à-dire qu'un projet, il faut le tenir dans les temps, dans les budgets. c'est-à-dire, de dire qu'un projet, ça n'est pas négociable, il faut pas que ça soit un truc qui dérape. La municipalité précédente a fait une nouvelle mairie, au début le budget prévisionnel était de 2,6 millions, à l'arrivée c'était 4,3 millions. C'est totalement inacceptable, moi je veux qu'il y ait une marge d'erreur à l'arrivée de 2 à 5%. Pas plus, et il faut que cela soit livré dans les temps. Dans le monde de l'entreprise, on est plus habitué aux pénalités, c'est la gestion de projet, et puis on se donne aussi les moyens de ses ambitions. Et là-dessus il faut, il faut...(mon interlocuteur ne termine pas sa phrase) D'abord, c'est l'engagement qu'on a vis-à-vis de la population. Là, je suis en train de rédiger un huit pages pour dire où est-ce qu'on en est à mi-parcours par rapport à ce qui avait été annoncé en début de mandat.* » [357]

Et de souligner suite à la lecture des ces deux passages, qu'être proche, accessible, disponible et à l'écoute ne suffit plus pour les maires. Ils leur faut aussi incarner une symbolique plus entrepreneuriale, sociétaire, dans laquelle la fonction du maire semble devenir plus complexe, et les rôles plus spécifiques. Dès lors, on voit poindre un aspect d'importance lorsqu'on étudie la question du degré de professionnalisation des élus locaux. Il s'agit de la maîtrise technique des dossiers, celle des compétences possédées réellement par les maires ou non d'ailleurs, nous y reviendrons. À ce stade de notre raisonnement, notons que la posture de manager de projet ou celle de manager d'une équipe municipale, appellent forcément une forme de technicité ou au moins une capacité à expliquer, à vulgariser des dispositifs, maîtriser des sigles, comme le montre ces deux extraits particulièrement éloquents :

356. Entretien avec Eddy Erb, maire de Oberschaeffolsheim, commune Bas-Rhinoise de 2295 habitants.
357. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

> « *Pour amener le " Rifseep ", c'est une nouvelle grille de rémunération des fonctionnaires, on a tenu deux, trois réunions, donc avec chaque branche de métier, on a discuté, on a échafaudé. Moi, je peux dire que le " Rifseep " est passé chez moi, sans aucune douleur, changement d'une ancienne grille (de rémunération), vers une nouvelle grille, ou l'agent quelque part, avec les formules de calcul, pouvait avoir peur... Donc, si vous balancez ça sans appui de l'élu, moi quelque part, c'est pas ce que j'attends d'un manager. Un manager doit porter aussi, et doit déjà savoir quel est le contenu du sujet.* »
> [358]

Au travers de cet extrait, on voit bien que ce modèle du « maire décideur-entrepreneur-manager » amène la question de la maîtrise des contenus par les maires, et donc corollairement celle des besoins en formation thématique. En effet, l'un des angles de questionnement important consiste aussi à savoir si les maires s'efforcent réellement à maîtriser des savoirs plus pointus. Cherchent-ils réellement à se former davantage ? Cherchent-ils réellement à parfaire leurs connaissances techniques ? Sur ce point, nous verrons que la réalité est à nuancer assez sensiblement.

4.6 Avant d'être un « professionnel », un personnage de synthèse entre des temporalités et réalités multiples

Si l'on considère les quelques modèles évoqués plus haut, nous pourrions voir dans le maire, un personnage faisant la synthèse, entre tradition, mémoire collective[359] et modernité, et entre légitimité de la proximité et légitimité managériale. En effet, lorsqu'on se penche sur les récits des édiles, on fait très rapidement le constat qu'il ne semble pas y avoir de modèle exclusif de maire. Chaque maire semble s'inspirer parfois par contraintes de rôles, mais aussi selon ses origines, de tel ou tel modèle de maire. Il apparaît donc que la fonction de maire implique un habitus professionnel pluriel. Pluriel, cet habitus mayoral l'est par nécessité, parce que chaque maire importe une part non négligeable de schémas d'action et des ressources issus de ses expériences professionnelles antérieures pour faire face à des auditoires différents. Pluriel aussi, car le maire est un trait d'union entre le passé et le futur d'une commune, à la fois gardien d'une tradition et d'une cohésion communale, mais aussi décideur et porteur d'une vision pour sa commune, comme le soulignent ces deux passages d'entretien particulièrement parlants :

358. Entretien avec Eddy Erb, maire de Oberschaeffolsheim, commune Bas-Rhinoise de 2295 habitants.
359. Halwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.

« *A mon avis, le maire, c'est vraiment un " passeur ". C'est-à-dire que c'est quelqu'un qui hérite d'une situation, et qui va devoir passer à son successeur un jour. Je sais pas quand, une autre situation où il aura bonifié le village. Moi, je me suis posé une question qui va peut-être vous paraître un peu bizarre, mais qui est une question d'homme d'entreprise. Je me suis dis en arrivant, y vaut combien mon village ? Quelle est sa valeur ? Si on devait un jour, et quelle est la valeur que je vais transmettre dans six ans ?* » [360]

« *Quand tu gères une collectivité, et que tu essayes de poser en fonction de l'environnement une équation pour construire la stratégie d'avenir de ta collectivité ou du territoire que tu représentes en fonction de tes valeurs, en fonction de ce que tu crois être bien et tout le monde ne pense pas la même sur ce qui est bien ou pas...Et parallèlement, tu as l'obligation d'être présent sur le terrain parce que la société attend cela. Elle attend de voir et de pouvoir toucher ses élus, surtout dans un monde où plus on communique et moins on a de rapport.* » [361]

En conclusion de cette section, nous pouvons dire comme d'autres chercheurs avant nous, que le « métier de maire » implique de croiser et de bricoler plusieurs formes de légitimité, traditionnelle, managériale, moderniste. Est-ce surprenant ? Non, car il est au carrefour de différents mondes sociaux ayant chacun leurs registres spécifiques d'action et leurs codes. Lorsqu'on évoque le métier de maire, il n'y a donc pas de modèle réellement dominant, mais plus un constat qui consiste à dire que le maire est un « passeur », un personnage hybride à l'identité plastique, pris dans des temporalités complexes liées à la tension permanente entre une gestion de la proximité et une gestion plus entrepreneuriale des projets communaux. Nous verrons au moment d'aborder l'identité mayorale, que si le maire, notamment dans ces communes entre 1000 et 5000 habitants, se campe en « généraliste de tout », c'est aussi et avant tout parce qu'il ne peut pas maîtriser ces temporalités multiples, et toutes les contraintes de rôle qui sont induites par ces différentes formes de légitimité. Voilà pourquoi, nous rejoignons nombre d'auteurs, lorsqu'ils concluent que les métiers politiques au-delà des savoir-faire et connaissances, parfois difficiles à objectiver, sont aussi et avant tout une question de « sens du placement ». Il s'agirait même d'un « sens pratique » donné par l'expérience du jeu, c'est-à-dire selon des configurations spécifiques d'interaction, ce qui est particulièrement le cas des maires de petites communes. C'est aussi pour cette raison que parler de modèle peut sembler réducteur. La fonction élective de maire est multiforme par essence, on peut donc difficilement la renvoyer à des modèles qui ne résumeraient pas une catégorie de la pratique de la fonction de maire, entendue comme l'ensemble des pratiques concrètes que recouvre l'exercice d'une activité professionnalisée, et les représentations que les professionnels en produisent. Car faut-il le rappeler, maire est une fonction

360. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

361. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire de Molsheim, commune Bas-Rhinoise de 9294 habitants.

symboliquement surchargée, et là encore, le terme de « généraliste de tout » ne doit rien au hasard, nous allons le voir. Nous sommes donc face à « métier de maire » bien difficile à cerner, et cela s'explique par le fait qu'il soit à la fois « *libre et contraint, stratège et déterminé* » pour reprendre Christian Le Bart[362]. Cette difficulté à saisir ce métier politique local à la rationalité limitée pour reprendre le même auteur, nous mène forcément à une réflexion sur l'identité professionnelle des maires, une identité marquée par la subsistance d'une forme d'amateurisme républicain et cette posture de « généraliste de tout » combinant plusieurs formes d'autorités, notamment celle de chef.

Section 5 : Une identité professionnelle marquée par la figure d'un chef « généraliste de tout »

Selon les lieux et les moments, ainsi que le degré de distance au rôle, et la façon dont chacun se socialise et intériorise la fonction, il y a bien une infinité de manière d'être et de faire maire. Sans doute, est-ce davantage encore le cas que pour n'importe quelle autre activité ou profession. Ce mandat de maire implique une réalité très diverse, et cela particulièrement dans les petites communes, où il ne s'agit en rien de parler d'un groupe professionnel homogène, mais bien d'un collectif hybride, ce qui constitue en un sens un premier symptôme d'amateurisme. Très clairement, les maires que nous avons rencontrés ne vivent pas de leur mandat, et pour la plupart ne vivent pas ce « métier de maire » de la même manière, ne serait-ce qu'en terme de distribution des activités et la façon dont ils concilient l'activité élective à leur vie professionnelle et personnelle. Pour autant, ils possèdent tous en commun cette légitimité du suffrage universel qui constitue déjà une composante importante de leur identité professionnelle. Cela peut paraître évident, mais les titulaires d'une fonction élective comme celle de maire, ont en commun une forme de charisme de fonction liée à la l'élection. Selon nous, concernant les maires, il n'est pas aberrant de parler d'une forme « d'identité catégorielle » pour reprendre le terme de Claude Dubar[363]. D'ailleurs, cette identité se dessine très clairement dans le discours des maires. C'est l'identité d'un chef, un chef « généraliste de tout », à laquelle se réfèrent très clairement les édiles, en partie pour faire face, à la technicisation apparente du mandat, ainsi qu'à la complexification de l'environnement dans lequel ils exercent ce mandat. Arrêtons-nous d'abord à la première ressource symbolique des maires, celle que constitue la légitimité du suffrage universel, qui procure aux intéressés le

362. Douillet. A.-C., Lefebvre. R., *Sociologie politique du pouvoir local...*, *op. cit.*
363. Dubar C., *La Socialisation, construction des identités sociales et professionnelles..., op. cit.*

monopole symbolique de la décision au niveau communal, et qui d'une certaine façon appelle les idées de professionnalisme et de responsabilité. C'est d'abord sur cette ressource que repose très largement cette autorité mayorale multiforme.

5.1 La légitimité du suffrage universelle : La ressource symbolique d'une figure d'autorité « généraliste de tout »

L'élection confère aux maires une légitimité qui les place en situation de monopole symbolique, d'une part d'incarnation d'un territoire, mais aussi d'incarnation de la symbolique décisionnelle. Une fois élu, la personne du maire acquiert une centralité incontestable au niveau communal qui lui permet en quelque sorte de se saisir de toutes les thématiques liées à l'action publique communale, au moins symboliquement, sans être « omniscient ». De surcroît, la légitimité du suffrage universel est une ressource relationnelle puissante, au sens où elle est opposable à de nombreux auditoires experts ou non. C'est d'ailleurs, sur le terrain, une ressource opposable à tous, d'autant plus importante que le maire est un personnage à la mobilité sectorielle très forte. Partout ou presque, il est reconnu et caractérisé par sa fonction, que cela soit dans le milieu économique, associatif, ou culturel. La légitimité du suffrage universel fait « sens », elle donne du poids, en dehors de toutes compétences par ailleurs. On pourrait même se demander si elle ne constitue pas une compétence en soi. Ajoutons, que cette ressource permet aux maires de s'auto-attribuer une forme de professionnalisme, selon ce que Julia Evetts[364] appelle un processus *from within.* C'est-à-dire, un processus de caractérisation des critères de professionnalisme par les professionnels eux-mêmes. Mais cette dynamique a aussi son autre face, c'est-à-dire processus *from above,* au sens d'une exigence de professionnalisme issue des auditoires et des publics avec lesquels le professionnel est en contact. Dans notre cas, les maires font face à une exigence de professionnalisme provenant des auditoires avec lesquels ils sont en contact, parmi lesquels on trouve leurs concitoyens-électeurs. Par ailleurs, ils sont tenus par le professionnalisme qu'implique le rôle institutionnel et l'histoire de l'institution municipale. C'est donc grâce à cette ressource qui a toutes les apparences de l'universalité comme le note justement Christian Le bart[365], que le maires peuvent jouer d'une posture d'un chef « généraliste de tout » qui compose très largement la représentation de leur identité professionnelle. Cette posture se conjugue parfaitement avec le champ lexical de la gestion, de la coordination, de la décision, et tous les nombreux mots

364. Evetts J. « The sociology of professionnal groups : new questions and different explanations », art. cité.
365. Le Bart C., *Les maires, sociologie d'un rôle...*, *op. cit.*

d'ordre qui vont avec, et elle implique le processus lié au professionnalisme décrit pas la sociologue anglaise, comme le montrent d'ailleurs très bien ces trois extraits d'entretien :

> « *J'ai envie de dire que c'est un peu tout ça, c'est très difficile. Un village comme Lipsheim, c'est une collectivité qui a besoin d'être gérée, d'être dirigée. Donc qui a, qu'attend que...*[*notre interlocuteur cherche ses mots*]. *Moi, je dis toujours à mes collègues de temps en temps, quand on s'engueule, vous avez été élu(e)s par le peuple, qu'attend le peuple de vous ? Pas ce que vous, vous voulez faire au peuple, qu'attend le peuple de vous ? Il attend de vous des choses que vous avez pas, que vous savez pas leur donner, que vous n'avez pas envie de leur donner, mais c'est quand même eux qu'il y a au départ. Qu'est-ce que le « Lipsheimois » il attend ? Bien, il attend que son village soit propre, qu'il soit bien géré, que ça lui coûte pas trop cher. Et il y a quand même, c'est une entreprise, il y a quand même d'abord un métier de gestionnaire, il faut qu'il y ait un budget, faut que ça rentre, faut qu'il y ait des travaux, il faut le machin, etc.* » [366]

> « *Je tiens tête y compris à des gens qui se disent être des spécialistes. Je me souviens d'ailleurs d'une architecte venue de Rouen, qui me disait voilà, il faut mettre des matériaux dans l'entrée de la piscine, de l'ardoise noire. Je lui ai dis, madame, pas du tout ! La réunion a explosé, et je lui ai dit, ici c'est moi qui décide. Ici, vous êtes en Alsace, ici il y a des élus de bon sens. Et cette dame, elle était très arrogante, compétente mais arrogante. Nous n'allons pas mettre dans l'entrée d'une piscine de l'ardoise noire, sous prétexte que vous en avez posé dans l'opéra de Lyon. L'orientation de la piscine est plein sud, mais l'entrée est de côté nord, il y a de la neige de temps en temps, et de l'ardoise noire, cela sera salissant, on ne pourra pas faire. J'ai arrêté la réunion, cela a clashé. J'ai imposé mon point de vue.* » [367]

> « *Un maire, c'est avant tout un chef, alors un chef, qui au-delà du fait qu'il doit montrer l'exemple par rapport à une ponctualité, une attitude, par rapport à cela, c'est une personne vers laquelle se tournent tous les regards, puisque lorsqu'il y a des questions, il faut trouver des réponses. Et, je crois que le rôle le plus difficile pour un maire, c'est d'apporter ces réponses et d'apporter les bonnes réponses. Il est facile de dire oui ou non, mais ces réponses ne suffisent pas. Ce qui est important, c'est l'argumentaire qu'on met avec.* » [368]

> « *Moi, j'essaye de comprendre ce qui se passe, et d'avoir l'information suffisante pour prendre la décision. Par contre, je ne recherche pas l'expertise, loin de là, loin de là.* » [369]

Nous aurions pu ajouter de nombreux autres extraits, tant cette posture de décideur et de chef est mise en avant par les édiles y compris dans les très petites communes, et peut-être même surtout dans les plus petites communes. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une simple posture, puisque ce sont les textes de droit au travers des lois municipales de 1882-1884, qui ont inscrit le maire à la fois comme chef élu, et désigné par son conseil municipal, c'est-à-dire désigné par

366. Entretien avec René Shaal, maire de Lispheim, commune Bas-Rhinoise de 2632 habitants.
367. Entretien avec Bernard Fischer maire d'Obernai, commune Bas-Rhinoise de 11 350 habitants.
368. Entretien avec George Shuller, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
369. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4337 habitants.

le bas. L'histoire et le droit auront fait du maire le chef de l'administration communale, c'est-à-dire le supérieur hiérarchique des fonctionnaires territoriaux, et cela, même si il y a un directeur général des services (DGS), dont le rôle doit être questionné, ce que nous ferons en partie seulement. Rappelons également, que la division symbolique du travail décisionnel ne fait que consacrer le maire comme chef de la collectivité municipale, car ce dernier incarne exclusivement ou presque l'action publique communale, et les décisions qui lui sont liées, notamment au travers d'une rhétorique d'auto-imputation toujours très prégnante comme l'a très bien analysé Christian Le Bart[370] dans son analyse de la rhétorique du maire-entrepreneur, et plus largement du phénomène d'imputation en politique. D'ailleurs, nous notons également que la légitimité du suffrage universelle permet aux maires d'affirmer cette posture décisionnelle face à leur administration, face à leurs adjoints, nous le verrons. Ce qui ne va pas sans poser de problèmes par moment comme le montre ce propos :

> « *Le problème, c'est qu'on ne réunit pas forcément des experts parce qu'on réunit des adjoints qui sont souvent experts en rien du tout, mais qui se croient être experts. Et ça, c'est évidemment, comme ils ont été élus, au même titre que le maire, ils ne sentent pas toujours la hiérarchie, il peut y avoir une contestation structurelle à cause du mode d'élection. Moi, j'ai des adjoints qui me disent t'es maire, mais t'as été élu sur notre liste, si t'as été élu, c'est grâce à nous.* » [371]

Ce rôle de décideur qui ressort très fréquemment et fort logiquement de la plupart des entretiens, soulève de très nombreuses questions malgré tout, notamment sur les compétences que possèdent effectivement les maires pour gérer et coordonner les affaires publiques locales et les projets communaux. Il faut ajouter que c'est aussi la question de la division du travail en mairie qui se pose : Comment est-elle organisée entre le maire et ses adjoint(e)s, entre le maire et le directeur général des services lorsqu'il y en a un, ou entre le maire et le secrétaire général de mairie, et enfin entre le maire et les fonctionnaires territoriaux. Nous reviendrons brièvement sur ces différents acteurs de l'institution municipale, car ils constituent une ressource d'importance pour les édiles, notamment dans les petites communes. En effet, plus la ressource humaine est importante, plus le maire peut effectuer un recentrage de son activité sur le travail symbolique, ainsi que sur des tâches de gestion et coordination de projets, et cela d'autant plus que la prééminence du politique sur l'administratif reste forte, comme le constatait déjà Olivier Roubieu[372]. Car, il faut bien l'avouer lorsqu'on écoute les maires se

370. Le Bart C., *La rhétorique du maire entrepreneur..., op. cit.*
371. Entretien avec Théo Klumpp, ancien maire d'Oberhausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de 5398 habitants.
372. Roubieu O., « Des managers très politiques : les secrétaires généraux des villes », *in* Dubois V. et Dulong

poser en chef d'une administration, et en manager d'une équipe d'adjoint(e)s, on ne peut s'empêcher de se poser la question suivant : Quel est le cœur de métier du maire ? Que fait-il exactement ? Quelles sont les tâches qui lui sont dévolues ? *Quid* de la maîtrise technique des dossiers ? Sur ces questions, les termes de chef et de manager ne nous disent finalement pas grand chose. Ils font au contraire presque écran à l'analyse tant ils restent entourés d'une multitude de représentations stéréotypées, et d'un travail de présentation de soi sur lequel nous nous pencherons ultérieurement dans ce travail. À ce stade de notre raisonnement, bornons-nous à souligner que ce rôle de chef renvoie souvent aux qualités déterminantes attendues d'un dirigeant politique, déjà décrites en son temps par Max Weber[373]. En effet, le sociologue allemand évoquait déjà le sens de la responsabilité, le sens de la décision et de l'anticipation, l'éloquence, etc. Autant de savoir-être qui ne s'apprennent pas directement, mais plutôt s'acquièrent sur le tas. Du moins, les élus locaux aiment-ils à nous le faire penser. Enfin, soulignons que le rôle décideur permet aux maires de broder à l'envie sur la bonne gestion communale, la bonne gestion des finances, la stratégie et l'inscription dans l'avenir de la commune. De surcroît, il a l'avantage de s'articuler avec un autre rôle, celui de « généraliste de tout », composante essentielle de l'identité professionnelle des maires. Aussi, il nous semble tout à fait essentiel de nous arrêter quelques instants sur ce rôle de « généraliste de tout », car il pourrait s'agir de l'indice d'une subsistance d'une forme d'amateurisme républicain, ou du moins d'un processus de professionnalisation encore fragile.

5.2 Le maire « généraliste de tout » : Un ajustement identitaire visant à masquer une forme d'amateurisme ?

À l'échelon de communes qui nous intéressent, les maires aiment à s'auto-étiqueter comme des « généralistes de tout », un « auto-étiquetage » au sens où l'entend Howard Becker[374], car finalement cette identité de « généraliste de tout » peut également être vue comme une identité déviante issue d'un double processus à la fois endogène et exogène par lequel les acteurs professionnels s'attribuent une identité professionnelle pour mieux contrôler, cadrer, et finalement gérer la représentation de leur activité principale, cela peut tout à fait concerner les maires et cette posture de « généraliste de tout ». Car, d'un autre côté, les maires sont confrontés à d'autres cadrages de leur activité, cadrages issus, entre autres, des normes

D., (dir), *La question technocratique,* Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.

373. Weber M., *Le savant et le politique..., op. cit.*

374. Becker H.-S., *Outsiders, études de la sociologie de la déviance..., op. cit.*

extérieurs, de la codification juridique ou plus simplement de l'exigence de leurs concitoyens probablement le cadrage le plus complexe à gérer. Le mandat de maire est donc confronté à ce double mouvement, car il est travaillé par de nombreuses contraintes de rôle, et surtout des attentes de rôle bien souvent perçues et surinterprétées par les maires. Cet étiquetage en tant que « généraliste de tout » participe selon nous d'une réponse symbolique, d'un travail symbolique qui engendre une véritable renégociation de l'identité professionnelle des maires sur laquelle, il est important de s'attarder lorsqu'on questionne le degré de professionnalisation de cette fonction élective. Cette renégociation identitaire est *a priori* largement induite par la complexification des conditions d'exercice du mandat, et par la relative professionnalisation et technicisation de cette fonction élective au niveau des petites communes. Aussi, cette identité de « généraliste de tout » semble être en réalité une identité d'ajustement, qui est aussi une sorte d'identité stratégique au sens où l'entend Annie Collovald[375]. Cela nous semble particulièrement vraisemblable pour les élus locaux que sont les maires, qui font face à une complexité croissante de leur travail de présentation de soi. Nous l'avons déjà en partie évoqué, mais cette complexité est engendrée par une tension permanente entre le modèle du bon gestionnaire de proximité et les figures qui lui sont liées, et celui du maire manager-entrepreneur qui implique une technicisation et des responsabilités supplémentaires. La difficile gestion de cette tension symbolique entre polyvalence et technicité, et entre plusieurs registres de présentation de soi ressort particulièrement des extraits qui vont suivre :

> « *Ils ont l'obligation de l'être. Ils ne peuvent plus se passer de l'être, ça c'est clair, vous n'avez plus juste des mariage à faire et signer des actes. Ça c'est clair, c'est une obligation parce que ça a tellement évolué que c'est un métier aujourd'hui. C'est un métier, pas reconnu en tant que tel, mais c'en est un. Par contre, il faut pas oublier le reste, c'est indispensable, ce lien, cette écoute, voilà ces échanges.* » [376]

> « *Un maire à l'ancienne, je pense qu'on a passé le cap à mon avis. Il y en a des comme ça, mais je pense qu'on a passé le cap. Un maire gestionnaire à 100%, cela serait dommage, on aurait même plus alors besoin de maire. Et, on mettrait dans chaque quartier des agents, à gérer. Je pense qu'il y a encore le mixte entre les deux, c'est-à-dire, le fait d'être responsable, de prendre des décisions, d'être proche de la population.* » [377]

> « *Oui, je crois que le maire, ne doit pas, etc.* [*Notre interlocuteur ne termine pas sa phrase*]. *Déjà, il ne peut pas tout savoir, ça c'est un premier élément, parce que, c'est tellement vaste, les domaines sont tellement vastes, surtout dans des communes à partir du moment, où l'on rentre dans certaine taille, dans certains seuils, donc ça, c'est le premier*

375. Collovald A., « Identité(s) stratégique(s) », art. cité.
376. Entretien avec Marie-Reine Fischer, maire de Dinsheim-sur-Bruche, commune Bas-Rhinoise de 1485 habitants.
377. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.

élément. Le second, je dirai qu'il y a aussi, une forme de profondeur nécessaire, à la fois large et profond. On ne peut pas, on ne peut pas répondre à ça. Donc, on préfère être généraliste. D'ailleurs, il faut avoir une vision, il faut prendre de la hauteur sur les problématiques, et après, justement, avoir des ressources qui vous permettent d'avoir des points de repères, et des aides à la décision. » [378]

« *Ouais, ouais, le maire, c'est un petit peu de tout ça. Mais, si on prend la médecine, vous avez le généraliste, qui est compétent dans certains domaines de la médecine, et vous avez le spécialiste qui est compétent dans un domaine, et qui va aller au fond des choses. Le maire, c'est un généraliste, et d'avoir à sa disposition des spécialistes, vous avez parlé des experts tout à l'heure, je ne suis pas expert, mais par contre, si j'ai un souci dans un domaine, je considère que je dois savoir de quoi il s'agit.* » [379]

Cette identité de « généraliste de tout » semble parfaitement correspondre à l'articulation de deux registres de légitimité, celui d'un maire à la fois chef et manager d'une collectivité, et celui du bon gestionnaire de proximité, personnage accessible et disponible. Ces deux registres de légitimité connaissent sans aucun doute une large palette de nuances en terme de postures émotionnelles. Voilà pourquoi, les maires doivent composer avec des répertoires très différents de « présentation de soi » pour reprendre Erving Goffman[380]. En effet, on peut très nettement déceler dans les passages d'entretien présentés ci-dessus, que les maires alternent entre sens de la décision, esprit d'entreprise, vision d'avenir d'un côté, et de l'autre des compétences qui semblent essentiellement relationnelles et émotionnelles synonymes de proximité. Ainsi, selon nous cette identité de généraliste est avant tout une adaptation très commode au complexe de personnages que les maires sont amenés à incarner d'un monde social à l'autre, d'une scène publique à l'autre, alors qu'ils n'en possèdent pas toujours les ressources de compétence spécifiques. Cette identité permet en quelque sorte d'homogénéiser, d'unifier et de mettre en cohérence plusieurs identités liées à l'évolution de cette fonction élective de maire. Enfin, si nous nous plaçons dans une approche compréhensive, nous pouvons ajouter dans l'esprit de la tradition interactionniste, notamment celle de Everett Hughes dans *Social drama of work*[381]*,* que les maires jouent les « généralistes » pour faire exister leur « métier ». Les maires de petites communes existeraient essentiellement au travers de l'identité de généraliste. C'est du moins ce que l'on pourrait conclure, si l'on considère que cette dernière fait office d'identité de métier selon un processus *from within,* comprenons endogène, est initié par les maires eux-mêmes, car cette identité de généraliste leur permet d'assurer la gestion symbolique de leur métier de maire. Sur ce point, les

378. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.
379. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.
380. Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne vol.2, les relations en public..., op. cit.*
381. Hughes E., *Le Regard sociologique...,op. cit.*

entretiens s'avèrent très précieux, car ils permettent de déceler des rhétoriques professionnelles qui contribuent à consolider une identité, au sens du concept défini par Nathalie Heinich, c'est-à-dire : « *comme l'ensemble des opérations par lesquelles un individu élabore un savoir sur lui-même, opposable à autrui, aux risques des aléas, et aux effets d'interprétation fournis de son comportements par des juges* »[382]. En appliquant cette définition de l'identité à notre objet, nous pensons que cette identité stratégique de « généraliste en tout et de tout » est probablement le fruit d'une forte réflexivité des maires sur leur « métier ». Cette identité de « généraliste de tout » est donc stratégique, car elle permet de faire ressortir une sorte de professionnalisme gestionnaire, et un peu « fourre-tout », il faut bien le dire. De surcroît, la fonction de maire est façonnée par des modèles comportementaux de référence, et de ce point de vue la posture de généraliste peut être analysée comme une sorte de « bricolage » stratégique qu'effectuent les maires. Il est toujours plus habile de se présenter comme généraliste, cela ouvre de nombreuses possibilités du point de vue symbolique. Cela étant, cette présentation de soi trahit très probablement la subsistance d'une forme d'amateurisme. En effet, il existe bien un habitus de l'élu local, il semble à première vue, fortement lié à cette d'idée d'amateurisme républicain, une sorte de culture commune des problèmes techniques et matériels de proximité. Une culture commune qui appelle des savoir-faire et des savoirs communs, une sorte d'habilité à agir. En tout cas, cet habitus de l'élu local ne semble pas relever d'un corpus de connaissances certifiées et clairement identifiables.

De ce fait, après avoir analysé ce que pourrait bien cacher cette identité de « généraliste de tout », il nous faut essayer de voir sur quoi elle se fonde. Pour se faire, il faut questionner le rapport que les édiles entretiennent à la formation, ainsi qu'à la question de la portabilité éventuelle des compétences issues de leur vie professionnelle antérieure ou contemporaine du mandat. Puis, il nous faudra également nous intéresser à la mobilisation des ressources d'expertise éventuelles que constituent le directeur général des services ou éventuellement certains adjoints. Commençons d'abord par questionner le ressenti des maires quant aux besoins en formation. Et, nous allons voir que notre hypothèse de la subsistance d'une forme d'amateurisme a été confortée par l'analyse qui va suivre. C'est aussi l'hypothèse d'un lien entre cette posture de généraliste et la revendication d'une forme d'amateurisme qui sera confortée.

382. Heinich N., *Ce que n'est pas l'identité..., op. cit.*

5.3 Des maires se forment comme ils peuvent et apprennent sur le tas...

Si l'on se réfère à l'étude « Être élu local en 2018 »[383]concernant le niveau d'étude des élus locaux, et leurs besoins en formation, on constate que 59,75% des élus locaux ont au moins un Bac+2, sans qu'on en sache davantage sur la spécialité des diplômes. On peut tout de même noter que le niveau moyen de diplôme des élus locaux ne cessent d'augmenter d'une élection à l'autre. D'autre part, 54,64% des élus locaux dont une majorité de maires disent avoir déjà eu recours à un dispositif de formation spécifique à leur fonction. Ce chiffre nous paraît cependant relativement faible compte-tenu du mouvement « supposé » de technicisation de la fonction et de la complexification de l'environnement d'exercice. Cela nous paraît même encore plus « relatif » lorsqu'on recueille ce type d'extrait auprès des maires :

> « *Je suis généraliste dans tout, je suis généraliste de tout, je peux vous parler du périscolaire, des réseaux d'assainissement, de la station d'épuration, à la fac j'ai fait de l'hydrologie je connais un peu mieux. Mais, il y a beaucoup de secteurs où l'expertise de ma vie professionnelle, me sert beaucoup, spécialiste dans certains domaines, mais, généraliste dans tout* » [384]

A la suite de ce type d'affirmation, que penser des compétences exactes des édiles et de leurs besoins en formation ? On ne peut que se demander spontanément : comment les maires font-ils pour maîtriser suffisamment un tel éventail de sujets ? Il s'agit de sujets, qui pour certains sont tout de même assez techniques. Puis, puisqu'ils ne peuvent pas tout maîtriser, on se demande très vite dans quelle mesure se forment-ils et à quelle fréquence ? D'autant que la maîtrise technique des dossiers serait en passe de devenir une source de légitimité aussi importante que la gestion des relations de proximité et tout le travail symbolique que cela implique. On sait, selon l'étude « Être élu local en 2018 »[385] que presque 88% des élus locaux souhaitent que les formations soient mieux adaptées aux fonctions d'élu local. A ce jour, la moitié des formations, 56,30% pour être précis, sont dispensées par les associations d'élus locaux, et 19,10% par les services des collectivités territoriales. On sait également que ce sont les finances et la comptabilité publique pour 23,54%, le droit de l'urbanisme pour 20,48%, la responsabilité pénale pour 16,61% et le droit des marchés publics pour 14,36% qui constituent les domaines pour lesquels la formation doit être impérativement renforcée, et nous pourrions

383. Gatel F., Kerrouche E., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation »..., *op. cit.*
384. Entretien avec Bernard Fischer maire d'Obernai, commune Bas-Rhinoise de 11 350 habitants.
385. Gatel F., Kerrouche E., *Rapport d'information du Sénat "Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation "..., op. cit.*

en ajouter *a priori* bien d'autres. Lorsqu'on évoque la fonction élective de maire, il n'est pas exagéré de penser que ceux qui l'occupent se doivent de parler, au moins un peu, le langage du droit, des ressources humaines, de la gestion, des finances publiques, et bien sûr de la communication, sans pour autant prétendre être technicien ou praticien dans ces disciplines spécifiques, bien évidemment. De ce point de vue, les principaux intéressés font pour la plupart le constat d'une certaine exigence de technicité, qui n'existait d'ailleurs pas il y a encore quelques décennies. Il en découle l'impression d'une montée en compétence devenue nécessaire, comme le soulignent notamment les trois extraits qui vont suivre :

> « *Alors, il est évident que la fonction de maire demande de plus en plus de compétences, et de professionnalisme. Il y a 30 ans, bon aller, il y a 50 ans, on devenait maire parce que les gens vous trouvaient sympathique, il y a cent ans, c'était le plus grand agriculteur du village. Aujourd'hui, cela demande vraiment beaucoup de connaissances techniques et de compétences. Donc, c'est aux maires de se bouger, et de s'inscrire aux formations. Je l'ai peu fait moi, j'ai eu très peu de samedi matin de libre pour aller à l'IPAG, mais l'offre est vraiment intéressante. J'ai quelques élu(e)s qui y vont vraiment avec plaisir, et qui m'en disent beaucoup de bien, notamment sur la gestion financière, et sur d'autres sujets.* » [386]

> « *Et, puis à l'époque, on n'avait pas tout ce développement urbanistique. Très souvent, aujourd'hui, du fait de la pression de l'habitat, de la proximité de la ville, fait que aujourd'hui, le problème numéro un, d'ailleurs, vous le savez, c'est le plan local d'urbanisme (PLU), de voir comment on peut évoluer par rapport aux transports, disons que tout s'est complexifié. Alors qu'au départ, etc.* » [387]

> « *Bien sûr, bien sûr, évidemment ceux des grandes communes, le sont forcément, parce qu'ils viennent de la fonction publique, ils sont professionnalisés, quelque part. Donc, oui, je pense que si il existait une formation de deux semaines en début de mandat (ce qui est le cas lors de la première année de mandat), sur tous les aspects qu'il faut maîtriser avant de prendre fonction. Ce serait bien. Ce qui ne va pas, ce qui ne va pas du tout, c'est la brutalité de la prise de fonction, vous n'êtes rien, et du jour au lendemain, vous êtes tout, alors que vous ne connaissez pas tout.* » [388]

À la lecture de ces trois extraits, on comprend bien que l'environnement de la fonction de maire semble s'être assez sensiblement complexifié, y compris dans les communes de taille modeste, notamment en matière de procédures liées à l'urbanisme avec le PLU (Plan local d'urbanisme), ou encore en matière de procédures de passation des marchés publics, pour ne citer que ces deux exemples. Ce constat a d'ailleurs déjà été fait par de nombreux travaux avant le nôtre. Et pourtant, il semble assez surprenant de constater que les maires que nous avons rencontrés, ne se forment pas aussi souvent que l'on pourrait l'envisager. Certes, les

386. Entretien avec Pia Imbs, maire de Holtzheim, commune Bas-Rhinoise de 3696 habitants
387. Entretien avec Bernard Eglès, maire de Mittelhausbergen commune Bas-Rhinoise de 2035 habitants.
388. Entretien avec Théo Klumpp, ancien maire de Oberhausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de 5398 habitants.

maires reconnaissent l'importance et la nécessité de se former, mais ils ne se forment que très irrégulièrement et cela pour des raisons très diverses et parfois vagues, comme l'illustrent plutôt bien les extraits d'entretien qui vont suivre :

> « *Je l'ai pas fait, j'ai pas, etc. D'abord parce que j'aime bien garder mon samedi, lorsque j'ai pas des inaugurations, et d'autres conneries à faire pour moi. Mais, euh, j'ai pas totalement ressenti le besoin, mais néanmoins, il y a formation,etc. Il se trouve que je lis attentivement tous les jours, un bulletin quotidien, qui est quand même diffusé.* » [389]

> « *Bon, moi j'y vais. Alors, j'y vais pas tous les samedis à l'IPAG, j'y vais un peu, comme ça pour ma culture à moi, comme ça sur des sujets. J'étais sur une formation, comment dire ? Sur les fonds européens, sujet, comment dire, qu'on ne traite pas tous les jours. Donc, ouais, je pense que c'est tellement vaste, qu'il faut s'ouvrir. Moi, je lis beaucoup.* [*E J : Devrait-il y avoir une formation obligatoire ?*]*Obligatoire, c'est difficile, moi j'aime pas les choses obligées. Ça dépend du niveau de compétences, pas au sens où il y a des gens incompétents, du niveau de connaissance, voilà je rectifie le terme, mais du niveau de connaissance des uns et des autres.* » [390]

> « *Par manque d'intérêt, par manque d'intérêt, je me suis inscrit à une formation sur la gestion (soupir), et ça ne m'a pas appris grand chose.* [*E J : C'était à l'IPAG ?*], *et ça ne m'a pas appris grand chose. C'était l'IPAG. Si vous voulez, moi j'ai géré une entreprise, j'avais 180 salariés à la fin. J'en avais une soixantaine pendant 15 ans. Je brassais un chiffre d'affaires largement supérieur à ce qu'on peut appeler un chiffre d'affaires ici. C'est-à-dire, budget de fonctionnement et budget d'investissements réunis, donc les chiffres, ça me parle, et c'est quelque chose que je maîtrise.* » [391]

Suite à ces extraits, nous constatons que les maires ne semblent pas s'investir pleinement dans les formations qui leur sont proposées. Les maires avancent plusieurs raisons parmi lesquelles, le manque de temps, ce qui peut s'entendre, ou des formations peu adéquates, ce qui est intéressant tant chaque maire semble avoir des besoins différents en matière de formation. Concernant cette dernière raison, il est certain qu'elle est étroitement liée à la profession antérieure des édiles. Cela étant, ce suivi relatif des formations pourrait être interprété comme une marque d'amateurisme, ou du moins un processus de professionnalisation encore inachevé. D'autant qu'il n'y a pas vraiment d'homogénéisation des formations proposées. Pourtant, comme nous l'avons vu précédemment les élus locaux, dont les maires, ont des droits à la formation. Pour autant, et alors que la fonction est censée se techniciser, ils ne semblent pas se saisir pleinement de ce droit. Parfois, les intéressés semblent juger les formations peu adaptées à la diversité de leur fonction et à leurs besoins.

389. Entretien avec René Shaal, maire de Lispheim, commune Bas-Rhinoise de 2250 habitants.
390. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.
391. Entretien avec Théo Klumpp, ancien maire d'Oberhausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de 5398 habitants.

Ainsi, selon la consultation « Être élu local en 2018 », presque 88% des élus locaux interrogés considèrent que les formations devraient être mieux adaptées aux fonctions électives locales. Pour nous, au-delà de la nature de l'offre de formation, la donnée que constituent les attributs sociaux, le volume de capitaux propre à chaque acteur, a toute son importance dans notre constat sur le relatif suivi des formations par les maires, surtout à l'échelon de communes qui nous intéresse. En effet, nous rejoignons Pierre Sadran[392], lorsqu'il évoque la grande diversité du sens et des formes des *cursus honorum* qui mènent à la fonction de maire, et cela particulièrement dans les communes de petite taille où plusieurs facteurs sociaux prédisposent encore clairement à l'insertion dans une carrière élective locale, et facilitent l'endossement du rôle et l'exercice du métier de maire. Outre le fait, que certaines positions et ressources professionnelles semblent pouvoir être converties en titre symbolique de légitimité, nombreux sont les maires qui considèrent qu'il peut y avoir une portabilité de certaines compétences issues de leur vie professionnelle dans le cadre de l'exercice de leur mandat de maire. Dans une moindre mesure, il pourrait aussi y avoir une forme de portabilité entre engagement associatif et vie élective. En tous les cas, il n'est alors pas étonnant que les maires entretiennent un rapport très souple à la formation. Parfois, ils se forment à la carte, et parfois ils ne se forment pas du tout au travers d'un dispositif de formation, mais plutôt sur le tas. Ce constat soulève forcément de nombreuses questions quant au degré de professionnalisation de cette fonction élective, et sur la subsistance d'une forme d'amateurisme qui donnerait presque l'impression d'être commode pour certains maires. En effet, lorsqu'on écoute les édiles, pour être maire, il faudrait avant tout savoir faire preuve de « débrouille ». Qu'entendent les maires par « débrouille » ? Il s'agirait de lire, de se documenter, et de s'informer dans des proportions diverses et selon des modalités différentes. D'ailleurs, nous noterons que cette « débrouille » se fait souvent au contact des autres maires, et élus locaux plus largement, comme le notaient déjà Alain Faure[393] ou Jean Petaux[394] dans leurs travaux. C'est aussi ce que nous avons constaté dans le cadre de notre terrain, comme le montrent ces deux passages d'entretien :

> « *Ne serait-ce que dans les 33 maires* (de l'Eurométropole de Strasbourg)*, vous avez une telle diversité professionnelle, qui fait aussi la richesse de cet ensemble. C'est-à-dire qu'on se voit régulièrement, on se voit une fois par trimestre. Et dans ce trimestre, vous avez un problème DRH, vous vous dites : est-ce que je fais bien ? Est-ce que je fais pas bien ? On a par exemple le maire de Lipsheim, c'est un ancien DRH. Il a des expériences RH. Vous avez des soucis médicaux, simplement médicaux, vous avez Pierre Perrin (infirmier*

392. Sadran P., « Les maires dans le cursus politique: note sur une singularité française », *Pouvoirs*, 95, 2000.
393. Faure A. , « Les apprentissages du métier d'élu local : la tribu, le système et les arènes », art. cité.
394. Petaux J., « L'école des maires. Les associations d'élus locaux », art. cité.

libéral), qui est dans une démarche un peu plus... Vous avez l'approche hospitalière, c'était par exemple le maire d'Oberhausbergen, Théo (Médecin-biologiste), [*E J : que j'ai rencontré...*]*, tout ça, c'est une richesse, et je trouve que chacun joue bien son rôle, parce que chacun ramène sa part d'expérience dans ces échanges.* » [395]

« *Je m'aide beaucoup de l'association des maires du Haut-Rhin pour ce qui est un peu plus juridique ou que ce soit pour du stationnement, comment faire pour redonner un PV. Je m'en remets à l'association des maires, ils ont quelqu'un de juridique, et me répondent toujours clairement. Souvent dans le bulletin qui circule après, on retrouve nos questionnements émis en amont parce qu'ils nous donnent des informations. " Vie communale ", c'est aussi un petit livret dans le même sens qui nous donne toutes les bases de la commune. Je lis beaucoup* [*E J : La gazette des communes ?*]*, voilà, selon les sujets, je lis en diagonale ou plus amplement et selon les questions qu'il y a, je l'ai vu et je sais que je vais retrouver la réponse, parce que je l'ai vu là et là* » [396]

Nous pouvons constater à la lecture de ces extraits d'entretien que les maires vont parfois chercher la connaissance et l'expertise où ils peuvent et comme ils le peuvent, parfois, notamment dans la presse spécialisée, et autres revues à destination des élus locaux. On peut citer la « *Gazette des communes* » ou encore le « J*ournal des maires* », qui sont probablement les supports de presse spécialisée les plus connus par les élus locaux. Surtout la formation des maires semble passer davantage par l'oralité et la palabre, c'est-à-dire les échanges entre pairs, entre ceux qui ont passé le filtre de l'élection. Ces échanges ont souvent lieu au sein des structures intercommunales, notamment dans les groupes politiques, ou encore au sein des associations et autres clubs d'élu(e)s. Il s'agit là d'arènes plus ou moins informelles, et il semble que les savoirs échangés ne soient pas forcément explicites. Autrement dit, ils se ramènent donc moins à une *technè* qu'à une praxis, et donc à un échange d'expériences. Aussi, il s'agirait pour les maires d'échanger sur le registre du « retour d'expérience », plutôt sur une habilité à agir, une capacité à s'en sortir, à se débrouiller. Bref, les maires semblent échanger entre eux, une sorte de « savoir s'y prendre » assez éloigné de connaissances certifiées ou d'un quelconque savoir formel et stabilisé. Il faut bien l'avouer lorsqu'on écoute les maires sur la formation, on a parfois l'impression de rester dans le flou, un flou qui d'ailleurs fait écho à celui concernant le contenu exact de leurs activités quotidiennes. Sur ce point, nous rejoignons Michel Offerlé[397] lorsqu'il évoque un travail fluide et plastique. N'est-ce pas là, la marque d'une activité semi-professionnalisée ? Cette dynamique de formation très aléatoire et disparate concourt à renforcer l'idée d'un subsistance d'une forme d'amateurisme républicain, du moins dans les petites communes. Remarquons à cet égard une sorte de mimétisme dans la

395. Entretien avec Eddie Erb, ancien maire de Oberschaffolsheim de 2001 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 2290 habitants.
396. Entretien avec Christelle Willer, maire de Buschwiller, comme Haut-Rhinoise de 1049 habitants.
397. Offerlé M., *La profession politique, XIXe-XXe siècles..., op. cit.*

façon dont les maires mettent en récit leur rapport à la formation. Selon nous, il s'agit là encore d'une sorte d'identité de métier dans laquelle l'amateurisme républicain semble tenir une place non négligeable : on y retrouve presque toujours une forme d'hétérogénéité dans le rapport à la formation. Toutefois, il n'est pas impossible de faire l'hypothèse inverse et de considérer que cette présence de « débrouille » dans la façon de se former constituerait plutôt la marque d'une forme de professionnalisation au sens où l'activité de maire se rapprocherait d'une « profession à pratique prudentielle »[398], profession qui ne se caractériserait pas par l'application mécanique de connaissances et de savoir-faire consolidés et scientifiques, mais plutôt par une attention toute particulière accordée aux caractéristiques concrètes des situations, afin de les saisir dans leur singularité et leur complexité. Les maires et plus largement les élus locaux ne font-ils pas preuve de « sagesse pratique » et de « prudence » ? Ces « savoir-faire » sont la plupart du temps indissociables des individus qui les mettent en œuvre, or nous avons déjà vu que les profils des titulaires de la fonction de maire sont assez variés et les configurations territoriales propres à chaque commune assez spécifiques. Les maires font l'apprentissage pratique de la mise en récit de leur action, et en ce sens exercent une activité professionnelle à pratique prudentielle, ici ne rejoignons le constat fait par Didier Demazière[399]. Ce dernier constat mène notre propos à la question du portage des compétences entre vie professionnelle et exercice du mandat.

5.4 Un professionnalisme « mayoral » incertain et « attrape tout »

Très vite au cours de notre terrain, nous avons constaté un certain degré de portage des ressources de compétences issues de la vie professionnelle des titulaires de la fonction et l'exercice du mandat. Certes, il n'est pas vraiment nouveau d'affirmer que certaines professions prédisposent ou du moins favorisent l'insertion dans la vie élective locale. Selon nous, il faut probablement aller plus loin, au sens où nous pensons que la fonction élective de maire, au moins dans les petites communes, renvoie à une identité finalement assez incertaine et fragile, ne fondant pas un professionnalisme solide, c'est-à-dire basé sur des savoir-faire de métier établis et une réelle autonomie dans leur mise en œuvre. L'activité mayorale implique davantage la coopération, la collaboration avec des publics à la juridiction plus clairement

398. Champy F., « Activités professionnelles prudentielles et production de la société », *in* Sainsaulieu I., Surdez M., *Sens politiques du travail*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 57-70.

399. Demazière D., « Les élus locaux débutants. Découverte du travail politique et production des professionnels », *in* Demazière D., Gadéa C., *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents, nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, p 197-208.

établie, reposant sur des compétences plus stabilisées, des ingénieurs et architectes, des fonctionnaires territoriaux. Elle implique finalement une autre forme de professionnalisme, un professionnalisme organisationnel fondé sur le sens de la responsabilité, et la capacité à faire preuve d'objectivité dans la prise de décision, et parfois une forme de performance, et d'efficacité gestionnaire. Nous avons pu noter à cet égard que cette mobilisation dans le cadre du mandat des compétences professionnelles acquises par ailleurs, révèlent un corpus de savoirs et de savoir-être finalement très éclectique, mêlant tout à la fois, sens de la gestion, du management, du relationnel, de la négociation, de l'animation, de la justesse et du bon sens, ou encore sens du placement en présence d'autres professionnels, comme l'illustrent les quatre passages qui vont suivre :

> « *Deux choses principales, alors j'enseigne beaucoup le management, et notamment le management des ressources humaines. Donc, je connais bien tous ces aspects de gestion du personnel au sens large, donc le management certainement, manager par objectifs, déléguer, faire participer, le ressort de l'implication, plus que ça, ce que je transmets aux étudiants, et ce qui est toujours vrai, c'est qu'il faut trois choses pour que les gens s'impliquent. Il faut de la compétence, de la motivation, et de l'adhésion à la culture de l'entreprise. Et, c'est exactement ça, c'est ce que j'attends de la part des élus, de la compétence, de la motivation, et le partage d'une même vision.* » (Propos de Pia Imbs, maire de Holtzheim et maître de conférence en économie de profession)[400]

> « *Donc, qu'est-ce que j'ai transféré comme savoir-faire ? Donc, j'étais, compte-tenu du nombre d'entreprises que j'avais, et du nombre d'entreprises que je dirigeais, une certaine expérience dans le management, dans la gestion d'une entreprise, et quelque part la gestion d'une commune ressemble à la gestion d'une entreprise. Il faut jamais dépenser plus d'argent qu'on en a, et en gagner le plus possible. Alors, c'est plus vrai dans le privé que dans le public. On a une gestion un peu à l'envers, puisque dans le privé, puisque dans le privé on gère surtout ses dépenses en fonction des recettes que l'on a, et "ici " on fixe les recettes pour faire face aux dépenses qu'on a à faire. Donc, c'est un peu inversé, mais dans le fond, je pense que les capacités de gestion doivent être primordiales au jour d'aujourd'hui.* » (Propos de Théo Klumpp, ancien maire d'Oberhausbergen, et médecin-biologiste, gérant de plusieurs laboratoires d'analyses médicales)[401]

> « *Bien, en fait si vous voulez, le métier de pharmacien, c'est un métier de contact. On est au contact des gens, des malades, des personnes qui rentrent chez vous. Bon,à vrai dire, je suis né dans une famille de commerçants, donc pour moi, c'était tout à fait naturel. J'ai un contact relativement facile avec les gens, que j'aime aussi. Et donc la pharmacie, enfin du moins pour ma part, maintenant, je sais pas comment c'est exercé aujourd'hui, c'est devenu un peu plus technique, du fait que vous avez plus la personne devant vous, vous avez un écran.* » (Propos de Bernard Eglès, maire de Mittelhausbergen, et pharmacien à la retraite)[402]

400. Entretien avec Pia Imbs, maire de Holtzheim, commune Bas-Rhinoise de 3696 habitants.
401. Entretien avec Théo Klump, ancien maire d'Obershausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de de 5398 habitants.
402. Entretien avec Bernard Eglès, maire de Mittelhausbergen, commune Bas-Rhinoise de 2035 habitants.

> « *Non, dans mon cas particulier, c'est un maire gestionnaire puisque vu mes origines, ma carrière que j'ai derrière moi, ma carrière professionnelle, je peux pas mettre ça de côté, elle est ancrée en moi. Donc, elle ressort tous les jours.* » (Propos de Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim, et ancien ingénieur territorial)[403]

À la lecture de ces différents extraits, nous avons la confirmation que la frontière entre le champ professionnel et le champ politique, celui de la fonction élective de maire, n'est pas aussi « imperméable », surtout dans les communes de taille modeste. Le métier de maire implique aussi l'habile combinaison de compétences et de savoir-être acquis au fil de la vie professionnelle des titulaires du mandat. De là, peut-on considérer le mandat comme une expérience professionnelle comme une autre ou une séquence professionnelle à part entière ? Il est difficile de répondre à cette question, même si l'engagement électif permet l'importation de certaines compétences professionnelles acquises antérieurement dans la trajectoire des intéressés. De surcroît, le mandat est le moment d'un bricolage de compétences, en cela il possède d'ailleurs l'un des traits d'une activité prudentielle. Il faut donc comprendre dans l'analyse des extraits ci-dessus, que le métier politique, et plus particulièrement cette fonction élective de maire fait l'objet de nombreuses importations de ressources de compétences issues des différentes séquences professionnelles antérieures de chaque maire. D'ailleurs, cet aspect s'accommode particulièrement bien du professionnalisme organisationnel que nous évoquions, une nouvelle forme de professionnalisme à l'ère néo-libérale, faisant la part belle au langage du management comme le note encore une fois Florent Champy[404], ou encore Julia Evetts[405]. Aussi, nous pouvons déjà conclure comme d'autres avant nous, que le métier de maire, ne renvoie pas un corpus formalisé de connaissances et de savoir-faire, au sens où chaque maire va puiser dans son expérience professionnelle pour incarner sa fonction.

Mais, l'un des points de conclusion les plus importants réside sans doute dans le fait que ce métier de maire implique l'apprentissage réflexif de la mise en récit d'une activité qui mêle management, gestion, représentation, sens du contact, travail de dossier. Certes, il s'agit là d'autant de termes qui sont en quelque sorte des mots valises, même si ils peuvent renvoyer à des compétences concrètes dans certains cas. Nous avons plutôt l'impression que ces termes renvoient à un sens pratique, à un sens du placement, à une sorte d'expérience du jeu, à un

403. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim, commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.
404. Champy F., « Administrations publiques et professions », in D. Giauque, & Y. Emery (Éds), *L'acteur et la bureaucratie au XXIe siècle*, Laval, Presses de l'Université, 2016.
405. Evetts J., « The sociological analysis of professionalism : Occupational change in the modern world », *International Sociology*, 18(2), 2003.

travail symbolique parfois aussi. C'est, entre autre, pour cette raison que le terme chef d'orchestre revient souvent chez les maires, et il s'agit là encore d'une fonction impliquant l'idée d'activité prudentielle. En effet, lorsqu'on parle de l'art de prendre la parole en public face à auditoires variés, de la capacité à jongler avec des registres de justification officielle, ou encore de la gestion d'une commune, on voit poindre une sorte de professionnalisme « gestionnaire » qui renvoie souvent à une même culture managériale teintée de bon sens, d'une sorte de sagesse pratique. Tout cela finit par renforcer l'impression d'être face à un collectif hybride, un groupe professionnel hétérogène lié par une activité qui se prête au « bricolage » des compétences. Et cela, dans la mesure où même si chacun doit se conformer à des modèles comportementaux de référence, chacun a tout de même une certaine marge de manœuvre pour importer son expérience professionnelle au service d'une gestion de l'institution communale, et plus largement d'une gestion de la proximité et des projets locaux, comme l'illustre parfaitement le propos de l'un de nos interlocuteurs :

> « *Ben, c'est toute l'expérience professionnelle, hein. Dans une mairie, quels sont les rouages dans une mairie ? C'est déjà une administration municipale, qu'il faut essayer de comprendre, essayer de faire avancer, essayer de gérer, euh, c'est déjà ça. Donc là, il y a déjà toute une relation humaine à amener pour que l'ambiance soit relativement bonne, ce qui n'est pas simple tous les jours, et après c'est toute l'expérience professionnelles de mener des projets, de A à Z, quand vous avez mené des projets dans une ville moyenne, de grande ampleur, que ce soit des écoles, des terrains sportifs, des équipements publics, des bibliothèques et autre chose, après vous avez déjà la méthode d'exécution.* » [406]

Enfin, notons encore une fois dans cet extrait la prégnance de ce rôle de chef d'orchestre du maire. Une figure qui en plus d'être le marqueur d'une activité prudentielle, fait aussi en partie écran à certains aspects de notre analyse, tant elle personnalise le pouvoir municipale, et rend de ce fait difficile l'identification des compétences réelles des maires, et l'objectivation de la quotidienneté de son travail. Car, à en croire le passage ci-dessus, qui ressemble à beaucoup d'autres, le maire gère et manage à lui tout seul l'administration municipale, en plus de porter et incarner les projets. Il nous faut donc aller par-delà la symbolique décisionnelle rebattue par les maires, pour nous intéresser aux rôles du directeur général des services lorsqu'il y en a un, ainsi qu'à celui des adjoints, car c'est probablement là que se trouvent les compétences sectorielles et techniques, dans ce qu'il est convenu d'appeler les ressources organisationnelles. Il s'agit d'essayer de localiser l'endroit où se trouvent les ressources sur lesquelles le maire exerce une autorité hiérarchique de fait, et donc un certain contrôle sur leur en circulation. Car, il nous faut préciser ici que le questionnement concernant le degré de

406. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim, commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.

professionnalisation cette fonction élective pose corollairement la question de la division du travail au sein de l'équipe municipale, et du rapport entre le maire est ses adjoints, entre le maire et le directeur générale des services, ou encore la secrétaire de mairie. Venons-en déjà aux adjoints, qui à bien des égards ont une importance.

5.5 Les adjoints, les véritables chevilles ouvrières d'un maire superviseur et décideur

Plus haut, nous avons rappelé que les maires incarnent une forme de professionnalisme organisationnel, dont la posture de décideur et généraliste constitue l'un des pivots. Or, lorsqu'on s'intéresse à l'activité de maire, on ne peut se contenter de constater que le maire est un chef d'orchestre « généraliste » de l'action municipale, même si cela nous apprend déjà beaucoup de choses sur ce mandat. Il est essentiel d'essayer d'identifier les ressources, notamment en terme de personnel sur lesquelles s'appuient les maires. Nous avons donc déjà constaté que les édiles font en sorte de contrôler et de monopoliser le travail décisionnel, reléguant bien souvent les autres acteurs de l'équipe municipale à un rôle de figuration, et parfois de « faire-valoir », soit dans les coulisses de la municipalité où s'effectue le travail de dossier. Pourtant, nous avons déjà pu constater que les maires ne semblent pas réellement être aussi techniciens que de nombreux travaux, et parfois eux-mêmes, voudraient bien nous le faire croire. L'édile est incontestablement en position de monopole en matière de symbolique décisionnelle, et de ce fait, il se positionne en superviseur-décideur. D'ailleurs, il est utile de rappeler ici que le maire contrôle le bureau, préside les réunions d'adjoints, et normalement les commissions, sauf si il en décide autrement. En somme, le pouvoir municipal semble fortement personnalisé, on entend encore parfois parler de présidentialisme municipal. Mais alors, quel est le rôle exact de ces adjoints ? La question mérite d'être posée, tellement l'identité mayorale semble être reliée à cette étiquette d'un « généraliste de tout », et cela alors même qu'on ne cesse de parler de technicisation de la fonction et de montée en compétences des maires. Notre questionnement sur le rôle des adjoints n'a cessé d'être aiguisé au fil de notre terrain, notamment par ces extraits d'entretien avec les maires qui évoquent le travail de dossier ou le rapport à l'expertise :

> « *Non, on n'a pas le temps, on...En fait de temps en temps,on prend connaissance de quelques documents, mais on ne peut pas assimiler tout ce qui sort, tout ce qui nous arrive dessus, toute la nouvelle réglementation, on est assommé, assommé de...* » [407]

407. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim, commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.

« *Le métier de maire, il est formidable, on ne peut jamais tout savoir sur tout. Par contre, quand y se produit un événement, les experts et les " sachants " viennent vous expliquer tout ce qu'il y a sur ces points-là. Si vous êtes curieux, c'est fantastique, on vient vous apporter toute l'information. Mais, à la fin, c'est monsieur le maire qu'est-ce qu'on fait ?* »[408]

Outre le fait qu'il ressort très sensiblement de ces deux extraits, une posture de généraliste-décideur, classique chez les maires. On doit en creux s'interroger sur le rôle des adjoints dans le travail de dossier ou le travail de fond, et la transmission des informations. Pour commencer, nous faisons l'hypothèse à l'instar à l'instar d'Olivier Borraz[409], mais à une autre échelle de communes, beaucoup plus petites dans notre cas, que les adjoints maîtrisent et prennent souvent pleinement en charge le secteur de la vie locale, dont ils ont la délégation du maire. Et, nous pensons même qu'ils ont probablement un profil plus technicien, plus spécialisé que le maire lui-même, même si ils nous est difficile de l'objectiver. Les adjoint(e)s seraient donc sur certains aspects les hommes et femmes de dossiers d'un maire, qui lui, semble donc déléguer le travail de dossier et principalement trancher puis incarner les décisions et porter les projets, non sans parler de management participatif la plupart du temps. Ainsi, il y aurait rarement dessaisissement décisionnel du maire, au moins sur le plan symbolique, le maire gardant le contrôle de la symbolique décisionnelle, mais aussi managériale, comme l'illustrent parfaitement ces trois extraits d'entretien :

« *Moi, je suis dans la délégation, sans doute aussi parce que je travaille. Je peux le dire, mais un maire qui ne travaille plus, qui est en mairie de 8h jusqu'à 16 h, il fait tout, il voit tout. Et quelque part, il délègue plus à ses adjoints. Moi, si j'ai voulu continuer, c'est parce que j'avais de la chance d'avoir un maire qui déléguait beaucoup, on fait confiance, on avance. Ça ne veut pas dire qu'on n'est pas là. On supervise, on prend des décisions. Je suis là pour l'arbitrage final. Puisque c'est eux qui ont monté le dossier, si ils connaissent leurs dossiers, si il est bon, il devrait être validé. Mais, on a toujours, moi cela me permet d'avoir un recul par rapport au dossier et de pouvoir les aiguiller, et de pouvoir dire, moi je ne ferai pas comme ça. Moi, je ne le vois pas comme ça.* [...]*Je parle pour moi, je tranche et j'assume, c'est-à-dire que l'adjoint fait le dossier, l'amène, on le valide ensemble et je l'assumerai avec lui.* »[410]

« *Alors, nous sommes à... (notre interlocuteur hésite et ne termine pas sa phrase). Alors, j'ai 7 adjoints et deux conseillers municipaux délégués. Donc, c'est assez large, j'ai utilisé le maximum de possibilités qui m'étaient offertes.* [...] *ça dépend, oui, non, alors on fonctionne de la façon suivante, dans le quotidien, j'ai un premier adjoint qui est, j'allais dire, mon alter ego. On a pratiquement mené la liste en binôme, simplement on s'est réparti, je dirai le job. Lui est conseiller communautaire et moi, maire. Un premier adjoint,*

408. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.
409. Borraz O., *Gouverner une ville moyenne, Besançon 1959-1989*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.
410. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.

très présent, avec les principales délégations, à savoir, les finances et l'urbanisme, et évidemment l'intercommunalité au niveau de l'Eurométropole. Après, lui, si vous voulez, je le vois, au quotidien, du quotidien, limite, il est là, plus que moi. » [411]

« *Ah oui, oui, par exemple mon adjoint qui s'occupe de l'urbanisme, il a l'entière maîtrise des éléments, on en discute clairement tous les deux, on partage les choses. Mais, on est sur la même longueur d'onde, en fait quoi.* » [412]

En matière de ressources humaines, il semble que nous soyons assez loin du constat fait par Jeanne Becquart-Leclercq[413], lorsqu'elle décrivait à la fin des années soixante-dix, un maire, qui dans les petites communes, ne pouvait compter que sur lui-même, ayant seul ou presque la connaissance des dossiers. Aujourd'hui, les adjoints semblent sensiblement plus outillés en compétences et souvent plus nombreux. De surcroît, ils se voient déléguer plus largement le travail de dossier, le tout semblant être supervisé par le maire. Bien sûr, la rhétorique « participative » ou « délégative » présente dans de nombreux entretiens, a sans aucun doute comme autre fonction de mieux faire ressortir le rôle de coordination et de gestion projets d'un maire plus souvent « généraliste ». Aussi, déchargé d'une partie des tâches fastidieuses liées aux dossiers, le maire met toujours en scène sa maîtrise cognitive et discursive des projets, afin d'incarner l'action publique municipale dans toute sa « transversalité » pour reprendre Stéphane Cadiou[414]. Cependant, cette rhétorique n'occulte pas le fait que les adjoints semblent jouer un rôle croissant en matière de travail de dossier, et font office de « support » indispensable au travail symbolique effectué par le maire. Ce constat est d'ailleurs confirmé par les critères qui président au choix des adjoints, qui ne doivent parfois rien au hasard comme l'illustrent bien ces deux extraits :

« *C'est un peu le cas, vous voyez, pour la com', elle est pas dans la com', elle est maître de conférence, elle sait de quoi on parle. J'ai l'adjoint aux travaux, il est ingénieur ONF. Donc, il traite des milliers d'hectares, il est au contact un petit peu de beaucoup de choses. Ensuite, j'ai Jean-Luc, qui est un homme d'affaires qui avait monté une boîte, bon y vient de la vendre. Donc, quelque part, il est parti de zéro, jusqu'à 40, 60 personnes. Donc moi, j'ai quand même pris des gens qui ont, qui avaient des responsabilités, connaissances, responsabilités.* » [415]

Par contre, cette valeur ajoutée des profils choisis, ne va semble-t-il pas toujours sans poser quelques problèmes, au sens où les adjoints détiennent parfois un capital de compétences

411. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.
412. Entretien avec Béatrice Bulou, maire de Mundolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4767 habitants.
413. Becquart-Leclercq J., *Paradoxe du pouvoir local..., op. cit.*
414. Bidégaray C., Cadiou S., Pina C., *L'élu local aujourd'hui..., op. cit.*
415. Entretien avec Bernard Eglès, maire de Mittellhausbergen commune Bas-Rhinoise de 2035 habitants.

parfois plus affirmé que le maire, du moins dans leur domaine délégué. Et, il semble que dans certains cas, cela soit de nature à mettre à mal l'exclusivité de la symbolique décisionnelle du maire, et son leadership. Il nous paraît ainsi probable que certains adjoints tentent de limiter avec le temps leur dépendance à l'égard du maire. En effet, certains adjoints peuvent développer une légitimité parfois importante, du fait de leur technicité et de leur maîtrise de certains sujets et projets. D'ailleurs, cela peut vite nourrir d'autres ambitions. Ces tensions entre adjoints et maires peuvent aussi être révélatrices d'une forme d'amateurisme chez certains maires, qui se sentent parfois menacés par des adjoints possédant de réelles compétences, pouvant rendre vulnérable leur position. Il faut d'ailleurs noter que ces adjoints sont souvent décrits par certains maires, comme ne jouant pas le jeu du collectif ou comme faisant sécession comme le révèlent en creux les deux extraits suivants :

> « *On a pris des gens à bonne valeur ajoutée individuelle, on a essayé. Malheureusement trop de valeurs ajoutées diverses entraînent beaucoup de conflits. Et j'ai eu, j'ai un mandat très difficile, je dois l'avouer, puisque dès le départ, il y a eu des conflits entre deux ou trois adjoints qui s'opposaient systématiquement, et ce qui a entraîné un climat délétère. Cela s'est terminé dramatiquement par l'exclusion de l'adjoint à l'urbanisme qui nous a fait des manœuvres en sous-main, sur l'urbanisme, et cela a généré une très mauvaise ambiance dans le groupe et des contestations de tous ordres.* » [416]

> « *Les collectivités où on ne voit que le maire, parce que, c'est lui qui a décidé de piloter le bateau, je respecte ce choix . Je suis pas tellement dans cette image-là non plus parce qu'à un moment donné, on ne peut pas tout faire. Il faut donner aussi à ses adjoints, mais après ce qui est important, c'est comme ça que j'ai toujours managé, professionnellement aussi. C'est-à-dire que quand on est responsable d'une opération, il faut qu'il y ait des retours, il faut qu'il y ait des échanges, il faut qu'on fasse ensemble. On peut pas imaginer qu'un satellite (un adjoint)construise son... (projet personnel). Si, en période électorale, on peut imaginer qu'un satellite commence à naviguer tout seul.* » [417]

A la lecture des ces deux extraits, nous pouvons rejoindre le constat que faisait Dominique Lorrain[418], lorsqu'il évoquait la volonté de certains adjoints de se défaire de la dépendance des maires. Cela se ressent dans le récit que font les maires de leurs relations avec certains adjoints. Il apparaît très vite que certains maires se sentent menacés, et parfois sont peut-être même débordés par les compétences, et le réseau acquis par certains de leurs adjoints. Cela demanderait davantage d'investigations.[419]

416. Entretien avec Théo Klump, ancien maire de d'Obershausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de de 5298 habitants.
417. Entretien avec Eddie Erb, ancien maire de Oberschaffolsheim de 2001 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 229 habitants.
418. Lorrain D., *Les mairies urbaines et leurs personnels*, Paris, La documentation française, 1989.
419. Les relations parfois antagoniques entre maire et adjoints mériteraient de plus amples approfondissements, notamment au travers d'une enquête de terrain ciblant particulièrement les adjoints, ce que nous n'avons

Nous pourrions dire ici que le rôle du maire s'apparente certes à celui d'un manager. Rappelons que la mission d'un manager au sens large est avant tout de savoir combiner les compétences présentes dans son équipe. Il s'agit aussi de placer les membres de l'équipe au bon endroit, afin qu'elle ait la meilleure efficacité et le meilleur rendement possible au service d'un projet. Cependant, dans le champ politique local, cette vision idyllique du management ne fait pas toujours long feu. Les ambitions des uns et des autres, les projections narcissiques font plus que jamais parties du tableau, et les petites municipalités ne font pas exception en matière de lutte d'ambitions. Les conflits entre maires et adjoints y semblent fréquents. En tous les cas, les adjoints semblent y compris dans les petites communes tenir un rôle très important dans le portage des dossiers, ce qui peut parfois porter atteinte à la division du travail symbolique au niveau municipal. Venons-en à présent à un personnage clé au sein des communes, le directeur général des services ou DGS, qui lui, semble être cette courroie de transmission et ce support technique indispensable au maire.

5.6 Le DGS, la véritable ressource technique d'un maire généraliste

On le sait depuis longtemps, l'articulation entre décision politique et mise en œuvre administrative revêt une certaine complexité en même temps qu'elle peut probablement nous éclairer sur cette question de la professionnalisation de la fonction élective de maire. En effet, aujourd'hui, les maires peuvent recruter parmi les jeunes diplômés, souvent de niveau Bac + 5, des directeurs généraux de services très qualifiés, mobiles et rompus à l'idéologie managériale comme l'a bien montré Olivier Roubieu[420] dans ces travaux. Cela étant, il y sans doute un aspect encore plus important, c'est que le directeur général des services est surtout un appui technique devenu indispensable pour ce « généraliste » que semble être le maire des communes de taille modeste. De plus, le DGS est également un personnage « hybride », qui selon les configurations, est à la fois cadre administratif, chef des services, mais aussi un peu politique, car il ne peut pas ne pas avoir un avis sur les politiques menées et donc celui qui le recrute, le maire. Mais, il nous faut souligner surtout que le directeur général des services est aussi bien souvent le premier expert mobilisé, notamment sur le plan juridique. Le maire et le

finalement pas réalisé. Il y a donc un angle mort dans notre recherche, probablement à éclaircir par d'autres travaux. Et pour cause, les maires semblent toujours se cantonner à un rôle de coordination de l'équipe municipale et de gestion des projets municipaux. Par ailleurs, nous retrouverons un autre angle mort lorsqu'il s'agira d'aborder le rôle des DGS, et les rapports qu'entretiennent les maires au DGS et *vice versa*.

420. Roubieu O., « Le modèle de "manager ". L'imposition d'une figure légitime parmi les hauts fonctionnaires des collectivités locales », *Politix*, 28, 1994.

directeur général des services semblent donc constituer un binôme très complémentaire, au sens où l'édile semble ne pas pouvoir se passer, ou du moins très difficilement de ce support technique et juridique que constitue le DGS. Peut-on pour autant parler d'un binôme équilibré et apaisé ? Rien n'est moins sûr. Ajoutons que la manière dont les maires s'approprient et mobilisent l'appui du DGS varie quelque peu selon la taille, la configuration propre à chaque équipe municipale. Cependant, nous pouvons affirmer que le DGS, du moins de la façon dont le décrivent les maires, est régulièrement relié au soutien technique juridique sur les dossiers. Il est donc associé à la compétence technique et présenté comme un professionnel, comme le soulignent ces extraits d'entretien :

> « *Déjà, quand vous êtes maire, vous gouvernez, mais vous ne faites pas, en principe, ce qui est pas vrai dans les petites communes. (propos un peu confus) Et normalement, on a une secrétaire (de mairie), ou un DGS (Directeur général des services), qui lui est un professionnel.* [*E J : Et un technicien ?*] *Autant, je fréquente maintenant pas mal, les maires en Allemagne qui sont des salariés, qui sont des professionnels, ils ont pas besoin d'un DGS, je ne sais pas comment c'est organisé en-dessous, etc. Mais, normalement, vous avez un fonctionnaire à vos côtés, qui lui connaît la technique. Alors le tout, est de faire en sorte que ce fonctionnaire, comme c'est la tendance qui existe, n'abuse pas de la complexité des textes et de sa connaissance, pour avoir le vrai pouvoir. Il faut que le pouvoir reste à l'élu, à la démocratie, et non pas à la technocratie.* » [421]

> « *On a notre rôle d'élu décideur, et après vous avez une équipe derrière vous pour exécuter les projets. Mais ça, c'est une belle théorie, qui sur le terrain se trouve dans les grandes et moyennes agglomérations. Dans les petites communes de notre taille, et encore, on se plaint pas, cinq mille habitants, c'est déjà une belle échelle, on peut dire que nous avons un service technique, on a un service d'action sociale, les RH sont faites par le directeur général des services.*[...]*On a quand même un directeur général des services qui doit montrer sa compétence, et qui lui est plus ancré dans la démarche administrative que l'élu local.* » [422]

> « *Pour ma part, j'ai le sentiment qu'une commune telle que la mienne qui compte 70, voire 75 agents, on a, on a effectivement des problématiques qui se rapproche de celle d'un chef d'entreprise. Le risque, c'est qu'à un moment donné, on aille trop dans la profondeur, et c'est pour ça qu'il faut bien définir le rôle de tous, et notamment des ressources (humaines) dont vous disposez. Je veux dire, j'ai un directeur général des services, le directeur général des services, il faut qu'il fasse son job, je ne vais pas faire le job à sa place*. » [423]

Les maires insistent tous ainsi de manière frappante sur la définition du rôle de chacun, et sur la répartition des compétences. Ils présentent alors très souvent le DGS comme un « professionnel » par contraste avec leur propre statut. On saisit que les édiles sont très sensibles à la sauvegarde et à la préservation d'un rôle de décideur en quelque sorte menacé

421. Entretien avec René Shaal, maire de Lispheim, commune Bas-Rhinoise de 2250 habitants.
422. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim, commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.
423. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.

par la connaissance technique des textes que possèdent les DGS. Le DGS serait ainsi un personnage davantage synonyme de « professionnalisme ». En tout cas, dans les propos ci-dessus, il apparaît en filigrane cette crainte des maires de se voir dépasser par les compétences techniques des cadres administratifs. C'est assez palpable, et cela nous apporte indirectement et par ricochet des informations intéressantes sur le degré de professionnalisation de la fonction de maire. En effet, les maires par manque de temps, notamment, semblent avoir toujours besoin de s'en remettre au DGS, à la fois pour faire tourner l'administration municipale et ses différents services, mais aussi sur les dossiers sensibles comme les appels d'offre dans le cadre des marchés publics, etc. Le DGS est donc un personnage clé pour le maire, car il gère bien souvent les budgets, les ressources humaines, et déploie ses connaissances techniques sur la passation des contrats, des appels d'offre. Aussi, cela questionne le volume de compétences techniques possédé effectivement par les maires, et sur le pouvoir et l'influence du directeur général des services. D'ailleurs, notons pour finir que Jean-Claude Thoenig et Katherine Burlen[424] évoquaient déjà dans leurs recherches sur les secrétaires généraux des villes, la marge de manœuvre croissante possédée par ces derniers. Nous constatons la même chose cette fois dans les communes de taille plus modeste. Ainsi, les maires semblent mobiliser toutes les ressources de compétences et humaines à leur disposition, afin de se recentrer sur des tâches de coordination, management de projets au sens large, bref, le travail symbolique. Encore une fois, tout cela conforte cette posture de « généraliste de tout et en tout » qui selon nous reste le signe d'une forte subsistance d'un amateurisme républicain, finalement assez commode en terme de posture.

5.7 Conclusion : Une activité prudentielle résistante aux tentative de classifications de la sociologie classique des professions

Nous avons pu constater tout du long de ce chapitre à quel point le mandat de maire semble résister aux typologies et aux paramètres les plus établis qu'ils soient interactionnistes ou fonctionnalistes permettant de valider une activité dite « professionnalisée ». C'est ce qu'avaient déjà noté Philippe Garraud[425], Christian Le Bart[426] à propos du mandat de maire dans les petites communes. Celui-ci consiste essentiellement en une conciliation de registres

424. Burlen, K., Thoenig, J.-C., « Les secrétaires généraux des villes » , *Politiques et management public*, 16 (1), 1998.
425. Garraud P., « Le métier d'élu local : Les contraintes d'un rôle », *in* Fontaine J., Le Bart C., dir., *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994.
426. Le Bart C., « Le savoir-faire politique comme bricolage », art. cité.

très différents, sans pouvoir parler de savoirs ou savoir-faire réellement consolidés. En cela, le métier de maire ressemble fort à une activité à pratique prudentielle telle que la définit Florent Champy[427], d'autant que le maire doit composer avec l'incertitude liée à l'environnement administratif qui l'entoure, mais aussi l'incertitude liée aux différents mondes sociaux avec lesquels il entre en contact. Il ne faut jamais oublier que le maire côtoie de nombreux spécialistes et experts dans le cadre de ses activités, notamment en matière d'urbanisme, d'assainissement des eaux, d'architecture, ou plus fréquemment en matière juridique, etc. Il s'agit souvent de public plus professionnalisé que l'élu, et vis-à-vis desquels ce dernier doit tenir sa position. Plus encore, il faut sans aucun doute ajouter l'incertitude liée à la singularité des situations d'interaction plus focalisées, plus individualisées avec ses concitoyens. Car, le maire doit composer avec la complexité des relations humaines, notamment lorsqu'il se place dans une situation de médiation, sur les problèmes de voisinage, et plus encore lorsqu'il fait face aux situations personnelles qui lui sont soumises. Aussi, il n'est absolument pas étonnant de conclure que le maire, bricole, à la fois du point de vue identitaire puisqu'il gère par un travail symbolique, plus spécifiquement émotionnel, les demandes et situations réelles, perçues ou anticipées auxquelles il fait face dans le quotidien de sa pratique du mandat. Ce jeu sur les postures, décisionnelle, généraliste, confident à l'écoute, manager de projets relève clairement d'une activité à pratique prudentielle, car rien ne permet d'affirmer que ces postures soient toujours efficaces socialement. De surcroît, elles sont combinées différemment selon les situations et les auditoires. Il nous faut donc encore une fois souligner que l'amateurisme subsistant de ce mandat, implique de manier des formes relativement hétérogène et parfois même assez antinomiques de légitimité : traditionnelle, managériale, clientéliste, etc. S'il est extrêmement compliqué de conclure à une professionnalisation des maires à l'échelle de communes qui composent notre objet, il faut donc plutôt considérer ce type de mandat comme une activité à part, semi-professionnalisée, et prudentielle. En atteste l'accent mis par les maires, sur l'écoute, la polyvalence forcée, ou cette figure du « généraliste de tout » apprenant sur le tas au gré des rencontres. Tout cela nous incline à conclure qu'ici les maires sont encore fortement imprégnés par une forme d'amateurisme républicain qui implique une large part de savoirs et savoir-faire non professionnalisés, dont le contenu ne peut être décrit qu'à gros traits. C'est là, un constat que faisait déjà Michel Offerlé[428] sur le métier d'élu local et

427. Bastien J., « Entretien avec Florent Champy à propos de son livre "La sociologie des professions" », nonfiction.fr, novembre 2009.
428. Offerlé M., *La profession politique, XIXe-XXe siècles..., op. cit.*

le travail politique plus largement. Ajoutons à cela, à l'instar de Pierre Sadran[429] ou encore Joseph Fontaine et Christian Le Bart[430], qu'il n'existe pas de *vade mecum* du bon maire, ou une seule façon d'y arriver, d'y parvenir et de faire l'apprentissage de la fonction, et enfin de l'incarner. Nous avons nous aussi pu noter la grande diversité des trajectoires professionnelles de nos interlocuteurs-élus, en ajoutant que tous ne peuvent pas capitaliser sur un éventuel portage des compétences de leur vie professionnelle antérieure à l'exercice de leur mandat. Quant au suivi des formations, ils semblent être ponctuel, plutôt irrégulier, là encore ne doit-on pas y voir le signe d'une moindre professionnalisation ? Les maires se forment, mais on ne peut pas dire qu'ils le fassent assidûment d'autant que tous n'ont pas les mêmes besoins et les mêmes attentes en la matière. Ainsi, il semble clair que le métier de maire ne peut pas être réduit à un corpus formalisé de savoir-faire et de connaissances. Cependant, si nous devions faire ressortir une forme de compétence, c'est sans aucun doute sur le plan émotionnel et sur le plan symbolique que cette compétence se situe. Cela nous semble d'ailleurs logique dans la mesure où, le métier politique relève aussi et surtout d'un sens du placement et de l'expérience du jeu. Nous pourrions même ajouter qu'il s'apprend aussi par corps pour reprendre Bourdieu[431], mais sans doute façon plus consciente et plus stratégique que ce qu'il entendait. Par ailleurs, le maire détient une forme de charisme d'entre-deux lié à sa fonction et son élection, qui l'autorise et l'oblige même à manier des grandeurs multiples, à produire des symboles et des signes visant à conforter une vision, une identité et une mémoire du territoire. Le maire aurait donc comme principal travail de construire en toutes circonstances, une identité cohérente, distinctive, lisible pour ses concitoyens, afin de produire de l'empathie et de la reconnaissance pour faire exister les attentes de sa population dans le cadre d'une entité territoriale. Finalement, au regard de ce bricolage identitaire, rhétorique et décisionnel, ne peut-on pas conclure que l'une des compétences principales du maire résiderait dans un travail émotionnel permettant l'expression, le recueil, puis la traduction des besoins et des attentes de ses administrés. Pour nous, ce travail émotionnel et symbolique vise bien à produire un « nous » communal, et il constitue une partie non négligeable de l'activité des maires. Le métier de maire est symboliquement surchargé, car il génère de nombreuses représentations et des attentes symboliques, qui constituent en soi une ressource « professionnelle » pour les maires. Nous allons d'ailleurs voir que les maires doivent composer avec des croyances en leur capacité d'action, croyances avec lesquelles ils jouent également. Dans le chapitre qui va

429. Sadran P., « Les maires dans le cursus politique: note sur une singularité française », art. cité.
430. Fontaine J., Le Bart C., *Le métier d'élu local*..., *op. cit.*
431. Bourdieu P., *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

suivre, nous nous intéresserons à la gestion des croyances entourant cette fonction élective dans les petites communes, car elle constitue à la fois une contrainte, car elles sont parfois sources d'un malentendu sur le pouvoir « réel » du maire, mais elles sont aussi une ressource essentielle des édiles. Le chapitre suivant va donc nous mener aux ressorts de l'efficacité sociale de la fonction élective de maire, et aux « principes actifs » de son l'efficacité symbolique, car nous allons voir que les maires sont dépositaires d'une forme d'autorité mixte, et auréolés d'une forme de charisme impliquant une multitude de variations émotionnelles.

Chapitre 2.

L'expérience de la représentation d'une fonction aux « pouvoirs réels » limités

D'emblée, lorsqu'on s'intéresse à ce qui fait le quotidien de ceux qui endossent la fonction élective de maire dans les petites communes, on comprend qu'il est impossible, même à des fins d'analyse, de rejeter les représentations et les croyances qui s'y rattachent. Et même, si certaines représentations semblent fausses et simplistes, elles n'en ont pas moins une efficacité sociale réelle, tant du point de vie du point de vue du citoyen-électeur que de celui de l'édile. Nous l'avons déjà dit, la fonction élective de maire possède une socialité toute particulière, à laquelle personne ne semble insensible. Dès le début de notre terrain d'enquête, nous avons été frappé par l'importance que les acteurs en présence, édiles et concitoyens semblent prêter à cette fonction sur l'échiquier local. Cette fonction reste donc entourée d'une multitude de catégories spontanées, et, de ce fait, sa lecture et son décryptage peuvent vite devenir très « profane ». D'ailleurs, on aurait presque le sentiment qu'elle est appréhendée et comprise à travers une mentalité « mystique » dans laquelle va se confondre le subjectif et l'objectif dans l'esprit du concitoyen-électeur comme le révèle en creux cet extrait d'entretien avec un maire : « *Oui, non, non, mais attendez voir, il y a des gens, les gens savent que je ne règle pas le problème, mais ils veulent le maire, ça dure 5 minutes, ils disent Jean-Marie, je sais que tu ne t'en occupes pas, mais je voulais que tu sois au courant.* »[432]. Aussi, au fil de ce chapitre, il s'agira pour nous de faire ressortir ces différents niveaux de perception du pouvoir du maire avec un maire, qui d'un côté ressent et perçoit avec plus ou moins de certitude les croyances parfois exagérées de ces concitoyens quant à ses possibilités d'action et son pouvoir. Et de l'autre, un maire qui, même si il a intériorisé son rôle et adhère sincèrement aux aspects qui le rendent efficace, ne s'y engage pas totalement. En effet, nous pensons que le titulaire de cette fonction construit un « quant à soi » vis-à-vis de sa fonction et de son mandat. Selon nous, ce « quant à soi » laisse filtrer une forme d'impuissance, et peut-être les limites objectives et « réelles » de cette fonction élective prise dans un paysage « policito-administratif » local connaissant de profonds bouleversements compte-tenu de la montée en puissance de l'intercommunalité.

432. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.

L'efficacité sociale de la croyance en un maire pouvant se saisir de tout et agir sur tout au niveau communal, déjà sensiblement discutable, pourrait s'en trouver encore plus démentie à terme. Il n'est d'ailleurs pas sûr du tout que la loi du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité » visant à revaloriser le rôle des communes et des élus locaux change grand chose à cette tendance. Nous verrons dans ce chapitre, que si les maires sont ce qu'ils sont et perçus d'une certaine façon, c'est aussi parce qu'ils croient en ce qu'ils sont et font, et surtout qu'ils doivent s'appuyer sur un *comme si*, en ravivant une mémoire affective du rôle de maire pour répondre aux exigences de leurs concitoyens et aux règles et conventions émotionnelles engendrées les croyances qui entourent leur mandat. Nous pensons que les maires effectuent à la fois un « jeu en surface » pour produire des impressions immédiates chez leurs concitoyens, l'impression d'une attention marquée, d'une écoute, d'une reconnaissance, mais aussi un « jeu en profondeur » puisqu'ils doivent aussi faire émerger certains sentiments, comme l'empathie lorsqu'ils écoutent, la prévenance lorsqu'ils sont au contact, ou à l'inverse lutter et se détourner du sentiment d'impuissance lorsqu'ils une demande ne relève pas de leur compétence et qu'ils ne peuvent rien faire. Ici, nous entendrons ces concepts au sens où les utilise Arlie Russel Hochschild[433], dans ses travaux sur le travail émotionnel. Rappelons ici que la manière dont les maires vont à la rencontre de leur rôle et l'incarne peut probablement déterminer pour une large part les sentiments à l'égard de leur pouvoir. Notons d'ailleurs, que c'est bien dans les communes de cette taille (entre 1000 et 5000 habitants) que les titulaires de ce mandat bénéficient peut-être le plus de la reconnaissance sociale attachée à leur fonction. Ils en tirent un sentiment d'accomplissement personnel, une forme de réalisation de soi, et surtout la possibilité d'exprimer une singularité individuelle se trouvant à la source d'une sorte de charisme du quotidien du maire influençant la perception que l'on peut avoir de la réalité de son pouvoir effectif. Tout du long de notre terrain, nous avons décelé une contradiction, ou une réelle dissonance entre d'un côté la perception que les maires ont des attentes et des représentations de leurs concitoyens quant à leurs capacités d'action, celles d'un maire qui « pourrait se saisir de beaucoup de dossiers », dont certains sont hors de son champ de prérogatives, et de l'autre, l'expérience non négligeable que les maires font de leur relative impuissance face à des attentes et croyances parfois disproportionnées ou du moins biaisées.

Ces croyances, ils les suscitent probablement au moins pour une part, et elles génèrent nécessairement un travail émotionnel pour des maires, qui doivent essayer de ressentir ce

433. Hochschild A.-R, *Le prix des sentiment ; au cœur du travail émotionnel*, Paris, La Découverte, 2017, p.59-61.

qu'ils ont l'impression qu'ils devraient ressentir. Aussi, en ce début de second chapitre, c'est bien du véritable travail émotionnel effectué par les maires dont il sera aussi question, les titulaires de cette fonction de maire doivent « apprendre à ressentir », afin de produire, de la prévenance, de la sympathie, de la jovialité, de la reconnaissance, une empathie, ainsi qu'une vision du devenir de leur commune. Il s'agit là d'un large panel d'émotions associées à l'efficacité sociale de cette fonction élective de maire dans les petites communes. Ce qui semble *a priori* cohérent, c'est de penser que le rôle de maire est porteur de nombreuses émotions. Il est d'ailleurs utile de souligner que nous concevons l'émotion, telle que la conçoit Arlie Russell Hochschild, c'est-à-dire comme une « préaction », un « signal » visant à orienter l'action et la perception de cette dernière puisqu'on lui attribue un positionnement morale ou une valeur sociale. Dans notre cas, nous considérerons que le maniement des croyances et des émotions liées constituent une ressource à part entière pour les titulaires de cette fonction, qui doivent être en phase avec les règles de sentiments liées au cadre communale, ainsi qu'aux croyances de leurs administrés.

Dans le présent chapitre, nous allons donc tenter de suivre quelques pistes de réflexions sur les ressorts de l'efficacité sociale des croyances, des représentations liées au personnage du maire dans les petites communes. C'est donc des dimensions symbolique est sensible du « métier de maire », dont il sera question en filigrane ici. Car, le maire, nous le verrons, semble être le *locus* de l'illusion d'un pouvoir, et finalement d'un malentendu quant à son pouvoir réel. De ce fait, il nous faudra développer l'apport de la sociologie des émotions, de la sociologie de l'expérience afin d'étudier la façon dont les édiles conçoivent, ressentent et éprouvent leur fonction face aux attentes perçues de leurs concitoyens-électeurs quant à leur mandat. Une approche de la sociologie interactionniste se placera en toile de fond de notre propos car le maire reste un « personnage représenté » en situation. Il s'agira donc aussi de se pencher sur la façon dont les maires gèrent certaines émotions et croyances pour produire et maintenir certaines impressions quant à leur personnage et leurs capacités d'action. Puis, nous mobiliserons les travaux en ethnologie, ainsi qu'en anthropologie et en psychosociologie, car cette fonction élective semble réactualiser une forme de pensée mythique[434], porteuse de structures causales simplifiées et de structures mentales qui sont à l'œuvre dans l'attribution au maire de toute sorte de qualités, et de capacités d'action. D'une certaine façon, il s'agira de se pencher sur les processus de croyance qui peuvent favoriser une vision substantialiste et

434. Levi-Strauss C., *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.

personnalisée d'un pouvoir mayoral, qui relèverait parfois presque d'une « catégorie affective du surnaturel »[435], qui n'occulte pas pour autant l'expression d'une lucidité des édiles, quant à leurs capacités d'action limitées, d'autant plus limitées que les transferts de compétences au profit de l'intercommunalité semble s'accélérer ces deux dernières décennies. Cette dynamique risque de bouleverser la division symbolique du travail localement. Cependant face au malentendu, et à l'illusion d'une surpuissance du maire, nous verrons que les édiles auront toujours le bénéfice d'un charisme mayoral assez spécifique aux petites communes, reposant sur une forme d'autorité mixte, offrant aux titulaire de cette fonction la possibilité de déborder leur rôle institutionnel pour s'investir avec « singularité » dans une proximité, une écoute, la formulation d'une vision du territoire et le portage de projets au niveau communal. Ce dernier aspect nous rappellera l'importance prise par les dimensions sensible et symbolique dans la quotidienneté du travail de maire.

Section 1 : La « dissonance » entre un « pouvoir réputationnel » et un « quant à soi » sensiblement plus nuancé

Dans cette première section, nous nous efforcerons de montrer en quoi, la fonction de maire dans une petite commune, telle que nous l'avons analysée semble vécue comme une expérience plurielle ressentie et éprouvée comme telle, sujette à des niveaux de perceptions assez contradictoires, flottant entre la façon dont le maire se représente les croyances de ses concitoyens, des croyances en la « surpuissance » du personnage mayoral qui fondent pour partie le pouvoir réputationnel du maire, et l'expression d'une reconnaissance de l'impuissance. Pour cela, il nous faut commencer par développer l'idée que pour les édiles, cette fonction semble être une expérience identitaire et émotionnelle très forte. Dans les petites communes, cette expérience est faite d'implications multiples, propice à un certain degré de réflexivité, pour au final aboutir au développement d'un « quant à soi » ou d'une « distance au rôle », que les maires développent concernant ce qu'ils peuvent faire et sur ce qu'ils pensent qu'on attend qu'ils fassent, entendons par là, les perceptions anticipées de leurs concitoyens. Selon nous, le « moi » des titulaires de cette fonction n'est absolument pas passif, et ces derniers développent un jeu en profondeur leur permettant d'exprimer certains sentiments pour cadrer certaines impressions quant à leur activité de maire, il n'est pas impropre de parler d'une réelle réflexivité. Ainsi, en procédant par entretien compréhensif et

435. Levy-Bruhl L., *Le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive*, Paris, Alcan, 1931.

en accordant une importance toute particulière à ce que les maires disent de l'incarnation de leur rôle, nous avons pu faire ressortir la dissonance potentielle qui existe entre ce que le maires perçoivent des attentes de leurs concitoyens et la distance au rôle dont ils font preuve lorsqu'ils évoquent leurs limites, non sans une certaine lucidité.

L'objectif est ici de faire parler ce jeu de croyances croisées dont sont « sujets » les édiles, quant à leurs « capacités à se saisir de tout » et à posséder « une capacité à agir » sur les problèmes. Cela nous le ferons, sous un autre angle disciplinaire, au travers des travaux en anthropologie des croyances et de la magie, car il y a bien une homologie entre les formes d'imputation liées aux pouvoirs du maire, plus largement aux phénomènes politiques, et celles liées aux phénomènes magiques. Nous pensons notamment à la notion de magie sympathique théorisée par James Frazer[436] et re-conceptualisée par Marcel Mauss[437] au travers des lois dites de sympathie. L'intérêt de cette approche anthropologique réside pour nous principalement dans l'usage des notions de similarité et de contiguïté dans le processus d'attribution d'un pouvoir ou d'une influence d'un individu sur un autre, ou d'une chose sur une autre. Avant cela, attelons-nous à décrire et analyser cette distance réflexive, tout à fait intéressante, que développent les titulaires de cette fonction, vis-à-vis d'un mandat symboliquement « surchargé ».

1.1 Une expérience plurielle avant tout : L'apport des sociologies de l'expérience et des émotions

> « *Je pense qu'il faut être comme on est, je n'ai pas nécessairement ni les qualités, ni la pente naturelle pour faire un certain nombre de choses. Les moments officiels, j'y suis et je pense faire preuve de beaucoup d'empathie à l'égard de gens. Et c'est vraiment réel au-delà du rôle. C'est vécu. Non, je suis président de l'EPHAD, mais je ne vais pas systématiquement à l'EPHAD pour voir les gens, parce qu'aller dans une EPHAD, cela reste une épreuve pour moi.* »[438]

> « *Moi, je crois que si on va vers une trop grande professionnalisation, on perd le lien, le lien avec nos concitoyens, même si je suis un maire gestionnaire, peut-être un peu plus que la moyenne, je privilégie le lien parce qu'il faut comprendre comment vos administrés fonctionnent ? Le mandat de maire est d'ailleurs une extraordinaire école pour savoir quels sont les ressorts de nos concitoyens, et ça c'est la part la plus importante. Si j'allais vers la professionnalisation, je trouverais intéressant de faire des investissements qui peut-*

436. Frazer J.-G., *Le Rameau d'or*, vol. 4, Paris, Robert Laffont, 1981-1984
437. Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2013.
438. Entretien avec Frédéric Pfliergersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4161 habitants.

être n'intéressent pas nos concitoyens. »[439]

« *L'habitant a une vision du maire tout puissant. C'est-à-dire qu'il va voir le maire, et il veut une solution.* [*E J : qui n'existe pas toujours...*]. *Qui n'existe pas toujours et qui sur certains cas ne peut pas exister parce que soit c'est du droit privé, et il faut que ça se règle entre eux, ou soit c'est d'un tel niveau que le maire ne peut pas intervenir, car ça n'est pas de sa compétence. Mais, l'habitant vient voir son maire, c'est d'ailleurs un peu paradoxal, on voit bien que les maires ont de moins en moins de pouvoir* »[440]

Nous avons choisi d'ouvrir ce chapitre par les trois extraits d'entretien ci-dessus, pour souligner qu'être maire dans une petite commune, c'est aussi et avant tout éprouver une hétérogénéité de « vécu », une grande diversité d'expériences, car c'est se trouver au carrefour de plusieurs univers disjoints et de différentes formes d'autorités. ? Ne serait-ce que parce que le maire est, rappelons-le, à la fois un représentant local de l'État par délégation, et un représentant élu au suffrage universel, chef de son administration, manager d'une équipe d'adjoints, et interlocuteur et parfois confident privilégié de nombreux concitoyens qui viennent lui présenter leurs doléances et demandes. La fonction élective de maire est emblématique d'un charisme spécifique mêlant plusieurs formes de légitimité, à la fois légal-rationnelle car le maire reste chef d'une collectivité, et charismatique du fait de l'élection à une fonction à la socialité toute particulière générant un imaginaire très puissant, au point d'être une ressource de légitimation à part entière. Nous l'avons déjà évoqué, les maires semblent adhérer et s'engager pleinement pour incarner et véhiculer les représentations et les valeurs qui font l'efficacité sociale de cette fonction élective, il est donc bien difficile pour le chercheur d'ignorer la dimension émotionnelle du charisme mayoral. En effet, comme le note Raphaëlle Laignoux[441] au sujet de la conception du charisme de Max Weber, lorsqu'on parle de charisme, nous sommes bien en face d'une forme politique résiduelle faisant la part belle aux émotions. En ce sens, on peut sans doute considérer qu'une fonction élective implique toujours une dimension émotionnelle. Nous verrons ainsi que le charisme spécifique aux petits maires se décline selon un certain nombre de variations en matière de formes d'autorités et de postures émotionnelles.

Lorsqu'on écoute nos interlocuteurs-maires, on comprend très vite que nous sommes en présence d'un personnage dont l'expérience flotte entre plusieurs univers symboliques

439. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
440. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
441. Laignoux R., « Pour une réévaluation du charisme et de ses usages en sciences sociales », *in* Bernardou V., Blanc F., Laignoux R., Roa Bastos F., dir., *Que faire du charisme ? Retour sur un notion de Max Weber*, Rennes, PUR, 2014.

disjoints et « scènes » associées, impliquant des registres de justification de l'activité qui sont chargés d'affects. Les maires, à l'échelle de commune qui nous intéresse ont tout de cet « homme pluriel » décrit par Rémi Lefebvre[442], alternant les registres de légitimation, les registres psychologiques, conciliant les grandeurs multiples en s'adaptant à des prescriptions de rôle souvent contradictoires. Tout cela nous mène à l'expérience personnelle que les maires font de l'engagement dans leur mandat, et de la gestion des attentes symboliques quant à celui-ci. Ici, la grammaire politique reste étroitement liée à celle de l'individu. Cela d'autant plus, que sur le plan symbolique, les maires se trouvent dans une position de « centralité » vis-à-vis des différents réseaux d'interconnaissance et de sociabilité de la commune. Ils sont également en position « d'intermédiarité » entre les services communaux, les autres échelons de gouvernance local, et en bout de chaîne leurs administrés. Ainsi, le maire est pris entre une sociabilité chaude d'un côté, lorsqu'il est parmi ses concitoyens, et une sociabilité froide de l'autre, lorsqu'il se trouve dans l'appareil « politico-administratif » et dans les différentes arènes et strates du pouvoir local. Nécessairement, les conventions émotionnelles et règles de sentiments ne sont pas les mêmes. Enfin, ajoutons à ce simple constat de l'aspect « pluriel » du personnage du maire, un statut de l'élu local qui demeure problématique, car perçu comme lacunaire par de nombreux édiles, que cela soit en terme d'indemnisation par rapport au volume de temps considéré, de protections sur le plan juridique, notamment pénal, en passant par la difficile conciliation avec une activité professionnelle et la vie privée. Nous avons donc là une fonction élective générant un fort degré d'engagement et d'adhésion au rôle, mais une identité professionnelle finalement vulnérable, malgré les tentatives de revalorisation du rôle de l'élu local[443]

Les maires sont tenus de gérer simultanément et alternativement plusieurs niveaux de perception quant au pouvoir que l'on attribue à leur personnage, et celui qu'ils s'attribuent eux-mêmes. Aussi, lorsqu'on se penche sur l'activité de maire, on comprend très vite qu'il n'y a pas de logique unique ou fondamentale, mais bien une combinaison de niveaux de perception de ce qui est attendu du maire, de ce qu'il peut faire et devrait pouvoir faire et ressentir. Ces écarts de perception engendre une grande variété de présentation de soi, ainsi qu'une multiplicité « d'identités de rôle[444] sous couvert de cette figure du « généraliste de tout »,

442. Lefebvre R., « L'Élu local, homme pluriel », art. cité.
443. La loi du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité » a en effet pour principal objectif de revaloriser le rôle de l'élu local, notamment des maires.
444. Stryker S., *The Interplay of affect and Identity : exploring the relationships of social interaction, self, and emotions..., op. cit.*

elle-même symptôme d'une professionnalisation parfois déniée et par « évitement », et surtout révélatrice d'un nécessaire travail d'ajustement identitaire face aux croyances. Cet écart entre la subjectivité des maires et l'objectivité de leur rôle et des limites de leur pouvoir, nous a tout d'abord amené à considérer notre objet à l'aune de la sociologie de l'expérience. En effet, pour nous les maires développent forcément dans le cadre de leur mandat, un « quant à soi » au travers duquel il se positionne en fonction de ce qu'ils perçoivent des attentes et des croyances de leurs concitoyens.. De ce fait, il ne faut jamais négliger les ressources interprétatives des intéressés qui possèdent aussi une connaissance pragmatique et causale des enchaînements de leurs actions, ainsi que des situations et des choix qu'ils sont amenés à faire dans leur gestion quotidienne des situations et des représentations des administrés les concernant. Or, à l'instar de François Dubet[445], tenant d'une sociologie de l'expérience, nous pensons que l'acteur social développe une activité autonome et critique de ses activités avec laquelle il faut dialoguer, argumenter, en prenant soin, certes, de ne surtout pas se laisser prendre par le discours « rôdé » des édiles, ou par une certaine langue de bois pour le dire autrement. Dialoguer, échanger, c'est précisément ce que nous avons fait avec nos interlocuteurs-maires dans le cadre de notre terrain, car nous ne pensons pas que les maires soient intégralement les vecteurs de « l'illusion » qui explique pour partie leur « pouvoir réputationnel ». Les titulaires de cette fonction savent très bien qu'ils ne disposent pas d'une marge de manœuvre illimitée pour apporter une solution aux problèmes de leurs administrés. Même s'il ne faut jamais totalement rejeter l'idée d'un biais de complaisance.

Dans cette perspective, nous souhaitons une fois encore rappeler en début de ce second chapitre, que la situation d'entretien n'engendre pas que des « artefacts », dont il faudrait se défaire pour ne pas reprendre les rhétoriques de nos interlocuteurs. Dans notre cas, cela n'est pas vraiment rédhibitoire, car nous concentrons notre analyse sur la façon dont les édiles gèrent les attentes et croyances de leurs administrés, autrement dit la réflexivité et la distance qu'ils ont par rapport aux croyances vis-à-vis du pouvoir qui leur est attribué. Les maires se placent ainsi dans une position d'observateur de leurs propres impressions et sentiments face aux croyances dont ils sont l'objet. Certes, il existe un « biais d'autocomplaisance » des édiles quant à leur capacité d'action et leurs réalisations. Cependant on peut arguer que si ce biais mis en exergue par de nombreux psychosociologues américains dont Dale Miller et Lee Ross[446], renforce l'efficacité symbolique de la fonction « mayorale », il s'agit aussi d'une

445. Dubet F., *Sociologie de l'expérience..., op. cit*.
446. Miller D.T., Ross, M., « Self-serving biases in the attribution of causality: fact or fiction?», art. cité, dans

pratique beaucoup plus raisonnée et consciente qu'il n'y paraît chez les intéressés. Selon notre perspective de recherche, nous pouvons donc en tirer profit, car les maires développent un regard sur le pouvoir que leur imputent leurs concitoyens, ils intériorisent et donc gèrent les émotions liées à ce pouvoir imputé. En un sens, nous pouvons en apprendre beaucoup sur ce jeu de « perceptions croisées » qui se trouve à la source du « pouvoir réputationnel » des petites maires. Là, il ne s'agit pas seulement pour l'édile d'avoir une approche rationnelle par rapport aux moyens ou aux valeurs, si nous nous référons à la typique de l'action définis par Max Weber[447]. En effet, il y a également dans l'expérience des maires, une part d'action sur les sentiments qui fait partie intégrante de l'activité mayorale. Il faut considérer que le maire produit les signes[448] d'une écoute, créé l'impression d'une reconnaissance des besoins et des attentes de ces administrés, reconnaissance sans laquelle « l'illusion » d'un pouvoir ne peut pas prendre « sens ». C'est ici précisément que la conception que Max Weber avait du déploiement et du sens des relations sociales nous semble tout à fait opératoire, car comme le note Stephen Kalberg[449], Max Weber fût l'artisan et le fondateur d'une véritable « sociologie des émotions » tout à fait opératoire dans notre le cadre de notre objet. Penser l'émotionnel est presque indispensable lorsqu'il s'agit des croyances entourant ce mandat dans les petites communes. Dans cette perspective, nous rejoignons Philippe Braud[450] dans l'idée que ne pas prendre en compte cette dimension émotionnelle de l'activité politique, c'est prendre le risque d'oblitérer l'interprétation et l'analyse que l'on pourra faire de la réalité du travail politique. C'est encore plus pertinent pour les maires à cette échelle de communes, car les titulaires de cette fonction effectuent un « travail d'affichage émotionnel », ils sont à la fois « support » d'émotions projetées en situation, mais aussi producteur d'émotions. Il est donc bien question d'un travail émotionnel quant aux attentes perçues par les maires. Ajoutons que la dimension incarnative est de ce point de vue très importante, car il y a à la fois jeu en surface, mais auss jeu en profondeur des maires. Encore une fois, les maires doivent apprendre «à manifester qu'ils ressentent ». Sur ce point, soulignons que selon une étude de l'IFOP sur « L'état d'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales »[451], le dévouement, la motivation, l'implication sont autant d'éléments que les maires citent en premier pour dire ce que ce

Kauffman J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité...op. cit.*

447. Weber M., *Économie et société*, *vol. 1..., op. cit.*

448. Nous considérons l'émotion comme un « signal » préfigurant et orientant l'action, et l'interprétation qui en sera faite. Encore une fois, nous sommes ici dans la droite ligne de la perspective esquissée par Arlie Russel Hochschild.

449. Kalberg S., « La sociologie des émotions de Max Weber », *Revue du Mauss*, 40 (2), 2012.

450. Braud P., *L'émotion en politique*, Paris, Presses de sciences-Po, 1996.

451.IFOP : Rapport d'étude pour le Groupe les Républicains au Sénat « L'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales, janvier 2019.

mandat évoque pour eux, cela n'est pas s'en rappeler les qualités décisives de l'homme politique esquissées par Max Weber[452] lors de sa conférence sur le métier et la vocation politique. Cela rejoint surtout l'idée que nous souhaitons développer selon laquelle la présentation que font les maires de leur action, se fait souvent au travers de la description d'un processus « conscient » visant à faire émerger la prévenance, l'écoute, de l'empathie. Il y a bien un acte personnel de gestion des émotions, et ce que cela se fait au travers d'un moi « réflexif » et non « passif », comme l'atteste ce bref passage d'entretien : « *Et, tu te demandes, si ils ne venaient pas pour autre chose, avoir un temps d'écoute, d'être reconnu en tant que personne, d'exister en tant que personne. Alors, on va dire que ça n'est pas mon rôle, entièrement vrai, mais, je me prends du temps aussi pour ça.*»[453]. Ici, le sens de l'engagement est bien affectif, et le mandat de maire implique bien de montrer certains sentiments afin de produire certaines impressions qui peuvent parfois aller à l'encontre de la conception du rôle des intéressés. En tout cas, l'activité mayorale n'est pas seulement rationnelle en finalité, elle l'est aussi en valeur, et elle comporte aussi une dimension « affectuelle », si on considère que les relations entre un maire et ses administrés dans les communes de moins cinq mille habitants peuvent prendre une tournure plus individualisée dans le cadre d'engagements presque domestiques, dans lesquels il est question d'une réponse à des besoins identitaires « élémentaires ». Il n'est probablement pas aberrant de parler d'un travail émotionnel visant à faire exister la « grandeur de la cause », la représentation et la gestion d'un territoire. À cette échelle de commune, considérer l'exercice de ce mandat de maire au travers des classifications wébériennes d'orientation de l'action nous permet de souligner l'importance de l'orientation « affectuelle » de l'action mayorale. On comprend mieux alors, l'importance des différents niveaux de perception, entre la façon dont les administrés se représentent l'influence du maire, et la façon dont l'édile se représente les attentes de ces derniers à l'égard de son rôle, puis la façon dont il les fait exister en incarnant son rôle de maire. Nous nous trouvons ici face un des aspects du « processus réputationnel », décrit entre autre, par Jeanne Becquart-Leclerq[454]. En effet, pour cette chercheuse, la réputation est à la fois une ressource, un attribut, une croyance, et pour notre part, nous ajoutons à la suite du terme « croyance », une « mémoire de rôle »[455]pour reprendre un concept issu de l'interactionnisme structurel. En effet, nous pensons que la façon dont les édiles, et spécifiquement les maires jouent d'une certaine mémoire affective des rôles

452. Weber M., *Le savant et le politique..., op. cit.*
453. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
454. Becquart-Leclerq J., *Paradoxes du pouvoir local..., op. cit.*
455. Stryker S., Serpe R., « Identity Salience and Psychological Centrality : Equivalent, Overlapping, or Complementary Concepts ? », art. cité.

contribue à donner une certaine effectivité ou réalité à leur pouvoir. Ainsi on peut supposer que la réactivation de certaines « façades émotionnelles » habituellement liées à la fonction mayorale, notamment celle d'un maire accessible et à l'écoute, ou celle d'un maire chef de projets, oriente les impressions et le sens de cette réputation de pouvoir.

Dans ce chapitre, nous mêlerons donc sociologie interactionniste, sociologie de l'expérience, puis des émotions, car selon nous le titulaire du mandat de maire effectue un travail conscient sur les émotions et les sentiments, afin de produire des impressions quant à son activité de maire. Cela suppose un « moi » réflexif et observateur, au sens où les maires peuvent dans une certaine mesure ce qu'ils font avec les croyances de leurs administrés, et comment ils s'y ajustent pour compenser un pouvoir réel finalement « limité ». Entendons aussi, que les maires que nous avons rencontrés font l'expérience consciente d'un « malentendu » quant à leur pouvoir, au sens où ils ont intériorisé les croyances de leurs administrés. Dès lors, on peut supposer que certains types d'interaction entre le maire et ses administrés est l'occasion d'une redéfinition des sentiments à l'égard du pouvoir du maire, le maire peut probablement « modeler » certains sentiments quant à son pouvoir, et jouer de cet écart entre ce que l'on lui impute, et ce qu'il ressent réellement de ses possibilités pour maintenir une certaine « illusion ». Venons-en à présent, l'hypothèse de ce « malentendu » et à ce qui pourrait l'expliquer. Au fond, nous pourrions déjà nous demander, quelle influence ont les croyances des concitoyens sur la compréhension et la conception du rôle de maire qu'ont les titulaires de ce mandat ? En quoi et dans quelle mesure, les perceptions des concitoyens engendrent-elles un travail d'ajustement identitaire et émotionnel chez les maires ?

1.2 L'hypothèse d'un malentendu sur le pouvoir effectif des maires : La source d'un dissonance chez les petits maires

Cette réputation de pouvoir et d'influence que l'on ressent dans les témoignages des édiles, ne va pas sans poser de problèmes aux maires, si l'on se place du point de vue identitaire. En effet, nous faisons l'hypothèse, qui n'est certes pas nouvelle, mais qui retrouve une certaine actualité à l'heure où nous écrivons ces lignes, qu'il y a bien une discordance de plus en plus sensible entre la façon dont les édiles ressentent leur marge d'action et perçoivent les exigences de leurs administrés à leur égard, c'est-à-dire la façon dont ils semblent être « désignés », voire « étiquetés » par leurs concitoyens. Nous pouvons ajouter à cela, le

sentiment d'une diminution des ressources concrètes de pouvoir, mais aussi des leviers de leadership. Selon nous, c'est probablement de cette discordance que provient en partie la crise d'identité des maires, et une crise des vocations récemment remise en lumière par les médias et de nombreuses études. Suite à ce constat, reprenons ce que dit Nathalie Heinich[456] sur la problématique de l'identité, car nous retrouvons ici les différents niveaux perceptifs dont nous parlions dans les paragraphes précédents. Pour cette sociologue, la problématique de l'identité ne se manifeste que lorsque celle-ci pose problème, et particulièrement lorsqu'il y a dissonance entre le moment de « l'auto-perception », dans notre cas la façon dont les maires se perçoivent et conçoivent leur rôle et leurs capacités d'action, et celui de la « désignation », autrement dit, les attentes que les administrés plaquent et projettent sur la fonction mayorale, et le pouvoir qu'ils lui attribuent. Notons aussi, cet autre cas de figure, dans lequel la dissonance se produit entre la « présentation de soi », c'est-à-dire la façon dont les titulaires du mandat incarnent leur fonction, la mettent en scène via des façades émotionnelles travaillées, et la façon dont les administrés s'approprient le personnage du maire. En tous les cas, nous avons noté de nombreuses traces d'un malentendu dans les récits de maire avec lesquels nous avons échangés au fil de notre terrain d'enquête, un malentendu que l'on peut déjà identifier au niveau des croyances que suscite cette fonction élective de maire. L'inconfort mental de certains titulaires de cette fonction a des causes multiples que nous n'épuiserons évidemment pas ici. Nous tâcherons toutefois d'identifier et d'analyser les causes et les conséquences de l'efficacité sociale de cette fonction élective de maire. En effet, l'exercice de ce mandat génère une forme de malentendu, d'inconfort mental, qui implique que les maires sont obligés de gérer émotionnellement une « illusion » sur leur pouvoir. Ajoutons à notre propos, qu'il y a d'ailleurs là un autre paradoxe entre l'efficacité sociale de cette fonction élective, et d'un autre côté la faiblesse d'un statut ne permettant pas à une véritable identité professionnelle mayorale d'émerger, et corollairement le sentiment persistant d'une forme « d'amateurisme républicain » qui relève aussi de certaines croyances. Bref, les maires semblent forcer de bricoler du point de vue identitaire, ou en tout cas, ils font comme ils peuvent avec ce qu'ils ont, et s'auto-désignent bien souvent comme des « généralistes » avant tout référent de proximité, encore bien loin de l'image d'homme politique professionnel. Cette faiblesse statutaire a des incidences tant sur le plan symbolique, que sur le plan du réel, car il est difficile pour certains maires de faire face à la complexification des conditions d'exercice de ce mandat, et à l'évolution de la distribution des compétences entre les niveaux de

456. Heinich N., *Ce que n'est pas l'identité..., op. cit.*

gouvernance locale. Sur ce dernier point, nous faisons référence plus spécifiquement aux nombreux transferts de compétences opérés au profit de l'intercommunalité, qui contribuent à affaiblir la perception que les maires ont de leur propre position de leadership, donc à affaiblir leur position sur le plan symbolique.

Cela étant, cet affaiblissement reste « relatif », car il ne semble pas encore effectif sur le plan de l'imaginaire collectif et dans l'esprit des concitoyens, le maire restant le personnage central du maillage local. Aussi, nous sommes donc bien en face d'une forme de « dissonance cognitive »[457]pour reprendre le concept de Léon Festinger, ou plutôt d'une forme « d'incohérence de statut »[458] engendrée par une fonction élective générant des croyances très fortes, alors que corollairement les maires ressentent un sentiment de dessaisissement de leur champ de prérogatives et il convient d'ajouter à cela qu'ils ne se caractérisent pas comme des professionnels. En effet, certains résultats de la consultation du Sénat de juillet 2018 « Être élu local aujourd'hui »[459] sont assez éloquents, 26,44% des maires considèrent que la réforme de la carte de l'intercommunalité a eu un impact négatif sur les conditions d'exercice de leur mandat, et 32,87% d'entre eux jugent plutôt négativement la réforme des compétences des collectivités territoriales qui engendre de nombreux transferts de compétences au profit des intercommunalités. Nous soulignons ces chiffres, car ils donnent de solides indications sur les causes du sentiment d'impuissance et de vulnérabilité des maires. Ainsi, il faut notamment noter que : 46,56% des élus locaux considèrent la lourdeur des responsabilités trop importante et méconnue des concitoyens, et 40,25% des élus locaux considèrent l'exigence des concitoyens comme une cause très importante de la « crise des vocations » pour ce mandat. Cela nous conforte dans notre hypothèse qu'il y a bien une dissonance entre la position dans laquelle se trouvent les maires aujourd'hui, et l'imaginaire que cette fonction élective continue d'évoquer. Il semble bien y avoir une méconnaissance quant à ce que font et peuvent faire exactement les maires.

Dans cette idée, il y existe bien une difficulté à négocier du point de vue identitaire cet écart entre le plan imaginaire de la fonction de maire, celle qui s'engendre, entre autre, au travers de ce rôle de « généraliste de tout pouvant répondre à tout », et qui constitue à la fois une

457. Festinger L., *A Theory of Cognitive Dissonnance*, Stanford, Stanford University Press, 1957.
458. Lenski G-E., « Status Crystallization : A Non-Vertical Dimension of Social Status », *American Sociological Review*, 19 (4), 1954.
459. Gatel F., Kerrouche E., Rapport d'information du Sénat "Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation" ..., *op. cit.*

« identité défensive » et un positionnement professionnel, mais aussi une « identité prescrite » pour reprendre la typologie des identités dressée par Alexandre Mucchielli[460] . Nous disons « prescrite », car cette «identité de généraliste» est aussi le fruit des croyances des administrés vis-à-vis de ce personnage qu'est le maire, elle se construit en réaction aux signaux envoyés par les maires, lorsqu'ils sont disponible, à l'écoute et réceptionnent des demandes. Ainsi, le phénomène de dissonance est selon nous présent à plusieurs niveaux, car les édiles sont effectivement amenés à se positionner par rapport à la façon dont leurs administrés les perçoivent et aux qualités d'un personnage qui devrait presque être « omniscient » si l'on cède aux sirènes des discours d'imputation des maires. Ce constat n'est pas nouveau et rejoint celui de Jacques Ellul[461] au sujet de ce que cet auteur appelle : *l'illusion politique*. Rappelons-le, il s'agit de la croyance selon laquelle « l'omniprésence » de la puissance publique serait en mesure de régler de nombreux problèmes. Selon cet auteur, cet idée serait fortement intériorisée par la population. Qu'en est-il aujourd'hui à l'heure du déclin, voire du rejet de certaines institutions ? L'institution mayorale semble encore être l'objet de cette « illusion », et le maire semble être emblématique de cette idée «d'illusion politique ». Cela d'autant plus, que le maire reste le « relais identifié » de cette puissance publique au niveau du territoire communal, et qu'il reste dépositaire d'un charisme spécifique faisant de lui, tout à la fois, un chef, et un personnage proche et à l'écoute. La source de la dissonance se trouve sans doute pour partie sur ce point.

Bien sûr, il ne s'agit pas ici de laisser notre analyse s'enfermer dans une forme de dualisme, entre la réalité du pouvoir des maires, difficile à quantifier et à objectiver, et l'imaginaire charrié par cette réputation de pouvoir. Notre objectif est plutôt de comprendre, comment les édiles s'adaptent et parfois aussi tournent à leur avantage ce malentendu ? Il ne faut jamais oublier que la croyance est un fait social qui produit des effets sur d'autres faits sociaux, et c'est pour cette raison que nous avons choisi d'interroger les ressorts de l'efficacité symbolique de cette fonction élective de maire au travers de la représentation que les maires ont des croyances de leurs administrés les concernant. Et pour cause, ces attentes jouent un rôle très important dans la façon dont les maires éprouvent leur expérience du mandat et la façon dont ils se figurent leur personnage, rappelons-ici ce que disait et analysait déjà George Herbert Mead : « *l'individu s'éprouve comme tel, non directement, mais en se plaçant au divers point*

460. Muchielli A., *L'identité*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1986.
461. Ellul J., *L'illusion politique*, Paris, Robert Laffont, 1965.

de vue des autres »[462]. Les maires ne font pas exception à ce constat, au sens où le personnage du maire est un construit collectif, c'est un « personnage représenté » sur lequel sont projetées des émotions et des croyances. Ces dernières ne sont pas réceptionnées de façon « passive ». C'est précisément sur ce point que se trouve l'apport des sociologies interactionniste et sociologie de l'expérience, au sens où les édiles développent une « distance au rôle », au sens d'une réflexivité critique, qui s'exprime lors des entretiens, et qui est très utile pour analyser la crise de vocation que vivent les maires des petites communes. Car, cette crise de vocation est aussi une crise identitaire. Dans cette idée, il faut noter que selon une étude de l'IFOP intitulée « L'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales 2020 »[463], 18,55% des maires interrogés ont l'intention de ne pas solliciter un nouveau mandat pour des raisons personnelles, 14,5% à cause d'une usure physique et mentale, près de 14% à cause du sentiment de désengagement de l'État. Enfin, plus éloquent encore, 87% des maires interrogés estiment qu'il est difficile d'exercer leur mandat, en donnant comme cause première, le niveau d'exigence élevé des citoyens par rapport à l'action municipale, parmi les autres causes suivent la lourdeur de la charge de travail, les relations avec l'intercommunalité et la complexité juridique est technique des dossier.

À la lecture de ces études, et à la suite de notre terrain, on peut se demander ce qui explique ce niveau élevé d'exigence à l'égard du personnage du maire, et si il ne porte pas à lui tout seul le poids des attentes à l'égard de la collectivité locale que constitue la commune. Lorsqu'on parle « d'exigence des administrés», nous aurions presque l'impression que les seules volonté et intentionnalité du maire permettraient d'infléchir le cours d'une situation personnelle ou collective, et le devenir d'une collectivité. Que faut-il en déduire ? Déjà, qu'il n'en est probablement rien, les maires sont lucides sur leur pouvoir, et ils savent très bien qu'ils n'ont pas des capacités d'action illimitées, notamment en raison d'un environnement institutionnel et décisionnel de plus en plus complexe, sur lequel ils ont de moins en moins d'emprise. Cependant, il est très probable que les maires sont à la fois producteur et victime de cette « illusion » d'un pouvoir municipal puissant. Entendons par là, le mythe d'un maire ayant prise sur les choses à proximité immédiate. Ce mythe semble alors de plus en plus difficile à gérer tant cette fonction élective de maire charrie encore des croyances dans les petites

462. Mead G. H., *L'esprit, le Soi et la Société..., op. cit.*
463. IFOP : Rapport d'étude pour le Groupe les Républicains au Sénat « L'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales, étude réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 609 maires en janvier 2019.

communes. Aussi, nous pensons que le mandat est auréolé d'une sorte de pensée mythique. Cette pensée mythique, comme bien d'autres, repose sur un agencement spécifique des structures mentales et causales, qui explique pour une part la puissance de suggestion de la fonction élective. Pour expliquer en quoi, il y a des traces d'une pensée mythique lorsqu'on considère les croyances qui entourent ce personnage du maire. Seuls les travaux en anthropologie vont pouvoir nous en dire davantage sur cette vision substantialiste du pouvoir mayoral. Selon nous, cette pensée mythique qui alimente le pouvoir symbolique du maire laisse transparaître des traces de pensées magiques. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la pensée dite « magique » peut subsister y compris dans les sociétés modernes, sous la forme d'une pensée pré-logique, comme le note Jean Cazeneuve[464]. La fonction élective de maire dans les petites communes, est-elle sujette à une forme de pensée pré-logique ? Cette pensée engendrerait une causalité d'un certain type, sur laquelle se fonderait la croyance en la « surpuissance » du maire ou du moins l'attribution d'un certain pouvoir. Penchons-nous à présent sur les processus de croyances qui expliquent la persistance du pouvoir symbolique du maire et l'efficacité sociale de cette fonction élective.

Section 2 : Une approche anthropologique de l'efficacité symbolique de la fonction de maire

2.1 Questionnement sur les sources de l'efficacité sociale de la « présence » du maire

À écouter nos interlocuteurs maires au fil de notre terrain, on a presque l'impression que leur fonction élective dans les petites communes, du moins, est l'objet d'un mythe. Le mythe d'un maire qui par la proximité, le volontarisme, la disponibilité, et surtout l'écoute, et finalement la présence, aurait une influence sur l'évolution des différentes demandes et sujets qui lui sont soumis, une influence sur la vie de certains de ses concitoyens-électeurs. D'une certaine façon, et à lire certains passages d'entretiens décrivant des situations d'échange entre le maire et ses administrés, on pourrait avoir l'impression que la seule intentionnalité ou volonté du maire suffirait à infléchir les situations difficiles qui lui sont remontées. Évidemment, il faut prendre du recul quant aux représentations que semblent avoir les édiles des croyances de leurs administrés à leur égard, mais cela nous amène tout de même à nous questionner sur ce qui explique cette réputation de « pouvoir agir » du maire. Ici, et dans un premier temps, il nous

464. Cazneuve J., « Les structures mentales archaïques et les blocages du développement », *Tiers -Monde*, 29 (8), 1967.

semble important de rappeler que lorsque le mythe prime sur l'expérience concrète, ce qui semble être le cas lorsque les maires évoquent les croyances de leurs administrés les concernant, et lorsque le subjectif et l'objectif se confondent, nous serions en face de ce que Lucien Lévy-Bruhl appelait une pensée pré-logique[465]. Selon cet auteur, il s'agit d'une pensée qui s'opposerait à la mentalité dite moderne ou prométhéenne, cette dernière se traduisant au contraire par la séparation du subjectif et de l'objectif, par la mobilisation des catégories de l'entendement et non seulement de l'affectivité. Le tableau est sans aucun doute plus nuancé et la logique moins dualiste, pour autant nous savons que les maires dans les petites communes peuvent exprimer une forme de charisme du quotidien impliquant une dimension sensible, et nécessairement une part de subjectivité. Voilà pourquoi, nous préférons nous référer à Claude Levi-Strauss lorsqu'en marquant son désaccord avec Levy-Bruhl, il note que la pensée mythique et la mentalité mystique restent présentes dans les sociétés modernes, de façon moins marquées, certes, que dans les sociétés dites primitives. En effet, cet anthropologue développe sa conception de la pensée sauvage. Il s'agit d'une pensée qu'il qualifie de nécessairement « bricoleuse », impliquant des structures mentales qui fonctionnent davantage par les signes que par les concepts, davantage par l'association d'idées et par analogie. et enfin par la co-présence et la contiguïté. Nous sommes amenés à faire nous aussi l'hypothèse qu'il semble bien y avoir dans la relation entre les maires et certains de leurs administrés des conditions et des dispositions objectives dans lesquelles les concitoyens-électeurs seraient tentés par les simplismes d'une « mentalité mystique » pour appréhender le pouvoir du maire. En effet, la scène communale semble réunir les conditions d'une réactualisation d'une sorte de pensée mythique à l'égard du personnage du maire. À cet égard, il faut noter qu'il y a bien comme le notent d'autres politistes, une ressemblance entre la pensée mythique et la pensée politique. Selon nous, c'est encore plus probablement le cas sur le plan local, où la pratique du mandat de maire est marquée par l'informalité, l'interconnaissance, et finalement un ordre communal des choses qui n'est pas tout à fait « ordinaire ». Tout du long de notre terrain, il nous aura été dressé par nos interlocuteurs-maires, le portrait d'un citoyen-électeur leur attribuant des capacités d'action très élargies, et leur prêtant un pouvoir qu'il n'ont par ailleurs probablement pas. Pour nous, cette attribution d'une forme de pouvoir au maire relève d'une habitude mentale qui repose sur des logiques qui ne peuvent être à l'œuvre que dans le cadre d'un « dispositif de sensibilisation »[466]. C'est-à-dire, ces scènes et ces moments où le maire

465. Levy-Brulh L., *La mentalité primitive..., op. cit.*
466. Traini C., « Des dispositifs visant à la coordination des actions collectives », *in* Traini C., dir., *Émotions et expertises : les modes de coordination des actions collectives,* Rennes, PUR, 2015.

rencontre, reçoit ses concitoyens, et se place dans une posture d'écoute, d'empathie, ou au moins de prévenance. Là, on peut supposer que dans ce type de situation, il va susciter des réactions affectives et certaines émotions prédisposant le concitoyen-demandeur à penser que le maire peut agir sur le cours des problématiques qui lui sont soumises. Certains « dispositifs interactionnels », comme le fait d'être en « présence de » et « d'écouter », suffiraient alors à donner l'impression d'un pouvoir sur l'ordre des événements personnels ou collectifs dans la commune. Il s'agit là d'une hypothèse qui n'est absolument pas farfelue et qu'il n'est pas inutile d'avancer. De surcroît, nous serions en présence de croyances qui relèvent du système de la « magie » évoqué par Levi-Strauss, et qui repose sur la conviction qu'un homme peut intervenir dans le déterminisme naturel des choses en donnant l'illusion de compléter ou de modifier le cours des choses. Encore une fois, les petits maires ne bénéficient-ils par d'une forme de charisme par l'écoute assez proche de celui du « confesseur » ou encore du charisme du « chef » porteur d'une vision des choses, nous y reviendrons plus loin dans ce chapitre. Aussi, il nous semble « opératoire » de mobiliser les travaux de Jeanne-Favret Saada[467] sur la sorcellerie en Mayenne. En effet, cette anthropologue décrit et analyse la façon dont un événement négatif, un sort, peut être imputé à un voisin. Or, rappelons que nous cherchons à analyser dans ce chapitre les ressorts du pouvoir attribué et imputé aux maires. Sur ce point, nous pensons à l'instar de Christian Le Bart[468] qui s'appuie également sur les travaux de cette chercheuse en anthropolgie des croyances, qu'un lien peut être établi entre l'imputation politique et l'attribution d'un pouvoir au maire, et l'imputation liée au phénomène magique. Ces deux formes d'imputation impliqueraient un même agencement des structures mentales, duquel découle une causalité simplifiée, comme semblent le révéler les extraits d'entretien qui vont suivre, traitant de la perception des croyances des administrés:

> « *Mais par contre pour l'habitant " lambda ", le maire reste celui qui a le vrai pouvoir et c'est cette perception, je pense qui devra à un moment donné évoluer parce que c'est pas possible. Je sais bien que certains élus maintiennent cette notion de pouvoir car tant que je donne l'impression d'avoir le pouvoir, je suis Dieu.* » [469]

> « *Oui, oui, bien sûr, il peut (le maire). Il peut s'occuper de certains domaines et les habitants vont le savoir, mais en même temps le maire, c'est celui qui a la perception des habitants, c'est celui qui peut aider, c'est celui aussi qu'on engueule, qu'est responsable de tout. Donc, on va préférer en général, le maire* [...] *Ben il est vu comme pouvant tout faire, donc comme pouvant dire oui à tout.* »[470]

467. Favret-Saada J., *Les mots, la mort, les sorts..., op. cit.*
468. Le Bart C., *La Rhétorique du maire entrepreneur..., op. cit.*
469. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
470. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et

> « *Je prends des exemples, que vous avez probablement entendu par ailleurs, quand vous avez un plan local d'urbanisme (PLU), et bien il y les règles, il y a les contours, il y a les zones constructibles, et bien la personne qui est juste en-dehors des zones constructibles, elle vient à la mairie en disant moi, je veux construire là, et vous lui expliquez que c'est pas possible, parce que ça n'est pas dans le PLU. Elle vous répond souvent : mais monsieur le maire, si vous voulez, ça marchera. Ben là, là, l'écouter et lui expliquer que non ça ne marche pas sinon c'est un abus, ben c'est un abus très bien* » [471]

> « *Des fois, la population croit que le maire peut tout décider. Mais non, le maire a aussi, il a des cadres à respecter, il ne peut pas tout décider, ça n'est pas le bon Dieu. Il n'est pas surpuissant...*[...] *ça, c'est dans l'esprit des personnes, ça ne marche pas...ça, ça ne marche pas. Si demain, je veux faire passer un permis plus vite parce que c'est mon copain... ça ne marchera jamais, etc.* » [472]

Nous n'avons choisi que faire figurer ces quelques extraits d'entretien, mais il nous semble important de noter que la quasi-totalité des maires avec lesquels nous avons échangé disent se voir attribuer des pouvoirs qu'ils n'ont pas, ou une influence qu'ils n'ont en réalité pas. Les extraits ci-dessus marquent toute l'ambiguïté qui entoure le pouvoir du maire. Comprenons encore une fois ici, que notre analyse se fonde aussi sur ce que pensent les maires des représentations que leurs concitoyens ont vis-à-vis de leurs capacités d'action. Il est intéressant de noter que ces croyances sont par ailleurs confirmées par de nombreuses études, dont il faut évidemment tenir compte lorsqu'on analyse l'efficacité sociale des croyances liées à cette fonction élective. Cela étant, nous pouvons avoir le sentiment que le pouvoir attribué au maire semble un peu surévalué, même si par ailleurs, les édiles ont sous doute quelques intérêts à maintenir les croyances en leurs possibilités d'actions, et pour cela il faut maintenir ce contact qui permet la mise en œuvre d'un travail émotionnel visant à créer l'impression d'un « possible ».

2.2 Le maire, un « magicien » thaumaturge ?

Dans les petites communes, il y aurait donc une dimension presque mystique rattachée à ce personnage local qu'est le maire. En effet, le cadre communal serait propice à cette dimension presque mystique, l'expérience sociale du contact avec le maire se transmettant de proche en proche. Encore une fois et aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est ce qui semble ressortir

secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.

471. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.

472. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.

de notre analyse de ce que perçoivent les maires des représentations de leurs concitoyens-électeurs à leur égard. Le maire serait parfois perçu comme une sorte de personnage, certes ordinaire , mais à qui l'on semble toujours prêter la possibilité de faire des « miracles », ou au moins quelque chose. Nécessairement, et une fois fait ce constat, il nous paraît pertinent de revenir sur ce Marcel Mauss[473] nommait le « mana ». Pour cet anthropologue, ce concept désignait tout à la fois une force, une qualité, un état extraordinaire, ou encore une action magique exercé par une personne sur les choses qui l'entourent et avec lesquelles elle est en contact. Il s'agit là d'une force que l'on attribue souvent au « chef de tribu » et au « chamane » dans d'autres cultures et aires géographiques. Comprenons par là, une capacité à infléchir le destin d'une communauté émotionnelle ou d'un individu plus particulièrement. Sans exagération, cela peut nous ramener au pourvoir du « sorcier ». Bien sûr nous ne sous-entendons pas ici que le maire possède de véritables pouvoirs magiques. Par contre, ce qui nous intéresse particulièrement au sujet du « mana » tel qu'il est défini, c'est que cette influence sur les choses puisse être attribuée à un seul homme, souvent le représentant d'une communauté ou d'un groupe. Et du surcroît, il s'agit d'un personnage dont les seules « volonté » et « présence » suffiraient à expliquer le lien de causalité entre deux événements ou deux situations, ou encore deux choses. Ici, nous retrouvons et nous empruntons à ce que disait Gérard Genette[474] spécialiste en « narratologie » dans ses travaux sur la vraisemblance, et plus précisément le lien qui existe entre l'intentionnalité sous-tendant l'action d'une personne, et le caractère de vraisemblance d'une situation. Ici, force est de constater qu'il semble y avoir dans la description que font les maires de leur relation avec certains de leurs concitoyens, des traces d'une conception de type « mana ». D'ailleurs, il nous préciser que cette conception n'est, contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, absolument pas réservée aux sociétés dites « primitives » ou même « traditionnelles ». C'est ce que note à la suite de Marcel Mauss, Claude Levi-Strauss[475] pour qui : «*Les conceptions de type mana sont si fréquentes et répandues qu'il convient de se demander si nous ne sommes pas en présence d'une forme de pensée universelle et permanente* », et nous ajoutons en complément que ce que désigne ce « mana », est avant tout fonction d'une certaine situation de l'esprit en présence des choses. Entendons par là, que ce « mana » se déploie chaque fois que cette situation est donnée. Alors pouvons-nous transposer cette idée de « mana » sur les scènes où le maire est en présence et au contact de ses concitoyens ? Selon nous, ce concept peut être heuristique. En effet, nous

473. Hubert H., Mauss M., *Esquisse d'une théorie générale de la magie*, Paris, PUF, coll. « Quadridge », 2019
474. Genette G., « *Vraisemblance et motivation* », Paris, Seuil, Figures 2, 1969, cité par Le Bart C., *La Rhétorique du maire entrepreneur..., op. cit.*
475. Levi-Strauss C., *Anthropologie structurale..., op. cit.*

faisons l'hypothèse que lorsque le maire se rend accessible, disponible et à l'écoute des demandes et doléances de ses concitoyens, il active une forme de « mana » qui se trouve au fondement même du « pouvoir réputationnel » du maire dans les petites communes. Très vite donc, on voit l'intérêt d'un tel concept, croisé à celui de charisme[476], tel que nous l'avons défini dans l'introduction de ce travail. Cette notion de « mana » n'est donc pas inutile dans le cadre d'un questionnement sur le pouvoir symbolique des petits maires, car concernant le pouvoir du maire, on a parfois l'impression que le lien subjectif entre des idées se transforme en lien objectif dans les faits. Comprenons ici que la présence et l'écoute engendre une liaison causale, sans que l'on sache exactement pourquoi et comment finalement. La présence et l'écoute seraient alors associées à l'idée d'une influence du maire sur le cours des choses. Cela n'est probablement pas systématique. Il nous faut noter que la plupart de nos interlocuteurs-élus insistent sur cette volonté de leurs concitoyens de voir le maire, presque exclusivement lui, pas un adjoint, au sujet de problèmes qui bien souvent ne relèvent même pas du champ de prérogatives du maire. Dès lors, le maire serait perçu comme celui qui ouvre éventuellement les portes, possèdent une capacité en quelque sorte « passe-partout » à régler des problèmes, du moment que l'on a eu son « attention » et son « écoute ». Cette réputation de pouvoir tout régler ou solutionner est particulièrement présente « par réflexion » dans la description que font les édiles des croyances de leurs concitoyens, alors qu'objectivement le maire n'a qu'une marge de manœuvre très limitée, celle-ci étant encadrée par la législation, les normes diverses et variées, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols ou de passation des marchés publics. D'autre part, cette marge de manœuvre est également limitée par la question de la compétence au sens stricte du terme. Et pourtant, les maires ne cessent de se présenter comme étant l'objet et même les « victimes » d'une réputation de « pouvoir faire » ressentie comme disproportionnée, y compris quand ils n'interviennent pas directement. Les deux extraits d'entretien qui vont suivre sont particulièrement révélateurs de ce malentendu quant au pouvoir diffus du maire, et ils ne semblent pas relever d'une rhétorique bien huilée :

> « *Mais, il m'est arrivé aussi x fois où des gens viennent en disant, j'ai un problème, ils me l'exposent, et deux jours après, ils me rappellent, heureusement tu es intervenu, le problème est réglé. J'étais même pas intervenu, parce que le problème s'est réglé entre-*

476. Rappelons qu'il y a dans le charisme du maire, une part de charisme de fonction, mais aussi un charisme personnel et authentique au sens où l'on prête certaines aptitudes au personnage du maire, mais que dans le même temps le titulaire de la fonction peut déborder du rôle pour exprimer une forme de singularité. Rappelons également que selon Max Weber, le charisme authentique à la qualité extraordinaire d'un personnage doué de forces ou de caractères surnaturels ou suhumains ou tout au moins en dehors de la vie quotidienne, etc. Or, on a souvent l'impression que certains administrés prêtent au maire une aptitude à se saisir et à régler problème, sans savoir exactement comment.

temps, vous avez de tout dans une mairie » [477]

« *Et puis, je vais voir (le maire) parce qu'il est président du SDEA, il a une puissance quelque part qu'il doit bien pouvoir exercer pour régler mon problème. Et là, où on est dans les situations difficiles par exemple, c'est au niveau des autorisations de sols. les gens viennent avec des dossiers de permis de construire qui sont impossibles à accepter, et ils pensent que parce que on connaît le maire et qu'on a un bon contact avec lui, et ben il peut nous sortir, il peut autoriser, il n'a qu'à le signer, il n'a qu'à le signer...* , etc.» [478]

Suite à ces deux extraits d'entretien, et à l'instar de Christian Le Bart[479] dans son étude très fouillée sur la rhétorique du maire-entrepreneur, nous sommes également convaincu qu'il y a bien dans certains aspects du processus d'attribution d'un pouvoir « surestimé » au maire, des similarités avec le schéma du phénomène de « magie sympathique ». Ce schéma a été mis en évidence dans les lois dites de sympathie théorisées par l'anthropologue Marcel Mauss[480] sur la base de la notion de magie sympathique développée par James Frazer dans son ouvrage *le rameau d'or*. Alors, en quoi ces théories issues de l'anthropologie des croyances peuvent-elles être opératoires dans le cadre de notre analyse sur le pouvoir symbolique des petits maires ? Pour commencer, il nous faut rappeler que pour James Frazer le phénomène magique est principalement régie par deux principes qui gouvernent les associations d'idées dans l'esprit humain, et consécutivement l'imputation d'une certaine influence. Cet anthropologue distinguait deux principes : le principe de similarité et le principe de contact (ou contiguïté). Aussi dans la théorie de cet auteur, le semblable produit le semblable, et cela vaut pour les pratiques comme pour les personnes, et les choses ou personnes qui ont été en contact et ont cessé de l'être continuent de l'être comme si le contact persistait. Comprenons ici, les implications que cela peut avoir dans le cadre des échanges personnalisés entre le maire et certains de ses concitoyens, de la gestion de leurs demandes, et plus largement dans le cadre de pratiques de proximité qui ont des implications émotionnelles et des implications en terme de croyances quant à l'action du maire. Cette théorie a été reprise et retravaillée par Marcel Mauss qui a développé les lois dites de sympathie s'exprimant au travers du principe de contiguïté et de similarité. Ce que nous a appris notre enquête de terrain, c'est que les deux principes qui composent ces lois de sympathie se retrouvent dans les croyances d'un maire « surpuissant » pouvant se saisir de tout. Ces deux principes peuvent donc être mobilisés pour expliquer le « pouvoir réputationnel » du maire, et l'illusion de pouvoir qui l'entoure : le maire

477. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.
478. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
479. Le Bart C., *La Rhétorique du maire entrepreneur..., op. cit.*
480. Mauss M., *Sociologie et anthropologie..., op. cit.*

est représenté comme capable d'influer sur tout ce qu'il touche et tout ce avec quoi il entre en contact. Sur ce point, on voit quel peut être le lien avec le travail de façade, et notamment les postures de disponibilité et d'écoute.

Il est très probable, et nous y reviendrons, que la proximité telle qu'elle est pratiquée signifie parfois simple affichage d'une intention d'agir et donc implication décisionnelle même la plus minime ou supposée. En tout cas, il y a forcément une implication émotionnelle qui se cache derrière certaines séquences rituelles de proximité au cours desquelles le maire est « au contact » ou à l'écoute, et cette implication serait déterminante dans le maintien d'une impression de « pouvoir agir ». En tout cas, les entretiens menaient auprès des maires le laissent penser. Ajoutons un autre apport anthropologique à notre raisonnement, celui de Edward Tylor[481]qui dans son ouvrage *la civilisation primitive,* analysait et constatait déjà que le schéma magique repose sur une erreur qui consiste dans la confusion entre les « connexions idéales » et les « connexions réelles ». Or, si nous appliquons ce constat sur le processus magique aux croyances qui impactent la fonction élective de maire, nous pouvons avancer que l'on semble prêter facilement aux maires des connexions avec des problématiques et sujets qui ne relèvent pas réellement de sa compétence, pour ne dire que cela. Le personnage du maire semble en effet l'objet d'une multitude de projections. Là encore, il n'est pas impropre de rappeler le principe de causalité à l'œuvre dans le processus lié au phénomène magique tel que décrit par Marcel Mauss[482] dans son esquisse de la théorie générale de la magie. Pour ce dernier, le schéma magique repose essentiellement sur la contiguïté dans laquelle la liaison fortuite des pensées équivaut la liaison causale des choses. Tout cela nous semble relativement opératoire, en ce sens que la structure mentale ainsi décrite notamment par Levy-Bruhl[483] lorsqu'il évoque la mentalité primitive, a tendance à assimiler la « co-présence » et la « succession » de deux situations à la causalité, ainsi on peut supposer dans l'esprit de certaines personnes, un maire, disponible, accessible, à l'écoute pourra être perçu comme influençant l'évolution des demandes, des problématiques, et des projets qui lui sont soumis, alors qu'il n'en n'est parfois rien. Même, si la prudence reste de mise, il s'avère que dans les petites communes où le phénomène d'interconnaissance est particulièrement marqué, ce type de mentalité « pré-logique » et la forme de causalité qu'elle induit gardent une valeur heuristique lorsqu'on s'attache à comprendre les ressorts de l'efficacité sociale des croyances

481. Tylor E.-B., *La Civilisation primitive*, *Vol.2*, Paris, Reinwald, 1876-1878.
482. Hubert H. & Mauss M., *Esquisse d'une théorie générale de la magie*..., *op. cit.*
483. Lévy-Bruhl, L., *Carnets,* Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1996.

qui entourent la fonction de maire. Il faut bien admettre, que cela nous mènerait presque à considérer qu'il y « là », une sorte de pensée mythique évoquée par Claude Levi-Strauss, une pensée bricoleuse. Cette forme de « façon de penser » qu'est la pensée mythique renvoie ainsi à des structures mentales, qui restent en quelque sorte prisonnière de l'expérience immédiate. En effet, elle mêle les événements et l'expérience qui en est faite, pour faire émerger des relations causales et des formes d'imputation, et dans notre cas une imputation de pouvoir. L'expérience d'une écoute, d'un rendez-vous avec le maire constitue-t-elle réellement une promesse de changement dans le cours d'une situation délicate ? Probablement pas toujours, car il s'agit plutôt de l'impression, du sentiment qui peut être ressenti. Notons que c'est aussi le mécanisme de croyances à l'œuvre dans le phénomène de sorcellerie décrit et analysé par Jeanne-Favret Saada[484] dans son approche sur l'imputation d'un pouvoir à la personne étant supposée le posséder, le « sorcier ». Au regard de cette approche ethnologique, on comprend ainsi beaucoup mieux pourquoi les édiles accordent une certaine importance à recevoir l'habitant, à l'écouter, à travailler l'accessibilité, la disponibilité, et la sincérité. Ces activités relationnelles et d'une certaine façon rituelles produisent du semblable et de la similarité car elles sont communément perçues comme faisant partie intégrante du « métier d'élu local », *a fortiori*, il s'agirait même du cœur de métier des petits maires. De surcroît, ce sont aussi des pratiques relationnelles que les concitoyens attendent, voire sollicitent, sur lesquelles ils peuvent projeter des croyances, quant à la capacité du maire à faire avancer leurs demandes et répondre à leurs doléances. Nous entendons également par là que certains aspects de l'expérience du contact au maire sont généralement connus à l'avance, et même relativement « balisés ». Sur ce point, nous pouvons mobiliser l'analyse que fait Randall Collins[485] des rituels d'interaction, car la relation entre le maire et certains de ses concitoyens pose les conditions de l'émergence d'un certain état d'esprit, d'une expérience propice au phénomène d'attribution d'un pouvoir. C'est aussi le lieu de l'expression d'une sorte de charisme par l'écoute du maire, et plus largement d'une forme de « performativité », car rappelons qu'ici les « acteurs », car il y a bien un rapport de rôle, maire et concitoyen, concentrent leur attention sur le même objet ou sujet. Ils prêtent attention à la même chose en même temps, et partagent des émotions parfois similaires, de là à faire advenir ce qui est évoqué, il n'y a parfois qu'un pas, etc. Tout cela favorise probablement l'attribution d'une influence au personnage du maire. Autrement dit, c'est surtout cette notion de « contiguïté » qu'impliquent les lois dites de sympathie, qui se révèle donc particulièrement opératoire, car le mandat de maire reste

484. Favret-Saada J., *Désorceler*, Paris, Éditions de l'olivier, coll. « Penser/Rêver », 2009.
485. Collins R., *Interaction ritual chains*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2004.

synonyme de proximité, de « sociabilité chaude », de sympathie et de familiarité parfois aussi. Notons en complément de ce qui vient d'être dit, qu'il existe probablement un paradoxe qui renforce l'attribution d'un pouvoir à ce « personnage », au sens où le maire est à la fois cette figure familière de proximité, mais aussi une personne dotée du charisme de sa fonction et de l'institution qu'il représente, et cela renforce les projections de croyances et les transactions symboliques et identitaires qui contribuent à la surestimation de son pouvoir, au moins dans certaines situations spécifiques.

2.3 Un personnage doté d'un pouvoir symbolique ou le mythe d'un pouvoir ?

En conclusion, nous ne pouvons donc que souscrire à la thèse de Christian Le Bart, lorsqu'il dit que : « *Le récit mayoral est structuré et traversé de part en part par le mythe* »[486]. Nous ajouterons à l'instar de ce chercheur, qu'il s'agit d'un mythe à la fois « moral », car le maire est pourvoyeur de reconnaissance et garant du bon développement de sa commune, de son équilibre, son unité, mais aussi « épique », car il est en quelque sorte le défenseur du groupe-refuge que constitue la commune face aux échelons de gouvernance extérieurs et aux conséquences de la crise économique et sociale actuelle. Si cette mentalité mythique peut se reproduire et se réactualiser, c'est aussi parce que la maire s'inscrit dans une collectivité de base pourvoyeuse d'une identité groupale : la commune. En apparence, c'est encore cette collectivité rassurante à dimension humaine, et où il ferait bon vivre. Il faut évidemment prendre garde ici aux artifices du modèle de la communauté villageoise, et au jeu d'évidences et d 'équivalences qu'il implique. Cependant, nous venons de le voir les concepts issus de l'anthropologie des croyances sont particulièrement opératoires dans un environnement bien délimité aux apparences domestiques. C'est particulièrement le cas des lois dites de sympathie qui, on vient de le voir, trouvent un champ d'application insoupçonné lorsqu'il s'agit d'étudier les ressorts de cette attribution de pouvoir au maire, source de malentendu. Par ailleurs, étudier l'efficacité symbolique de la fonction de maire à cet échelon de communes, nous permet de constater à quel point le personnage du maire continue d'être placé au centre du récit local et au centre de la scène localement. Le maire reste celui à qui les concitoyens attribueraient encore un certain pouvoir, et qui selon toutes vraisemblances doit toujours posséder les qualités morales et autres aptitudes pour l'exercer s'inscrit ne l'oublions pas dans une scène délimitée géographiquement. Or, ce qui est vrai au niveau communal, ne l'est plus

486. Le Bart C., *La Rhétorique du maire entrepreneur..., op. cit.*

forcément en dehors des limites de la commune. La commune constitue un espace dans lequel les transferts identitaires et émotionnels existent entre le maire et ses administrés. Comme nous l'avons déjà évoqué en introduction de ce travail de recherche, il s'agit d'un espace dans lequel peut se déployer un charisme spécifique doublé d'une forme d'autorité mixte qui se trouve aux fondements de l'influence du personnage du maire dans les petites communes. Voilà pourquoi, il nous faut faire également un détour par certains travaux en psychosociologie sur le processus d'attribution causale. Ce détour nous permettra de questionner et d'éclaircir le fonctionnement du pouvoir symbolique du maire à cet échelon de commune. Cela nous semble fondamental et complémentaire de l'approche anthropologique que nous venons d'aborder.

Section 3 : L'apport de la psychosociologie à l'analyse des causalités d'un pouvoir

3.1 Analyses psychosociologiques sur l'attribution d'une intention et d'un pouvoir au maire : Réflexion sur les causalités d'un pouvoir

Les nombreuses heures d'entretiens que nous avons eues avec les édiles la façon dont le maire se rend abordable, disponible pour la communauté qu'il représente, communauté par laquelle il a été élu. Cette communauté constitue en quelque sorte son collectif de référence, un collectif au sein duquel le maire produit et entretient des croyances et effectue un travail émotionnel pour s'ajuster aux règles de sentiments en vigueur et aux attentes émotionnelles de ses concitoyens. À l'échelon d'une petite commune, le travail du maire réside aussi dans une mémoire des visages et des situations, une mémoire des problèmes qui lui sont soumis. Le maire doit apprendre, à se remémorer, à ressentir et à éprouver les situations que lui soumettent certains de ses concitoyens. Car, nous sommes ici en présence d'un collectif à base territoriale établie et limitée possédant une forme de « mémoire affective », sur laquelle se construit aussi une identité territoriale. Ici, la légitimité du suffrage universel place non seulement le maire au service de ses concitoyens, mais elle en fait également une entrée mémorielle et émotionnelle presque incontournable à l'échelon communal. En effet, le maire est aussi destiné à être un représentant émotionnel, en faisant don de soi aux membres de la communauté, dont il est tout à la fois le porte-parole, l'accompagnateur, le confesseur, mais aussi le serviteur. Ici, nous plaçons notre réflexion à l'aune du concept de charisme de

fonction, et plus largement d'un charisme spécifique aux petits maires, charisme faisant la part belle variations émotionnelles, mêlant distance et proximité sociale, familiarité, sincérité, etc. Aussi, compte-tenu des croyances dont est l'objet l'institution mayorale et la place qui lui est dévolue localement, le maire incarne par sa présence même, la « similarité » et la « proximité ». Il n'est pas inutile de souligner que le maire est présent et associé à la majorité des événements et rituels communaux, et qu'il vit bien souvent dans la commune où il a été élu. Il est donc à la fois proche, et en quelque sorte semblable à ses concitoyens, tout en ayant le monopole de la symbolique décisionnelle le plaçant parfois en « surplomb ». Tout cela concourt à donner l'impression qu'il incarne une intentionnalité, un « facteur présent » pouvant infléchir ou modifier le cours de certaines situations dans un espace communal dans lequel il possède une réelle centralité sur le plan symbolique. Cela nous mène naturellement à évoquer les théories concernant le processus d'attribution causale. Pour commencer, revenons à la « proximité » et à la « similitarité » qui sont deux facteurs clés dans le processus d'attribution causale selon le psychologue autrichien Fritz Heider[487]. En effet, selon Heider les individus agissent sur la base de leurs croyances et de théories psychologiques de sens commun appelées aussi « *naïve psychology* ». Il s'agit de théories qu'ils construisent d'eux-mêmes pour comprendre, prédire et contrôler les événements qui les touchent et les concernent « immédiatement ». Or, nous pensons que lorsque les concitoyens s'en remettent au maire pour telle ou telle demande personnelle, ils pourraient bien mobiliser ce type de théorie psychologique de sens commun. D'ailleurs, cela rejoint l'idée que le rôle de maire a une réalité finalement très profane et c'est ce qui fait sa force suggestive. Cela étant, nous parlions antérieurement dans notre propos, d'un maire proche et semblable, or « proximité » et « similarité » sont des facteurs décisifs selon les travaux de psychologie sociale de Harold Kelley[488]. Selon ce dernier, « l'effet » sur quelqu'un ou quelque chose est toujours attribué à un facteur présent. On comprend mieux dès lors l'importance des rituels de proximité, des représentations en matière de projets communaux, mais également le rôle des postures de disponibilité et d'écoute, comme le montrent assez bien les deux passages qui vont suivre :

> « *Moi, je le dis clair et net. Je suis abordable pour tout le monde, tout le monde peut venir me voir, tout le monde peut poser ses questions. Si, je peux aider, voilà, je le fais, je ne suis pas le " messie" du village, naturellement, etc. Je suis le porte-parole, si on veut, voilà et porte-parole de l'ensemble du village* ». »[489]

487. Heider F., *The psychology of interpersonal relations.* New York, Wiley, 1958.
488. Kelley H.H., «The process of causal attribution», art. cité.
489. Entretien avec Gunter Schumacher, maire de Oberhoffen-sur-Moder de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 3495 habitants.

> « *(le rôle social du maire) Il prend énormément de temps, et souvent, parfois j'ai des adjoints qui me disent, je te comprends pas : pourquoi tu passes autant de temps avec les personnes qui viennent te parler, laisse donc les personnes de la mairie le faire. Mais, je suis convaincu, que je ne suis pas... Pourtant j'ai investi comme personne dans cette strate de commune. Je suis convaincu que c'est pas parce que j'ai fait ça que je serai réélu. Je suis réélu parce que je suis à la disposition de mes administrés* »[490]

Ainsi, si l'on analyse les passages ci-dessus, ce qui rend également certaines croyances plus prégnantes et accroît l'efficacité symbolique de cette fonction élective de maire dans les petites communes, ce sont bien les situations de co-présence du maire avec des habitants, membres de ce groupe d'appartenance ou de cet « autrui généralisé » pour le dire autrement, auquel les maires ne cessent de se référer dans un mouvement de reconnaissance croisée sur lequel nous reviendrons. La commune est donc une communauté sécurisante qui est le théâtre d'un certain nombre d'effets de reconnaissance, d'interconnaissance, mais aussi de jeu d'identités qui offrent un support au phénomène attribution causale. En effet, les maires aiment à se présenter sous les traits d'un «accompagnateur et catalyseur», d'un « serviteur avisé et d'un relais » des besoins de leurs concitoyens. Ils sont un facteur « présent » sur plusieurs plans. De ce point de vue, nous trouvons pertinent de replacer ce personnage du maire, garant de l'unité et de la cohésion communale, dans la tripartition de l'identité théorisée par Jacques Lacan[491], et traduite en langage sociologique par Nathalie Heinich[492]. En effet, cette sociologue évoque les trois moments de l'identité que sont l'auto-perception, la présentation de soi, puis la désignation. Au fil de notre terrain, nous avons pu constater cette volonté des édiles à se présenter comme accessible, abordable, et « présent » au sein de leur communauté, et par extension de la commune. Or, si le maire peut exister sur le plan imaginaire au travers des identités de rôle citées plus haut, c'est aussi parce que sur le plan symbolique, il faut bien un collectif de référence qui lui assigne cette place, une communauté qui constitue aussi la scène sur laquelle s'actualisent les identités stratégiques du maire. Dès lors, on peut considérer que la commune n'est autre qu'un « cadre primaire » bien délimité se prêtant à de nombreuses « modalisations »[493] pour reprendre la terminologie du sociologue Erving Goffman. Il s'agit d'un cadre dans lequel les croyances peuvent être activées, stimulées, ou du moins réactualisées au travers d'une multiplicité de « dispositifs interactionnels », dont les rituels communaux constituent les supports privilégiés. Ici, la

490. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
491. Lacan J., *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966.
492. Heinich N., *Ce que n'est pas l'identité...*, *op. cit.*
493. Goffman E., *Les cadres de l'expérience..., op. cit.*

personne du maire se place souvent au centre du « jeu et de la « scène », même si son positionnement peut être parfois plus « sécant ». Le maire semble toujours pouvoir être, au cas où du moins, ce personnage « relais et passeur» sur la scène locale, un personnage qui se positionne toujours entre réalité du terrain, et croyances issues d'autres champs de la société, comme le reflètent bien ces deux extraits d'entretien :

> « *Je prends cet exemple parce que moi j'ai vu ça au niveau du CAC 40. J'étais vice-président de l'association française des grandes entreprises. Eh bien, mes collègues du CAC 40, et bien ils savent pas, on parlait des fois d'un ouvrier ou d'un smicard, je les écoutais parler, j'ai dit à un moment donné, écoute arrête ! Est-ce que tu sais ce que c'est qu'un smicard ? Est-ce que tu peux t'imaginer ce que c'est que de vivre avec mille euros par mois et un loyer à payer ? J'ai dit arrête tu es à côté. En théorie je voudrai bien, et le gouvernement s'est bien rendu compte, s'est bien rendu compte qu'il voulait éliminer les passeurs directs par rapport aux corps intermédiaires, et les élus pareil. Ils voulaient ignorer les maires et tout ça. Et là, il a compris, qu'en janvier et tout ça, il faut faire les doléances, il faut passer par les maires, quand vous n'avez plus de relais, vous êtes ce qu'on appelle "hors-sol"* » [494]

> « *Au contraire, le maire d'une petite commune, il a encore plus de pouvoir, on a ce pouvoir. Ce pouvoir, il est justifié totalement, parce qu'on est des gestionnaires de territoires, et ça, il faut nous laisser gérer le territoire.* »[495]

Notons au travers de ces extraits d'entretien, que la particularité de ce personnage du maire, tiendrait presque dans le fait qu'il est pris entre plusieurs niveaux de réalité, chacun renvoyant à un univers de croyances spécifique. Ces univers de croyances sont d'ailleurs parfois contradictoires. Entendons par là, que le maire est à la fois un homme ordinaire, un habitant et citoyen de sa commune, mais aussi une personne dont la fonction lui permet de sublimer une forme de singularité au point d'être doté d'un charisme du quotidien. Aussi, le personnage du maire est pris dans la dialectique entre homme normal et personnage charismatique du fait de sa fonction, des pouvoirs qu'on lui prête et du cadre presque domestique de l'exercice de cette fonction. Selon nous, le malentendu quant aux pouvoirs des maires s'explique en grande partie par ces attributs et ces qualités que l'on prête aux maires parfois de façon relâchée. « Relais », «passeur », « accompagnateur » entre différentes strates de croyances, nous sommes face à des façons de qualifier le maire qui sont relativement courantes. De ce fait, il nous faut encore une fois insister sur le fait que le processus cognitif sur lequel se fondent les concitoyens pour élaborer des attributions causales au profit du maire est constitué de structures mentales élémentaires. Ces structures reposent souvent sur cette représentation d'un

494. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.
495. Entretien avec Jean Humann, maire de Entzheim, commune Bas-Rhinoise de 2422 habitants.

maire « relais du local » « gestionnaire de proximité » au sens large, et de tout ce que cela implique symboliquement et affectivement. Entendons par là, que le maire serait au contact des «vraies réalités » et aurait au mois le pouvoir de les formuler parce qu'il y est confronté quotidiennement.

3.2 Le pouvoir de la « présence » et l'activation de structures mentales élémentaires

Dans son analyse des attributions causales dans la rhétorique politique, André Gosselin souligne d'ailleurs l'importance de ces structures mentales élémentaires dans l'attribution d'un pouvoir d'influence[496]. Si nous appliquons l'analyse de ce chercheur au pouvoir d'un maire se présentant et étant perçu comme une interface indispensable, alors ce dernier aurait forcément et d'une certaine façon un pouvoir symbolique. Mettre l'accent sur ces structures mentales élémentaires, est tout à fait décisif dans notre réflexion, car l'attribution causale est avant toute chose un processus de construction de la réalité. Voilà pourquoi, nous nous intéressons à ce processus qui s'intéresse dans notre cas à la façon dont un individu, le maire, et des individus, les concitoyens-électeurs, vont à partir des comportements observables de l'élu local inférer une cause entre deux événements. Le maire est toujours le facteur plus ou moins « présent » sur la scène communale. Il effectue tout un travail visant à se rendre disponible, à l'écoute, et de ce fait favorise une « impression de pouvoir » et donc stimule le phénomène d'attribution d'un pouvoir. Cette idée de structure mentale élémentaire fait donc figure de concept opératoire, car l'inférence de la cause peut se faire en réaction à certaines postures émotionnelles du maire. Le maire dans les petites communes se doit d'être ce personnage proche et au service de ses concitoyens, car c'est sur cette impression de proximité et de dévouement que repose l'essentiel de son pouvoir symbolique. D'ailleurs, il y a des similarités dans la façon dont les maires conçoivent leur fonction d'une commune à l'autre et dans les pratiques du « faire-proche », en la matière, donc, le semblable produit le semblable, dans les petites communes, le bon maire doit être disponible et à l'écoute. Ici, nous retrouvons donc la « similarité », et la « contiguïté », les deux éléments essentiels au processus d'attribution causale. Pour nous, l'aspect le plus important de ces théories sur l'attribution causale, et celui que souligne pour sa part Corinne Mangard[497] : ces processus d'attribution influencent et modifient l'expérience émotionnelle que fait l'acteur social du sujet de cette attribution. Dans

496. Gosselin A., « Les attributions causales das la rhétorique politique », *Hermès*, 153 (16), 1995.
497. Mangard C., « Attribution causales et émotions », *in* Channouf A.,et Rouan G., dir.*, Émotions et cognitions*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Neuroscience & Cognitions », 2002.

notre cas, il s'agit du pouvoir que le concitoyen attribue au maire, un pouvoir sans doute « surestimé ». Pour autant, nous pouvons avancer que ce mandat, dans les petites communes du moins, restent le cadre de « dispositifs interactionnels » spécifiques, les rituels communaux (événements, fêtes, inaugurations), ou les moments aux apparences plus informelles, favorisent un processus d'attribution causale faisant du maire, un personnage toujours auréolé d'une certaine influence. Nous retrouvons dans le récit des édiles tous les éléments qui permettraient d'attribuer le pouvoir du maire, les nombreuses « identités de rôle » liées à cette fonction et les scènes sur lesquelles elles s'engendrent et réactualisent des structures causales élémentaires qui se trouvent au fondement des croyances en la toute puissance du maire. En effet, le processus d'attribution causale est également étroitement lié au travail de « présentation de soi » du maire, et donc à sa façon d'incarner différentes formes d'autorités liées à ce mandat, formes dont nous avons parlé en introduction de ce travail. Suite à cette analyse du processus d'attribution d'un pouvoir au maire, il nous paraît important d'insister sur le fait que les deux principes se trouvant à la source d'une mentalité pré-logique peuvent faire l'objet d'un travail identitaire et émotionnel. Abordons à présent, un autre point qui nous semble essentiel à notre raisonnement et qui constitue l'une des raisons pour laquelle les croyances quant à ce « maire omnipotent » peuvent parfois perdurer, et constituent en soi également l'une des causes de la difficulté grandissante à exercer cette fonction de maire. Il s'agit du manque de connaissances précises sur ce que font réellement les maires ou plutôt ce qu'ils ne font pas. Il nous semble en effet utile d'aborder la question de la « carence informationnelle » des administrés quant à ce que peuvent exactement faire les maires. C'est aussi, nous allons le voir, un « déficit » de connaissances qui favorise la résurgence d'une pensée mythique favorisant un schéma élémentaire d'attribution de pouvoir au maire.

3.3 La carence informationnelle sur l'activité du maire : Une autre cause de l'attribution d'un pouvoir?

Pour continuer notre raisonnement sur ce qui fonde ce « malentendu » quant aux pouvoirs réels du maire, il nous semble pertinent de mobiliser à nouveau les travaux de Jeanne Favret Saada[498]. En effet, pour rappel, cette ethnologue a analysé dans ses travaux les conditions qui permettent l'imputation d'un « sort » à quelqu'un. Elle a donc travaillé sur l'attribution d'un pouvoir ou d'une influence à quelqu'un. Or, nous avons vu précédemment qu'il pouvait y avoir

498. Favret-Saada J., *Les mots, la mort, les sorts...*, *op. cit.*

des similitudes entre l'imputation politique et l'imputation liée au phénomène de magie et à l'influence du « magicien ». De plus, nous avons déjà souligné le rôle joué par la « contiguïté », et la « substantialisation » du pouvoir dans l'activation d'une mentalité mythique, et l'apparition d'une causalité d'un certain type se trouvant au fondement même de la surestimation du pouvoir du maire ou de sa réputation de pouvoir. Or, il nous faut également évoquer l'une des conditions engendrant l'activation d'un processus d'attribution causale lié au personnage du maire. Cette condition réside selon nous, dans la perception floue et lacunaire que les administrés ont de ses compétences réelles, et plus largement de son champ de prérogatives. En effet, notre travail de terrain, a montré qu'il existe bel et bien un « déficit informationnel » quant aux capacités d'action du maire. C'est-à-dire ce qu'un maire peut faire ou pas. En effet, nous avons pu noter dans la perception que les maires ont des attentes de leurs concitoyens, les traces d'une opacité quant aux possibilités d'action des maires. Il faut dire que dans les grandes lignes et à gros traits, le maire est souvent l'objet d'un certain nombre d'association d'idées : on sait par exemple que le maire gère ou a tout du moins un regard sur les chiffres du budget et des finances de la commune. On sait aussi qu'il est chef de l'administration communal et de l'équipe municipale, et qu'il a donc une vue globale des effectifs de sa collectivité, ayant aussi parfois une fonction de DRH. On sait qu'il signe et fait appliquer des arrêtés municipaux dans le cadre de ses pouvoirs de police, notamment en lien avec la voirie dans sa commune. De surcroît, pour un grand nombre de personnes, le maire est officier d'état civil, il est donc associé au mariage, etc. Par ailleurs, on associe le maire aux projets d'équipements collectifs, et, de fait, au plan d'occupation des sols, qu'il doit cependant faire valider par un certains nombre d'organismes, etc. Sur ces compétences généralement associées au maire, nous avons le sentiment lorsqu'on écoute nos interlocuteurs, qu'il subsiste un flou du point de vue des concitoyens, et un flou qui n'est pas aussi simple à gérer pour des maires faisant face aux attentes de leurs administrés et se devant de les considérer, et d'essayer d'y répondre.

Pour continuer le fil de notre raisonnement sur le déficit informationnel dont serait objet la fonction de maire, revenons un instant sur l'étude de l'IFOP « L'état d'esprit des maires à 18 mois des élections municipales »[499] menée auprès de 609 maires (échantillon représentatif), car elle est pleine d'enseignements. En effet, si l'on croise les attentes des administrés perçues par les maires, avec les principales causes de la difficulté d'exercice du mandat ressenties par

499. IFOP, *Rapport d'étude pour le Groupe les Républicains au Sénat " L'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales "..., op. cit.*

ces derniers, ainsi qu'avec les réformes jugées comme prioritaires en matière de statut de l'élu local, on obtient de précieuses indications sur les compétences auxquelles sont associés les maires. En effet, on note que le maintien des services publics de proximité (11%), l'action en faveur des écoles (11%), les routes et la voirie (9,2%), et enfin le développement économique et l'emploi (8,5%), sont perçus comme relevant des attentes les plus fortes des citoyens à l'égard du maire. De plus, selon la même étude, concernant les difficultés relevant de l'exercice du mandat, les maires placent l'exigence des administrés comme principale cause de difficulté (12,4%), suivie par la difficile relation à l'intercommunalité (11,5%), et la complexité des normes et des règlements (11%). Il faut préciser, que lors de cette enquête et à ces différentes questions les maires n'ont pu donner qu'une seule réponse. Selon nous, ces données chiffrées ne sont absolument pas anodines, et confirment les constatations faites sur notre terrain. D'ailleurs, plusieurs de nos interlocuteurs se plaignent des exigences parfois disproportionnées de leurs concitoyens. Cela peut traduire une méconnaissance des possibilités d'action concrètes du maire, et une certaine opacité notamment en matière de procédures d'occupation des sols, et d'urbanisme plus largement, ou encore de tout ce qui relève des problèmes domestiques à l'échelon communal. C'est du moins,ce qu'attestent les passages d'entretien qui suivent:

> « *Non, moi je trouve que c'est important, c'est indispensable, c'est de la pédagogie parce que souvent les gens ne connaissent pas bien les mécanismes. Donc, ils ont besoin de se faire rappeler pas mal de choses* » [500]

> « *Le point d'intersection du privé et du public, c'est les problèmes de voisinage et très rapidement vous voyez que cela excède les pouvoirs du maire parce que l'essentiel des problèmes des riverains relèvent du droit privé. Voilà. Pour autant les gens vous demandent de formuler un avis, ce que l'on évite de faire, ne pas dire qui a raison et qui a tort. On rappelle, on gère, on précise les voies et moyens pour en sortir, faire appel au médiateur, etc. Mais souvent les gens reviennent après, voilà, j'ai engagé une action en justice, qu'est-ce que vous en pensez ? On est un peu dans le mélange des genres, est-ce que vous connaissez les avocats ? Bref, on n'est plus dans le public.* » [501]

> « *C'est-à-dire, là, on le voit dans les parcelles où on me sollicite, on est dans l'intérêt général, on est dans le cadre intercommunal, on est pas forcément à répondre à des besoins spécifiques particuliers. Ça c'est vrai que c'est pas facile, c'est pas facile, il y a énormément de pression. Mais on s'aperçoit que on peut quand même avoir... Je veux dire l'équipe municipale, c'est un soutien et puis on peut quand même avoir comme ça de temps en temps des soutiens extérieurs, notamment de l'État, qui sont là aussi pour prendre la*

500 . Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

501. Entretien avec Frédéric Pfliergersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4161 habitants.

décision ou pour finaliser la décision, et qui font comprendre aux habitants, et ben qu'on ne peut pas toujours tout faire. » [502]

Ces passages reflètent bien d'une part le flou qui entoure le périmètre de compétences des maires dans l'esprit des administrés, et d'autre part une exigence à l'égard du maire qui n'est peut-être pas toujours justifiée. À la lumière de ces extraits, on le voit bien, nombreux sont les édiles qui se voient rapporter des problèmes qui ne relèvent pas toujours de leurs compétences, ne serait-ce que parce qu'il s'agit du droit privé, et des juridictions pénale ou civile dans certains cas. Ici, il n'y a, *a priori,* pas de langue de bois dans ces propos de maires. En tout cas, on peut en déduire que les maires semblent faire face à des concitoyens relativement mal informés ignorant les chaînes de décisions. Cela peut donc avoir pour effet, de transformer le maire en « guichet unique » recueillant des demandes qui vont parfois bien au-delà du périmètre des services publics de proximité et de la mairie et qui dépassent en tout cas de loin la personne du maire. Si l'on s'en tient au récit des maires, certaines personnes vont jusqu'à leur soumettre des problèmes personnels, familiaux, parfois à forte charge affective, et des problèmes juridiques. Il n'y aurait donc pas uniquement des problèmes relatifs aux délimitations des parcelles ou aux sempiternels conflits de voisinage, même si ces derniers demeurent nombreux et mènent souvent à une confusion des genres, quant à ce que le maire est en mesure de faire ou de ne pas faire en matière de médiation et d'arbitrage. De plus, il faut ajouter à ce niveau de connaissances probablement insuffisant, qu'il engendre un double niveau de perception des capacités d'action du maire. C'est ce double niveau de perception qui est à l'origine de ce malentendu sur ses pouvoirs. Et cela n'est pas sans rappeler ce que Jeanne Favret-Saada[503] décrit quant aux croyances des individus ensorcelés vis-à-vis de la personne qui jette le sort. En effet, on constate au travers des descriptions que font les édiles, que leurs concitoyens savent que le maire ne peut pas tout, mais que malgré tout il subsiste toujours un doute, et donc un possible. Aussi, le concitoyen-électeur serait la plupart du temps tout à fait lucide quant aux capacités du maire, mais, il resterait également tenté de se dire : « *après tout, pourquoi pas* » ou « *je sais bien, mais quand même...* ». Ce type de raisonnement un peu ambivalent ressort très clairement de nombreux passages d'entretien dans lesquels les titulaires de la fonction narrent les réactions parfois étonnantes de leurs concitoyens lorsqu'ils viennent soumettre des demandes. À cet égard, le passage entretien qui va suivre est révélateur de ce double niveau de perception quant aux capacités d'action du maire :

502. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.
503. Favret-Saada J., *Les mots, la mort, les sorts...*, *op. cit.*

> « *Oui, non, non, mais attendez voir, il y a des gens, etc. Les gens savent que je ne règle pas le problème, mais ils veulent le maire, ça dure 5 minutes, ils disent Jean-Marie, je sais que tu ne t'en occupes pas, mais je voulais que tu sois au courant.* » [504]

Cet extrait semble confirmer que les concitoyens savent que le maire ne s'occupe pas de certains types de dossiers, et ne peut vraisemblablement pas s'en occuper. Mais, dans certains cas, et pour un certain type de demandes, ils viennent quand même « au cas où ». Du moins, c'est ce que l'on peut en déduire, et c'est ce qu'en perçoivent certains maires. Il faut ajouter à cela, le sentiment de devoir faire face à toute une série de problèmes avec des exigences de résolution à la clé. Nous tenons probablement là, un facteur de dissonance important qu'il ne faut absolument pas négliger puisqu'il est source du sentiment d'impuissance que ressentent certains maires. En somme, et à l'instar des individus ensorcelés analysés par Jeanne-Favret Saada, certains concitoyens semblent avoir un rapport à l'influence du maire que résume assez bien la phrase : « *Je sais bien, mais quand même* »[505]. Enfin, au travers de l'extrait ci-dessus, nous retrouvons une fois encore, le mécanisme à l'œuvre dans les lois dites de sympathie, au sens où il est important de se trouver en présence du « facteur » censé infléchir le cours d'une situation. Les titulaires de cette fonction élective sont donc parfois considérés comme ce « facteur », parfois malgré eux, mais ils savent aussi s'y adapter, entre autre en se voulant pédagogue.

Section 4 : Les signes de l'aveu d'une impuissance et d'une plus grande vulnérabilité du pouvoir mayoral

4.1 La « pédagogie », le premier masque de l'impuissance

Nous avons pu voir que la fonction élective de maire semble renvoyer à un flou quant à ce qu'elle implique de compétences effectives et de pouvoir. Aussi, les maires semblent, entre autres modalités d'ajustement à ce « malentendu », jouer la carte de la pédagogie pour répondre à cette surestimation de leur pouvoir. Afin de suivre cette piste, nous avons essayé d'identifier dans les statistiques de formations thématiques suivies par les maires Bas-Rhinois

504. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.
505. Le Bart C., *La Rhétorique du maire entrepreneur..., op. cit.* Nous rejoignons également Christian Le bart qui analyse également l'ambivalence qui entoure le rôle de maire.

auprès de l'IPAG[506], et Haut-Rhinois auprès de l'association des maires du Haut-Rhin[507], les signes d'une prise en charge de ce « déficit informationnel » des concitoyens par les maires, via la formation. Il s'agit donc de questionner la volonté éventuelle des édiles de jouer cette carte de « l'apport d'informationnel», pouvant être considéré comme un processus de prise en charge et de cadrage des croyances, par la production d'explications et de justifications auprès du public quant à leurs activités. Dans cette hypothèse essayons d'y voir plus clair au travers de quelques statistiques liées aux thématiques de formation les plus suivies. En effet, selon les statistiques de formation des élus locaux Bas-Rhinois en 2017 et 2018, les maires sont venus se former avec une certaine constance d'une année sur l'autre d'abord sur: « l'actualité des finances locales : contraintes et marges de manœuvre » (respectivement 22,8% en 2017 et 19,2% en 2018 de maires pour cette thématique à l'IPAG et 31 % des élus municipaux à l'association des maires du Haut-Rhin en 2018). Cette thématique liée aux finances et celles s'en rapprochant semblent les plus suivies, y compris par les maires du Haut-Rhin. En effet, selon cette association, les maires cherchent à se former à l'actualité des finances publiques locales, aux actions prioritaires à mener en terme de finances, cela va de pair avec leur posture de décideur et de chef d'une administration. Nous pouvons également supposer que cela leur permet d'argumenter sur les marges de manœuvre financières de leur commune afin de justifier leurs choix d'investissements face en prenant en compte la contraction des ressources communales, et la diminution des capacités d'action en découlant. On trouve ensuite des thématiques récurrentes et assez suivies également, comme la « gestion des conflits » (respectivement 33% e 2017 et 36% en 2018 de maires pour cette thématique), puis la thématique liée à la « prise de parole en public » (respectivement 21% en 2017 et 29,5% en 2018 de maires pour cette thématique à l'IPAG), ou encore la « lecture et la maîtrise des comptes » (19, 2% en 2017, 25% en 2018 de maires pour cette thématique, à l'IPAG). Sur la base de ces quelques statistiques, on notera donc, qu'outre, les finances publiques et l'actualité des finances et des sources de financements pour les communes, les maires cherchent beaucoup à se former à la gestion des conflits et à la prise de parole en public. En d'autres termes, ils se forment à tout ce qui peut les aider à gérer les situations d'interaction face à des publics diverses. Autrement dit, il s'agit de formations visant à savoir se positionner, argumenter et se justifier face aux sollicitations de leurs concitoyens. Nous

506. Statistiques de l'IPAG, concenant le suivi des modules de formation des maires, adjoints, conseillers municipaux année 2017 et 2018.
507. Statistiques de formation des élus locaux concernant la formation des maires, adjoints, conseillers municipaux, année 2017 et 2018.

pouvons ici faire un lien entre ces formations et le travail émotionnel que réalisent les maires pour s'ajuster aux conventions émotionnelles et règles de sentiments en vigeur dans ce type de situation. Il est d'ailleurs probable que ces formations constituent des ressources en support des postures de « pédagogue » et de « médiateur ». Notons sur ce dernier point que ces formations ne sont pas seulement suivies juste avant les périodes électorales, mais tout du long du mandat, ce qui en un sens, pourrait être assez révélateur de ce qui constitue le cœur de métier des petits maires, c'est-à-dire un travail sur les émotions et les croyances. De plus, nous avons pu déceler d'autres thématiques stratégiques, qui sont logiquement assez suivies par les édiles, que cela soit dans le Bas-Rhin ou dans le Haut-Rhin. Nous pensons notamment aux formations sur des thématiques en lien avec la responsabilité du maire, comme la formation « aux marchés publics à procédure adaptée MAPA » (30% des maires à l'IPAG en 2018) ou encore les formations sur les « contentieux des marchés publics » (9% des élus municipaux venus se former à l'association des maires du Haut-Rhin en 2017). Nous l'avons ressenti lors de notre enquête, les maires cherchent à s'informer et se faire conseiller sur tout ce qui touche à leur responsabilité pénale. Arrêtons-là avec les chiffres, qui restent malgré tout assez variables d'une année à l'autre sur la plupart des thématiques de formation considérées, à l'exception notable de « l'actualité des finances » et de la « gestion des conflits », ou encore de la « prise de parole en public ». En tous les cas, il nous apparaît fort probable que les maires cherchent aussi à avoir « matière » à échanger et à « rendre compte » à leurs administré en jouant notamment sur la dimension « référentielle » du discours. De ce point de vue, nous plaçons notre raisonnement dans la perspective de l'ethnométhodologie en considérant à l'instar d'Harold Garfinkel[508], que les acteurs sociaux passent leur temps à rendre compte de ce qu'il font, comment ils le font, et enfin pourquoi ils le font. Ce constant nous est évidemment très utile, puisque la dimension référentielle est très présente dans le discours des maires. Cette production de « justifications » est évidemment liée à la dimension performative de l'activité mayorale qui repose beaucoup sur le fait de « rendre compte » de la mise en oeuvre d'une action pour la faire advenir. Il s'agit là de construire la réalité d'un projet soumis ou d'une action, et permettre une intelligibilité réciproque, qui en elle-même ne pose pas forcément la question du pouvoir réel. Bien au contraire, la production de justifications vise à réactualiser un pouvoir réputationnel, et ainsi entretenir les schémas de croyances sur lesquels il repose. Pour les édiles, il est toujours important de ne jamais rester sans réponse, produire des explications et des justifications. Selon nous, les maires sont en quelque sorte tenus

508. Garfinkel H., *Studies in Ethnomethodologie*, New York, Prentice Hall, 1967.

d'effectuer un travail de sens, pour cadrer les impressions quant à leurs actions, et par extension faire exister un pouvoir. Les trois extraits d'entretien qui vont suivre sont d'ailleurs assez révélateurs de cette production de justification visant produire de l'acceptabilité sociale à propos de l'action d'un maire, à la fois conseiller et pédagogue:

> « *Que fait le maire ? Ouais...Non, mais ça s'explique, on peut expliquer aux gens. Franchement, on peut expliquer aux gens.* » [509]

> « *Oui, ça permet d'expliquer, parce que souvent les gens ne se rendent pas compte, moi j'ai voulu ce lien parce que souvent, on est aussi confronté, nous, à des aspects que ce soit techniques, financiers, et autres. Mais, si on n'a pas le contact, si on ne peut pas l'exprimer, on ne peut pas échanger. Voilà, nos concitoyens restent sur un avis point à la ligne. Moi, j'ai souvent pu débloquer des choses parce que j'ai pu expliquer* » [510]

> « *Face à la sollicitation, je pense qu'il faut rencontrer, il faut discuter. Après la réponse, elle sera liée à la faisabilité ou pas de ce qui est demandé.* [...] *Il faut connaître assez rapidement tous les faits parce que les habitants sont demandeurs, ils veulent des réponses assez rapides. Après, il y a toute la nécessité juridique, notre responsabilité qui nous impose de connaître pas mal de choses pour éviter d'être en dehors de la plaque (à côté de la plaque).* » [511]

Ainsi, nous pouvons avancer qu'il y a bien une sorte de stratégie de gestion de ce « déficit informationnel ». Paradoxalement, il s'agit d'une stratégie qui contribue à asseoir le « pouvoir réputationnel » du maire, qui là s'exprimerait au travers d'une sensation de polyvalence. Cela rejoint d'ailleurs l'idée que l'identité de façade d'un maire « généraliste » est bien une identité défensive. Cette stratégie de compensation au travers de laquelle, le maire joue de la figure d'un personnage polyvalent et pédagogue contribuerait à donner cette impression de prise en charge, qui participe probablement à la surestimation du pouvoir mayoral, et donc au malentendu qui entoure ce pouvoir. Ici, le maire n'est plus seulement à l'écoute, il décrit les démarches qu'il pourrait mettre en œuvre, fait des suggestions, et bien sûr donne le sentiment de pouvoir agir ou du moins ne ferme jamais complètement la porte à une suite. Il produit de l'explication, de la justification, il rend compte de ce qu'il peut faire, de ce qu'il va faire. C'est aussi un moment où le verbe se fait déjà action. Ici la production de justifications est à replacer dans une « structure actionnelle » plus vaste comme le note par exemple Eric Roulet[512], lorsqu'il évoque la dimension référentielle du discours qui consiste comme nous

509. Entretien avec Jean Humann, maire de Entzheim, commune Bas-Rhnoise, de 2268 habitants.
510. Entretien avec Sébastien Zaegel, maire de Geispolsheim, commune Bas-Rhinoise de 7605habitants.
511. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.
512. Roulet E., « Vers une approche modulaire de l'analyse du discours », *Cahiers de linguistique française*, 12, 1991, P. 53-81.

l'avons déjà dit, à décrire les actions entreprises, une façon de les rendre plus « sensibles ». Selon nous, cette dimension très présente dans le discours des maires et elle est concomitante du travail émotionnel réalisé. Et cela est sans doute beaucoup vraisemblable, quand le maire se transforme en « guichet d'information et de conseil », en se faisant l'extension incarnée du service public de proximité. Aussi, à défaut de pouvoir toujours régler les problèmes qui lui sont soumis, il en construit une réalité par l'explication et la description des démarches possibles, mais par aussi par l'émotion qui ici fait figure de « préaction ». En effet, il y a toujours en toile de fond l'idée qu'il est en mesure d'agir d'une façon ou d'une autre et qu'il est déjà en train d'agir en maîtrisant discursivement la situation. Une fois de plus, on comprend à la lumière de cette façon de faire advenir une « solution », l'impression de malentendu qui peut exister entre le pouvoir réel du maire et les attentes placées en lui, dont nous parlons depuis le début de ce chapitre. Au fond, il n'est pas aberrant de parler d'une forme de discours du pouvoir municipale sur le « pouvoir faire » où il s'agit surtout, du moins semble-t-il de signifier les démarches effectuées ou à effectuer. Cela ne contribue évidemment pas à nuancer la surestimation du pouvoir mayoral, bien au contraire, le risque est grand de voir certains maires s'enfermer dans une « dissonance ». Nous le verrons, le même procédé est utilisé lorsqu'il s'agit de mettre en avant la posture décisionnelle ou celle de chef de projet. Cependant, très vite nous avons pu constater au gré de notre terrain que cette dimension performative de l'activité des maires met aussi à nu les limites des édiles tant en terme de ressources, que de compétences.

Comprenons ici que la surestimation du « pouvoir mayoral » fait ressortir une sorte d'aveu d'impuissance, et que face à la surestimation de leur pouvoir, les édiles jouent souvent la carte de la pédagogie au sens large, sans parler de justification. Il s'agit de l'expression d'une forme d'impuissance chez les titulaires de ce mandat. Les élus, y compris les élus locaux, dont les maires, n'ont ainsi pas souvent d'autre choix que le réalisme quant à leur marge d'action réduite et à ce qu'ils peuvent offrir à leurs concitoyens. Nous verrons ensuite dans une autre section de ce chapitre, comment les édiles s'adaptent à cette impuissance parfois bien réelle.

4.2 La distance au rôle de « prestataire » : L'aveu d'impuissance derrière l'illusion d'un pouvoir

A l'instar de Lucien Sfez[513], nous nous sommes demandés si l'élu est réellement le mieux placé pour évaluer ses capacités à agir. En effet, la prudence reste de mise , car le risque d'une surestimation de leur influence par les intéressés est toujours présent au travers d'un biais finalement assez classique d'autocomplaisance, mais aussi parfois en raison du travail de présentation de soi des élus. Cela étant, nous pensons que lorsqu'il s'agit de reconnaître une certaine impuissance, les édiles ne font pas non plus systématiquement preuve d'un *pathos* exagéré. En effet, les titulaires de ce mandat développent une capacité critique, et une distance à soi lorsqu'il s'agit d'aborder les difficultés qu'ils rencontrent. Nous ne sommes plus forcément face au personnage, mais aussi face à l'interprète, la « personne » derrière le mandat, doté d'un « moi » réflexif et d'un « je » plus intime. En effet, on constate très vite que les édiles ne peuvent pas aller à la rencontre de ce personnage de « gestionnaire et prestataire de proximité » sans en faire une expérience pour le moins ambiguë. Dans la perspective qui est la nôtre, celle d'une sociologie interactionniste, mais aussi compréhensive. Nous allons mobiliser à nouveau la sociologie d'Erving Goffman[514], et notamment l'idée qu'il y a toujours une distance entre le personnage joué par l'acteur social, les figures du maire dans notre cas, et le « moi » de l'individu, c'est-à-dire la personne du maire. En cela, Erving Goffman[515] rejoint d'ailleurs Herbert Mead[516] lorsque celui-ci dit que l'individu réagit au « moi » en tant que « je ». Chez Goffman toutefois, le « moi » est la conséquence des moments et des situations avant tout, et il n'est pas toujours pensé comme « réflexif ». C'est avant tout un personnage représenté qui sert de « support » à la situation et à une construction collective. Pour analyser et faire ressortir l'aveu d'impuissance des maires, la perspective interactionniste et une sociologie globalement compréhensive ne sont pas inutiles, car il existe bien une gestion active de ce sentiment d'impuissance. En effet, dans un contexte où les exigences des concitoyens ne correspondent pas forcément avec le champ des prérogatives des édiles, nous pouvons affirmer que les titulaires de cette fonction font l'expérience émotionnelle d'une identité en quelque sorte « prescrite »[517], celle de « prestataire de services ». Cette façon d'être perçu peut évidemment s'avérer problématique pour les titulaires de ce mandat. On peut en effet présumer qu'il soit aujourd'hui difficile de soutenir, et donner du crédit très longtemps à ce rôle de prestataire. En effet, on s'aperçoit lors des entretiens que les élus sont presque contraints à la reconnaissance d'une forme d'impuissance, symptôme de cette dissonance entre

513. Sfez L., *Critique de la décision*, Paris, Presses de la FNSP, 1981.
514. Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne, vol.1, op. cit.*
515. Goffman E., « La "distance au rôle" en salle d'opération », art. cité.
516. Mead G. H., *L'esprit, le Soi et la Société..., op. cit.*
517. Muchielli A., *L'identité..., op. cit.*

pouvoir effectif et pouvoir réputationnel, dont nous parlons depuis le début de ce chapitre. Cela étant, cet aveu d'impuissance est le signe d'une réelle distance au rôle des titulaires de cette fonction. C'est du moins ce qu'illustrent assez bien les quatre passages qui vont suivre :

> « *Après, je pense que dans le discours, face au rendez-vous, face à ce qui se déroule, c'est de dire à un moment donné, ben, j'ai pas de solutions. Je peux essayer d'en trouver, mais, je suis pas sûr de garantir la solution. Donc après, moi j'essaye de me dire dans la tête, qu'est-ce que je peux faire ? Et ça déjà dans la réponse, ça va être important.* » [518]

> « *On a beaucoup de choses, bon c'est la conjoncture, c'est tout ce que vous voulez. On est, c'est un rôle, bon moi je l'ai toujours pris à cœur, parce que bon c'est pas toujours évident, mais le malheureux, c'est qu'on a de moins en moins de réponses par rapport à ça. Je pense aux demandeurs d'emplois, dans le temps tu pouvais encore orienter les choses, et avoir des contacts avec l'entreprise. Aujourd'hui, les contacts avec les entreprises, tu les as, mais disons ces entreprises n'engagent plus personne. Donc, c'est un éternel (problème), alors bon, pour se donner bonne conscience, on transmets* » [519]

> « *Et puis avec le temps, tu as quand même une expérience, et après, il y a une limite, il ne faut pas, quand les gens viennent, je dis écoute, tu ne peux pas, etc. Quand c'est pas de ta compétence, il faut être extrêmement prudent. Il faut dire non, là, il faut que tu vois un avocat, ou il faut que tu vois un juriste, quand c'est pas de la compétence directe de la commune, les gens te demandent, mais tu peux dire attend, mais je peux pas te répondre.* » [520]

> « *Moi, je réponds de la réalité, tout simplement, si je peux faire quelque chose, je le dis. Je peux le faire ou si je peux les informer pour améliorer leur situation ou quoi que ce soit, si j'ai l'habilité (habilitation) de le faire en tant que maire. Si je ne l'ai pas, je n'ai pas la compétence, je le dis clair et net, je ne l'ai pas.* » [521]

Comme nous l'avons déjà en partie souligné ci-dessus, ces passages confirment « une distance au rôle » des titulaires de la fonction vis-à-vis de leur réputation à « pouvoir agir sur tout », et à l'égard de cette identité de « prestataire ». Les maires reconnaissent volontiers qu'ils n'ont pas de réponses et qu'ils sont impuissants face à certaine demande et surtout certaine situation. Or, comme le souligne Danilo Martucceli[522] au sujet du concept développé par Erving Goffman, le degré d'identification à un rôle et aux identités qui lui sont liées, dépend fortement des gratifications symboliques qui lui sont associées. Certes, nous avons bien conscience que nos interlocuteurs peuvent avoir intérêt à manipuler cette distance au rôle

518. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.
519. Entretien avec Sébastien Zaegel, maire de Geispolsheim, commune Bas-Rhinoise de 7605habitants
520. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.
521. Entretien avec Gunter Schumacher, ancien maire de Oberhoffen-sur-Moder de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 3495 habitants.
522. Martuccelli D., *Sociologie de la modernité*, Paris, Gallimard, coll.« Folio-Essais », 1999.

en situation d'entretien, afin de produire l'impression d'une lucidité et d'une sincérité en reconnaissant leur incapacité manifeste à répondre à tout. Mais, c'est précisément ce qui nous laisse penser que la distance à cette identité de rôle de «prestataire» est aussi le marqueur de l'expression d'une réelle impuissance face aux conséquences d'un pouvoir devenu essentiellement réputationnel.

D'ailleurs, il faut noter, dans leurs propos, les maires se montrent souvent bien plus prudents, en mettant en avant une identité beaucoup plus « défensive » et moins risquée, celle d'un « maire-confesseur », d'un maire simplement à l'écoute. Dans ce cas de figure, le maire répond avant tout par une posture émotionnelle faite « d'écoute et d'empathie », nous y reviendrons plus tard dans ce chapitre, notamment au moment d'aborder les formes d'autorités du maire. Ainsi, nous pensons que les maires connaissent assez clairement les limites de leur pouvoir, certes ils ne peuvent jamais vraiment dire « non » ou trop les « reconnaître ». Par contre, ils semblent écouter, informer, aiguiller, parfois ils conseillent même. Il y a là, un vrai travail d'ajustement pour compenser l'impuissance, et produire et actualiser une autre identité de rôle plus facile à soutenir et à incarner, celle de « référent de proximité ». Il s'agit d'une identité de rôle tout à fait centrale dans la représentation du « métier de maire » comme le montre d'ailleurs assez bien ce passage d'entretien :

> « *Naturellement, ils viennent, pas plus tard que hier matin à 8 heures, il y en a un qui était venu chez moi à la maison : monsieur le maire, il faut m'aider, il faut m'aider, voilà. Après, je lui ai dit, mais écoute, en ce qui te concerne, les entreprises ou les petites PME, je ne peux rien faire. Voilà, si lui (le patron), il a décidé de la renvoyer (la compagne de l'individu victime d'un licenciement qu'elle considère comme abusif), je ne peux rien faire. Mais je peux leur donner les informations, ce qu'ils peuvent faire, pour faire valoir leurs droits correctement, et après, j'ai également des tuyaux à droite et à gauche, des entreprises qui cherchent telle ou telle personne, voilà, je les aiguille par là-bas. C'est tout.* » [523]

Selon nous, cette identité de « référent de proximité » n'est autre qu'une manifestation de cette distance au rôle du maire censée masquer son impuissance face à une problématique de droit privé, dans la situation ci-dessus. Dans cette identité de « référent de proximité », certains maire jouent la carte de l'apport informationnel qui peut donc être interprétée commune forme d'aveu d'impuissance, indirectement du moins. Cela constitue déjà peut-être un premier degré de compensation et de camouflage de cette impuissance, et de gestion de la surestimation de leur pouvoir.

523. Entretien avec Gunter Schumacher, maire de Oberhoffen-sur-Moder, commune Bas-Rhinoise de 3441 habitants.

4.3 L''ambivalence des maires face à l'intercommunalité : Le signe d'une vulnérabilité des fondements du pouvoir symbolique mayoral

Nous l'avons déjà évoqué dans ce travail : la loi du 7 août 2015 portant sur la « nouvelle organisation territoriale de la République » a engendré et continue d'engendrer un véritable bouleversement dans la répartition des compétences au niveau local. En effet, de nombreuses compétences sur lesquelles reposait le pouvoir effectif des maires sont progressivement transférées au niveau intercommunal. Prenons ici quelques exemples, sans prétendre à l'exhaustivité, de transferts de compétences au profit de l'intercommunalité : Le développement de l'espace au travers du Schéma de cohérence territorial (SCOT), ou encore la plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui sont à présent élaborés et gérés au niveau des communautés de communes, sans oublier l'eau et l'assainissement, la gestion des risques d'inondation (GEMAPI) ou encore la collecte des déchets, etc. Ajoutons, à cela, des compétences optionnelles qui peuvent également être gérées au niveau des intercommunalités, sous couvert de l'accord des communes membres. Mais, ce qui nous semble particulièrement intéressant de noter, c'est que des compétences comme la politique du logement, le cadre de vie, l'aménagement et l'entretien de la voirie, ou encore la construction et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, ainsi que la construction des équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire peuvent être considérés d'intérêt communautaire. Il ne faut pas oublier l'action sociale qui peut également être d'intérêt communautaire au travers du CIAS (centre communal d'action sociale). Cela constitue un véritable bouleversement du pouvoir réel des maires : il n'est plus vraiment maître en sa commune. Certes, cette tendance à la « fuite » des compétences communales vers l'intercommunalité peut être en quelque sorte relativisée par la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019. En effet, cette loi visant principalement à revaloriser le rôle des élus locaux, notamment les maires, a bien posé quelques garde-fous pour éviter une trop grande perte de pouvoir des communes, et leur affaiblissement institutionnel, notamment pour les plus petites. Sans être exhaustif, nous noterons principalement trois articles de cette loi, qui constituent une sorte de « coup de frein » à la montée en charge de l'intercommunalité. Pour commencer, citons l'article 12, qui dispose que les compétences exercées par un EPCI, dont le transfert n'a pas été prévu par la loi, peuvent être restituées[524] à tout moment à chacune

524. La restitution de la compétence à chacune des communes membres est décidée par délibération concordante de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Jusqu'à présent, le code général des collectivités territoriales

des communes membres. Selon l'article 13 de cette loi, les compétences dites « optionnelles » des EPCI disparaissent du code général des collectivités territoriales, bien qu'elles puissent être exercées à titre « supplémentaire » jusqu'à décision contraire des organes délibérants. De plus, nous pouvons également évoquer l'article 17, qui veut que le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) fasse l'objet d'une plus grande consultation des communes, notamment lors de l'élaboration d'un plan de secteur. Enfin, nous soulignerons l'article 21 impose la définition d'un intérêt communautaire ou métropolitain visant à délimiter plus précisément les attributions et compétences de l'intercommunalité, et qui nécessite la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du conseil communautaire. On le voit, le législateur a cherché à canaliser et rééquilibrer la dynamique de compétences entre communes et intercommunalité, même si la tendance de fond en matière de transferts de pouvoir, reste en faveur de cette dernière. Les maires n'ont plus le même rapport à leur pouvoir lorsqu'il s'agit d'évoquer l'intercommunalité. Et pour cause, replaçons-nous un instant sur les plans symbolique et imaginaire de cette fonction élective. C'est-à-dire sur la position et la place que les maires occupent localement et les rôles qu'ils sont amenés à tenir sur les scènes locales, et ce qu'ils en disent. En effet, au cours de notre terrain, nous avons pu ressentir que la fonction de maire semble être devenue progressivement plus vulnérable du point de vue des croyances et des représentations qu'elle induit, notamment chez les titulaires de la fonction. En effet, il faut souligner que l'échelon communal constitue la scène sur laquelle le maire décline de nombreuses « identités de rôle » essentielles à l'actualisation de son pouvoir symbolique. Il y a donc bien une corrélation entre l'altération de la force symbolique de cette fonction de maire et la montée en puissance de l'intercommunalité. Les titulaires de cette fonction ne semblent plus avoir le même rapport au rôle. Du moins, ils ne vont plus à la rencontre de ce dernier de la même façon lorsqu'il s'agit d'intercommunalité. Le sens de l'engagement semble différent puisqu'il ne s'agit plus seulement du lien symbolique avec les concitoyens et le territoire dont il est question à cet échelon. Rappelons que le pouvoir symbolique du maire tire sa force du lien de proximité « direct » avec ses concitoyens, lien sans lequel il est plus difficile d'entretenir « l'illusion ». D'ailleurs les deux extraits d'entretien qui vont suivre, du responsable de la formation des élus locaux à l'IPAG Strasbourg, et de l'un de nos interlocuteurs-maires, illustrent bien le bouleversement symbolique qui est à l'œuvre et les sentiments de perte d'autorité et de vulnérabilité qui en découlent :

ne fixait les modalités de la restitution de compétences qu'à l'occasion d'une fusion entre des EPCI.

« *Alors très clairement, tout ce qui était communal, il y a une grande partie d'aspects communaux, de compétences communales qui sont devenues intercommunales, et être membre d'une intercommunalité, ça n'est plus réagir en « maître » dans la mairie. On est au mieux président d'une intercommunalité, mais il n'y a qu'un seul président, ou vice-président et pour le reste on fait partie de la majorité ou très clairement de l'opposition au président de l'intercommunalité. Et là, la logique elle change déjà* [*E J : Le rôle n'est plus le même*]*, parce que le rôle n'est plus le même, et le maire par définition va être attentif à ne pas froisser les « financeurs ». Or les « financeurs » se trouvent au-dessus de lui* » [525]

« *Je ne sais pas si ça va.* [*E J : parce que les maires sont assez nuancés sur l'intercommunalité ?*]. *Les maires sont assez nuancés sur l'intercommunalité. L'image des maires est bonne, et même dans les plus petites communes qu'on soit maintenant dans l'intercommunalité, les gens ne connaissent pas très bien l'intercommunalité, la comcom, pour eux c'est opaque, c'est opaque, mais ça mettra beaucoup de temps. Mais, je comprends, on change vraiment une organisation territoriale qui est là depuis Napoléon quoi. Donc ça va mettre du temps, mais à la limite, ça n'est pas grave* » [526]

On ressent au travers de ces extraits d'entretien, que le rapport des maires à l'intercommunalité est frappé d'ambivalence. Le développement de cette dernière constitue une nette révolution dans le paysage sur le plan de la représentation qu'ils ont de leur « place » localement. En effet, nous pensons que ce bouleversement s'effectue déjà sur le plan symbolique, au sens où les « identités de rôles »[527], et formes d'autorité que les maires vont proposées à leurs concitoyens ne s'adossent plus forcément aux mêmes ressources symboliques de pouvoir, et ne sont plus perçues exclusivement au travers du cadre exclusif qu'est la commune. Et d'ajouter que les maires n'ont plus le même rapport à ces rôles dans la mesure où, ils ne sont plus perçus comme aussi « central » qu'auparavant sur le plan symbolique. Aussi, on peut supposer que ces « identités de rôle » n'ont plus forcément la même efficacité, et les mêmes effets en matière de croyances induites sur les administrés. Bien sûr, d'autres études seront sans doute nécessaires dans les années qui viennent, mais il semble que l'imaginaire de cette fonction élective, qui constitue en soi, une ressource à part entière puisse être rendue vulnérable par une intercommunalité qui influence progressivement le positionnement symbolique de ce personnage local. Les maires eux-mêmes ne situent plus leur engagement de la même façon. De ce point de vue, nous pouvons considérer que les maires ne pourront plus user aussi facilement de certaines stratégies de « présentation de soi » pour entretenir et maintenir certaines croyances les concernant et finalement une « illusion de pouvoir agir ».

525. Entretien avec Guy Siat, maître de conférence en économie à l'IPAG et responsable de la formation des élus locaux.
526. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.
527. Stryker S., *The Interplay of affect and Identity : Exploring the relationships of social interaction, self, and emotions, Chicago..., op. cit.*

Aussi, nous pensons qu'il va être plus difficile pour les édiles de gérer les exigence potentielles de leurs concitoyens, car en quelque sorte il deviendra de plus en plus « manifeste » que le pouvoir ne se trouve plus dans la commune. En effet, nous avons fait ressortir au fil de ce travail, plusieurs façades que les maires mettent en avant, plus ou moins gratifiantes selon les situations : « généraliste de tout », « prestataire de services », « référent de proximité », toutes ces « identités de rôle » tantôt « prescrites », tantôt « affichées », tantôt « stratégiques et défensives », constituent autant de modalités d'ajustements de la représentation du pouvoir du maire, et *in fine* du leadership mayoral.

4.4 Le risque d'une rupture du cadre du pouvoir symbolique du maire

Dans la suite de cette réflexion sur la plus grande vulnérabilité du pouvoir symbolique du maire engendré par l'intercommunalité, nous pouvons reprendre à notre compte le concept goffmanien de « rupture de cadre »[528], et l'appliquer à la scène municipale. En effet, on peut considérer l'intercommunalité risque justement d'engendrer une plus grande vulnérabilité des croyances quant au « pouvoir réputationnel » des maires, et une réduction sensible de la « marge de rôle » des titulaires de cette fonction, si ce n'est un effondrement de certaines croyances des intéressés eux-mêmes. Rappelons que selon Goffman, c'est le cadre qui donne « sens » à l'action et aux situations, et qui donne de l'épaisseur au « personnage » impliqué dans la situation. Le cadre communal est donc essentiel au pouvoir symbolique du maire et les concitoyens savent qu'ils existent, localement, d'autres arènes de pouvoir au sein desquels les maires ne sont pas réellement « décisionnaires ». Voilà pourquoi, nous parlions de dissonance au début de notre propos, car les maires dans les communes se trouvant sous un certain seuil d'habitants se trouvent finalement dans une réalité un peu flottante, c'est la réalité de sens de cette expérience « multiforme » que l'intercommunalité vient en quelque sorte désorganiser surtout du point de vue de ceux qui occupent cette fonction. Lorsque les édiles se placent en « référent de proximité » ou « guichet d'entrée » du territoire, nous faisons face à une « identité défensive » qui marque bien une forme d'adaptation à la vulnérabilité du leadership du maire. En effet, nombreux sont les extraits d'entretien qui soulignent cette volonté de préserver la cadre communal, car il est déterminant pour ce qui constitue le cœur de métier des maires. C'est-à-dire, la création d'un lien, la gestion et monstration d'une proximité, le production et le portage de projets indexés au territoire communal, la production d'une

528. Goffman E., *Les cadres de l'expérience...*, *op. cit.*

empathie et d'une reconnaissance, entre autre, au travers de la médiation des problématiques sociales des administrés, et bien sûr la prise de décision. Ainsi, c'est toute la solidité de l'édifice du système de croyances sur lequel repose le pouvoir symbolique du maire qui se trouve « vulnérabilisé » par l'intercommunalité, qui est à la fois l'échelon « financeur » et « décideur » dans de plus en plus de projets. C'est donc aussi un échelon où le maire perd en quelque sorte de son influence, au sens où il perd la capacité à définir la réalité des situations locales, et il voit sa position de « référent de proximité » affaiblie. D'ailleurs, on peut constater que la crainte de certains maires réside essentiellement dans le fait de ne plus pouvoir être ce « guichet d'entrée » du local, et corollairement perdre ce « contact » si précieux à l'égard de leurs administrés Les maires veulent garder cette exclusivité du « lien » avec leurs concitoyens. Arrêtons-nous sur ces quatre passages d'entretiens particulièrement révélateurs de cette crainte :

> « *Mais quand il y a un trou, réparer un trottoir ou une bordure, et ben les gens ne vont pas aller voir la communauté d'agglomération pour demander au troisième service, du quatrième étage, du deuxième bâtiment à droite. Ils s'en foutent, c'est pas leur sujet et heureusement. Ben ils viennent ici à la mairie et y me disent monsieur le maire, il y a un truc à faire, et là, on n'a pas besoin des services. La secrétaire, 1400 habitants, nous on travaille, et ben ils téléphonent, le service voirie, ben écoutez, il y a un truc à faire quoi. Donc, il faut que la mairie reste, je dirai la porte d'entrée, un peu, un peu,* [*E J : Guichet unique ?*] *la porte d'entrée, etc.*» [529]

> « *Avant, il y avait des communes, on a créé des communautés de communes, et on balance des compétences, et les rapports s'inversent, et demain la communauté de communes aura beaucoup plus de pouvoir et de missions régaliennes que la commune proprement dite. Mais, les gens ne vont pas voir le président de la communauté de communes, le référent des administrés, c'est le maire* »[530]

> « *Alors c'est clair que là... Donc chaque commune il faut arriver et moi j'y suis particulièrement vigilante, je reste une commune, point à la ligne. Je ne veux pas être mangée par l'intercommunalité, ça c'est clair.* » [531]

> « *Ils disent tous (les maires), ils disent tous, et c'est quelque chose qui les gêne, parce que ça touche un peu à leur image. Et, je crois que ceux qui sont membres des comités exécutifs des communautés de communes doivent faire beaucoup attention à ça. Éviter que cela soit source de frustration pour les maires des communes qui sont juste là, comme délégués, finalement.* » [532]

529. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants..
530.Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.
531.Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.
532. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.

Au travers des propos de ces maires, nous pouvons ressentir ce sentiment d'une perte d'autorité et d'un dessaisissement de certaines compétences. Cela semble s'expliquer par l'inscription de leur mandat dans un cadre finalement beaucoup plus large qu'ils ne contrôlent pas. Il s'agit généralement d'une arène plus technique au sein de laquelle la ressource émotionnelle est moins pertinente qu'à l'échelon communal. D'ailleurs, pour compléter notre analyse, il nous semble pertinent de croiser ces quatre extraits d'entretiens avec les résultats de l'étude de l'IFOP sur « l'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales »[533]. En effet, selon les résultats de cette étude, les maires perçoivent, pour 42% d'entre eux, l'intercommunalité comme une menace. Dans la même étude, il faut évidemment ajouter à ce chiffre, que lorsqu'on questionne les édiles sur ce qui explique le scepticisme à l'égard de l'intercommunalité, parmi les trois affirmations qui reviennent le plus souvent, nous trouvons l'idée que l'intercommunalité complexifie et ralentit la prise de décision (deuxième affirmation la plus citée), puis qu'elle éloigne également de la prise de décision des concitoyens (troisième affirmation la plus citée). Certes, certains maires semblent considérer que l'intercommunalité permet de porter et de réaliser plus de projets collectifs, en jouant notamment sur la thématique de la « mutualisation des moyens ». Cela étant, les constats faits à la suite de notre terrain rejoignent en partie le constat d'un scepticisme, voire d'une défiance à l'égard de cet échelon de gouvernance local. Ce qui nous semble très important ici, c'est ce sentiment qu'éprouvent les maires de se retrouver éloignés de la décision dans un environnement « politico-administratif local » qui par ailleurs ne gagne pas vraiment en lisibilité, ni pour eux, ni pour leurs administrés. Mécaniquement, cela peut avoir un impact sur la perception qu'ils ont de leur pouvoir, notamment leur « pouvoir réputationnel ». En effet, les maires ne se perçoivent plus vraiment comme « décideurs » pour leur commune, alors qu'ils y ont généralement le monopole de la symbolique décisionnelle. Dès lors comment faire face symboliquement et s'ajuster à ce dessaisissement d'une partie de leur pouvoir à gérer les affaires de leur commune ? De surcroît, et encore selon cette étude de l'IFOP, on peut noter qu'alors que chaque intercommunalité peut choisir de prendre en charge des compétences communales, 33% seulement des maires souhaitent que les blocs de compétences des intercommunalités soient fixés pour chaque type d'intercommunalité, et 42% souhaitent qu'ils ne soient pas fixé du tout. Enfin, 75 % des maires interrogés dans le cadre de cette étude souhaitent qu'il y ait moins de compétences transférées à l'intercommunalité. Sur ce dernier point, la loi du 27 décembre 2019 portant sur « Engagement et proximité » a donné quelques

533.IFOP : Rapport d'étude pour le Groupe les Républicains au Sénat " L'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales"..., *op. cit*

assurances aux petites maires, notamment avec la suppression des compétences optionnelles au profit des intercommunalités et surtout la restitution de certaines compétences. Malgré tout, ces quelques chiffres marquent, si il le fallait encore, la volonté des maires de garder le contrôle des compétences communales, des compétences progressivement « siphonnées» par l'intercommunalité, c'est du moins la perception que semblent en avoir un certain nombre d'édiles, que nous avons pu rencontrer. Enfin, nous insistons encore une fois sur l'idée qu'ils cherchent surtout à défendre les compétences communales permettant de créer du lien direct, des échanges interpersonnels avec leurs concitoyens, autrement dit des compétences génératrices de « socialité chaude », comme le montre d'ailleurs bien cet autre passage d'entretien :

> « *Certaines compétences, parce que nous, on a insisté à garder la compétence des équipements sportifs par exemple au niveau des communes, parce qu'il y a des communes qui ont beaucoup investi là-dedans. Alors, gérer des équipements sportifs à partir d'une mairie extérieure, c'est pas la même chose que de gérer sur place. Et là, on a un contact direct avec la population, gérer un équipement sportif, c'est gérer des gens qui sont dedans aussi.* » [534]

Beaucoup de nos interlocuteurs insistent sur le fait que l'échelon communal ne doit pas être vidé de sa substance par l'intercommunalité. Nous avons cherché à comprendre pourquoi, au-delà des seuls compétences et investissements. Là encore, nous pouvons faire une lecture goffmanienne de cette crainte du dessaisissement, au sens où la commune reste le cadre primaire dans lequel le maire est avant tout ce personnage « au contact de », entretenant et ayant une certaine expérience de la réalité des besoins auxquels il doit répondre en produisant de « l'écoute », de « l'empathie », de la « reconnaissance », etc. De ce point de vue, la communauté émotionnelle que constitue la population de la commune fait figure de « bastion » que les maires souhaitent faire exister, préserver et défendre. La création d'un lien symbolique et émotionnel avec le groupe d'appartenance communal est une composante pivot de l'identité mayorale. D'ailleurs, ce dernier point explique sans doute aussi la raison pour laquelle 77% des maires interrogés dans le cadre de l'étude de l'IFOP « L'état d'esprit des maires à 18 mois des élections municipales »[535] n'envisagent pas la création d'une commune nouvelle. Il faut rappeler que la commune nouvelle est la possibilité de fusionner deux ou plusieurs communes pour créer une nouvelle entité communale. Cette possibilité existe

534. Entretien avec Louis Becker, ancien maire de Herrlisheim de 1979 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 4796 habitants.
535. IFOP : *Rapport d'étude pour le Groupe les Républicains au Sénat "L'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales"..., op. cit.*

depuis la loi du 16 décembre 2010, dite loi de « réforme des collectivités territoriales ». Très souvent, ce dispositif est synonyme de dilution de l'identité communale, mais aussi de perte de pouvoir symbolique pour les maires. Sans être original, on peut conclure à ce stade, que le cadre institutionnel que constitue la commune est indispensable au « pouvoir réputationnel » du maire, car le personnage du maire y est associé à de nombreuses thématiques allant de la gestion des relations de voisinage, à l'occupation des sols et au permis de construire, au portage de projets, à l'état civil évidemment, aux commémorations, etc. Mais surtout, c'est un cadre presque « domestique » qui fournit au titulaire de cette fonction ce qui fait de lui une figure familière et plurielle à la fois, la possibilité de faire émerger une sorte de charisme du quotidien à la source de bien des croyances sur le pouvoir du maire. Cela dit, même la figure du maire proche et « référent de proximité » peut devenir de plus en plus vulnérable, du fait de l'évolution de la position objective du maire sur l'échiquier local, et d'une plus grande difficulté à contrôler des ressources concrètes de leadership permettant d'accréditer une capacité d'action réelle.

Section 5 : Le travail d'ajustement identitaire et émotionnel comme réponse à « l'impuissance »

Après avoir analysé au travers des représentations des maires quant aux attentes de leurs administrés, quels étaient les mécanismes et les ressorts de la « surestimation » du pouvoir du maire et les causes d'un possible malentendu menant à l'aveu d'une forme d'impuissance. Et après avoir montré que cette fonction élective de maire assez spécifiquement dans les petites communes était encore sujette à la réactivation d'une sorte de mentalité pré-logique ou mythique porteuse de schémas élémentaires d'attribution causale, donnant naissance à une sorte de mystique mayorale vectrice d'un fort pouvoir symbolique. Il nous faut à présent nous intéresser de plus près à ce travail à la fois identitaire et émotionnel, mais aussi performatif qu'effectuent les maires, afin de faire exister et réactiver les différentes formes d'autorité liées à leur pouvoir symbolique, pour *in fine* compenser l'impuissance

5.1 Le jeu sur les identités du rôle de maire : le maire « référent de proximité »

Précédemment, nous avons pu évoquer les signes d'un aveu d'impuissance des maires face à la au « malentendu », dont ils peuvent parfois être les victimes, mais aussi les « joueurs »

comme nous allons le voir par la suite. Les maires développent un certain nombre de microstratégies , afin de mobiliser d'autres leviers d'autorité et ressources de leadership, et de s'adapter à cette « nouvelle donne » territoriale. Selon nous, dans les petites communes du moins, les maires peuvent toujours se recentrer sur un « cœur de métier » qui consiste à faire exister une « autorité mixte de proximité », faite de contact, d'écoute, empathie, de partage émotionnel, de portage de projets et de la formulation d'une vision du territoire et de sa population. C'est d'ailleurs là que les dimensions symbolique, sensible et performative du métier de maire prennent tout leur sens et son vitale à l'activité mayorale. Aussi, avant d'aborder dans une seconde section la dérive « performative » de l'exercice de cette fonction élective, il nous semble essentiel de réaffirmer l'une de nos entrées conceptuels. Selon nous, l'individu, dans le notre cas le titulaire du mandat, opère toujours un choix dans les identités de rôle qu'il va mettre en scène pour représenter son activité. Selon l'école interactionniste, cette mise en scène s'effectue en fonction de l'évaluation prospective que la personne fait des retombées émotionnelles que génère le choix d'une identité de rôle, identité stratégique en quelque sorte puisqu'il s'agit d'une stratégie d'affichage. Nous mobilisons ici la réflexion de Sheldon Stryker et Peter Burke[536], car elle particulièrement opératoire pour analyser ce recentrage de l'identité professionnelle des petis maires, ainsi que les variations émotionnelles de cette autorité mayorale. Nous allons voir que ce recentrage s'effectue principalement selon trois axes, le maire à l'écoute et « référent de proximité », un maire « chef de projet » ou un maire « chef de l'entité communale» formulant une vision de son territoire. Nous n'oublierons pas non plus la figure d'un maire « passeur » garant de l'identité et de la mémoire communale. Chacun de ces axes de recentrage correspondant à une forme d'autorité que nous détaillerons par la suite dans la seconde section de chapitre. À ce stade, nous nous bornons à avancer l'idée que les maires opèrent des choix dans l'ajustement de leur présentation de soi. Pour nous, cela ne relève pas simplement d'un savoir-être intériorisé relevant de la routine de l'activité mayorale. Autrement dit, le processus n'est pas seulement inconscient. Au contraire, cela nous semble réfléchi, car il s'agit d'un travail d'ajustement stratégique de la représentation du métier de maire. À notre avis, c'est encore plus vraisemblable dans les communes de taille modeste, où le maire peut sans doute déborder davantage de son rôle, exprimer une singularité. Et, c'est pour nous tout à fait déterminant, car nous faisons l'hypothèse que les maires compensent la perte de repères engendrée par la

536. Stryker S., Burke P., « The past, Present, and Future of an identity Theory », *Social Psychology Qarterly*, 63, 2000, cité par Kauffman J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2010.

dynamique territoriale en cours, par une gestion et un travail émotionnel. Selon nous, ce travail symbolique s'effectue tout à fait consciemment, le titulaire de la fonction va à la rencontre d'un personnage, celui du maire, auquel il donne une représentation stylisée et orientée, celle d'un personnage offrant l'expérience d'une écoute, d'une confidence, d'une vision laissant le champ libre à toutes les croyances et permettant une multitude de projections. Le propos d'un maire qui va suivre, est tout à fait révélateur d'un travail, tout à fait « pensé », et, en ce sens stratégique, visant à moduler la représentation de l'autorité et l'activité mayorale, et du lien que cela peut avoir avec le pouvoir attribué au maire :

> « *Mais, j'ai aussi souhaité ça au départ. Si j'ai fait 5 ou 6 permanences, c'est parce que j'ai voulu ce contact, et donc c'est vrai qu'on m'a sollicité pour tout, absolument pour tout. Que ce soit pour un problème social, pour un logement, que ce soit pour une aide quelle qu'elle soit, pour un permis de construire, je, je suis rentré dans ce, oui à l'extérieur, etc. Je pense je suis rentré dans un personnage. Voilà, monsieur le maire y me règle tout. Mais, je l'ai demandé ça, je l'ai voulu.* » [537]

Nous avons donc choisi cet extrait pour conclure cette première section de ce second chapitre, car il marque l'idée que le maire peut toujours incarner la fonction d'une certaine façon, pour se camper comme l'interlocuteur privilégié, voire même le « confesseur » de ses concitoyens, il est alors une sorte de « guichet unique » au niveau communal. Nous pouvons constater plus haut que cela se fait non sans une certaine distance au rôle, quant aux croyances que cette posture de « référent de proximité » pourrait « activer » chez ses concitoyens. Il faut bien comprendre ici, que la posture de « référent de proximité » implique essentiellement une dimension à la fois figurative et sensible de la fonction. En effet, entendons par là qu'être accessible pour les administrés, être à l'écoute de leurs sollicitations, incarner et porter des projets, permet déjà de désigner et de signifier le pouvoir mayoral. Et pour cause, le maire est alors le « facteur présent », qui plus est le personnage auquel on attribue encore une certaine « aura », ce qui compte dans le cadre dans un processus simplifié d'attribution causale tel que nous l'avons défini et mobilisé précédemment. Mais cela n'est évidemment pas sans risque puisque les maires peuvent très bien être en quelque sorte les « victimes » des croyances, dont ils sont l'objet et qu'ils alimentent parfois aussi pour redonner une épaisseur symbolique à une position local devenue plus fragile.

537. Entretien avec Sébastien Zaegel, maire de Geispolsheim, commune Bas-Rhinoise de 7605habitants.

5.2 Le travail sur les variations émotionnelles de l'autorité mayorale

Nous avons parlé d'un travail d'ajustement identitaire axé sur l'identité de rôle de « référent de proximité » du maire, et donc de positionnement du maire face aux croyances et attentes dont il est l'objet. À présent, il nous faut parler des variations émotionnelles de cette autorité mayorale. Et pour cause, ces variations émotionnelles de cette figure locale d'autorité, ressortent sensiblement dans les registres de justification déclinés par les édiles lorsqu'ils évoquent leurs activités de maire. Nous l'avons déjà dit, les maires reconnaissent une certaine impuissance face aux exigences de leurs concitoyens, et l'approche presque « consumériste » qui est parfois faite de leur mandat par certains concitoyens-électeurs. À cela, il faut ajouter une modification progressive de leur position objective sur l'échiquier local liée à la montée en puissance de l'intercommunalité, et à la redistribution des compétences qu'elle implique. Aussi, face à ce qui représente une réelle menace pour leur identité traditionnelle de « petit maire », les édiles doivent s'adapter à cette « nouvelle donne » constituée par la conjonction entre la montée en puissance de l'intercommunalité, et la survivance de certaines croyances parfois « biaisées » leur prêtant un pouvoir qu'ils n'ont plus et n'ont peut-être jamais eu. Dans la section qui va suivre, nous allons donc analyser plus finement ce qui constitue pour nous les modalités d'adaptation par lesquelles les maires cherchent à reprendre la main sur le plan symbolique et identitaire en s'appuyant sur la ressource émotionnelle qui constitue en soi une ressource de pouvoir. En effet, l'imaginaire et la mémoire affective du rôle de maire représentent aussi une ressource symbolique puissante pour produire et entretenir des croyances quant à l'action du maire. Nous pensons évidemment ici, à la définition et à la production d'une relation de proximité, d'une écoute et de la reconnaissance qu'elle implique, ou encore d'un sentiment d'appartenance à la communauté communale. Nous n'oublierons pas non plus la déclinaison d'une vision qui s'exprime au travers de projets, composante plus performative de ce pouvoir symbolique. En d'autres termes, nous allons essayer de préciser les composantes de cette autorité mixte qui se trouve au fondement d'un charisme spécifique aux petits maires. Comme la plupart des phénomènes charismatiques, ce dernier fait appel aux émotions individuelles et collectives, à un usage de la ressource émotionnelle dont nous avons largement parlé dans l'introduction de ce travail de thèse. Nous faisons en effet l'hypothèse, à l'instar de Sébastien Vignon[538] ou encore d'Alain Faure[539] que les maires

538. Vignon S., « Les maires des petites communes face à l'intercommunalité, du dévouement villageois au professionnalisme communautaire », *Pouvoirs Locaux*, 84, 2010, p. 13-22.
539. Faure A., « Changer sans perdre : le dilemme cornélien des élus locaux », *Revue Française*

recentrent leur légitimité sur le dévouement aux habitants, et sur la sincérité d'un engagement vis-à-vis du territoire et de ses habitants. De surcroît, nous ajouterons que le recentrage de cette activité mayorale sur plan symbolique, peut se faire plus spécifiquement via la posture d'écoute érigée en véritable compétence par la plupart des maires. Notons d'ailleurs, que cette présence par l'écoute prend un sens tout à fait particulier dans cet espace vécu qu'est la commune. De ce point de vue, attardons-nous sur les deux extraits d'entretien ci-dessous, car ils nous semblent bien illustrer ce travail émotionnel faisant partie intégrante de ce recentrage de l'activité de maire sur la gestion émotionnelle d'une proximité :

> « *Parce que moi, je me suis dit, moi mes valeurs, c'est vraiment la sincérité, enfin voilà, je suis attachée à* [*E J : Recevoir, écouter, etc.*]*, recevoir, écouter, trouver la solution, et vraiment travailler sur la sincérité, c'est possible. (l'interlocutrice cherche sa formulation) C'est pas possible, trouver la solution c'est pas toujours facile...* » [540]

> « *Il faut écouter les gens, et être clair avec les gens, et les recevoir, ne pas donner l'impression aux gens de ne pas avoir envie, ou d'être excédé, d'être fatigué et de ne pas traiter leur problème, ça c'est pas possible à mes yeux. Et c'est épuisant !* » [541]

Ces propos sur l'importance de l'écoute pourraient ressembler à bien d'autres. Aussi, il nous apparaît clairement que les maires recentrent la représentation de leur rôle sur une sorte d'éthique de la reconnaissance, sans aller jusqu'à parler de morale sociale. Dans le cadre de cette éthique, le devoir du maire est d'être à l'écoute de ses concitoyens, et de ses semblables finalement. En allant plus loin dans cette idée, on peut considérer que le maire serait ainsi le pourvoyeur d'une estime sociale chez ses administrés, au sens où dans les petites communes l'essentiel de la rhétorique mayorale s'axe autour de la prise en compte de la dimension individuelle de l'existence des administrés au sein du collectif communal, via la considération de leurs problèmes, de leurs attentes, de leurs besoins en matière de cadre de vie, de voisinage, voire de loisirs, et parfois aussi de difficultés plus intimes, etc. D'ailleurs, les titulaires de la fonction se campent volontiers en garant de la « solidarité », au sens où l'entend d'ailleurs le sociologue et philosophe allemand Axel Honneth[542]. Pour le philosophe allemand, la solidarité implique de faire l'expérience d'un attachement affectif, l'idée d'appartenance par exemple, mais aussi de jouir d'une estime sociale et d'être reconnu juridiquement. C'est cet ensemble de conditions en quelque sorte qui lui permet de se

d'administration Publique, 141, 2012, p. 99-107

540. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.

541. Entretien avec Eric Amiet, maire de Wolfisheim commune Bas-Rhinoise de 4174 habitants

542. Honneth A., *La lutte pour le reconnaissance*, Paris, Gallimard, coll. « Folio-essais », 2013.

rattacher positivement à ses qualités et capacités concrètes de membre d'une communauté. En un sens, le maire lorsqu'il offre son attention et produit une écoute focalisée sur une ou plusieurs personnes, est pourvoyeur de ce sentiment d'attachement et d'appartenance à une communauté émotionnelle. En effet, alors que leur position est rendue plus vulnérable et plus fragile, nous pouvons constater que les maires ont tout intérêt à se recentrer sur une activité d'écoute leur permettant de mettre en place une relation d'interaction moins asymétrique en apparence, dans laquelle ils s'intéressent aux attentes et aux problématiques personnelles de leurs administrés, pour en quelque sorte établir un lien d'estime réciproque dans lequel s'exprime une éthique de la morale sociale. Au travers, de cette attention portée à ses administrés, c'est aussi l'autorité de l'homme juste et honnête qui s'exprime pour reprendre ici une notion de la typique des autorités de Kojève[543]. Nous allons voir que via l'écoute et la déclinaison d'une vision et faite de projets communaux, les maires incarnent toute une série de figures et de formes d'autorité qui sont autant de variations émotionnelles d'un charisme du quotidien[544] spécifique aux petits maires. C'est aussi ce charisme qui autorise l'expression d'émotions individuelles et familières qui permet d'associer le personnage du maire, et ses concitoyens-électeurs à l'esquisse d'une vie communale, où chacun puisse s'épanouir et jouir d'une estime sociale et donc d'une reconnaissance. C'est précisément là que se révèle la prégnance du travail émotionnel et figuratif effectué par les édiles. D'ailleurs la part prise par les dimensions sensible et figurative dans le travail des maires semble s'accroître, alors ces derniers sont en proie à une crise d'identité combinée à un déclin de la légitimité politique et institutionnelle qui frappe nombre d'autres mandats électifs. Là, nous pensons que les titulaires de ce mandat peuvent toujours compter sur une sorte de charisme fonction[545], concept approfondi et retravaillé notamment par Jean-Philippe Heurtin[546]. Un charisme qui par certains aspects donne au personnage du maire son côté « insubmersible » et imperméable à la crise de la représentation politique, dans une certaine mesure du moins. Dès lors, on peut se demander pourquoi les maires semblent pouvoir bénéficier d'une « aura » si particulière et en faire une véritable ressource de pouvoir. Pour commencer, nous ne sommes pas en face du seul charisme de fonction, mais d'un charisme très spécifique à ce mandat de

543. Kojève A.*, La Notion de l'autorité*, *op. cit.*

544. Il s'agit pas là d'un charisme qui renvoie à des qualités ou aptitudes extraordinaires comme chez Weber, mais d'un charisme plus contemporain autorisant l'expression d'émotions familières, la joie, la tristesse, etc.

545. Il s'agit d'un charisme issu du poids de l'histoire sociale de l'institution municipale et de ce mandat de maire. Le titulaire de la fonction de maire bénéficie toujours de « l'aura » du rôle de maire. Il est consacré par la force de l'institution.

546. Heurtin J.-P., « L'autorité du présent, essai de reconstruction du charisme de fonction »*, L'année sociologique*, 64 (1), 2014, p. 123-169.

maire, car il repose sur une forme d'autorité mixte impliquant une multitude de variations émotionnelle. Par là, il autorise l'expression d'une singularité, et donc d'un charisme plus personnel. Lorsqu'on parle du personnage du maire, nous sommes donc en présence d'un charisme d'entre deux, entre charisme de fonction et charisme authentique. Aussi, concernant les petits maires, nous pensons qu'il n'est pas impropre de considérer à l'instar de Philippe Braud[547], que le répertoire émotionnel peut constituer une véritable ressource politique, et un moyen d'influence qu'il ne faut pas négliger surtout lorsqu'on travaille le pouvoir symbolique des maires. Nous avons déjà évoqué précédemment, l'importance prise par l'écoute dans l'activité de certains maires. Or, nous pouvons compléter notre propos en mobilisant l'analyse de l'historienne Ute Frevert[548], pour qui, il faut voir dans les attitudes et postures émotionnelles des ressources de l'action politique à part entière. Aussi, pour continuer notre raisonnement, nous pouvons avancer l'idée que lorsque le maire écoute et reçoit des concitoyens, cette écoute produit des effets émotionnels, notamment de l'empathie, de la sollicitude, et par là un jugement de valeur quant à son leadership et sa volonté à agir, mais aussi sur l'authenticité de son engagement ou encore son honnêteté. Ici, il n'est pas inutile de rappeler ce que nous entendons par « émotion », nous considérons l'émotion comme un « signal » ou une forme de « préaction », qui lie l'action à un positionnement moral, ou une valeur sociale. La perspective est donc celle d'Arlie Russel Hochschild[549]. Cette approche de l'émotion est en cohérence avec l'hypothèse que nous faisons d'un maire producteur d'une reconnaissance sociale et d'une estime sociale par l'écoute. Cet usage stratégique des émotions ne se limite d'ailleurs pas à l'écoute, c'est aussi le cas lorsque le maire décline une vision du développement de sa commune et de sa population, et lorsqu'il incarne et porte, et présente des projets, ou plus simplement lorsqu'il est simplement disponible, accessible parmi ses concitoyens. Par certains aspects, notre approche de la création du lien social et de l'usage des émotions par l'institution politique peut se rapprocher de celle de Nicolas Mariot[550] dans l'analyse des processus de croyances à l'œuvre dans l'usage des bains de foule. En effet, à l'instar de ce qu'a fait cet auteur pour les bains de foule, on peut considérer que toutes les situations où le maire est disponible et à l'écoute, où il formule et décline une vision, constituent autant de séquences rituels au cours desquels il y a réaffirmation d'un sentiment d'appartenance à la communauté émotionnelle que constitue la commune. Cela se fait au

547. Braud P., « L'expression émotionnelle dans le discours politique », *in* Faure A., Négrier E., dir., *La politique à l'épreuve des émotions*, Rennes, PUR, coll. « Res Publica », 2017, p. 221-230.
548. Frevert U., « La politique des sentiments au XIX^e siècle », art. cité.
549. Hochschild A.-R, *Le prix des sentiment, au coeur du travail émotionnel*..., *op. cit.*
550. Mariot N., *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002,* Paris, Belin, 2006.

travers de la production de liens symboliques entre le personnage de l'élu et ses concitoyens, qui reposent justement sur l'intériorisation de règles de sentiments et de conventions émotionnelles. Ces règles de sentiments sont génératrices d'une « mémoire affective » du personnage du maire, et de l'institution mayorale. Cette « mémoire affective » est par ailleurs liée à une mémoire des rôles du maire. Une fois analysée le rôle que joue la « mémoire émotionnelle » du rôle de maire, il nous faut à présent aborder sur ce qui constitue l'une des principales modalités d'activation du pouvoir symbolique du maire : L'écoute et la production d'une reconnaissance et d'une empathie, l'écoute et la déclinaison d'une vision de sa commune et de son territoire, l'écoute et la maîtrise de la temporalité d'une relation aux concitoyens, etc. Aussi, nous allons nous intéresser à l'une des déclinaisons du charisme spécifique du maire dans les petites communes, celle d'une figure d'autorité à l'écoute, et qui explique sans doute en partie la subsistance de son pouvoir symbolique du maire

5.3 La production et la représentation d'une écoute pour faire exister un mandat et son pouvoir

À présent, revenons à l'importance de cette écoute décrite par la quasi-totalité des édiles, car elle est révélatrice d'un recentrage de la représentation du travail des petits maires sur la compétence émotionnelle. Comme nous avons déjà commencé à l'évoquer ci-dessus, les maires semblent souvent mettre en avant lorsqu'ils présentent leur activité, une « identité de rôle » en particulier, celle d'un maire à l'écoute, d'un « maire-confident ». Selon nous, on ne peut pas se contenter d'y voir là, une simple contrainte de rôle d'élu local, ou une stratégie d'affichage plutôt commode pour des édiles soucieux de faire bonne figure devant le chercheur venu les rencontrer, en présentant une façade gratifiante de leur travail de maire. Il est à nouveau essentiel de remettre en perspective certains des facteurs qui expliquent la nécessité de ce recentrage de l'identité professionnelle du maire sur la gestion d'une proximité impliquant la production d'une reconnaissance, d'estime social, de solidarité. Pour se faire, il faut rappeler que les maires vivent et ressentent assez négativement les effets de la restructuration effective du pouvoir local. Consécutivement à la loi portant sur la « Nouvelle organisation territoriale de la République », dite loi « Notre », ce sont des pans essentiels de leurs compétences qui sont en quelque sorte passés à l'intercommunalité, même si la restitution de certaines compétences reste possible comme nous l'avons précisé plus haut.

Cela n'est d'ailleurs pas pour rien si selon la consultation « Être élu local en 2018 »[551], au cours de laquelle près 4200 maires ont été interrogés, la réforme de la carte des intercommunalités pour 26,44% et celle des compétences des collectivités territoriales pour 32,87%, ont été perçues comme ayant un impact plutôt négatif sur l'exercice des mandats locaux. Selon cette étude, c'est un sentiment qui ressort particulièrement chez les maires des communes de moins de cinq mille habitants. L'intercommunalité est perçue comme vectrice d'un dessaisissement du pouvoir de décision du maire. En quelque sorte, cela met en danger la symbolique décisionnelle rattachée au mandat, dont peuvent se prévaloir les maires. Il faut dès lors se pencher sur le glissement qui s'opère en matière de travail symbolique, et sur la façon dont les maires présentent, incarnent leur « cœur de métier », ce qu'ils disent de leur action au quotidien et comment ils l'orientent. Aussi, nous avons fait le choix de partir de la façon dont ils décrivent les « lignes d'intérêt actives »[552] de leur « métier de maire », et cela à l'heure où le constat d'une certaine impuissance semble s'affirmer sensiblement dans les esprits. En effet, comment les maires de ces petites communes font-ils pour s'adapter à la diminution de leur pouvoir effectif ? Comment ajustent-ils leur travail de représentation ? Comment ce personnage pris dans cette dialectique entre « décideur » et « homme normal » fait-il pour rester crédible face à ses concitoyens-électeurs et leurs exigences ? En effet, les titulaires de cette fonction doivent montrer qu'ils ont la « volonté d'agir », et qu'ils continuent « d'agir » d'une manière ou d'un autre.

Ici encore, la subjectivité des édiles que nous avons rencontrés va nous être très précieuse. Car elle constitue un matériau essentiel pour l'analyse de la façon dont ils produisent du sens quant à leur travail, et les impressions qu'ils donnent à leurs concitoyens-électeurs. Selon nous, c'est là que l'activité « d'écoute » doit être fondamentalement questionnée. Pour se faire, nous allons, en complément de la perspective interactionniste des émotions, porter notre réflexion vers une perspective interactionniste du fait professionnel, notamment celle développée notamment par Everett Hughes dans le « travail et le soi »[553], car la majorité des maires que nous avons rencontrés développent bien un discours sur leur travail de maire, un discours qui relève à la fois d'une rhétorique de valorisation de soi, et d'une démarche de singularisation de l'activité mayorale, à l'heure où les titulaires de ce mandat doivent continuer

551. Gatel F., Kerrouche E., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation », Tome 6, juillet 2018.
552. Bidet A., *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?..., op. cit.*
553. Hughes E.-C, *Le regard sociologique..., op. cit.*

à faire exister leur fonction élective et donner l'impression de garder une influence sur le devenir de leur commune. Ici, la pensée d'Everett Hughes nous semble tout à fait féconde, car sur la scène « politico-administrative » locale, c'est toute la division symbolique du travail local qui se trouve actuellement bouleversée par les réformes territoriales successives. Ces mouvements de réforme qui ont eu pour objectif de redistribuer les compétences entre les échelons de gouvernance locale, ont également modifié l'équation symbolique liée au personnage du maire avec l'obligation pour les édiles de trouver une façon d'y faire face, en recentrant leur rhétorique professionnelle et la monstration de leurs activités sur quelques aspect de leur travail symbolique afin de sauvegarder leur pouvoir symbolique. Le concept « d'identité de rôle » du sociologue américain Sheldon Stryker, s'avérera à nouveau pertinent car selon nous les identités liées au rôle social du maire, permettent aux édiles d'ajuster leur positionnement symbolique sur l'échiquier local et donc de s'adapter à la modification de leur position objective, du fait de l'importance prise par l'arène intercommunale. En effet, dans cette arène de pouvoir local, les maires n'ont évidemment pas la même prééminence, et ne sont pas les décideurs exclusifs, sauf à en être président ou vice-président.

En d'autres termes, avec la dynamique actuelle, les maires perdent dans les faits leur casquette de décideur exclusif au niveau communal. Certes, du point de vue de leurs concitoyens, l'intercommunalité reste frappée « d'opacité », donc ils gardent une forme de monopole sur la symbolique décisionnelle, mais on ne peut probablement plus parler d'exclusivité. De ce fait, l'équilibre de l'édifice symbolique sur lequel se fonde la représentation du travail du maire devient plus précaire. C'est ici que nous faisons intervenir la sociologie d'Everett Hughes. En effet, comme le notait le sociologue américain, tout travail implique des jugements en terme de valeur et de prestige. Or, ces jugements sont très importants dans le processus de consolidation d'une identité professionnelle et la distinction du groupe professionnel considéré. Si, nous appliquons ce raisonnement aux petits maires, on saisit très vite l'importance pour ces derniers de se camper en garant de la solidarité communale et en producteur de sentiment d'appartenance et d'estime social. Finalement, il s'agirait là du positionnement le plus vraisemblable et le moins coûteux symboliquement. Et pour cause, face au flou qui entoure encore l'arène intercommunal, siège d'un pouvoir effectif, les titulaires de la fonction ont intérêt à s'afficher en référent de leurs concitoyens, à l'écoute, en véritable « pivot » d'une dynamique de reconnaissance croisée dans le cadre d'une relation d'autorité aux apparences symétriques. Cette dynamique a l'intérêt de neutraliser toute

« verticalité ».

Aussi, l'identité de rôle d'un « maire référent » relève très clairement de ce qu'Everett Hughes[554] appelait une rhétorique professionnelle de valorisation de soi, et nous ajoutons à l'instar de Dominique Lhuilier[555], qui s'appuie également sur les théories du sociologue américain dans son analyse du « sale boulot », que la division du travail est tout autant une affaire de respectabilité, de production d'empathie et de reconnaissance, que de compétences et de savoirs spécialisés. Évidemment, au premier abord, nous faisons encore plus facilement ce constat lorsqu'il s'agit du mandat de maire dans les petites communes, qui reste marquée par une forme d'amateurisme républicain. En effet, cet amateurisme reste malgré tout synonyme de désintéressement et d'engagement authentique. Pour l'élu se placer dans une posture d'écoute constitue avant tout un savoir-être qui ne requiert pas forcément de formation spécialisée. Cependant, cela permet au maire d'appréhender et d'offrir une écoute à n'importe quel problème soumis y compris ceux qui ne relèvent pas de ses compétences. Dès lors, pourquoi l'écoute ne serait-elle pas finalement l'une des compétences principales des maires ? Pourquoi ne serait-elle pas dans certains cas, une partie essentielle du métier de maire à cet échelon de commune ? Il faut bien l'avouer, les nombreux échanges que nous avons pu avoir avec les édiles de petites communes alsaciennes soulèvent cette question de l'importance de la dimension non-verbale de l'activité des maires, et du charisme spécifique rattaché à cette fonction. Enfin, et nous allons y venir, cette identité d'un maire-confident, à l'écoute, offre l'avantage de préserver l'identité traditionnelle du maire qui se campe en « interlocuteur privilégié » de proximité. Le maire est symboliquement « l'entrée de proximité », et cela le repositionne au centre du jeu territorialement du moins.

5.4 Le maire-confident : L'écoute, l'empathie, la reconnaissance comme « ressource » de pouvoir

Nous l'avons analysé dans le précédent chapitre de ce travail, les maires à cet échelon de communes, ne peuvent pas tous être assimilés à des professionnels de la politique, loin de là. En effet, dans ces communes une forme d'amateurisme républicain subsiste dans la pratique du mandat de maire. Pourtant, c'est à cet échelon de commune, que la croyance en l'institution mayorale reste très vivace. Ici, le maire semble posséder un charisme finalement assez contemporain, au sens où, on lui prête un regard particulier, une expérience partageable de

554. *Ibid*
555. Lhuilier D., « Le sale boulot », « Travailler », 14 (2), 2005, p. 73-98.

proche en proche, une oreille « attentive », mais aussi certaines qualités morales, des valeurs, et finalement une vision du devenir de la communauté, etc. Pour compléter notre propos, disons que le maire reste ce personnage auréolé d'un charisme du quotidien, qui peut faire valoir une sorte de légitimité finalement presque personnelle, qui lui octroie la possibilité de recevoir ses concitoyens, de l'écouter, puis de donner sa compréhension et son sentiment presque « profane » des situations qui lui sont soumises. Il est donc amener à gérer, voire à provoquer une multitudes d'émotions, visant à produire une forme « d'acceptabilité sociale »[556] pour tout ce qui concerne le cadre de vie communale. C'est-à-dire, que son travail consiste aussi à faire « ressentir » les projets communaux et les problématiques locales, en les reliant aux besoins et attentes de chaque citoyen de la commune. Cette acceptabilité sociale passe évidemment par la mise en scène d'une écoute, ou au moins d'une consultation. Cela nous mène naturellement à la pensée d'un autre sociologue interactionniste, Erving Goffman, dont nous avons déjà beaucoup mobilisé les travaux, et à ce que ce dernier décrit dans son ouvrage sur la mise en scène de la vie quotidienne et « la présentation de soi »[557]. Mais, cela nous mène davantage encore à souligner que le maire joue sur des postures non-verbales vectrices d'émotions liées à la prévenance, à l'empathie, à la jovialité, à l'optimisme, autant de signaux au moins aussi importants qu'un contenu de discours ou qu'un référentiel de projets. En effet, une fois encore dans ce travail, on peut considérer l'émotion comme une « préaction » qui oriente l'impression et la lecture qui sera faite de l'action du maire et surtout de sa personnalité. Par ailleurs, la posture émotionnelle s'avère décisive dans l'adhésion à la personne, mais aussi et surtout dans l'interprétation qui sera faite de son « pouvoir d'agir », puisqu'elle se trouve probablement à la source de la représentation charismatique de ce personnage dans ces petites communes. Aussi, lorsqu'on analyse l'activité des maires dans le cadre de rituels de proximité, il ne faut surtout pas négliger l'importance de la dimension expressive et du travail émotionnel dans l'activité mayorale. C'est d'ailleurs particulièrement vrai de l'analyse de toutes les activités politiques comme le note René Zayan[558], pour qui l'émotion est une ressource de pouvoir. Dans la même perspective, la chercheuse américaine Arlie Russel Hochschhild[559] considère l'émotion comme une ressource professionnelle, et elle note pour sa part que l'endossement des rôles politiques implique forcément un travail émotionnel et identitaire. Selon nous, ce constat est encore plus pertinent appliqué au groupe

556. Yates S., Arbour M., « Le rôle des maires dans l'acceptabilité sociale des projets d'infrastructure : tension entre arbitrage et promotion », *Politiques et sociétés,* 35 (1), 2016, p.73-101.
557. Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne..., op. cit.*
558. Zayan R, *Coupez le son ! Le charisme en politique*, Paris, Studio Canal, 90 mn, 2007.
559. Hochschild A.-R., *Le prix des sentiments ; au cœur du travail émotionnel..., op. cit.*

professionnel que constituent les petits maires, car ces derniers sont dépositaires d'un charisme spécifique permettant l'expression des émotions personnelles, et surtout ils jouent à plein la carte de la représentativité émotionnelle. En effet, il y a bien production d'émotions qui ne sont pas seulement politiques et collectives, mais d'avantages individualisées. Dans le cas de notre objet, ce travail sur les émotions semblent primordial dans le processus de recentrage de l'identité professionnelle des maires sur la défense du « bastion » communal et la gestion d'une certaine forme de proximité que cela implique. À notre niveau d'analyse, les titulaires de ce mandat jouent énormément sur les signes d'une écoute, d'une attention portée à leurs concitoyens-électeurs y compris parfois dans leurs problématiques les plus intimes. Nous pensons que les maires lorsqu'ils sont à l'écoute de leurs habitants offrent la représentation d'un personnage empathique, sincère, humain, considérant chacun de ses concitoyens au travers de ses problématiques et ses besoins identitaires, et cela même si il ne peut pas y répondre. Sur ce point, il nous faut rappeler qu'on attend d'un représentant, et c'est encore plus vrai de l'élu local, qu'il soit en mesure d'offrir le visage conforme à la situation dans laquelle il est engagé. Cependant pour le petit maire, cela va plus loin, puisque ce dernier peut exprimer autre chose que des émotions institutionnalisées, et ainsi aller vers des émotions plus familières dans lesquelles se reconnaissent leurs concitoyens, en cela l'émotion est une source d'influence. De plus, nous pensons que la fabrication de cette façade du « maire-confident » n'est pas uniquement comme le note Virginie Anquetin[560], au sujet de la fabrication de la façade mayorale dans une grande ville, une modalité du travail politique relationnel d'attraction des suffrages. Pour les petits maires, c'est aussi un travail conscient et réfléchi de positionnement symbolique, de façon à faire exister leur « métier de maire » au travers de ce qu'il a peut-être de plus crédible et de plus distinctif, c'est-à-dire la production d'une relation faite d'écoute avec ses concitoyens. C'est d'ailleurs au travers de cette relation que s'exprime l'essentiel du pouvoir symbolique des petits maires, car il s'y développe des liens symboliques très puissants vecteurs de la réputation de pouvoir du maire. La présence, la disponibilité et l'écoute constituent peut-être les seules ressources « inaltérables » et « exclusives » du petit maire et de la figure de l'élu local plus largement. En effet, c'est très souvent sur ce tryptique que repose la représentation d'un travail mayoral devenu vulnérable sur certaines de ses autres composantes symboliques. Selon nous, les maires se servent avec sincérité et sérieux de cette identité de rôle, dont ils font très vite l'apprentissage au cours de leur mandat. Il s'agit d'une identité de rôle qu'ils savent très bien manier et dont ils font un

560. Anquetin V., « Un "bon" maire. La fabrication de la façade mayorale dans une grande ville », Sociétés Contemporaines, 88 (4), 2012, p.9 9-142.

usage stratégique pour créer maintenir une impression de « pouvoir », et de « leadership » sur les problèmes les plus immédiats de leurs concitoyens. Là, les maires ont la possibilité d'exprimer une forme d'authenticité qui fait défaut à d'autres échelons de pouvoir et dont l'expression n'est pas toujours possible et semble moins vraisemblable. De surcroît, concernant l'éventail de rôles des maires, on pourrait ajouter que cette figure d'un maire à l'écoute fait partie de ce que Sheldon Stryker et Richard Serpe nomment une « Identity Salience »[561], c'est-à-dire une mémoire de rôle qui peut être réactivée stratégiquement par l'acteur social, selon les aléas des situations d'interaction. Ce concept nous semble tout à fait « opératoire » dans le cas de cette identité de « maire-confident », voire par moment « confesseur ». En effet, dans la description de leur « métier de maire », l'importance de cette écoute est valorisée, car elle vaut en quelque sorte « action » dans la mémoire des concitoyens. Qu'attend-t-on avant toute chose d'un élu de proximité ? Si ce n'est, qu'il soit disponible et à l'écoute. Ici, un maire à l'écoute, c'est un maire « en action ». L'écoute a ainsi une portée performative et figurative évidente. Par elle-même, elle constitue une légitimité substantive pour les édiles. Encore une fois, nous insistons sur cette idée, que l'écoute des maires permet de répondre à une exigence de reconnaissance sociale de leurs concitoyens au travers de la prise en compte des problèmes, des attentes, et d'autre part, cela permet aux édiles de manifester et d'actualiser la représentation d'un mandat dont la légitimité et le pouvoir viendraient de cette capacité à produire une présence, une attention, une écoute, et ce malgré un constat d'impuissance assumé par ailleurs, comme le montrent d'ailleurs assez bien les quatre extraits d'entretien qui vont suivre sur l'importance :

> « *Et après, c'est pas parce qu'on reçoit qu'on aura forcément toutes les réponses, mais au moins la personne a vu qu'on aura écouté et pris en compte.* » (Propos de Laurence Jost, maire de Bosselshausen)[562]

> « *C'est la chose plus importante, la plus importante, c'est la plus importante. Il faut que chaque personne se sente... Je veux pas dire importante au sens politique, mais se sente écoutée, sente qu'on comprenne son problème. Et, si on le comprend pas, et ben on lui demande, il vous l'explique. Il faut savoir ce qu'il a envie, ce qu'il veut vous dire. Et puis les gens souvent, ils veulent seulement parler, être écoutés, je dis pas être entendus, mais le fait, mais le fait que vous ayez l'écoute et le temps pour eux.*» [563]

561. Stryker S., Serpe R., « Identity Salience and Psychological Centrality : Equivalent, Overlapping, or Complementary Concepts ? », art. cité.
562. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.
563. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire de Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.

« *Quand il (le maire) est à l'écoute, il a fait la moitié de son travail, au moins la moitié. Et même si ça ne va pas au-delà de l'écoute, et même si à la fin de l'entretien, on se dit je peux tenter une intervention dans les services départementaux, dans tel ou tel endroit. C'est pas de mon ressort, je vais le faire, c'est pas sûr que ça va marcher. Ils partent en disant, ben écoute, merci de m'avoir reçu, de m'avoir écouté, tant mieux si tu trouves une solution et si tu n'en trouves pas, ben tant pis.*» [564]

« *Oui ! Ah oui, oui, oui, moi j'ai des gens qui sont venus me voir dans mon bureau avec plein de problèmes, et j'ai écouté pendant même une demi-heure. Et puis à la fin, ouais vous pouvez pas faire grand chose, il m'a dit (la personne reçue), mais vous m'avez écouté, puis je vous remercie et ça va mieux quoi.* » [565]

Lorsqu'on se penche plus finement encore sur les quatre passages ci-dessus, on constate très vite que les notions de reconnaissance et d'estime sociale sont tout à fait centrales, au sens où le dispositif de sensibilisation que constitue le moment d'écoute, permet aux concitoyens de faire l'expérience d'un attachement affectif à la commune, mais aussi à la personne du maire. En effet, on peut considérer que le concitoyen appartient au groupe d'appartenance constitué par tous les habitants de la commune. Le maire fait en quelque sorte figure de « leader» de ce groupe d'appartenance. Il en est aussi, du moins sur certains sujets, le « directeur de conscience » et le « confesseur ». Par ailleurs, il faut que le moment d'écoute permet au maire de réaffirmer une reconnaissance juridique de la personne, dans la mesure où chaque habitant est un sujet de droit, un citoyen bénéficiant et faisant usage des services publics de proximité. Sur ce dernier point, il faut d'ailleurs souligner que les rappels au droit sont assez fréquents fréquents. Quoiqu'il en soit, on a le sentiment ici que le travail du maire consiste à être un pourvoyeur de reconnaissance, faute de pouvoir faire davantage la plupart du temps.

On peut donc supposer que l'écoute permet l'expression de besoins identitaires. Là encore, lorsqu'on place notre objet sous la focale de la sociologie interactionniste, il y a toujours le risque de se retrouver enfermer dans la sempiternelle question de l'inauthenticité du « personnage joué » par les titulaires de la fonction. Or, même si nous pensons à l'instar d'Erving Goffman, qu'il n'est pas nécessaire de croire en son rôle pour le jouer de façon convaincante au sens ou le rôle est avant tout la conséquence du moment d'interaction. Nous faisons ici l'hypothèse que les titulaires de la fonction vont volontiers à la rencontre de cette identité de maire « confident » et « confesseur ». Ils semblent le faire avec une certaine sincérité. Ici, l'interprète et le personnage ont en effet tout intérêt à se confondre. Pour nous,

564. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
565. Entretien avec Louis Becker, ancien maire de Herrlisheim de 1979 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 4796 habitants.

lors de ces séquences d'écoute, il n'y a pas qu'une pure contrainte de rôle, car le cadre de cette écoute peut être fabriqué, ou du moins ajusté pour donner l'impression d'une prise en charge individualisée de la personne. Il est également probable qu'il n'y ait pas de relation de domination apparente du maire vis-à-vis de ses administrés, même si l'idée du pouvoir ou tout du moins d'une influence reste toujours sous-jacente. Les maires ont donc tout intérêt à capitaliser sur cette écoute, et pas seulement pour entretenir un électorat potentiel, mais aussi parce que l'écoute a l'avantage de pouvoir être érigée en travail à part entière, et qu'elle garantie l'accès à une forme d'estime pour les concitoyens. En cela, elle constitue une forme de pouvoir et surtout une compétence que l'on ne pourra jamais retirée aux petits maires. Enfin, cette écoute présente l'avantage de préserver l'impression d'un pouvoir. Nous allons y venir.

5.4 L'écoute et la confusion d'un pouvoir : gérer l'impression d'un pouvoir

Nous pouvons parler d'une forme de « confusion » entretenue par le moment d'écoute. Car, la posture d'écoute ne dit rien sur les véritables capacités d'action du maire, et même sur ses véritables intentions et sur son état d'esprit. Entendons par là, que le concitoyen-électeur ignore les moyens concrets à disposition du maire. Il ignore les leviers d'action de l'édile, tout en supposant que peut-être ils existent malgré tout. L'écoute offre donc toujours une grande marge de suggestion et d'interprétation. Ici nous faisons la même analyse que Nicolas Mariot[566] dans ses travaux sur l'état d'esprit prêté à la foule lors des voyages officiels des élus en province. Dans le même ordre d'idées et concernant notre objet, il subsiste toujours des questions sur ce que signifie cette « écoute » de l'élu, et surtout quelle intention prêtée à ceux qui écoutent et ceux qui sont écoutés. Sur ce point précis, on nous rejoignons ce que constatait déjà Christian Le Bart dans son étude sur la « rhétorique du maire-entrepreneur »[567] lorsqu'il dressait les similitudes pouvant exister entre les croyances engendrées par le phénomène de sorcellerie étudié par Jeanne-Favret Saada[568], et le phénomène d'attribution d'un pouvoir en politique. Ici, précisons notre propos, en sorcellerie, l'acte, c'est le verbe. Concernant le maire, on a plutôt l'impression que l'acte, c'est d'abord la réception, puis l'écoute. Dans la description de ces moments, on retrouve presque toujours ces idées « performativité » et « d'incertitude ».

566. Mariot N., *Bains de foule, les voyages présidentiels en province*, 1888-2002, Paris, Belin, 2006 et Mariot N., « Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue Française de science politique*, 51 (5), 2001, p. 707-738.
567. Le Bart C., *La Rhétorique du maire entrepreneur..., op. cit.*
568. Favret-Saada J., *Les mots, la mort, les sorts...,* o*p. cit.*

L'administré ne sait pas comment le maire va procéder, ce qu'il va faire et ce qu'il peut faire exactement, ni comment il va le faire. Par contre, il se sent juste considéré pendant un instant. De plus et sous un autre angle, nous pouvons encore ajouter à notre raisonnement que l'écoute a plusieurs avantages liés au pouvoir symbolique. Notamment, elle permet d'éluder en partie la question de la compétence technique, elle peut également permettre d'occulter d'autres aspects du travail de l'édile, ou d'en suggérer certains qui ne dépendent plus exclusivement du maire, tout en valorisant ce dernier. Et pour cause, cette écoute a quelque chose de polysémique. Elle est en quelque sorte « multirôle » ou « multiusage » devrait-on dire. Elle suggère toujours la possibilité d'une action sans la préciser. En cela, elle se rapproche de la « force magique » décrite par Jeanne Favret-Saada[569]. Le processus d'imputation d'une action au maire fonctionne à peu près de la même façon que pour le « sort ». Ici, tout semble reposer sur une structure causale simplifiée. La force particulière du petit maire, résiderait ainsi dans son aptitude à donner, entre autres impressions, une impression d'empathie, et de reconnaissance.

5.5 L'empathie face à la réalité d'une impuissance

Dans les petites communes, le maire est souvent perçu comme un personnage proche, accessible, et comme se devant d'être à l'écoute, d'autant qu'il est parfois affublé d'une autorité du « confesseur »[570], une déclinaison de l'autorité du juge selon Alexandre Kojève. L'usage de ce terme peut paraître fort, cela étant le propos d'une interlocutrice-maire marque bien l'existence de ce rôle que peuvent parfois tenir les petits maires: « *Je discute beaucoup avec un ancien "curé " qui a 90 ans... Et, on avait toujours sympathisé avant que je sois maire, de temps en temps, je vais lui rendre visite. Et en rigolant, je lui dis, je pense que les gens ne viennent plus forcément se confesser, mais plus souvent en mairie, exposer leurs problèmes.* »[571]. Jadis, le rôle de confesseur était dévolu presque exclusivement aux seuls prêtres dépositaires d'une autre forme de charisme de fonction, celui issu de l'institution religieuse. Ils étaient cet autre personnage important du village. Cela n'est plus aussi évident aujourd'hui, loin de là. Les maires peuvent donc également se prévaloir de cette activité d'écoute, d'autant que c'est probablement un savoir-être qui s'apprend aussi à l'expérience, et les situations ne manquent pas. Aussi, on peut avancer que cette figure d'un maire confesseur ou confident peut dans

569. *Ibid.*
570. Kojève A., *La Notion de l'autorité*, *op. cit.*
571 Entretien avec Christelle Willer, maire de Buschwiller, commune Haut-Rhinoise de 1049 habitants.

certaines situations faire office « d'identité immédiate »[572], concept que nous empruntons à Hazel Marcus et Paula Nurius. En effet, le maire reste identifié comme celui à qui l'on peut venir soumettre des problèmes, dont certains peuvent être d'ordre privé. Aussi, on peut parler d'une « identité immédiate » de personnage à l'écoute, à qui l'on peut s'adresser le cas échéant. Par ailleurs, c'est un personnage qui se déploie dans un univers de représentation qui offre une certaine liberté créative, au sens d'une possibilité de déborder le rôle, surtout dans les petites communes où le maire bénéficie d'une forme de charisme spécifique permettant l'expression des émotions. Cette marge d'interprétation du rôle reste particulièrement utile en une période de profonde reconfiguration du pouvoir locale et de contraction des ressources de leadership. Cette figure du maire à l'écoute peut être reçue sur un mode émotionnel. Pour nous, l'écoute revêt donc une dimension stratégique parce qu'elle est reçue avant tout sur un mode émotionnel car elle pourvoyeuse d'empathie et de reconnaissance pour le concitoyen-électeur. Ici, nous adossons notre analyse aux travaux de Peter Burke et Jan Stets[573] pour qui une identité de rôle est reçue dans un premier temps sur un mode émotionnel, c'est le cas de ce « rôle social » d'un maire disponible, à l'écoute, etc. Ainsi, on comprend mieux pourquoi les édiles mettent particulièrement en avant cette écoute, qui permet de produire de l'empathie, de la prévenance, de la bienveillance, de la compassion, et finalement de la reconnaissance à l'égard de ceux et celles qui sollicitent le maire, et viennent soumettre et livrer une partie de leurs problématiques. Au travers de l'écoute, le maire déploie ici plusieurs ethos, ethos d'humanité, ethos de solidarité, et bien sûr ethos de proximité. Nous entendons par ethos une manière d'être et de dire, ce qui rejoint d'ailleurs l'idée de posture émotionnelle car l'ethos peut-être pré-discurcif, c'est probablement le cas lors des situations d'écoute. Selon nous, ces situations d'écoute productrices de proximité et d'empathie, permettent au maire de maîtriser cognitivement et discursivement la situation d'interaction et ainsi préserver une certaine représentation leur travail de maire, et de leur pouvoir. Ainsi, l'empathie nous semble-t-elle tout à fait déterminante pour faire exister le pouvoir symbolique du maire. Le maire pourra toujours en quelque sorte exister par sa présence et par son écoute, c'est une forme légitimité qu'on ne pourra jamais lui dénier, comme l'illustrent assez bien ces deux extraits d'entretien qui vont suivre :

> « *Et deuxième anecdote, une dame d'un certain âge, ça remonte aussi à quelques années, elle avait plus de 80 ans, elle demande un rendez-vous. Ok, je lui donne rendez-vous, et*

572. Markus H., Nurius P., « Possible selves », art. cité.
573. Stets J, Burke P., « identity theory and social identity theory », art. cité.

puis elle vient, elle s'appelle Joséphine. Elle vient et elle commence à me raconter son histoire, histoire compliquée, et puis je me dis pendant qu'elle m'explique, Jean-Marie, qu'est-ce que tu vas lui répondre ? Tu n'as pas de solution à son problème, mais avant de terminer, de terminer, elle me dit Jean-Marie, je sais que tu n'as pas de solution, mais je voulais simplement te le dire. Est-ce que cette personne était soulagée ? Donc, donc ça fait partie aussi du travail de l'élu. » [574]

« *Moi, j'estime qu'être un peu à l'écoute, c'est déjà donner un coup de pouce, à la problématique qui vous est soumise. Après, les façons d'agir, elles sont limitées. Le maire ne peut pas gérer des fonds municipaux comme ça à la baguette, c'est de l'argent public, donc on doit le justifier à chaque fois. Si on fait une dépense, si elle est bien justifiée, ou si ça va pas dans la poche d'un profiteur, et elle est pas mal utilisée. Mais, on sent la détresse des gens, si il y a détresse, vous voyez, on sent des gens qui ont besoin d'être accompagnés.* » [575]

Ajoutons à la suite de ces extraits, que ce pouvoir d'écoute à l'avantage de placer le maire en accompagnateur et en traducteur des problèmes rencontrées par les concitoyens-électeur. De la sorte, il redonne une dimension locale, et plus que jamais « territorialisée » à son pouvoir, même si ce dernier reste essentiellement symbolique dans bien des cas, mais ça n'est pas là ce qui importe le plus. En effet, le maire tant qu'il reste dans cette posture d'écoute peut se saisir de tout, du moins en apparence**.** En effet, le concitoyen-électeur pourra toujours se dire pour résumer : « *Je vais voir le maire sans me faire d'illusions, mais après tout sait-on jamais, il m'a écouté donc, etc.*». On retrouve ici les deux modalités de perception du pouvoir du maire que nous avons développé antérieurement. Par ailleurs, la posture d'écoute à l'autre avantage d'être à moindre coût en matière de risque symbolique. En effet, il n'y pas de fort risque d'antagonismes à écouter, du moins dans un premier temps. De plus, l'écoute ne fait pas ressortir les éventuelles inconstances discursives liées aux différentes façades du maire. Il n'y a pas de promesse « explicite » à écouter. Du point de vue émotionnel, il permet aux concitoyens- électeurs de bricoler et d'associer des croyances à la personne du maire, mais surtout des qualités personnelles et aptitudes, de projeter sur lui des croyances en ses capacités éventuelles d'action. C'est ce qui fait qu'encore aujourd'hui, et ce malgré la crise de la représentation politique et sociale, le maire reste ce personnage local doté d'une popularité effective, vecteur d'une capacité d'action affective. Il s'agit d'une action d'ordre affective si l'on reprend la typique de weber. En allant plus loin dans notre raisonnement, nous développons même l'idée selon laquelle l'écoute peut être érigée en compétence majeure du maire. En ce sens, qu'elle s'inclut dans une sorte « d'éthique de la sincérité », qui permettrait

574. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire de Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.

575. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.

essentiellement de créer un lien affectif qui individualise la relation aux administrés. Ce lien constitue le fondement d'une forme de communauté d'émotions au niveau communal. Il s'agit là d'un environnement adapté pour accueillir les approches performatives de l'émotion. Cet aspect est essentiel, car il relègue pour quelques instants au moins la question des ressources effectives du pouvoir qui ramène à un autre type de pouvoir, le pouvoir « rationnel-légal ». L'orientation de l'action est ici d'ordre affective au moins au départ de la relation, qui est faite de disponibilité, de prévenance, d'écoute. Certes, cela pourrait amener à une conclusion finalement « simpliste » sur le travail du maire, selon lequel l'élu qui s'acquitte de sa tâche d'écoute ferait déjà correctement son travail. Nous retrouvons ici les ingrédients des lois dites de sympathie théorisées par Marcel Mauss relisant James Frazer sur son concept de magie sympathique. Dans la relation d'écoute, nous retrouvons la « contiguïté » au sens de la coprésence, il faut une coprésence maire/concitoyen, puis il faut appliquer le même dispositif interactionnel fait de prévenance et d'empathie. On retrouve donc la « similarité » dans les pratiques qu'implique la proximité, l'écoute serait une recette qui produit partout des effets finalement assez semblables en terme de perception. Bien sûr, il ne s'agit pas là d'une recette ayant les mêmes effets indistinctement. Finalement, l'identité de rôle d'un maire-confident et référent de proximité permettrait une mise en relation entre la réalité d'une situation vécue par le concitoyens-électeurs, et ce pouvoir symbolique du maire. L'institution mayorale génère encore de fortes croyances, notamment une certaine sympathie au sens où dans les petites communes, on prête au maire une certaine bonhomie. Ainsi, l'écoute joue un rôle pivot dans la représentation du travail du maire, et constitue selon nous l'un des élément fondamental d'une dimension performative et figurative permettant de faire exister et valoriser un mandat rendu plus vulnérable sur le plan du « leadership ». On peut supposer que l'imaginaire lié au rôle de maire, permet la mobilisation du registre de l'émotion, un registre associée à celui de la proximité. En effet, le maire reste pris entre deux dialectiques finalement opposées mais complémentaires. Car, il cherche toujours à affirmer une présence par l'écoute, une chaleur humaine, de l'empathie, celle d'un homme finalement normal et accessible. Ici, la figure du décideur local s'efface derrière les apparences d'une relation symétrique et sous forme d'autorité qui neutralise la relation de domination. L'écoute est donc aussi une façon de rapprocher les concitoyens-électeurs du pouvoir politique local, et en ce sens, elle fait partie intégrante de la dimension symbolique du travail des maires. Une dimension qui est inséparable du métier de maire comme le note Philippe Garaud[576]. L'empathie est ainsi un

576. Garraud P., « Discours des maires et construction locale du politique », art. cité.

puissant vecteur d'imaginaire,et elle joue un rôle important dans la force du pouvoir symbolique des maires. Elle créé des effets d'émotions permettant aux concitoyens de projeter ce qu'il désire sur la personne de l'élu. C'est d'ailleurs ce que note Virginie Martin[577] sur l'usage des émotions par le maketing politique. L'empathie permet ainsi à au titulaire de la fonction de glisser dans son personnage et de faire exister un des aspects du travail du maire, qui par un effet de métonymie peut en quelque sorte le résumer dans la division morale et psychologique du travail politique local. Cette dimension émotionnelle, il ne faut donc pas faire l'erreur de la négliger, quand bien même, elle serait plus difficilement objectivable, car elle est tout à fait fondamentale pour les petits maires. Rappelons d'ailleurs à l'instar d'Alain Faure[578], que le travail du maire consiste avant tout à concilier sur le plan symbolique, plusieurs registres qui structurent habituellement l'action politique locale : la proximité sociale, le local, la conformité aux aux valeurs territoriales, et enfin celui de la compétence gestionnaire de proximité. Enfin notons, que pour ce qui concerne la représentation de chacun de ces registres, le concitoyen-électeur n'est pas relégué à un rôle de figurant, il est partenaire indispensable de ce maire à l'écoute, car il souhaite être considéré au travers de la prise en compte de ses besoins et de ses attentes. Là aussi, les maires effectuent un travail pour construire cette figure du « concitoyen-électeur » qui fait résonance à leur propre positionnement.

Le concitoyen-électeur : Un partenaire de représentation indispensable à la mise en scène du pouvoir du maire

Le concitoyen-électeur tient toujours une place centrale dans tous les propos des maires sur ce qui constitue leur travail au quotidien. En soi, cela n'est absolument pas surprenant, puisque le concitoyen constitue la première source de légitimité des édiles. De surcroît, il s'agit d'une légitimité qu'on peut difficilement leur contester, celle du suffrage universel. Si l'on devait reprendre le vocable du sociologue Everett Hughes, le concitoyen-électeur, celui que le maire rencontre, reçoit et parfois écoute, participe grandement à la représentation du travail émotionnel effectué par les édiles, ainsi qu'à sa mise en œuvre pratique. En effet, la représentation de ce rôle de maire, plus que n'importe quel autre, se construirait, se façonnerait, et évoluerait par la rencontre avec le concitoyen-électeur. C'est-à-dire via

577. Martin V., « Les émotions dans le Marketing politique », cité dans *Le Marketing Politique*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Les Essentiels d'Hermès », 2012.
578. Faure. A, « Les Maires ruraux. De la gestion des symboles à la symbolique gestionnaire », art. cité.

l'expérience personnelle que le maire fait du contact à ses concitoyens, des habitants de sa commune. C'est cette expérience du « contact » qui lui permet de justifier un base territoriale établie, dont il recueille et traduit les besoins, les attentes, etc. Dans la représentation du métier de maire, le concitoyen-électeur agit donc conjointement avec l'édile, dans ce qui s'apparente fortement à un rôle établi[579] pour reprendre Everett Hughes, et sa théorie du « Social drama of work ». Là encore, la pensée de Hughes nous semble tout à fait féconde pour aborder la place du concitoyen-électeur dans la représentation du travail des maires dans les petites communes. En effet, l'écoute des concitoyens-électeurs semble tenir une place incontournable dans la division morale du travail du maire, et il apparaît qu'elle permet la sauvegarde une part de son identité professionnelle. Il s'agit de la part peut-être la moins vulnérable aux assauts de l'intercommunalité, et ainsi elle offre une possibilité de repli de l'activité mayorale sur son rôle social. Ce réajustement est rendu possible car la figure de l'habitant est elle-même façonnable, et que dernier est ne l'oublions porteur d'expertise d'usage ou d'un ressenti sur l'espace vécu. Regardons les trois extraits d'entretien suivants, car ils sont révélateurs de ce travail de construction symbolique de la figure de l'habitant et de ses attentes ou besoins :

> « *La disponibilité vis à vis des gens qui ont une question à poser, parce qu'ils ne la posent pas, parce que cela leur traverse la tête. Ils ont besoin d'une réponse, ou d'une écoute, et c'est aussi les écouter sur les projets, et les faire participer, à des projets de la commune.* » [580]

> « *Parce que l'espace public, il est pas au maire, il est pas aux élus. Il est à tout le monde, et si par exemple quelqu'un voit un chien qui fait ses besoins sur le trottoir, qu'il aille le dire au maître : qu'est-ce que vous faites ? Parce que ça dérange tout le monde, et que on ne passe pas à côté de ça, qu'on s'en plaigne, et qu'on aille voir le maire, en disant, j'ai vu un chien qui a déféqué quoi, etc. Il faudrait que ces personnes-là jouent leur rôle de citoyen et d'usager de la voie publique, pour dire, écoutez, ce que vous faites-là, ça me convient pas quoi, et j'aimerais bien que le citoyen reprenne une part plus active dans la vie communale.* » [581]

> « *Voilà, il (le concitoyen) a ce rôle d'arbitre, celui de poser les questions. Ça, c'est vraiment l'un des leitmotiv. On est là pour poser les questions que nos concitoyens ne peuvent pas poser, les plus simplistes et dire que l'on est bête que l'on a besoin de se faire expliquer.* » [582]

579. Hughes E., « The sociological study of work : an editorial foreword », *The American Journal of Sociology*, 57, 1952, p. 425.

580. Entretien avec Théo Klumpp, ancien maire de d'Oberhausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de 5398 habitants

581. Entretien avec Marc Herrmann, maire de Furdenheim, commune Bas-Rhinoise de 1324 habitants.

582. Entretien avec Frédéric Pfliergersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4161 habitants.

A la lecture de ces extraits, on se rend très vite compte que l'écoute est essentielle car le maire serait celui qui aide ses concitoyens à formuler ses problèmes, ses questionnements, ou au moins les recueillir, pour ensuite en faire une traduction qui pourra s'intégrer dans une vision et une dynamique de projets. On pourrait même aller plus loin en arguant qu'en cette période de bouleversement de la division du travail politique local consécutif à la montée en puissance de l'intercommunalité, les maires via la posture d'écoute s'approprient en quelque sorte le savoir « profane » de leurs concitoyens. Un savoir « profane » qui est synonyme d'expertise d'usage et d'ancrage local, et d'une connaissance plus fine du milieu local et des problématiques locales. Tout cela a toute son importance pour rendre possible cette posture de maire « chef de projet » et « visionnaire ». De surcroît, nous pensons que les maires via la mise en valeur d'une écoute au sens large du terme peuvent se présenter comme des détenteurs privilégiés d'une légitimité de proximité via un processus de reconnaissance croisée. D'ailleurs, cette légitimité de proximité est aujourd'hui attribuée à des citoyens qui veulent être de plus en plus partie prenante des initiatives communales comme le note Arthur Jobert[583] dans ses travaux concernant les aménagements en matière d'infrastructures locales. Selon nous, la mise en valeur de l'écoute s'inscrit dans ce que l'on pourrait appeler une séquence émotionnelle « performée » au cours de laquelle les maires actualisent leur travail par l'expérience d'une écoute qui leur permet de réaffirmer leur centralité dans la dynamique territoriale. C'est aussi la mise en scène de ce travail d'écoute qui permet la mise en visibilité de certains aspects parmi les plus performatifs du travail mayoral, dont la dimension de portage de projets du travail de maire. Ajoutons que le maire est aussi ce personnage sur lequel toutes sortes d'émotions peuvent être projetées, aussi l'édile fait exister à la fois des émotions collectives, mais aussi des émotions individuelles. En somme, l'écoute érigée en élément de travail à part entière permettrait de redéfinir et reconstruire la représentation du travail du maire. Nous inscrivons ici notre propos dans la pensée de Luc Boltanski et Laurent Thévenot[584], lorsqu'ils soulignent l'importance de la redéfinition d'une « économies des valeurs » via l'interaction. Si l'on croise cette pensée avec celle d'Axelle Honneth, on peut considérer que la valeur d'échange qui se joue lors de l'écoute n'est autre que la reconnaissance. Quelle que soit la dimension du « métier de maire » considérée, les projets trouvent souvent une justification morale qui les rattachent en quelque sorte au devenir

583. Jobert A., «L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général», *Politix*, 42 (11).
584. Boltanski L., Thévenot C., *De la justification. Les économies de la grandeur,* Paris, Gallimard, 1991.

individuel du concitoyen-électeur. Pour nous, l'écoute contribue à redéfinir la valeur du métier de maire. Car, il n'est pas ici question de complexité et de technicité, mais plutôt d'un aspect plus « transcendant» qui s'exprime parfaitement dans la « vision » déclinée par les maires. Aussi, pour développer cette autre modalité performative du pouvoir et du travail du maire, il va nous falloir analyser la composition de cette autorité mixte qu'est l'autorité mayorale, et rôle qu'elle joue dans le pouvoir symbolique du maire.

Section 6 : Incarner et dire le passé, le présent et le futur pour manifester un pouvoir

6.1 Le maire : Un autorité mixte auréolée du pouvoir de gérer les temporalités communales

Dans l'introduction de ce travail de thèse, nous avons déjà un peu détaillé la particularité de cette autorité mayorale dans les petites communes. Le maire incarne une forme d'autorité mixte qui n'est pas étrangère à la force de son pouvoir symbolique. Reprécisons ce que nous entendons par forme d'autorité mixte. Il s'agit d'une figure combinant à la fois une autorité légale-rationnelle, en tant que représentant de l'État dans la commune, et chef de l'administration communale, et à la fois une autorité plus charismatique directement issue de l'élection. En effet, c'est de la légitimité du suffrage universelle dont découle l'autorité personnalisée et incarnée du maire. Le pouvoir municipal reste fortement personnalisé, et le titulaire de la fonction reste bien identifié. Il faut ici ajouter qu'une partie des croyances quant au rôle de maire sont issues de l'élection. À première vue, et du point de vue de la population, l'édile n'a finalement aucune autre autorité que celle qui lui a été assignée par l'élection, même si par ailleurs le maire est élu par les conseillers municipaux, ce qui pourrait presque ressembler à une forme de « nomination ». C'est donc bien l'élection qui donne corps à la croyance originelle d'un pouvoir, et par là, à la reconnaissance première du pouvoir du maire. Les édiles aiment d'ailleurs à nous rappeler la source première de leur autorité, et distinguer à dessein le pouvoir politique, du pouvoir administratif, et ainsi les registres légal-rationnel et charismatique comme l'illustrent bien les deux extraits d'entretien qui vont suivre :

> « *C'est le piège dans les petites communes qu'on nous tend, parce que avec les démarches que je viens de vous décrire, j'étais maire certes, mais j'avais aussi, au moins un pied dans l'administration, vous voyez, et je gérais mon personnel, un peu comme un chef de service, ou un chef d'entreprise. Et il faut se méfier de ça, il faut jamais, quand on est élu, même dans une petite commune, il faut jamais se mettre à faire le travail du secrétaire général. Et il faut toujours faire la distinction entre le rôle politique et le rôle administratif.*» [585]

585. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.

« *Oui, bien sûr, mais eux (les conseillers municipaux et adjoints) s'imaginent que, un des paradoxes, un des malentendus de l'élection de maire, c'est que l'électeur pense élire un maire, mais juridiquement, il élit une liste, et que les gens de la liste ont l'impression que c'est eux qui vont élire le maire, juridiquement ils ont raison, mais politiquement, c'est moins vrai.* » [586]

On constate clairement à la suite de ces deux passages d'entretien que le personnage de maire est une figure mixte, qui ressortit à la fois de la domination charismatique, et de la domination légale. Il est un chef politique d'un côté et un chef administratif de l'autre. Nous l'avons déjà dit en introduction de ce travail de thèse, le charisme du petit maire est un charisme d'entre deux[587] . Cette fonction de maire, du moins dans les petites communes, renferme bien une part de pouvoir charismatique singulier qui puise sa source dans la magie de l'élection et dans l'histoire de ce personnage institutionnel. Certes, le maire s'inscrit bien dans l'appareil administratif communal dont il est le chef. Cela étant, par l'élection, il incarne et personnifie l'institution communale, et a donc d'abord et avant tout le charisme et la légitimité de sa fonction comme le note d'ailleurs très bien l'un de nos interlocuteurs : « *Le maire, il doit être légitime par son élection et pas autrement.*»[588]. Là, nous sommes bien en présence d'une forme de charisme de fonction telle que décrit et analysé par Jean-Philippe Heurtin[589], au sens où le titulaire de la fonction bénéficie de poids de l'histoire de son rôle institutionnel et politique, et de l'aura de cette fonction à laquelle il a accédé par l'élection. Mais, nous ne pouvons pas arrêter notre analyse au seul constat de la présence d'un charisme de fonction, qui s'observe aussi pour d'autres mandats électifs. Ce sur quoi, nous allons davantage nous attarder, c'est sur la « combinatoire » d'autorités qui se trouve à la source de l'autorité mayorale. Dans la suite de notre analyse, nous allons donc mobiliser la typique d'autorités théorisée par le philosophe Alexandre Kojève[590].

Avant d'aller plus loin dans notre réflexion, il nous semble donc utile de rappeler quels sont les quatre types purs, simples ou élémentaires d'autorités dégagés par Alexandre Kojève. Cet auteur s'étant interrogé dans le cadre d'une analyse phénoménologique de la notion d'autorité, sur le pourquoi d'une autorité, sur les conditions de son émergence, et enfin sur le pourquoi de la reconnaissance de cette autorité. Précisons encore que selon cet auteur, chaque autorité a

586. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.
587. Il s'agit d'un charisme se situant entre charisme de fonction et charisme plus personnel.
588. Entretien avec Jean Humann, maire de Entzheim, commune Bas-Rhinoise de 2422 habitants.
589. Heurtin J.-P., « L'autorité du présent, essai de reconstruction du charisme de fonction », art. cité.
590. Kojève A.*, La Notion de l'autorité..., op. cit.*

ses variantes, et chaque autorité peut aussi avoir un aspect mixte. Alexandre Kojève commence par « l'autorité du père », celle qui découle de l'âge, de l'expérience, de la tradition, ou de l'auteur sur son œuvre, elle est l'autorité de la présence du « passé » dans les choix présents, c'est aussi l'autorité de la transmission, du passeur. Puis nous avons l'autorité du maître, qui pour ce qui nous intéresse ici, est l'autorité du présent, de l'action, de la prise de risque et de la mise en œuvre des projets. Ensuite, il y a l'autorité du chef, qui par nature est une autorité mixte, il s'agit par exemple de l'autorité du supérieur, de l'officier, du directeur, l'autorité du savant, du technicien, etc. Point crucial dans notre réflexion, il s'agit de l'autorité du futur, de l'anticipation par la déclinaison d'une vision. Dans cette autorité du chef, nous trouvons des marqueurs des trois autres autorités, père, maître et juge. Enfin, nous avons l'autorité du juge, qui est celle de l'arbitre, du contrôleur, du censeur, du confesseur, de l'homme juste et honnête, etc. Cette dernière autorité est également une autorité mixte au sens où le confesseur bénéficie de l'autorité du chef généralement en la qualité de « directeur de conscience », et de l'autorité de celui qui écoute, là encore, point très important dans le cadre de notre objet. Il nous semble important d'ajouter que toutes ces formes d'autorité ne sont pas évidemment présentes dans les mêmes proportions d'un échelon de gouvernement à l'autre, d'un territoire à l'autre, d'une époque à l'autre. Elles ne sont pas non plus investies de la même façon d'un titulaire de la fonction à l'autre. En effet, dans les communes comptant entre mille et cinq mille habitants, la symbolique de la fonction élective de maire semble s'adosser pour l'essentiel à trois types d'autorités : Celle du Chef, celle du Maître et celle du juge. Selon notre hypothèse, nous verrons que l'autorité dominante est celle du chef, ayant une vision ce qui implique qu'il y ait donc aussi des aspects des trois types d'autorités chez les maires. Et pour cause, l'autorité du maire implique celle du « Chef », puisque le maire porte une vision et des projets qui engagent l'avenir de sa commune. Elle implique aussi celle du « Maître » puisque le maire prend des décisions, et les met en œuvre dans le présent notamment via les projets. Puis, elle implique aussi celle du « juge » puisque le maire doit avoir un jugement « juste et équitable », sans partis pris surtout lorsqu'il arbitre des conflits de voisinage, joue au « médiateur » et se place à l'écoute de ses concitoyens. Enfin, l'autorité du« Père » est également présente, puisque le maire est garant de la mémoire communale et des traditions sur son territoire.

Cependant, avant d'en arriver au cœur de cette autorité mixte et d'analyser et développer en quoi elle se place au fondement même de la dimension et du pouvoir symbolique de cette

fonction élective, il est utile de rappeler que le maire, au niveau des petites communes, est un personnage qui s'inscrit dans un temps long ou pour le dire autrement dans la durée. En effet, le village vit la durée et le maire doit projeter son action et sa commune dans la durée, tout en invitant dans le présent, le passé et le futur. Rappelons que l'autorité n'a de force que dans sa « génération spontanée ». Or, nous allons voir dans les pages qui vont suivre que le maire convoque le passé et l'avenir dans le présent.

6.2 Entre tradition, vision d'une destinée communale : Comment incarner le temps communal ?

Nous avons déjà développé au début de ce chapitre l'importance que tient la causalité simplifiée dans la surestimation du pouvoir des maires. Autrement dit, dans certaines situations, le maire est parfois le « facteur » qui précède l'action lorsqu'il a écouté, ou le facteur simplement « présent » lorsqu'il est disponible et au contact de ses concitoyens. Aussi, on peut considérer que l'action des édiles se déroule selon une temporalité « classique » qui fait du maire un « passeur » et un « accompagnateur du changement » dans sa commune. C'est-à-dire, un personnage qui hérite de traditions, des souvenirs existentiels de la communauté, d'une mémoire collective, plus globalement d'un état des choses localisé, et des réalisations des mandatures précédentes. On peut considérer que tous ces paramètres conditionnent son action et sa gestion présente et qu'ils inspirent également une vision des choses à venir pour sa commune. Nous reviendrons plus loin sur le rôle de cette vision dans la force du pouvoir symbolique du maire. Reprenons ici, Alexandre Kojève et la distribution temporelle qu'il fait des différents types d'autorités. En effet, le maire a bien pour rôle d'assurer une présence réelle du passé et de l'avenir par le volontarisme de sa gestion et de ses prises de décision dans le présent. Il faut comprendre ici, que par la mise en scène de son action, il accompagne la « durée », et répond aux besoins de ses administrés en insufflant une dynamique de développement à sa commune, comme l'illustre d'ailleurs très bien l'extrait d'entretien qui va suivre sur la conception que ce maire a de sa fonction :

> « *A mon avis, le maire, c'est vraiment un " passeur ". C'est à dire que c'est quelqu'un qui hérite d'une situation et va devoir passer à son successeur un jour, je sais pas quand, une autre situation où il aura bonifié le village.* » [591]

591. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

A la lecture de cet extrait, on saisit mieux la structure temporelle dans laquelle s'inscrit la fonction élective de maire dans les petites communes. À première vue, on pourrait déceler l'autorité du père car cet extrait pourrait receler des traces de paternalisme. Mais, nous pouvons surtout aller plus loin dans l'analyse de cet extrait, au regard de la temporalité décrite, en lui associant notamment une structure causale. Pour aller plus loin, fondons-nous sur les différents types de causalités qu'on peut associer à chaque type d'autorité selon Alexandre Kojève. Nous pouvons considérer que la situation dont le maire hérite au début de son mandat constitue la « cause matérielle » de son action. En effet, le maire hérite d'un état du développement de sa commune, en matière de niveau d'équipements collectifs. Il hérite aussi de perception et croyances quant à l'action municipale passée. De plus, la gestion pratique de la commune, et le portage des projets constituent la « cause efficiente » de son action. Enfin, la vision d'avenir que chaque maire esquisse de sa commune pour répondre aux besoins et aux attentes de ses administrés en constitue la « la cause finale » de son autorité et son action plus largement. A chacune de ces causes pourrait être associé un type d'autorité selon le triptyque : l'autorité du père à la « cause matérielle », l'autorité du maître à la « cause efficiente », et l'autorité du chef à la « cause finale ». Notons que l'autorité du juge est considérée comme intemporelle par Kojève. L'efficacité symbolique de la fonction de maire provient en partie du fait que le maire élu est mandaté pour avoir des « projets » et une « vision » de sa commune, c'est-à-dire pour la projeter et la faire évoluer tout en intégrant les attentes et les besoins virtuels de ses administrés. Aussi, il est une fois de plus question de reconnaissance croisée. En effet, la reconnaissance du pouvoir du maire provient aussi de sa capacité à esquisser les contours d'un cadre de vie prenant en considération les besoins et les attentes de chacun, du moins en apparence. Nous avons déjà analysé le rôle de l'écoute dans la réactualisation d'un lien de reconnaissance réciproque entre l'élu et ses concitoyens. À présent, il nous faut ajouter que la « vision » que le maire a de sa commune constitue l'un des aspects essentiels, si ce n'est le plus important avec l'écoute, pour élaborer une « communauté de valeurs et d'émotions», et ainsi entretenir un horizon d'attentes en commun et donc un sentiment d'appartenance. Nous entendons par horizon d'attentes, un horizon dans lequel chaque administré se sente existé, estimé, non pas seulement en tant que sujet de droit et électeur, mais aussi en tant que personne, membre à part entière d'une communauté et d'un espace vécu : La commune. Ici encore, le concept de reconnaissance a toute son importance, car le charisme de fonction spécifique à ce mandat permet aux détenteurs de ce mandat de se voir reconnaître « naturellement » le droit d'avoir cette vision de leur commune, qui vise à

défendre et améliorer le cadre de vie et la qualité de vie dans la commune. Venons-en à présent à certaines postures qui correspondent à ces formes de l'autorité mayorale et d'une certaine façon impliquent des variations émotionnelles de cette dernière.

6.3 La posture normative et l'intemporalité du maire d'une éthique de la reconnaissance

Lorsqu'on évoque avec les édiles l'engagement qu'implique leur fonction de maire, on remarque que le fait d'être élu maire, leur reconnaît cette légitimité, et le droit à identifier, incarner et formuler les besoins et les attentes de leurs concitoyens. Ces besoins se trouvent toujours au centre de leur engagement passé, présent, et surtout futur pour la commune. Parallèlement, il y a évidemment un travail émotionnel qui s'effectue pour s'ajuster et répondre à ses besoins, puis les incarner. Il nous paraît à nouveau indispensable de croiser ici la notion de charisme du maire et celle de reconnaissance. Cette dernière a été très largement questionnée par Axel Honneth[592] comme nous l'avons déjà mentionné. Il nous faut encore une fois rappeler que pour cet auteur la question de la reconnaissance se place au cœur du social, dans la mesure où c'est aussi l'existence d'un horizon commun de valeurs qui permet aux individus de s'estimer réciproquement comme des personnes individualisées faisant l'objet d'une considération, d'une reconnaissance, et leur permettant de s'éprouver comme membre d'un groupe d'appartenance. Ici, le groupe d'appartenance, c'est la « commune », et les concitoyens bénéficient des services communaux et des équipements communaux en tant que sujet de droit. De ce point de vue, nous pouvons dire que l'élection reconnaît au titulaire de la fonction le droit d'avoir une vision du bien être de ses concitoyens dans le cadre communal. Ainsi, ce dernier a comme engagement premier de dessiner les contours de cette petite société que représente la commune. Une petite société au sein de laquelle, chaque citoyen-électeur doit pouvoir bénéficier de conditions de vie réussies, et se sentir pleinement exister au sens où la commune lui permettrait de faire l'expérience d'un attachement affectif d'une part, et d'autre part de faire l'expérience d'une reconnaissance juridique, et donc de bénéficier d'une forme d'estime sociale. D'ailleurs lorsqu'on interroge les maires sur la conception qu'ils ont de leur rôle, on remarque très vite que les notions de « besoins », « d'attentes » semblent projetées à chaque étape temporelle de l'action du maire, et en constituent même le fil conducteur sur la durée, comme le dénotent les trois extraits qui vont suivre :

592. Honneth A., *La lutte pour le reconnaissance*, *op. cit.*

« *Et mon rôle, c'est d'écouter leurs besoins, et lorsqu'on a été élu, on a préparé le programme avec eux, aujourd'hui, on aime bien utiliser le mot de co-construction . Évidemment, on avait bien quelques idées, on a fait un porte à porte systématique avant 2014, pour vraiment vérifier et pour écouter des besoins auxquels on aurait peut-être pas pensé, et c'est comme ça qu'il faut le faire. Moi, je trouve que mon rôle, c'est vraiment d'être au service de ces besoins et de les mettre en œuvre* » [593]

« *Moi je dis toujours à mes collègues de temps en temps quand on s'engueule, vous avez été élu(e)s par le peuple, qu'attend le peuple de vous ? Pas ce qu'est vous vous voulez faire au peuple ? Qu'attend le peuple de vous ? Il attend de vous des choses que vous avez pas, que vous savez pas leur donner, que vous n'avez pas envie de leur donner, mais c'est quand même eux qu'il y a au départ. Qu'est-ce que le Lipsheimois il attend ?* » [594]

« *Moi, c'est de satisfaire, de satisfaire, de servir les concitoyens, qui sont là, qui payent leurs impôts. Et, à moment-là, on est obligé, enfin moi, je me sens obligé de leur répondre dans le bon sens pour qu'ils puissent se retrouver soutenus et sereins dans le village. Voilà.* » [595]

Nous pouvons ajouter en complément, et à la suite de ces extraits que l'évocation par les maires des besoins des citoyens-électeur leur permet d'inscrire leur action dans la durée. Il y a bien ici une présence réelle du passé et du futur dans le présent via la prise en compte des attentes des concitoyens. Cela leur permet également de mettre en avant un sens de l'écoute, et au-delà une éthique de la responsabilité et surtout une éthique de la morale sociale[596], au sens où une fois élu, le maire saisit par sa fonction est plus que jamais légitime pour se saisir du devenir de ses concitoyens et apporter une forme de reconnaissance à leurs attentes. En effet, cet engagement en faveur du bien-être des citoyens-électeurs est souvent présenté comme une éthique de la morale sociale, notons pas exemple ce passage d'entretien avec un édile: « *En d'autres termes, quand on est maire, on doit aimer les gens* »[597]. Cette affirmation pourrait paraître excessive, et relever d'un registre de justification finalement classique, voire relevant d'une certaine langue de bois chez les maires. Il faut aussi y voir, ce que Max Weber décrivait déjà comme « *le sens de l'attachement à la cause* »[598] lorsqu'il analysait les qualités essentielles devant être posséder par le politicien. Dans cette perspective webérienne de la sociologie des émotions, comprenons ici qu'endosser la fonction de maire dans les petites communes implique le dévouement au bien-être des citoyens-électeurs via la reconnaissance

593. Entretien avec Pia Imbs, maire de Holtzheim, commune Bas-Rhinoise de 3696 habitants.
594. Entretien avec René Shaal, maire de Lipsheim, commune Bas-Rhinoise de 2632 habitants
595. Entretien avec Gunter Schumacher, ancien maire de Oberhoffen-sur-Moder de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 3495 habitants.
596. De très nombreux témoignages de maire insiste sur le devoir « d'aimer ses concitoyens », au sens d'aimer ses semblables.
597. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.
598. Weber M., *Le Savant et le politique..., op. cit.*

de leurs attentes et de leurs besoins. Le maire doit apprendre à estimer ses concitoyens, à les reconnaître et surtout à faire preuve de justice et d'honnêteté dans l'engagement. Nous retrouvons l'une des déclinaisons de l'autorité du juge, au sens de l'autorité de l'homme juste et honnête, voire de l'autorité de l'arbitre. Finalement, nous sommes en face d'un phénomène de reconnaissance croisée entre élu et concitoyens, car le maire est mandaté pour veiller au bien être de ses concitoyens, défendre l'intérêt et l'espace communal, et pour cela il doit à l'écoute, traduire, puis incarner les attentes de ses concitoyens. Il y a donc un réel travail émotionnel à effectuer pour le maire, car il doit s'ajuster aux règles de sentiments en lien avec ces attentes en matière de cadre de vie et de qualité de vie. Pour aller plus loin dans notre réflexion, citons l'un de nos interlocuteurs, car son propos est emblématique de ce que nous venons d'analyser et de ce qui va venir : « *Moi, la première chose, c'est aimer les gens déjà, et puis, et puis, voilà avoir des projets et avoir envie de les réaliser. C'est ça le moteur.* »[599]. Une fois de plus, on retrouve cette idée d'attachement à la cause, qui se manifeste sous la forme d'une éthique de la proximité, faisant la part belle à cette idée de reconnaissance, et d'amour de ses concitoyens. Qu'est-ce que veut dire exactement « aimer » les gens ? Selon nous, derrière ce verbe « aimer », il est avant tout question d'une reconnaissance et d'une estime sociale que le maire va produire par un travail à la fois symbolique et émotionnel, notamment au travers de la disponibilité et de l'écoute.

Mais, il nous faut à présent nous pencher sur l'importance de la « vision ». Car l'autorité du maire implique une autre forme de « reconnaissance » au sens d'un horizon partagé de valeurs véhiculé par la « vision » du maire. Il est donc nécessaire à notre raisonnement de nous pencher davantage sur cette « vision » qui revient souvent les propos et la rhétorique professionnelle des maires, et qui renforce sans doute la dimension performative et le pouvoir symbolique du maire**.** Il s'agit d'un terme qui est étroitement lié à l'une des formes d'autorité qui compose le charisme spécifique au maire, l'autorité de chef, qui reste probablement l'autorité dominante de cette combinatoire d'autorité qui compose l'autorité mixte du maire.

6.4 Un chef « proactif » porteur d'une vision et d'une dynamique de projets

L'une des particularités de cette fonction élective de maire réside aussi et principalement dans le fait que la forme dominante d'autorité qui compose sa combinatoire est l'autorité du chef.

599. Entretien avec Jean Humann, maire de Entzheim, commune Bas-Rhinoise de 2422 habitants.

En effet, rappelons que le maire est aussi et avant tout un chef politique, et comme nous l'avons déjà vu, la plupart de nos interlocuteurs aiment à rappeler qu'il faut distinguer pouvoir administratif et pouvoir engendré par l'élection. Ce qui est tout à fait intéressant car, l'autorité du chef s'applique plus particulièrement à la légitimité issue de l'élection, et elle trouve justement sa genèse spontanée dans la dynamique d'une vision et l'anticipation des attentes perçues des concitoyens, dans l'action réalisée par anticipation. C'est ce que nous appellerons la posture « proactive » du maire, qui permet à l'avenir de se manifester virtuellement dans le présent. D'ailleurs, les projets sont toujours conçus et pensés dans le présent en vue de transformer la commune et de répondre aux besoins futurs des citoyens-électeurs. Cette autorité du chef est se retrouve pour une large part dans le charisme spécifique du petit maire, c'est l'autorité du visionnaire, celui l'aptitude à avoir une certaine vision et de l'intuition pour sa commune. Là, nous rejoignons clairement la dimension charismatique de ce personnage telle que nous l'avons développée en introduction de ce travail. Dans cette idée, on doit souligner que les projets servent toujours de support à une vision plus globale, et que cette vision globale portée par chaque maire a pour vocation première de proposer un horizon commun de valeurs, un horizon d'attentes, et des fins communes aux citoyens-électeurs. Ce dernier aspect est tout à fait fondamental car comme le note Yannick Courtel[600], l'une des formes de relation de reconnaissance réside justement dans l'existence d'un horizon commun de valeurs, d'une communauté de valeurs et donc d'un sentiment d'appartenance. Ainsi, la reconnaissance n'existe pas uniquement par l'écoute, comme nous l'avons vu précédemment dans ce chapitre, elle existe également au travers de la « vision » par laquelle le maire projette sa commune dans l'avenir et invite l'avenir dans le présent. On retrouve d'ailleurs encore une fois la dimension performative de cette activité mayorale. Il s'agit d'un terme qui revient très souvent dans le discours des édiles et qui est souvent associé à ceux de « projet », de « besoin », « d'investissement » comme nous pouvons le constater dans les deux extraits suivants:

> « *Trois en politique, c'est toujours le coup d'après, il faut avoir une vision, avoir une vision. Je me permets de faire le parallèle, quelle vision pour la France ? On nous a jamais dit quelle France nous aimerions, nous aimerions au moins, il s'agit d'avoir un cap ! Ici une majorité de nos concitoyens savent quelle trajectoire on a pour 2020-2025, pour la ville d'Obernai.* » [601]

600. Courtel Y., « La lutte pour la reconnaissance dans la philosophie sociale d'Axel Honneth », *Revue des Sciences Religieuses*, 82 (1), 2008, p. 5-23.
601. Entretien avec Bernard Fischer, maire d'Obernai, commune Bas-Rhinoise de 11 350 habitants.

> « *Je pense qu'il faut être un peu visionnaire, savoir se projeter dans le futur, un peu plus loin que le bout de son nez, savoir ce que l'on veut faire, où on veut aller, dans quoi on veut investir. Comment j'ai envie que la commune, à quoi elle ressemble dans 10 ans, avec les moyens que j'ai, comment je vais faire pour que cela s'améliore sur tel secteur, sur tel secteur* »[602]

L'insistance avec laquelle les édiles soulignent l'importance de penser au « coup d'après » constitue selon nous, le marqueur d'une conception « proactive » de leur rôle. En effet, les maires n'investissent pas la seule dimension réactive de leur rôle, qui se manifeste par les situations d'écoute des administrés et répond principalement à un besoin de considération et de reconnaissance. La vision, quant à elle, est nécessairement porteuse d'un élément dynamique sous la forme d'une dynamique de projets. Elle présente l'avantage d'annoncer en permanence les « choses à venir », et donc d'actualiser le futur dans le présent, mais surtout d'actualiser le pouvoir symbolique du maire, et plus largement son « leadership ». Aussi, nous pouvons dire que la dimension performative de cette fonction élective est particulièrement prégnante, car la dynamique de projets à l'avantage de pouvoir être entretenue sur la quasi-totalité du mandat, et d'être ramenée à des décisions antérieures le cas échéant, ici s'invite le passé dans le présent opportunément. D'autre part, la vision permet également au maire de changer de registre de légitimité, de personnaliser son action, en mobilisant la ressource émotionnelle, et en mettant en avant ses qualités personnelles et finalement aussi un charisme plus personnel, différent du seul charisme de fonction. Au travers de cette autorité du visionnaire, le maire va pouvoir jouer sur une psychologie plus « typée » d'entrepreneur, de manager de projets, de chef de projets au sens noble du terme agissant sur la base d'une éthique de la conviction comme le montre assez bien cet extrait d'entretien : « *À quoi, ça sert d'économiser, d'économiser et de ne rien faire. On vient de faire une étude sur l'éclairage public. On s'aperçoit que notre éclairage public est très, très déficient. C'est l'ES (électricité de Strasbourg) qui a fait cette étude, et on va devoir investir 1 million d'euros pour le remettre à niveau. Il y a un moment où gérer, c'est aussi prévoir l'avenir. Moi, cela ne me dérange pas du tout d'endetter la commune, d'endetter la commune, c'est pas grave, si cela profite à la génération future.* »[603]. L'investissement au présent, est toujours référé au bien-être futur des citoyens-électeurs, et à la certaine idée que le maire se fait de sa commune. Aussi, l'idéologie de projet ne se résume jamais à la seule gestion d'un projet, elle marque avant tout la volonté personnelle de l'édile de construire une commune correspondant parfois aux attentes effectives, mais aussi et surtout virtuelles, de ces

602. Entretien avec Théo Klumpp, ancien maire de Oberhausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de 5381 habitants.
603. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

administrés. Évidemment, il s'agit aussi de sa lecture personnelle de ces attentes, qu'il a tout le loisir de traduire et de formuler selon sa vision. En introduction de ce travail de thèse, nous avons analysé les éléments de ce charisme d'entre deux des petits maires, pour expliquer ce qui fait encore l'efficacité symbolique cette fonction élective, et nous retrouvons ici plusieurs ingrédients de ce charisme spécifique. L'élection reconnaît au titulaire de cette fonction la légitimé à avoir une vision toute personnelle de sa commune. Elle est aussi l'apanage de celui qui décide, et elle donc liée à la posture décisionnelle. Enfin, nous ajouterons que l'idéologie de projets ne se situe pas dans l'ordre bureaucratique, même si l'administration communale met en œuvre les projets. Derrière la vision et les projets communaux, il y a une réelle gestion des émotions, car chaque projet appelle un dispositif de sensibilisation, dans la mesure où il faut faire ressentir des besoins. Cette prédominance de la « vision » dans le discours des maires est bien la marque que nous sommes en présence d'une fonction élective vectrice d'une autorité dominante de chef, qui implique elle-même d'autres autorités comme celle de « maître » que nous aborderons dans lignes qui vont suivre. Les postures de « maire-manager de projets » et « maire-entrepreneur » relèvent de cette posture décisionnelle qui implique l'anticipation symbolisée par la vision. Elles en sont des variantes.

La posture de « manager de projet» : Incarner l'action et la prise de risque au « présent »

Venons-en à cette autre forme d'autorité très présente dans le charisme des petits maires, qui est liée à la mise en œuvre, à l'action, et à la prise de risque. Nous avons vu que le charisme du petit maire implique une autorité du chef via la formulation et la déclinaison d'une vision de la « cité ». De surcroît, nous avons pu mettre en évidence que cette vision permet l'actualisation et la réalisation de l'action du maire, en considérant qu'il y a une forte dimension performative à l'activité du maire. Or, il faut également adjoindre à cette autorité du chef, une autorité du « maître » au sens où le portage et la gestion de projets, le management de projets au sens large, implique l'idée d'un gestion de l'incertitude, et donc d'une prise de risque. Autrement dit, l'idée de « risque » est souvent présente dans l'équation et la symbolique décisionnelle du maire. Aussi, pour le maire, il ne s'agit pas seulement d'avoir une vision stratégique pour la commune, il faut aussi mettre en scène et incarner l'action au travers de l'évocation de la mise en oeuvre de cette stratégie au travers des projets. Par ailleurs, la gestion de projets amène ainsi l'idée de responsabilité devant les concitoyens comme le sous-tendent les extraits d'entretiens qui vont suivre :

« *ll y a une vraie dichotomie entre d'une part des mandats de gestion qui sont compliqués parce qu'on gère de l'humain, et on gère l'intérêt et la stratégie des gens, et un mandat de conseiller général où certes on a une responsabilité à Strasbourg qui est assez éloignée du terrain, ou député ou on prend des positions, mais on n'est pas dans une situation de gestion.*» [604]

« *Mais quand vous avez une idée de projet, et quand vous êtes entourés de gens qui vous ont élu, et qui vous accompagne dans votre mandat, il faut arriver à vendre votre projet. Je ne dis pas qu'il faut être manipulateur, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je dis qu'il faut arriver à donner envie de ce projet.* » [605]

« *Je pense que ce qui est important, c'est la gestion de projet. c'est-à-dire qu'un projet, il faut le tenir dans les temps, dans les budgets. C'est-à-dire, de dire qu'un projet, ça n'est pas négociable, il faut pas que se soit un truc qui dérape. La municipalité précédente a fait une nouvelle mairie, au début le budget prévisionnel était de 2,6 millions, à l'arrivée c'était 4,3 millions. C'est totalement inacceptable, moi je veux qu'il y ait une marge d'erreur à l'arrivée de 2 à 5%., pas plus. Et, il faut que cela soit livré dans les temps.* » [606]

Nous pouvons constater que l'évocation des projets n'est pas seulement liée à la « vision » et à l'actualisation du futur. En effet, la posture de « manager de projets » est aussi l'occasion d'incarner une éthique de la responsabilité sous la forme de la maîtrise du temps des projets, de la bonne gestion des ressources financières allouées à ces projets. Il est finalement question de la maîtrise des risques inhérents aux projets. Celui qui agit prend des risques et la gestion de l'incertitude des projets serait la marque de l'action. Au travers de l'évocation des projets le maire met donc aussi en avant un sentiment de responsabilité vis-à-vis de ces concitoyens-électeurs, qui sont aussi et avant tout usagers et bénéficiaires de ces projets, notamment lorsqu'il s'agit d'équipements collectifs,. Ici, la finalité reste toujours l'amélioration du cadre de vie. En montrant, qu'il a des projets, et les maîtrise au moins discursivement, le maire se place dans l'action au sens propre du terme, dans « l'agir », une sorte « d'ethos de manager de projets ». Il d'ailleurs particulièrement intéressant de noter qu'on retrouve souvent combinée à la posture de « manager de projets », cette idée de responsabilité qui permet de souligner la prise de risque qu'implique la gestion d'une commune, avec tout ce que cela recouvre du point de vue décisionnel. Nous retrouvons parfaitement cette idée dans l'extrait d'entretien suivant : « *Après, c'est clair qu'on doit prendre des décisions, et c'est vrai que souvent sur un certain nombre de formulaires, c'est le maire qui signe, c'est l'avis favorable, ou l'avis défavorable, donc on est obligé*

604. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire député-maire de Molseim de 1995 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 9312 habitants.

605. Entretien avec Eddie Erb, ancien maire de Oberschaeffolsheim de 2001 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 2290 habitants.

606. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

de décider, on est obligé de gérer. »[607]. La posture de responsabilité, tout comme celle de « manager de projets », relève de la posture décisionnelle. Sur le plan symbolique, elle place le maire au centre de l'action au sens propre du terme, au sens où le maire doit toujours décider, trancher, gérer, faire avancer, et donc faire face à ses responsabilités quant aux risques inhérents aux projets en cours. Là, il se place en homme d'action « responsable ». Finalement, il semblerait que la gestion de projets, telle qu'elle est envisagée par de nombreux édiles permettent la mise en scène d'un en train de « faire ». Et, c'est finalement là encore essentiellement d'un travail symbolique dont il s'agit, car il faut incarner l'accompagnement des projets en valorisant les attentes et les besoins des administrés dans la durée, comme le signifient d'ailleurs bien les deux interlocuteurs suivants: « *C'est à lui d'imprimer la dynamique de projets, de soutenir l'équipe, et de soutenir également les projets. Je crois que c'est surtout un manager, un manager au sens noble du terme.* »[608], et « *Je voudrais quand même revenir aux trois fonctions liées à la fonction de maire, gestion et décision et catalyseur de l'engagement citoyen.* »[609]. Suite à ces deux extraits, nous pensons, sans être original pour autant, que la posture « d'homme de projets » constitue pour les maires, un instrument de pouvoir symbolique, au même titre que cette autre modalité qu'est la modalité d'écoute dont nous avons traitée comme pourvoyeuse de reconnaissance et d'estime sociale. En effet, on peut penser que la vision du maire, et la dynamique de projets qui en découle permettent de travailler la valeur sociale du collectif communal, et là encore une sorte de considération à l'égard de concitoyens vis-à-vis desquels, le projet est toujours présenté comme la manifestation de leurs attentes et de leurs besoins. Entendons par là, que cette dynamique de projets est aussi le support de cette reconnaissance croisée sur le plan symbolique. Là encore, cette reconnaissance croisée neutralise en quelque sorte la relation de domination symbolique qui se joue entre l'élu et le citoyen-électeur, dans la mesure où le maire se campe bien souvent en accompagnateur et en facilitateur avant tout. Tout comme dans la situation d'écoute, le « maire-manager de projets » donne le sentiment d'être au service de sa communauté par la réalisation de projets qui profitent à tous. Il oeuvre au bien être de sa population, dirons les principaux intéressés. En tout cas, cette posture de « manager de projets » est la marque de cette autorité du maître dont parle Kojève, car la maîtrise discusive des projets, la présentation de leur mise en oeuvre, vaut en quelque sorte « action » au présent. Il y a en tout cas une forme de performativité dans cette rhétorique de projets et de la responsabilité des maires. Nous le

607. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants.
608. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
609. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.

disions en amont dans notre propos, l'autorité du maire est une combinatoire mêlant autorité du « chef » autorité du « juge », et autorité du « maître ». Cela étant, nous allons voir que des traces d'autorité du « père » peuvent subsister.

6.5 Autorité, bienveillance, transmission : La subsistance d'une forme de parternalisme

En introduction de ce travail, nous avons parlé de cette combinatoire de formes d'autorités qui permet l'émergence d'un charisme spécifique aux petits maires. Si, selon nous, les trois autorités majeurs qui s'expriment au travers de la dimension symbolique et performative de cette fonction mayorale, sont celles du « chef », du « maître » et du « juge ». On doit également noter la présence de l'autorité du père. En effet, lorsque le maire incarne la bienveillance et la prévenance vis-à-vis des initiatives citoyennes, lorsqu'il orchestre les événements qui scandent les traditions locales et ravivent la mémoire affective communale, lorsqu'il équipent sa commune avec le souci de répondre aux besoins de la population présente et ceux des générations futurs, c'est également de l'autorité du père dont il est question. Là, le maire cherche à accompagner et à transmettre, à faire le lien entre le passé et le futur comme le dénotent d'ailleurs assez bien les trois extraits qui vont suivre :

> « *Le maire, il est catalyseur, beaucoup de gens me disent, sans la dynamique que tu as créée au début de ton mandat, il se passerait ce qui s'est passé pendant 40 ans avant.... Les gens me disent avant, y se passait jamais rien, ils lisaient dans le journal, notre « messti » (fête du village) était pitoyable avec 4 musiciens, etc. Il y avait des propos qui étaient très durs sur la vie du village. Et ça n'est pas moi qui ait fait les choses, j'ai rendu les choses possibles. Je pense, mon équipe et moi-même. Parce que factuellement avant il y avait pas, et maintenant il y a.* » [610]

> « *Puis la mise en place de...(mon interlocuteur ne termine pas sa phrase) J'ai cherché à mettre en place dans cette commune pendant toutes ces années, si il y a... Si on veut trouver un fil conducteur, tout ce qu'il faut pour que les gens qui viennent s'installer là. Tout ce qu'ils avaient dans les quartiers de Strasbourg avant de partir. C'est-à-dire, les professionnels de santé, pour 2500 habitants. Quand je suis arrivé, il y avait trois professionnels de la santé, il y en a quinze maintenant. Et les équipements pour les enfants, pour la scolarisation, crèches, halte-garderie, à travers l'intercommunalité, le périscolaire dans la commune, l'agrandissement des écoles, l'école de musique, le financement d'activités culturelles, alors qu'avant il n'y avait que le sportif, la mise en place d'un équipement culturel, et toutes ces choses qui accompagnent...* » [611]

610. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants
611. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.

« Oui, il y a sans doute un peu de ça, un peu de théâtralité, mais il y a quand même un point commun à tout ça, c'est de se dire qu'est-ce qui est bon pour ma commune quoi. À la fois, qu'est-ce qui est bon, et encore avec cette idée de transmission. Qu'est-ce qui est bon aujourd'hui ? Et qu'est-ce que je vais pouvoir expliquer, et que les gens vont bien intégrer ou peut-être pouvoir expliquer à d'autres ? Et qu'est-ce qui va rester plus tard ? Sans que ce soit, sans qu'on me mette une statut avec son effigie, c'est pas ça l'idée. C'est de dire, une autre façon de voir, de revoir la question. » [612]

Au travers de ces trois extraits, nous ressentons cette idée d'un maire qui est tout autant « accompagnateur » du développement et des évolutions de sa commune, que garant de la mémoire et des traditions communales. Nous retrouvons également cette figure d'un maire protecteur et pédagogue ayant le souci de transmettre et d'accompagner ses concitoyens dans le changement, que lui-même insuffle par ses décisions. Voilà pourquoi, nous parlons de la subsistance d'une forme de paternalisme, car il y encore dans la conception que les maires ont de leur fonction des traces de la figure paternelle, de cette figure d'autorité qui assume ses décisions et les explique avec le souci de la transmission et de la pédagogie. Le maire reste en effet, l'entrée mémorielle de la commune, il est garant des traditions et d'une mémoire collective territorialisée, et il a pour rôle d'orchestrer tout ce qui ravive cette mémoire. Pour en finir, sur cette forme d'autorité, disons qu'elle s'accorde bien avec l'une des autorités majeures du charisme spécifique au maire, celle de chef dont nous avons déjà souligné les modalités performatives. Cette autorité du père peut aussi être reliée à la notion de « projet », car le projet s'inscrit dans la durée et et il est souvent associé à l'idée de transmission aux générations futurs. Ainsi, il y a toujours chez le maire d'une petite commune, cette autorité du père, une autorité liée à la durée qui implique la projection du présent sur le passé, cela se manifeste dans les entretiens lorsque les maires s'imputent les réalisations qu'ils ont eux-mêmes initiées, notamment en terme d'équipements collectifs, qu'ils ont réalisé et qui contribue présentement à la qualité du cadre de vie, qualité de vie qui constitue ce bien collectif précieux qui sera transmis, le maire se campe là en « passeur ».

6.6 Conclusion : Une fonction élective dotée d'une grande flexibilité symbolique malgré l'impuissance politique

On ne peut absolument exclure un « malentendu » quant au pouvoir du maire dans les petites communes, lorsqu'on analyse la représentation que le maires ont des attentes et des exigences

612. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

de leurs concitoyens. Nous n'irons pas jusqu'à parler d'une « surestimation » du pouvoir des maires, même si le personnage du maire est sans aucun doute sujet à des projections de croyances quant à son pouvoir qui ne se justifient probablement plus dans les faits. D'ailleurs les édiles reconnaissent avec lucidité un sentiment d'impuissance grandissant qu'ils doivent compenser par un travail émotionnel. Cela étant, nous aurons pu constater que cette dissonance entre « pouvoir réputationnel » et pouvoir effectif, ne cesse de faire ressortir la force symbolique de ce personnage local qu'est le maire. Ainsi, même si cette fonction élective est rendue plus vulnérable par la montée en puissance de l'intercommunalité, et la complexification de la chaîne décisionnelle locale, elle n'en reste pas moins marquée par une forme de charisme spécifique, particulièrement dans les petites communes. En effet, comme nous l'avons analysé, le personnage du maire incarne une autorité mixte propice à de nombreux « bricolages identitaires ». Les titulaires de cette fonction possèdent ainsi une réelle flexibilité dans la façon dont ils peuvent s'approprier et incarner un personnage aux identités et variations émotionnelles multiples. Et pour cause, le maire est à la fois décideur, confident, voire confesseur, médiateur, manager de projets. En somme, l'analyste fait face à figure « plurielle » du local, et à une figure dépositaire d'une autorité « plurielle ». Quoiqu'il arrive, le maire semble toujours bénéficier de cet « aura » que lui confère l'écoute de ses concitoyens et la vision du d'un territoire délinée en projets. « Écoute » et « vision » sont « ici » deux notions clés, car elles manifestent les deux modalités performatives et figuratives d'un charisme assez spécifiques aux petits maires. Nous avons là les ressorts de la réactualisation d'une sorte de « mythe mayoral », évidemment très lié à cette idée de proximité que l'on associe encore et toujours à ce mandat, considéré comme le mandat de proximité par excellence. Le pouvoir symbolique du maire semble prendre sa source dans une pensée « *quasi* mystique » à l'égard de ce mandat. Nous disons « mystique », car comme nous l'avons vu dans ce second chapitre, il y a bien une magie du pouvoir mayoral, une magie que la perte de pouvoir effectif ne semble pas devoir altérer, du moins pour l'instant. En effet, le maire, et c'est ce qui fait l'efficacité symbolique de cette fonction élective, reste cette présence bienveillante, sympathique, toujours solidaire, sur laquelle sont projetées de multiples besoins identitaires, dont ceux de reconnaissance et d'appartenance. Ainsi, plus que jamais, le maire pourra toujours se targuer d'être le garant d'une éthique de la morale sociale dans sa commune. D'une part, il reste ce pourvoyeur de « reconnaissance » par la présence et par l'écoute, une écoute qu'il pourra toujours prodiguer. Il est aussi producteur de reconnaissance lorsqu'il inscrit et traduit dans une vision et un horizon de valeurs, les attentes

virtuelles ou réelles de ses concitoyens. Ainsi, la permanence du pouvoir symbolique du maire tient dans son aptitude à manier plusieurs types de ressources identitaire émotionnelle, et mémorielle pour faire exister et donner corps à une relation de « proximité » sur laquelle nous allons revenir dans le troisième chapitre de ce travail. Enfin, ce qui fait la permanence du pouvoir symbolique du maire, tient dans le fait que le personnage du maire invite le passé et le futur dans un présent synonyme d'action qui se matérialise par l'incarnation et le portage des projets. Et cela même, la position du maire sur l'échiquier local est rendue plus vulnérable par la redistribution des compétences entre collectivités territoriales, le maire semble pouvoir rester ce « défenseur du local », le défenseur d'un cadre de vie et de ses traditions. Il restera ce « héros » du local, « héros », mais aussi homme normal accessible et simplement présent. Le pouvoir symbolique mayoral tient aussi dans cette dialectique, dont aucune autre fonction élective ne peut réellement se prévaloir. Cela nous mène à la ressource que constitue en elle-même la proximité, ne serait-elle pas en effet cette ressource, voir cette compétence première des petits maires ?

Chapitre 3.
La proximité : La pierre angulaire de l'équation symbolique et identitaire du « métier » de maire

Section 1 : Derrière un concept à l'usage « banalisé », un lien symbolique essentiel aux petits maires à « requestionner »

1.1 La proximité, un lien symbolique et sensible indexé à la figure du petit maire

La proximité pourrait sembler évidente lorsqu'on évoque les maires des petites communes, bien plus en tout cas qu'à d'autres échelons de gouvernance, plus éloignés du local et des représentations qui lui sont liées. A l'échelon des petites communes, ce terme à toutes les apparences d'un mot social magique, un leitmotiv, un gage d'efficacité, etc. Ce que nous pouvons dire en préambule de ce chapitre, c'est que, concernant les maires, toucher directement et physiquement la population, faire la démonstration permanente ou presque d'une disponibilité et d'une accessibilité à leur personne, fait partie intégrante de la représentation de leur rôle, telle qu'elle est d'ailleurs parfaitement intériorisée par les édiles eux-mêmes. D'ailleurs, plus encore qu'une représentation, c'est une véritable conception à part entière de ce rôle. Rappeler cela n'a rien d'original en soi pour notre recherche. En revanche, il faut noter que l'investissement d'un territoire est conçu comme une ressource forte de légitimation, et nous devrions ajouter que cette ressource est aussi et avant une ressource émotionnelle et symbolique. En effet, à chaque fois que les maires sont amenés à évoquer l'exercice de leur fonction, ils évoquent avant tout une présence synonyme d'émotions au sens où il s'agit toujours de disponibilité, d'écoute, de bienveillance, d'empathie, de « lien » et donc de la production d'un ensemble de signes. Rappelons encore une fois ici que l'émotion a une fonction de « signal », et qu'elle constitue une « préaction », et enfin qu'elle oriente l'interprétation qui sera faite de l'action de l'acteur politique. Nous avons déjà vu dans le chapitre précédent, ainsi qu'en introduction de ce travail, l'importance des ressorts émotionnels à l'œuvre dans l'efficacité symbolique de cette fonction élective. Dans ce chapitre sur la proximité, il n'est pas inutile de souligner l'importance du lien entre l'expression des émotions et l'existence d'un charisme très spécifique aux petits maires composé d'une forme d'autorité mixte aux multiples variations émotionnelles. Nous allons donc voir en quoi cette proximité est une ressource symbolique et émotionnelle forte à dimensions multiples. Nous

parlerons même d'une ressource identitaire, mémorielle, émotionnelle, car elle est synonyme d'une mémoire des personnes, des visages, des situations, des événements. De surcroît, elle est une mémoire rattachable à des relations plus ou moins personnalisées, à des rôles et à des positionnements, tout en étant plus ou moins ritualisée comme l'illustrent d'ailleurs assez bien les trois extraits ci-dessous :

> « *Pour moi, la proximité, c'est répondre aux invitations des associations, c'est éventuellement organiser le fait que les gens puissent être reçus. C'est être dans la logique du "touché". Simplement, on peut être un élu sur papier glacé ou on peut être un élu du "touché de la main", voilà. Il est important que les gens puissent aussi te toucher. Ils ont besoin d'avoir quelque chose, quelqu'un qui incarne., etc.* »[613]

> « *Mais le maire, c'est la personnalité que les gens veulent avoir en face d'eux, ici, dans les villages comme le nôtre. Je peux vous donner, deux ou trois exemples, pour un mariage par exemple, quatre vingt quinze pour cent des gens qui se marient, veulent le maire, sauf si il y a des considérations familiales, avec un adjoint dans la famille. À ce moment-là, ils prennent l'adjoint, vous voyez, mais y veulent le maire. Quand, ils ont un souci qu'ils estiment important, ils prennent rendez-vous avec le maire, et si c'est une compétence déléguée à un adjoint, et que vous lui balancez à l'adjoint, ils vous disent non, je veux voir le maire.* »[614]

> « *Alors, j'essaye d'être le plus présent possible sur le terrain. Autrement dit, je ne refuse jamais une invitation parce que j'ai un dossier à traiter. Si j'ai deux invitations au même moment, je peux aller qu'à un endroit. On a une vie associative qui est très dynamique. Et les associations, elles aiment bien avoir leur élu quand elles organisent un événement, anniversaire, AG, etc.* »[615]

Nous avons choisi d'ouvrir ce chapitre sur la proximité par les trois extraits d'entretien ci-dessus. Extraits qui soulignent l'importance de la présence symbolique du maire sur son territoire et sa centralité indéniable du point de vue émotionnel, la présence ayant une implication communautaire autant qu'institutionnelle. D'ailleurs, il faut tout de même rappeler que la légitimité du maire est en quelque sorte indexée sur celle du territoire communal. Un territoire communal, dont il a la lourde tâche de construire, de façonner, et auquel il faut inventer un avenir en quelque sorte. On retrouve ici, l'une des formes d'autorité que nous avons déjà évoquée, l'autorité du chef, porteur d'une vision. D'emblée, il nous paraît important de rappeler que du fait de l'élection et du charisme de fonction qui lui est lié, le maire possède le monopole symbolique d'incarnation de son territoire. On peut parler d'une forme d'exclusivité à manier le registre de la symbolique territoriale. Aussi, par le terrain, il façonne

613. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire de Molsheim de 1995 à 2007, commune Bas-Rhinoise de 9294 habitants.
614. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.
615. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4337 habitants.

et peaufine la description qu'il peut faire du territoire et de la population dont il tire sa légitimité. Il travaille une mémoire affective « territorialisée ». En matière de travail symbolique, c'est un monopole que personne ne peut lui contester au niveau communal, alors même que l'échelon communal souffre de la montée en charge de l'intercommunalité, comme nous l'avons déjà en partie abordé. En effet, la légitimité du suffrage universel est une ressource symbolique à la fois immatérielle, relationnelle, indivisible. Entendons par là, que le détenteur de la fonction mayorale sera toujours connu et reconnu par la fonction qu'il remplit, et cela quel que soit le monde social considéré localement : monde associatif, monde artisanal, tissu entrepreneurial local, etc. La légitimité du suffrage universel est en quelque sorte opposable à tous. De surcroît, elle se réactualise et se manifeste au travers de rituels communaux somme toute très éprouvés, comme les mariages, les commémorations, les cérémonies, les assemblées générales et visites d'associations, les inaugurations d'équipements collectifs et autres infrastructures, et enfin les manifestations culturelles diverses, etc. Aussi, le maire par sa seule présence semble donner aux événements et aux personnes qu'il côtoie une valeur sociale positive au sens d'une forme de reconnaissance. Comme nous l'évoquerons encore dans ce travail, la présence et l'écoute du maire sont vectrices d'une reconnaissance, et donc porteuses d'une gratification symbolique pour ceux et celles qui constituent la communauté rassemblée qu'est la commune. Dans certaines conditions, on peut parler de communauté émotionnelle. On peut considérer qu'au niveau communal, le maire est celui qui orchestre l'institutionnalisation et la production des émotions comme le note d'ailleurs Renaud Hourcade[616] dans ces travaux sur les politiques mémorielles à Nantes, Bordeaux et Liverpool. Ajoutons, qu'il est celui qui organise une « condensation émotionnelle » autour des représentations passées du territoire. De ce fait, il est celui qui entretient le « nous communal », par la mise en œuvre de rituels communaux ayant à la fois une fonction d'intégration et de reconnaissance des habitants.

C'est sans doute ici qu'intervient cette « proximité », ou pour être plus juste ce travail de proximité qui vise rappelons-le, à donner corps à l'appartenance locale, à mettre en scène le groupe communal, et finalement à produire ce « nous territorial ». Par « nous territorial », nous entendons une sorte de conscience territoriale qui s'institue au travers d'une série de « dispositifs de sensibilisation », pour reprendre à notre compte le concept de Christophe

616. Hourcade R., *Les ports négriers face à leur histoire ; politique de la mémoire à Nantes, Bordeaux et Liverpool*, Paris, Dalloz, 2014.

Traini[617]. En effet, les maires par leur présence lors des commémorations, des inaugurations, ou simplement lorsqu'ils écoutent, produisent des émotions à la fois collectives, mais aussi individuelles, d'où l'aspect opératoire du concept de Christophe Traini dans l'analyse de cette « proximité » comme ressource. Rappelons qu'entre les habitants et l'institution municipale, il peut y avoir une série d'événements dont le maire est un peu le personnage central ou au moins l'orchestrateur en apparence. Par ailleurs, et selon une autre forme de proximité, il peut aussi y avoir une présence plus diffuse, et parfois non moins organisée, faite d'attention et d'empathie. Cette dernière peut tout autant susciter des réactions affectives, car la proximité sous toutes ses formes a aussi comme fonction d'émouvoir, il ne faut jamais l'oublier. L'attachement au territoire, à sa mémoire, c'est avant tout une production sociale qui s'ancre dans un cadre. Cet attachement au territoire permet d'une part au maire d'effectuer un travail de figuration et de symbolisation, afin de générer des représentations et croyances quant à sa commune, mais également et d'autre part, cela constitue une ressource émotionnelle et symbolique qui lui permet d'effectuer un travail de valorisation et d'affirmation d'un *leadership local.* C'est au travers de cette ressource que peut s'exprimer l'autorité mixte du maire. Dès lors, la proximité apparaît essentielle, car elle permet au maire de légitimer ses interlocuteurs, ses concitoyens, autant qu'elle contribue à revivifier en permanence sa légitimité à gérer un territoire, et son pouvoir symbolique.

Il nous semble tout à fait essentiel en ce début de chapitre de souligner un aspect tout à fait unique du mandat de maire, un aspect qui ne se retrouve dans la composition d'aucun autre mandat local. En effet, par essence même, la fonction élective de maire induit un charisme spécifique composé d'une forme d'autorité mixte, dont la dominante est l'autorité du chef. Cette autorité du chef qui ressort au travers de nos entretiens avec les édiles, implique toujours cette idée que le maire est le garant des intérêts de ses concitoyens qui se trouveraient dans le prolongement d'un intérêt général local. Il est ainsi au service de ses concitoyens, et surtout il est celui qui porte le devenir de sa commune. De ce fait, il donne corps et entretient une identité « territorialisée » et narrative de son territoire. Localement, seuls les maires peuvent se prévaloir de parler à partir d'un territoire très circonscrit, dans lequel ils sont la plupart du temps ancrés. Encore une fois, ils peuvent parler au nom de celui-ci, et cela de façon quasi-exclusive. Ni les conseillers régionaux, ni les conseillers départementaux, ni même les députés ne possèdent ce type de charisme spécifique autorisant la monstration d'une

617. Traini C., « Des dispositifs visant à la coordination des actions collectives », *in* Traini C., dir., *Émotions et expertises : Les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, PUR, 2015, p. 15- 29.

représentativité émotionnelle, au sens de la traduction des ressentis d'une population, et de ressentir un territoire et l'exprimer de façon individualisée. Seuls les maires peuvent faire en quelque sorte de l'identité communale, une véritable ressource professionnelle. Nous reviendrons plus finement et en plus profondeur sur ce point ultérieurement dans le présent chapitre. Car, nous ne pensons pas que la proximité soit seulement une idéologie molle et insaisissable, dotée d'une grande plasticité comme le note par ailleurs Rémi Lefebvre et Christian Le Bart[618]. Une ressource qui retrouverait de façon cyclique les attraits de la nouveauté. Avant d'aller plus loin dans notre analyse, il va nous falloir repréciser brièvement la place que la proximité a tenu dans la production du lien représentatif et dans la production d'une légitimité politique. C'est-à-dire, quel rapport l'État a entretenu à cette proximité dans son processus de construction ? Puis, il faudra aussi préciser les conditions qui vont permettre à cette proximité d'être convertie en ressource professionnelle par les maires. Encore une fois, nous ne pensons pas que cette proximité soit une simple rhétorique de légitimation à la mode, venant habiller les choses de la politique comme Jean-Pierre Gaudin[619] en fait l'hypothèse. Nous allons voir que la proximité n'est en rien nouvelle, certes, mais qu'en revanche le changement de référentiel qui préside à la production et à l'expression d'une légitimité et du lien représentatif, lui donne un potentiel de convertibilité en ressource tout à fait intéressant dans une période de crise de la représentation politique et sociale. Dans le cas de notre recherche, nous parlons d'une période où les maires voient leur environnement politico-administratif local en proie à de gros chamboulements, ayant des conséquences à la fois sur leur pouvoir effectif, mais possiblement aussi sur leur « pouvoir réputationnel ».

1.2 Réinterroger un phénomène ancien à la lumière de la crise d'identité des petits maires

Nous pensons que la crise d'identité que vivent les maires des petites communes, alors qu'ils sont pris dans une dynamique de professionnalisation à marche forcée, fourni aux chercheurs une belle occasion de réinterroger ce concept de proximité. Cette proximité, qui la plupart du temps, est brandie comme une évidence sociale. En effet, qu'elle soit spatiale, physique, sociale, institutionnelle, il s'agirait toujours en synthèse de « proximité ». Une proximité qui irait toujours de soi, qui aurait presque réponse à tout, et finalement ne mériterait plus qu'on l'interroge comme le notent Michel Bellet, Thierry Kirat et Christine Largeron dans leur

618. Le Bart C., Lefebvre R., *La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques,* PUR, Rennes, coll. « Res Publica », 2005.
619 Gaudin J.-P, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

ouvrage[620] développant une approche plurielle de l'objet proximité. Pour nous, cette proximité comme « évidence sociale » doit être réinterrogée, particulièrement à cet échelon de communes que sont les communes de moins de cinq mille habitants. Car là, deux mythes se rejoignent, la pensée mythique qui entoure la fonction élective de maire rejoint le mythe de la proximité. Et pour cause, la proximité aurait tous les attributs d'un mythe, au sens où le définissait Roland Barthes[621]. C'est-à-dire : la naturalité, l'infalsifiabilité, la privation d'histoire. Là encore, il n'est pas totalement aberrant de parler d'un « mystique mayorale » dans les petites communes, où cette fonction de maire génère tout un imaginaire et de nombreuses représentations stéréotypées créant une sorte « d'aura » du maire. Aussi, nous ne pensons pas que la proximité est une simple rhétorique à la mode, calquée, plaquée sur la quotidienneté du travail des maires.

Posons-nous une questions des plus simples, pourquoi les maires de ces communes de moins de cinq mille habitants ont tout intérêt à se saisir de cette proximité ? Entendons ici, à la réfléchir, à la rationaliser, à l'incarner. Cette proximité ne peut pas être qu'une simple contrainte de rôle, à laquelle les édiles devraient se plier. Nous avançons très clairement l'idée, que cette proximité, les maires peuvent se l'approprier, la styliser, et en faire une ressource finalement assez concrète de leur identité professionnelle. Évidemment, il n'y aurait rien de très nouveau à dire que cette proximité est d'abord une entreprise de légitimation à aborder avec prudence par le chercheur. Et justement, revenons quelques instants à ce constat essentiel dans notre raisonnement, la proximité n'est pas nouvelle, même si elle peut se manifester et s'exprimer sous des formes relativement diverses, et ainsi susciter l'intérêt des chercheurs, sociologues et historiens.

1.3 Une proximité au cœur du lien représentatif depuis toujours

Avant d'aller plus loin dans ce chapitre, il nous faut rappeler que la proximité est au moins aussi ancienne que la représentation politique elle-même. On peut même dire, qu'elle est consubstantielle au principe de légitimation du lien représentatif. D'ailleurs, nous pouvons mobiliser ici les travaux de Pierre Rosanvallon[622], ou Bernard Manin[623] pour affirmer que l'élu se situe toujours à la croisée entre un principe de distinction et un principe d'identification. Il

620. Bellet M, Kirat T., Largeron C., *Approches multiformes de la proximité*, Paris, Hermès, 1998.
621. Barthes R., *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.
622. Rosanvallon P., *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*..., *op. cit.*
623. Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*..., *op. cit.*

serait ainsi un « citoyen distingué », au sens où c'est à la distance au mandant qui rendrait légitime la délégation politique. Dans cette idée, la légitimité du suffrage universel serait source de « distance », ou pour le dire autrement pourrait apparaître comme un obstacle à la proximité. Et pourtant, lorsqu'on écoute les maires, spécifiquement les maires des petites communes, on aurait tendance à constater l'inverse, l'exact contraire même. Cette situation de « mise en majesté de l'élu »[624] pour reprendre Philippe Braud, semble largement discutable hors proximité protocolaire, notamment dans le cadre des petites communes et des petits maires. En ce sens, reprenons ici Pierre Bourdieu[625], lorsqu'il dit que seule la proximité par les liens interpersonnels qu'elle implique, et par l'appartenance à une même communauté, rend possible l'acte de magie sociale sur lequel se fonde la délégation politique. C'est ce que viendrait presque confirmer ce propos d'un maire que nous avons rencontré : « *Si, le rôle social que nous avons en tant que maire, ne me convient plus. Bon, je veux dire, j'ai une grosse partie, de ce qui justifie ma présence dans ce fauteuil, qui s'envole. En d'autres termes, quand on est maire, on doit aimer les gens. Si, je n'aime pas le gens, soit il faut pas que je le fasse, ou alors je le fais mal.* »[626]. On le voit au travers de cet extrait, cette proximité est véritablement porteuse d'une alchimie particulière et de liens symboliques très puissants. En apparence, c'est tout l'exercice de ce métier de maire qui semble être lié à cette idée de « proximité ». Dès lors qu'est-ce que cette proximité pour les maires ? Qu'en font-ils ? Comment la convertissent-ils en ressource ? Quelle place tient-elle dans le positionnement professionnel de ces maires ? Tout cela n'a cessé de nous interroger au cours de nos recherches.

1.4 L'originalité du lien représentatif à l'échelon des petites communes: Une alchimie très complexe

Là encore, il nous semble pertinent de souligner la spécificité du lien représentatif au niveau des petites communes, car il implique selon nous, une autre lecture de la proximité, surtout lorsqu'on confronte ce concept à la crise de la représentation politique. En temps normal, nous savons que le lien représentatif est fondé sur une alchimie complexe entre altérité et identité, qui rend justement possible la proximité, comme le note fort justement Nicolas Mariot[627]dans son analyse des bains de foule lors des visites officielles d'hommes politiques nationaux. En

624. Braud P., *Le suffrage universel contre la démocratie* , Paris, PUF, 1980.
625. Bourdieu P., « Le mystère du ministère. Des volontés particulières à la « volonté générale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001.
626. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.
627. Mariot N., « Le président en voyage : rapprochement physique et distanciation protocolaire », in Deloye Y., Haroche C., Ihl O., dir., *Le protocole ou la mise en forme de l'ordre politique,* Paris, L'Harmattan, 1997.

effet, il y a toujours un subtil équilibre entre rapprochement physique et distanciation protocolaire. Mais qu'en est-il au niveau d'une petite commune ? Qu'en est-il pour les maires de ces petites communes où la proximité renverrait plutôt à l'immédiat, au bon sens, à l'adaptabilité, à la polyvalence, à la flexibilité, à l'informel, et même aux registres du domestique, de la familiarité, ou encore à ceux de l'implication, et de la participation. Qu'en est-il alors que le charisme spécifique à cette fonction de maire dans les petites communes présente une originalité qu'on ne retrouve pas forcément pour les autres mandats locaux ? En effet, en se fondant une fois encore sur la typologie des formes d'autorité de Kojève[628], le personnage du maire se caractérise par une combinatoire d'autorités tout à fait unique[629], comme nous l'avons déjà détaillé. En somme, le maire est un personnage local qui est l'objet d'une équation tout à fait unique sur le plan identitaire et symbolique. Aussi, il nous faut probablement questionner et faire parler la proximité différemment lorsqu'il s'agit des maires de communes dont la population est inférieure à cinq mille habitants. Nous ne commettrons par l'erreur de reprendre entièrement à notre compte le jeu d'équivalence naturalisé qui veut que le local implique nécessairement la proximité, l'implication, la participation. Cependant, l'alchimie complexe qui se trouve à la source du lien représentatif est différente à ce niveau de communes, car elle met en jeu des grandeurs différentes, une économie de valeurs différentes comme le soulignent les deux extraits d'entretien qui vont suivre à propos de la conception que les maires ont de leur rôle:

> « *Ben, cela fait partie, recevoir les concitoyens. L'élu est à la fois « l'imperator » et le valet. Donc, il est les deux, donc je donne beaucoup de temps. Je suis un peu moins le soldat. Aller sur le terrain, faire en sorte que les gens soient servis, c'est ma réponse. On est un petit territoire.* »[630]

> « *Mais pour autant, après, c'est une attitude, moi le jour du « trail » (épreuve sportive), ou le jour du « messti » (fête du village), je fais les tartes flambées, je tiens le stand, je suis dans l'organisation très opérationnelle. Je suis pas le chef qui décide, jamais. Le " messti", ils me disent, il y aura ça à telle heure, ça à telle heure, et je tiens le micro et j'anime le truc. Au conseil régional, quant vous vous insultez entre majorité et opposition, c'est un jeu, vous rentrez chez vous, vous êtes chez vous. Au village, si vous faites n'importe quoi, quand vous allez chercher votre pain, on est en plein dans le truc, il y a pas de filtre,* [*E J : Sans masques ?*]*, sans masques. C'est vous quoi.* »[631]

628. Kojève A.*, La Notion de l'autorité*..., *op. cit.*
629. Celle du chef et du père lorsqu'il stylise des représentations d'un territoire, lieu de mémoire et de traditions, et l'inscrit à la fois dans l'avenir tout en étant garant de son passé. Celle du confident et du juge lorsqu'il est à l'écoute et arbitre les conflits de voisinage, et enfin celle du maître lorsqu'il s'inscrit dans une dynamique de projets qui implique une gestion du temps et une prise de risque inhérent à l'action.
630. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire de Molsheim de 1995 à 2007, commune Bas-Rhinoise de 9294 habitants.
631. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim, de 2008 à 2017, comme une Bas-Rhinoise

Dans ces deux extraits d'entretien, nous retrouvons l'idée que l'équation symbolique du personnage du maire est indexée sur celle du territoire, les deux sont étroitement liées. On constate même que l'identité sociale du titulaire de la fonction fusionne en quelque sorte avec son mandat, le personnage. L'interprète et le personnage se confondent. Au niveau des communes qui constituent notre terrain, c'est-à-dire majoritairement des communes de moins de cinq milles habitants, le local est décrit par nos interlocuteurs comme le lieu du « concret », le berceau de « l'interconnaissance », l'endroit où l'on participe et où l'on s'implique. Ici, le maire se présente toujours comme parmi les siens et au service des siens. Quoi de surprenant pour le chercheur à entendre des maires qui scandent et célèbrent les vertus du local à longueur d'entretien. Si, cela n'est pas une surprise pour nous, il faut tout de même souligner que le modèle de grandeur qui est à l'œuvre dans le cadre de ce mandat, n'est absolument pas le même que pour d'autres mandats, y compris locaux. Sur ce point, les représentations utiles à la mise en valeur de l'action publique communale sont : singulières, circonstancielles, mobilisables de proche en proche. En tous les cas, elles sont toujours liées à un mode de connaissance relevant de l'expérience personnelle, et d'une certaine façon du registre de la « cité domestique », mais aussi de celui de la « cité par projets »[632]. En effet, dans les petites communes, il est à la fois question d'adaptabilité, de flexibilité, de polyvalence, de singularité, voire d'attractivité autant d'aspects qu'impliquent le référentiel de la gestion et du management , ainsi que celui du marketing territorial. Dans le même temps, l'expérience « décrite » que font les maires de la proximité est également empreinte « d'informalité », de « familiarité », et relève donc aussi du registre « domestique ». Sur ce dernier point, le propos d'un de nos interlocuteurs-maires concernant le rapport à ses concitoyens et à l'initiative citoyenne nous semble particulièrement révélateur:

> « *Oui, il est en position (le maire), mais en même temps, c'est sa façon, son style de management d'élu qui va faire qu'il arrive à impliquer les citoyens ou pas. Et de faire en sorte qu'il soit pas dans ce rôle d'intermédiation complet. C'est à mon sens cette désintermédiation qui peut être intéressante. En tout cas, je pense qu'il faut pas appliquer des schémas de grands élus au petit village. C'est à mon sens très différent, très très différent* » [633]

Suite à cet extrait, notre propos est bien de faire l'hypothèse qu'il y a un basculement qui s'est opéré dans la production de la légitimité des élus locaux, et dans la production d'une nouvelle

de 782 habitants.
632. Boltanski L., Chiappello E., *Le nouvel esprit du capitalisme..., op. cit.*
633. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim, de 2008 à 2017, comme une Bas-Rhinoise de 782 habitants.

conception de ce que doit être l'intérêt général local. Consécutivement, il y a aussi une évolution des pratiques légitimes composant le travail de terrain, et la prise de contact du maire vis-à-vis de ses concitoyens.

1.5 L'aubaine d'une proximité individualisante imprégnée par l'idéologie néolibérale

On ressent bien vite lorsqu'on écoute, et que l'on analyse les propos des maires, que comprendre la société locale, agir sur elle ne peut se faire que de près. Ce constat déjà bien ancré dans l'esprit des maires correspond aux conséquences du tournant néolibérale qui affecte y compris les échelons locaux. En effet, nous avons vite constaté que le concitoyen et ses intérêts se situent dans le prolongement de l'intérêt général et non en rupture avec ce dernier. De façon liée, on peut parler d'une tendance à l'individualisation de la relation au maire, sur laquelle nous reviendrons dans les pages qui vont suivre. Ce constat est aussi une véritable aubaine pour les maires, car la proximité est alors érigée en « parangon de la modernité » comme le note François Dubet[634], dans la mesure où ils sont peut-être les mieux placés pour être ces gestionnaires de proximité ou ces référents de proximité vis-à-vis desquels une forme de flexibilité relationnelle peut s'exprimer. D'ailleurs, il nous semble essentiel de rappeler ce que souligne Jacques Chevallier dans son article sur l'idéologie de l'intérêt général, lorsqu'il analyse que l'État s'est construit comme absent, insaisissable, inaccessible tout en étant présent par l'intermédiaire de ses représentants. De surcroît, selon le même auteur, et pendant plus d'un siècle, c'est bien l'absence et la distance qui permettaient la diffusion maximale des effets de pouvoir. Ce qui est, notons-le au passage fortement discutable au niveau des petits maires, au moment où l'on écrit ces lignes tant les petits maires font de la proximité une ressource distinctive de leur positionnement. C'est encore ce même Jacques Chevallier qui souligne que les croyances qui fondent le référentiel modernisateur ont fonctionné pendant plusieurs décennies selon une dynamique exactement inverse à celle qui préside actuellement en matière de production de légitimité, et de production d'un intérêt général. En effet, pendant longtemps, la modernité était censée venir d'un centre distant. La distance était associée à l'efficacité, à l'impartialité, et à la légitimité. Toute la culture administrative de notre pays s'est construite, et s'est adossée à ces idées de distance et d'uniformité comme l'analyse encore ce chercheur[635]. Dans ce modèle, l'État devait garder une hauteur de vue, une indépendance d'esprit, et ne pas s'aliéner dans les méandres du local, et

634. Dubet F., *le déclin de l'institution,* Paris, Le Seuil, 2002
635. Chevallier J.*, Science administrative*, Paris, PUF, 3ème édition, 2002.

donc dans un contact trop rapproché avec la population, et le concitoyen-électeur. Or, aujourd'hui la proximité n'est absolument plus le marqueur d'une perte de substance de l'intérêt général, bien au contraire, le local est présenté comme le lieu de la production d'une nouvelle forme d'intérêt général intégrant des intérêts particuliers à base territoriale. C'est d'ailleurs sur cette nouvelle conception de l'intérêt général que se fonde le discours, qui vise à vanter une proximité faite de relations individualisées permettant de répondre aux besoins des concitoyens.

Pour d'autres chercheurs, le local serait tantôt décrié, tantôt revendiqué et exalté, selon un mouvement cyclique ou pendulaire au fil de l'histoire. Selon nous, et en partant du constat dressé par ces différents travaux, le risque est alors grand d'aborder cet objet « proximité » selon une alternative binaire qui poserait que, soit la proximité est synonyme de « clochemerdisme », de « notabilisme », ou de « particularisme », et pire encore de « clientélisme » avec toute la valeur négative que connote encore ce phénomène, dont nous parlerons dans le dernier chapitre de ce travail. Soit, cette proximité serait présentée comme le berceau naturel de la citoyenneté. Là, la commune serait alors la plus petite cellule de délibération citoyenne, le lieu de la souplesse, de l'expérimentation et de la participation, etc. Il nous paraît de plus en plus en clair que lorsqu'il s'agit des maires, en tout cas pour ceux qui composent notre corpus, la réalité ne peut être que bariolée, c'est-à-dire à nuancer. Car, le maire est un personnage hybride qui s'approprie une proximité elle-même bricolée et polymorphe. Sur ce dernier point, nous rejoignons Rémy Lefebvre lorsqu'il écrit : « *L'image sociale de l'élu local oscille ainsi, au gré des conjonctures, entre la figure du notable archaïque et celle du médiateur-innovateur moderniste.* »[636]. Dans la droite ligne de cet auteur, nous pensons qu'à cet échelon de communes, les maires tiennent probablement une place à part dans la catégorie des élus locaux. Une place à part, car ils prennent effectivement place dans un environnement où la familiarité et le « domestique » caractérisent bien des usages et appropriations de ce mandat et de ce personnage local. Autrement dit, l'exercice du mandat dans les petites communes est emprunt d'une forme de singularité, et finalement d'une sorte d'entre deux, ce qui rejoint le constat de Rémy Lefebvre sur l'oscillation de l'image sociale du maire. Or, nous avançons l'idée que cette singularité du personnage du maire s'adapte particulièrement bien à l'ère du temps imprégnée par une idéologie néo-libérale, qui a engendré un basculement dans l'économie symbolique de la légitimation, y compris à

636. Lefebvre R., *Le socialisme saisi par l'institution municipale (des années 1880 aux années 1980. Jeux d'échelles, op. cit.*

l'échelon local. Sur ce dernier point, nous rejoignons le constat de Philippe Genestier[637], sur le mouvement qui s'est opéré dans la légitimation des politiques publiques en général. En effet, cet auteur développe l'idée que le mouvement de légitimation du politique passe du règne de l'universalisme, de l'anticipation d'un avenir, à celui de la circonstance, de la subjectivité et de l'immédiateté relationnelle. Voilà pourquoi, il est question de basculement progressif des modes de légitimation. Pour conclure notre propos à ce stade de notre raisonnement, regardons le passage d'entretien qui va suivre, car il dépeint une sorte de proximité informelle, qui marque bien la subjectivité et l'immédiateté relationnelle dont nous parlions plus haut, et qui fait partie du quotidien des petits maires :

> « *Je peux pas, je peux pas partir dans le village, je peux pas marcher dans le village. Je fais pas 100 mètres, je suis interpellé. Je me suis déjà dit, j'habite à vol d'oiseau à 1 kilomètre à pied, quand il fait beau, je viens à pied, je peux pas, j'arriverais jamais, j'arriverais jamais à la mairie et faire mon travail. Je serai interpellé tous les 10,20 mètres. Voilà, dès qu'on me voit, on me saute dessus, enfin on me saute dessus, oui moi c'est, etc.*»[638]

Notre propos ici est bien de souligner que l'idéologie professionnelle traditionnelle des petits maires, qui intègre parfaitement l'idéologie du local et de la proximité, comme le note de son côté Patrick Le Lidec[639], entre en quelque sorte en résonance avec le basculement des modes de production de légitimité et la modification de l'économie des grandeurs qui président à l'élaboration de l'intérêt général. Sans céder ici aux sirènes de la rhétorique d'auto-légitimation des maires qui s'ordonne autour du local, il faut bien reconnaître que l'imaginaire néo-libérale se marie plutôt bien avec l'imaginaire mayoral tel que nous l'avons identifié au fil de notre terrain.

1.6 L'hypothèse d'une proximité providentielle pour des maires au pouvoir et à l'identité vulnérable

Nous terminons ce propos introductif en soulignant que si la proximité compose une large part de l'idéologie professionnelle traditionnelle des élus locaux en général, elle est partie intégrante de celle des maires des petites communes. Elle fait partie de « l'ADN » du mandat

637. Genestier P., « Némésis et Nicodème : Quand les instances de proximité deviennent les figures du salut », *Annales de la recherche urbaine, 2001.*
638. Entretien avec Gunter Schumacher, ancien maire de Oberhoffen-sur-Moder de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 3495 habitants.
639. Le Lidec P., *Les maires dans la République. L'association des maires de France, élément constitutif des régimes politiques français depuis 1907...*, *op. cit.*

de maire, et surtout elle permet, nous l'avons vu, le développement d'un charisme du quotidien faisant des émotions une ressource vitale des petits maires. Ce constat qui n'est absolument pas nouveau, nous semble retrouver une certaine actualité à l'heure de la crise d'identité des maires de petites communes. En effet, dans les lignes qui vont suivre, nous allons voir que, pour ces maires, la proximité n'est pas seulement un mythe, une simple rhétorique de légitimation, ou dans un autre registre une rhétorique d'auto-défense. Il s'agirait plutôt d'une valeur refuge crédible, et d'une ressource qui reste même plus que crédible. Nous parlons ici de ressource au sens large, car nous le verrons, elle constitue une ressource identitaire, mémorielle, et finalement symbolique. On peut même se risquer à parler d'une forme de compétence comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent. Il n'est absolument pas aberrant de penser que la proximité telle que la vivent et l'incarnent les édiles est en phase avec les idéologies très contemporaines de l'individualisation et de la montée en singularisation, pour reprendre ici le concept développé par Nathalie Heinich[640]. À ce moment-là, le contexte est posé pour que la proximité soit convertie en ressource. Nous avons déjà pu analyser le rôle de l'écoute, que les maires mettent beaucoup en valeur. Cette dernière constituerait presque une compétence professionnelle autant qu'une simple contrainte de rôle. Par ailleurs, les titulaires de cette fonction évoque tout autant l'accessibilité, l'informel, la flexibilité, la souplesse, le bon sens, tout ce qui renvoie en somme à la prise en compte du « réel » selon un champ lexical libéral, et surtout une logique libérale. Ici, nous situerons pour partie notre questionnement.

En effet, de nombreux acteurs politiques, mais aussi journalistiques décrivent la proximité comme un antidote à la crise de la représentation. Elle permettrait de restaurer un lien de confiance politique, de rétablir du lien social, de retrouver de l'efficacité publique. Aussi, elle est presque toujours parée de nombreuses vertus. Si cela n'est déjà pas évident pour les autres mandats nationaux et locaux, concernant les maires de communes de moins de cinq milles habitants, c'est à nuancer également, car ils sont déjà probablement les plus légitimes et les plus crédibles pour se prévaloir de la ressource « proximité », y compris au yeux de l'opinion publique. Jusqu'à présent les édiles auront plutôt été épargnés par la crise de la représentation. Ils sont plutôt sujet à une crise d'identité et des vocations. En effet, à l'échelle des petites communes, doit-on réellement conjurer l'altérité du représentant par la symbolique de la proximité ? Est-ce bien nécessaire ? Peut-on vraiment dire que le lien représentatif est corrodé

640. Heinich N., *Être écrivain*, Paris, La découverte, 2000.

au niveau communal ? Rien n'est moins sûr, ou plutôt ça n'est pas aussi évident que cela. Nous allons voir dans une première partie de ce chapitre, que l'identité professionnelle des maires qui est rendue plus vulnérable entre autres causes, par la montée en puissance de l'intercommunalité, ainsi qu'un relatif désengagement de l'État à l'égard des communes, peut selon toute vraisemblance toujours s'appuyer sur la proximité et sur la stylisation et la valorisation du « contact ». Pour le maire, le terrain semble toujours avoir toutes les apparences d'une ressource naturelle et crédible. Aussi, verrons-nous que les maires baignent dans cette représentation selon laquelle la réponse aux demandes et aux problèmes doit s'opérer au plus proche, et qu'ils savent puiser dans leur environnement par certains aspects presque « domestique », fait de familiarité, de réactivité, d'habilité à agir, les éléments pour faire de cette proximité à la fois une valeur refuge, et surtout une ressource distinctive et crédible. Cette proximité leur permettrait de continuer à faire exister symboliquement un « métier de maire » devenu plus vulnérable. Nous verrons aussi que le concitoyen-électeur dans les petites communes semble poser sur le maire des repères parfois singuliers et personnels, au gré d'engagements plus familiers et informels, sans même parler d'un rapport parfois plus « consumériste » à l'égard de l'édile. Tout cela participerait à faire de la proximité une ressource professionnelle en puissance. Et, dans un second temps, nous verrons que les maires semblent rationaliser et réfléchir une proximité certes « polymorphe », c'est-à-dire parfois « occasionnelle » combinant écoute et présence informelle, mais non moins réfléchie, parfois plus protocolaire et attendue. Il s'agira pour nous d'aborder une proximité plus stylisée, plus travaillée. Autrement dit, nous souhaitons interroger cette proximité ayant les apparences de l'intime, du familier, au sens où le maire est toujours ce *primus inter pares* paré des qualités traditionnellement associées à son personnage, disponibilité, écoute, bienveillance, etc. Aussi nous ferons l'hypothèse que l'usage que les maires font de la proximité est peut-être moins stéréotypé et imposé, que l'on veut bien le croire, et ce même si nouer une relation avec leurs concitoyens relève aussi d'une contrainte du rôle du maire. Pour nous, la proximité est aussi l'occasion d'une stylisation de l'incarnation de l'action municipale, car elle implique des pratiques permettant la singularisation des contacts. Dans cette idée, nous verrons donc en quoi elle répond parfaitement à la logique d'individualisation de la relation entre l'habitant et le maire, nous rejoindrons d'ailleurs sur ce point Rémy Lefebvre[641]. Cet aspect est tout à fait fondamental dans le cadre de notre réflexion sur la place de la proximité dans l'identité professionnelle des maires, car par la proximité, c'est un charisme très spécifique aux petits

641. Lefebvre R., « Quand légitimité rime avec proximité », *Mouvements*, 32, 2004.

maires qui peut alors émerger, un charisme permettant aux titulaires de cette fonction d'exprimer une lecture plus personnelle de ce mandat, en jouant d'émotions plus individuelles pour répondre à certaines attentes. Aussi, nous insisterons sur le fait que la proximité ne permet pas seulement au maire de produire et d'entretenir un « nous » territorial, mais consiste également à répondre à des besoins plus individualisés, à intégrer les intérêts particuliers dans le bien être et le « bien vivre ensemble communal », et à effectuer un travail émotionnel pour le faire ressentir.

Nous pensons que si notre hypothèse n'est pas des plus originales, la proximité ayant déjà fait l'objet de très nombreuses recherches en sociologie politique, elle garde cependant toute sa valeur heuristique dans un contexte, où, pour les maires, il devient de plus en plus légitime de rendre service à ses concitoyens sans pour autant être accusé de clientélisme. Et pour cause, l'écoute, le contact, les relations interpersonnelles ne sont plus forcément renvoyées au rang de pratiques officieuses, ou des pratiques immédiatement taxées « d'électoralisme ». Partant de ce constat, il nous semble plus intéressant de saisir et d'essayer de préciser l'usage que les maires ont de la proximité, alors que nous assistons à la mise en place d'une nouvelle « donne » localement, et une diversification, sans aller jusqu'à parler d'un basculement des modes de production de légitimité politique. Interroger les édiles sur le rapport qu'ils entretiennent à la proximité, la pratique qu'ils en ont, n'est donc absolument pas inutile, surtout dans une période où les maires semblent en proie à une crise d'identité « professionnelle ».

Section 2 : La proximité : une ressource incontournable aux allures d'antidote symbolique

A première vue, la proximité semble toujours avoir réponse à tout, y compris à la crise identitaire que vivent les titulaires de ce mandat. C'est en effet, une ressource de légitimation porteuse de reconnaissance et de gratifications symboliques très fortes. C'est vrai, à la fois pour les maires et pour leurs concitoyens. En un sens, c'est donc une ressource qui habilite, et autour de laquelle s'ordonne tout une rhétorique de légitimation. Plus encore, la proximité, c'est aussi pour les maires, et nous allons le voir, la possibilité de revendiquer l'expérience qu'apporte la richesse des relations interpersonnelles, et des mises en situation démocratiques sur un territoire circonscrit, pour le dire autrement, le fameux « terrain » dont parlent tant les

édiles. L'écoute, le partage, le fait de rendre de service, et « d'être au service de », tout cela constitue la véritable rétribution symbolique de ce mandat de maire. Cette rétribution symbolique peut avoir des allures de compétences, au sens de la production de liens symboliques qui sont essentiels à la représentation du métier de maire. Aussi, nous allons voir que la proximité, c'est aussi l'apport et l'expérience d'un cadre « domestique ». Il faut entendre ici certains usages familiers dont les maires peuvent aussi tirer parti, car le sens d'une « présence » et d'une « disponibilité » peut bien évidemment faire l'objet d'un travail. Enfin, la proximité, c'est aussi l'opportunité, et le cadre privilégié d'une stylisation[642] de l'exercice de la fonction, car oui « être là » implique de savoir : « *Provoquer le contact, être à l'écoute, inspirer confiance, délivrer le bon message au moment opportun, passer du registre public à celui du familier ou du privé* »[643] comme le note Jean-Louis Briquet. Nous retrouvons ici en filigrane, le concept de posture émotionnelle, et l'émotion conçue comme une « préaction », un « signal » à l'endroit des concitoyens-électeurs. Il est donc légitime de parler de travail émotionnel, et corollairement de travail de stylisation, tant ce mandat de maire implique de savoir jouer avec les situations et à maîtriser un ensemble complexe d'attitudes. Aussi, plus qu'une contrainte de rôle liée à ce mandat, il nous paraît pertinent de dire à l'instar d'Alain faure[644] que la proximité est avant tout une ressource pour cette autorité mixte et toujours bienveillante que sont les maires pour leur communauté. D'ailleurs, nous trouvons pertinent d'ouvrir cette section par ces propos de Carole Ollivier-Yaniv[645] : «*La proximité apparaît tantôt comme un idéal normatif, vers lequel l'action politique et publique doit tendre et conduire, donc tantôt comme un objectif, un outil de légitimité. Les connotations sont toujours positives et c'est une thématique qui a l'avantage d'être transversale* », et de Rémi Lefebvre[646] pour qui la proximité est : « *Un concept opératoire, convivial, à l'usage relâché, un terme flou, une idéologie molle, qui présente l'avantage d'une grande plasticité.*». Lorsqu'on lit ces deux chercheurs, on comprend très vite que la proximité offre de nombreuses possibilités aux maires et se prête à un usage multiple. Il n'est donc pas aberrant de faire l'hypothèse qu'il s'agit d'une ressource à la fois symbolique, identitaire et professionnelle.

Au cours de cette section, nous allons d'abord analyser, et évoquer l'usage que les maires font

---

642. Par stylisation, nous entendons la modification d'une séquence d'activité en fonction de caractéristiques propres à l'acteur sociale, dans notre cas le titulaire de la fonction, l'interprète qui se cache derrière le personnage du maire.

643. Briquet J.-L., « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice quotidien du métier politique », art. cité.

644. Faure A. « Les apprentissages du métier d'élu local : La tribu, le système et les arène », art cité.

645. Ollivier Yaniv C., « Proximité » , *Quaderni*, 63, 2007.

646. Lefebvre R., « L'action publique de proximité relève-t-elle du client-centrisme », *Revue politiques et Management public*, 24 (4), 2006.

de la référence au terrain, et mener une réflexion sur ce qu'ils puisent comme ressources symboliques de la pratique du terrain, avec entre autre, l'entretien d'une mémoire affective communale dont le maire semble être l'entrée privilégiée. Puis, nous reviendrons à cette idée de stylisation qui sera d'ailleurs présente fréquemment dans la suite ce travail. Mais notons d'ores et déjà que le terrain semble être le cadre d'un véritable travail de « présentation de soi »[647]. Enfin, nous terminerons cette section par ce qui caractérise l'exercice du mandat de maire dans les petites communes, c'est-à-dire le rapport presque domestique à la personne du maire, et la familiarité dans laquelle baigne parfois la relation entre maire et concitoyens. Selon nous, il y a sur ce dernier point, l'idée que le cadre domestique des rapports entre édiles et concitoyens constitue une véritable ressource en soi, surtout à une époque où le référentiel libéral a fortement imprégné l'action publique et valorise ce type de relations ponctuelles faites d'immédiateté relationnelle. Pour nous, ce qui apparaît déjà flagrant, c'est l'importance des relations symboliques entre le maire et ses concitoyens qui se jouent dans ce cadre communal.

2.1 Quand le terrain du chercheur rencontre celui du maire : La proximité, une idéologie « attrayante »

Avant d'en arriver aux usages que font les maires du « terrain », comme composante de cette ressource « proximité », il nous paraît utile de refaire un bref développement sur les objections que peut susciter, notre principale approche méthodologique : L'entretien compréhensif. En effet, nous avons aussi choisi de faire parler les édiles sur leur rapport à cette « proximité », ce qu'elle évoque pour eux, sur leur façon de « faire proche ». bref les usages qu'ils en font, et le recul qu'ils ont sur cette « proximité ». Il nous semble important de souligner que cette approche très qualitative, dont nous avons déjà parlé dans l'introduction de ce travail comporte toujours le risque de céder aux sirènes de l'idéologie de la proximité. L'écueil qui consiste à perdre en extériorité vis-à-vis d'un objet aussi particulier que la proximité constitue toujours un risque car le sociologue peut ne pas être insensible à la pratique du terrain des maires, une pratique qui recouvre certains savoir-être que développent également les chercheurs. En effet, l'idéologie de la proximité est proche de celle du terrain, et si les maires travaillent leur terrain, le chercheur lui en fait de même avec son terrain d'enquête. Pour le chercheur, le terrain permet de délimiter et situer la validité scientifique de

647. Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne: la présentation de soi..., op. cit.*

son propos, un terrain sur la base duquel sont construites de nombreuses hypothèses, ou confrontées de nombreuses hypothèses. Ainsi, nous savons qu'en nous intéressant au registre domestique qui imprègne les relations entre maires et concitoyens à cet échelon de communes, nous prenons le risque « mesuré » de se voir poser la question du degré d'objectivité de notre démarche. Gare à ne pas reprendre la langue de bois des élus surtout lorsqu'ils évoquent le contact à leurs concitoyens et le temps qu'ils y consacrent, par ailleurs difficile à objectiver. Cela étant, notre démarche n'est pas radicalement objectiviste, chaque maire développant une forme de subjectivité dans son rapport au terrain. Il en va de même pour le chercheur lors de son analyse de son corpus d'entretien. Il ne faut donc jamais exclure un socle idéologique commun entre le chercheur et l'élu local. Il y a des correspondances entre l'idéologie du terrain pour le chercheur et l'idéologie de la proximité pour le maire, il faut en avoir conscience et rester prudent. Ces correspondances, il faut certes s'en méfier, mais elles font aussi partie intégrante de notre réflexion particulièrement lorsqu'on se place du point de vue d'une sociologie compréhensive, et notamment de la sociologie de l'expérience. En effet, notre recherche comme d'autres analyses en sciences sociales peut partager un certain « sens commun » issu du modèle de la communauté villageoise[648]. N'oublions jamais que l'identité du maire est indexée sur celle du territoire, et que l'équation symbolique du mandat de maire est équilibrée de telle façon que l'identité communale est une ressource essentielle pour le maire. Nous allons revenir sur ce point. Il nous faut d'abord ajouter que selon l'enquête du CEVIPOF[649] traitant des attentes municipales des français, 88% des personnes interrogées considèrent que la tâche principale du maire consiste à défendre les intérêts des habitants et de la commune face aux autres collectivités locales et plus encore l'État. Le maire, ayant rappelons-le, le monopole de la représentation du territoire communal. Or, de nombreuses recherches en sciences sociales reprennent cette idée que l'identité est affaire d'appartenance, et que chaque groupe d'appartenance posséderait nécessairement une inscription territoriale. Cela implique une vision possiblement biaisée de l'intensité des rapports sociaux et des relations d'interconnaissance dans les petites communes. Ce biais, nous le retrouvons parfois lorsqu'il s'agit d'évoquer le travail d'ancrage local que les maires effectuent par la pratique de diverses formes de proximité. Une certaine prudence est donc de mise, car le local induit de nombreuses représentations stéréotypées, notamment quant aux

648. Baudin G., Dupuy S., « Le village ambigu. Des voisins de la ville », *Annales de la recherche urbaine*, 90, 2001.
649. Foucault M., Enquête sur les attentes municipales des Français auprès 15 308 personnes inscrites sur les listes électorales, CEVIPOF-AMF-IPSOS, juin 2019.

relations entre individus sur un même territoire restreint comme le note également Alain Bourdin[650]. Ce constat engendre forcément des questionnements sur le rapport de la population aux édiles et *vice versa*. À titre d'exemple, chaque commune a son profil socio-économique d'habitants, ce qui peut induire des usages différenciés de la relation au maire, c'est notamment ce que traduit ce propos de maire d'une commune limitrophe de Strasbourg, réputée plutôt riche :

> « *Voilà, je pense que vous avez bien résumé. C'est effectivement, je pense ce qui s'est passé ici, pour une toute petite commune, qui n'avait pas vraiment de soucis particuliers. Vous savez, si les gens ont du travail, ce qui était le cas, si ils ont une maison, ce qui était le cas. Ils avaient une activité, que ce soit agriculteur, fonctionnaire ou autre. Et, je prends tout ce lotissement du « vésinet», c'était cinquante maisons. Là, c'était que des gens qui avaient une belle position.* [*E J : plutôt, cadres supérieurs*]*, cadres supérieurs, qu'est-ce que vous voulez que ces gens viennent ici ? Ils venaient ici pour le thé...*»[651]

Pour en finir avec ce point de vigilance lié aux particularités des petites communes, et donc à notre terrain de recherche, il faut souligner que ça n'est pas parce que des personnes partagent un même cadre de vie et un environnement commun, qu'elles vont s'impliquer dans la vie municipale et avoir une quelconque volonté d'entrer en contact avec le maire. Sur ce point, nous évoquerons l'un des résultats de l'enquête du CEVIPOF[652] sur les attentes municipales des français, 71% des personnes interrogées n'ont jamais pris contact avec leur maire, ni avec un membre de l'équipe municipale. Or, nous ne parlons même pas ici d'un recours au maire, ou d'un usage de celui-ci. Même si par ailleurs, nous pouvons faire l'hypothèse qu'une forme de « consumérisme » existe peut-être en la matière, et nous y reviendrons. Aussi, un cadre spatiale restreint ne veut donc pas forcément dire participation aux affaires de la commune, avoir une connaissance de la personne du maire et faire usage de la relation au maire. D'autant qu'il est difficile d'objectiver la part des concitoyens qui a déjà rencontré le maire, et celle qui le rencontre fréquemment, ou enfin celle qui l'a déjà vu et l'identifie. D'ailleurs, on peut supposer que cette part est probablement assez réduite. Comprenons ici, qu'il faut aussi prendre garde de ne pas confondre la proximité avec la notoriété et la visibilité. D'autant qu'il est aussi difficile de savoir quelle est l'accessibilité réelle à la personne du maire, même si souvent il vit dans la commune. Certes, et nous l'avons déjà souligné le pouvoir municipale est très fortement personnalisé, laissant penser que le maire est identifié. Certes, le maire est

650. Bourdin A., *La question locale*, Paris, PUF, 2000, cité dans Le Bart C., Lefebvre R., dir*., La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques,* Rennes*,* PUR*,* coll. « Res Publica », 2005.
651. Entretien avec Bernard Eglès, maire de Mittelhausbergen, commune Bas-Rhinoise de 2035 habitants.
652. Foucault M., Enquête sur les attentes municipales des Français auprès 15 308 personnes inscrites sur les listes électorales, CEVIPOF-AMF-IPSOS, juin 2019.

présent à de nombreux événements, et à la plupart des inaugurations importantes, mais pour autant, il est difficile de dire quelle est la frange de la population qu'il côtoie, et avec laquelle il est en interaction plus ou moins focalisée. Pourtant, lorsqu'on écoute les édiles, on serait tenté de conclure temporairement du moins, en une bonne identification de la personne du maire dans les communes entre mille et quatre milles habitants, comme semblent d'ailleurs le laisser penser ces deux passages d'entretien :

> « *Quand il fait beau, je viens à pied, je peux pas, j'arriverais jamais, j'arriverais jamais à la mairie et faire mon travail. Je serai interpellé tous les dix, vingt mètres. Voilà, dès qu'on me voit, on me saute dessus, enfin on me saute dessus, oui moi c'est...* »[653]

> « *Ah, oui, si maintenant, je vais de la mairie à l'hôpital, ce qui fait à peu près 600 mètres. Je vais mettre une demi-heure, ¾ d'heure, parce que...*[*E J : Mais il s'agit de quel type de demandes. ou pour dire bonjour ?*]*, beaucoup pour dire bonjour, et il y a des gens qui me disent, je sais que c'est pas le moment, mais je te le dis quand même...*»[654]

Nous avons ici l'impression que le maire semble être l'objet de bons scores de « reconnaissance spontanée », nous mettons le terme entre guillemets, car il renvoie habituellement plutôt aux études d'opinion. En tous les cas, si on ne peut pas préjuger de l'intérêt des concitoyens pour les affaires locales et la personne du maire, il semble qu'il y ait déjà une forte présomption en faveur d'une relativement bonne notoriété du maire dans les petites communes. Nous avons également quelques informations sur la façon, dont ce dernier peut être sollicité, et sur la façon dont les habitants s'approprient leur contact aux maires, nous y reviendrons plus en détail un peu plus loin dans ce chapitre. D'ailleurs, c'est aussi le constat que font Albert Mabileau et Claude Sorbets[655], lorsqu'ils disent qu'il faut sortir d'une conception « organiciste » du rapport au pouvoir local. Encore une fois, nous avons été vigilant, car partager un même environnement n'implique pas le même rapport à la personne du maire, loin de là. Vigilant, il faut l'être encore, car les vertus du terrain, dont l'interconnaissance, font partie intégrante de la rhétorique professionnelle des maires. Elles sont associées à l'identité du personnage du maire. Pour autant, on ne peut pas prétendre qu'il s'agisse systématiquement d'une langue de bois. C'est aussi une ressource symbolique forte, nous allons y venir, car dans ces communes la proximité est affaire de mémoire, de visages,

653. Entretien avec Gunter Schumacher, ancien maire de Oberhoffen-sur-Moder de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 3495 habitants.
654. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise de 5224 habitants.
655. Mabileau B., Sorbets C. (dir.), *Les citoyens et la politique locale*, Paris, Pédone, 1989, cité dans Le Bart C., Lefebvre R., dir., *La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques,* Rennes, PUR, coll. « Res Publica », 2005.

de noms, c'est une ressource identitaire et émotionnelle puissante. La proximité a donc une certaine réalité dans les faits, et elle une réalité certaine pour les titulaires de ce mandat.

2.2 La valorisation du terrain : Une ressource identitaire et symbolique forte, la compétence des petits maires

Pour un maire, le travail de terrain semble incontournable. Certains parlent d'un véritable fétichisme, d'autres de la valeur irremplaçable du contact avec ce fameux « terrain ». Aussi, il serait vital, essentiel, pour le maire de s'immerger dans sa commune, afin de « prendre la température », et de mieux saisir les ressentis et les préoccupations de concitoyens-électeurs. Bref, le terrain est un véritable « leitmotiv » pour le maire, surtout en période de crise identitaire et de crise de la représentation politique. En effet, dans un tel contexte le terrain doit aussi être vu comme un outil de légitimation puissant. Aussi, il nous paraît très clair que nous sommes en face d'une véritable ressource symbolique, essentielle à l'identité professionnelle des maires. De surcroît, cette ressource a l'avantage d'être distinctive et durable. Distinctive, car les édiles savent « bricoler » comme le note Christan Le Bart[656], pour travailler leur identité et celle du groupe d'appartenance communal, et ainsi mettre à l'équilibre leur équation symbolique. Nous parlons ici d'un bricolage principalement identitaire, mais qui implique aussi une mémoire affective.

Dès lors, pourquoi le terrain permettrait-il de bricoler une identité ? Rappelons ici que chaque commune a son histoire, son historicité propre, que chaque commune a donc une antériorité unique, une antériorité à toute loi, du moins cela paraît vraisemblable. C'est ce qui compte *in fine*. Rappelons également que la population d'une commune peut être transformée en une entité collective anthropomorphisée, c'est-à-dire une entité dotée d'une psychologie collective propre. Selon nous, et selon bien d'autres chercheurs, le maire possède donc tous les ingrédients pour construire et actualiser, une identité communale sur laquelle il indexe sa propre identité professionnelle de maire. Par ailleurs, l'entité communale présente toutes les allures d'une réalité intangible, au sens où on ne peut pas lui porter atteinte, ni y toucher, elle possède une certaine « sacralité », et elle est marquée par une sorte d'intemporalité. Le maire dans tout ça, reste l'autorité bienveillante. Selon l'enquête du CEVIPOF[657] sur les attentes

656. Le Bart C., cité dans Douillet A-C., Lefebvre R., *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017.
657. Foucault M., Enquête sur les attentes municipales des Français auprès 15 308 personnes inscrites sur les

municipales des Français, 71% des personnes interrogées font encore confiance à leur maire, tous mandats locaux confondus et quelle que soit l'échelle de commune considérée, il s'agit du score de confiance le plus important. L'édile reste donc ce personnage qui bénéficie d'une forme de crédibilité, en plus d'un certain capital sympathie. Il serait même l'incarnation d'une sorte de « patriotisme communal ». C'est aussi ici, qu'intervient la pratique du terrain qui permet de manipuler les divers totems territoriaux, qui scandent la vie communale. Nous entendons par là, les événements, les cérémonies commémoratives, les figures du passé, les légendes locales, les lieux patrimoniaux en général, etc. Là-dessus, le maire peut bricoler car il est auréolé de ce charisme spécifique qui fait toujours potentiellement de lui, à la fois un chef visionnaire, et le gardien des traditions, autorité du chef et autorité du père se combine. Le personnage du maire est ainsi un trait d'union entre le passé et le futur. De ce point de vue, les édiles sont donc aussi des gestionnaires de temporalités[658], et là, le terrain leur permet de durer, de s'inscrire dans le temps. D'ailleurs, rappelons que l'un des registres d'exigence essentiel pour l'élu local mis en lumière par Philippe Garraud[659], consiste bien en l'incarnation et la représentation d'un territoire dans le temps. En un sens, incarner et représenter serait pour les maires une véritable ressource de compétence. Or cette ressource passe indubitablement par la pratique du « terrain » qui alimente l'imaginaire communal, mais aussi la « mystique mayorale ». Nous allons donc à présent nous pencher sur chaque dimension de cette ressource que constitue le « terrain », mais avant cela, il nous faut déjà souligner un première usage distinctif que les édiles font de cette évocation du terrain, afin de se positionner vis-à-vis des autres mandats de la chaîne élective locale, mais aussi nationale.

Enfin, nous avons constaté au fil de nos entretiens que très souvent la valorisation du terrain par les maires, passe par l'affirmation d'une forme exclusivité à le pratiquer. Certes, les maires ne sont pas les seuls élus à multiplier localement les activités relationnelles et à vanter les mérites du « contact » avec la population. On peut également citer les conseillers départementaux dont Jean-Yves Nevers[660] a étudié les activités relationnelles, et même dans une moindre mesure les conseillers régionaux dont Olivier Nay[661] a bien décrit l'activité symbolique de représentation des territoires, notamment les vice-présidents de conseil

listes électorales, CEVIPOF-AMF-IPSOS, juin 2019.
658. Marrel G., Payre G., « Les temporalités du politique », *Pôle sud,* 25 (11), 2006.
659. Garraud, P., « Savoir- faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », art. cité.
660. Nevers J.-Y, « L'activité relationnelle des conseillers généraux », *Politix,* 8 (7), 1989.
661. Nay O., « L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux », *Politix*, 38 (10), 1997.

régional. Seulement, les maires jouent habilement de leur ancrage territorial, et du monopole de la représentation communale que celui-ci induit. Puis, ils aiment à rappeler qu'ils sont titulaires d'un mandat qui suscite encore un un peu la confiance des concitoyens et reste synonyme d'une proximité incarnée contrairement aux autres mandats, notamment. Ils ravivent ainsi un clivage local/national, qui n'est certes pas nouveau, pour mieux mettre en valeur la pratique du terrain, cela ressort sensiblement dans les deux passages d'entretien qui vont suivre :

> « *Ensuite, on a estimé qu'on pouvait pas cumuler un mandat exécutif, et ben on arrive à ce que certains avaient dit à l'époque, un fossé. Un fossé entre des députés qui n'ont jamais vu ce que c'était une mairie, et des maires qui n'ont jamais vu ce que c'était qu'un élu national. Pour être élu local, il faut avoir les mains dans le cambouis. Enfin, c'est mon avis.* »[662]

> « *Voyez les députés, la plupart du temps, ils ne sont pas là. Il est à Paris. Donc il est moins abordable, ne pas prendre mal mes propos. Prenez les sénateurs, la plupart des populations, ils ne savent pas qui c'est ? Même, même les conseillers municipaux ne savent pas qui sont les sénateurs qu'on a dans le Bas-Rhin. Il y a une grosse déconnexion. Et même le conseil départemental depuis que cela a été éclaté en gros cantons, c'est déjà plus compliqué pour eux.* »[663]

Pour nous, ces deux extraits d'entretien s'adossent à l'idée déjà très ancienne selon laquelle la commune serait conçue et présentée comme une petite unité sociale, qui serait finalement le foyer naturel de la démocratie de contact, en opposition aux autres espaces, notamment l'espace urbain. Il s'agit certes là, d'une forme de sens commun, qui complète assez bien le raisonnement que nous abordions plus haut au sujet de l'interconnaissance. Cela étant, pour les maires dire que la commune offre les conditions idéales au développement d'une « démocratie authentique », participe déjà de la mise en avant de la ressource distinctive et finalement unique que constitue le territoire communale. Les maires aiment à se présenter comme le premier maillon de la chaîne élective, et de ce fait comme les mieux placés pour recueillir et laisser la parole à leurs concitoyens. Néanmoins, nous allons voir que le mythe de la base pour reprendre Charles Suaud[664], n'en reste pas moins une véritable ressource malgré tout. Entendons par là, qu'elle est sans doute du point de vue symbolique et émotionnel. Nous allons d'ailleurs constater à présent que de cette exclusivité du terrain autoproclamée par les maires, découle une forme d'exclusivité à ressentir, saisir puis à dire le climat communal.

662. Entretien avec Eric Amiet, maire de Wolfisheim, commune Bas-Rhinoise de 4174 habitants.
663. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire de Molsheim de 1995 à 2007, commune Bas-Rhinoise de 9294 habitants.
664. Suaud C., « le mythe de la base », *Actes de la recherche en sciences* sociales, 52, 1984

Nous reviendrons à cette idée d'un garant d'une conscience et d'une mémoire communale, deux autres aspects de cette ressource émotionnelle et symbolique que constitue l'investissement d'un territoire, et donc la proximité. Venons-en d'abord à la dimension psychologique du terrain.

2.3 La dimension psychologique du terrain : Prendre le pouls et la température de sa commune

Nous l'avons déjà en partie évoqué, mais le travail d'ancrage local revêt nécessairement une dimension psychologique, cela même si cette dernière n'est pas prédominante. Ici la sociologie et la psychologie peuvent se rencontrer et se parler. Notre démarche sociologique se fait alors plus compréhensive. D'autant qu'il s'agit ici d'analyser la perception et la réflexivité des édiles quant à des pratiques du « faire proche », et par « réflexion » quant aux perceptions et attentes de leurs administrés. En effet, il nous faut jamais oublier que le maire représente un espace vécu, un espace ressenti. De plus, il gère certaines préoccupations et problématiques individuelles dans un espace circonscrit. Nous l'avons déjà dit, mais il est question de sentiment d'appartenance à la commune, de faire exister un groupe d'appartenance, d'apporter de la reconnaissance et de l'estime, etc. Donc, le maire doit aussi montrer, dans la mesure du possible, qu'il fait en sorte de connaître sa population et sa psychologie. Nous parlions plus haut d'entité psychologisée pour qualifier la commune, or c'est par le terrain que se dessine les contours de cette entité communale « psychologisée ». En parlant d'entité, nous considérons que la commune est aussi une production sociale destinée à promouvoir des représentations du territoire et de ses habitants. Le terrain est d'ailleurs indispensable au processus de représentation, par représentation, nous entendons les divers rapports que les habitants, ou les groupes sociaux de la commune entretiennent avec leur environnement immédiat. Le travail de terrain permet probablement au maire de traduire et mettre en mot ce rapport, parfois « fantasmé » cela dit. Nous nous fondons ici, sur la définition que donne de Louis Marin[665] de la représentation. Et si, nous empruntons cette définition de la représentation pour la mettre en lien avec cette ressource du terrain, c'est parce que le maire tend toujours un « miroir reflétant » à ses concitoyens en se saisissant des questionnements, des craintes, de peurs, des joies, de tout ce qui peut se cacher derrière le « bien être » ou le « mal-être » de ses concitoyens. Dans cette idée, la présence sur le terrain

665. Marin L., *De la représentation* , Paris, Gallimard, 1993.

vise à sonder la psychologie des habitants, car si le maire veut être le traducteur des problématiques rencontrées par ses concitoyens, il doit aller sur le terrain se confronter à cet « autrui généralisé », population au sens large, afin de pouvoir ensuite monter en généralité, et donc garder un « *engagement distancié*[666] ». Bien sûr, il est aussi question de cette posture d'autorité bienveillante, qui malgré tout garde une certaine hauteur par rapport à ce qu'il voit et ce qu'il entend, afin de faire exister l'identité communale. Cet aspect du terrain est donc une condition *sine qua non,* si le maire veut faire référence de façon crédible au bien être de ses concitoyens, et si il veut être représentatif émotionnellement parlant. Nous reviendrons sur ce dernier point dans la seconde section de ce chapitre, lorsque nous analyserons les ajustements que les maires opèrent dans leur pratique de la proximité. Restons pour l'instant sur la dimension psychologique et identitaire de cet aspect du terrain. Car, c'est dans le cadre de la relation de proximité aux administrés, qu'elle soit protocolaire, inaugurale, ou informelle que les maires incarnent de façon visible la cohérence d'une communauté et la psychologie de cette communauté. Il s'agit d'ailleurs d'un véritable « bricolage identitaire », dans la mesure où les édiles bricolent leur propre identité, mais aussi l'identité de ceux à qui ils s'adressent, afin de construire l'identité de leur territoire d'action publique. Ce processus est particulièrement décrit par Xavier Bourdenet qui souligne à juste titre que : « *Cette représentation-monstration, suppose pour fonctionner une interaction entre celui qui représente, et ceux à qui il donne à déchiffrer* »[667]. En appliquant cette approche à l'objet de ce chapitre, il faut comprendre ici que terrain est essentiel dans le cadre du processus de figuration et de représentation de l'entité psychologisée qu'est la commune et ses habitants, et pas seulement d'ailleurs. Cette autorité mixte qu'implique le personnage du maire, ne peut s'exprimer que parce qu'il y a en face une entité sur laquelle s'exerce une forme de domination ou d'influence. Il est donc crucial de rappeler ici que les différentes productions publiques d'un soi (figures de l'élu) ne sont efficientes dans le discours des maires que lorsqu'elles construisent dans le même temps l'image de l'habitant, du concitoyen-demandeur, ou plus souvent encore de la population au sens large. C'est d'ailleurs ce qui ressort de la manière dont ces trois édiles décrivent et justifient l'apport que constitue le terrain :

> « *Le terrain me permet de dire, de penser, de comprendre ce que les gens ont sur le cœur. Vous voyez, il y a une chose qui m'a beaucoup surpris, pas à l'élection municipale là, mais à l'élection municipale d'avant et à l'élection législative. Quand tu discutes avec les*

666. Cardon D., Heurtin J.-P., Lemieux C., « Parler en public », *Politix*, 31, 1995.
667. Bourdenet X. , « Représentation du politique, politique de la représentation : les préfets de Lucien Leuwen », *Romantisme*, 110, 2000.

concitoyens ici, tu t'aperçois que les sujets sont pas transversaux, politiques, dans la société comme tu le penses. »[668]

« *C'est tout, c'est tout, quand vous êtes un maire pratiquant, comme je le dis, pas pratiquant comme un curé. Si vous êtes un pratiquant, vous allez bouger, vous gérez pas la commune à partir d'un bureau, il faut avoir la notion de la température du village, de la collectivité dans laquelle on agit, vous voyez. Donc là, il faut se montrer. C'est pas simplement aux différentes associations, animations, il faut aller dans la rue, se faire interpeller, interpeller...*»[669]

« *Par contre, le rôle social qui consiste à dire qu'il faut être près de la population pour sentir où est le problème de la société, ce qu'il faut, quels sont les besoins ? Quelles sont les attentes ? Ça c'est primordial. On n'est pas...(mon interlocuteur ne termine pas sa phrase). Donc il faut savoir, il faut connaître la sociologie des personnes qu'on représente.* » [670]

On voit bien ici l'apport au moins symbolique, de ce terrain au maire. En effet, c'est du lien entre l'identité du territoire et l'identité professionnelle du maire, dont il est question. Car, l'indexation entre les deux identités ne peut pas exister et être réalisée, sans cette pratique du terrain et cette évocation du terrain par les principaux intéressés. Ce constat est d'ailleurs valable, quelle que soit la forme que prend ce terrain, car nous parlons d'un terrain « polymorphe ». C'est d'ailleurs en cela que le terrain constitue une ressource identitaire forte et relativement durable, au sens où la psychologie du maire répond à celle de la commune telle qu'elle a été construite et définie par l'édile lui-même sur la base de l'observation et de l'écoute plus spécifiquement. Cela est d'ailleurs tout à fait typique d'une posture du « représentant », et cette autorité du chef, autour de laquelle s'ordonne le positionnement de beaucoup de maires. Rappelons que l'autorité du chef, implique aussi la bienveillance, l'écoute, etc. Aussi, il n'y a pas de représentation du « chef » sans terrain. C'est grâce au terrain que s'engendrent les identités sociales du maire. Nous devrions parler d'identités stratégiques. L'évocation du terrain fait alors exister, l'identité du maire et celle des différents groupes sociaux qui composent le groupe d'appartenance communal. La scène communale est alors psychologisée. Ce qui se cache derrière les phrases du type : prendre la température du village, ou prendre le pouls de la population, consiste donc en ce travail de figuration et de symbolisation du groupe communal. Il y a à la fois un travail identitaire, mais aussi un travail émotionnel. L'enjeu ici, c'est la constitution de cet « autrui généralisé » sans lequel, il ne peut y avoir de montée en généralité de cet espace vécu qu'est la commune. La gestion du bien être des concitoyens implique nécessairement cette pratique du terrain qui permet cette

668. Entretien avec Laurent Furst, ancien maire de Molsheim de 1995 à 2007, commune Bas-Rhinoise de 9294 habitants.
669. Entretien avec Hubert Hoffman, maire de Gambsheim, commune Bas-Rhinoise de 4726 habitants.
670. Entretien avec Eric Amiet, maire de Wolfisheim, commune Bas-Rhinoise de 4174 habitants.

« transubstantation »[671], c'est-à-dire ce processus qui fait passer un homme singulier au rang d'incarnation d'intérêts et de symboles liés à une communauté émotionnelle. Dans notre cas, le maire devient garant du bien être de ces concitoyens, et il doit s'ajuster aux conventions émotionnelles de cet « autrui généralisé » qu'est la population communale. C'est la condition pour qu'il soit représentatif émotionnellement parlant, et pour que son identité professionnelle de maire existe et soit reconnue. Tout cela, nous amène naturellement à une autre composante de cette ressource forte qu'est le terrain pour les maires, la mémoire collective, qui implique une mémoire affective du rôle du maire. En effet, nous allons voir que le maire est pris dans des situations récurrentes, où l'on attend de lui certaines attitudes et réactions qui signalent son ajustement aux ressentis de sa communauté.

2.4 La ressource mémorielle du terrain : La proximité vectrice de mémoire collective

Avant de terminer notre analyse de cette ressource forte que constitue le terrain pour les maires. Il nous semble utile d'arrêter notre regard sur l'aspect mémoriel de la proximité. C'est-à-dire à la fois la mémoire affective et la mémoire de rôle qu'implique cette proximité. En effet, il faut jamais l'oublier, mais le travail d'ancrage territorial est aussi une affaire de mémoire, de souvenirs, et donc de remémorations des postures du maire, et plus largement de son rôle dans l'orchestration d'une mémoire collective plus large. En effet, dans les petites communes, nous savons que la politique est aussi affaire de visages, de moments partagés, parfois informels et singuliers, parfois plus ritualisés. Et de ce point de vue, la présence du maire, l'attention du maire, le sourire du maire, le mot du maire, constituent autant de signaux, voire de rétributions symboliques pour les habitants. Mais tout cela constitue le point de départ de l'entretien d'une mémoire collective au niveau communal, ici l'expressivité joue un rôle très important car les émotions sont vectrices d'éléments mémoriels. Entendons par là, que le maire permet à chaque personne qu'il rencontre et qu'il écoute de se remémorer, de se souvenir de telles ou telles anecdotes, de tels ou tels événements heureux, joyeux, ou de telles ou telles situations humaines. En un sens, le maire permet aussi à ses concitoyens de s'éprouver dans certaines situations. Le personnage du maire peut ainsi être envisagé comme le point d'entrée des dynamiques symboliques communales. Nous entendons par là que le travail de remémoration et de production de souvenirs qu'engendre sa présence, voire son écoute, contribue à ce que chaque habitant puisse participer, contribuer à cette mémoire

671. Sawicki F., « Laurent Fabius : du " Giscard de gauche " au " socialiste moderne ". Analyse de la formation d'une identité politique », *Pôle sud*, 1, 1994.

collective communale, qui est aussi une mémoire affective. De surcroît, on peut considérer que le maire peut aussi être le point d'entrée de dynamiques symboliques plus individuelles. Nous pouvons mobiliser ici les travaux de Maurice Halbwachs[672], pour qui l'activité de remémoration est productrice d'une subjectivité qui alimente la mémoire collective. C'est-à-dire une mémoire partagée par les membres d'un même groupe, en l'occurrence les habitants de la commune. À la lumière de cet éclairage par l'entrée mémorielle, on comprend différemment cette proximité protocolaire pour reprendre le terme utilisée par Rémi Lefebvre[673], car il s'agit d'une proximité peut-être plus bigarrée qu'on ne l'imagine. Il est même pertinent de voir différemment les commémorations, les visites de maisons de retraites et d'associations, les réceptions et les inaugurations, etc. Tout cela produit du souvenir et une mémoire affective, collective et individuelle. Là, il n'est pas seulement question de la rétribution symbolique du métier d'élu local, et de gratifications symboliques pour les habitants se retrouvant en co-présence avec la personne du maire. Il convient sans doute de questionner ces séquences et ces événements très balisés, ritualisés en apparence, au travers d'autres travaux de Maurice Halbwachs, notamment sur les cadres sociaux de la mémoire[674]. Dans cette idée, regardons les trois extraits qui vont suivre relatifs à une proximité finalement assez « polymorphe » :

> « *Et, sinon, les gens, je les croise à la fête des personnes âgées, je vais à tous les grands anniversaires. On rend visite à toutes les personnes de plus de 80 ans, 90 ans, 100 ans,101,102, 103, etc. On va aussi aux noces d'Or, aux noces de Diamants, aux noces de Fer. J'en loupe aucune, sauf empêchements. Je vais à tous ces grands anniversaires, et c'est toujours une source d'informations par rapport à l'histoire de la ville. Souvent, ces personnes sont accompagnées de leur famille. Donc ils vous disent, ça ne va pas. C'est aussi un créneau qui est utilisé en matière " information/communication ".*» [675]

> « (A propos de la cérémonie de commémoration du 11 novembre dans la commune), *Il y a des valeurs derrière, il y a le souvenir, la mémoire. Et par contre faire ça sans l'école, sans les enfants, ça n'a pas de sens. Donc du coup, on a monté au fur et à mesure, toute une organisation cérémoniale autour de ça, et ça c'est devenu un rendez-vous immanquable dans le village, parce que nous élu(e)s l'avons voulu, parce que les instits ont participé, parce qu'il y a la chorale qui vient, la musique qui vient, et du coup, c'est quelque chose d'important pour moi. C'est un rendez-vous, et ça, c'est important pour moi, de jouer ce rôle-là.* » [676]

672. Halbwachs M., *La mémoire collective..., op. cit.*
673. Douillet A-C., Lefebvre R., *Sociologie politique du pouvoir local...*, *op. cit.*
674. Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire..., op. cit.*
675. Entretien avec Gilbert Schoely, ancien maire de Barr de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 7197 habitants.
676. Entretien avec Marc Hermann, maire de Furdenheim, commune Bas-Rhinoise de 1320 habitants.

> « *Et, je vous parle également d'un autre exemple, je prends une journée et demie de congés tous les ans pour distribuer les cadeaux de noël à tous les anciens du village de plus de 70 ans. Il y en a 78 dans le village, c'est cette semaine d'ailleurs. Et, je vais chez eux leur porter le cadeau. C'est quelque chose que je fais depuis 7 ans, et qui est juste génial parce que évidemment tous les maires font un déjeuner des anciens, cela prend 3 heures et puis c'est bouclé. Là, c'est juste génial, cela prend une journée et demie. C'est beaucoup plus de temps, les gens nous accueillent chez eux, toujours très bien évidemment, et ce sont des moments assez uniques* » [677]

Nous avons choisi ces trois extraits, car ils marquent bien l'idée qu'au travers de certaines séquences rituels et cérémoniales, et les moments d'échanges qui peuvent s'y jouer, le maire peut stimuler l'activité de remémoration et la production de souvenirs de ses concitoyens quant à sa personne, son action, et son rôle dans certaines situations. Dans les extraits ci-dessus, nous avons les points de vue des maires, mais les participants à ces événements reconstruisent et entretiennent aussi un rapport vécu à l'espace communal, et à leur place dans la sociabilité communale et dans certains groupes d'appartenance liés à la commune. C'est en ce sens qu'on peut parler de mémoire collective et de cadre sociaux de la mémoire, car chaque participant peut se replacer, se retrouver dans ces micro-événements locaux que sont les fêtes, les mariages, les inaugurations, les commémorations, etc. Notre postulat réside dans l'idée que la proximité n'est pas seulement constituée d'ajustements aux attentes du rôle de maire dans le cadre de situations balisées qu'implique les formes les plus protocolaires du travail de proximité. En effet, malgré les dispositifs symboliques mis en place, malgré l'aspect plus ou moins ritualisé des événements, nous pensons qu'une forme de singularité peut s'exprimer dans ces moments-là. Chacun développe une mémoire affective de certaines situations, et les souvenirs générés qui peuvent se rapporter à la personne du maire ne sont pas les mêmes d'une personne à l'autre. Pour autant, et dans une certaine mesure, le maire se retrouve au centre des dynamiques symboliques de la vie communale, via le souvenir de certaines situations, et la mémoire affective qui leur est liée. Dans les extraits ci-dessus, il a, entre autre, été question de la cérémonie du 11 novembre, des visites aux personnages âgées, et de la distribution des cadeaux de Noël aux personnes âgées. Notons d'ailleurs, cette attention toute particulière accordée aux personnes âgées qui constituent la mémoire vivante des petites communes. Il s'agit d'une mémoire dont le maire se nourrit pour élaborer sa représentation du territoire, mais aussi réactualiser ce modèle de la communauté villageoise fait d'interconnaissance, d'informalité, et d'une forme de familiarité. D'ailleurs, la tonalité de ce type d'événements n'est bien évidemment pas toujours formelle, loin de là. Le registre du

677. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim, de 2008 à 2017, comme une Bas-Rhinoise de 782 habitants.

familier est même très présent, comme le montre ce dernier passage d'entretien :

> «(Le maire me commente son agenda du weekend) *Ce week-end par exemple, on commence par exemple 9h. Assemblée générale des pêcheurs à la ligne. Alors, cela se passe à l'étang. À 9h20/9h30, ils font une suspension de séance et on y va avec des Knack et bière, vin blanc, à 9h30 du matin* [...] *À la fois, j'ai envie dire que c'est quelque chose que l'on ne manquerait pour rien au monde. C'est une fois l'an, et c'est une sorte de rituel des pêcheurs à la ligne. C'est très sympathique, c'est formidable et cette proximité avec les pêcheurs, je l'adore* » [678]

Là, il est question d'une AG d'association de pêcheurs à la ligne. Or, il faut souligner que souvent ce type d'événement a tendance à nuancer, et à diluer l'aspect protocolaire. Certes, le maire est présent du fait de son identité statutaire. Mais, ce sont aussi d'autres grandeurs qui s'expriment et qui viendront singulariser un moment pourtant ritualisé et assez balisé à la base. En effet, le discours produit à ces occasions, n'est pas toujours aussi conformé, stéréotypé et encore moins désincarné qu'on pourrait le penser. Ces activités peuvent tout à fait prendre une tournure récréative et décontractée. Ainsi, pour nous la proximité protocolaire peut être un formidable vecteur d'émotions individuelles et de souvenirs individuels. C'est donc aussi l'occasion pour chacun de contribuer à la mémoire collective à sa façon, à sa mesure, et d'affirmer une forme de singularité tout en revendiquant une existence commune. Ici, le maire est d'une part une sorte catalyseur de la mémoire collective, mais aussi une entrée plus individuelle du point de vue mémoriel. Tous les maires sont concernés par les mariages, les AG (assemblée générale), les différentes noces, noces d'Or, d'Argent, etc. Cet éventail de micro-événements constitue donc autant d'occasions pour le maire de réaliser un travail à la fois émotionnel et mémoriel. C'est un travail nécessairement de longue haleine, dont la proximité constitue la pierre angulaire. C'est ce que semble finalement sous-entendre l'une de nos interlocutrices ; « *La proximité, cela ne se travaille pas, c'est du long terme, c'est au long cours. La proximité, ce n'est pas un truc qu'on décide tout d'un coup. On se rend compte, on a pas été proche des gens donc, on a pas été proche des gens, donc on va faire de la proximité.*»[679]. Cet extrait vient confirmer notre intuition : proximité et mémoire sont donc liées, et l'une et l'autre constituent une ressource pour le maire, qui rappelons-le inscrit toujours le passé et le futur dans le présent de son action par cette autorité du chef, qui implique aussi celle de gardien des traditions. On peut donc supposer, que la grande majorité des séquences événementielles et cérémoniales permettent donc au maire de gérer des temporalités différentes, et de s'inscrire

678. Entretien avec Raphaël Nisand, ancien maire de Schiltigheim, commune Bas-Rhinoise de 31 894 habitants.
679. Entretien avec Sophie Rohfritsh, ancienne maire de Lampertheim de 2001 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 3351 habitants.

dans ces dynamiques temporelles. Cela aussi constitue une forme de ressource en soi, car la gestion du « temps communal » a toute son importance dans génération d'une forme d'autorité qui n'implique pas toujours une relation de domination explicite.

En tout cas, nous avons pu voir que la pratique du « terrain » permet de générer des ressources symboliques multiples dont le maire peut se prévaloir. Il en est une que nous n'avons pas encore abordé, et c'est précisément ce qui fait l'aspect distinctif de cette ressource du « terrain ». Il s'agit de la possibilité qu'ont les maires de styliser leur travail de représentation et leur stratégie d'ancrage territorial. Nous allons là, en partie à rebours, d'une vision voulant que le maire ne puisse faire exister la proximité qu'en se conformant, à des rôles et des figures imposées à l'occasion d'une proximité dite « protocolaire » avec toutes contraintes de rôle que cette dernière impliquerait. À l'échelon des petites communes, il existe bel et bien pour les petits maires la possibilité d'exprimer d'une singularité, et de déborder en quelque sorte le rôle. Le rôle de maire, nous allons le voir autoriserait l'expression d'une forme de charisme personnel, très spécifique aux petits maires, ouvrant la porte à la stylisation de la pratique de la proximité.

Section 3 : Entre contrainte de rôle et ressource personnalisable et ajustable

3.1 La proximité : Une contrainte de rôle relative

Avant d'aller plus loin dans notre analyse sur cette ressource que constitue la « proximité » pour les petits maires, nous devons tout de même rappeler que si la proximité via la pratique du terrain et le travail de représentation, constitue spécifiquement pour les maires une ressource plurielle, cela reste aussi sur certains aspects une contrainte, mais une contrainte de rôle finalement assez relative. Nous commencerons donc par les formes que prend classiquement cette contrainte de rôle, sans prétendre à l'exhaustivité. Dans cette recherche, nous avons très souvent été amené à lire que l'élu local se devait dans le cadre de ces activités de représentation traditionnelles, d'endosser les signes les plus extérieurs de sa fonction, et ainsi se conformer à son identité statutaire. Autrement dit, « *devenir ce qu'il est et ce qu'on attend qu'il soit* ». Dès lors, les activités relationnelles multiformes laissent toujours transparaître cette idée sous-jacente et plus ou moins marquée de « contrainte » comme le dénotent bien les trois extraits d'entretien qui vont suivre :

« *Je vais commencer par cette question là. Le contact à l'habitant, c'est un contact H-24, 7 jours sur 7. Je veux dire, je croise un concitoyen le dimanche, je vais pas lui dire, halte-là. Nous sommes dimanche, aujourd'hui, si vous me parlez de quelque chose qui concerne la commune, je vous répondrai pas. Donc, je dirai, l'approche est un petit peu faussée, dans la mesure où l'espace temps n'est pas le même. Autant, on travaille des dossiers plus ou moins dans des horaires normaux, autant le contact à l'habitant est un contact qui peut se faire à tout moment du jour. Alors, je ne vais pas exagéré, quand je dis à tout moment du jour et de la nuit, je traîne pas dehors la nuit, pour aller, mais bon, ça peut être ça. Je peux être quelque part le soir, à une soirée locale, j'y suis aussi, en tant que représentant de la commune, et donc à ce titre-là, il faut que je sois actif.* »[680]

« *Ben, moi je dis c'est le job, hein. Quand on veut être maire, et bien, on est près des habitants, il y a des choses, oui des fois, on aimerait bien être chez soi, mais on est maire et on a souhaité l'être et donc, on l'assume, moi dans ma mission par rapport à mon engagement, il y a pas de question, je dois y aller, j'y vais.* »[681]

« *Par politesse, par respect, parfois par envie, je vais à telle manifestation. Hier, j'ai été prendre l'apéro avec les joueurs de carte, ils mangeaient à la Robertsau. J'ai pris l'apéro. Je suis parti à Obernai à 14h. J'ai salué tout le monde, je les connais. Si, je dis bonjour à l'un, je dis bonjour à tous. Mais, je ne suis pas en campagne, on pourrait le penser, mais je ne suis pas en campagne. Venez me voir le dimanche, on a le repas des aînés, 300/400 personnes, si je n'y vais pas, si je ne vais pas à une table dire bonjour, je sais que cela me sera reproché.* »[682]

A la suite de ces trois extraits, on comprend que les pratiques incontournables de la proximité puissent être vécues comme une contrainte, notamment sur le plan de la gestion des impressions, car le maire est souvent observé, parfois identifié. Il est en permanence en représentation. C'est d'ailleurs, ce que souligne très bien la plupart des maires ayant écrit leur mémoire ou plus largement des ouvrages sur l'expérience de maire. Ainsi, nous ne pouvons qu'aller dans le sens de Georges Frêche[683], lorsqu'il dit que le maire est en permanence en représentation, et que ce travail de terrain constitue assurément une épreuve identitaire, au sens où il faut maîtriser un ensemble complexe de comportements et d'attitudes. C'est-à-dire, du tact, de la retenue, une maîtrise de soi, ou au contraire une bonhomie, etc. C'est également ce que remarque de son côté Jean-Pierre Giran[684]. Le maire, surtout dans les petites communes, est obligé de veiller à sa façon d'être, à ses postures, à sa façade. L'enjeu réside aussi dans la considération qu'il accorde à chacun et aux initiatives issues de la société civile, du monde associatif notamment. Là encore, nous noterons la prégnance d'un véritable travail

680. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.
681. Entretien avec Béatrice Bullou, maire de Mundolsheim, commune Bas-Rhinoise, de 4767 habitants.
682. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
683. Frêche G., *La France ligotée* , Paris, Belfaud, 1990.
684. Giran J.-P, *Proximité et politique,* Paris, Economica, 2001, cité dans Le Bart C., Lefebvre R., dir., *La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques*, Rennes, PUR, coll. « Res Publica », 2005.

émotionnel relevant d'un « a*rt d'être là* », de marquer une présence à la fois personnelle et institutionnelle comme l'analyse notamment Christian Le Bart. Il est inutile en effet de rappeler que le maire incarne un statut, une position, autrement dit, il doit aussi savoir s'effacer derrière le rôle. Malgré tout, sa présence est prisée parce qu'elle est gage de reconnaissance et qu'elle est gratifiante symboliquement, sans exagérer, c'est sans doute encore un peu le cas, malgré le discrédit qui frappe la classe politique. Par ailleurs, la contrainte de rôle qu'implique cette proximité peut aussi venir du cadre domestique constitué par la commune, rappelons que la majorité du temps les édiles vivent dans leur commune, et cela implique là-aussi une gestion des impressions même lorsqu'ils ne sont pas dans le cadre de leurs activités de maire, en témoigne cet extrait : « *Au village, si vous faites n'importe quoi, quand vous allez chercher votre pain, on est en plein dans le truc, il y a pas de filtre,* [*E J : C'est sans masques...*]*, sans masques. C'est vous quoi.*[685] Finalement, pour les maires, de nombreuses interactions peuvent vite revêtir un caractère « critique », comme le montre cet extrait ci-dessus. Au quotidien, il y a nombre de micro-événements sont de nature à mettre à l'épreuve la « face » du maire. Or, le maire, plus encore que n'importe qui doit préserver l'image qu'il souhaite donner de sa fonction. L'identité du maire n'est pas donnée une fois pour toute, elle n'est pas acquise et elle peut très vite être remise en cause et on comprend mieux de ce point de vue la notion de contrainte de rôle. Elle reste toujours dépendante du regard des autres. C'est encore plus le cas de l'identité mayorale, car le charisme de fonction mayoral génère bien des croyances et des représentations, quant aux capacités d'action du maire, et nous avons constaté une forme dissonance entre ce que les maires peuvent concrètement et ce qu'on leur demande. De ce fait, l'identité mayorale dépend donc à la fois du regard réel, du regard imaginaire, et du regard perçu ou anticipé de certaines franges de la population sur le maire, reprenons ici Sartre lorsqu'il disait que : « *Il suffit qu'autrui me regarde pour que je sois ce que je suis* ». L'une des contraintes de rôle engendrée par la proximité réside également dans l'exigence des concitoyens envers le maire comme l'exprime bien cet interlocuteur-maire: « *Non, non, ils aimeraient bien, ils le pensent, sauf que ils doivent entendre aussi qu'on a pas la réponse. Ce qui est terrible, c'est de ne pas répondre.* »[686]. En un sens, les croyances en la surpuissance du maire constituent une contrainte de rôle, mais par souci de cohérence nous avons décidé d'aborder davantage cette question dans le chapitre précédent dédié aux causes de la crise d'identité des maires, auquel nous renvoyons donc le lecteur. Continuons sur les

685. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim, de 2008 à 2017, comme une Bas-Rhinoise de 782 habitants.
686. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.

contraintes liées à cette proximité.

3.2 Une contrainte de temps variable d'un maire à l'autre

Lorsqu'on interroge les maires sur leur pratique du terrain, on a très vite le sentiment que les pratiques relationnelles formelles ou informelles, sont gérées selon une temporalité un peu diffuse, et parfois difficile à objectiver. D'ailleurs, il nous aura été au cours de notre recherche, difficile d'obtenir suffisamment d'agenda de maire pour nous faire une idée plus précise de la contrainte de temps que représentent les différents types de proximité. D'autant que chaque maire semble avoir sa pratique et sa façon de s'approprier les formes de proximité, protocolaire, informelle, etc. De prime abord, il semble qu'il y ait en tout cas, une grande variabilité du volume temps consacré à la proximité. Il y a de nombreuses raisons qui peuvent l'expliquer, notamment en lien avec le maintien d'une activité professionnelle des élus, mais aussi du cadre presque domestique qu'est la commune et les croyances qui en découlent sur le maire. Regardons quelques extraits d'entretien sur la part de temps prise par le contact à l'habitant au sens large, avant d'en dire davantage :

> « *C'est que l'on est maire à 100% du temps. C'est-à-dire que les gens viennent chez vous le week-end, vous passent des coups de fil le dimanche, H-24, au grand dam de la famille,* [*E J : C'est un sacerdoce*]*, c'est de cet ordre-là* »[687]

> « *C'est une part qui est toujours présente, quand je promène mon chien le matin, à 7h, 7h30 du matin, ça commence. Et, c'est des rendez-vous formels en mairie, entre 5/6 par semaine. Et puis, ensuite, c'est dès qu'on est dehors. Le maire c'est, enfin le maire, l'élu d'une collectivité comme la commune doit être quelqu'un d'abordable et de disponible. Et, c'est ce que demande les gens. Dans l'imagerie populaire, le maire où les adjoints, sont encore ceux qui sont abordables, c'est les élus de terrain.* »[688]

> « (sur le temps consacré aux activités de proximité) *C'est, trois heures, sur les quarante heures que je fais. Donc voilà, un bon un dixième. Ça dépend ce que vous mettez là-dedans, Une fois par semaine, je vais toujours, comme ça, embrasser mes petits vieux. Je suis rentré l'autre jour, chez ma femme, écoute j'ai embrassé mes petits vieux, pour des noces d'Or. Mais je me suis aperçu qu'ils avaient un an de moins que moi. (rires). Donc, ouais ça dépend ce que vous mettez là-dedans., etc.* »[689]

> « *Oui de temps en temps, je fais ça. Les associations quand ils font des manifestations, je dirai le contact avec la population, un bon 20%* »[690]

687. Entretien avec Frédéric Pfliergersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4161 habitants.
688. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
689. Entretien avec René Shaal, maire de Lipsheim, commune Bas-Rhinoise de 2632 habitants
690. Entretien avec Théo Klumpp, ancien maire de Oberhausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de

Nous pouvons ici constater la grande variabilité du volume de temps déclaré qui semble être accordée aux activités de terrain, et donc à la proximité. Là, on ne peut pas nier qu'il y ait une part de contrainte engendrée par la proximité. Bien sûr, tout cela dépend des mandats que les maires considérés ici, possèdent par ailleurs, et également de la cohabitation éventuelle avec une activité professionnelle, et bien sûr de la commune elle-même. Dans les passages ci-dessus, les maires sont soient à la retraite, et pour l'un en disponibilité de la fonction publique et conseiller régional. On peut déjà, et même sans avoir eu accès aux agendas des édiles, conclure que le temps accordé à la proximité dépend aussi de la conciliation avec une activité professionnelle, ou de la conciliation avec d'autres mandats locaux ou nationaux, et également de la commune et de ses habitants. Nous pouvons largement prétendre à une grande disparité de la distribution de ces activités liées à la proximité, avec en prime l'impression de passer du tout au presque rien. Dans cette idée, attardons-nous, sur le propos de cet autre interlocuteur-maire sur le contact à l'habitant. Ce dernier nous disait que cela ne représenter même pas 10% du temps : « *Je dirai que c'est variable, (E J : 20% du temps ?). Non, je dirai pas, 10% de temps* »[691]. Il est donc difficile de monter en généralité en la matière. Chaque maire accorde aussi du temps à ces pratiques, en fonction du style qu'il souhaite donner à son mandat, et du niveau de sollicitations de ses concitoyens, mais aussi de la largeur du tissu associatif, une autre place aux activités relationnelles. De ce fait, nous avons donc décidé d'évoquer et de développer une analyse, certes incomplète et approximative sur cette contrainte de temps. Plus important encore, nous avons choisi de le faire au sein d'un développement beaucoup plus large sur la ressource plurielle que constitue le terrain. Car, nous pensons malgré tout que le terrain offre pour les maires une formidable opportunité de se distinguer et se différencier, et la variabilité du volume de temps accordé à la proximité semble être aussi un élément probatoire en la matière.

D'ailleurs, on sent bien que les maires considèrent cette proximité et cela quel que soit le temps qui lui est accordé, comme une forme de valeur ajoutée du mandat. Cela ressort particulièrement, lorsqu'on les interroge sur l'importance du contact à la population dans la conception qu'ils ont de leur fonction : « *Ah, oui, oui, sinon, je le ferai pas, si j'avais, si j'étais un maire ici, juste avec ça (bureau) et avec mon administration municipale, non ça serait un job, ça serait un métier. Le rôle de maire, c'est pas un métier.* »[692]. Aussi, il faut sans doute voir dans cette

5381 habitants.
691. Entretien avec Bernard Eglès, maire de Mittelhausbergen, commune Bas-Rhinoise de 2035 habitants.
692. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim commune Bas-Rhinoise de 4726 habitants.

pratique du « terrain », l'occasion d'une stylisation de la fonction. Il faut donc voir en quoi la proximité peut être une ressource distinctive pour le maire, au moins autant qu'une contrainte de rôle totalement subie, et nous y venir dans la suite de notre analyse.

3.3 À chaque maire sa proximité : Une ressource de stylisation pour le petit maire

Nous avons pu voir depuis le début de chapitre, et plus globalement depuis le début de cette recherche, que le personnage du maire additionne plusieurs registres de légitimité. En effet, nous avons déjà souligné la particularité du charisme spécifique aux petits maires, qui est une forme de charisme fondée sur une autorité mixte, celle de chef porteur d'une vision, celle du confident à l'écoute, celle de maître au travers de la gestion de projets,celle de père en tant que garant des traditions, etc. Aussi, le maire varie-t-il les registres de légitimité, puisqu'on peut parler de légitimité par la proximité physique, de légitimité par la proximité émotionnelle, d'une légitimité managériale par le portage et la gestion de projets, etc. Ce qui est intéressant ici, c'est que la légitimité du maire est aussi issue des liens symboliques très forts qu'il développe dans le cadre de cette proximité. Nous venons de voir que la pratique du terrain permettait au maire de manier à la fois une ressource identitaire très forte, une ressource mémorielle, au sens d'une mémoire affective du rôle de maire, et finalement une ressource psychologique et émotionnelle. Une fois fait ce constat, il semble difficile de penser que le maire subit complètement son rôle, il possède une marge de manœuvre et une amplitude de rôle, et cela d'autant plus dans un environnement marqué par des relations ponctuelles et parfois singulières La forme de charisme dont il est auréolé lui ouvre des possibilités de se distinguer par la proximité. Une fois considéré cet aspect, le travail de proximité est selon nous nécessairement une ressource professionnelle, et qui plus est une ressource qui peut devenir distinctive. En effet, ce travail de terrain dont nous venons de voir quelques facettes au travers des témoignages de maire, implique forcément un « sens du jeu » une « habilité à agir » et à marquer sa « présence ». De ce fait, le titulaire de la fonction peut en quelque sorte jouer avec son rôle, afin d'en styliser l'incarnation dans certaines situations et selon les configurations d'acteurs en présence. Il le fait ne serait-ce que parce que il doit s'adapter à des attentes de rôle. Le jeu résiderait déjà en partie dans l'adaptation aux attentes des concitoyens comme le notait d'ailleurs Jacques Lagroye[693]. Le mandat de maire, plus encore que d'autres mandats, implique une production de formes de présentation de soi assez

693. Lagroye J., « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », art. cité.

variée, une gestion de l'expressivité et des émotions, et corollairement un travail de cadrage des impressions suscitées chez les concitoyens. On ne peut nier un travail identitaire et émotionnel. Voilà pourquoi, nous nous plaçons souvent depuis le début de ce travail de thèse dans une perspective interactionniste et logiquement Goffmanienne[694], car le maire doit se mouvoir dans les interactions, avoir un certain sens du placement corporel, savoir marquer sa présence tout simplement, sans que cette dernière relève toujours d'une activité discursive et sans forcément qu'elle donne le sentiment d'être stratégique. Jacques Lagroye[695], et également Pierre Bourdieu[696] pour qui le corps croit toujours en ce qu'il joue, ont bien montré à quel point le métier politique ne nécessite pas seulement la maîtrise d'un ensemble formalisé de connaissances et de savoir-faire. Il faut aussi et surtout posséder un sens pratique, donné par l'expérience du jeu, et il faut bien le dire ce mandat dans les petites communes permet l'acquisition d'un certain « sens du jeu ». On peut dés lors sans trop de risque arguer que la proximité reste pour les maires une véritable ressource de singularisation. En effet, elle permet de faire exister leur mandat, de lui donner une épaisseur, et par là de valoriser leur identité professionnelle tout en ayant la possibilité de s'adosser à une symbolique territoriale différente, d'une commune à l'autre Chaque commune est une scène différente en quelque sorte. Rappelons ici que le travail de représentation, implique une dimension théâtrale en seconde analyse, comme le note Roger Chartier[697], et on peut concevoir, sans être original cependant, le travail de terrain de l'élu comme le lieu privilégié des formes de stylisation et d'exhibition de l'identité mayorale. En effet, il n'est pas ici question de compétences techniques, mais plutôt de présence, de disponibilité, et d'écoute. Tout cela relève davantage d'un « naturel », voire d'une certaine bonhomie, avec des nuances dans le travail d'incarnation d'un maire à l'autre. Là encore, sur ce dernier point, les entretiens avec les maires sont porteurs d'une foule d'informations très utiles. En témoigne les trois extraits d'entretien, qui vont suivre, dans lesquels les maires évoquent leur conception et leur pratique de la proximité :

> « *D'abord, je trouve que la première communication, c'est le comportement de l'élu par rapport à ses concitoyens. C'est justement, est-ce qu'il est à l'écoute ? Est-ce qu'il les reçoit ? Après, il y a le transfert des messages. Comment est-ce que l'on peut porter un certain nombre de messages à la communication ? Pour expliquer ce que l'on fait, les projets. Pourquoi on n'a pas fait, ceci ou cela, à travers cela. Il y a plusieurs vecteurs.* »[698]

694. Goffman E., *Rites d'interaction*..., *op. cit.*
695. Lagroye J., « être du métier », art. cité.
696. Bourdieu P., *Le sens pratique*..., *op. cit.*
697. Chartier R., « Pouvoirs et limites de la représentation. Sur l'œuvre de Louis Marin » , art. cité.
698. Entretien avec Gilbert Schoely, ancien maire de Barr de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 7197

« *Spontanément, ah ouais, ouais, moi je fais du vélo* [*E J : Oui, j'ai vu*], *je suis venu en vélo cet après-midi, et pis, quand je me promène certains après-midi, ou le week-end, et que des gens veulent me dire un mot, ou me poser une question, ou veulent me signaler quelque chose, faut être réceptif à ça. Maintenant tout le monde n'aime pas trop ça quoi.* »[699]

« *C'est ça, c'est un style de management qui accepte de dire, le maire n'est pas en situation de contrôle de ces événements-là (fêtes de village), et ça n'est pas possible qu'il le soit parce que sinon, cela devient un sujet politique et parfois électoral et là, ça ne l'est pas. Le maire, vous allez à Quatzenheim, ce jour-là, le maire, il ne fait pas seulement le discours, il fait les tartes flambées. [E J : comme les autres concitoyens]. Tout à fait, c'est une approche qui est différente, et il est à sa juste place, comme un bénévole comme les autres.*»[700]

En analysant les passages ci-dessus, on voit bien, que d'un maire à l'autre, il y a différentes conceptions du « faire proche ». On peut parler d'une façon de styliser cette proximité qui est propre à chaque maire, malgré les contraintes inhérentes à cette fonction. Certains, mettront « la main à la pâte » dans l'organisation très opérationnelle des fêtes, ou des autres manifestations collectives. D'autres iront à la mairie en vélo, une façon de mettre en scène une présence très informelle et de coller parfaitement au modèle de la communauté villageoise avec ce qu'il comporte « d'informalité ». Dans une certaine mesure, à la marge, il y a bien un travail conscient de stylisation de l'incarnation de la fonction de maire à cet échelon de commune. Chaque maire capitalise sur certains traits, certaines pratiques, etc. Dès lors, dire que l'apprentissage du métier d'élu local et de maire se fait en deçà de la conscience n'est pas tout à fait satisfaisant selon nous. Nous pensons que le maire peut activer certains schémas qui composent « l'expérience du jeu » liée à cette proximité. C'est d'une certaine façon ce qu'a montré Rémi Lefebvre[701] dans son analyse du travail d'ancrage territorial de Martine Aubry à Lille. Il y a un certain nombre de modalités du « faire-proche », qui certes apparaissent comme incontournables pour travailler un territoire, mais avec lesquelles et sur lesquelles l'élu peut tout à fait bricoler et piocher. En d'autres termes, lorsque le maire pratique son terrain, il y a aussi un travail maîtrisé et conscient de « face-work » pour reprendre cette notion d'Erving Goffman. Voilà pourquoi, il n'y a pas que contrainte de rôle

habitants.

699. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.

700. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim, de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.

701. Lefebvre R., « S'ouvrir les portes de la ville. Une approche ethnographique des porte-à-porte de Martin Aubry à Lille », *in* Lagroye J., Lehingue P., Sawicki F.,dir., *La mobilisation électorale municipale,* Paris, PUF, 2004, et Lefebvre R., « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », art. cité.

dans ce travail de représentation, mais aussi une réelle possibilité de s'approprier les standards du « faire-proche », de les choisir et les combiner afin de personnaliser cette proximité. Les maires ne s'en cachent d'ailleurs absolument pas, il y a une part de jeu nécessaire à l'adaptation de ce travail de proximité comme le montre cet autre extrait :

> « *C'est quelque chose qui se travaille, ça n'est pas quelque chose qui est " inné " chez moi. Ça se travaille par un aspect physique, je suis en jean et en baskets ce matin. À 11 heures, j'ai une inauguration de logements sociaux, je devrai être en costume-cravate. Après, il y a l'attitude et l'expression, on peut discuter à bâtons-rompus autour d'une table, et après respecter la hiérarchie, le " process " d'une réunion publique, d'une réunion avec le préfet. Le 11 novembre lorsqu'on fait le discours avec l'écharpe tricolore, ça n'est pas la même chose que lorsqu'on a une réunion avec les adjoints. C'est une forme, c'est une forme de " Comedia dell arte ". On a des rôles différents, on joue des rôles différents. Ça c'est clair.* »[702]

En ce sens, on peut concevoir le travail de représentation au travers d'une prise de rôle dont les modalités peuvent être choisies et stylisées dans une certaine mesure. Cet extrait pourrait du moins le laisser penser. Le maire possède tout de même un arsenal assez large pour « être là » et « présent » dans sa commune. Aborder la stylisation comme ressource, nous semble donc essentiel, car la proximité implique une aptitude à manipuler les situations comme le note Christian Le Bart[703]. Et d'ailleurs, la proximité n'exclue en rien l'originalité et la singularité, c'est peut-être même le contraire. Les maires peuvent tout à fait modifier une séquence de proximité selon des caractéristiques qui leur sont propres, des compétences acquises antérieurement, un parcours biographique impliquant une autre conception de l'incarnation de ce mandat local. Et nous terminerons ce développement sur la ressource de stylisation, en soulignant que nous retrouvons dans les pratiques décrites par les maires, cette idée de montée en singularité. Enfin, notons que le terrain implique vraisemblablement un travail de stylisation car le régime d'engagement par la familiarité est rappelons-le difficilement partageable par le langage**,** d'où l'importance du travail de monstration via les postures émotionnelles. On peut parler d'ethos au sens de manière d'être pour « faire proche », pour se montrer accessible, disponible, ouvert à l'échange, enclin à l'écoute, etc. Parler d'ethos de simplicité et de proximité n'est donc pas impropre. Il faut d'ailleurs noter ici que l'ethos est un outil qui reste opératoire pour expliquer les récurrences de comportements et de pratiques. Cette notion prend là aussi un sens particulier dans un contexte où le maire, personnage incarné et représenté baigne dans une environnement marqué par des changements de

702. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
703. Le Bart C., « L'art d'être là », *in* Le Bart C., Lefebvre R., dir.*, La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques,* Rennes*,* PUR, coll. « Res Publica » 2005.

grandeurs comme le montre cet extrait : « *Je pense que, ouais, ouais, vous le traduisez bien, il faut s'adapter. Des fois, on s'adapte au plus grand nombre, et des fois on s'adapte aux problèmes du quotidien. Ouais, moi, j'ai des rôles.* »[704]**.** Et justement, nous allons à présent nous pencher sur la façon dont les maires ajustent, leur pratique de la proximité à une relation concitoyens-maire, qui semble parfois imprégnée par une dynamique d'individualisation. Nous pouvons donc en conclure, au moins temporairement que que la pratique de la proximité sous ses diverses formes rend possible un travail de stylisation, au sens d'une singularisation de l'incarnation du rôle de maire. On peut penser que plus les édiles cherchent à « faire-proche », plus ils cherchent aussi à se distinguer, à leur façon. Cela semble assez vrai dans les petites communes, car cette proximité est faite d'un contact à la fois épisodique, et plus diffus, appelant un registre davantage domestique qui favorise la montée en singularité. La marge de stylisation du rôle existe bel et bien, elle résulte d'ailleurs de ce jeu de représentation entre « proximité » et « distance », qui prend une tournure particulière dans les petites communes. Cela d'autant plus, que les maires ne sont pas les seuls à produire et à inspirer cette proximité dont on parle tant, et cela quelle que soit la forme qu'elle prend : protocolaire, informelle, ou « néoclientéliste ». En effet, ils composent aussi avec un environnement communal, qui dans les communes dont la taille se situe entre mille et cinq mille habitants est marqué par des usages parfois tantôt singuliers, tantôt familiers, de la personne du maire. Il faut revenir sur cette impression d'environnement presque domestique, et sur l'influence que cela peut avoir sur la façon de faire exister ce mandat, de le légitimer par une relation entre maire et concitoyen forcément un peu différente.

Section 4 : Une relation maire/concitoyens marquée par des usages domestiques

Parler de proximité dans une commune de moins de cinq mille habitants, et qui plus est dans les communes rurales pourrait relever de l'évidence. Même si, nous devons toujours faire preuve d'une forme de détachement clinique vis-à-vis d'une telle évidence, il faut tout de même reconnaître que dans les communes de cette taille, les relations entre le maire et ses concitoyens s'inscrivent dans un ordre que l'on pourrait sur bien des aspects qualifié de domestique. Certes, le local n'est pas égal à domestique, nous le savons bien, et pourtant tout nous amène à penser que nous sommes assez loin de l'ordre civique traditionnel, qui a longtemps prévalu en matière de représentations utiles du pouvoir, et de l'administration

704. Entretien avec Béatrice Bullou, maire de Mundolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4767 habitants.

censée mettre en œuvre les politiques publiques. Les représentations qui président la relation maire/concitoyens semblent renvoyées à une forme d'immédiateté relationnelle, au règne de l'opportunité et de la circonstance, à l'habilité à agir, etc. Bref, nous sommes très loin d'une action publique au sens classique du terme ayant la distance comme condition d'efficience et de justesse. Bien au contraire, la relation maire/concitoyens telle qu'elle nous est décrite par les maires, nous semble parfaitement coller à l'idéologie contemporaine de l'individualisation, prônant l'écoute des singularités, la prise en charge individuelle des problèmes. Elle est aussi marquée par l'omniprésence et la valorisation des relations en face en face. On est très loin de l'idée de distance bureaucratique sur laquelle se fonde « l'ordre civique ». Selon les standards de « l'ordre civique », la proximité telle qu'elle est parfois décrite par les maires pouvaient en effet être considérée comme relevant d'une pente dangereuse. En effet, elle serait plutôt l'apanage des politiques paternalistes, clientélistes, claniques, etc. Il s'agit d'ailleurs de la critique habituelle que fait l'ordre civique à l'ordre domestique, comme le remarquent Luc Boltanski et Laurent Thévenot[705]. À l'échelon de communes qui nous intéresse, les représentations utiles s'imposent forcément comme locales et nous retrouvons un peu dans cette relation entre le maire et ses concitoyens, le modèle de grandeur décrit par Luc Boltanski et Eve Chiapello dans le « *nouvel esprit du capitalisme* », c'est-à-dire des relations bien souvent appréhendées sur le mode de l'expérience personnelle, de la singularité, etc. Chacun semble avoir ses usages ou son usage de la relation à la personne du maire, tout en partant de la représentation naturalisée, selon laquelle, la réponse aux problèmes et aux demandes sociales doit s'opérer, toujours au plus proche. Dès lors, le maire reste le personnage le mieux placé. Voilà pourquoi, on entend souvent dire et l'on peut également le lire, que l'usager se transforme ou se comporte parfois en « client individualisé » entretenant une conception parfois « consumériste » de leur relation au maire, sans pour autant. Il est malgré tout difficile à ce stade de notre travail de parler de clientélisme. Un terme qui est par ailleurs polysémique et aux usages variés et parfois intéressés. Nous traiterons de l'évolution de ce phénomène dans le chapitre sur la requalification du phénomène clientélaire en proximité. Cela étant, nous pouvons d'ores et déjà faire l'hypothèse que l'apparition d'un clientélisme symbolique semble étroitement liée à l'imprégnation de cette idéologie de la proximité par les valeurs néolibérales, et les usages de la relation maire/concitoyens qui peuvent en découler. Avant d'en arriver à cette question du clientélisme, regardons déjà de plus près la façon dont les maires adaptent leur façon de « faire proche », en s'adaptant à un

705. Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur, op. cit.*

environnement domestique où le registre de la familiarité semble dominer.

Dans cette seconde section, nous allons donc d'abord souligner à quel point les relations entre le maire et ses concitoyens à cet échelon de communes, du moins, semblent être régies par un ordre domestique, dans lequel le concitoyen a parfois des allures « d'usager intime ». Selon cette idée, le maire peut-être vu comme un repère familier, et une modalité d'action évidente, ouvrant éventuellement sur une forme « d'habilité à agir ». Puis, nous verrons comment les maires, adaptent leur façon de « faire-proche », à cet environnement domestique, qui est aussi un espace de jeu, où les engagements semblent à la fois ponctuels, familiers ne répondant pas forcément à un régime d'action normal. Ici, nous parlerons d'un espace où les sollicitations semblent pour le moins diffuses. Pour terminer ce chapitre, nous verrons que dans cette environnement domestique, qu'est la commune, le maire est un repère habituel et parfois une modalité d'action possible. Nous poserons la question de l'émergence éventuelle d'une relation « consumériste » à la personne du maire. Dès lors, que pourrons-nous dire de cette idée d'intérêt général communal assez éloigné de l'acceptation que nous avons de cette notion par ailleurs, selon un modèle plus classique

Avant d'en arriver au cœur de cette section, notons que depuis une quinzaine d'année au moins, de nombreuses recherches évoquent une transformation en profondeur des modes de légitimation du politique. L'une des causes en serait cette exigence de proximité colorée des valeurs néolibérales, une exigence de proximité qui n'est plus seulement physique, mais aussi émotionnelle. En la matière cependant, rien n'est tranché, et il nous sera malgré tout difficile de contribuer à valider cette hypothèse. Cependant, pour ce qui est de notre terrain, les petites communes, il semblera difficile de parler d'un basculement des modes de légitimation du politique, car la proximité a toujours fait partie intégrante de l'identité professionnelle des maires, qui font depuis déjà longtemps le « relais » entre puissance publique et concitoyens. Aussi, arguer que le maire est une « porte d'entrée » ou un « guichet d'entrée » n'est pas vraiment nouveau. En revanche, ce qui nous apparaît assez clair, c'est une tendance à la descente en singularité, et corollairement l'existence d'une rhétorique du cas par cas. Cette dernière semble d'ailleurs être présentée comme la règle et non l'exception, comme nous allons le voir. Aussi, dans l'espace public communal, peut-on réellement parler de confrontation entre deux registres de légitimité ? En effet, si le maire produit une identité collective, au sens d'un sentiment appartenance et de reconnaissance, il semble le faire aussi

via des prestations plus individualisées. Notre propos consistera aussi à démontrer que « l'ordinaire communal » est de nature à engendrer une certaine relation au maire, et que cette relation s'accommode bien d'une idéologie néolibérale qui reste dans l'ère de notre temps.

4.1 Le maire : Un repère familier dans un environnement communal « domestique »

De prime abord, il n'est peut-être pas toujours évident d'affirmer que le maire constitue un repère familier. Et pourtant, il n'est pas non plus aberrant de considérer qu'il puisse faire l'objet d'un rapport presque domestique. D'autant que, les édiles peuvent tout à fait intégrer, et ils le font d'ailleurs, cette dimension domestique à leur rhétorique de légitimation, afin de valoriser les aspects distinctifs de de ce mandat de proximité. D'ailleurs, les titulaires de ce mandat ont tout à fait intérêt à cultiver cette image d'homme de confiance sur lequel on pourrait toujours compter. Pourtant, lorsqu'on écoute les édiles, on a toujours l'impression que l'individualisation des relations, et une forme d'immédiateté relationnelle parle davantage que des règlements administratifs perçus comme plus abstraits. Il y a cette idée, que l'informalisation, le fait de parler d'une situation « entre deux portes » ou au « détour d'une rue », permettrait de dénouer bien des problèmes, ou au moins de clarifier bien des sujets. Tout cela, nous amène à penser qu'il probablement pertinent de questionner cette relation maire/concitoyens par les entrées que constituent l'ordre domestique et ce registre de la familiarité. En effet, cette dimension domestique ressort déjà particulièrement dans l'accessibilité à la personne du maire, et la façon dont ce dernier peut être interpellé hors de la mairie. Les quatre extraits d'entretien qui vont suivre apparaissent assez significatifs de cette forme d'immédiateté relationnelle qu'implique l'environnement communal :

> « *Alors là, c'est vraiment le contact direct. Les concitoyens dans ma commune, c'est vraiment une petite commune. Je me promène avec mon chien, ou avec mes enfants lorsqu'ils étaient petits. Ils viennent me toquer à la fenêtre lorsque je suis chez moi. Donc, c'est vraiment un contact très simple.* »[706]

> « *Il y a des jours, on est dans la rue, par exemple, je vais au marché, on va m'interpeller pour un truc ou l'autre.* [*E J : Personne ne vient toquer chez vous ?*]. *Il y en a un ou l'autre (des concitoyens) qui l'ont fait et je leur ai expliqué que j'étais chez moi. Une ou deux fois en six ans et c'est vraiment des trucs particuliers.* »[707]

> « *C'est variable,* [*E J : Dans quel cadre, cela peut être informel ?*], *oui oui bien sûr en*

706. Entretien avec Sophie Rohfritsch, ancienne maire de Lampertheim de 2001 à 2017 commune Bas-Rhinoise de 3351 habitants.
707. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.

déambulant. C'est pour ça que quand, il y a les vacances, il faut partir parce que sinon vous n'en n'avez pas ! Non, les gens me connaissent et m'interpellent, et c'est bien comme ça aussi. Bon souvent, il y a les choses à traiter de médiation, d'arbre qui est trop près de la clôture, ou les gens se parlent pas. Parfois c'est triste, on se dit qu'ils ont de la chance de pas avoir d'autres soucis. Des problèmes multiples et variés.»[708]

À la lecture de ces quatre extraits d'entretien, il n'est absolument pas impropre de considérer que dans ces communes, les titulaires de la fonction de maire sont reconnus, identifiés, et sont par conséquent et de temps à autre, l'objet d'interpellation spontanée. Plus encore, il est assez cohérent d'envisager la relation au maire selon un rapport presque domestique, puisque certaines personnes n'hésitent pas à le solliciter jusque chez lui, ou en-dehors de ces heures en mairie. On a toujours cette impression que le maire devrait toujours être disponible. En ce sens, nous pouvons avancer avec quelques prudences certes, que le maire constitue un repère familier pour certains de ses concitoyens. Bien sûr, nous ne nions pas que les maires puissent grossir le trait de cette forme de « domesticité », d'autant qu'ils déclinent toujours à merveille cette rhétorique de la disponibilité qui est, en soi, porteuse de cette vraie « proximité » dont parle temps les maires. Une proximité faite d'émotions, d'affinités. Cependant, il apparaît très vite clair que les règles d'engagements à la personne du maire sont teintées de familiarité et « d'informalité », et elles n'ont rien à voir avec celles qui président la relation au maire dans les grandes villes, et même les villes de taille moyenne. Aussi, on peut dire, que les registres qui régissent la relation maire/concitoyens sont donc assez différents de ce que l'on peut constater pour d'autres tailles de communes. Et, il en découle donc une autre approche de la relation de proximité avec le maire, et des usages du rapport aux maires.

4.2 Le maire et ses « usagers intimes »

Nous avons vu dans la réflexion engagée plus haut que la relation au maire semble marquée par un rapport presque « domestique » qui implique d'ailleurs assez bien cette idée que la compétence principale des petits maires est une compétence émotionnelle. Aussi, il nous semble tout à fait pertinent de considérer les habitants de ces communes comme des « usagers intimes », pour reprendre à des fins d'analyse, le concept de Laurent Thévenot[709], et les constats de Marc Berveglieri[710] sur le rapport à l'environnement habité. En effet, quel regard porte l'habitant d'une petite commune sur son environnement immédiat, environnement dans

708. Entretien avec Pia Imbs, maire de Holtzheim, comme Bas-Rhinoise de 3696 habitants.
709. Thévenot L., « L'action qui convient », art. cité.
710. Breviglieri M., *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*..., *op. cit.*

lequel le personnage du maire s'inscrit évidemment. D'ailleurs la personne du maire peut faire partie des repères singuliers et personnels de certains habitants. D'une certaine façon, le rapport au maire semble empreint d'une forme de simplicité, et surtout d'une forme de « débrouille », même si il faut rappeler, que selon l'enquête de Ipsos[711] sur les attentes municipales des français menée en juin 2019, seuls 24% des personnes interrogés disent avoir déjà contacté leur maire, notons tout de même qu'ils représentent 36% dans les communes de moins de deux mille habitants. Ce chiffre augmente donc à mesure que l'on descend en strate de communes. Les extraits ci-dessus semblent déjà indiquer que le maire peut toujours, le cas échéant, être une oreille, un conseil, un facilitateur. Mais tout cela reste tout de même très diffus et difficilement objectivable. D'autant qu'il s'agit toujours de la perception et du vécu des maires interrogés. Cela étant la personne du maire, pour les concitoyens semblent faire l'objet d'un type d'engagement familier au sens où il peut-être une voie d'action toujours « éventuelle » à disposition des concitoyens, du moins, peut-on le supposer. C'est ce que dénotent parfaitement ces deux extraits du même entretien :

> « *Et, quand on voit ce qui s'est passé ces dernières semaines (la crise des gilets jaunes), c'est un problème. Regardez voir, ce que je vous dis, dans ma commune, on a un ou deux cas social. Bon très bien, mais ils viennent me voir, ils viennent pas à la mairie, ils viennent chez moi à la maison, ils me sonnent, ils disent Jean-Marie, j'ai un problème, j'arrive plus, j'ai ceci, je dis attends, maintenant il est samedi après-midi, on peut quand même voir ça lundi matin, bon d'accord, ok. Et donc, au lieu de faire des conneries, ils viennent et ils savent que tu essayes de chercher une solution. Bien sûr, que je comprends qu'en ville, c'est pas possible, le maire ne peut pas recevoir les gens comme ça, même les adjoints ne peuvent pas.* »[712]

et :

> « *Mais, il faut être prudent, moi j'avais aussi quelqu'un qui vient et me dit écoute, je voudrai te dire ma femme elle peut devenir dangereuse parce qu'elle est sous l'emprise de... Et, je dis attend : Est-ce que tu viens pour me le dire en tant que maire ? Parce que si tu me le dis en tant que maire, je dois agir, parce que, parce que (mon interlocuteur se répète). Si tu me dis qu'elle est potentiellement dangereuse, il peut arriver quelque chose, et bien il faut que je le signale au service sanitaire, à son truc. Ah non, non, non surtout pas. Je dis attend, mais alors ne m'en parle pas, parce que si tu m'en parles, ah non non je t'ai rien dit, je voulais te le dire en tant que copain* »[713]

Plusieurs choses ressortent de ces deux extraits. Une fois encore l'on retrouve, cette figure d'un maire à l'écoute en lien avec cette l'autorité du confident dont nous avons déjà parlé. Mais pour revenir à notre propos immédiat, on ressent aussi clairement cette modalité d'action

711. Foucault M., *Enquête sur les attentes municipales des Français auprès 15 308 personnes inscrites sur les listes électorales..., op. cit.*
712. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire de Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.
713. *Ibid*

que constitue le maire. Et, on comprend que cette dernière résulte d'une distribution particulière du type d'engagement à l'égard de celui qui personnifie le pouvoir municipal. En effet, le maire est ce repère familier qui fait en quelque sorte partie du « décor ». C'est-à-dire cette figure de proximité avec laquelle on traite en personne, *de visu.* Le maire, fait parfois l'objet d'une exploration familière, au sens où, tout le sait où se trouve la mairie, et ajoutons que dans les petites communes beaucoup de personnes savent où le maire habite et vit. Les concitoyens ont également une certaine connaissance des événements auxquels participe rituellement le maire. Nous sommes donc ici en présence du régime de la familiarité tel que décrit et étudié par Laurent Thévenot[714]. Aussi, nous pouvons dire qu'avec le temps, le concitoyen peut se constituer des usages diversifiés de sa relation au maire. Entendons-nous bien, ça n'est évidemment pas forcément la règle, tout le monde ne connaît pas son maire, et de surcroît peu de gens ont réellement besoin du maire. Le recours au maire est évidemment variable d'un maire à l'autre, et d'une commune à l'autre. Cela étant, cette relation familière au maire peut dans certaines situations relever d'une forme « d'habilité à agir » en toutes circonstances.

4.3 La relation au maire, une forme singulière d'habilité à agir

À ce stade de notre analyse, la question mérite d'être posée. En effet, nous avons vu que le maire peut être considéré comme un repère familier, notamment dans une petite commune. Il est toujours là, au cas où, disponible, toujours potentiellement accessible. Sans aller jusqu'à parler d'un homme à tout faire, il faut bien avouer que l'édile semble être l'objet d'un usage singulier au gré des occasions. La relation au maire est d'ailleurs souvent décrite, par les intéressés comme ponctuelle, impromptue. En effet, nous avons pu noter dans le discours des édiles, de nombreux passages et descriptions où les habitants semblent se déplacer en mairie ou interpeller le maire pour des demandes très diverses, et nous pensons qu'il faut questionner ce caractère, semble-t-il, un peu spontanée de l'usage de la relation au maire. Aussi, nous faisons l'hypothèse que la relation au maire peut être conçue comme une forme particulière d'habilité à agir, dans certains cas seulement. Nous ne nous risquerons pas à esquisser la figure d'un concitoyen ayant une visée instrumentale et utilitaire à l'égard du maire posant par là, les bases d'une forme de consumérisme. Sur ce point, notre terrain manque d'éléments probatoires. En effet, dans la perception que les maires ont des attentes de leurs concitoyens,

714. Thévenot L., « Le régime de familiarité. Des choses en personne », art. cité.

il semble y avoir des indices allant malgré tout en ce sens. Dans l'immédiat, revenons plutôt sur cette forme d'habileté à agir, au travers des trois extraits d'entretien qui vont suivre :

> « *Non, non, non, et tout à l'heure, bon il y avait quelqu'un qui m'a interpellé pour son problème de permis, j'ai dit Marcel, écoute, je vais regarder et je me renseigne, et ça c'est très important le fait de ne pas dire écoute, rappelle-moi demain ou dans huit jours, parce qu'il peut me rappeler. Moi, je suis pas forcément disponible, j'ai pas la réponse. Donc, je dis écoute, je regarde et je te rappelle, donc c'est toi en tant que maire qui " vas vers".* »[715]

> « *Alors, c'est une question qui me parle, parce que, il y a des situations, notamment des conflits de voisinage, qui se résolvent par le simple fait d'en discuter quoi. J'ai été reçu à la mairie, par le maire, il m'a dit de calmer le jeu, d'être patient. Bien sûr pas tous, ça suffit, par moment, ça suffit, juste le fait d'avoir été considéré par l'élu local.* »[716]

> « *C'est pas forcément le maire, c'est je dirai la mairie. Et là, limite, il faudrait que vous interrogiez les agents d'accueil qui eux, sont au front, si je puis dire, et qui recueillent l'ensemble des questions, qui elles sont un petit peu saugrenues. Dès qu'il y a quelque chose qui va pas, limite demain, vous avez une ampoule qui marche pas à la maison, je dis pas dans la rue, et bien, on appelle la mairie, voilà.* »[717]

Suite à ces extraits d'entretien, on voit bien l'usage parfois assez singulier que certains habitants, font de la personne du maire, et des services municipaux plus largement. Même si cet usage pourrait donner l'impression d'être parfois assez diffus, et difficile à cerner avec précision, pour autant, on serait tenté de dire que parfois le maire est vu comme un « objet personnel » qui s'inscrit dans une forme de routine communale. On vient lui demander toutes sortes de choses le cas échéant, et en ce sens, on peut considérer que l'usage du maire se fait selon un registre domestique, un registre renforcé par la posture de disponibilité. D'une certaine façon, on peut avancer l'idée d'une singularité de l'usage de la relation au maire, pour reprendre et appliquer les analyses de Marc Breviglieri[718] sur le rapport singulier à l'environnement vécu. Finalement, le maire est l'objet d'une expérience presque habituelle, mais qui reste empreinte de singularité, et de ce point de vue, le contact au maire, plutôt que de parler de recours au maire, ne s'inscrit pas dans un régime d'action normale, car il fait parfois office de « raccourcis ». Là se trouve probablement de le cœur de notre propos. En effet, certains maires, et nous avons pu le constater, se demandent parfois pourquoi on vient les voir. Ils sont légitimement étonnés par les requêtes qui leur sont soumises. Nous pouvons

715. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire de Olhungen de 2001 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.
716. Entretien avec Marc Herrmann, maire de Furdenheim, commune Bas-Rhinoise de 1313 habitants
717. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.
718. Breviglieri M., « Habiter l'espace de travail. Perspectives sur le routine », *Revue Européenne d'histoire sociale*, 9, 2004.

même avancer que dans certains cas, il ne semble pas y avoir de distinction entre l'intention et l'objet saisi dans le cadre de cette relation de proximité. Ici encore, les travaux de Laurent Thévenot[719], nous sont précieux, car le maire relèverait presque d'une « habitude à agir ». Au travers de certains témoignages, nous avons en effet l'impression que le recours à la personne du maire est parfois présentée comme une « évidence ». Il s'imposerait, et aurait presque les apparences d'un geste familier dans lequel, il s'agit de voir par soi-même et soi-même faire. Bref, encore une fois, nous revenons à cette idée de faire l'expérience du contact au maire, et de son « écoute ». Cela nous amène naturellement à questionner la façon dont les maires s'ajustent et orientent cette relation de proximité, qui semble marquée par une dynamique d'individualisation.

4.4 L'individualisation de la relation de proximité : La rationalisation d'une écoute et d'une présence informelle

Nous venons de voir que lorsqu'on analyse la relation que les maires entretiennent avec leurs concitoyens dans les petites communes, il ne faut jamais négliger le fait que le cadre de ces échanges est un cadre qui présente des aspects « domestiques ». Il n'y a d'ailleurs ici rien d'étonnant si l'on considère la commune comme une forme de communauté émotionnelle caractérisée par une forme de socialité chaude, faite de liens affectifs plus ou moins stables et durables. Entendons bien que dans les lignes qui vont suivre, nous ne prétendons pas que tous les petits maires produisent les mêmes modalités d'orientation de la relation de proximité à leurs concitoyens. Cependant, dans une certaine mesure, il y a bien à cet échelon territorial, une adhésion à un collectif d'appartenance, dont le maire serait en quelque sorte le « guichet d'entrée de proximité ». Même si, évidemment, nous devons prendre garde à ne pas avoir une vision trop organique de la commune. Car il y a probablement une socialité plus négociée et plus froide, qui s'organise autour du personnage du maire sous couvert de familiarité, d'informalité. Nous pensons ici à une forme de proximité plus réfléchie et davantage rationalisée. Sur ce point, nous rejoignons Rémy Lefebvre[720], lorsqu'il dit que la proximité dite « informelle» n'en n'est pas moins réfléchie et pensée. Selon nous, il serait même pertinent d'évoquer une forme de rationalisation de l'écoute sous couvert d'informalité, au

719. Thévenot L., « Pragmatiques de la connaissance », *in* Borzeix A., Bouvier A., Pharo P.,dir., *Sociologie et cognition*, Paris, CNRS éditions, 1998

720. Lefebvre R., « La proximité à distance. Typologie des interactions élus-citoyens », *in* Le Bart C., Lefebvre R., dir*., La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques,* Rennes, PUR, coll. « Res publica », 2005.

sens où les maires semblent toujours prompts à recevoir et écouter même lorsque ça n'est pas prévu dans leur agenda. Ça n'est là qu'une hypothèse, certes, nous n'avons évidemment rien observé de systématique. Cela étant, et sur le fondement de notre travail de terrain, ils semblent que les édiles fassent en sorte de pouvoir recevoir de façon plus encadrée et plus rationalisée leurs concitoyens. En tous les cas, nous pensons qu'ils s'adaptent à l'évolution de la relation maire/concitoyens via l'organisation d'une écoute, qui peut tout à fait avoir les apparences d'une proximité plus personnalisée, et surtout moins codifiée. D'ailleurs, elle présente l'avantage d'être également moins « routinisée », ce qui colle parfaitement avec l'impression d'une certaine familiarité. Comprenons ici, que l'important pour le maire est d'anticiper les endroits et les moments où il faut être présent, le moment d'écoute et le lieu d'une écoute présente toujours l'avantage de se prêter à la gestion de multiples croyances et émotions. Dans cette idée, même la mairie est bien évidemment l'un de ces lieux, et surtout c'est un cadre qui a paradoxalement l'avantage de donner l'impression que la sollicitation de l'oreille du maire n'a pas été explicitement et forcément formulée, voire même stimulée par le maire. Le maire est ici proche et palpable, et surtout il incarne une forme d'autorité, qui relève de l'autorité du confident, cette autorité de l'homme « juste et honnête ». On s'attend à le trouver en mairie, il est en quelque sorte là pour ça. Cela étant, l'écoute à l'avantage de pouvoir être prodiguée partout, y compris au détour d'une rue et lors d'une déambulation quelconque. De ce fait, c'est une proximité qui implique également un sens du placement, un registre assez classique de présentation de soi fait de simplicité, de disponibilité, de prévenance et bien sûr d'empathie, il y a donc aussi une dramaturgie dans cette « écoute informelle ». Les extraits qui vont suivre en font une claire démonstration:

> « *Je suis réélu parce que je suis à la disposition de mes administrés, ils peuvent venir à la mairie, ils viennent à la mairie, ils me disent, j'ai pas pris rendez-vous, mais comme j'ai vu ta voiture devant la mairie, je me suis dit, tu es là. Je viens te voir. Et quoique je fasse, je débarrasse la table de réunion, et je les reçois même si c'est que 5 minutes.* »[721]

> « *J'ai des gens parfois qui viennent le matin en disant le maire est là. Alors, on lui dit oui, on me demande si je veux bien le prendre. Il vient, j'en ai pour un quart d'heure, une demi-heure, il boit le café, et y repars. Je ne sais pas ce que j'ai pu lui apporter, car son problème ne peut pas se régler comme ça. Il a eu un moment avec quelqu'un.* »[722]

> « *Mais écouter les gens, c'est déjà une réponse, je vais vous donner deux exemples d'ailleurs, j'ai ce qui m'est arrivé, quand vous êtes dans une commune comme chez moi, quand je suis là, c'est souvent, la mairie le samedi matin. Les gens voient ma voiture, il y a*

721. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
722. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.

quelqu'un qui s'arrête, il y a quelqu'un qui m'explique son cas, et qui me dit, tu sais il fallait que je parle, dans le temps, dans le temps, on avait le curé, le curé, il n'est plus là, et ben il fallait que je le dise à quelqu'un et ben demain ça sera pas une priorité, il avait simplement ce besoin de parler. »[723]

Nous pouvons faire plusieurs observations sur cette proximité faite d'écoute informelle. La première, c'est que là encore, nous pouvons percevoir au travers des moments qui nous sont décrits, ce registre de la familiarité, au sens où, on a toujours l'impression que cette écoute constitue avant tout un geste familier, quelque chose de naturel, et qui n'a pas forcément d'équivalence ailleurs. Il s'agirait toujours d'un moment juste et hors du temps, qui relève assez bien de cette autorité du confident dont nous avons déjà beaucoup parlé lorsque nous abordions la typique d'autorité développée par Alexandre Kojève. Par ailleurs, nous pouvons encore une fois mobiliser l'analyse développée dans *Les économies de la grandeur,* car lorsque les concitoyens viennent voir le maire, cela ne se fait pas forcément dans le cadre d'un registre d'action ordinaire, dans la mesure où nous le maire semble être un repère familier, surtout lorsqu'il écoute. De surcroît, la présence du maire rentre dans une forme d'habitude, et relève souvent d'une évidence. Aussi, nous pouvons dire que la relation de proximité qui nous est décrite par les édiles, n'ouvre aucune exigence de « publicisation ». Et lorsque le maire reçoit de façon « impromptue », les choses qui lui sont soumises ne donnent pas forcément l'impression de devoir être réglée, solutionnée via une montée en généralité et via des règlements ou des conventions collectives. Ici, on retrouve d'une certaine façon les croyances attachées à ce charisme du quotidien dont sont auréolés les maires, le charisme d'un personnage à l'écoute. D'ailleurs, on peut constater que de nombreuses sollicitations dont le maire est l'objet, et qui font l'objet d'un moment d'écoute, ne requièrent pas un règlement par la généralité. Au contraire, ce sont des liens symboliques individuels qui s'y déploient, et les conditions sont posées pour que le charisme spécifique aux petits maires s'exprime, car ce charisme et cette forme de proximité sont en quelque sorte indexés l'un à l'autre. Rappelons que dans les passages d'entretien ci-dessus, il semble apparaître que les concitoyens ne sont d'ailleurs pas toujours « demandeur » de quoi que ce soit. Il serait surtout question d'une présence et d'une écoute dont l'enjeu sont des liens symboliques qui composent la relation de proximité. Même, si il faut rester prudent, il est probable que nous soyons en face d'une relation de proximité individualisée dans laquelle se joue une « représentativité émotionnelle », n'appelant pas des façons standards de traiter les situations par les règlements.

723. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire de Olhungen de 2001 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.

Ici, le maire accompagne et gère certaines situations par l'émotion, et en faisant parfois simplement résonance aux émotions de ses concitoyens. De surcroît, on a l'impression que cette écoute implique et amène des convenances personnelles, comme tout geste familier. Ajoutons enfin, que l'écoute est parfaite pour créer l'impression d'une forme de familiarité, dans la mesure où la familiarité s'exprime mieux au travers d'un registre non-verbale. C'est l'expressivité du maire qui compte : il est simplement présent, accessible pour une écoute, ou du moins se positionne et se met en scène comme tel. Nous n'avons cessé de souligner l'importance que prend l'écoute dans l'activité du maire. Cette écoute est l'une des manifestations les plus évidentes de la dimension symbolique de l'action mayorale. À la lumière de cette analyse via le registre de la familiarité, on comprend encore mieux pourquoi cette posture d'écoute est tout à fait stratégique pour le maire. En effet, sous un angle un peu différent, on peut également se placer dans la perspective de l'interactionnisme Goffmanien et de son concept de cadre[724], au sens où si le maire est sollicité de façon informelle, et cela reste à objectiver plus finement, il peut également fabriquer le cadre d'une écoute aux apparences informelles. Voilà pourquoi, nous pouvons considérer que le cadre domestique est aussi une forme de construction sociale, qui permet aux édiles d'effectuer cette descente en singularité, et donc une individualisation de la relation. D'ailleurs, le maire peut toujours ajouter une strate à l'activité relationnelle de proximité, et fabriquer un cadre propice à l'expression d'émotions individuelles. Dans les petites communes, chaque situation, où le maire est interpellé peut faire l'objet de l'ajout d'une strate de sens, et l'aspect domestique de l'environnement communal constitue un facteur favorisant de ce travail de proximité. Si la réalité est une expérience sur laquelle s'impose un cadre comme le dit Goffman, on peut penser que le maire, du moins dans les petites communes, peut faire de l'environnement domestique et de la familiarité que cela implique, une véritable ressource de singularisation et de stylisation, car il est plus facilement accessible et touché physiquement, même de façon individuelle et presque intime parfois. Cette proximité informelle offre donc un potentiel non négligeable d'individualisation de la relation maire/concitoyen, et ce dernier point ouvrira d'autres perspectives d'analyse dans ce travail de thèse, lorsqu'il sera question du clientélisme.

Nous venons de voir que l'écoute pouvait se faire familière, informelle. Cette écoute est à l'évidence une activité relationnelle pensée et réfléchie, car elle permet de travailler sur l'authenticité et la sincérité. Nous allons donc à présent constater qu'elle peut aussi être tout à

724. Goffman E., *Les cadres de l'expérience..., op. cit.*

fait rationalisée. C'est-à-dire que le maire fait en sorte de donner le sentiment d'une disponibilité, de pouvoir recevoir, et parfois met en place des créneaux dédiés à cet effet, comme le soulignent les trois extraits d'entretien suivant:

> « *Les gens sont venus, moi j'étais pas là, donc j'ai dit bon maintenant, je prends des journées, le mardi matin début de matinée, le jeudi soir après 18 heures, où il n'y a pas de journée spéciale, si ce n'est celle de la mairie. Et puis le samedi matin où voilà, je suis seul à la mairie, mais à recevoir les gens. Maintenant, ils connaissent ces horaires, et ils viennent pendant ces horaires, et honnêtement en faisant trois permanences par semaine, je peux largement répondre à ce besoin de ma population.* »[725]

> « *Je reçois toutes les personnes qui souhaitent me rencontrer. Alors, je n'ai pas de permanences. J'ai des plages qui sont fixées par mes collaboratrices. Le gens téléphonent et prennent rendez-vous et je les reçois.* »[726]

> « *La présence, moi, vous voyez, j'ai pas de moments où je reçois les gens. Toutes les personnes qui veulent me voir, me voit. Elles demandent à la mairie, je reçois bien sûr. Mais, j'ai pas de créneaux dédiés spécialement à ça*. »[727]

Ici, la relation de proximité est clairement rationalisée, canalisée. Elle est pensée. De nombreux maires mettent en place soit des créneaux. Soit, ils font en sorte que des rendez-vous soient pris. Notons tout de même que dans la présentation que les maires font de cette proximité, en réalité organisée, il y a toujours de façon sous-jacente, cette idée de disponibilité pour qui souhaite prendre simplement venir et papoter. Là, il y a un travail de gestion des impressions, visant à donner l'impression d'une « informalité » et d'une authenticité du « contact », alors même que la démarche est plus rationalisée. Le maire laisse toujours la porte ouverte au contact et à l'échange. D'ailleurs, il faut rappeler que normalement pour les édiles, « être proche » est censé être une marque d'authenticité, cela va de soi en tant qu'élu local. Voilà pourquoi, on peut parler de rationalisation de la proximité. Nous allons d'ailleurs voir un autre exemple de cette façon de rationaliser le travail de proximité, qui permet au maire d'être interpellé de façon plus ciblée, regardons et analysons le passage ci-dessous :

> « *Je vais peut-être vous répondre par une anecdote, je distribue le journal municipal moi-même. Donc, je fais pas tout, je fais un quartier, chaque fois différent.* [*E J : Ce qui doit être l'occasion d'échanges ?*]. *Alors, je l'ai fait hier, hier matin, j'ai dû distribuer 250*

725. Entretien avec Sébastien Zaegel, ancien maire de Geispolsheim de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 7605 habitants.
726. Schoely
727. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim, de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.

journaux dans le quartier. (L'interlocuteur me présente le journal municipal). Je mets dans les boîtes aux lettres et de temps en temps je croise quelqu'un. La première chose qu'ils me disent, c'est vous qui faites ça monsieur le maire. Je dis oui ! Pourquoi ? » [728]

Ici, nous sommes probablement en présence d'une proximité dite « d'interpellation », le maire va à la rencontre des habitants, de sa population, dans le cadre d'une déambulation organisée et ciblée. Cela étant, cette proximité est présentée comme informelle, elle en a les apparences. Nous sommes en face de ce qu'il est convenu d'appeler le travail de quadrillage et de marquage territorial. Il s'agit d'un travail qui implique un travail émotionnel et symbolique très important. C'est une proximité qui génère, du moins, on peut le supposer des interpellations spontanées, mais qui ont été préalablement stimulées en quelque sorte. Rappelons que « l'art d'être là », passe aussi par l'aptitude des édiles à manipuler des situations d'interaction aux apparences anodines comme le note Christian Le Bart[729]. D'ailleurs, regardons la suite de cet extrait, qui est tout à fait révélatrice d'une stratégie d'ancrage territoriale déguisée :

« *Et la discussion commence et c'est souvent très très riche quoi. Pour moi, c'est une notion de proximité. C'est une proximité qui n'est pas.* (mon interlocuteur ne termine pas sa phrase) *Pourtant, on organise beaucoup de réunions publiques, ce que j'ai appelé des « Ateliers citoyens » et c'est toujours les mêmes qui viennent, 300, 400 personnes en fonction du sujet. C'est déjà pas mal, c'est bien même. Mais là, c'est pas eux qui viennent à une réunion que j'anime. Là, c'est moi qui vais vers eux, et comme ça au gré des rencontres, je vois des gens que je n'avais jamais vus.* »[730]

Cette autre partie et suite du propos du même maire cité plus haut, permet d'ailleurs de saisir le contraste entre cette proximité qui répond à une logique « push », au sens où, l'élu va « vers » ses concitoyens, et une proximité plus balisée, plus classique. Ici, l'objectif est bien de susciter de nouveaux contacts individualisés, dans le cadre d'une relation de proximité qui ne semble en rien protocolaire, mais plutôt informelle et ponctuelle. Nous choisissons de ne pas parler de proximité « néoclientéliste », car selon nous les frontières entre les différents types de proximité ne sont pas toujours aussi nettes. Une forme de proximité dite « protocolaire » peut glisser et être transformée en une proximité plus « informelle » faite d'écoute individualisée. La proximité protocolaire peut cacher une individualisation de la relation. Mais, il est clair que dans cet environnement domestique qu'est la commune, la proximité est polymorphe, ou au moins empreinte d'une certaine plasticité. Cela brouille les

728. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.
729. Le Bart C., « Métier politique et ubiquité : L'art d'être là », art. cité.
730. *Ibid*

pistes pour le chercheur, et les typologies qu'il peut confectionnées ne sont en pratique pas toujours opératoires. Ce côté polymorphe de la proximité, est aussi à la fois la cause et la conséquence de ce rapport domestique au personnage du maire. Mais, le plus essentiel pour les édiles, et qu'il offre finalement une grande marge de manœuvre pour effectuer un travail de stylisation de l'incarnation de la fonction et un travail sur l'authenticité via des émotions montrées. Remarquons enfin, que l'idéologie de la proximité permet de tenir un discours « dépolitisé » et d'effectuer un travail de dépolitisation qui s'opère selon le mode de la mise en valeur des relations individualisées certes, mais aux apparences « désintéressées ». En effet, les échanges personnalisés ont longtemps été synonymes de relations particularistes à l'image sociale négative. Pour les petits maires, l'authenticité de ces relations serait-elle moins suspecte. Bien au contraire, la plupart des maires mettent en valeur cette idée de solidarité communale, ou de « savoir-vivre communal », sur laquelle nous allons à présent revenir.

4.5 La mise en avant d'un « savoir-vivre communal » comme justification de la proximité

Il nous semble pertinent de terminer cette sous-section sur l'ajustement de la relation de proximité à cette logique d'individualisation du rapport à l'habitant, en évoquant ce travail de dépolitisation qu'effectue les petits maires lorsqu'ils évoquent la conception de leur rôle. En effet, la mise en avant de l'aspect « informel » de la relation de proximité avec les concitoyens permet au maire de mettre en avant un « savoir-vivre communal » qui consacre les relations interpersonnelles, la convivialité, la sympathie, la cordialité, et surtout la solidarité. Finalement, c'est aussi du partage d'émotions communes dont il est question, comme le montre par exemple cet extrait

> « *Le maire, vous allez à Quatzenheim, ce jour-là (jour de la fête du village), le maire, il ne fait pas seulement le discours, il fait les tartes flambées.* [*E J : comme les autres citoyens*]. *Tout à fait, c'est une approche qui est différente, et il est à sa juste place, comme un bénévole comme les autres.* »[731]

Là, cette arène domestique que constitue la scène communale permet toujours au maire de se livrer à une véritable construction du « local », notamment par l'institution d'un « nous fusionnel ». Ici, nous sommes très loin des grilles d'analyse partisanes ou des autres échelons politiques. La référence à la politique est neutralisée par la mise en valeur d'un environnement

731. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim, de 2008 à 2017, comme une Bas-Rhinoise de 782 habitants.

dans lequel règne la cordialité, la sympathie, la chaleur humaine des relations interpersonnelles, tout un répertoire émotionnel qui semble primer sur les enjeux électoralistes et les ambitions de toute sorte. Certes, il s'agit d'émotions dites et décrites par les maires au cours des entretiens. Pour nous, ce qu'il faut souligner, c'est précisément que ces émotions semblent plus « authentiques » et plus « sincères » lorsqu'elles sont exprimées dans le cénacle des petites communes, par ce personnage qu'est le maire. Nous le disions en introduction de ce travail, il est plus que probable que la production d'émotions et de postures émotionnelles joue un rôle essentiel dans légitimation des maires à cet échelon de communes. À cet échelon, les titulaires de cette fonction sont auréolés d'un charisme du quotidien ouvrant sur l'expression d'émotions simplement personnelles. Des émotions qui apparaissent de ce fait comme plus authentiques. Ainsi, l'apolitisme traditionnel s'exprime bien au travers de cette mise en valeur d'émotions domestiques qui caractérisent la relation de proximité dans les petites communes. C'est même là qu'il est encore le plus crédible. Nous pouvons même conclure comme beaucoup d'autres auteurs et chercheurs avant nous, que la mise en avant d'un « savoir-vivre communal » permet d'encoder l'apolitisme dans l'identité mayorale. Il est d'ailleurs très vrai, que nous avons perçu très peu de traces d'enjeux partisans et politiques au cours de notre terrain. Ceci s'explique également par le fait, que les édiles des petites communes cherchent également à se distinguer de leurs collègues des communes plus importantes, où les enjeux partisans sont davantage prégnants et palpables. Aussi, la relation de proximité telle qu'elle est décrite par les maires permet de mettre en valeur un ciment social, qui passe par la capacité des maires à nouer des relations personnelles, à faire vivre et ressentir une sociabilité chaude. C'est cette sociabilité plurielle et diverse, porteuse de reconnaissance, de considération, dans laquelle chacun puisse se reconnaître. Là, il est sans doute pertinent de faire un détour par les éléments problématiques du paradigme standard de la légitimité, mis en lumière par Michel Dobry[732], et mobilisé par Nicolas Mariot[733] dans son analyse des soutiens agrégés lors des voyages officiels des présidents-élus. En effet, revenons à cette « écoute informelle », et à cette façon qu'ont les maires d'être toujours prêt à accorder un instant d'attention et éventuellement une écoute, et croisons cela avec les conclusions de Michel Dobry sur la vision idéalisée de la relation entre gouvernants et gouvernés. Selon ce

732. Dobry M., « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques "complications" de la sociologie de Max Weber », *in* Favre P., Hayward J., Schemeil Y., *dir, Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, FNSP, 2003.

733. Mariot N., « Réciter des visites pour agréger des soutiens. Esquisse d'une grammaire de la proximité », *in* Le Bart C., Lefebvre R., *La proximité en politique: Usages, rhétoriques et* pratiques, Rennes, PUR, coll. « Res Publica »2005.

chercheur, la légitimité des premiers dépend des croyances des seconds. Pour ce dernier, l'important est que les élus se comportent « comme si », qu'ils fassent « comme si » ils obéissaient aux injonctions de leurs concitoyens. Plus encore, ce chercheur note que l'existence de motivations ou de croyances des citoyens en la légitimité des élus n'est pas forcément indispensable, dans le sens où l'essentiel réside dans le fait que les élus se comportent comme si ils étaient au service des concitoyens. Cela suffit à assurer la stabilisation d'un ordre politique. On comprend mieux à la lumière de ce paradigme, l'importance du travail émotionnel effectué par les maires et notamment, l'importance de cette proximité qui implique la disponibilité et l'écoute, car il s'agit de la mise en place d'une proximité émotionnelle. Car dans la quotidienneté de son mandat, le maire doit offrir une façade conforme aux situations rencontrées et surtout s'efforcer d'être représentatif, il le fait aussi en s'ajustant aux conventions émotionnelles de ses concitoyens. Si, nous appliquons ces conclusions à la modalité d'une proximité informelle mise en œuvre par certains maires qui composent notre corpus, nous pouvons conclure que l'individualisation de la relation de proximité via l'écoute est une façon de gérer la non-correspondance éventuelle qu'il y a entre cette forme « d'habilité à agir » dans le recours au maire lorsque les concitoyens l'interpellent, et la légitimité qu'ont les maires à se saisir de la moindre situation d'échanges et d'interlocutions y compris les plus saugrenues et farfelues. Ce dont il s'agit ici concerne sans doute davantage l'importance que les maires accordent à cette proximité informelle, empreinte de familiarité, car elle permet de faire *comme si* et d'orienter l'interprétation que leurs concitoyens pourront avoir de leur action. Et pour nous, de conclure temporairement que la proximité lorsqu'elle prend la forme d'une écoute au sens large, est aussi et avant tout une façon pour le maire de préserver l'une des composantes de son identité professionnelle : La proximité. Une proximité qui n'est plus seulement physique. Elle prend aussi la forme de postures émotionnelles qui donnent corps à une présence. Comprenons que la présence implique une compétence émotionnelle[734] pour reprendre le terme à Eva Illouz. Aussi, nous pouvons avancer que plus encore que de pouvoir régler, tout ce qui peut lui être dit et soumis, il y a donc derrière cette individualisation de la relation de proximité, une forme d'autojustification des maires vis-à-vis d'eux mêmes, de leur équipe et collaborateurs. C'est donc aussi une façon de se s'assurer qu'ils sont bien à leur place lorsqu'ils restent à disposition de toutes sortes de sollicitations domestiques. Être là serait est en réalité un travail permanent d'autolégitimation qui passe par l'usage d'une compétence émotionnelle comme le montre en

734. Illouz E., *Les sentiments du capitalisme*, Paris, le Seuil, 2006.

creux cet extrait d'entretien sur l'importance du contact avec les administrés :

> « *Il prend énormément de temps, et souvent, parfois j'ai des adjoints qui me disent, je te comprends pas, pourquoi tu passes autant de temps avec les personnes qui viennent te parler, laisse donc les personnes de la mairie le faire. Mais, je suis convaincu, que je ne suis pas...(*mon interlocuteur ne termine pas sa phrase) *pourtant j'ai investi comme personne dans cette strate de commune. Je suis convaincu que c'est pas parce que j'ai fait ça que je serai réélu.* »[735]

Très classiquement notre interlocuteur se défend d'une éventuelle visée électoraliste du contact à l'habitant, et de cette part importante que prend l'écoute et le dialogue avec ses concitoyens. Pour autant, il laisse apparaître en creux l'importance de cette modalité de proximité au sens large, il considère qu'il a juste le sentiment de faire son travail tout simplement. On retrouve dans ce propos cette rhétorique d'autojustification et cette logique du *comme si*, si importante pour l'identité mayorale dans la taille de commune considérée ici. Encore une fois, la petite commune est une arène domestique propice à la mise en valeur de l'immédiateté relationnelle, de la réactivité, de l'implication émotionnelle, autant de valeurs qui se place au cœur de l'idéologie libérale. Paradoxalement, l'idéologie libérale constitue l'occasion d'une ressource de légitimation pour des maires de petites communes qui restent les mieux placés pour établir et développer une proximité faite des relations personnalisées et d'implication émotionnelle. Les relations personnalisées ayant moins mauvaise publicité qu'auparavant, les maires peuvent donc justifiés plus facilement une proximité fondée sur l'écoute et la production d'empathie. Cela constitue d'ailleurs une tendance plus qui s'observe à d'autres échelons politiques, comme le note Myriam Revault d'Allones[736]. Cependant, il est permis de se demander à l'instar de plusieurs autres recherches ces dernières années, si l'approche émotionnelle de la proximité ne constitue pas un terreau fertile à l'émergence d'une approche plus consumériste de la personne du maire, c'est ce que nous allons voir à présent.

4.6 Une relation concitoyens/maire devenant plus consumériste ?

À la lumière de notre terrain d'enquête, et lorsque nous avons interrogé la perception qu'on les maires des attentes de leurs administrés, il nous a semblé que des traces de consumérisme dans le rapport au maire pouvaient exister. L'exigence de proximité dans les petites communes semble engendrer chez certains concitoyens une conception du maire dans laquelle ce dernier

735. Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
736. Revault D'Allones M., *L'homme compassionnel*, Paris, Le Seuil, 2008.

sur une sorte de « recours », et parfois même de « prestataire de services », même si nous restons prudent avec ce dernier terme. Le maire ferait en quelque sorte office de porte à pousser comme le laisse penser cet extrait qui ressemble à bien d'autres : « *Je sais pas si c'est la dernière ou plutôt la première porte à laquelle ils toquent. Par rapport aux administrés, j'aurai plutôt tendance à dire, qu'ils viennent d'abord chez moi en tout premier, parce qu'ils ont pas envie de chercher.* »[737]. Notons d'ailleurs que le maire semble parfois être perçu comme une sorte de « facilitateur » selon les circonstances, et un mode de la connaissance qui relève donc toujours de l'expérience personnelle, chacun a son expérience du maire et se l'approprie en quelque sorte. Ceci s'explique aussi d'abord par le fait que le maire, personnage proche, reste toujours perçu comme nouant des relations au carrefour de divers mondes sociaux. Il est celui qui a les relais, les connaissances, du moins le suppose-t-on, parfois à tort d'ailleurs, nous y reviendrons. Il est paré de cette image de personnage connexionniste pour reprendre le terme de Luc Boltanski et Eve Chiapello dans *nouvel esprit du capitalisme*. Il est finalement cet individu pouvant faire valoir sa valeur ajoutée personnelle, sa capacité à nouer des relations, à se frayer des liens personnels riches en opportunités. Certes, les maires se présentent parfois aussi comme tels, mais ils sont aussi perçus comme tels, comme le laissent transparaître ces deux extraits :

> « *Le rôle d'interface, bien sûr qu'il est réel... C'est une réalité de la fonction de maire, clairement. Mais le maire qui ne fait que, qui priorise l'interface par rapport à son rôle social, il apporte pas sa valeur ajoutée. Moi, je crois que dans tout ce que le maire fait en direction des administrations, il faut qu'il fasse jouer ses leviers personnels, sa valeur ajoutée, et ça, c'est dans le social qu'il le trouve.* »[738]

> « *Et puis les gens de la commune, j'entends ça parce que après. On sait Jean-Marie, tu es souvent absent, mais c'est pas grave, on sait que par rapport à la gestion de la commune, tu es là, tu as toutes les ouvertures, tu fais rentrer des subventions, parce que ça aussi, c'est, ce qui est un peu vrai quoi, tu connais toutes les subventions, tu connais tous les dossiers, tu gères ça et puis le travail sur le terrain, ce sont les autres qui le font.* »[739]

Non seulement le maire est perçu comme ayant potentiellement des relations, mais en plus il l'est dans un environnement domestique où les concitoyens font parfois figure « d'usagers intimes ». Or, nous pourrions avancer que tout cela concourt à faire du maire le serviteur de concitoyens se transformant parfois en « usager-client » comme l'analyse d'ailleurs très bien

737. Entretien avec Christelle Willer, maire de Buschwiller, commune Haut-Rhinoise de 1049 habitants.
738 Entretien avec Denis Hommel, maire de Offendorf, commune Bas-Rhinoise de 2486 habitants.
739. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire de Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants.

Rémi Lefebvre[740]. Certains conditions sont donc favorables à l'émergence d'une forme de consumérisme dans le rapport au maire, et dans la relation de proximité qui lie le maire à ses concitoyens. C'est d'ailleurs ce qu'a pu nous laisser penser notre terrain, comme en témoignent ces quatre extraits d'entretien qui marquent bien cette possibilité :

> « *Il y a des gens qui sont simplement dans la demande en exigeant que leurs droits soient signifiés, et il y en a d'autres qui ont des positions plus mitigées. Ce qui est plus amusant, c'est pour les publics les plus jeunes et alors là, c'est plus consumériste, c'est plus paternaliste. Voilà. C'est le côté, est-ce que vous pouvez nous aider monsieur le maire. Mais ça n'est pas, vous êtes le maire, vous pouvez nous aider.* [*E J : C'est la rhétorique du coup de pouce ?*]. *Voilà, c'est ça, on est des jeunes, on a besoin d'un terrain, est-ce que pour la plus petite vous n'auriez pas une place Voilà.* »[741]

> « *Il y a de ça, il y a de ça, pour une partie de la population. Les plus anciens, ils sont encore dans leur éducation. C'est du monsieur le maire...*[*E J : Il reste une forme de déférence ?*]. *Oui, c'est un peu ça, parmi les anciens qui m'ont connu gamin, je leur dis vous pouvez m'appelez par mon prénom, je suis Denis pour tous les "hoerdtois", alors qu'il y en a d'autres qui m'appellent en me disant, je n'ai pas de place en crèche, c'est tout récent, et si vous ne le faites pas...*»[742]

> « *Oui, les gens qui veulent décider de tout, et qui connaissent juste leur sujet qui veulent décider de ça, moi, je dis non, je dis non, je marche pas avec ça, je marche pas comme ça. Quand tu es maire, il faut savoir dire non quoi, si vous ne savez pas dire non, vous êtes vite...*»[743]

> « *Par contre, on constate aussi une évolution. Je pense que les gens sont, je suis pas la seule à le dire. On a souvent plus de droits que de devoirs. Et quelque part, ça fait sourire* »[744]

Nous voyons bien ici l'un des effets de l'individualisation de la relation de proximité dans un cadre domestique et familier. En effet, les maires semblent faire face à des sollicitations qui relèvent d'une proximité à connotation négative, synonyme de faveur, de connivence, de coup de pouce. À ce stade de notre analyse nous préférons parler d'une relation maire/concitoyens teinté de consumérisme que de clientélisme à proprement parler. Nous reviendrons sur l'évolution du phénomène clientélaire dans le prochain et dernier chapitre de cette thèse. Ici, les maires semblent faire face aux sollicitations, rien ne dit qu'ils les aient stimulées ou suscitées, bien que cela puisse aussi être une possibilité. Entendons par là, que la

740. Lefebvre R., « L'action publique de proximité relève-t-elle du client-centrisme », art. cité.
741. Entretien avec Frédéric Pfliergersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4161 habitants.
742. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.
743. Entretien avec Louis Becker, ancien maire de Herrlisheim de 1979 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 4796 habitants.
744. Entretien avec Martine Laemlin, ancienne maire de Chalampé de 2001 à 2020, commune Haut-Rhinoise de 951 habitants.

connaissance intime du terrain et de leur commune, la proximité émotionnelle à l'égard des habitants, l'écoute des demandes des concitoyens, tout cela concourt aussi à faire du personnage du maire une sorte de « serviteur » de sa population. On ne peut pas exclure que le maire soit pris dans une spirale de satisfaction des besoins individuels et collectifs. Aussi, on ne peut pas exclure qu'il existe une sorte de relation de service entre le maire et certains de ses concitoyens. Bien sûr, ce constat n'est pas systématique. Qu'il y ait une proximité néoclientéliste derrière la présence et l'écoute, c'est probable, mais on ne peut pas non plus écarter l'idée que certains administrés ont parfois une vision utilitaire de leur rapport au maire, en se fondant notamment sur l'imaginaire négatif auquel renvoie le rapport à ce type d'élu. En la matière, il faut donc sortir d'une alternative binaire. De ce fait, la piste d'une forme de consumérisme constitue peut-être une position plus nuancée pour le chercheur, plutôt que tout de suite envisager la piste du phénomène clientélaire. Ce phénomène, nous le verrons, lui aussi évolue, et s'adapte et prend des apparences moins sujettes à stigmatisation, car il s'agit de « rendre service » et « d'être au service de ». Plusieurs travaux en sociologie politique évoquent un basculement des modes de production de la légitimité, qui engendrerait la mise en valeur des relations personnalisées entre élu et concitoyens. Il s'agit de l'exact contraire de la logique qui aura prévalu pendant des décennies. Même si, nous ne pouvons pas trancher ce débat, on peut tout de même se demander si l'individualisation de la relation de proximité ne peut pas prendre des allures de prestation de services. Le terme service englobe toute sorte de choses et reste flou. Parlons plutôt d'une relation éventuellement instrumentale, d'une relation de service au sens large qui permet d'associer cette idée de proximité aux thèmes de l'écoute, du dialogue, de la pédagogie qui ne seraient possible que grâce au contact direct, aux relations interpersonnelles et individualisées. C'est ce que montre bien l'extrait ci-dessous:

> « *Je prends* (mon interlocuteur mon montre des documents liés au précédent rendez-vous), *le truc du permis il faut refuser, voilà ça, c'est le dernier, il y a 10 minutes. Il veut faire, il veut couvrir son bois, il est en limite de propriété. Voilà, il y a des règles d'urbanisme, ben si il n'était pas venu, il passe dans le service, il y a de la mauvaise volonté, il y a tout ce que vous voulez. Moi, je peux lui expliquer, que moi également, j'ai des risques, il y a des précédents, et la personne a totalement compris* »[745]

> « *Voilà, et déjà, et pis deuxièmement, la somme des intérêts particuliers, n'est pas égale à l'intérêt général. Ce qui, en tout cas pas toujours, voire même rarement, c'est ce qui est un petit peu, le côté complexe de ce job-là, incontestablement, mais voilà. Ce qui en fait aussi d'une certaine façon, ce qui en justifie un peu l'expertise, j'allais dire.* »[746]

745. Entretien avec Sébastien Zaegel, ancien maire de Geispolsheim de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 7605 habitants.
746. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.

Notons à la suite de cet extrait que si il y a bien parfois, une sorte de consumérisme dans la relation au maire, ces derniers peuvent toujours en tirer avantage. Ils ne font pas que subir cette réponse permanente aux sollicitations. En effet, ils peuvent mettre en avant une aptitude à la pédagogie, au dialogue, à l'arbitrage face aux besoins individuels et collectifs locaux, et aux problèmes concrets qu'implique l'action publique communale. C'est aussi ce qui va leur permettre de se positionner en « entrée de proximité », ou en « guichet d'entrée » de la commune. Il s'agit d'ailleurs d'un positionnement qui reste relativement crédible pour les maires, et un positionnement qu'ils investissent notamment dans les petites communes comme le marque bien cet extrait ci-dessous :

> « *Je prends un exemple, aujourd'hui, je prends la voirie, je prends chez nous, je prends la voirie, qui est de la compétence de la communauté d'agglo, mais quand il y a un trou, réparer un trottoir ou une bordure, et ben les gens ne vont pas aller voir la communauté d'agglomération, pour demander au troisième service, du quatrième étage, du deuxième bâtiment à droite, ils s'en foutent, c'est pas leur sujet et heureusement. Ben ils viennent ici à la mairie et y me disent monsieur le maire, il y a un truc à faire, et là on a pas besoin de services. La secrétaire, 1400 habitants, nous on travaille, et ben ils téléphonent, le service voirie, ben écoutez, il y a un truc à faire quoi. Donc, il faut que la mairie reste, je dirai la porte d'entrée, un peu, un peu [E J : Guichet unique ?], la porte d'entrée.* »[747]

Ici, il faut comprendre, que le maire et plus largement la mairie permettent un contact direct qui serait gage d'efficacité, et de « circuit court » pour régler les soucis en tout genre. Aussi, la relation de proximité individualisée est toujours présentée comme une promesse d'une meilleure appréhension et compréhension des problèmes locaux. La relation de service est efficace parce qu'elle est plus proche, et qu'elle prend en compte les réalités du terrain et les intérêts des concitoyens de la commune. Ce dernier point, nous amène tout de même à nous demander si il existe réellement un intérêt général au niveau communal, à l'heure où la relation de proximité s'est individualisée. En effet, cette individualisation des relations a en quelque sorte engendré une tournure consumériste de la relation au maire, et plus largement à l'administration communale. En tout cas, le rapport semble marqué par une forme d'utilitarisme assumé. Sur ces constats liés à l'individualisation de la relation entre le maire et ses concitoyens, on peut se demander comment les édiles convertissent ces relations individuelles en intérêt général local. Quel usage font les édiles de cet intérêt général local ?

747. Entretien avec Jean-Marie Sander, ancien maire d'Olhungen de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 1309 habitants..

4.7 Conclusion : L'intérêt général communal dans la continuité des intérêts particuliers ?

En guise de conclusion de ce chapitre sur la ressource que constitue la proximité pour les petits maires, il nous paraît intéressant de revenir sur cette notion d'intérêt général local. En effet, nous avons pu voir tout du long de ce chapitre que les relations individualisées, via une forme de proximité informelle mais réfléchie, font partie intégrante de l'activité des maires des communes de moins de cinq mille habitants. Cette forme d'individualisation de la relation au maire n'est probablement pas nouvelle, et comme nous l'avons également fait remarquer, à cet échelon de commune, cette proximité faite d'échanges personnalisés compose depuis longtemps partie de l'identité professionnelle des maires. Cependant, ce qui a évolué, c'est que pendant longtemps cette proximité était stigmatisée et dénoncée comme un archaïsme, une forme corrompue de relation politique plutôt synonyme de clientélisme, de rapports féodaux. Les intérêts particuliers étaient vus comme menant les élus locaux sur une pente nécessairement dangereuse, et très éloignée de la conception de l'intérêt général. Une conception qui prônait plutôt l'éloignement, la distance sociale entre le gouvernant et les gouvernés, et le renoncement aux intérêts particuliers.

Or, nous avons pu constater que les choses sont aujourd'hui un peu différentes, car l'intérêt général local semble plutôt conçu comme se plaçant dans la continuité des intérêts particuliers, et c'est le maire qui assure la transition, la conversion entre les deux types d'intérêts comme le note très bien Olivier Nay[748], et comme le montre ce passage d'entretien, tout à fait révélateur de cette tendance :

> « *Oui, c'est un peu ça, c'est-à-dire, qu'en fait, mais je vais le dire différemment. Attendez, je vais juste, hop (l'interlocuteur manipule, et coupe son téléphone). On fait de l'intermédiation entre les intérêts individuels et l'intérêt général. Moi, au début, quand j'ai été élu, on m'a expliqué en gros, voilà, le maire, il est là pour servir l'intérêt général. Sauf que, il n'y a pas que des intérêts généraux dans une collectivité.* »[749]

Il n'y pas que des intérêts généraux dans une collectivité nous dit ce maire, et on peut difficilement lui objecter le contraire après tout. En effet, l'intérêt général peut être vu comme une construction sociale, un concept politique abstrait auquel il faut donner une réalité. Dans la réalité d'une petite commune, la plupart des édiles que nous avons rencontrés, présentent les

748. Nay O., « La politique des bons offices, L'élu, l'action publique et le territoire », *in* Lagroye J., dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003.
749. Entretien avec Yves Sublon, maire de Eschau, commune Bas-Rhinoise de 5372 habitants.

choses différemment. On note d'ailleurs que la proximité individualisée est rendue légitime par la recherche d'un intérêt général local et vice-versa. On peut parler d'un processus de légitimation croisée entre les deux, puisque finalement, le maire doit à la fois identifier, et saisir les besoins du concitoyen-usager et tenter d'y répondre. Comprenons ici, que par certains aspects, l'administré prend des allures de client au sens large du terme. Nous retrouvons ici des éléments de notre analyse sur la présence d'une forme de consumérisme dans cette relation de proximité. Ce qui nous semble essentiel sur ce point c'est que la proximité lorsqu'elle est associée aux thématiques du dialogue, de l'écoute individualisée semble permettre au maire de convertir des relations personnalisée en intérêt général local, puisqu'il faut toujours consulter les concitoyens, les écouter, pour traduire et concrétiser leurs attentes. Dans cette idée, regardons les deux extraits d'entretien qui vont suivre :

> « *Par exemple, on a acheté une petite forêt qui s'appelle "le bois d'Ober" .qui est une petite forêt d'un hectare et demi, qui appartenait à des particuliers qui ne s'en occupaient pas du tout, donc on a négocié le rachat. On a associé la population et on a créé un groupe de travail, qu'est-ce qu'on en fait ? Donc, on a nettoyé, sécurisé, certains arbres, donc là, il y a un groupe de travail, ils sont une dizaine. Et ça c'est aussi une forme de proximité d'associer les gens. On a aussi par exemple créé une association de citoyen, pour un site de compostage collectif. Nous sommes les premiers à avoir créé un site de compostage collectif hors co-pro.* »[750]

> « *Ouais, voilà, c'est ça, c'est tout ça confondu. Mais, toujours avec une règle, c'est d'essayer de pas passer en force, hein. Souvent, de temps en temps, il faut trancher, mais essayer de...*(notre interlocuteur ne termine pas sa phrase). *Le compromis est quand même une bonne solution, discuter avec les gens, leur faire accepter les projets, leur faire valider les projets, vous voyez, partager les choses, informer aussi. Je crois que ce qui manque encore le plus dans les collectivités, c'est l'information. Aller davantage auprès des gens pour leur expliquer ce qu'on fait, mais sans les embêter, parce qu'à un moment donné, ils me disent, mais t'es élu, t'as qu'à le faire, c'est toi qui a choisi. Fous-moi la paix, c'est toi l'élu.* »[751]

Il faut noter ici que la proximité est justifiée par les élus par la nécessité d'impliquer les habitants et les administrés dans la vie locale. Dans les extraits ci-dessus, nous retrouvons cette présentation de soi devenue classique chez les maires, celle de chef et porteur de projets. La proximité passe par l'information des concitoyens, qui peuvent ainsi avoir un droit de regard, sur ce qui se fait et devrait se faire dans la commune. Et, nous pouvons ajouter que la bonne gestion du territoire communal passe de plus en plus par une prise en compte de la satisfaction des concitoyens-usagers, et pour cela, il faut toujours que le maire soit présent,

750. Entretien avec Théo Klumpp, ancien maire de d'Oberhausbergen de 2014 à 2018, commune Bas-Rhinoise de 5398 habitants.

751. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.

qu'il les écoute, etc. D'ailleurs, les maires cherchent à se prévaloir de cette expertise de terrain qui est en quelque sorte une construction inductive. C'est-à-dire une construction qui découle de leur expérience de l'écoute et du contact avec leurs concitoyens. Ici, l'intérêt général local, tout comme la proximité d'ailleurs, est toujours une alchimie complexe, propre à chaque maire, et à chaque commune finalement. Car, il faut trouver les bons dosages pour impliquer, créer une dynamique ascendante, comme le souligne l'un de nos interlocuteurs : « *Il faut savoir comment ? Quelle est la porte d'entrée qu'on prend ? Euh, en faire trop, c'est pas bon, en faire pas assez, c'est pas bon non plus. Donc, il faut trouver la bonne porte, la bonne fenêtre de tir, pour accrocher les gens à la choses.* »[752]. Nous sommes ici en présence d'une rhétorique devenue classique, la proximité permet de faire du « sur-mesure », d'adapter l'action publique communale aux réalités du terrain, comprenons aux besoins spécifiques. Là encore, il faut aller au devant des administrés, recevoir, échanger, car chacun est porteur d'un usage de l'environnement habité et de l'espace vécu que constitue la commune. Les concitoyens, pour certains du moins, possèdent une expertise d'usage des équipements communaux. Ainsi, la proximité à l'heure de l'individualisation de la relation élu/concitoyen permettrait-elle une meilleure gestion des attentes et une co-construction de cet intérêt général local. La proximité faite d'échanges personnalisés devient un principe de valorisation de l'action mayorale, et du rôle du maire plus largement. Encore une fois, seuls les maires ou presque peuvent s'appuyer sur ce type de proximité. A titre d'exemple, l'intercommunalité, qui bien souvent est perçue comme une menace pour le leadership territorial du maire, peut subitement devenir une forme d'opportunité, puisqu'elle donne la possibilité au maire de convertir les relations individuelles tissées dans la commune en une lecture plus fine de l'intérêt général local. Ainsi, ils peuvent construire de façon inductive les problématiques locales et se faire les défenseurs du « local » comme le montre bien cet extrait :

> « *Et, c'est par rapport à la relation avec nos habitants et l'intercommunalité, ça doit être aussi un espace où on défend l'intérêt de nos habitants. Mais quand moi, je défends l'intérêt de mes habitants, c'est pas mes habitants au sens de Bosselshausen, uniquement la commune. C'est les habitants des territoires ruraux qui vont se retrouver dans la même situation. Il faut qu'on change d'échelle aussi, vous voyez ce que je veux dire?* »[753]

Suite à cet extrait, on peut noter que la relation de proximité est présentée comme permettant d'exprimer une vision plus large du territoire. Elle permettrait cette montée en généralité qui

752. Entretien avec Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim commune Bas-Rhinoise de 4956 habitants.
753. Entretien avec Laurence Jost, maire de Bosselshausen, commune Bas-Rhinoise de 170 habitants et secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin.

renvoie à un intérêt général local. Nous disons paradoxalement, car nous avons vu qu'est plutôt question d'une descente en singularité. Les maires seraient donc les plus à même de formuler cet intérêt général local puisqu'ils font l'expérience de la singularité des besoins et des attentes, dont ils peuvent eux seuls se prévaloir, ou préempter pour le dire autrement. Car, ils seraient les seuls à avoir une vision des singularités du local, c'est-à-dire à pouvoir s'appuyer sur les besoins individuels et collectifs qu'ils ont contribué à formuler leur « science » du terrain et de l'écoute. C'est d'ailleurs ce que l'on peut lire entre les lignes de cet extrait d'entretien, dans lequel un interlocuteur-maire ce qui fait le cœur du métier de maire :

> « *Le cœur du métier, c'est je dirai déjà, d'avoir une vue d'ensemble, une vision, de sa commune et ça dépend de la taille de la commune aussi. Nous, on a une commune de cinq mille habitants, il faut avoir une vision de la commune, qu'est-ce qu'on fait ? Il faut avoir une vision de la commune, il faut avoir une vision de la société, et il faut avoir une certaine philosophie de ce qu'il faut faire et de ce que l'on peut faire, peut pas faire aussi. On peut pas tout faire,etc. Il faut d'abord recenser les besoins je dirai, il y a beaucoup de besoins qui existent, alors qu'est-ce que c'est qu'un besoin aussi ? Est-ce que c'est aussi juste des caprices d'une certaine catégorie de la population qui dit, absolument, je veux une piscine, je veux une salle de cinéma, je veux ça. Il faut être capable je dirai de cerner, d'identifier les vrais besoins, quels sont les vrais besoins ?* »[754]

Nous avons choisi de terminer ce chapitre par cet extrait d'entretien, car il ne cesse d'interroger et cela sur bien des aspects. En effet, qu'est-ce qu'un vrai besoin et comment le maire fait-il pour l'identifier ? Plus encore, est-ce qu'une proximité informelle et pensée permet de recueillir les besoins exprimés par les différents groupes d'administrés qui composent une commune ? Nous rejoignons ici François Rangeon[755], lorsqu'il évoque la notion d'intérêt général local, qu'il décrit comme une notion paradoxale aux contours mal définis, un notion un peu insaisissable. Il est difficile d'imaginer qu'une proximité marquée par une descente en singularité puisse aboutir à une forme d'intérêt général localement. Car, nous avons pu voir que la proximité présentée et réfléchie comme informelle mène souvent à des agrégats de rencontres ponctuelles, au cours desquelles, il n'est pas toujours question, et sans doute même assez rarement du bien être collectif, ou de problématiques se prêtant à une quelconque montée en généralité. Le rapport au maire, nous l'avons vu, relèverait plutôt d'une forme d'évidence, voire d'une forme « d'habilité à agir », au sens où ce dernier fait office de repère domestique pour les concitoyens-usagers. L'intérêt général local relève donc peut-être aussi de cette logique du « comme si » décrite par Michel Dobry. Il est construit

754. Entretien avec Louis Becker, ancien maire de Herrlisheim de 1979 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 4796 habitants.

755. Rangeon F., « Peut-on parler d'un intérêt général local », *in* Le Bart C., Lefebvre R., *La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques,* Rennes, PUR, coll. « Res Publica », 2005.

symboliquement et évoqué, afin de réactualiser les fondements du lien représentatif local, et surtout préserver la position du maire sur l'échiquier territorial. Enfin, il nous faut encore ajouter que cette proximité indexée sur des relations personnalisées permet certes aux maires de manifester les signes d'une appartenance et d'un attachement à la communauté sociale et émotionnelle qu'il représente, mais elle semble aussi être surtout l'occasion de construire une vision du territoire qui se nourrit d'une multitude de contacts ponctuels, dans lesquels l'édile s'adresse à des individus porteurs d'attentes et de besoins individuels. Voilà pourquoi, les intérêts particuliers semblent être dans le prolongement d'un intérêt général local. Dès lors, les maires semblent s'autoriser d'une base relativement « atomisée », puisqu'on peut parler d'une tendance à l'individualisation de cette proximité tant dans la perception que les maires ont des attentes de certains de leurs concitoyens que l'importance qu'ils accordent à l'écoute, et à l'usage qu'ils semblent en faire. Ici, le capital politique des maires est à base relationnelle avant tout, et la compétence première mise en œuvre pour faire vivre cette relation de proximité individualisée, semble être émotionnelle. En effet, on peut supposer que les relations interpersonnelles, dont serait faite cette proximité plus informelle et individualisée ouvrent sur un droit aux émotions singulières et individuelles. Là, nous sommes manifestement en présence d'une forme de légitimation qui passe par la revendication d'une authenticité et d'une sincérité des rapports sociaux. La proximité n'est plus seulement physique, elle est émotionnelle. Et, nous pensons à l'instar d'Yves Hélias[756], qu'il existe une forme alternative de légitimation des élus, qui repose sur une revendication à l'authenticité, à la sincérité des relations établies avec les concitoyens. Dans le cas spécifique des petits maires, il nous paraît assez évident qu'il y a un recentrage de la façon de se légitimer, qui s'ordonne autour de cette idée de sincérité et d'authenticité de l'engagement à l'égard d'un territoire et de ses habitants. Un engagement fondée sur une montée en singularité via une relation de proximité individualisée. La description que font les maires de cette relation de proximité semble montrer qu'elle s'individualise, et qu'elle autorise une forme de stylisation, si ce n'est de singularisation dans la façon d'incarner cette fonction. Il faut également ajouter que le charisme spécifique aux petits maires se prête particulièrement bien à une proximité aux apparences plus informelle, plus individualisée. D'ailleurs, il s'en nourrit autant qu'il en facilite la mise en œuvre. À cet échelon de communes, le maire a l'autorité de ce « chef » accessible et à l'écoute, celle de l'homme « juste » et « honnête ». Il est celui qui porte une vision de sa commune, vision dans laquelle cette proximité faite d'échanges personnalisés

756. Hélias Y., *La symbolique du pouvoir d'État dans les allocutions télévisées des présidents de la République française*, Thèse , Rennes 1, 2012.

constitue l'une des composantes essentielles. En effet, nous insisterons sur l'idée que ce charisme des petits maires repose sur une abolition de la distance entre les impressions et sentiments du maire, et les émotions de ses concitoyens, cela rejoignant l'analyse que fait Michael Foessel[757], de la conception du charisme contemporain de Richard Sennett[758], qui repose précisément sur une réduction de la distance entre les sentiment des élus et ceux de leurs concitoyens. Cette approche d'un charisme contemporain ressort fortement de la relation de proximité que nous avons analysée. Nous terminerons donc ce chapitre en notant que la proximité telle qu'elle semble présentée et pratiquée par les maires que nous avons interrogés, implique une économie symbolique des émotions, qui implique que ces dernières soient plus individualisées et moins politiques. La place de l'écoute personnalisée semble prédominante dans la conception de la proximité qui est développée par les maires, comme le montre cet extrait d'entretien mettant l'accent sur la qualité de l'écoute :

> « *Non, c'est jamais non. Déjà, qualité d'écoute, pour être proche de la population, mais c'est quelque chose que je fais naturellement, et donc dans la qualité d'écoute, il y a, on s'intéresse à la personne, on s'intéresse à son problème, on essaye de dégrossir, on essaye de circonscrire le problème* » [759]

Il nous semble important de constater ici que l'économie symbolique sur laquelle est envisagée et parfois pratiquée la proximité par les maires, semble s'appuyer sur des relations interpersonnelles de plus en plus personnalisées dans lesquelles des émotions individuelles sont partagées, l'écoute impliquant l'empathie, la compassion, etc. À cet échelon de commune, il n'est sans doute pas exagéré de dire que la démocratie représentative est centrée sur les émotions, car nous l'avons vu dans le chapitre précèdent la dimension sensible de l'action mayorale est primordiale pour faire face à une forme d'impuissance. Faute de pouvoir toujours agir concrètement, les maires orchestrent une relation de proximité dans laquelle les émotions non-politiques constituent une réponse symbolique aux problèmes soumis et ressentis par les concitoyens électeurs, et ils semblent qu'ils restent encore les plus crédibles pour le faire selon une logique « bottum-up ». Nous ne sommes plus en face d'une action publique au sens traditionnel du terme, faite de lois, de règlements, de budgets, mais davantage dans une action publique faite de postures émotionnelles comme le note Christian le Bart[760] dans ses travaux sur les émotions politiques. Dans le chapitre qui va suivre traitant de la requalification du

757. Foessel M., *La privation de l'intime*, Paris, Seuil, 2008
758. Sennet R., *Les tyrannies de l'intimité*, *op. cit.*
759. Entretien avec Marc Herrmann, maire de Furdenheim, commune Bas-Rhinoise de 1313 habitants.
760. Le Bart C., *Les émotions du pouvoir. Larmes, rires, colères des politiques..., op. cit.*

phénomène clientélaire en proximité, nous verrons que le clientélisme est un phénomène évolutif, protéiforme impliquant un échange qui repose précisément sur une relation personnalisée et des échanges personnalisés, assez proche de ceux que nous venons d'analyser. Nous verrons que ces échanges impliquent une proximité engendrant une économie morale de l'amitié, et une finalité presque « affectuelle » de l'action publique. Comprenons encore une fois, qu'à l'échelon de communes qui nous intéresse, et dans un environnement aux allures domestiques, l'engagement des maires à l'égard de leurs concitoyens fait la part belle aux émotions individuelles, il implique donc une forte dimension symbolique et sensible, qu'on ne peut ignorer. Ceci aura nécessairement des implications dans notre analyse d'une possible requalification du phénomène clientélaire. Car, à l'heure où les ressources matérielles distribuables se contractent et se raréfient, à l'heure où les élus semblent de moins en moins pouvoir s'adosser à l'institution pour se légitimer. Nous ferons l'hypothèse que les édiles produisent une forme de clientélisme symbolique dans lequel la prise en charge passerait avant tout par la production d'une écoute, d'empathie, de reconnaissance, via une proximité faite d'échanges personnalisés vecteurs de liens symboliques puissants. Là encore, la dimension symbolique et morale du phénomène clientélaire se placera au cœur de notre analyse, tant nous sommes convaincus que dans les petites communes, le maire est auréolé d'une forme d'autorité mixte aux variations émotionnelles multiples, permettant l'usage de réponses symboliques.

Chapitre 4

Le clientélisme derrière le paravent de « l'éthique de proximité »

Introduction : Une dimension symbolique et sensible du phénomène peu questionnée

Nous pensons utile d'introduire ce chapitre en commençant par faire un détour par l'anthropologie, en nous intéressant aux travaux d'Eric Wolf, George Foster[761] et surtout Pitt-Rivers[762]. En effet, ces anthropologues ont montré, que les liens dyadiques informels, entre des personnes de différentes couches sociales coexistent presque toujours avec des liens plus formels et plus institutionnalisés. Selon nous, ce constat est fécond, et nous pouvons l'appliquer à cette relation de proximité décrite dans le chapitre précédent, une relation faite de flux émotionnels très puissants entre le maire et ses concitoyens. Ils ont également montré, que ces liens ne se limitaient pas à un échange de biens et de services inégalement répartis dans le cadre d'une relation asymétrique, il y a paradoxalement aussi une sorte « d'éthique de la morale sociale » qui sous-tend le phénomène clientélaire, car oui il est aussi question de reconnaissance et de solidarité lorsqu'on parle de clientélisme. Celui qui est en position de pouvoir et qui possède les leviers de pouvoirs et les ressources ne jouent pas seulement avec des ressources matérielles et concrète, la dimension symbolique et sensible du phénomène clientélaire revêt une importance capitale. Nous pourrions également ajouté la dimension identitaire de ce phénomène. D'ailleurs, les anthropologues ont montré, que ces liens informels jouaient également un rôle fondamental dans notre système de représentation politique, comme le notent d'ailleurs Eisenstadt et Roninger [763] pour qui, « *le clientélisme se rencontre dans des systèmes politiques différents, et à des degrés de développement très différents, il s'agit d'un échange social, marqué par deux paradoxes, une combinaison d'inégalité et d'asymétrie de pouvoir avec une solidarité mutuelle qui s'exprime dans des termes d'identités personnelles, de sentiments, et d'obligations interpersonnelle* ». Le principal apport de l'anthropologie, réside bien dans l'idée que le clientélisme repose tout autant sur une dimension symbolique et morale, que sur la « matérialité » des échanges. Et, c'est précisément cette prémice qui va servir de base de départ au dernier chapitre de cette recherche. Car, ce qui fait la dimension morale du phénomène, semble aussi constituer ce qui fait le socle de ce que les maires nomment la

761. Foster. G., « The dyadic contract in Tzintzuntzan : patron-client relationship », *American Anthropologist*, 65 (6), 1963.
762. Pitt Rivers J., *The people of the sierra*, Londres, Weidenfeld and Nicholson, 1954.
763. Eisenstadt S.-N, Roninger L., *Patrons, Clients and Friends. Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Society",* Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

« proximité ». Là encore, il nous sera difficile de laisser les « émotions » en dehors de notre analyse, tant les postures émotionnelles et les réponses symboliques semblent jouer un rôle essentiel dans la survivance du phénomène clientélaire. Notre hypothèse sera donc bien de considérer, que les réponses symboliques aux demandes sociales de proximité tiennent lieu de réponses politiques, et d'action publique vis-à-vis des concitoyens-demandeurs.

Précisons-le tout de suite, il ne s'agira pas ici d'étudier le clientélisme entendu comme la distribution de biens divisibles (place en crèche, emplois municipaux, logements, subventions de toute sorte) ou de biens indivisibles (équipements publics et autres biens collectifs). Il ne s'agira pas d'effectuer un travail visant à objectiver les ressources matérielles dont disposent encore les maires des petites communes. D'autant que, cette distribution souvent associée au phénomène clientélaire n'est pas facilement objectivable sur le terrain, et n'est plus aussi évidente qu'auparavant tant la raréfaction des ressources « redistribuables » devient une réalité, comme tend d'ailleurs à le sous-entendre ce propos d'un de nos interlocuteurs faisant écho à beaucoup d'autres : « *Oui, alors, il y en a d'accord (du clientélisme), mais comme dit, une personne va pas embaucher une personne pour faire plaisir à tel ou tel maire. Si, il a pas les moyens de la payer, il ne l'embauche plus, c'est fini ça ! Les logements, on va regarder si il y en a un, si on peut vous en trouver un, mais pour ça, il faut que je vire quelqu'un, et là, ils le comprennent. Mais quand vous parlez de social, j'ai souvent le matin, des personnes qui viennent et qui ont besoin d'une écoute. Ils l'ont eu,...*».[764] Ce propos, au-delà de la raréfaction des ressources, montre aussi et surtout l'importance de la réception et de l'écoute dispensée par les maires. Nous revenons ainsi à cette figure du maire à l'écoute, car c'est par là que commence le traitement symbolique d'une demande sous couvert d'une proximité informelle, faite d'interconnaissance, de confidences, etc. Autrement dit, c'est de la possibilité d'un clientélisme symbolique dont nous allons parler. Un clientélisme symbolique qui repose évidemment sur un travail émotionnel visant à répondre aux problématiques ressentis par les administrés par des postures émotionnelles. Ici, la réponse par l'émotion en sera pas dérisoire, loin de là.

L'extrait ci-dessus, suggère aussi, que le clientélisme ne se limite certainement pas à sa dimension « instrumentale et matérielle », surtout lorsqu'on parle comme nous le ferons d'un « processus de clientélisation » fondé sur le triptyque « disponibilité/réception/écoute », qui fonde une proximité plurielle faite d'émotions collectives, mais aussi d'émotions individuelles.

764. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.

Cette écoute, dont nous avons déjà tant parlé, ne peut que questionner quand il s'agit d'évoquer la possibilité d'une nouvelle forme de clientélisme, cohabitant ou se substituant à l'ancienne. Elle ne peut aussi que questionner, tant elle est revendiquée par nos interlocuteurs. Là, se trouve peut-être, nous le verrons, l'un des marqueurs de cette dimension morale du phénomène comme semble éventuellement le signifier cet autre propos : « *Vous savez, la majorité des gens que je reçois, je ne peux strictement rien pour eux, sinon les écouter. Et, je me suis rendu compte qu'écouter et l'une des plus belles choses que l'on puisse faire.*»[765]. Recevoir et écouter, afin de produire un « vécu émotionnel » faisant émerger un sentiment de prise en charge, voilà ce que nous entendons par « processus de clientélisation » du moins, en faisons-nous l'hypothèse. Cet extrait ne peut qu'interroger le chercheur, tant l'émotion semble compenser l'impuissance de l'action, mais plus encore l'apport de solutions concrètes aux problèmes parfois très concrets, eux-aussi des concitoyens.

Pour nous, la requalification du phénomène clientéliste en « éthique de la proximité » repose donc pour une large part sur une économie morale de l'amitié, au travers de laquelle la relation de proximité des édiles avec leurs concitoyens est souvent présentée et décrite, à l'aune de l'entraide, de la solidarité, de l'empathie, de la confiance, voire de l'amitié, et bien sûr de l'informalité. Individualisation du rapport à la personne du maire, rapport émotionnel, voire rapport compassionnel, voici ici quelques ingrédients de cette relation de proximité dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Une proximité sans doute moins informelle qu'il n'y paraît d'ailleurs, à la fois pensée et réfléchie. Au passage, notons bien, ce verbe « présenter », car cette requalification du phénomène semble être rendue possible, par un travail de figuration, dans lequel, les rôles et figures du maire rendent le retournement du stigmate que constitue le clientélisme, à la fois « opérant » et vraisemblable. En effet, au sens traditionnel du terme, le clientélisme au sens traditionnel du terme, est un phénomène dont l'image sociale reste négative. Il le sera sans aucun doute un peu moins si l'on évoque le rôle social du maire, celui de « médiateur », mais aussi et surtout celui d'un maire à l'écoute. On retrouve encore cet autorité de celui qui écoute, de l'homme juste et honnête qui malgré tout pourrait bien être associée au clientélisme symbolique. Il faut rappeler que le phénomène clientélaire est d'ailleurs souvent présenté, et ce n'est pas un hasard, comme « étiquette morale » dans d'autres aires culturelles, pensons aux politiques du « ventre » dans certains pays d'Afrique. C'est cette piste que nous suivrons également tout au long de ce chapitre, afin de bien

765. Entretien avec Laurent Furst maire de Molsheim, commune Bas-Rhinoise de 9334 habitants.

démontrer que la relation de proximité que les maires incarnent et entretiennent avec leurs concitoyens relève implique parfois aussi un « processus de clientélisation » dans lequel l'accessibilité à la personne du maire, la disponibilité et l'écoute, permettent un traitement symbolique des demandes de proximité ayant pour effet d'entretenir une « conscience des possibles », quant à la prise en charge des doléances et leur aboutissement éventuel. L'éthique de la proximité comme « paravent » d'un phénomène clientélaire d'un type nouveau, telle sera notre hypothèse dans ce chapitre. Notre travail se place donc dans la droite ligne de ce constat établit par Cesare Mattina[766] : « *Certains élus vont commencer à défendre et à revendiquer, dans leurs discours publics, l'étiquette "clientélisme" au nom d'une éthique de la proximité, "Si faire du clientélisme, c'est aider les plus démunis, alors oui, je fais du clientélisme"* ». Un constat qui sonne lui-même avec à ce propos d'un de nos interlocuteurs : « *Non, le maire n'est pas un prestataire de service. En revanche qu'il puisse être l'allié dans une situation difficile, voire désespérée*.»[767]. De plus, la technicisation du mandat de maire, tendance semble-t-il, confirmée par de nombreuses recherches y compris au niveau des petites communes, ne semble en rien avoir fait disparaître l'importance du travail de proximité et de recueil d'une demande sociale de proximité qui lui est corollaire. Dans ce chapitre nous allons donc questionner à la fois le rapport qu'entretiennent les maires à ces demandes de proximité, la façon dont ils les perçoivent, et la façon dont ils disent les gérer, voire les traiter. Le clientélisme sous sa forme traditionnelle n'a sans doute pas disparu comme modalité du pouvoir local comme le note Sébastien Ségas[768]. Nous pensons toutefois à la suite d'autres chercheurs que le phénomène mute, évolue vers quelques chose de moins objectivable, un glissement s'opère car les élus locaux travaillent des postures émotionnelles que tout à la fois ils prescrivent, banalisent, et légitiment à l'égard des concitoyens. Ces postures émotionnelles sont liées à cette autorité mixte du maire, qui est à la fois le « chef » de la collectivé, celui qui peut écouter, celui qui peut arbitrer, mais également celui qui doit faire preuve de « justesse », mais doit toujours essayer de répondre à la demande reconnaissance de ses concitoyens. Nous reviendrons sur le lien entre « reconnaissance » et « clientélisme ».

Avant cela, nous commencerons cette partie par une petite revue définitionnelle du clientélisme. Elle ne sera pas inutile, tant ce phénomène est à la fois mutagène et polymorphe.

766.Mattina C., *Clientélismes urbains. Gouvernement et hégémonie politique à Marseille,* Paris, Presses de Science-Po, 2016.
767. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.
768. Segas S., « Entre ombre et lumière : les deux facettes du pouvoir politique local », *Métropoles*, 21, 2017.

Nous soulignerons l'apport de l'anthropologie à l'étude de ce phénomène. Puis, nous évoquerons l'univers conceptuel mobilisé pour analyser les dimensions figurative et performative de cette « éthique de la proximité » qui sert de « vecteur » au phénomène clientélaire. Là, nous mobiliserons un univers conceptuel fortement inspiré de l'école interactionniste. Ensuite, nous rappellerons les grands axes qui inspire notre travail sur ce retournement du stigmate qu'est le clientélisme via le travail symbolique et émotionnel des édiles. Enfin, nous terminerons cette partie, en deux temps. D'abord, en évoquant le positionnement du personnage du maire, un personnage ayant gardé les traits de la notabilité. Pour finir, nous reviendrons sur ce que nous appelons le triptyque « Disponibilité/réception/écoute » qui ressort fortement des propos des maires lorsqu'ils sont intérrogés sur leur gestion des demandes de proximité. Un triptyque derrière lequel se cache peut-être une sorte de « processus de clientélisation », qui n'a évidemment pas les mêmes proportions d'une commune à l'autre et d'un maire à l'autre puisque chaque maire à son style, son tempérament, et sa façon d'incarner une combinatoire d'autorités.

Section 1: Un détour par la théorie du phénomène clientélaire

1.1 Le clientélisme : Un concept à la mobilité « interdisciplinaire » pour décrire un phénomène polymorphe et mutagène

Avant d'en venir à quelques définitions du phénomènes, qui seront diversement opératoires dans le cadre de notre analyse d'une forme de clientélisme symbolique. Il nous faut tout de suite préciser que ce qui frappe lorsque l'on cherche à renouveler l'analyse autour du phénomène, c'est la polysémie du terme et la multiplicité des définitions qui lui sont liées. En effet, le phénomène ne se limite pas aux sociétés archaïques ou passées, ou aux sociétés se trouvant dans une phase de « transition démocratique ». Effectivement, il apparaît de plus en plus clairement que les sociétés modernes sont aussi concernées à des degrés divers, et selon des modalités variées, comme le note Jean-François Médard[769]. Le phénomène aussi « multiforme » qu'il soit, ne se limite donc pas aux sociétés soumises au choc de la modernité, et aux sociétés voyant émerger les partis de masse, ou encore aux sociétés voyant décliner leur secteur primaire, et enfin aux sociétés dites agraires. Dans cette même idée, Iannis Papadopoulos et Semih Vaner[770] soulignent qu'il semble illusoire de penser que le clientélisme

769. Médard J.-F. « Clientélisme et corruption », art. cité.
770. Papadopoulos I., Vaner S., « Esquisse bibliographique sur le clientélisme de parti avec référence particulière

est spécifique au sous-développement, et à l'absence d'une structure étatique consolidée. Il s'agirait plutôt d'un phénomène à fort potentiel de transformation, dont la polysémie peut d'ailleurs être très féconde. Cette polysémie permet des stratégies de requalification du phénomène, comme nous allons le voir avec cette relation de proximité faite de disponibilité, d'écoute, et d'assistance au moins relative. Selon nous, et d'autres chercheurs, le clientélisme se trouverait donc partout, et sous des formes diverses, déguisé car présenté au travers de l'usage de différents termes : disponibilité, écoute, proximité, solidarité, etc. La liste est longue. Nous sommes donc en face d'un phénomène polymorphe et mutagène, en ce sens qu'il s'adapte aux structures socio-économiques des pays dans lesquels il se développe, autant qu'il le fait dans les configurations spécifiques de rapports sociaux où il émerge localement. Cela rend son étude relativement ardue pour le chercheur, qui doit mobiliser une approche souvent pluridisciplinaire.

De plus, cela peut surprendre, mais contrairement à ce que l'on pourrait penser à première vue, ça n'est pas un phénomène qui relève toujours des pratiques officieuses, car il peut être assumé et revendiqué, notamment par certains acteurs de la relation clientéliste. Pour nous, lorsque les maires requalifient ou renomment le clientélisme en « proximité », en « solidarité », en « aide » au sens large, c'est aussi une façon d'assumer, voire de revendiquer une des dimensions du phénomène clientélaire. Le phénomène ne se limite alors plus à sa dimension instrumentale, il doit aussi être appréhendé au travers de sa dimension morale et symbolique, comme le remarquait déjà Jean-François, Bayart[771] dans son étude sur la société camerounaise, ou Richard Banégas[772] dans son étude sur la transition démocratique au Bénin et les politiques dites du « ventre ». Pour ces deux chercheurs, le rapport de clientèle peut temporairement s'inverser au profit du « client », dans la mesure où les électeurs captent ou essayent de capter une partie des ressources et des richesses accumulées et contrôlées par les détenteurs du pouvoir. C'est un aspect important sur lequel nous reviendrons, car il y a aussi une dimension identitaire à ce constat. Dans d'autres aires culturelles, le clientélisme et les dispositifs de lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de soins sont intimement liés, car les ressources allouées à ces dispositifs sont captées par les machines politiques localement ou du moins d'accès à ces dispositifs implique l'aide des intermédiaires que sont les têtes locales

à l'Europe du sud », *CEMOTI*, 7, 1989.
771. Bayart. J.-F., *L'État au Cameroun.,* Paris, FNSP, 1979.
772. Banégas. R. , « "Bouffer l'argent.", Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin», in Briquet J.-L., Sawicki F., dir., *le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines,* Paris, PUF, 1998.

des partis. Ce fût notamment le cas en Italie et en Espagne[773] dans la seconde partie du siècle dernier, ou plus récemment en Amérique centrale et en particulier au Mexique[774]. Notons que dans la perspective développée par ces travaux, le clientélisme reste avant tout un phénomène éminemment politique, où les ressources sont captées localement par les partis au pouvoir. Enfin, à d'autres endroits, le clientélisme est paradoxalement vecteur d'expérimentation du jeu démocratique, notamment dans certains pays en voie de développement, c'est d'ailleurs ce que note, entre autre, Bruno Jobert[775]. Dans une perspective assez proche, le clientélisme peut avoir des effets vertueux sur le développement de certains pays. C'est que notent Mario Caciagli et Kawata Jun' Ichi[776] dans leur étude comparée du phénomène en Italie et au Japon. Ainsi, selon les contextes socio-politiques, le clientélisme peut sortir de l'officieux, et être vu sous la forme d'un langage de l'équité, de la justice et de la morale sociale, de la reconnaissance, ou du développement bénéfique à tous. Il peut aussi être présenté comme un échange tout à fait banal, reposant sur une économie des émotions engendrée par la proximité. En tous les cas, il est peut-être requalifié, ou plutôt justifié d'une multitude de façons. Il cesse alors d'être vu comme une « pathologie », une maladie « infantile » de la démocratie, ou une « rémanence du passé ». Dès lors, il serait plutôt considéré comme un vecteur d'apprentissage et d'expérimentation des règles du pluralisme démocratique, notamment dans les pays en voie de développement, mais pas seulement. Revenons quelques instants sur cette idée d'un phénomène sujet à de multiples requalifications.

1.2 Un phénomène sujet à de multiples requalifications

Pour commencer, il nous semble aussi important de noter que lorsqu'on parle de « clientélisme », de nombreux auteurs soulignent l'importance du point de vue du « client », et de l'appropriation sociale qu'il fait d'une relation *a priori* asymétrique, inégale, et surtout porteuse d'une certaine violence symbolique à son encontre. En effet, quelles gratifications sociales et symboliques les concitoyens vont-ils chercher dans ce contact à l'élu ? Pour nous, du point de vue du « demandeur », cela ne se résume pas exclusivement à la recherche de raccourcis, de coups de pouce, etc. En effet, nous pensons que les maires accordent aussi de la

773. Carzola-Perez J., « Le clientélisme de parti », *Pôle sud*, 9 (1), 1998, p. 136-148.
774. Luccisano L, Macdonald L., « Le néolibéralisme, le semi-clientélisme et la théorie politique de l'échelle dans les mesures anti-pauvreté mexicaines », *Politique et Sociétés*, 30 (2), 2011, p. 173-201.
775. Jobert B., « Clientélisme, patronage et participation populaire », *Tiers-Monde,* 95 (24), 1983, p. 537-556.
776. Caciagli M., Jun' Ichi K., « Heurs et malheurs du clientélisme. Étude comparée de l'Italie et du Japon », Revue française de science politique, 51 (4), 2001, p. 569-586.

reconnaissance à la problématique soumise, par l'écoute, ils la font exister, lui donne un écho, etc. Dès lors, la violence symbolique de la relation clientélaire est en quelque sorte neutralisée, et ce qui ressort c'est davantage l'impression d'un d'accompagnement et d'une prise en charge. Rappelons encore une fois, que si il n'y a plus autant de biens divisibles à redistribuer qu'autrefois, il y a indéniablement une proximité émotionnelle à incarner pour répondre à des besoins identitaires. Il s'agit notamment du besoin d'être reconnu en tant que concitoyens appartenant à la commune, et d'être reconnu dans les difficultés rencontrées. De ce point de vue, certains des maires que nous avons rencontrés, vont même jusqu'à mobiliser l'imagerie chrétienne, et la figure du prêtre, à laquelle ils se substitueraient presque très opportunément d'ailleurs, comme le montre ce premier propos d'un maire :« *Oui, comme dit, cela prend facilement entre 20 et 30 % par semaine de mon temps en mairie, consacré à la mairie parce qu'il y a d'une part beaucoup de demandes, beaucoup de gens qui viennent pour des problèmes particuliers et même personnels. Comme le curé n'est plus là pour les écouter, c'est souvent le maire qui les écoute, sans que cela soit forcément sa compétence* »[777] , ou encore ce propos d'une autre élue : « *Je discute beaucoup, il y a un côté peut-être plus religieux. Je discute beaucoup avec un ancien « curé » qui a 90 ans. Et, on avait toujours sympathisé avant que je sois maire, de temps en temps, je vais lui rendre visite, et en rigolant, je pense que les gens ne viennent plus forcément se confesser, mais plus souvent en mairie, exposer leurs problèmes*»[778]. Cette façon de mettre sur le même plan, prêtre et élu(e)s locaux face à la demande sociale, nous semble tout à fait révélatrice, car elle permet aux maires de développer une sorte « d'éthique de la morale sociale » où il est avant tout question de fournir de la reconnaissance aux concitoyens, reconnaissance au sens d'Axel Honneth. Le travail du maire au niveau local, est certes essentiellement : « *affaire de communication au sens le plus général du terme* »[779], comme le note Philippe Garaud. Cela étant, il faut chercher à savoir ce qu'il y a derrière cette communication au sens large. Il y a déjà des émotions en jeu, émotions qui constituent une ressource symbolique très forte, comme le note Philippe Braud[780]. La ressource émotionnelle prend une part non négligeable dans le phénomène clientélaire, car ce dernier est présenté à l'aune d'une d'une relation de proximité, qui recèle des échanges personnalisés souvent répétés et informels, et dont les composantes peuvent donc recouper celles d'un « processus de clientélisation ». Nous sommes probablement « ici » en présence d'un cas « limite », certes, mais qui mérite que l'on s'y attarde.

777. Entretien avec Justin Vogel, maire de Truchtersheim, commune Bas-Rhinoise de 2373 habitants.
778. Entretien avec Christelle Willer maire de Buschwiller, commune Haut-Rhinoise de 1049 habitants.
779. Garraud P., «Discours des maires et construction locale du politique », art. cité.
780. Braud P., *Petit traité des émotions, sentiments et passions politiques..., op. cit.*

1.3 La relation de clientèle : Une multitude de définitions autour de la notion d'échange social

Tout d'abord, il est utile de noter que toutes les définitions du phénomène clientélaire, de la plus concise, à la plus éclatée, placent la notion d'échange social entre inégaux au cœur de la relation de clientèle. Cette notion d'échange social implique nécessairement une « transaction symbolique et identitaire », car il est aussi question de la dimension symbolique du phénomène clientélaire. Une dimension dans laquelle, il ne s'agit plus seulement de s'intéresser à la matérialité de l'échange, mais bien à ce qui se joue sur le plan des rôles joués par chaque acteur de cette relation. En effet, dans le cas de notre terrain, recevoir et écouter les concitoyens à une forte portée symbolique, et les maires en sont parfaitement conscients, voilà pourquoi cette autorité du « confident » semble être élevée au rang d'identité stratégique. Avant d'en dire davantage, revenons d'abord à cette notion d'échange social. Comme le note James C. Scott: « *La relation de clientèle est une relation d'échange entre des rôles, et elle peut être définie comme un cas spécial de lien dyadique.*»[781]. On soupçonne déjà au travers cette définition, l'importance des postures émotionnelles dans la façon d'incarner les rôles en question. Nous avons donc volontairement porté notre attention sur cette partie de la définition du phénomène, car le clientélisme s'inscrit dans un rapport de rôles . Ce concept de rôle replacé dans l'une des définitions du clientélisme, nous a amené à penser qu'il serait pertinent d'étudier le traitement symbolique de la demande sociale, au travers de la focale théorique de la sociologie des rôles, certes déjà bien connue. Nous avons ainsi déjà pu constater dans le chapitre précédent que cette éthique de la proximité repose sur un rapport de rôles clairement identifié entre le maire et ses concitoyens. Il n'est d'ailleurs pas aberrant de parler d'une multitude de rôles du maire. La définition du phénomène ci-dessus prend donc déjà en compte la dimension symbolique de ce type d'échange social. Cela étant, et selon nous, l'autre définition la plus opératoire du phénomène, nous semble également celle qu'en donne Cesare Mattina consécutivement à son étude du phénomène à Naples et à Marseille : « *Il s'agit d'entretenir un certain niveau d'attente et d'espoir chez les citoyens, quant à la capacité des élus de satisfaire aux besoins de leurs administrés*»[782]. Notre réflexion s'inscrit dans la droite ligne de cette définition, car Cesare Mattina parle lui aussi de traitement symbolique de la demande

781. Scott J.-C., « Corruption, Machine Politics, and Political Change», *The American political science review*, 63 (4), 1969.
782. Mattina C., « Mutations des ressources clientélaires et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, 67 (17), 2004.

sociale, et évoque même une « citoyenneté de guichet »[783]. Cette « citoyenneté de guichet » transparaît dans les entretiens. On peut la ressentir dans plusieurs propos de maire comme celui-ci notamment: « *J'ai déjà dit à des gens, je ne suis pas le bon Dieu. Je ne peux pas accéder à toutes les demandes, je ne peux pas. Des fois, la population croit que le maire peut tout décider ! Mais non, le maire a aussi... Il a des cadres à respecter. Il ne peut pas tout décider, ça n'est pas le bon Dieu. Il n'est pas surpuissant. De moins en moins, on a un pouvoir de maire, on est bridé par les instances comme les ABF, les ATIP qui nous suivent nos dossiers d'urbanisme. »*[784]. Si le maire fait face à des croyances parfois biaisées quant à son pouvoir, nous l'avons analysé, il peut aussi probablement en jouer, en produisant certaines impressions, dont celle d'une écoute. J.-F Médard[785] pour sa part, définit le clientélisme comme : « *Un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales.*». Cette dernière définition nous semble ne pas tout à fait convenir aux « pratiques clientélaires » possiblement à l'œuvre dans le cadre de la relation de proximité entre le maire et ses concitoyens, car il nous est bien difficile de réellement parler de dépendance et de réciprocité dans l'échange. En effet, il est compliqué d'évaluer le degré de dépendance de l'habitant lorsqu'il va rencontrer son maire ou un conseiller municipal dans le cadre d'une situation personnelle. Nous supposons que c'est plutôt l'entretien d'un espoir, et d'un horizon d'attentes, dont il s'agit la plupart du temps. Il serait donc plus juste de parler d'une « dépendance symbolique », car le rapport entre les individus reste cependant asymétrique. En effet, c'est le maire qui accorde de la considération à une situation personnelle, et produit une forme de reconnaissance.

1.4 Les traits constitutifs d'un rapport de clientèle : Clientélisme ou «processus de clientélisation » ?

Pour commencer, il nous semble important de préciser, que lorsque nous parlons des traits constitutifs du rapport de clientèle, nous prenons appui sur les traits du phénomène tels qu'ils sont définis par J.-F. Médard[786] dans ses travaux sur le clientélisme. Il s'agit de traits que nous avons également repéré au travers des témoignages des maires, lorsqu'ils évoquent leur conception de la proximité, et cette relation de proximité « multiforme » qu'ils font vivre au

783. Mattina C., « La transformation des politiques clientélaires de redistribution. Nouvelle gestion urbaine et pratiques politiques. A Marseille et à Naples », *Politiques et management public*, 25 (1), 2007.
784. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
785. Médard J.-F., « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique *», Revue française de science politique* , 1, 1976.
786. Médard J. F., « *Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique »,* art. cité.

quotidien. Revenons, à l'approche de Jean-François Médard, lorsqu'il a défini les principaux traits ou invariants du rapport de clientèle. Ce chercheur constate que le rapport de clientèle est marqué par une relation à la fois bilatérale, asymétrique, personnalisée, particulariste, et diffuse. Il est également marqué par la réciprocité. Comme nous l'avons dit précédemment, il faut reconnaître que les échanges personnalisés racontés et dépeints par les maires, possèdent la plupart du temps l'ensemble de ces caractéristiques, à l'exception peut-être de la réciprocité encore que cette dernière peut s'exprimer au travers d'un phénomène de reconnaissance croisée entre les concitoyens et le maire. Cependant, plus que d'un rapport de clientèle avéré, il nous paraît plus juste de faire l'hypothèse d'un « processus de clientélisation symbolique», ou de clientélisme symbolique, car de la disponibilité de l'élu au sentiment d'assistance et d'accompagnement chez le concitoyen-demandeur, il y a probablement plusieurs variations émotionnelles dans les attitudes et comportements clientélistes, et plusieurs degrés de clientélisme, d'où la difficulté à cerner et saisir le phénomène. Voilà pourquoi, nous n'avons pas manqué de prêter attention à ce que dit Jean-Louis Briquet, sur le « processus de clientélisation », pour cet auteur : « *La clientélisation repose sur un ensemble de comportements et de stratégies destinés à afficher une grande disponibilité, et à répondre aux demandes privées et personnelles* »[787]. Il est clair que l'exercice du mandat de maire, amène les titulaires de cette fonction à déployer tout un ensemble de pratiques visant à nouer des liens parfois diffus, et souvent personnalisés avec leurs concitoyens. La disponibilité et l'écoute des requêtes y compris les plus personnelles des concitoyens sont omniprésentes dans le discours des titulaires de ce mandat, notamment dans les petites communes. Dans cette optique, nous avons axé nos questionnements sur fondamentaux de cette relation entre les maires et leurs concitoyens. Aussi, nous avons focalisé notre analyse sur la façon dont les édiles décrivent leur façon d'incarner la proximité, leur « façon d'être et faire proche », leur façon de se montrer « simplement » accessible, disponible, et surtout la façon dont les édiles décrivent la prise en charge des demandes de leurs concitoyens. On mesure d'emblée à quel point, la frontière peut-être ténue entre relation de proximité et relation clientéliste entendue dans sa dimension symbolique. Voilà pourquoi, nous parlons de requalification du phénomène clientélaire en éthique de la proximité, et d'une forme de clientélisme symbolique plus insidieuse puisqu'elle se manifeste par les postures émotionnelles, et la façon d'être de l'élu. Ces façons d'être produisent certaines émotions et font résonance à certaines valeurs relevant d'une forme de « justesse sociale ».

787. Briquet J.-L., « Les pratiques politiques "officieuses", clientélisme et dualisme politique en Corse du sud et en Italie du sud », art. cité.

Section 2 : Le renouvellement de l'étude du phénomène au travers de sa dimension émotionnelle et symbolique

2.1 Une analyse à porter sur les échanges personnalisés et la dimension symbolique du phénomène

Tina Hilgers[788], pour sa part, a développé une définition plus récente du phénomène, en le différenciant du patronage et de l'achat de vote. Elle n'aborde donc pas le phénomène en le restreignant exclusivement à sa dimension politique. En effet, la chercheuse voit dans le clientélisme, un échange et surtout une relation à long terme, ayant pour but la maximisation des intérêts et consistant en l'échange de divers biens et services en contrepartie d'un appui politique entre deux personnes de statut sociopolitique inégal. L'intérêt de son approche, réside dans l'idée que le clientélisme est directement lié, selon elle, à la notion de relation personnelle et d'échange personnalisé (EP), et nous allons le voir, la plupart du temps, les maires décrivent leurs pratiques de la proximité à l'aune de l'informalité, de la spontanéité, et surtout de la personnalisation des relations. Dans notre cas, ces échanges personnalisés prennent lieu dans le cadre communal, qui peut être assimilé à un petit théâtre domestique au sein duquel peut régner une certaine familiarité, et qui constitue le terreau fertile à l'émergence de relations personnelles. Dès lors, les arrangements oraux sont plus nombreux, et ils ont le temps de s'installer dans l'esprit de certains concitoyens. En un sens, les occasions sociales même les plus anodines, peuvent mener à des échanges personnalisés et la proximité peut aussi être organisée dans ce but. Il s'agit alors d'une forme de stimulation de la demande en quelque sorte, qui s'inscrit dans un travail d'ancrage territorial, un travail dans lequel les postures émotionnelles tiennent une place manifestement importantes, le tout se faisant sous couvert d'une « proximité » au sens large. Pour le dire plus clairement encore, ce travail d'ancrage se fait sous couvert d'une éthique de la proximité qui implique l'existence de relations personnalisées. Nous y reviendrons ultérieurement. Un autre angle d'approche encore nous est fourni par Javier Auyero[789]. Pour ce chercheur, le clientélisme est avant tout une relation sociale à caractère interpersonnel, dont les échanges réciproques sont une manifestation récurrente tout au long du temps. Il s'agit d'échanges qui s'inscrivent dans la durée, et qui ne sont par ailleurs, pas seulement constitués de simples échanges de biens

788. Hilgers T., « La relation complexe entre clientélisme et démocratie », *Politiques et sociétés*, art. cité.
789. Auyero J., « The client's point(s) of view : how poor people perceive and evaluate political clientélism, *Theory and Society*, 28 (2), 1998.

contre des voix, mais aussi et surtout de faveurs, de chaînes de prestations sous forme de disponibilité, d'aide, de don, de solidarité, d'assistance, de reconnaissance. C'est précisément sur ce dernier point que cette définition nous semble utile à notre recherche, car elle met en lumière la dimension non marchande des échanges entre élus et habitants, ce que cet auteur appelle « *la dimension symbolique de la double vie du clientélisme* »[790]. Il nous invite à aller au-delà des échanges de services ou de biens matériels, pour se situer sur le terrain des rapports de domination symbolique qu'implique la relation clientélaire, lorsqu'il y a aide, assistance, et solidarité. La dimension symbolique de la relation clientélaire repose, selon nous, sur un jeu de « rôles », ainsi que sur la mise en avant de certaines formes d'autorité, relevant de l'autorité du chef. En effet, lorsqu'on évoque le phénomène clientélaire, on pense immédiatement à ce rôle « d'intermédiaire/médiateur » qu'endossent bien souvent les élus locaux, et surtout qu'il est vecteur de l'autorité du juge, l'autorité de celui qui écoute avant d'intercéder. Cet aspect nous semble essentiel tant cette autorité est synonyme d'une sorte d'éthique de la morale sociale, car elle fait du maire, ce personnage garant d'une forme de justice sociale. Nous le verrons par la suite, mais le phénomène clientélaire implique aussi un acte d'attribution identitaire et une forme « d'étiquetage » des parties prenantes de cette relation, au sens où, l'image de l'habitant-demandeur fait résonance à celle du maire potentiellement « intercesseur/médiateur », voire celle du maire simplement à l'écoute. Ici se joue comme nous l'avons déjà largement vu, la production d'une reconnaissance des besoins et des attentes des concitoyens, et donc *in fine* une réponse qui est aussi d'ordre symbolique, notamment identitaire.

Par ailleurs, il nous semble également essentiel de distinguer le « patronage », du « processus de clientélisation » qui nous intéresse dans notre cas. En effet, le patronage implique la distribution d'emplois de la fonction publique, à des partisans loyaux ou des soutiens politiques, à qui l'on doit des votes. Notre recherche ne s'attache pas à analyser cette forme de clientélisme qu'est le « patronage », une forme qui concerne davantage les grosses machines politiques dans les pays d'Amérique latine, ainsi que le phénomène en Italie et en Espagne. À l'échelon des communes qui nous intéressent, il est beaucoup plus difficile pour les petits maires de distribuer des emplois, une ressource de plus en plus rare, surtout dans les petites communes. D'autant que les emplois en mairie relèvent souvent de la fonction publique territoriale comme le montre ce propos d'un de nos interlocuteurs : « *Non, mais c'est vrai, on*

790. *Ibid*

pense que le maire à la baguette magique, et qu'il va trouver un emploi pour un, un logement pour l'autre. Là, de nouveau on est facilitateur, parce que nos bailleurs sociaux, ils sont sur notre territoire, on les connaît, il y a un respect, et puis une entraide. Cela ne veut pas dire, que je m'impose, tu me donnes un logement sinon tu viens plus chez moi. Ça ne marche pas comme ça. Lorsqu'il y a une situation difficile, je peux appeler en disant, j'ai une situation difficile. Pour l'emploi, là, c'est plus dur, en plus la situation de l'emploi actuellement est catastrophique. Appeler une boîte en me disant, il faut que tu m'embauche celui-là. Nous en tant qu'employeur, on ne peut pas aller plus loin, on ne peut pas faire. »[791] . On le voit bien, que cela concerne les logements ou les emplois, les ressources se contractent, et les maires d'aujourd'hui ne sont plus les notables d'hier. Enfin, rappelons que l'achat de vote est défini comme un échange direct et unique au cours duquel une personne reçoit de l'argent, ou des biens et des services en contrepartie de son vote peu avant une élection. *A priori*, cette dernière variante ne nous concerne pas. Elle est de toute façon difficile à objectiver. Encore une fois, ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est cette relation de proximité présentée à l'aune de l'entraide, de la solidarité, de l'empathie et de la reconnaissance, car lorsque l'action publique locale montre ses limites effectives, le symbolique prend le relais surtout en période de crise et de raréfaction des ressources.

2.2 La disponibilité du maire aux demandes: le premier degré d'un clientélisme symbolique

La première chose qui frappe, lorsqu'on s'intéresse au phénomène clientélaire, c'est que l'on se trouve très souvent en présence de cas limites. C'est particulièrement vrai, dans le cadre de notre terrain, où dans les propos des petits maires il est souvent d'une posture de disponibilité vis-à-vis des concitoyens. Cette posture constitue sans doute le premier degré d'un phénomène relevant d'un « processus de notabilisation ». Les pratiques clientélaires émergent et s'inscrivent dans ce type de processus, car le clientélisme fait partie des modalités dont dispose le notable pour s'inscrire et s'ancrer dans son territoire. La différence avec l'âge d'or des notable, c'est qu'aujourd'hui de clientélisme devient sans doute plus symbolique qu'autre chose, et qu'il repose sur la ressource émotionnelle. En effet, il nous semble utile de noter que toutes les définitions les plus récentes du phénomène mettent l'accent sur une « relation » présentée comme personnelle, particulariste, diffuse, informelle et souvent asymétrique. Or, il nous semble utile de revenir sur ces traits constitutifs de la relation de clientèle, qui se retrouvent très souvent dans le cadre des rapports que les maires décrivent comme étant une relation de proximité finalement ordinaire. Pourtant, c'est aussi au cours de cette relation de

791. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.

proximité que s'effectue à la fois le recueil et probablement une partie de la réponse apportée aux demandes en tout genre. Enfin, il faut souligner que cette proximité semble tout de même souvent s'inscrire dans des interactions dites « focalisées », qui si elles ne le sont pas tout de suite, peuvent le devenir notamment lorsqu'il s'agit d'écoute. En effet, on peut supposer que souvent le processus de clientélisation commence à l'occasion de situations d'interaction anodines, ou d'événements communaux, pour se finir dans le huis clos d'un entretien ou d'un échange avec le maire. Pour nous, la proximité offre donc une multitude de « scènes », et de « séquences théâtralisées », auxquelles les maires et leurs adjoints sont particulièrement rompus. Ces scènes aux apparences anodines offrent l'opportunité d'un traitement au moins symbolique de certaines demandes de leurs concitoyens. Cette relation de proximité constitue donc le cadre privilégié d'un traitement symbolique des demandes, cadre qui est l'occasion d'une représentation stylisée du personnage du maire. Les édiles incarnent bien souvent avant tout une disponibilité, c'est-à-dire un élu accessible et à l'écoute et prêt à recevoir le cas échéant. C'est que nous appellerons le triptyque : Disponibilité/réception/écoute semble se déployer sous couvert de cette proximité au sens large, et qui relève possiblement d'une forme de clientèlisme symbolique.

En ce sens, regardons cette citation d'une adjointe de quartier et conseillère municipale Strasbourg, elle servira comme bien d'autres par la suite, de base à notre réflexion sur la présence de traits constitutifs d'un « processus de clientélisation », dans les relations de proximité entre les maires, et habitants d'une commune, ou d'un quartier. Pour commencer, regardons cet extrait d'entretien : « *Quand, ils viennent voir l'élu, ils veulent qu'on les regarde, qu'on les entende, qu'on soit attentif et très souvent je reformule la demande. C'est vraiment important. Cela, c'est la profession qui me l'a appris* (l'interlocutrice était infirmière avant d'être élue de quartier). *Chacun est unique. Alors quand les gens viennent me voir, ils ne doivent pas sentir que je hiérarchise quoique ce soit. Ils sont électeurs, ils sont citoyens, ils viennent me déposer un souci, une demande. Et, j'essaye de ne pas dire, celui qui est avant vous, était beaucoup plus nécessiteux que vous, etc. Je crois qu'il faut vraiment, leur montrer qu'ils sont uniques.* »[792]. Plusieurs choses attireront inévitablement l'attention du chercheur dans le témoignage de cette élue. En effet, la relation est d'emblée présentée comme personnalisée, spécifique, unique. L'élue en question avoue même accorder une importance toute particulière au caractère très personnel et spécifique de la relation ainsi créée. Nous retrouvons donc bien là, les invariants de la relation clientélaire tels qu'ils ont été théorisés par Jean-François Médard. De plus, presque tout de

792. Entretien avec Annick Neff, Conseillère muncipale à Strasbourg et Adjointe de quartier du Neuhof.

suite, on ressent la dimension sensible de ce type d'échanges personnalisés. Nous sommes sur le terrain du « ressenti », un ressenti propre aux concitoyens. L'élue en question irait presque jusqu'à déployer une forme de sensibilité personnelle pour faire émerger l'idée d'une prise en charge individualisée. De plus, lorsque la relation avec les concitoyens est décrite de cette façon, elle prend des allures de prestation de services « individualisée ». Une prestation faite d'écoute active, d'empathie, de compassion, de conseils, puis éventuellement de la promesse d'un « suivi ». Une relation qui engendre nécessairement une sorte de vécu émotionnel propice à l'émergence d'un sentiment de prise en charge. La suspicion d'un clientélisme symbolique se situe sans doute ici , du moins c'est face à cet type de situations décrites qu'il semble que nous fassions face à un cas limite de clientélisme. Et pour cause, le passage précèdent aurait pu être tiré de nombreux autres entretiens de notre corpus, tant auprès des maires de petites communes, qu'auprès des conseillers municipaux et adjoints de quartier de l'agglomération Strasbourgeoise. En effet, les descriptions que ces acteurs politiques locaux font de leur traitement des demandes auxquelles ils doivent faire face, présentent des similitudes troublantes, d'autant qu'un quartier strasbourgeois, peut être assimilé à une petite commune par certains aspects. Lors d'un rendez-vous entre l'élu local, le maire, et le concitoyen-demandeur, on peut supposer qu'il y a bien une relation entre deux personnes singulières qui s'établit. Par ailleurs, il n'est pas rare que l'entrevue porte sur des problèmes d'ordre privé, comme le suggère ce propos d'un autre maire : « *Nous, dans nos villages, il y a un point qu'il faut que vous compreniez. Je dis dans nos villages et je pense que je ne suis pas une exception. C'est que les gens en difficulté ne vont pas forcément venir le dire au CCAS (Centre communal d'action social), parce que le CCAS, c'est une structure où il y a des habitants du village, donc ils peuvent parler au maire, mais ils vont rarement faire un dossier pour aller voir la CCAS.* »[793]. Si l'on se fonde sur cet extrait, nous pouvons dire que nous sommes bien en présence d'une relation bilatérale ou dyadique de type particulariste, et souvent assez diffuse, car les édiles ne savent pas toujours ce que viennent chercher certains concitoyens-demandeurs, et l'horizon des possibles semble dès lors assez ouvert. On peut par ailleurs penser qu'il s'agit d'un rapport aux apparences « privilégié », ou du moins que les impressions sont cadrées comme tel par le maire. Il s'agit d'un temps d'écoute où le concitoyen se sent considéré. Il est du moins l'objet d'une attention particulière. La relation a donc bien un caractère personnel, du moins *a priori*. Elle est également « focalisée ». L'ensemble de ces caractéristiques se retrouve dans le rapport de clientèle. De plus, ce type d'échanges personnalisés permet au maire d'effectuer à la

793. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.

fois un réel travail émotionnel, et un travail de figuration. Ce dernier point est selon nous essentiel dans la cadre du clientélisme symbolique. Pour les biens de notre analyse, continuons sur les différents aspects de ces échanges tels qu'ils sont décrits par les édiles.

2.3 Une relation à l'habitant diffuse et teintée d'affectivité

On peut supposer à la lecture des passages ci-dessus, que la relation entre le maire et ses concitoyens peut prendre un caractère particulariste, car elle lie les personnes non parce qu'elles ont de général, mais plutôt ce qu'elles ont de particulier et spécifique. D'un côté, il y a ce personnage central dans la commune, le maire, figure d'autorité à l'écoute, potentiellement « intermédiaire » si la situation l'exige, et de l'autre un concitoyen porteur d'une situation spécifique. Les habitants lorsqu'ils sont « demandeurs », arrivent en effet parfois avec une problématique spécifique, parfois très personnelle, et se trouvent en face à un élu à l'identité bien souvent stylisée, mobilisant cette figure d'un « maire-confident», voire celle de « l'assistante sociale ». C'est d'ailleurs ce que souligne en filigrane ce passage d'entretien : « *C'est des problèmes de logements sociaux, c'est assez compliqué parce qu'en dernier ressort en fin de compte, c'est la grand mère qui a une maison, et à la fin, je lui dis, c'est vous qui allez porter la famille. Pour le moment, on n'a pas de solution, c'est vous qui allez prendre votre fille, sa fille et votre arrière petite fille, parce que pour le moment, on n'a pas de solution.*»[794]. Il est peu probable que les critères, qui régissent le traitement de ces demandes soient généraux ou universels, du moins pas toujours. D'autant plus, que parfois l'habitant vient demander un coup de pouce, une faveur, l'accélération d'un dossier. Il a cet « l'ethos du client » théorisé par Edward Banfield[795], au sens de celui qui est à la recherche d'un raccourci, d'une solution singulière, ou d'une oreille avisée. Là, le rapport au maire peut relever d'une forme d'habilité à agir.

Aussi la relation entre les maires et le concitoyen-demandeur est parfois diffuse, car bien souvent, elle lie deux personnes en face-à-face, et le contenu des discussions peut vite se tourner à la confidence, et passer dans le registre de la familiarité, ou celui de l'intime. Les prestations échangées sont d'ailleurs de nature diverse, et souvent d'ordre moral et émotionnel. Il s'agit d'écoute, d'empathie, de bon sens, etc. Il y a là, la promesse d'un éventuel traitement du dossier, d'un mise en relation personnalisée avec d'autres interlocuteurs, etc. Il est fort probable également que cette relation n'est pas toujours fonctionnellement spécifique

794. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
795. Banfield E. , *The Moral Basis of a Backward Society*, New York, The free press, 1958.

initialement. Si l'on décrypte la perception qu'ont les maires des demandes de leurs concitoyens, il semblerait que les concitoyens associent eux-mêmes le fait d'être reçus et écoutés, à l'idée d'une prise en charge de la « requête » par le maire. C'est du moins ce que montre ce propos d'une de nos interlocutrice : « *Oui, je pense, (E J : d'accord,). Si, je pense que les gens apprécient d'être reçus, et même si c'est pas à la minute, les gens le comprennent et je pense que c'est important. Il faut se prendre le temps de recevoir.*»[796]. Ce dernier passage est intéressant, car nos interlocuteurs brossent souvent le portrait d'un concitoyen souhaitant se faire recevoir pour mieux mettre en valeur leur rôle social de maire. Il est d'ailleurs fort probable que cela fasse surtout ressortir l'importance d'apporter une réponse au moins symbolique du point de vue des maires. Il y a là, la trace d'un traitement symbolique des demandes de proximité, au sens où même si rien ne peut être fait concrètement, il faut au moins « écouter ». Ici, « écouter », c'est faire exister le porteur de la « demande ». Nous y reviendrons, mais nous pensons à l'instar Xavier Bourdenet que , « *cette représentation-monstration, suppose pour fonctionner une interaction entre celui qui représente, et ceux à qui il donne à déchiffrer* »[797]. Nous sommes partis de notre côté, sur l'hypothèse que les différentes « productions publiques d'un soi », autrement dit, ces figure d'un maire à l'écoute, d'un maire médiateur, d'un maire intercesseur, ne sont efficientes, que lorsqu'elles construisent dans le même temps l'image, du concitoyen-demandeur. L'imposition d'une image, voire d'un « rôle » fait partie intégrante du clientélisme symbolique et du phénomène clientélaire plus largement. Voilà pourquoi, nous pensons que le clientélisme symbolique, implique une transaction identitaire et symbolique. Le concitoyen-demandeur existe en tant que celui qui a besoin de se voir portée une attention particulière, être l'objet d'une écoute active, d'une empathie, etc. Et justement, maintenant que nous avons détaillé les traits que semblent prendre ces échanges personnalisés, attardons-nous sur l'approche anthropologique du clientélisme, qui comme nous allons le voir accorde une certaine importance à la dimension symbolique du phénomène.

2.4 L'apport de l'anthropologie : a prise en compte de la dimension symbolique de l'échange personnalisé

Nous revendiquons dans cette réflexion, l'idée d'une requalification du phénomène clientélaire sous les traits d'une « éthique de la proximité », avec ce qu'elle implique d'écoute, de

796. Entretien avec Martin Laemlin, ancienne maire de Chalampé de 2001 à 2020, commune Haut-Rhinoise, 951 habitants.
797. Bourdenet X., « Représentation du politique, politique de la représentation : les préfets de Lucien Leuwen », art. cité.

disponibilité et d'assistance morale, pour ne pas dire psychologique. Il nous semble donc utile de souligner brièvement l'apport des travaux en anthropologie sur le phénomène clientélaire, car ce sont ces travaux qui orientent notre réflexion sur le traitement symbolique de la demande. La dimension symbolique du phénomène clientélaire constitue un aspect moins abordé par la recherche en sciences politiques jusqu'à présent, moins abordé car moins objectivable. C'est pourquoi, nous regardons également ce phénomène au travers de la « focale » anthropologique, car l'accent est alors mis sur ce devoir d'aider, de prêter assistance, qui relèverait, selon Alvin Gouldner[798], d'une norme universelle de réciprocité, imposant aux gens d'aider ceux qui les ont aidé, ou au moins de leur être reconnaissants. L'existence de cette norme de réciprocité se vérifie, au travers de cette anecdote cocasse d'une maire que nous avons rencontrée : « *Mais pour autant, après, c'est une attitude, moi le jour du trail (course en pleine nature), ou le jour du mesti (fête foraine), je fais les tartes flambées, je tiens le stand, je suis dans l'organisation très opérationnelle. Je suis pas le chef qui décide, jamais* »[799]. En effet, beaucoup de maires et d'élus locaux, que nous avons interviewés, mettent l'accent sur la réciprocité dans l'entraide, notamment lors de certains événements qui constituent de véritables rituels communaux, et qui scandent la vie communale plus largement. Autant d'occasions où les maires peuvent d'ailleurs être identifiés très simplement, comme donnant un coup de main, étant accessible, disponible le cas échéant. Il faut d'ailleurs préciser que l'entraide ne se restreint évidemment pas aux situations difficiles, et aux coups durs, mais touche à tout ce qui fait la vie communale, et les édiles cherchent aussi à cultiver une forme de proximité sociale et émotionnelle en jouant de la figure du « citoyen et bénévole » parmi les autres, à l'occasion des fêtes de Noël, des fêtes de village,etc. Cela a d'ailleurs l'avantage de neutraliser la violence symbolique liée à l'autorité du chef, qui est l'autorité dominante de l'autorité mayorale, une autorité mixte qui autorise aussi celle du « médiateur » et du « confident », celle de celui qui a l'écoute juste.

Nous l'avons vu, le concept de « clientélisme » a beaucoup voyagé entre les disciplines, et il est de ce fait souhaitable que l'approche du phénomène soit interdisciplinaire. D'ailleurs, c'est un phénomène doté d'une grande plasticité, ce qui le rend parfois difficilement objectivable en dehors de la stricte considération de la matérialité des échanges, et des ressources matérielles distribuables. Pourtant, il faut aller au-delà de cette matérialité du phénomène, pour

798. Gouldner A.-W., « The norm of reciprocity : a preliminary statement », *American. sociological review*, 1960.
799. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.

s'intéresser aux postures émotionnelles qui participent des attitudes clientélistes, et plus particulièrement d'un clientélisme symbolique. C'est l'anthropologie qui dans les années quarante-cinquante-soixante s'est intéressée de près à la façon dont les échanges personnels en face-à-face modelaient les relations politiques, et les modèlent dans une certaine mesure, encore aujourd'hui. Nous avons vu dans les chapitres précédents, la force des liens symboliques qui se jouent dans le cadre de ces relations personnalisées. L'anthropologie a cherché à remettre en cause certains principes établis de l'analyse politique moderne, notamment dans les sociétés dites démocratiques. Ainsi, toutes les formes de politiques traditionnelles, liées à la parenté, à l'amitié, et de ce fait les échanges personnalisés n'ont sans doute pas été dépassées par les formats universels et anonymes relevant des systèmes démocratiques modernes. Entendons par là, que la logique bureaucratique fondée sur registre « légal-rationnel »[800]n'exclut pas une orientation plus « affectuelle » des relations sociales, et des formes de « domination affective » dans le cadre de relations personnalisées. Ce sont des chercheurs en anthropologie, comme Eric Wolf, et surtout George Foster[801], ou encore Julian Pitt-Rivers[802], qui sont à l'origine d'importants apports pour l'analyse des rapports politiques personnalisés, et de ce fait pour l'analyse des pratiques relevant du clientélisme, et de sa variante symbolique. Les apports de ces trois auteurs se situent principalement sur deux points : d'une part, ils montrent que les liens dyadiques informels entre des personnes de différentes couches sociales coexistent avec des liens plus formels et institutionnalisés. Et d'autre part, ils soulignent que ces liens ne se limitent pas à un échange de biens et de services inégalement répartis, dans le cadre d'une relation asymétrique. Dans le cadre de notre terrain, il est clair que des relations informelles côtoient des relations plus formalisées entre le maire et ses concitoyens, la sphère communale étant le théâtre d'engagements plus domestiques, car les relations interpersonnelles sont plus informelles et marquées par une forme de familiarité. La prise en charge des demandes de proximité s'inscrit dans les deux types de liens, et les élus locaux peuvent d'ailleurs en jouer, car tout ne se règle pas au travers de règlements écrits. Il est clair que l'environnement communal est un microcosme où les situations d'interlocution et l'information transmise oralement ont parfois plus d'importance qu'un règlement et des procédures plus formelles. L'action n'est pas toujours guidée par des conventions collectives. Elle l'est aussi par des convenances personnelles et des accommodements qui ne requiert pas forcément de montée en généralité. La mairie et parfois le maire sont ainsi des repères

800. Weber M., *Économie et société..., op. cit.*
801. Foster. G. , « *The dyadic contract in Tzintzuntzan : patron-client relationship »*, art. cité.
802. Pitt Rivers J. , *The people of the sierra..., op. cit.*

familiers pour l'usager intime qu'est l'habitant d'une petite commune ; il y a une forme d'immédiateté relationnelle dans les rapports entre le maire et ses concitoyens. Or, c'est cette immédiateté relationnelle qui rend probablement possible, l'actualisation de gestion symbolique et émotionnelle des demandes de proximité. D'autant qu'il nous fait encore une fois rappeler que le phénomène clientélaire se développe souvent sous couvert d'une éthique de la morale sociale. Revenons quelques instants à cette idée d'économie morale.

2.5 Un phénomène qui repose sur une économie morale et sur une économie des émotions

Derrière l'échange de « don-contre-don » théorisé par Marcel Mauss[803], il y a une économie morale[804], et donc une forte portée symbolique et émotionnelle de la transaction qui se joue dans le cadre de la relation clientélaire. Par économie morale, nous entendons des valeurs attachées à l'échange. C'est-à-dire une finalité de l'action en « valeur » pour reprendre la classification wébérienne, au sens où cela nous renvoie à la valeur sociale du rôle joué en situation. Il faut aussi ajouter la dimension « affectuelle » de ce type de relations. En effet, il y a une spécificité de notre objet, à l'échelon de communes (entre mille et cinq milles habitants) qui nous intéressent, il y a une véritable économie symbolique des émotions, le discours des maires est chargé d'affects, et on peut parfois parler de relation affective entre le maire et ses concitoyens. Le phénomène clientéliste, dans sa dimension symbolique, répond avant tout à des besoins identitaires, et il est de ce fait doublé d'un phénomène d'attribution identitiaire. Nous ajouterons, que le simple fait, de dire que le maire est dans son rôle, lorsqu'il répond aux doléances de ses concitoyens, par la disponibilité, la réception et l'écoute, pose les fondamentaux d'une forme de clientélisme symbolique. Rappelons ici, que les rôles politiques, et c'est notamment le cas des maires, contiennent une bonne dose de travail émotionnel. Dans notre cas, l'écoute est érigée en valeur et en compétence, il y a donc tout lieu de penser dans la droite ligne de certains travaux anthropologiques, que le phénomène clientélaire revêt une forte dimension émotionnelle, puisqu'il met en jeu des postures émotionnelles, et *in fine* des identités de rôle. Encore une fois, un élu qui aide, qui accompagne, et qui est identifié par ces qualités et aptitudes relationnelles, cela se sait. Cela contribue à la réputation de pouvoir de cet élu, et pour le dire autrement, on lui prête des qualités sociales, mais aussi une possible «influence » sur les choses. Par ailleurs, il faut ajouter que le terme même de proximité, est toujours connoté positivement, et charrie bien des

803. Mauss M., *Essai sur le don..., op. cit.*
804. Thompson E.-P., *The Making of the English Working Class,* A Vintage Giant, 1966.

valeurs qui se rattachent au personnage du maire et à la communauté communale. D'ailleurs, comme le note Pitt-River : « *On ne donne pas de n'importe quelle façon, à n'importe qui* »[805], et d'ajouter que dans notre cas, il s'agit pour l'élu, de donner de soi, au sens de son attention, de son écoute, de sa considération pour marquer son engagement à l'égard de chaque habitant de sa commue. Là, le clientélisme lorsqu'il y en a, avant potentiellement masqué, car il ne s'agit pas de donner à l'importe qui en un sens, mais bien plutôt à certains habitants de la commune. Le don est présenté comme une question d'honneur, et d'engagement au service d'une cause et d'une communauté. D'ailleurs, il nous semble pertinent de noter que dans les travaux anthropologiques, et déjà à l'époque, ces échanges étaient présentés à l'aune de l'entraide, du respect, de l'amitié, du service, de l'assistance, autant de registres de justification normatifs et d'idéaux à travers lesquels les acteurs et les anthropologues décrivent, et se représentent les échanges informels. Ces descriptions ne sont d'ailleurs pas sans rappeler les registres mobilisés par les maires lorsqu'ils parlent de cette relation de proximité avec leurs concitoyens. Dans les faits, et de façon plus officieuse, les individus participant à ces rapports sont souvent présentés comme développant des stratégies économiques et politiques, afin de maximiser leurs profits, et atteindre des objectifs individuels. De son côté, John Campbell[806] note, lui aussi, que ce qui se joue dans le clientélisme n'est pas seulement un échange de biens et de services, dont le client aurait besoin, mais aussi une réalité morale et symbolique. C'est d'ailleurs, cette réalité morale qui soutient cet échange et le rend possible. Aussi, on peut avancer qu'il y a une dimension identitaire indéniable à ces échanges personnalisés de type clientélaire, car il s'agit de produire les signes d'une entraide, d'une solidarité vis-à-vis des membres d'une communauté d'appartenance. Ce dont il est question, c'est donc aussi de reconnaissance. Cette dimension symbolique de l'échange nous semble déterminante surtout dans le cadre d'un terrain, où il est difficile de quantifier les ressources échangées en des temps où celles-ci se raréfient. Écouter et recevoir quelqu'un, c'est le reconnaître comme un membre du groupe d'appartenance communal, et parfois lui donner l'impression d'être pris en charge dans ses problèmes. Cela répond donc à des besoins de reconnaissance et d'existence au sein d'un groupe social identifié, et cela peut tout à fait s'inscrire dans une forme de clientélisme symbolique, car encore une fois si l'on intéresse à la dimension morale du phénomène clientélaire, il faut aussi s'intéresser à sa dimension figurative et performative, et plus largement à sa dimension émotionnelle. Le clientélisme est aussi affaire de rôles et de

805. Pitt Rivers J., *The people of the sierre...*, *op. cit.*
806. Campbell J.-K., *Honour, family and patronage. A study of institution of moral values in a greek moutain community,* Londres, Oxford University Press, 1964.

postures, et pas seulement de ressources matérielles redistribuables.

2.6 L'abord anthropologique : Une porte ouverte à l'étude de la dimension figurative et performative du phénomène

Comme le note John Campbell[807], les « patrons » se sentent obligés de s'intéresser à toutes les affaires du « client », et de lui prêter assistance. D'une certaine façon, on peut y voir des similitudes avec le rôle social que semblent parfois endosser les édiles, avec leur façon de se rendre disponible à toutes les demandes, et d'accorder une « écoute » sur tous les sujets, y compris parfois les plus personnels. De ce point de vue, le passage d'entretien qui va suivre nous paraît assez éclairant : « *J'en sais rien, mais, j'ai des gens qui m'ont dit merci, rien que de les avoir écoutés parce qu'il n'y a personne pour les écouter. Vous savez quand vous avez le cœur lourd, quand vous êtes désespérés, le simple fait de pouvoir parler à quelqu'un qui prend le temps de vous écouter, qui prend vingt minutes, une demi-heure pour vous écouter avec humanité, cela vaut de l'or, et tous les ans, je ne dis pas que j'en ai des milliers, mais j'en ai quelques uns.*»[808]. Le propos ci-dessus décrit bien ce rôle social des maires, où il s'agit d'écouter des concitoyens sur un large spectre de considérations privées,intimes. Selon nous, cela marque à quel point la posture d'écoute est cruciale, y compris sur des sujets ne relevant en rien des compétences du maire. À l'instar des « patrons » décrits par J.-K. Campbell, les maires, eux aussi, se sentent obligés de tout écouter et de se saisir des moindres problèmes.

Ainsi, les acquis anthropologiques sont-ils importants, en ce sens qu'ils mettent l'accent sur la dimension symbolique des échanges clientélistes, et la nature du rapport de domination symbolique qui s'y joue. Il faut également souligner que pour de nombreux anthropologues, le client a également une marge de manœuvre, et il tire des gratifications symboliques de ce type d'échanges personnalisés. En effet, il aussi question de prestige, d'honneur, de reconnaissance, etc. La relation clientélaire répond aussi à des besoins identitaires. Derrière cet échange social, il y a une transaction identitaire et des phénomènes d'étiquetage.

Enfin, les anthropologues, qui sont à la genèse des études sur le clientélisme, via l'étude des rapports politiques personnalisés, ont aussi placé la focale sur les prestations symboliques. C'est-à-dire, sur des prestations sous la forme d'aide, de soutien moral, de solidarité et

807. *Ibid*.
808. Entretien avec Laurent Furst maire de Molsheim, commune Bas-Rhinoise de 9334 habitants.

d'amitié, moins objectivables et plus diffuses, si l'on s'en tient à une étude des ressources tangibles. Ceci, nous semble particulièrement fécond à nous aussi, tant l'écoute et le réconfort des personnes en difficulté, sont des termes qui reviennent presque systématiquement dans les propos de nos maires, comme le montre ce propos : « *Et, tu te demandes, si ils ne venaient pas pour autre chose, avoir un temps d'écoute, d'être reconnu en tant que personne, d'exister en tant que personne. Alors, on va dire que ça n'est pas mon rôle, entièrement vrai, mais, je me prends du temps aussi pour ça*»[809]. On voit bien au travers de ces deux passages que la gestion de la demande de proximité, est parfois très individualisée, et passe par de l'écoute, de l'empathie et au final une forme d'assistance par la compassion. Dans les propos des édiles, il y a en quelque sorte cette idée d'obligations morales à « écouter », cet impératif affectif. De plus, cette approche a aussi l'avantage de souligner l'importance de la dimension figurative et performative du phénomène clientéliste, c'est-à-dire le travail émotionnel qu'implique une forme de clientélisme. La « réponse émotionnelle » produite par les maires face aux demandes de proximité est tout aussi importante, que la réponse concrète et effective. De ce point de vue, regardons de plus près aux travaux de Javier Auyero[810] sur les rapports de clientèle, car ils accordent une importance tout à fait féconde à la dimension morale du phénomène. Une dimension qui a trop longtemps été négligée par les préoccupations normatives de la science politique et un certain scepticisme à l'égard des approches plus compréhensives de ce genre de phénomène. En effet, n'oublions pas que ce phénomène repose sur une économie morale et symbolique, et que par conséquent, il véhicule certaines valeurs qui n'ont pas toujours une tournure péjorative, bien au conraire. tout dépend des aires culturelles considérées. Il est d'ailleurs souvent présenté sous une « étiquette morale », pas forcément négative, dans certains pays. Autrement dit, le clientélisme ne doit pas forcément être vuc comme un « stigmate ». Les anthropologues ont démontré, que le clientélisme pouvait aussi être également vecteur de valeurs, voire même d'une certaine morale sociale. Ainsi, ils ont introduit l'idée qu'il fallait peut être cesser de ne le voir que comme une maladie « infantile » des jeunes démocraties. Il est d'ailleurs important de préciser avant d'aller plus que ce phénomène peut être nommé autrement, être assumé, et ne plus faire l'objet d'un étiquetage négatif.

809. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
810. Auyero J., « The client's point(s) of view : how poor people perceive and evaluate political clientélism », *Theory and Society*, art. cité.

Section 3 : Un éclairage de la requalification du phénomène clientélaire par la microsociologie goffmaniene

3.1 Notre focale placée sur le traitement symbolique et émotionnel de la demande de proximité

Compte-tenu de notre intérêt pour la dimension symbolique du phénomène, nous avons donc volontairement choisi de questionner et d'approfondir cette prise en charge symbolique des demandes des concitoyens-électeurs, et le travail de figuration et de stylisation identitaire que cela implique du point de vue des petits maires. Dans cette optique, nous avons choisi à l'instar d'Hélène Combes et Gabriel Vommaro[811], de nous intéresser à la façon dont les acteurs de ces échanges personnalisés, décrivent, définissent, voire dénoncent, et enfin dissimulent des pratiques potentiellement clientélaires, sous couvert d'un travail finalement assez classique de proximité. Autrement dit, nous avons choisi de regarder de plus près la façon dont les maires décrivent cette relation de proximité « multiforme ». Voilà pourquoi, dans ce chapitre, nous parlons de « paravent » du phénomène clientélaire, lorsque nous évoquons cette éthique de la proximité tant revendiquée par les élus locaux, dont les maires. Qu'est-ce qui se cache derrière la disponibilité et l'écoute des maires ?

De surcroît, comme nous l'avons déjà dit précédemment, le phénomène clientélaire est directement lié à la notion de relation interpersonnelle et d'échange personnalisé (EP) au sens large. C'est-à-dire qu'ils soient formels ou informels, et parfois seulement ponctuels ou plus répétés. C'est d'ailleurs ce qui rend le phénomène encore plus difficile à circonscrire, d'autant que comme le note Jean-louis Briquet : « *A priori, rien ne nous permet de différencier aussi nettement et de caractériser comme aussi incompatible les pratiques politiques modernes légitimes, et les pratiques clientélaires illégitimes* »[812] . Dès lors, nous pourrions poser cette question : Ne faut-il pas considérer que le clientélisme symbolique fait tout simplement partie intégrante du travail politique au niveau local ? Aussi, soit il faut manier avec beaucoup de précautions cette notion, car elle fait l'objet d'un usage relâché pour décrire, caractériser, et stigmatiser des pratiques et parfois des personnes. Soit il faut tout simplement cesser de la présenter comme honteuse. D'ailleurs, ça n'est pas parce qu'il y a écoute, assistance, entraide, qu'il y a nécessairement une présence du phénomène clientélaire dans cette relation de proximité. Car,

811. Combes H. et Vommaro G., « Relations clientélaires ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », art. cité.
812. Briquet J-L., « Les pratiques politiques " officieuses ", clientélisme et dualisme politique en Corse du sud et en Italie du sud », art. cité.

dans ce cas, nous serions alors condamnés à voir du clientélisme partout lorsqu'il y a « proximité » entre le maire et ses concitoyens. Voilà pourquoi, il nous semble essentiel de revenir sur ce traitement symbolique des demandes de proximité d'une part, et sur cette proximité incarnée qui recouvre des pratiques probablement beaucoup plus vastes qu'on ne l'imagine. Sur ce dernier point, c'est d'ailleurs ce que souligne de son côté Rémy Lefebvre, en posant la question suivante : « *Le concept de clientélisme ne sert-il pas à unifier sous un même terme des pratiques, et des façons de faire très hétérogènes ?*»[813], pratiques et façons de faire de la proximité. Dans notre cas, c'est précisément parce que ces pratiques semblent être synonymes d'un travail émotionnel, visant à produire une impression d'assistance comme le montre ce propos : « *Oui, des fois oui, (E J : Sans qu'il y ait forcément quelque chose de tangible à la sortie ?), oui tu te demandes, pourquoi y sont venus, et lorsqu'ils repartent tu les vois soulagés. Et, tu te demandes, si ils ne venaient pas pour autre chose. Avoir un temps d'écoute, d'être reconnu en tant que personne, d'exister en tant que personne.* »[814]. Et, elles semblent faire partie de l'habitus de l'élu local, et d'un savoir-faire commun à tous les maires. Dès lors, s'intéresser à la dimension symbolique du clientélisme, c'est aussi interroger sur les registres de justification des édiles. Entendons par là, que nous allons plutôt essayer de chercher des indices de cette requalification du phénomène clientélaire en « éthique de la proximité ». Présentons à présent, l'univers conceptuel qui nous permettra d'analyser cette requalification du clientélisme en proximité, et cette forme de clientélisme symbolique.

Ce qui nous semble important de retenir consécutivement à notre terrain auprès des maires, et à la description que font Jean-françois Médard[815] de la relation de clientèle, ou encore Jean-Louis Briquet[816] du « processus de clientélisation », c'est l'importance des relations individualisées, qui constituent le cadre propice à l'émergence du phénomène clientélaire sous des formes diverses. Dans la même perspective, il nous faut ajouter que la relation de proximité telle qu'elle est décrite par les édiles, nous place assez naturellement dans le champ d'analyse de la microsociologie, et plus largement dans celui de la sociologie interactionniste. D'ailleurs, selon Tina Hilgers[817], lorsqu'il est question de clientélisme, nous sommes bien souvent en présence d'échanges personnalisés (EP), et donc d'interactions dites « focalisées ». Dans notre cas, il s'agit d'interactions «focalisées » entre les concitoyens et le maire. Nous

813. Lefebvre R., « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », art. cité.
814. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
815. Médard J. F., « Clientélisme et corruption », art. cité.
816. Briquet J.-L., « *Les pratiques politiques* « *officieuses* », clientélisme et dualisme politique en Corse du sud et en Italie du sud », art. cité.
817. Hilgers T., « La relation complexe entre clientélisme et démocratie », art. cité.

l'avons également constaté au fil de notre terrain, même lorsque la proximité est informelle et moins protocolaire, les échanges peuvent vite devenir personnalisés. D'autant que, dans les petites communes, la proximité n'est pas seulement physique, elle est aussi émotionnelle dans le cadre de relations qui peuvent vite être empreintes de familiarité. Ceci nous place au niveau d'analyse de la sociologie interactionniste, et de son univers conceptuel, car les maires doivent effectuer un travail de figuration, impliquant un travail émotionnel, pour gérer et répondre à des sollicitations multiples.

Derrière le triptyque disponibilité/réception/écoute dont nous reparlerons, il y a bien des échanges personnalisés, du moins peut-on le supposer. Ces échanges donnent corps à ce « rôle social » du maire, qui implique différentes figures, celle du « médiateur » et de « l'intercesseur », et plus souvent encore celle du « confident ». On peut supposer que très vite, ces échanges personnalisés peuvent prendre la tournure d'une prise en charge individuelle du concitoyen-demandeur. D'ailleurs, cette impression de prise en charge commence dès la posture de disponibilité, dans le cadre d'une relation de proximité polymorphe dans laquelle l'élu par sa simple présence pourrait en quelque sorte stimuler la demande, et les sollicitations les plus diverses. Nous partons du principe, que le maire quelle que soient les occasions sociales dans lesquelles il est impliqué, se retrouve souvent identifié au travers de son « rôle social » et de cette autorité d'un personnage à l'écoute. Nous pensons d'ailleurs que les maires vont volontiers à la rencontre de ce « rôle social ». On peut le déduire de ce passage d'entretien : « *Le maire c'est, enfin le maire, l'élu d'une collectivité comme la commune doit être quelqu'un d'abordable et de disponible.* »[818]. Par ailleurs, le maire est marqué par une certaine centralité du fait de sa position d'intermédiarité effective ou supposée. En effet, il est ce personnage central de la vie communale, un interlocuteur « incontournable » sur bien des sujets et des dossiers, y compris et paradoxalement ceux ne relevant pas de ses compétences directes. Du moins, certaines croyances continuent à faire lui, celui qui peut mettre en contact, ou faire jouer ses contacts le cas échéant. Nous revenons là à l'idée d'un pouvoir réputationnel qui joue un rôle déterminant dans le clientélisme symbolique. Certes, lors des événements communaux, les déambulations plus ou moins informelles, les interactions sont souvent décrites et présentées comme « non-focalisées », mais au cours de ces interactions dites « non-focalisées » sont projetées certaines croyances et certaines représentations en lien avec l'accessibilité à la personne du maire, sa disponibilité, et son ouverture à répondre aux sollicitations de ses concitoyens. Par ailleurs, on peut supposer que

818. Entretien avec George Shuller, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.

l'attitude du maire et les postures liées à ses façons de « faire proche », aux moments qu'il investit à cet effet, jouent un rôle déterminant, notamment pour ce qui concerne l'amorçage d'un sentiment de prise en charge des demandes. C'est ce que sous-entend ce propos du maire de Barr : «*Je vais à tous ces grands anniversaires, et c'est toujours une source d'informations par rapport à l'histoire de la ville. Souvent, ces personnes sont accompagnées de leurs familles, donc ils vous disent, ça ne va pas, etc.* »[819], ou cet autre propos du maire Reichstett : « *C'est une personne* (le maire) *vers laquelle se tourne tous les regards, puisque lorsqu'il y a des questions, il faut trouver des réponses* »[820]. On le constate au travers de ces extraits, le maire est un personnage « représenté » et « incarné » qui se place au cœur d'une multitude de moments d'interaction. Il nous semble donc utile de réinterroger au travers du prisme de la sociologie goffmaniene, cette transaction sociale et symbolique qu'est la relation de proximité entre les maires et leurs concitoyens. D'autant que cette transaction aux apparences anodines de « proximité », constitue une structure de socialisation fondamentale dans laquelle peut émerger une forme de clientélisme symbolique, certes difficilement décelable. La manière de se montrer « présent » et « disponible », constitue une part non négligeable du travail de traitement symbolique des sollicitations. Il est donc question de travail de figuration et de travail émotionnel. Sur cet aspect, nous allons encore une fois, voir que la microsociologie est porteuse d'un univers conceptuel très utile.

3.2 Le travail de figuration comme vecteur de la requalification du phénomène clientéliste

Nous venons de le rappeler, cette éthique de la proximité développée par les maires, est constituée de relations plus ou moins personnalisées, ou potentiellement « personnalisables ». C'est bien cette proximité, qui donnent le ressort de ce langage des façades et des figures pour reprendre la formule d'Isaac Joseph[821] lorsqu'il évoque la sociologie de d'Erving Goffman. En effet, il faut ajouter dans une perspective « goffmanienne »[822], que le jeu des « face-à-face » entre le maire et ses concitoyens, engendre probablement pour les premiers, une attention prononcée à s'approprier certaines situations par le déploiement de certaines « figures ». Les titulaires de cette fonction sont en effet tenus d'effectuer un travail d'ajustement afin de cadrer les impressions relevant de certaines situations, même si ces dernières sont rituelles et balisées. Entendons par là, que répondre aux sollicitations, même les plus anodines et

819. Schoely
820. Entretien avec George Shuller, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
821. Isaac J., *Erving Goffman et la microsiologie..., op. cit.*
822. Isaac J., *Le parler frais d'Erving Goffman...*, *op. cit.*

informelles, implique l'effectuation d'un travail maîtrisé et conscient de « face-work »[823], destiné à s'adapter aux conduites et attitudes attendues par les concitoyens. Nous faisons là l'hypothèse que le maire est principalement identifié au travers de son rôle social, au sens large, quel que soit le type de proximité considéré. On attend de lui qu'il soit accessible, disponible, à l'écoute, voire qu'il fasse preuve d'une certaine bonhomie. Ce que nous appelons « rôle social » du maire, est un fragment d'une identité virtuelle attribuée au titulaire de cette fonction par ses concitoyens. C'est en quelque sorte ce qu'il conviendrait d'analyser comme un travail d'étiquetage[824], au sens où l'entend Erving Goffman[825]. En effet, comme nous l'avons déjà largement évoqué dans les deuxième et troisième chapitre de cette thèse, dans l'imaginaire collectif, et particulièrement dans les petits communes, un maire se doit d'être disponible et à l'écoute, faire preuve de compréhension, d'empathie, de compassion, et chercher des solutions à tout. Voilà pourquoi, il nous semble aussi utile de convoquer la notion « d'ethos », évoquant une façon d'être et de dire, ou pour le dire autrement une posture émotionnelle. En effet, on peut tout à fait considérer que dans le cadre cette relation de proximité, les petits maires sont amenés à produire, de l'attention, de l'écoute, de l'empathie en toutes circonstances.

Du point de vue conceptuel et afin d'étudier cette forme de clientélisme symbolique, nous opérons donc un redéploiement de la pensée stratégique autour de formes négociées d'ajustements que sont les rôles et les figures, que l'on peut considérer comme des véritables ressources symboliques permettant la monstration d'une influence, d'une capacité à agir. Selon nous, les postures du maire, et plus encore les rôles qu'ils jouent, peuvent être considérés comme les « opérateurs » d'une forme de clientélisme symbolique. Nous l'avons déjà développé plus haut, mais nous pensons que du rôle social du maire, découle une large palette de figures associées, figure d'un maire confident, d'un maire assistante sociale, d'un maire DRH. Bien sûr, nous fonctionnons ici par métaphore. Mais dans notre idée, ce sont ces figures du maire, qui donnent corps au « vécu émotionnel » du concitoyen-électeur, et qui servent de vecteur à la réponse symbolique apportée aux demandes de proximité. Ces figures sont d'ailleurs indexées sur certaines formes de l'autorité mayorale, notamment cette autorité du juge, qui est celle du médiateur, de l'arbitre, de celui qui écoute, etc. Tout du long de ce chapitre, notamment au détour de nombreux passages d'entretien, nous allons voir que la

823. Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public..., op. cit.*
824. Goffman E., *Stigmates, Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.
825. *Ibid.*

relation d'écoute engendre une certaine intimité entre la personne du maire et les concitoyens. Les confidences qui sont faites aux maires, relèvent parfois de la vie privée. Il est en effet, parfois question des problématiques familiales, financières, de l'emploi, des concitoyens-électeurs. Il y a en quelque sorte brouillage du clivage public/privé. Voilà pourquoi la notion de « face » nous semble une fois de plus, tout à fait pertinente, car il est aussi question d'émotions individuelles. Dans la perspective goffmanienne, rappelons que la « face » est entendue comme la valeur sociale qu'un acteur sociale s'attribue au travers d'une ligne d'action. Or, les travaux inspirés de l'anthropologie nous ont appris que le clientélisme implique une économie morale et symbolique. Il n'est donc pas impropre de parler de stratégie de figuration, au sens où l'élu va à la rencontre du rôle attendu et hérité, et doit prévenir tout incident, tout couac dans la représentation de ce rôle social lié à son étiquette « d'élu de proximité » et « d'interlocuteur privilégié » du village. Entendons ici qu'il doit rester accessible, disponible, ressentir et partager certaines émotions de ses concitoyens et parfois les comprendre. En d'autres termes, il se doit de donner le change et respecter les concitoyens le sollicitant. Par conséquent, il doit donc préserver la face du concitoyen-demandeur, le valoriser et faire résonance à sa demande. On peut d'ailleurs penser que le clientélisme dans sa variante « symbolique » implique de préserver la « face » du demandeur, et implique cette gestion des figues et de façades. Nous nous plaçons donc dans une perspective « goffmanienne », car nous pensons que le phénomène clientélaire implique un jeu de rôles. Ceci nous amène fort logiquement cette notion de rôle, qui « centrale » dans le cadre de l'analyse du clientélisme symbolique. Ce langage des figures et des faces constitutif de la dimension figurative de l'activité mayorale, ne se limite pas à la conformité aux registres des valeurs locales, et à celui de la proximité sociale comme le note Dominique Dammame[826]. En effet, l'articulation entre le rôle social du maire et une multitude de figures est selon nous constitutif de la dimension symbolique du phénomène « clientélaire » et d'un « processus de clientélisation ». De ce point de vue et contrairement à ce qui peut être pensé par ailleurs, les maires ne sont pas enfermés et contraints à reproduire des « figures imposées ». Ils possèdent une marge de manœuvre sur le plan symbolique, et cela leur permet de jouer cette disponibilité et cette attention aux sollicitations en tout genre, nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre précédent. Ici, invoquer Erving Goffman et le travail de « face-work »[827], nous semble particulièrement fécond, car dans cette relation de proximité, les édiles doivent s'ajuster émotionnellement aux sollicitations de leurs concitoyens, et si ils ne peuvent pas se

826. Dammame D., « Deux carrières : Jean Bène et Paul Coste-floret », *Pôle Sud*, 2, 1995.
827. Dammame D., « Grande illusions et récits de vie », art. cité.

soustraire à ce rôle social hérité, ils savent quelle ligne d'action adoptée et quelle valeur lui donner afin de créer l'impression d'une réponse aux sollicitations. Nous parlons ici, en premier lieu, d'une réponse par les postures et donc d'une réponse symbolique. Ainsi, nous pensons dans la droite ligne de Goffman que le « joueur » figure l'individu, et que l'acteur social (la personne du maire) se décline en une multitude de personnages ou de « soi »[828] qui font résonance aux demandes, et quelque part les font exister. On peut parler d'un fractionnement du « moi » faisant écho aux demandes, et ainsi d'un personnage pluriel passant d'un ordre psychologique à l'autre, selon les demandes qui se présentent à lui. Voilà aussi pourquoi, nous parlons de transaction sociale et identitaire. Ce que nous appelons personnages, dans une perspective très interactionniste, se sont les « soi » qui sont autant « d'effets dramatiques » liés à ce travail symbolique de traitement des sollicitations et demandes de proximité. En effet, nous pensons que le phénomène clientélaire implique un certain nombre de représentations en situation, et nécessairement un travail émotionnelle et identitaire. Voilà pourquoi, il nous faut revenir sur l'usage que nous ferons de la notion de rôle, mais aussi d'ethos.

3.3 L'apport de la notions de rôle à l'analyse de cette requalification du phénomène clientélaire : Le rôle comme « opérateur » d'un clientélisme symbolique

Il nous semble essentiel de préciser ce que nous mettons derrière le concept de rôle. Par rôle, nous entendrons comme Jacques Lagroye[829] avant nous, l'ensemble des comportements et attitudes qui sont liés à la position institutionnelle occupée, et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider, et surtout de la rendre sensible aux autres. Notons, qu'il y a corollairement une dimension sensible liée à cette idée de rôle. Au sens où nous l'entendons ici, adopter un rôle, c'est aussi adopter un fragment d'identité sociale. Et plus encore, c'est donc aller à la rencontre de ce rôle, se l'approprier. Évidemment, il nous faut ajouter qu'une position institutionnalisée comme celle de maire induit des « attentes de rôle », d'une part liées aux auditoires de ce rôle institutionnel, qui ont ont des représentations de ce que doit être cette fonction élective et ce qu'elle implique. D'ailleurs, les concitoyens sont des partenaires d'interaction, voire de « jeu » pour le maire. Ce dernier anticipe en partie les attitudes attendues par ses concitoyens dans certaines situations. D'autre part, ces derniers possèdent sans doute une mémoire des rôles liée à ce personnage du maire, et nourrissent donc des

828. Isaac J., *Le parler frais d'Erving Goffman...*,*op. cit.*
829 Lagroye J., « On ne subit pas son rôle, entretien avec Jacques Lagroye », art. cité.

attentes, voire des exigences quant à celui-ci. Ces attentes de rôle sont liées à l'histoire de l'institution mayorale au fil des époques, mais aussi à la façon dont la fonction est incarnée par le titulaire de la fonction, qui est porteur d'une certaine sensibilité. Aussi, nous allons considérer que les acteurs politiques locaux, dont les maires, sont capables d'avoir une certaine lecture de leur rôle social. De ce point de vue, la dimension interprétative de cette notion de rôle, nous semble tout à fait centrale, puisque cette réappropriation du rôle de maire, se traduit par un large éventail de figures du maire, ayant leurs variations émotionnelles. En effet, la notion de « rôle distance »[830] est ici particulièrement importante pour comprendre ce qui se joue lorsqu'un maire est tenu d'endosser son rôle social face aux sollicitations de certains de ses concitoyens, car les maires connaissent relativement bien ce rôle social, qui implique la figure d'un personnage à l'écoute, dans l'empathie, etc. Il est en quelque sorte attendu, car il relève de cette autorité de celui qui écoute et ressent. Or, pour aller plus loin, nous rappellerons qu'un acteur social peut non seulement s'adapter à un rôle qu'il connaît bien, mais aussi créer de nouvelles manières de le jouer, voire s'inventer de nouveaux rôles sur la base du rôle principal, comme le note Hans Joas[831] . La posture d'un maire-confident que nous évoquions dans le second chapitre de cette thèse, constitue ainsi une posture émotionnelle qui permet probablement aux maires de produire une réponse émotionnelle, à défaut d'une réponse matérielle.

De plus, nous considérons à l'instar de Dominique Dammame que les élus sont aussi : « *des producteurs de rôle, de façades, d'objectivation autant qu'ils en sont les produits* »[832], et l'endossement de ces rôles s'avère primordial, pour donner l'impression d'une réponse aux sollicitions en générant les signes d'une disponibilité, d'une écoute, d'une empathie. Aussi, pour nous, les rôles et les figures du maire agissent comme des « opérateurs » du traitement symbolique de la demande de proximité. De plus, nous postulons que ce rôle social du maire, qui implique ces figures du « chef », du « confident », du « médiateur », de « l'intercesseur » constitue le « pivot » de cette éthique de la proximité, mais également celui d'un possible « processus de clientélisation ». Autrement dit, les postures émotionnelles du maire permettraient au processus de clientélisation de se mettre en place, en générant et entretenant une relation affective et diffuse, et quelque part asymétrique puisque plusieurs formes d'autorités s'expriment dans le cadre de cette relation et sous couvert de proximité. Rappelons

830. Goffman E., « La "distance au rôle " en salle d'opération », art. cité.
831. Joas H., *La créativité de l'agir..., op. cit.*
832. Dammame D., « *Grande illusions et récits de vie* », art. cité.

d'ailleurs, que la relation de proximité entre le maire et ses concitoyens, se fonde également sur un rapport de rôles relativement bien identifié, mais que l'autorité du maire est mixte par nature. Le maire est ce personnage « central » possédant une autorité aux multiples façettes permettant la génération d'une sorte de clientélisme « symbolique ».

Voilà pourquoi, avant de revenir sur le double positionnement des maires, et cette position « d'intermédiarité », qui les place au cœur de la relation de proximité et d'une multitudes de liens symboliques. Il nous semble pertinent de préciser ce que nous entendons par « rôle social ». Car, il faut souligner que notre terrain donne de solides indications, sur les façons dont les maires se saisissent au quotidien d'un « rôle social » lié à cette autorité de celui qui écoute, et à ses multiples déclinaisons, « médiateur », « intercesseur » « arbitre », etc. S'il existe toujours des dissemblances dans les façons d'endosser les rôles, qui tiennent à des habitus différents, des trajectoires sociales diverses, et des configurations sociales spécifiques à chaque territoire, etc, il nous faut noter que ce rôle social revient systématiquement dans les descriptions que font les maires de la relation de proximité qui les lie à leurs concitoyens. Cette autorité d'un personnage disponible et à l'écoute est probablement la forme d'autorité à la symbolique la plus forte pour le maire d'une petite commune, car le maire se campe souvent en interlocuteur privilégié. C'est probablement déjà que se trouve les conditions favorables à l'émergence d'une forme de clientélisme symbolique.

3.4 Le rôle social du maire : Pivot de cette éthique de la proximité

Tout d'abord, revenons à ce « rôle social » du maire, qui permet aux édiles de s'ajuster et de s'accommoder aux croyances des concitoyens-électeurs, et aux « attentes de rôle » qui en découlent. Avant d'aller plus loin, commençons par ces propos de Jacques Lagroye, qui nous semblent là encore extrêmement féconds, lorsqu'il dit à propos des élus locaux que, « l*es prescriptions de rôle, les normes qui pèsent sur leur position ne définissent que partiellement le métier politique, et c'est aussi la conception qu'ont les élus d'eux même, de leur vocation qui caractérise leur gestion des tâches quotidiennes* »[833]. Les propos de ce chercheur résonnent avec notre d'approche de la requalification du phénomène clientélaire en « proximité(s) », car nous l'avons constaté, il semble y avoir des similitudes dans « les conduites et les comportements » qui fondent ce « rôle social » des maires. Selon nous, ces similitudes ne sont pas que la conséquence des

833. Lagroye J., « Être du métier », art. cité.

attentes de rôle stéréotypées liées à cette fonction élective, elles prouvent aussi que les édiles ne font pas que subir ce rôle, il l'aménage et se l'approprie, nous l'avons déjà largement évoqué dans le second et le troisième chapitre de cette thèse. Et pour cause : il s'agit d'un rôle clé, qu'ils connaissent bien, dont ils héritent aussi en partie, certes. C'est aussi et surtout un rôle dont il retire un « soi », dans la mesure où, c'est un rôle qui leur offre la possibilité d'une certaine « distance au rôle »[834]. Comme le note une fois encore Jacques Lagroye[835], il y a bien un « jeu d'adaptation » des maires eu égard aux attentes et aux exigences de leurs concitoyens. Les maires ne refusent pas le « soi situé» lié à leur rôle social. Bien au contraire, ils ne répugnent pas à accepter le « soi » affilié à ce rôle, car c'est non seulement de celui-ci que découle l'impression d'une prise en charge des demandes de proximité et plus encore c'est ce « soi» d'un personnage proche et à l'écoute qui donne ses lettres de noblesse au métier de maire. Il n'est pas exagéré de dire que l'identité traditionnelle des maires s'ordonne en partie autour de ce rôle social de l'élu. Comprenons, qu'à ce moment précis, le concept de rôle n'est plus seulement conçu au travers d'obligations et de contraintes, mais plutôt comme une représentation locale, un effet dramaturgique, notamment lorsqu'il est question de posture de disponibilité, et d'assistance par l'écoute. Les habitants « demandeurs » arrivent en effet avec un problème spécifique, parfois relevant de la sphère domestique, et se trouvent en face d'un maire jouant son rôle social, afin d'en faciliter la réception, puis la résonance et la reconnaissance, pour enfin produire un sentiment de prise en charge individualisée. En effet, le concitoyen peut se dire : « *J'ai été reçu par le maire, et il a accordé de l'attention à mon problème* ». Ici, peut également être convoquée la notion goffmanienne « d'ancrage de l'activité »[836], qui décrit la façon dont un acteur se convertit à son rôle en jouant sur les bords du cadre de l'interaction, par des ouvertures et des clôtures, ou des parenthèses dans l'interaction. En effet, à plusieurs reprises nous avons constaté les maires semblent stimuler, puis canaliser cette demande de proximité suivant un schéma assez récurent : accessibilité à leur personne et disponibilité, puis éventuellement réception dans le cadre d'un rendez-vous, et temps « d'écoute » où se nouveaux des liens symboliques puissants, et production d'émotions individuelles telles que la considération, l'empathie, la reconnaissance. Certes, les maires se convertissent à leur rôle, mais nous fonderons plutôt notre réflexion relative au clientélisme symbolique, sur l'idée qu'il y a un « jeu d'adaptation », vis-à-vis à des

834. Goffman E., *Encounters : Two studies in the sociology of interaction*, Indianapolis, The Bobbs-Merril Company, 1961.
835. Lagroye J., « On ne subit pas son rôle, entretien avec Jacques Lagroye », art. cité.
836. Goffman E., *Les cadres de l'expérience..., op. cit.*

représentations de ce personnage du maire, stéréotypées et sédimentées au fil des époques. Pour nous, l'interprète, c'est-à-dire le titulaire de la fonction possède une « marge de rôle » non négligeable lorsqu'il s'agit de gérer les demandes de proximité. Aussi, y-a-t-il un lien direct entre la dimension figurative et performative du métier de maire, et une forme de « processus de clientélisation symbolique » ou pour le dire d'une autre façon, ce que Rémy Lefebvre nomme les « stratégies de notabilisation »[837]. Ces stratégies impliquent d'ailleurs une forte dimension symbolique et sensible.

Dans notre idée, le rôle social du maire servirait de « socle dramaturgique », sur la base duquel se déclinerait tout une série de « figures » du maire renvoyant à différentes formes d'autorités. Finalement, l'endossement et l'activation de ce rôle social, permettrait en quelque sorte d'instrumentaliser la demande sociale de proximité. Voilà pourquoi nous avons beaucoup insisté dans les chapitres précédents sur l'importance du travail de figuration effectué par les maires, travail qui implique aussi une gestion des postures et de la production d'émotions.

3.5 La réponse symbolique à la demande, une représentation stylisée

Enfin, la notion de rôle telle que nous la mobilisons dans l'étude du phénomène clientélaire induit l'idée d'une représentation stylisée afin de susciter, et de répondre aux sollicitations. Aussi, cette représentation stylisée s'effectue-t-elle dans notre cas, lorsque le maire se place dans une posture de disponibilité, puis lorsqu'il reçoit ses concitoyens et lorsqu'il les écoute. Nous parlons de « représentation stylisée » du maire face à ses concitoyens, et nous donnerons à ce concept le sens que lui donne Erving Goffman[838] : « *Le style est une transformation, une modification systématique d'une séquence d'activité selon certaines caractéristiques propres à l'acteur* ». En effet, nous pensons que l'endossement de ce rôle social et l'activation des figures qui en découlent, ne constitue pas uniquement un accommodement aux circonstances de la rencontre entre un maire et ses concitoyens. Et pour cause, le maire à l'expérience, possède une connaissance, des situations et des scènes qui se jouent, et surtout du type de demandes qui reviennent le plus souvent. Le plus essentiel dans la compréhension du phénomène de clientélisme symbolique, réside dans cette connaissance préalable qu'à le maire des situations d'interaction dans lesquelles ces demandent émergent, puis s'expriment.

837. Lefebvre R., « La difficile notabilisation de Martin Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », art. cité.
838. Goffman E., *Les cadres de l'expérience...*, *op. cit.*

C'est d'ailleurs ce que sous-entend l'une de nos interlocuteurs : « *Pour le particulier, c'est vraiment à 99% des demandes sociales, c'est des demandes d'aides sociales. Des situations consacrées, des situations qui relèvent de personnes à mobilité réduite, des situations de misère sociale. J'exagère même pas, tout ce qui a trait à l'insertion [E J : de l'emploi aussi ?] , oui de l'emploi. L'insertion sociale, ou des difficultés où les gens n'ont plus de recours* »[839]. On peut penser que, les maires savent non seulement anticiper les postures qu'ils vont devoir adopter, ou pour le dire autrement l'ethos de circonstance au sens d'une certaine manière d'être et de dire face à certaines sollicitations spécifiques. Ce mandat est certes traversé par des images stéréotypées (les identités virtuelles du maire pour reprendre les termes de Goffman), qui exercent indéniablement des « effets bien réels » sur les comportements et les attitudes que des maires que nous avons rencontrés se sentent tenus d'adopter, ne serait-ce que parce qu'elles pré-construisent les attentes de leurs interlocuteurs auxquelles ils essaient de se conformer. C'est d'ailleurs ce que note Christian le Bart[840] : « *L'élu est à la fois libre et contraint, stratège et déterminé* » en la matière. De notre côté, nous faisons aussi l'hypothèse que les édiles peuvent dans une certaine mesure se jouer des dépendances de rôles, et orienter les impressions quant à la gestion des demandes. Ainsi ce rôle social du maire peut être considéré comme la pierre angulaire de cette requalification du phénomène clientéliste en éthique de la proximité. Car, il agit comme un opérateur de ce retournement du stigmate que constitue la plupart du temps le clientélisme. Enfin, pour les biens de notre réflexion, reprenons également ce que note Frederico Tarragoni[841] à propos des rôles, en s'inspirant de la phénoménologie et de l'interactionnisme, en soulignant que la définition prescriptive des rôles ne va jamais complètement de soi. En effet, pour nous, les titulaires de cette fonction de maire interprètent ce rôle social. Ils en ont une lecture personnelle. On peut ainsi parler de « *role performance* ». Cette interprétation n'a rien d'inconsciente, *a priori*, surtout lorsqu'il est question de réponse symbolique aux demandes de proximité, voire éventuellement d'une gestion émotionnelle de ces demandes.

Compte-tenu de l'importance que nous avons accordé au concept de rôle dans cette étude d'un clientélisme symbolique, il nous semble pertinent de parler de « personnage » du maire. N effet, le « maire » constitue bien l*e locus* d'investissements symboliques et d'expériences psychologiques et sociales essentielles à la mise en œuvre d'un clientélisme symbolique. C'est

839. Entretien avec Sophie Rohfritsch, ancienne maire de Lampertheim de 2001 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 3351 habitants.
840. Douillet. A.-C & Lefebvre. R., *Sociologie politique du pouvoir local..., op. cit.*
841. Tarragoni F., *Sociologies de l'individu..., op. cit.*

en tout cas particulièrement vraisemblable dans le cadre de cette éthique de la proximité faite de disponibilité, d'assistance, d'entraide, et d'écoute. D'ailleurs, et nous l'avons largement analysé et précisé, le maire reste la principale figure du pouvoir local à susciter une certaine mémoire affective très forte. Là encore, les titulaires de cette fonction sont des « interprètes » ayant la possibilité de répondre aux attentes de leurs concitoyens, en « jouant » avec un répertoire de rôles et de figures qu'ils connaissent globalement très bien. En nous inspirant, de Bernard Lahire[842] et de Rémi Lefebvre[843], nous pensons que le maire est un personnage véritablement pluriel, et qu'avec l'expérience, il peut puiser dans un répertoire de formes identitaires et de postures émotionnelles, passant ainsi d'un ordre psychologique à l'autre. Ce point d'analyse est tout à fait déterminant lorsqu'on cherche à analyser le fonctionnement et les ressorts d'une forme de clientélisme symbolique. Comprenons aussi, que les titulaires de cette fonction campent souvent les mêmes personnages, celui de « confident », de « médiateur/intercesseur », et bien sûr de décideur. Ces personnage ne sont ni complètement réels, ni complètement irréels. Car même si le pouvoir municipal s'incarne par son détenteur, le maire. Ce dernier n'en demeure pas moins sujet à de nombreux transferts, idéalisations et projections sur les plans imaginaires et symboliques. Encore une fois, le maire reste encore perçu comme la personne disponible, pouvant tendre l'oreille, aider et porter assistance sur de nombreux dossiers. Ce personnage, les maires l'incarnent très souvent dans le cadre de leur pratique de la proximité. C'est d'ailleurs peut-être ici que l'identité pour soi des titulaires de cette fonction, rencontre leur identité pour autrui. En somme, nous considérons que dans le cadre de la relation de proximité, le maire est un personnage multiple, et cette multiplicité de facettes a son importance dans la mise en œuvre d'un clientélisme symbolique.

Il nous paraît vraiment important de souligner, en nous inspirant des travaux de Vincent Jouve[844], que l'image d'un personnage est prise entre ce que le chercheur appelle le « référentiel », dans notre cas celui des administrés, c'est-à-dire leurs représentations et images mentales du rôle d'un maire. Puis, elle est construite par le discours et les attitudes des édiles selon des registres discursifs et pré-discursifs. Nous l'avons déjà largement développé dans le second chapitre, mais il nous faut le souligner à nouveau le maire est probablement encore l'objet de multiples représentations approximatives et biaisées quant à leur pouvoir réel ou supposé. Les maires en ont parfaitement conscience, et cela influe sur leur gestion des

842. Lahire B., *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action..., op. cit.*
843. Lefebvre Rémi, « L'Elu local, homme pluriel », art. cité.
844. Jouve V., *L'effet personnage dans le roman,* Paris, PUF, 2014.

situations dans lesquelles ils font face aux demandes. C'est ce que signifient assez bien les extraits ci-dessous. Dans cette idée, notons ce premier propos d'un de nos interlocuteurs : « *L'habitant a une vision du maire tout puissant. c'est-à-dire qu'il va voir le maire et il veut une solution. [E J : Qui n'existe pas toujours ?] . Qui n'existe pas toujours et qui sur certains cas ne peut pas exister parce que, soit c'est du droit privé, et il faut que ça se règle entre eux, et soit c'est d'un tel niveau que le maire ne peut pas intervenir car ça n'est pas de sa compétence. Mais, l'habitant vient voir son maire, c'est d'ailleurs un peu paradoxal, on voit bien que les maires ont de moins en moins de pouvoir, notamment à travers les intercommunalités, et les transferts de compétences, mais par contre pour l'habitant "lambda" le maire reste celui qui a le vrai pouvoir et c'est cette perception, etc.* »[845], ou encore cet autre propos : « *On a l'impression qu'on devrait avoir la réponse à tout, non, on peut chercher la solution, et des pistes de réflexion (...) Non, non, ils aimeraient bien (les concitoyens), ils le pensent, sauf que ils doivent entendre aussi qu'on n'a pas la réponse* »[846], et enfin dans la même perspective : « *Ça, c'est dans l'esprit des personnes, ça ne marche pas, ça, ça ne marche pas. Si demain, je veux faire passer un permis plus vite parce que c'est mon copain, ça ne marchera jamais !*»[847]. Contrairement au personnage de roman, cette représentation du personnage du maire ayant tous les pouvoirs et pouvant tout, ne se modifie que très lentement, et il faut de nombreuses cristallisations de croyances successives, pour que les attentes de rôle à l'égard du maire évoluent. Un mandat ne suffisant probablement pas pour modifier et changer l'image mentale que les habitants ont de leur maire (sauf événement marquant) et donc la façon dont ils vont faire usage de sa fonction sociale. Les croyances semblent particulièrement coriaces. Le plus intéressant ici est de considérer que les élus ne sont pas otages de ces représentations. En effet, celles-ci ont leurs avantages dramaturgiques. Nous partons du principe que les maires savent se jouer des croyances et des attentes de rôles , et donc qu'il peut y avoir « jeu », lorsqu'il s'agit de faire face aux sollicitations et aux demandes, mais si ils ne peuvent pas y répondre concrètement. Nous ne referons pas ici l'analyse effective dans le deuxième chapitre, mais disons à ce stade de notre analyse du phénomène clientélaire que les maires ont toujours la possibilité d'accorder de l'attention et de la considération aux demandes, de les considérer, et cela peut suffire à gérer certaines croyances quant à leur traitement, même si par ailleurs, les principaux intéressés disent ne rien pouvoir faire, et être victimes de croyances erronées. Il y a bien une gestion symbolique des demandes, c'est du moins ce que nous allons essayer d'analyser dans les lignes qui vont suivre, en commençant par revenir sur la notion d'ethos tout à fait opératoire lorsqu'il s'agit d'évoquer un état d'esprit, et plus encore des

845. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
846. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
847. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.

postures.

3.6 L'apport de la notion d'ethos à l'étude du « processus de clientélisation »

Précédemment, nous avons largement précisé l'usage que nous fait du concept de rôle pour étudier la prise en charge symbolique des demandes par les maires. Cela étant, le concept d'ethos est probablement encore plus opératoire pour saisir la dimension émotionnelle du phénomène clientélaire, car elle implique l'idée de posture. Dans une acception un peu différente, le premier à avoir convoqué la notion d'ethos pour expliquer ce qui se joue lors d'une relation clientélaire du point de vue du « concitoyen-demandeur », est Edward Banfield. Son inspiration nous semble encore particulièrement féconde, car elle peut facilement être reliée aux notions de « personnage », de « rôle » et donc à cette dimension symbolique et sensible du phénomène clientélaire dans sa variante symbolique. Attardons-nous quelques instants sur l'apport de Banfield. En tenant des théories de la modernisation Edward Banfield[848] a développé l'idée que le clientélisme se fonde sur un « ethos spécifique » orienté vers la quête de raccourcis comme stratégie individuelle et familiale. C'est ce qu'il a appelé le « familiarisme amoral ». Par certains aspects, son approche du phénomène continue à être sans aucun doute opératoire dans nos sociétés modernes. En effet, Edward Banfield parle d'un ethos spécifique, un ethos « du client », décrivant une personne encline à rechercher les raccourcis, les coups de pouce, les recommandations pour parvenir à ses fins. Il est évident que cet ethos est présent à des degrés variables d'une personne à l'autre. Cela étant, nous avons vu dans le chapitre précédent que le maire pouvait constituer une voie de recours pour certains concitoyens-électeurs. Cela semble d'ailleurs être encore plus vraisemblable dans les petites communes, qui constitue un cadre presque « domestique », comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. De plus, nous pensons que c'est également au travers de l'étude des ethos liés à cette relation de proximité faite d'accessibilité, d'ouverture, de disponibilité, d'écoute, d'empathie, que nous pourrons en savoir davantage sur cette forme de clientélisme symbolique. Même si en la matière nous sommes toujours à la lisière du phénomène clientéliste. Rappelons que notre hypothèse et que les postures émotionnelles jouent un rôle déterminant dans la phénomène clientélaire, et que la réponse symbolique peut se substituer à la réponse concrète dans certains cas. Aussi, réintroduire et mobiliser la notion d'ethos n'est sans doute pas inutile, même si cette dernière peut apparaître proche de celle de « rôle ».

848. Banfield E. , *The Moral Basis of a Backward Society...,op. cit.*

Selon nous, il existe plusieurs « ethos » d'identification[849] , au sens de postures émotionnelles, qui peuvent être mise en scène par les maires dans le cadre d'une relation clientélaire : l'ethos d'humanité ; l'ethos de simplicité ; l'ethos de solidarité ; l'ethos de chef et de décideur, l'ethos de médiateur, l'éthos de confident, au travers desquels peut être stylisée l'identité d'un personnage disponible par la présence et l'écoute, selon les situations, les auditoires et les enjeux de l'interaction. La notion d'ethos à l'avantage d'intégrer la dimension émotionnelle à l'analyse du phènomène clientélaire. En effet, les petits maires doivent paraître simple, accessible, disponible pour produire de l'empathie, de la considération, et donner le sentiment de prêter attention à la moindre demande ou suggestion d'un concitoyen. Le concept d'ethos nous semble donc très utile pour analyse le clientélisme symbolique, puisque c'est probablement par les émotions que passe, dans un premier temps, l'impression ou le sentiment d'une prise en charge. La figure du maire, autorité « proche » et « accessible » est alors associée à une multitude de possibilités subjectives lorsqu'une demande lui est soumise. L'ethos mis en scène fait ainsi le lien entre la position d'autorité locale du maire, et le sentiment très subjectif d'une prise en charge. Selon nous, un élu peut « jouer » pour s'ajuster à certaines attentes de rôle. Jouer l'ouverture, la disponibilité, l'empathie, et ainsi établir et favoriser un certain type de relation avec ses concitoyens. Chez les concitoyens, cela peut générer l'impression d'être au moins pris en considération, et le sentiment d'une prise en charge n'est jamais loin. L'acteur politique local peut donc tourner à son avantage certaines « contraintes d'identité », et n'est pas fatalement réduit à les subir totalement. En effet, si le maire est en quelque sorte tenu de se montrer disponible et à l'écoute, il peut aussi le faire à sa façon, et varier les postures émotionnelles. Dans le cadre de cette relation de proximité, les édiles cherchent souvent à s'approprier leur rôle social, car de cette appropriation dépend le traitement symbolique des demandes. De ce point de vue, nous pensons à l'instar de Jean-Louis Briquet, « *qu'à travers ses discours, ses actes, mobilise un ensemble de signes et de symboles qui accréditent l'image qu'il veut donner de lui-même et celle qu'il anticipe être attendue par ses interlocuteurs.*»[850.] En effet, pour nous, le clientélisme dans sa variante symbolique passe par la combinaison d'ethos adaptés. Ce sont ces ethos qui composent l'image sociale de ce personnage d'un maire tantôt médiateur, tantôt intercesseur, et souvent simplement à l'écoute. C'est-à-dire cette figure d'autorité à la fois disponible, à l'écoute, et prêt à offrir, son empathie, sa compréhension, et son assistance éventuellement, sans obligation de résultats. On retrouve

849. Koutroubas T., Lits M., *Communication politique et Lobbying*, Paris, De Boeck, 2011.
850. Briquet J-L, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice quotidien du métier politique » , art. cité.

d'ailleurs cette combinatoire d'ethos dans les propos de ce maire : « *il y a plus personnes où l'on puisse s'exprimer, et heureusement qu'il y a encore les 36 000 maires de France qui font un travail, de proximité, d'amitié et d'écoute*»[851]. Cet extrait est révélateur de la prégnance de la dimension sensible de ce métier de maire. Plus encore, il montre bien que la position « d'intermédiarité » existe d'abord et avant tout au travers d'un travail émotionnel et symbolique. Et, c'est précisément là que la notion d'éthos est intéressante pour notre recherche.

3.7 La posture « d'intermédiaire » vectrice d'un sentiment de prise en charge de la demande

Pendant longtemps, la notion a été utilisée pour comprendre, saisir et qualifier la rationalité socialement et éthiquement encastrée des conduites sociales. Cette lecture du concept pouvait rapprocher le concept d'ethos, de celui d'habitus sans que ces deux concepts soient pour autant totalement substituables. En effet, l'ethos peut aussi être conçu comme un principe organisateur des pratiques *in situ*. Ce concept, même si il est daté reste tout à fait heuristique pour comprendre les récurrences de comportements et de pratiques, mais aussi et surtout la transition entre l'effectivité d'une position, et la subjectivité liée à la perception de cette dernière. L'opérativité de ce concept, nous intéresse donc tout particulièrement dans le cadre de l'analyse du traitement symbolique de la demande de proximité et du processus de clientélisation dans lequel il s'inscrit. Et pour cause, d'un côté les maires occupent une position institutionnelle objective leur conférant une centralité certaine dans l'espace public local. De cette centralité découle l'intermédiarité supposée du maire, car ce dernier reste auréolé d'un charisme spécifique à sa fonction. En effet, les maires sont à la fois perçus (position subjective), comme ayant la capacité de permettre une accessibilité plus rapide, si ce n'est à des biens et des services, au moins à des contacts synonymes de « raccourcis », et par ailleurs, ils sont titulaires d'une position institutionnelle faisant d'eux les régulateurs principaux des connexions entre les différentes instances du pouvoir local à l'échelon communal, avec tout ce que cela suppose de capital social et de « ressources connexionnistes accumulées. Or, la notion d'ethos a l'intérêt de permettre de saisir l'articulation entre les caractéristiques structurelles de cette position d'intermédiarité du maire, c'est-à-dire les possibilités objectives liées à cette position institutionnelle du maire localement, et les caractéristiques structurales de cette position d'intermédiarité. Ces dernières sont productrices de sens et de croyances chez les concitoyens-demandeurs. Ce sont ces caractéristiques

851. Entretien avec Laurent Furst maire de Molsheim, commune Bas-Rhinoise de 9334 habitants.

structurales qui permettent la mise en oeuvre d'une réponse symbolique et l'émergence d'un ressenti de prise en charge. Nous retrouvons ici certaines conclusions de notre second chapitre sur la façon dont les maires font usage de l'écoute pour palier une forme d'impuissance dans les faits.

D'autre part, cette position d'intermédiarité du maire est « socialement située » du fait de ses caractéristiques structurelles et structurales, c'est-à-dire sa position effective, et sa position perçue, et de façon liée le pouvoir qu'on lui attribue. Plus encore, on peut considérer qu'il s'agit d'un positionnement commode, car il est forcément porteur de dispositions « psycho-affectives », « éthiques » et « cognitives. ». L'éthique de la proximité est souvent présentée par les édiles à l'aune de la solidarité et de l'entraide, et de l'accompagnement par l'écoute. Or, les croyances quant aux possibilités offertes par la position du maire, semblent donc induire une appréhension du normal et du possible « peu ordinaire », quant aux suites que pourraient donner les maires aux diverses sollicitations et demandes. Voilà pourquoi, nous parlerons « d'horizon des possibles ». Enfin, mobiliser cette notion d'ethos pour cerner cette relation de proximité, nous semble tout à fait pertinent, car nous traitons bien de la prise en charge symbolique de la demande de proximité. Or, cette notion d'ethos est particulièrement opératoire au sens où comme le note Bernard Fusulier : « *l'ethos est une modalité par laquelle des possibilités objectives sont ou non transposés en espérances subjectives.* »[852]. Il nous faut insister sur cette notion « d'espérance » dans la lecture que fait Fusulier de la notion d'ethos, en rappelant de notre côté que l'ethos implique l'idée de posture émotionnelle, et que les émotions lorsqu'elles sont envisagées comme un « signal », influent nécessairement sur l'interprétation qui sera faite du cadre d'une situation, et d'une action. Dans notre cas, nous pensons donc que les seules postures de disponibilité et d'écoute du maire engendrent un « vécu émotionnel », qui serait en quelque sorte porteur d'une promesse de prise en charge. C'est cette promesse de prise en charge qui entretiendrait l'espérance quant à l'aboutissement de la demande. Nous avons d'ailleurs vu dans le second chapitre de cette recherche que le pouvoir attribué au maire, ouvre aussi des possibilités pour ce dernier, qui peut jouer sur certaines croyances. Aussi, les stratégies de postures liées à cette éthique de la proximité engendrent chez les concitoyens une sorte de « conscience des possibles » quant à la prise en charge de leurs demandes. Voilà pourquoi, selon nous, la notion d'ethos peut être mobilisée pour analyser la requalification du phénomène clientélaire en éthique de la proximité.

852. FUSULIER B., « Concept d'ethos. De ses usages classiques à un usage renouvelé», art. cité.

Il nous paraît utile de noter que la notion d'ethos telle que nous la concevons se rapproche de celle de « face » issue de la sociologie d'Erving Goffman, car le maire par certaines postures véhicule des valeurs et des émotions qui donnent une orientation à son action immédiate. Nous utilisons les deux termes dans cette analyse du fonctionnement du clientélisme symbolique. Cela nous semble cohérent, car dans les deux cas, c'est de la valeur sociale qu'un individu s'attribue au travers d'une ligne d'interaction et d'action, dont il est question. C'est d'ailleurs de cette valeur sociale dont dépend une certaine gestion des impressions l'auditoire considéré. Notons, là encore, que le travail de figuration du maire ouvre sur un champ des possibles en matière de prise en charge. Cela étant, il nous faut aller plus loin dans notre raisonnement, et l'on ne peut pas évoquer le rôle que jouent les ethos et les postures émotionnelles dans le phénomène clientélaire, sans faire un détour, une fois encore par la notion d'identité. Le phénomène clientélaire est donc aussi une affaire de transaction identitaire.

3.8 Les identités stratégiques du maire comme « support d'un clientélisme symbolique

Pour nous, « clientélisme », « identité » et « ethos » sont trois notions liées, car l'identité du personnage du maire peut être conçue comme une combinatoire d'ethos comme nous l'avons déjà souligné. Les ethos permettent de la styliser, et de lui donner une certaine orientation pour s'ajuster aux situations, aux sollicitations et aux conventions émotionnelles qui en découlent. Lorsqu'on parle de « processus de clientélisation », l'identité du maire est nécessairement plurielle par nécessité, car le titulaire de cette fonction se doit d'être « multi-façettes», de façon à se constituer un complexe de personnages, afin de « *croiser, échanger, et convertir d'un sous-système à l'autre les ressources qu'il tire de chacun d'eux* »[853], comme le note Christian Le Bart. On peut ajouter, que de cette façon les concitoyens électeurs peuvent projeter plus facilement certaines croyances relatives au pouvoir mayorale. En effet, les univers sociaux dans lesquels le maire est potentiellement impliqué, lui fournissent des ressources pour effectuer son travail de « stylisation identitaire » qui donne corps à cette éthique de la proximité. C'est aussi cette « stylisation identitaire » qui fonde également le rapport de clientèle, qui rappelons est aussi un rapport de rôle, et une question d'identités de rôle : intermédiaire, médiateur, confident, etc. Nous sommes ici face à des identités de rôle et leurs variations émotionnelles qui donnent corps au phénomène clientélaire. D'une certaine

853. Fontaine J., Le Bart C., *Le métier d'élu local..., op. cit.*

façon, c'est ce qui lui donne une réalité « ressentie ». Nous l'avons déjà souvent dit dans cette thèse, mais quoiqu'il en soit, le maire est un « bricoleur d'identité »[854] par nécessité et à dessein. Et, il l'est d'autant plus que le travail de représentation tient une place essentielle dans le travail politique d'ancrage territorial. D'une part, les maires doivent bricoler leur propre identité, puis celle de ceux à qui ils s'adressent, et enfin ils doivent renforcer une conscience communale, et un sentiment d'appartenance, car rappelons-le qu'on ne donne pas sa reconnaissance, et que l'on accorde pas de la considération à n'importe qui. On le fait pour les membres de la communauté émotionnelle que constitue la commune. Nous postulons donc que dans le cadre de la relation clientéliste, les maires sont en représentation au sens « théâtral » du terme. Car il y a production publique d'un « soi » spécifique aux types de situations, mais aussi de demandes sur lesquelles celles-ci peuvent déboucher. Aussi, le lien entre le travail identitaire effectué par les édiles, et la variante symbolique du clientélisme doit pouvoir être établi, nous allons donc nous pencher sur le caractère stratégique que revêt cette identité mayorale plurielle dans le cadre du phénomène clientélaire. Nous l'avons déjà évoqué, l'identité professionnelle des maires, particulièrement des petits maires est sujette à une certaine plasticité.

Lorsque nous parlons d'identité ici, nous en retenons la définition opératoire qu'en donne Frédéric Sawicki[855]. En effet, celle-ci nous paraît utile à notre recherche puisqu'elle souligne en filigrane le travail de stylisation identitaire, et rejoint aussi celle d'identité stratégique et situationnelles. Pour ce chercheur, l'identité est conçue, « *comme l'ensemble des opérations par lesquelles un individu élabore un savoir sur lui-même, opposable à autrui, aux risques des aléas, et aux effets d'interprétation fournis de son comportements par des juges sociaux* ». Cette définition à l'avantage non négligeable, d'impliquer le concept de « présentation de soi » et de « façade » qui varient selon les situations. Elle autorise à penser que les maires pensent et travaillent leur image publique, au fil des situations notamment pour faire face aux demandes de leurs concitoyens. Encore une fois, nous insistons sur le fait que les maires effectuent « un travail de soi sur soi », et pas seulement en période électorale, ils pensent certaines de leurs postures. De plus, les identités publiques des élus, qu'ils soient nationaux ou locaux, sont des identités construites comme le note Annie Collovald[856]. Dans une certaine mesure au moins, elles sont stratégiques, puisqu'elles sont orientées à dessein. Selon nous, ces apports sont cruciaux pour

854. Douillet A-C., Lefebvre R. , *Sociologie politique du pouvoir local...,op. cit.*
855. Sawicki F., « Laurent Fabius : du " Giscard de gauche " au « socialiste moderne ».Analyse de la formation d'une identité politique », art. cité.
856. Collovald A., « Identité(s) stratégique(s) », art. cité.

comprendre le « processus de clientélisation », car celui-ci implique une stylisation identitaire du personnage du maire. C'est en effet, de cette représentation stylisée du rôle social du maire que dépend l'accompagnement symbolique des demandes de proximité. Une stylisation rendue indispensable car ce processus se décline selon trois étapes, la disponibilité, la réception, puis l'écoute. Ces trois étapes impliquent la production et la gestion d'émotions individuelles. À chacune de ces étapes, le travail de figuration du maire est sujet à des variations identitaires et émotionnelles, ne serait-ce, que parce qu'il faut considérer que certaines identités de rôle de l'élu sont des identités « situationnelles » ou « circonstancielles ».[857] avec lesquelles les édiles peuvent « jouer », dans lesquelles ils peuvent s'impliquer afin de produire et d'entretenir certaines croyances. Comme nous allons le répéter au cours de ce chapitre, les édiles sont aussi l'objet d'un « étiquetage » par leurs concitoyens, au sens où ils se voient attribuer cette identité virtuelle de « personne pouvant rendre service et frayer des chemins vers des solutions », ou pour faire référence au second chapitre de ce travail, ils sont l'objet d'un « malentendu » quant à leur pouvoir d'agir concrètement, sans même parler de surestimation de leur pouvoir. Dans notre cas, nous pensons qu'ils peuvent jouer avec cette identité virtuelle « d'intercesseur/médiateur » ou encore une identité virtuelle d'une figure d'autorité locale à l'écoute, de « maire-confident », qu'ils doivent s'approprier de toute façon, avec laquelle ils doivent composer, au point d'en faire parfois une véritable identité de façade. Cette renégociation identitaire est appelée la « transaction externe »[858]. Il s'agit d'un processus dans lequel l'individu ajuste son « identité pour soi » à son « identité pour autrui » et se définit au travers de cette dernière. Ce dernier nous semble opératoire pour expliquer ce qui se joue du point de vue identitaire au cours du processus de clientélisation.

C'est pourquoi, comme pour le reste de cette recherche plus largement, nous avons opéré un glissement du champ d'application de la notion de « représentation » problématisée par Roger Chartier[859]. Cet auteur développe l'idée que ce concept se déploie selon trois dimensions : cognitive, théâtrale, et politique. Pour notre part, nous opérons un déplacement du champ d'application de cette notion en la restreignant volontairement aux identités de rôle que les maires déploient ou laissent transparaître lors des entretiens de type compréhensif que nous avons menés. Car, nous pensons que certaines postures émotionnelles qui sont par ailleurs

857. Lipianski E.-M., « L'identité dans la communication », *Communication et langages ,* 97,1993.
858. Dubar C.,Tripier P., Boussard V., *Sociologie des professions..., op. cit.*
859. Chartier R., « Pouvoirs et limites de la représentation. Sur l'œuvre de Louis Marin », art. cité.

constitutifs de la relation clientélaire se déploient lorsque les édiles décrivent le rapport qu'ils entretiennent aux demandes de leurs concitoyens. Nous entendons par là que les identités de rôle des édiles ressortent lors des entretiens qui constituent aussi le *locus* des mises en scène dans lesquelles s'engendrent les identités mayorales et les monstrations de cette autorité mixe qu'est l'autorité du maire, à la fois chef, père, confident et maître. En ce sens, on peut constater lors des entretiens menés, que « l'identité professionnelle » des maires, celle qui s'est dégagée, lors de l'enquête, est constituée d'une combinaison de « formes identitaires » qui semblent évoluer selon les structures des situations concernées. Par ailleurs, il est tout à fait pertinent de parler « d'identité narrative de l'élu local », car les élus plus encore que d'autres acteurs sociaux, ne cessent de se raconter, de se définir, de se projeter. La notion de « mise en récit de soi »[860] issue de la sociologie des professions peut ici être convoquée. Une « identité narrative » qui perce particulièrement au travers de nos entretiens car chaque maire raconte sa petite histoire sur cette gestion des demandes de ses concitoyens, quant à ce qu'implique l'endossement des rôles du maire, sa façon de vivre le mandat, ainsi que son contact avec ses concitoyens et sa façon de répondre aux sollicitations. De surcroît, nous postulons que les édiles ont incarné certaines figures du maire lors des entretiens et que ces dernières sont probablement aussi utilisées face aux concitoyens-demandeurs, et dé lors s'inscrivent potentiellement dans le cadre d'un clientélisme symbolique.

Enfin, nous partons du principe que les différentes productions publiques d'un soi ou figures de l'élu, ne sont efficientes dans le discours des élus, que lorsqu'elles construisent dans le même temps l'image de leurs concitoyens-demandeurs. Selon nous, la façon dont les maires construisent l'image du concitoyen-demandeur peut ressortir dans des entretiens de type compréhensif, ainsi que la façon dont les habitants semblent s'approprier le personnage du maire et calquer des croyances et une image sur les maires. La représentation-monstration de ces figures du maire repose sur les modalités du faire-croire. Nous pensons d'ailleurs que dans le cadre du clientélisme symbolique, l'exhibition de soi du maire va de paire avec la construction d'une image inverse de l'autre. Les récits de maire font ressortir l'image d'un citoyen potentiellement demandeur considérant le maire comme voie de recours éventuelle. Le rapport de clientèle a souvent été présenté comme une relation de communication asymétrique dans la mesure où la contre-prestation est difficilement objectivable comme nous l'avons déjà évoqué. Cela étant, lorsque le clientélisme prend les apparences de la

860. Dubar C., Tripier P., Boussard V., *Sociologie des professions..., op. cit.*

disponibilité et d'une écoute, la violence symbolique est adoucie et le clientélisme devient aussi moins honteux, moins coupable, puisqu'il s'agit en apparence d'offrir écoute et considération avant tout.

Section 4 : Le clientélisme : Stigmate ou simple travail de proximité ?

4.1 Un clientélisme symbolique aux allures de travail de proximité

La posture d'ouverture et disponibilité, la volonté affichée de recevoir ceux qui le demandent, l'aide et l'assistance par l'écoute, nous avons là tous les ingrédients de cette « éthique de la proximité », la plupart du temps présentée comme un engagement sincère et authentique au service de la communauté. Une éthique de la proximité qui ne laisse pas d'interpeller, tant nous ont été narrées et décrites ces scènes où les maires se retrouvent en première ligne face aux difficultés sociales et privées de leurs administrés et concitoyens. Plutôt que de se contenter d'y voir un simple registre de justification officiel de l'activité mayorale, nous préférons y voir une requalification du phénomène clientélaire en proximité.

Le clientélisme semble donc de plus en plus assumé, car probablement de plus en plus symbolique. Présenté sous les figures de la proximité, il est même revendiqué, surtout par les petits maires. Si, il peut l'être de la sorte, c'est avant tout parce qu'il s'affiche sous les habits de « l'éthique de la proximité » et que dans cette éthique, il est avant tout question de sollicitude, de reconnaissance, d'estime. Le phénomène opère alors et avant tout au travers de la dimension performative et figurative des activités mayorale. C'est sur ce point précis, que nous faisons l'hypothèse que le rôle social du maire, qui implique celui « d'intercesseur/médiateur » et celui d'un maire volontiers « confident », tient une place importante dans l'émergence d'un « vécu émotionnel » proche du sentiment de prise en charge, avec pour finalité l'entretien d'une « conscience des possibles » et finalement une forme d'espérance. A cette éthique de la proximité, correspond, comme nous l'avons vu précédemment, toute une série d'ethos qui renvoient à la façon d'être disponible, d'être à l'écoute, dans l'empathie et la compassion. Finalement, il s'agirait de faire preuve d'humanité, et pour cela de rendre service en quelque sorte. Tout cela se retrouve dans un « ethos de proximité » au sens large dans lequel se drape la plupart du temps les édiles. Ce constat rejoint

d'ailleurs très bien, celui établit par Cesare Mattina[861] : « *certains élus vont commencer à défendre et à revendiquer, dans leurs discours publics, l'étiquette " clientélisme " au nom d'une éthique de la proximité* ». Il faut d'ailleurs noter que beaucoup d'élus locaux disent tiennent des propos pouvant se résumer par cette phrase : « *Si faire du clientélisme, c'est aider les plus démunis, alors oui, je fais du clientélisme.*». Il s'agit là d'une réponse typique à la question que beaucoup de chercheurs ont posé sur le clientélisme et il s'agit surtout d'une parade consistant à retourner le stigmate du « clientélisme » pour le présenter en « proximité ». Ce retournement du stigmate consiste à requalifier la pratique à rebours du discours dominant[862], une façon commode de faire face aux objections du chercheur ou d'autres auditoires. Prenons ce propos d'un maire qui relève de ce procédé discursif lorsqu'il met en avant son rôle social : « *non, mais c'est pas électoral, vous vous rendez compte, le dossier des banques, ça a duré 8 mois. J'ai passé un nombre d'heures pour le moins incalculable pour 5 personnes (une famille en difficulté). Vous voyez... Évidemment, je pense qu'ils voteront pour moi jusqu'à la fin de leurs jours.* [*E J : ça a circulé dans le village ça aussi ?*]*, pas beaucoup, j'en parle pas de ça. Peu. Donc, non, c'est vraiment pas électoral, je pense que là, vous vous sentez utile. Et là, c'est peut-être la seule fois où je me suis réveillé la nuit en me disant, si je me loupe sur ce coup, ils sont à la rue quoi. Et là, vous vous dites, un frère handicapé, un jeune couple, eux deux, des parents âgées. Il faut que je trouve une solution, et c'est un peu le cas, ces cas-là, où vous êtes le dernier recours, vous êtes pas à la place de, pour donner un piston, vous êtes en dernier recours, c'est des cas de vie* »[863]. Ce maire se défend de tout électoralisme, et il s'agirait avant tout de rendre service à une famille en difficulté. Il anticipe un soupçon de clientélisme et se défend d'en faire, et dans le même temps, il qualifie le maire de « dernier recours », et de « dernière porte à pousser », tout en soulignant les heures passées à travailler pour faire avancer un dossier privé, ne relevant d'ailleurs pas totalement de sa compétence. Tout cela se fait au nom du principe de solidarité. La requalification du clientélisme en éthique de la proximité se manifeste souvent sous couvert de solidarité. Voyons également, cet autre propos d'un maire qui lui joue sur l'absence de contre-prestation ou de contre-don : « *moi, je me suis souvent posé cette question, la question du clientélisme, je me la suis posée, on se la pose assez naturellement à plusieurs moments de sa vie de maire. On se la pose au moment d'être candidat, au moment où l'on établit sa liste. On se la pose au moment où l'on porte un projet un peu controversé, sous quelle frange de la population. Sauf que voilà, le clientélisme, cela appelle un contre-don, et j'avoue que je n'ai jamais objectivé cette situation.* »[864]. Ce qu'il faut

861. Mattina C., « *Clientélismes urbains « Gouvernement et hégémonie politique à* Marseille »..., art. cité.
862. Goffman E., *Stigmate, les usages sociaux des handicaps..., op. cit.*
863. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.
864. Entretien avec Frédéric Pfliergersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4161

décrypter, c'est aussi que l'éthique de la proximité implique un « don de soi », au sens d'une présence et d'une disponibilité, qui ont l'avantage de pouvoir être présentés par les élus à l'aune du désintéressement, un désintéressement qui n'appelle pas de « retour d'ascenseur ». Rappelons que le clientélisme traditionnel suppose une « réciprocité » sous la forme d'un soutien politique, ou d'un vote pour le dire autrement. Or, la requalification du phénomène clientélaire a l'avantage de faire disparaître ou, du moins de rendre moins visible cet impératif de réciprocité. Même si, il se joue probablement derrière phénomène une forme de reconnaissance croisée entre le maire et ses concitoyens. Cette dernière s'exprime essentiellement en terme de liens symboliques. Ici, il nous semble utile de souligner la conception que Jean-Louis Briquet a du « processus de clientélisation », et d'en faire l'un des fondements de notre raisonnement, pour l'avoir vérifié nous-même dans le cadre de notre terrain. En effet, pour cet auteur, « *la clientélisation repose sur un ensemble de comportements et de stratégies destinés à afficher une grande disponibilité et à répondre aux demandes privées et personnelles* »[865]. Sur ce point, cet ensemble de comportement semble être partie intégrante de l'habitus des petits maires, c'est une véritable disposition générale, un savoir-faire commun. Revenons sur le pivot de ce clientélisme symbolique qui selon nous est ce rôle social du maire, au travers des figures d'un maire à l'écoute, d'un maire intermédiaire et médiateur.

D'autre part, ce qui est particulièrement frappant lorsqu'on écoute les édiles et leurs descriptions du contact avec leurs concitoyens, c'est l'étiquetage dont ils semblent dire être l'objet. Nous serions presque face à ce que l'on appelle un phénomène « d'attribution de l'identité », puis de « transaction externe »[866], au sens où « l'identité pour soi » des maires se trouve d'une certaine façon calquée sur leur « identité pour autrui ». En effet, les maires se voient, semble-t-il, attribuer assez naturellement une identité de rôle « d'interlocuteur privilégié » par les concitoyens-demandeurs. Cette identité constitue sans aucun doute le catalyseur d'un clientélisme symbolique. C'est aussi cette identité de rôle sur lequel se fonde le rôle social du maire, et au travers de laquelle s'exprime cette forme d'autorité du confident, de l'homme juste et honnête, c'est autorité du juge pour reprendre Kojève dont nous avons décrit la typique d'autorité dans le cadre du second chapitre. C'est cette identité qui permet au maire de « jouer » avec le rôle.

habitants.

865. Briquet J-L., « Les pratiques politiques « officieuses », clientélisme et dualisme politique en Corse du sud et en Italie du sud », art. cité.

866. Dubar C., *La socialisation, « construction des identités sociales et professionnelles* ,..., *op. cit.*

Cette attribution d'identité est le fruit de croyances et de représentations concernant les petits maires. En effet, si le maire reste encore ce personnage central pour ses concitoyens, cela s'explique déjà par sa position institutionnelle dans la commune qui les placent au centre des services et fonctionnalités associées. Il nous faut ajouter qu'ils ont un positionnement « sécant », car ils sont au carrefour de plusieurs instances locales, ce qui renforce leur position d'intermédiarité. On peut alors supposer qu'ils cumulent des ressources connexionnistes permettant le courtage, et donc le traitement des demandes. Du moins, peuvent-ils continuer à être perçus de la sorte. En un sens, cette identité peut être qualifiée de « déviante », et être assimilée à une identité sociale « virtuelle » pour reprendre les termes d'Erving Goffman[867], car elle est également le fruit d'un processus d'étiquetage. D'ailleurs, elle finit même par devenir une forme d'auto-étiquetage, au sens où les maires se caractérisent et se définissent comme ce personnage offrant son écoute et jouant la médiation et l'intercession, le cas échéant.

En somme, cette idée d'une identité déviante s'inscrit dans la droite ligne des interactionnistes, et notamment de Howard Becker[868]. Les maires ont ainsi intériorisé l'image que leurs concitoyens se font d'eux, c'est-à-dire celle « de référent et d'interlocuteur privilégié » y compris sur des problèmes relevant de la sphère privée et allant bien au-delà de leurs compétences. Ils jouent volontiers avec ce positionnement et cette image. Cette intériorisation d'une image sociale en partie héritée, finirait presque par les faire s'auto-définir au travers de cette figure d'autorité à l'écoute et médiatrice, façonnant ainsi tout un pan de leur identité de maire. Cette identité en quelque sorte « déviante », va favoriser le renforcement de certaines pratiques de proximité qui rentrent parfaitement dans ce que l'on peut appeler un « processus de clientélisation ». Il s'agit en effet en définitive d'un travail de captation symbolique du territoire. Dès lors, la posture de disponibilité passe-partout, la volonté de recevoir l'habitant pour donner un sentiment d'accompagnement et de prise en charge, ainsi qu'une assistance par l'écoute quasi-systématique constitueraient-ils réellement des actes déviants au sens d'une « identité déviante ». L'avantage de ce processus, c'est que les maires ne vont pas à la rencontre de n'importe quel rôle, ils vont à la rencontre et ils endossent un rôle, qui leurs permet de justifier le triptyque « Disponibilité/Réception/écoute » sous couvert « d'une éthique de la proximité ». Ce triptyque n'est pas systématique, mais il existe bel et bien, et transparaît au travers de nombreux entretiens.

867. Goffman E., *Stigmate, les usages sociaux des handicaps... , op. cit.*
868. Becker H.-S., *Outsiders, études de la sociologie de la déviance*, *op. cit.*

4.2 Derrière une proximité « allant de soi », une hypersensibilité aux demandes

Nous le verrons dans la suite de ce chapitre, la proximité est souvent présentée par les maires comme informelle, moins empesée, plus imprévue, plus spontanée. Il faut dire que le cadre presque « domestique » des petites communes donne une cohérence à cette présentation. Nous parlons d'une proximité, où il s'agit principalement pour les élus d'être physiquement proche, et surtout d'être perçu comme disponible. Il y a donc une forme de proximité émotionnelle également. Très souvent, cette proximité est qualifiée d'informelle, parce qu'elle prend forme dans un milieu fait d'interconnaissance et de familiarité. C'est notamment ce que signifie le propos de ce maire évoquant dans quel cadre sont parfois reçus les habitants : « *vous pouvez répondre rapidement. Le petit maire, il va recevoir le bonhomme chez lui à la maison, et essayer de trouver une solution*. »[869]. L'informel constitue donc l'un des régimes « normal » du fonctionnement de la sociabilité dans les petites communes, et il permet aux maires de présenter les contacts avec leurs administrés, comme spontanée, et comme se faisant au « fil de l'eau ». En effet, la sociabilité communale a ses rituels, ses rendez-vous attendus, et ses figures imposées (commémorations, inaugurations, fêtes et assemblées générales des associations, repas des aînés, anniversaires divers, noces, fêtes scolaires, brocantes) auxquels doivent se plier les édiles, ces événements sont aussi porteurs de contacts moins attendus, nous y reviendrons. À en croire les intéressés, cette proximité serait empreinte d'une « socialité chaude » fruit d'une volonté spontanée reposant sur des valeurs davantage communautaires faisant la part belle aux émotions. Or, nous postulons que cette informalité peut être pensée, réfléchie, et canalisée à dessein. La proximité dite informelle pourrait donc rapidement virer, voire se confondre avec une proximité « néo-clientéliste » qui consiste pour le maire à se fondre dans la sociabilité de la commune dans le cadre d'une relation moins asymétrique, et faire l'honneur de sa présence pour mettre en valeur tel ou tel groupe de la commune, en partageant des émotions et produisant de la reconnaissance.

Voilà pourquoi, nous avons dégagé ce triptyque disponibilité/réception/écoute, qui pour nous relève d'une démarche et d'une volonté réfléchie, sans parler bien sûr d'une procédure de traitement. Il y a en tout cas là une socialité en réalité beaucoup plus négociée qu'il n'y paraît. En effet, au travers de la posture de disponibilité, de la volonté de recevoir et de faire résonance par l'écoute et émotionnellement aux demandes de l'habitant par un travail de

869. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4514 habitants.

figuration, nous postulons qu'il y a une sorte formalisation du traitement de la demande de proximité, dans une proximité qui n'est en réalité plus si « informelle ». Il ne faut pas seulement comprendre par informel, hasard et clandestinité, et nous faisons l'hypothèse que parfois cette proximité est aussi parfois organisée et planifiée comme le montre cet autre propos de ce maire : « *Je vais peut-être vous répondre par une anecdote, je distribue le journal municipal moi-même. Donc, je fais pas tout, je fais un quartier, chaque fois différent.* [*E J : Ce qui doit être l'occasion d'échanges ?*].*Alors, je l'ai fait hier, hier matin, j'ai dû distribuer 250 journaux dans le quartier. (L'interlocuteur me présente le journal municipal). Je mets dans les boîtes aux lettres et de temps en temps je croise quelqu'un.* »[870]. Cette anecdote, nous y reviendrons à quelques reprises dans la fin de ce chapitre, car elle peut être symptomatique d'une proximité dite d'interpellation au sens où la demande est indirectement stimulée. L'idée est ici de considérer que la « présence », surtout informelle, permet de provoquer et de stimuler les sollicitations en se montrant simplement accessible, disponible. Il peut s'agir de la première étape d'un traitement des demandes, et les prémices d'un « processus de clientélisation symbolique ».

En sommes, cette seconde hypothèse complète la première, car on voit bien qu'une proximité présentée comme informelle, constitue à la fois un travail classique d'ancrage territorial, mais aussi l'une des étapes d'une forme de clientélisme symbolique. De plus, selon l'immersion dans la sociabilité communale, lorsqu'elle est combinée à une posture de disponibilité constitue une première étape de la prise en charge des demandes. Nous faisons donc l'hypothèse que la proximité d'interpellation présente en quelque sorte l'avantage pour les élus locaux de s'ouvrir aux sollicitations sous couvert de disponibilité et d'accessibilité à leur personne. Partant de là, elle permet l'expression éventuelle des demandes les plus variées. La proximité n'a évidemment pas l'évidence qu'on lui prête souvent, et le « faire proche » n'est peut-être pas aussi spontané qu'il n'y paraît. Dans la suite de ce chapitre, nous verrons donc que la proximité néo-clientéliste, implique une proximité d'interpellation qui se construit et se se fonde sur l'impression d'une accessibilité à la personne et à l'écoute du maire. La proximité d'interpellation implique un travail de monstration de la « disponibilité », et un relationnel finalement très simple à mettre en œuvre.

870. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

4.3 La « ressource émotionnelle » comme principal levier d'une « notabilisation » revisitée

Comme le note Éric Phélippeau[871], on constate un effacement progressif des différences entre le monde des notables traditionnels, et celui des politiciens de métier, avec l'apparition d'une sorte de mixte entre les pratiques liées à un amateurisme républicain, et des pratiques davantage attachées à un personnel politique plus professionnalisé. Cet effacement entraîne nécessairement des pratiques politiques, qui empruntent à ces deux mondes. Les pratiques liées à cette « éthique de proximité » relèvent de cette logique de « double emprunt ». La notabilité n'a pas disparu, elle s'est en quelque sorte réactualisée et réinventée. Ce sont les ressources sur lesquelles reposent cette notabilité qui ont évolué. Elle sont sans doute plus restreintes. Concernant les petits maires, nous avons déjà évoqué la spécificité de leur positionnement, à la fois « sécant », au carrefour de plusieurs instances locales et territoriales, et à la fois « central » au niveau communal, d'ailleurs il s'agit d'un positionnement en partie lié à cette forme d'autorité mixte qu'est l'autorité mayorale. Il est toujours assez vraisemblable que les maires soient en position d'intermédiarité, c'est-à-dire, qu'ils jouent un rôle de relais monopolisant comme le note Pierre Grémion[872], les médiations entre les instances locales, mais aussi entre les groupes faisant et animant la vie communale. Cette position centrale dans la sociabilité communale offre donc aux maires « des airs de ressemblance » avec la figure du notable, à ceci près que la ressource de légitimité n'est plus tout à fait la même. Elle est aujourd'hui davantage, relationnelle, émotionnelle et symbolique. Aujourd'hui, c'est de cette « ressource connexionniste » au sens où l'entendent Eve Chiapello et Luc Boltanski[873], c'est-à-dire que ce qui compte, c'est bien cette capacité des maires à être l'immédiateté relationnelle, à donner l'impression de frayer des opportunités, et ouvrir un espace des possibles à ses concitoyens. Ça n'est plus seulement un capital foncier, une profession libérale, ou l'appartenance à une riche famille et les capitaux en propre que cela implique. C'est le capital relationnel et émotionnel qui compte avant tout, la flexibilité relationnelle et émotionnelle du maire dans les différentes arènes où il est engagé, mais aussi face à ses concitoyens. Les édiles sont aussi des « chefs de projets », un autre rôle de leur répertoire. Ainsi, ils fédèrent autour des projets qu'ils portent et incarnent. L'idée de « centralité » est toujours présente, mais différemment. Le maire, comme le notable d'antan reste un personnage central localement, et

871. Phélippeau P., *«* La fin des notables revisitée *»*, *in* Offerlé M., dir., *La Profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999.
872. Grémion P., *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.
873. Boltanski L., Chiappello E., *Le nouvel esprit du capitalisme..., op. cit.*

même incontournable dans certains cas. Ce sont les ressources qui ont évolué. Aujourd'hui, les postures émotionnelles tiennent lieu de ressources.

Il y a en tout cas derrière cette « éthique de la proximité », des posture convergentes d'un maire à l'autre, allant dans le sens d'un « processus de notabilisation » réinventé, dont le « processus de clientélisation » fait partie intégrante. Nous disons « réinventé », nous pourrions dire aussi remis au goût du jour, car la ressource relationnelle a toujours existé. En effet, la posture de disponibilité en toutes circonstances combinée à la promesse d'une écoute relève d'un travail d'ancrage territorial, au sens où l'élu cherche à être identifié à différents niveaux comme un interlocuteur privilégié sur son territoire. C'est une manière de durer. Nous pensons que les maires comme les notables d'auparavant cherchent, toujours à durer et marquer le territoire de leurs empreintes, et ils le font aussi d'un point de vue émotionnel et mémoriel qui n'est pas négligeable. Ils cherchent à maintenir symboliquement l'idée qu'ils constituent « un point de transit » éventuel. La principale ressource du pouvoir notabiliaire aujourd'hui reste la capacité de mise en relation, et nous pouvons ajouter ce travail visant à attester d'un pouvoir de mise en relation. De surcroît, il faut ajouter la capacité à éprouver et à faire résonance aux émotions de leurs concitoyens. C'est une ressource qui s'incarne et s'actualise aussi par la présence sur le terrain, par les pratiques de la proximité, la participation aux rituels communaux, l'événementiel communal. On parle de ressource « connexionniste » au sens où, le maire est une personne qui fait le liant entre les personnes, fédère, orchestre, met autour de la table.

Ainsi, on comprend rapidement que cette proximité n'est que le « paravent » à bien des pratiques, qui relèvent de phénomène beaucoup plus ancien, comme le clientélisme, et la notabilisation. Mais, il faut tout de suitre noter que ces phénomènes sont mutagènes, ils ont évolué. Or, le personnage du maire est « pluriel », il se prête bien à la réinvention de certaines figures et de certains phénomènes, comme la « notabilité » et le « clientélisme »

4.4 Des petits maires « rationnels », « connaisseurs » et « joueurs » de la demande de proximité

Nous l'avons déjà largement abordé, les petits maires possèdent un éventail symbolique important pour se conformer et répondre aux attentes de leurs concitoyens. Ils sont en mesure

de puiser dans un répertoire de rôle important, et surtout ils peuvent donner une interprétation plus personnelle de ces rôles. Cependant, sans céder totalement à l'idée d'un acteur stratège, ainsi qu'au modèle de l'individu rationnel, nous pensons également à l'instar de Raymond Boudon[874], que les choix d'un acteur social peuvent être expliqués par des choix « maximisateurs » d'utilité personnelle. Dans cette idée, nous pensons que les titulaires de cette fonction sont aussi capable d'activer des rôles et des figures, afin traiter symboliquement, pour l'essentiel, les demandes auxquelles ils sont amenés à faire face. Nous croisons ce modèle de l'acteur rationnel, avec celui de l'acteur pluriel inspiré par Bernard Lahire[875], car nous postulons que les petits édiles ont parfaitement conscience des schèmes d'action à activer selon les occasions sociales, et les types de demandes susceptibles d'émerger. D'une part, parce qu'il faut répondre à des attentes de rôle relevant de leur position sur l'échiquier local, mais aussi, d'autre part pour orienter le « vécu émotionnel » de leurs concitoyens lorsqu'il faut faire face aux sollicitations. En effet, pour nous, les titulaires de ce mandat connaissent bien leur rôle « d'intercesseur médiateur », leur rôle de « confident », etc.

Or, à l'instar de Danilo Martucelli[876], nous pensons que les acteurs sociaux peuvent s'investir diversement dans les rôles, et notamment faire le choix de s'investir dans les rôles perçus positivement. Nous l'avons vu, ce rôle social de l'élu du maire fait partie des croyances de leurs concitoyens, il est en quelque sorte socialement valorisé et attendu. Le cas échéant, il est ressenti aussi. Rappelons, comme Peter Berger et Thomas Luckmann[877] que les rôles permettent d'agir socialement en anticipant le comportement d'autrui, et en produisant des impressions. Dans notre cas, l'idée réside dans le fait que les maires peuvent parfaitement s'adapter aux rôles qu'ils connaissent bien, et trouver de nouvelles manières de les jouer, afin de faire face aux demandes. Voilà pourquoi, nous avons croisé dans cette partie plusieurs entrées conceptuelles telles que : l'identité, le rôle, les figures, la clientélisme, la stylisation, car pour nous les rôles jouent le rôle d'opérateur de la relation clientéliste. Ils permettent également d'extraire l'échange d'une matérialité systématique et pour aller vers une forme de réponse symbolique de plus en plus fréquente.

874. Boudon R., *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003.
875. Lahire B., *L'homme pluriel, les ressorts de l'action...,op. cit*
876. Martucceli D., *Grammaires de l'individu..., op. cit.*
877. Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1966.

Section 5 : Un personnage au positionnement singulier ouvrant sur un champ des possibles

4.1 Un maire connexionniste au positionnement à la fois « sécant » et « central »

Avant d'aborder le rapport de rôles qui fonde la relation de proximité entre le maire, et ses administrés, et avant de souligner la centralité et la position d'intermédiaire des maires et les pratiques qui en découlent. Il nous faut revenir sur le positionnement de ce personnage local, car il constitue un facteur explicatif du développement d'une certaine forme de clientélisme. Notons que les édiles peuvent être décrits comme les animateurs d'une proximité faite d'informalité et d'interconnaissance, mais aussi de toute une multitude de modalités du « faire-proche » relevant de ce que l'on pourrait appeler des rituels communaux. Les maires sont donc en quelque sorte « connexionnixte »[878], car « être maire », c'est être plongé dans des milieux sociaux variés qui conditionnent pour partie une représentativité et une légitimité. Mais, cela aliment surtout l'idée que le maire peut toujours frayer des liens, et créer des opportunités. Ce mandat offre en effet une mobilité catégorielle très forte. Cela nourrit l'imaginaire d'un personnage capable de développer des réseaux, afin de faire avancer les dossiers et les projets, et plus simplement de faire usage d'un capital relationnel pour répondre à certaines demandes. Il faut rappeler que les maires sont parfois l'objet d'une certaine « multipositionnalité », au sens où l'entend Thibaut Rioufreyt : « *il s'agit d'acteurs sociaux en situation de mobilité, ils passent entre différents univers sociaux ou mondes sociaux, et singulièrement entre différentes instances locales (dimension diachronique), et ils sont aussi l'objet d'une multi-appartenance à différents groupements en même temps (dimension synchronique)* »[879]. Et si l'on ajoute la réflexion de George Simmel[880] sur le positionnement des acteurs sociaux vis-à-vis des cercles sociaux, nous pouvons dire que les maires ont un positionnement qui semble plutôt « sécant » dans la sociabilité communale, lorsqu'on considère la nature et la distribution de leurs activités et ce qu'ils en disent. « Sécant » signifie qu'ils sont souvent au carrefour de différents mondes sociaux et sociabilités, et donc qu'ils sont des rôles différents à concilier. Dans une moindre mesure, ils ont aussi des statuts différents à faire cohabiter, car le mandat de maire reste reconnu et bien identifié. En tout cas, ils ont un positionnement fait d'une socialisation dite « plurielle », qui renforce certaines croyances chez leurs concitoyens, notamment quant à

878. Boltanski L., Chiappello E., *Le nouvel esprit du capitalisme, op. cit.*
879. Rioufreyt T., *La multipositionnalité comme ressource. Pluralité et variabilité des configurations*, thèse, 2012.
880. Simmel G., *Sociologie. Études sur les formes de socialisation*, Paris, PUF, 2010.

cette position d'intermédiarité, lié à cette image de personnage « connexioniste » faisant jouer son expérience personnelle, et une forme de connaissance mobilisable de proche en proche. Les deux passages suivants marquent bien cette idée de double positionnement du personnage du maire, à la fois « sécant » vis-à-vis des différents acteurs locaux et instances locales, et « central » vis-vis des habitants de la commune :

> « *Je dirai un peu près 50% de mon temps à la Mairie, 30 % à la communauté de communes et 20/25 % au Conseil régional...* » [et] « *En gros, disons, le suivi des chantiers prend un peu près je dirai 35% de mon temps en Mairie, et là-dessus, j'ai encore une fois 30% de rendez-vous avec les citoyens de ma commune et puis les 40% restants, c'est du travail au quotidien avec les directeurs de service* » [881].

> « *Le lundi soir, c'est une réunion avec les adjoints, donc une réunion au sein de la municipalité. Et, ensuite, c'est la semaine, je dirai courante qui passe aussi bien avec des rendez-vous avec les concitoyens, sur des problèmes aussi bien d'urbanisme, soit de sécurité, soit de voisinage, soit plusieurs points de problèmes du quotidien. Mais, également, ensuite, ça passe par des réunions plus techniques avec les services que cela soit pour débattre, de l'urbanisme, de cas spécifique de voirie, que ce soit avec des entretiens avec le comptable du trésor parce qu'on peut pas être ordonnateur et payeur, la comptabilité publique. Ensuite, Cela passe aussi par des rendez-vous avec les structures, à Reichstett la municipalité gère un EPHAD, on a un centre de loisirs, on a une crèche « coccinelle* »[882].

On le voit bien, les maires passent de la réception de l'habitant et de l'écoute des doléances, à des réunions à la communauté de communes, ou dans d'autres collectivités territoriales (Département, Région). De plus, il s'agit de réunions en lien avec l'urbanisme et les chantiers d'équipements publics, en passant par les réunions avec services municipaux et autres responsables de structures communales, sans parler des organismes semi-publics. Le personnage du maire est donc à la croisée de plusieurs espaces sociaux porteurs de référentiels différents, et ressources d'action publique différentes. Même si, bien souvent il ne possède pas les leviers, il peut être vu comme pouvant les activer. C'est aussi ce qui explique cette image de personnage « connexionniste » au sens où l'entend Stéphane Cadiou[883], un sens légèrement différent de celui de Luc Boltanski. En effet, le rôle du maire est alors de mettre des interlocuteurs aux profils diversifiés autour de la table, de s'en inspirer et de se prévaloir de pouvoir mobiliser certaines expertises. Bref, il est souvent celui qui va faire en sorte de favoriser les échanges et les croisements d'expertises autour des projets communaux. On retrouve ici l'autorité du chef, celui qui décide pour sa commune, et du maître, celui qui

881. Entretien avec Justin Vogel, maire de Truchtersheim, commune Bas-Rhinoise de 2373 habitants.
882. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
883. Bidégaray C., Cadiou S., Pina C., *L'élu local aujourd'hui..., op. cit.*

maîtrise et qui se place dans l'action concrète des projets. En sommes, ce qui nous intéresse ici, toujours du point de vue de la perception, c'est que le maire se présente souvent comme celui qui va arbitrer, trancher, et au final décider sur bien des sujets et des projets locaux. Aussi, en plus d'être un décideur, l'édile peut surtout être perçu comme étant souvent en « intermédiarité » entre plusieurs univers. Ce qui d'ailleurs se conçoit assez puisque l'autorité mayorale est par essence mixte et plurielle. Ce qu'il y a ici d'intéressant pour l'analyse d'un clientélisme symbolique, c'est que le maire reste un personnage toujours un peu « central », même lorsqu'il ne l'est pas d'ailleurs.

Et ce qui nous intéresse à ce stade de notre réflexion, ce ne sont pas les autres instances dans lesquelles les maires sont impliqués, mais plutôt cette relation de proximité ayant essentiellement pour objectif affiché, d'être en prise avec les concitoyens, de nouer le contact, d'être à leur écoute, et au final d'être au plus proche de leurs préoccupations et de leurs attentes, tout en montrant que par ailleurs, ils possèdent les ressources relationnelles nécessaires le cas échéant.

En effet, la proximité repose sur le principe d'une dynamique oscillatoire entre des couples opposés comme les rapports formel/informel ou encore réfléchi/fortuit qui reviennent souvent dans les propos de nos interlocuteurs au moment de décrire les modalités de contact avec leurs concitoyens. Ajoutons également, que l'évocation de cette relation de proximité à l'habitant par nos interlocuteurs a toujours l'aplomb du bon sens et se fonde sur l'évidence, une forte de pragmatisme. Le « faire-proche » est ainsi régulièrement brandi comme une évidence sociale et surtout une nécessité qui justifie bien des pratiques qui font du maire un personnage « utile » et toujours un peu « central », comme le montre les deux passages qui vont suivre :

> « *Et, c'est pas son travail. Ça, c'est son obligation, il doit le faire parce que la population attend qu'il le fasse. Mais, son vrai travail, c'est d'équiper les besoins de demain, et de savoir comment on peut y répondre.* » [884]

> « *Voilà quoi, cette idée de proximité, c'est de se dire que dans son village, c'est de savoir que c'est différent des autres, parce que vous connaissez votre maire, et vous pouvez avoir un rapport de confiance avec lui.*»[885]

On peut noter que la relation de proximité est toujours présentée comme une une forme

884. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
885. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.

obligation. Car ne l'oublions pas, les croyances font de la proximité un gage d'efficacité de traitement des problèmes, un idéal normatif vers lequel l'action publique doit tendre et conduire, et puis, c'est surtout et avant tout un outil de légitimité. Cette légitimité qu'ils tirent précisément du contact avec leurs concitoyens. Si nous reparlons de la proximité, dont nous avons déjà beaucoup parlé dans le chapitre précédent, c'est pour mieux souligner le rôle de « relais » et celui de « traducteur-passeur » des besoins des administrés. Selon la plupart de nos interlocuteurs, c'est par la proximité que l'action politique et publique est censée renouveler sa légitimité. Pour ces derniers, les processus de décision doivent davantage se nourrir de l'expertise d'usage des concitoyens, en les y impliquant. La rhétorique de proximité a quelque chose de très pratique, car elle permet semble-t-il de présenter la plupart des pratiques relevant de la proximité à l'aune de la spontanéité, de l'évidence, de l'informalité, du naturel, et comme allant de soi. En réalité, elle probablement très commode pour les édiles car elle leur permet de jouer la disponibilité, l'écoute, puis la réception des concitoyens. Si nous parlons de cette proximité, c'est parce qu'elle constitue l'opportunité de certaines postures du maire, et qu'il s'agit de posture relevant d'un processus de clientélisation inclus dans un processus captation du territoire. On passerait ainsi de l'informel au plus formel, et d'une proximité « au fil de l'eau » à une proximité nettement plus planifiée et pensée qu'il n'y paraît, car dans le cadre de cette relation de proximité, le maire est la plupart du temps en position « d'intermédiaire » potentielle, ou de « médiateur » potentielle, ou à l'écoute . En tout cas, il a toujours un position central. Une position qui est d'ailleurs surchargée symboliquement, et sur laquelle peuvent s'effectuer de multiples projections de croyances et d'attentes en lien avec le rôle social du maire. Or, cette position se retrouve aussi dans le faisceau de pratiques convergentes du « faire-proche », assez similaires d'un maire à l'autre, et qui emprunte encore au registre de pratiques notabilaires qui n'ont pas totalement disparu. Selon nous, là, c'est une fois encore le rôle social du maire qui ressort. Un rôle qui nous allons le voir transforme ce dernier en « guichet unique » vers lequel se tournent des demandes très éclectiques, comme le soulignent les deux extraits ci-dessus :

> « *On a l'impression qu'on devrait avoir la réponse à tout ! Non, on peut chercher la solution, et des pistes de réflexion.*»[886]

> «*C'est une personne vers laquelle se tourne tous les regards, puisque lorsqu'il y a des questions, il faut trouver des réponses. Et, je crois que le rôle le plus difficile pour un*

886. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.

maire, c'est d'apporter ces réponses et d'apporter les bonnes réponses. »[887]

Nous l'avons perçu dès le début de notre terrain, le maire semble être le point d'intersection du public et du privé, centralité et intermédiarité sont au fondement de la relation de proximité telle que la construisent et l'incarnent les maires. Même lorsque cela ne concerne pas directement leurs compétences, ils restent potentiellement en « intercession ». Voilà pourquoi, nous pensons que le positionnement du maire est si important pour percer à jour le fonctionnement d'un clientélisme symbolique. Ce positionnement est la conséquence d'une centralité de ce personnage qui repose sur une distribution des rôles assez clairement établie.

5.2 Une centralité du maire renforcée par un rapport de rôle clairement identifié à l'échelon communal

Avant d'en arriver à la distribution des rôles, voyons d'abord pourquoi nous parlons de « centralité ». D'une part, parce que les maires sont à la fois perçus, leur position subjective, comme ayant les possibilités de permettre une accessibilité plus rapide à certains services, ou tout simplement faire progresser plus vite des dossiers. Nous parlons pas biens, car ça n'est probablement que très rarement le cas, en réalité. Malgré tout, ils restent parfois considérés comme des intermédiaires privilégiés, de part leur position d'intermédiarité, et le pouvoir qu'on leur prête parfois encore, car il y a une personnalisation du pouvoir municipal. Et d'autre part, leur position institutionnelle, la position objective qui est la leur, et qui leur permet de cumuler des ressources connexionnistes, permettant le « transit » de certaines demandes vers d'autres instances locales, ou d'autres organismes. En effet, d'une certaine façon la mairie reste la « porte d'entrée » des autres collectivités locales, à l'échelon de la commune. Le maire est donc affublé de nombreuses fonctionnalités. Si l'on s'en tient à la perception qu'ont les élus des demandes, ils seraient même parfois perçus comme « multi-carte » par leurs concitoyens, ce qui a pour effet de renforcer leur centralité sur le plan symbolique. Par ailleurs, rappelons que la mairie fait souvent office de « guichet unique » pour de nombreuses démarches administratives, et les différents services publics de proximité y sont souvent regroupés, du moins avant l'apparition des maisons de services publics au niveau intercommunal. Pour finir, les maires sont parmi les principaux relais territoriaux de l'appareil politico-administratif. Ce sont des acteurs incontournables du « mille-feuille », que constitue la gouvernance locale, du moins ils restent incontournables sur le plan symbolique.

887. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.

Rappelons que le phénomène clientélaire se nourrit de certaines croyances relatives au pouvoir des élus, il ne faut pas le négliger, et dans les lignes qui vont suivre, nous allons continuer de placer notre réflexion dans cette idée.

Selon nous, la relation de proximité entre le maire et concitoyens-demandeurs est le théâtre d'un jeu de rôle. En effet, nous sommes encore en présence d'une relation asymétrique et dyadique, souvent présentée comme informelle, faite d'un rapport de rôle assez récurrent, et finalement simple. D'un côté, le maire dans son rôle social, autorité à l'écoute, volontiers médiatrice et parfois dans l'intercession. Comme nous l'avons déjà développé plus haut, le rôle social du maire et celui « d'intercesseur-médiateur » peuvent se confondre, comme le laisse transparaître ce propos de l'un de nos interlocuteurs : « *on est à la fois médiateur pour les politiques qu'on porte. Mais on est aussi médiateur parce qu'on est le maire. Et, on est précisément l'endroit où l'on peut intercéder que cela soit sur des affaires publics, mais aussi beaucoup d'affaires privées.*»[888]ou cet autre passage : « *ça c'est clair, le rôle principal d'un maire vis-à-vis de sa population et d'être un médiateur et de contenter un maximum de personnes dans la bonne lignée* »[889]. Au travers de ces extraits, on note une nouvelle fois ce que nous soulignions quant au positionnement du maire, mais on constate surtout que le rôle social est presque une seconde nature pour les titulaires de cette fonction. Il ne s'agit évidemment pas de dire ici, que les édiles jouent systématiquement, à des fins stratégiques, avec l'endossement de ce rôle en particulier, mais qu'en tous les cas, les contraintes de rôles qui lui sont liées ont été parfaitement intériorisées. On pourrait même ajouter qu'ils les maîtrisent symboliquement et socialement. A notre sens, ceci n'est absolument pas anodin, car pour nous les maires ne subissent par leur rôle social, au contraire, ils peuvent s'en accommoder et donc en tirer profit symboliquement. Il ne s'agit alors plus d'une identité sociale déviante, bien au contraire. Le maire est dans son rôle, lorsqu'il reçoit, écoute, et éventuellement intercède.

Nous parlions d'une distribution des rôles clairement identifiée, en face du maire, nous avons cette figure du concitoyen-demandeur en partie construite par les élus. Des concitoyens qui sollicient le maire avec la représentation d'un maire comme « référent principal » d'un faisceau de demandes éclectiques. Un rôle de demandeur renforçant parfois l'idée d'une « citoyenneté de guichet »[890] pour reprendre le terme à Cesare Mattina. Nous réutilisons ce

888. Entretien avec Frédéric Pfliergersdoerffer, maire de Markolsheim, commune Bas-Rhinoise de 4161 habitants.
889. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
890. Mattina C., « Mutations des ressources clientélaires et construction des notabilités politiques à Marseille

concept inventé par Cesare Mattina dans son étude du clientélisme à Marseille, pour qualifier le rapport entre les élus de la cité phocéenne et leurs concitoyens. Cependant, notre terrain confirme également une forme de citoyenneté de guichet, mais davantage sur le plan de l'accompagnement symbolique des demandes. Nous pensons cela dit, c'est que la croyance d'un maire pouvant répondre à tout et n'importe quoi semble être encore très répandue. Nous ne parlons pas là d'un maire perçu comme surpuissant, mais plutôt de la subsistance de croyances quant à sa capacité à agir, à trouver des solutions, des raccourcis, etc.

Par ailleurs, il faut souligner que la représentation-monstration de ce maire « intercesseur/médiateur » va de pair avec la construction l'image de l'habitant-demandeur. Le maire doit donc, dans une certaine mesure entretenir les croyances des ses concitoyens, et cela même si il sait qu'elles peuvent être exagérées, et parfois disproportionnées. Il nous donc avancer que le clientélisme symbolique passe par une gestion des croyances. Les trois passages d'entretiens qui vont suivre, marquent bien la corrélation entre les deux rôles donc nous avons parlé plus haut: « *Les gens n'utilisent la mairie pour certains, que comme on utiliserait un autre service, je viens te voir parce que j'ai un problème.* »[891] [et] « *Et, vous en avez* (des concitoyens)*, je paye des impôts donc j'ai le droit. Non, tu payes des impôts, t'as pas le droit a, etc. Je suis pas ton prestataire, je suis pas ton fournisseur. Et, j'ai eu certaines explications très sèches avec des personnes qui considèrent que le maire est un prestataire de services.* »[892] ou encore : « *il y a quand même une évolution de l'exigence des gens, je vous le disais tout à l'heure, il faut tout, tout de suite.* »[893].On constate bien que l'image des concitoyens peut être l'objet d'une construction orientée, au sens où l'habitant est souvent présenté comme ayant cet « ethos du client ». On aurait presque le sentiment d'une prestation de services et d'une gestion de la relation clientèle. Cela étant, ça ne change rien à la répartition des rôles. Par contre, cela change beaucoup de choses à l'équilibre de la relation de communication, car la relation est dès lors asymétrique et bien souvent dyadique, puisqu'il reste possible de créer une dépendance symbolique. En effet, il est ici question des attentes des concitoyens telles qu'elles sont perçues et gérées par les maires. Comme nous l'avons évoqué dans le second chapitre, si les édiles peuvent souffrir des croyances de certains de leurs administrés et être victime d'une forme de consumérisme, ils peuvent aussi en jouer.

(1970-1990 », art. cité.
891. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
892. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.
893. Entretien avec Martin Laemlin, ancienne maire de Chalampé de 2001 à 2020, commune Haut-Rhinoise, 951 habitants.

5.3 Un positionnement fait de médiation émotionnelle et symbolique

L'image sociale du maire reste encore parfois associée à l'archétype du notable traditionnel, surtout dans les très petites communes. Certains maires possèdent les « traits de la notabilité », tels qu'ils sont dégagés par Martin de la Soudière[894]. C'est-à-dire, des personnages intercesseurs, médiateurs, interprètes de leurs concitoyens, parfois philanthrope. Il y a une forte dimension morale au phénomène notabiliaire. D'une certaine façon, les notables d'antan présentaient déjà leurs actions au travers d'une éthique de la morale sociale. Il faut cependant être précautionneux avec ce concept de notable, car il fonctionne plus souvent comme un principe donné de l'observation, que comme un objet construit d'analyse comme le note fort justement Rémy Lefebvre[895]. Et, nous nous inscrivons à l'instar de Pierre Grémion[896], dans l'idée que les élus locaux, et surtout les maires restent des relais territoriaux vitaux de l'action publique territoriale, surtout lorsque cette dernière consiste à gérer des flux symboliques et émotionnelles. Les maires sont à l'écoute et gèrent les ressentis de leurs concitoyens, et on serait tenté de penser que le gros de leur travail consiste en cette gestion des symboles et des émotions. Cela n'induit pas seulement la centralité symbolique des maires, cela induit également un processus de notabilisation, car le maire est ce personnage qui reflète émotionnellement les attentes et les besoins de sa communauté, et se place ainsi en position d'y répondre. De ce fait, les maires cherchent à monopoliser sur la durée toutes les situations de médiation, même les plus petites, entre les différents échelons de pouvoir, et le territoire d'action publique qu'ils représentent, la commune. Il faut donc souligner que la notabilité d'aujourd'hui ne repose plus uniquement sur le capital économique et foncier possédé par le titulaire de la fonction, ou encore le prestige social d'une profession libérale, mais bien plus sur la capacité des élus à gérer des liens symboliques entre leurs concitoyens et donc sur la capacité à produire et à gérer du « lien » et de « interconnexion ». Longtemps le notable était ce personnage reconnu à l'échelle d'un territoire. Personnage qui avait vocation par son statut de propriétaire terrien, ses origines bourgeoise, sa profession libérale, ou de chef d'entreprise, à assumer des fonctions politiques localement. C'est probablement moins le cas aujourd'hui, car comme le note Éric Phélippeau[897], on note un effacement progressif des différences entre le monde des notables traditionnels, et celui des politiciens de métier. Cet effacement entraîne

894. De la Soudière M., « La campagne côté château. "Les maîtres de granit. Les notables de Lozère du 18ème siècle à nos jours "», *Études Rurales*, 115-116, 1989.
895. Lefebre R., « Être Maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », art. cité.
896. Grémion P., *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français...*, *op. cit*.
897. Phélippeau E., « La fin des notables revisitée »..., art. cité.

des pratiques politiques, qui empruntent à ces deux mondes. Les pratiques liées à cette « éthique de proximité » relèvent de cette logique de double emprunt. La notabilité n'a jamais vraiment disparu comme le notent de nombreux auteurs et chercheurs, on peut supposer que les ressources de cette notabilité sont davantage de l'ordre symboliques et émotionnelles qu'avant. Dans les petites communes, le maire emprunte encore à l'image sociale du notable, et cela lui permet de préserver une position d'intermédiarité, car le mandat de maire garde une certaine aura, une certaine réputation.

Ce sont les conditions politiques et sociales qui ont présidé à la formation de la classe des notables qui ont disparu, et les ressources sur lesquelles repose la notabilité qui ont changé, comme le note d'ailleurs fort justement Pierre Grémion lorsqu'il dit que « *les ressources du pouvoir changent, mais l'exercice du pouvoir conserve des caractéristiques constantes* »[898]. Le pouvoir notabiliaire est lié à une structure de l'État, qui elle ne change pas. Il faut ici comprendre que les pratiques notabiliaires se sont recomposées à l'intérieur de la nouvelle classe politique professionnalisée, et elles n'ont pas disparu avec l'ancienne classe notabiliaires du XIXe siècle comme le note pour sa part Jean-Louis Briquet[899]. Or, ces pratiques notabiliaires incluent l'insertion dans la sociabilité locale, l'implication et le soutien dans la vie associative, une forme de philanthropie sous les apparences de la solidarité et de la reconnaissance. La notabilité d'aujourd'hui relève aussi d'une proximité émotionnelle. Elle s'appuie donc fortement sur la ressource émotionnelle, car il s'agit d'éprouver et de ressentir, pour ensuite mettre en relation. D'ailleurs, si nous pensons que le maire emprunte à la figure du notable, c'est aussi parce que le phénomène d'interconnaissance propre aux petites communes l'y aide un peu. Le maire, nous allons le voir, reste celui qui est identifié, donc celui vers qui se tourner éventuellement. Aussi, refaire un détour par cette notion d'interconnaissance nous semble essentiel pour saisir le phénomène clientélaire dans sa variante symbolique.

5.4 Les éléments favorisants une relation clientéliste : Interconnaissance, informalité, etc.

Dans les zones rurales et les petites villes isolées, la centralité du maire est probablement renforcée par le phénomène d'interconnaissance, notamment dans les petites communes.

898. Grémion P., *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français...*, *op. cit.*
899. Briquet J-L, « Notables et processus de notabilisation en France aux XIXe et XXe siècles », hal-00918922,2012.

Rappelons que selon une enquêtre de l'IFOP[900] datant de 2017, 61% des français connaissent le nom de leur maire dans les communes rurales, et 53 % dans les villes isolées. Notons également que 61% (54% satisfaits, 7% très satisfaits) des français sont de satisfaits à très satisfaits de leur maire dans les communes rurales et 67% (57% satisfaits et 10% très satisfaits) dans les villes isolées. Ainsi, on est en droit de penser que le maire est relativement bien identifié dans les petites communes et dans les petites villes isolées. Ces strates de communes constituent notre corpus. Nous pouvons d'ailleurs avoir une vision extensive du terme « identifier », en comprenant que le maire est identifié dans sa façon de se montrer présent, disponible, à l'écoute. C'est d'ailleurs, ce qu'illustre bien ce propos d'un maire : « *cela se sait beaucoup plus vite, que le maire est abordable, que le maire reçoit, ça se sait, parce qu'il faut pas se laisser manger, par ce type de relationnel, etc.*»[901]. Là encore, les maires peuvent être victimes de cette interconnaissance, mais aussi en jouer à des fins clientélaires, comme pourrait l'indiquer cet autre propos: « o*ui oui bien sûr en déambulant, c'est pour ça que quand, il y a les vacances, il faut partir parce que sinon vous n'en n'avez pas ! Non, les gens me connaissent et m'interpellent et c'est bien comme ça aussi* »[902]. Pour nous, les maires n'ont pas d'autre choix que de participer à une « socialité chaude », faite de liens affectifs plus ou moins stables et durables, d'un sens de la tradition, d'un sentiment d'appartenance à la commune, et d'une certaine forme d'adhésion morale au collectif. Cette « socialité chaude » repose sur les notions d'interconnaissance et d'informalité, et elle fait là encore écho au charisme du quotidien des petits maires, un charisme permettant l'expression des émotions ordinaires. Elle engendre probablement un rapport plus familier, voire plus personnel au titulaire de la fonction.

D'ailleurs, cette idée d'interconnaissance rejoint l'idée que le travail du maire est avant tout affaire de communication directe et interpersonnelle comme le soulignait déjà Philippe Garraud[903]. En effet, dans les communes de moins de cinq mille habitants plus spécifiquement, ce qui rattache les individus et les groupes les uns aux autres se sont aussi des relations dites « primaires » fondées sur l'interconnaissance. C'est-à-dire, des relations de voisinages immédiats faites de liens directs, mais aussi de liens indirects tissés par la médiation des associations culturelles et sportives, ainsi que les petits commerces, et autres services de proximité. Tout ce qui gravite finalement autour de la vie communale est

900. Ifop., « Les regards des français sur leur maire à mi-mandat » , *Le courrier des maires et des élus locaux*, 2017.
901. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
902. Entretien avec Martin Laemlin, ancienne maire de Chalampé de 2001 à 2020, commune Haut-Rhinoise, 951 habitants.
903. Garraud P., « Discours des maires et construction locale du politique », art. cité.

susceptible de développer cette interconnaissance faite de familiarité. La personne du maire, quant à elle s'insère dans cette interconnaissance, et se retrouve souvent au carrefour de ces liens directs et indirects. Et cela dans la mesure où le maire capte et orchestre ce type de liens entre les différents groupes qui font la sociabilité de la commune et forme le collectif communal. C'est aussi ce qui lui permet de se placer en situation de médiation entre les concitoyens. Le maire ne n'oublions pas contribue à construire une identité territorialisée et narrative, ainsi que l'identité des groupes auxquels il s'adresse. Il est aussi producteur et animateur des réseaux de sociabilité dans sa commune, et par là producteur d'émotions individuelles et collectives. Le phénomène d'interconnaissance est donc fortement lié à cette éthique de la proximité, et par là à une forme de clientélisme symbolique. Car, sous couvert de cette informalité peut se développer plus facilement une gestion symbolique des sollicitations.

D'ailleurs, notons que la proximité est souvent présentée par les maires comme informelle, parce que relevant justement d'une forme d'interconnaissance comme le montre cet extrait d'entretien évoquant dans quel cadre sont parfois reçus les habitants: « *vous pouvez répondre rapidement. Le petit maire, il va recevoir le bonhomme chez lui à la maison et essayer de trouver une solution.* »[904]. Évidemment, ceci a l'avantage de la rendre plus spontanée tant dans son déploiement que son fonctionnement et construire cette éthique de la proximité qui cache peut-être un gestion plus régulée et contrôlée des sollicitations. En effet, nous pensons que l'informel est loin d'être désorganisé et anarchique, au village et plus largement dans les petites communes, il constitue même le régime normal autour duquel s'organise en partie la sociabilité communale. Il constitue donc un terreau naturel au clientélisme. Cependant, il se déploie selon une hiérarchie d'acteurs identifiée, et selon une distribution des rôles qui ne l'est pas moins. De plus, cette informalité est structurée par des réseaux de relations sociales qui dans le cas des petites communes, sont cimentés par des échanges personnalisés. Dès lors, nous pensons que toutes les conditions sont réunies pour que se développe une gestion symbolique des demandes plus ou moins pensée et réfléchie. Car, la présence du maire peur rapidement devenir palpable et ressentie, faite de petites attentions et finalement de considération. Et pour finir, il nous semble important de souligner, que le travail de « captation du territoire » passe avant tout par cette proximité présentée comme informelle faite d'interconnaissance, de relation personnalisée comme le montre cet extrait d'entretien:

904. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4337 habitants.

« *bien sûr, puis je les connais. Et leur dire, tient votre maison était bleue, cette année, elle est repeinte en rose. Ça, je le sais parce que je les connais. Ils aiment bien qu'on les juge de façon individuelle. Sa femme est décédée ou hospitalisée, ou ils m'en parlent. Il y a en a qui avait un arbre qui penchait, c'est dire tient, il penche encore, ça veut dire qui passe devant chez moi. Je connais mon village, je tourne dans mon village.*»[905]. La frontière entre proximité et processus de clientélisation est ici très ténue. Postulons que les deux sont étroitement liés, et passent ici par cette idée de production de reconnaissance et de considération du concitoyen .Nous parlions de « socialité chaude » qui engendre cette informalité et avec laquelle composent les maires. À celle-ci, il faut sans doute ajouter une socialité plus négociée et froide fondée sur la volonté de produire de la reconnaissance, de la considération, et une sorte de mémoire affective. Le clientélisme symbolique se déploie entre de cette façon d'autant que le maire est idéalement placé pur le faire. Les maires attachent seulement une partie d'eux-mêmes, de manière négociée et révocable à cette forme d'engagement dans la relation de proximité. Elle est donc en partie réfléchie à dessein pour produire une individualisation de la relation et de là permettre une réponse symbolique aux demandes. Nous y reviendrons.

Dans ce point de vue, ce qui ressort de notre terrain en premier lieu, c'est que les maires sont souvent reconnus, identifiés, et interpellés par leurs concitoyens. Ils savent s'accommoder de cette socialité « chaude », et ils gèrent leur implication en conséquence, car cette socialité chaude permet le déploiement de certaines postures émotionnelles. Ici, la ressource émotionnelle est déterminante. Ils se doivent certes, d'être disponible, à l'écoute, et prêt à recueillir les doléances de leurs administrés, mais ils le font de façon réflechie, ce qui n'exclut pas la sincérité de l'engagement à l'égard des concitoyens. Bien sûr, il est aussi question ici des « attentes de rôle » et des identifications classiques, dont sont sujets les maires et auxquelles ils doivent s'ajuster et se conformer. Et c'est ce qu'ils font sans aucun doute, avec l'expérience, au travers d'un « ethos de proximité » fait de disponibilité, d'écoute, d'assistance, face aux demandes de leurs concitoyens ne serait-ce que parce que comme le note fort justement Philippe Garraud [906]: « *l'activité politique n'est pas réductible à un art de la représentation, mais elle en est inséparable. L'important n'est pas de faire quelque chose, mais d'être perçu comme efficace et actif. La capacité d'être réélu dépend de l'aptitude à accréditer des croyances et des représentations touchant à leur personne et à leur action* .». Le rôle social que les maires sont amenés à endosser permet très probablement de donner le sentiment d'une prise en

905. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
906. Garraud P., « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », art. cité.

charge, et ainsi d'entretenir un horizon d'attentes chez les concitoyens-demandeurs, car il permet le déploiement de plusieurs ethos liés à celui de proximité, on peut parler entre autre d'ethos de simplicité, et de solidarité, etc. Tout concourt à créer une impression de prise en charge, et il semble clair que l'important reste d'être perçu comme pouvant éventuellement faire quelque chose, et cela commence par l'attention et la considération face aux sollicitations. Nous nous inscrivons d'ailleurs dans la droite ligne des propos de Cesare Mattina[907] lorsqu'il parle dans ses travaux du traitement symbolique de la demande sociale : « *il s'agit d'entretenir un certain niveau d'attente et d'espoir chez les citoyens, quant à la capacité des élus de satisfaire aux besoins de leurs administrés*». Pour nous, cet entretien d'un niveau d'attente est rendu possible à la fois par la disponibilité et l'écoute, le positionnement symbolique d'une autorité bienveillante, prête à jouer la médiation. Ce positionnement est porteur d'une disposition psycho-affective, car il implique l'empathie, la compassion, la reconnaissance. Il se fonde initialement sur une écoute active vis-à-vis des administrés. Il véhicule une proximité émotionnelle, tout autant que physique ou sociale. Enfin, il implique aussi une dimension cognitive faite d'une certaine pédagogie à l'égard des problématiques rencontrées par les concitoyens, et éventuellement des conseils et des explications quant aux procédures et autres démarches à effectuer. De plus, il faut noter que de cette position d'intermédiarité découle nécessairement un champ des possibles, ou pour le dire autrement un horizon « de prise en charge ». Enfin, il n'est pas dans notre propos de dire que les demandes n'aboutissent jamais à quelque chose de tangible, mais nous souhaitons simplement souligner que le rôle d'intermédiaire, qui est à la fois « contraint » et « joué » implique un travail d'entretien des croyances quant à l'effectivité d'une prise en charge.

Ce travail d'entretien des croyances demande une certaine flexibilité comportementale qui n'est probablement pas évidente à mettre en œuvre, même si il nous paraît très probable que même au niveau local, les élus soient en mesure d'effectuer un travail émotionnel, afin d'orienter l'impression de prise en charge. Avant d'aller plus loin dans l'analyse d'un processus de clientélisation par la gestion symbolique des demandes, il nous faut revenir sur ce positionnement symbolique « d'intermédiaire », car le clientélisme implique aussi un travail identitaire et la gestion de certaines étiquettes.

907. Mattina C., « Mutations des ressources clientélaires et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », art. cité.

5.5 L'originalité d'une position : un « intermédiaire » sujet à de multiples croyances

Nous allons le voir au travers de plusieurs passages d'entretiens, ce qui est particulièrement frappant lorsqu'on écoute les édiles, c'est l'étiquetage dont ils semblent être objet, ce que l'on appelle un phénomène d'« attribution de l'identité ». En effet, les maires se voient semble-t-il attribuer facilement une identité « d'intermédiaire et de médiateur » par certains concitoyens-demandeurs. D'une part, et nous l'avons plus haut, parce qu'au sein de la commune leur position institutionnelle continue de les rendre « centraux » en terme d'accès aux services et fonctionnalités associées, et d'autre part parce que les édiles font face à des croyances héritées et projetées sur cette fonction. Des croyances avec lesquelles ils doivent composer. Nous avons d'ailleurs largement vu dans le second chapitre l'importance du pouvoir réputationnel des maires, et la persistance de leur pouvoir symbolique, qui constitue en soi une véritable ressource. Cette ressource est également à l'oeuvre lorsqu'on parle clientélisme symbolique. De ce point de vue, l'identité stratégique de « médiateur/intercesseur », peut être assimilée à une identité sociale « virtuelle » pour reprendre les termes d'Erving Goffman[908]. Aussi, nous pensons que le personnage du maire est progressivement modelée par l'image que les concitoyens s'en font et la définition qu'ils en donnent, ainsi que l'utilité qu'ils en ont, ou l'appropriation pour le dire autrement. D'une part, l'institution mayorale reste centrale dans la commune, car elle regroupe services et fonctionnalités associées, avec un maire qui reste détenteur de l'autorité du chef. Par ailleurs, il faut bien le constater une nouvelle fois, le maire reste perçu comme un « relais » potentiel le cas échéant, comme celui qui peut-être faire bouger des lignes. C'est ce qu'il peut être ou ce qu'il est parfois dans les faits sur certains dossiers. Nous le verrons dans les passages qui vont suivre, les maires ajustent bien leur « identité pour soi » à cette « identité pour autrui » que constitue cette identité d'interlocuteur privilégié et potentiellement dans l'intermédiation. Ce travail identitaire est effectué, afin de faire résonance et de s'accommoder à des croyances et des représentations profanes, quant à leur position d'interlocuteur privilégié qui implique celle d'intermédiaire. Ceci pourrait d'ailleurs être assimilé à un processus appelée « transaction externe » par Claude Dubar[909], consistant à accommoder « l'identité réelle » de la personne à son « identité virtuelle ». Il s'agit donc de reprendre l'étiquette attribuée par les autres. L'étiquette étant celle d'un « interlocuteur privilégié ». Elle est directement au positionnement symbolique du maire dans le paysage communal et local. Ce qui compte ici, c'est aussi le positionnement symbolique des

908. Goffman E., *Stigmates, les usages sociaux des handicaps..., op. cit.*
909. Dubar C., Tripier P., Boussard V., *Sociologie des professions...,op. cit.*

édiles qui compte dans le phénomène clientélaire, celui d'un personnage synonyme d'horizon d'attentes, qui ouvre sur un champ des possibles. Cela nous mène naturellement est une fois de plus à l'importance des effets croyances quant au pouvoir du maire dans le processus de clientélisation.

Les entretiens ci-dessous apparaissent très révélateurs des croyances qui entourent le personnage du maire. Encore une fois, il s'agit ici des croyances perçues par les maires, quant aux attentes de leurs concitoyens :

> « *C'est que dans les petites communes, le maire reste quand même un interlocuteur privilégié, surtout dans les petites communes. Il y a moins de filtres que dans les grandes villes, il y a moins de services aussi, donc on est tous plus ou moins polyvalent. Il faut qu'on le soit, on essaye de l'être le mieux possible. Il y a quand même une évolution de l'exigence des gens, je vous le disais tout à l'heure, il faut tout, tout de suite.* » [910]

> « *C'est une personne vers laquelle se tourne tous les regards, puisque lorsqu'il y a des questions, il faut trouver des réponses. Et, je crois que le rôle le plus difficile pour un maire, c'est d'apporter ces réponses et d'apporter les bonnes réponses. Il est facile de dire oui ou non, mais ces réponses ne suffisent pas. Le maire c'est, enfin le maire, l'élu d'une collectivité comme la commune doit-être quelqu'un d'abordable et de disponible.* » [911]

> «*Moi, je me promène dans la ville, on me connaît, je suis connu. Faut aller dans ce sens-là. C'est toi qui fait la cohésion, cohésion sociale, pas seulement du groupe, mais de la population. Tu es le référent, on vient te voir, on te reconnaît, tu arbitres, c'est vraiment dans ce sens-là.* » [912]

> « *Mais, en général, quand le maire téléphone cela a plus de poids qu'au niveau des services et des adjoints. Et c'est là qu'on me dit, il faudrait que tu interviennes.* » [913]

> « *Le jour où je suis devenu maire, tout a complètement basculé, à partir de ce moment-là, j'avais une légitimité à aller vers les gens. A me préoccuper de ce qu'ils avaient, de leurs problèmes, et je me sentez légitime à le faire, avant j'y étais pas, et le jour d'après j'y étais, c'est bizarre.* » [914]

La première chose frappante à la lecture de ces extraits d'entretiens, c'est que les édiles se définissent, et sont aussi manifestement perçus comme des « facilitateurs », des « interlocuteurs privilégiés », des « catalyseurs », des « référents ». Autant de qualificatifs qui réaffirme leur centralité au niveau communal, et qui souligne cette idée d'un « interlocuteur

910.
911. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
912. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
913. Entretien avec Denis Riedinger, maire de Hoerdt, commune Bas-Rhinoise de 4337 habitants.
914. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau, de 2014 à 2020 commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

utile », pour ne plus parler d'un intermédiaire utile. Par ailleurs, on constate qu'ils savent jouer avec ces « étiquettes » ou ces identités. Il y a ici clairement un rapprochement entre « l'identité pour soi » des édiles, c'est-à-dire l'histoire que se racontent ces élus sur ce qu'ils sont et pensent, nous utilisons là un concept de Ronald David Laing[915], et « l'identité pour autrui ». Et on peut penser, que le clientélisme symbolique consiste à incorporer et refléter ces croyances de leurs concitoyens, pour mieux les faire ressentir dans le cadre d'une réponse symbolique. L'identité sociale « réelle » des maires dépend donc aussi de la subjectivité de leurs concitoyens, ou pour le dire autrement d'un phénomène de perception dont nous avons déjà parlé dans le second chapitre. D'ailleurs, elle ne peut être construite sans cette légitimité « subjective » en quelque sorte. Les habitants de la commune constituent ainsi le groupe de référence, vis-à-vis duquel le maire définit le rôle de « médiateur/intercesseur », qui est un fragment de cette identité sociale « virtuelle ». La variante symbolique du clientélisme repose pour une bonne part sur ce jeu de croyances reflétées par les maires.

De plus, nous pouvons rapprocher les qualificatifs utilisés par nos interlocuteurs-maires à certains traits de la « notabilité » traditionnelle et à certaines pratiques empruntées au processus de notabilisation, qui implique un élu en position « d'intermédiaire ». En ce sens, il n'est pas difficile d'alimenter cette croyance qui veut que le maire reste un relais essentiel entre les instances locales et la population. C'est aussi ce qu'il faut analyser derrière les termes « catalyseur » et « facilitateur » employés par certains de nos interlocuteurs. En tout cas, il nous semble vraisemblable que les maires puissent refléter certains « effets de croyances » puissant, et jouer avec une image sociale empreinte à la fois à cette figure du notable traditionnelle et à celle d'un personnage polyvalent, pour ne pas dire d'un généraliste de proximité. Dès lors, la représentation d'un maire « interlocuteur généraliste » par nature, et dans l'obligation de se saisir de tout, au moins en première intention, devient très crédible et possible à tenir. Et pour cause, de ces idées de « centralité » et de « polyvalence », il semble ressortir l'impératif de tout devoir prendre en charge, de se saisir du moindre dossier, y compris sur des sujets qui ne relèvent pas des prérogatives immédiates du maire et de sa juridiction professionnelle. En effet, les maires, lorsqu'on les écoute, seraient en quelque sorte forcés de répondre à tout, alors qu'ils n'ont pas forcément les compétences et ne possèdent les leviers pour le faire. C'est ici qu'il faut souligner que répondre à tout en première intention laisse probablement penser qu'il existe des « relais ». Les passages d'entretiens ci-dessous

915. Laing R.-D , *Le soi et les autres*, Paris, Gallimard, 1971.

soulignent les effets de croyances sur lesquels se fonde potentiellement une forme de clientélisme symbolique et donc sur lesquels les élus peuvent jouer :

> « *Il y a une réalité, c'est que les gens veulent voir le maire, même si le maire n'est pas spécialiste de tous les sujets, les gens veulent voir le maire. C'est factuel quoi, même quand on leur laisse le choix. Je vois mon assistante, lorsqu'elle dit, écoutez le maire cela va être difficile de le rencontrer à telle ou telle date, mais par contre vous pouvez rencontrer mon adjoint. Je vois bien que les gens préfèrent voir le maire.*» [916]

> « *J'ai déjà dit à des gens, je ne suis pas le bon dieu. Je ne peux pas accéder à toutes les demandes, je ne peux pas. Des fois, la population croit que le maire peut tout décider. Mais non, le maire a aussi. il a des cadres à respecter, il ne peut pas tout décider, ça n'est pas le bon dieu.*» [917]

Comme nous l'avons déjà analysé les élus n'ont évidemment pas totalement le contrôle sur ces croyances quant à leur pouvoir d'agir. Ils ne contrôlent pas non plus certaines exigences quant à l'apport d'un réponse systématique. En apparence, tout porte à croire qu'ils sont parfois « contraints », dans une certaine mesure du moins. Cela étant, l'apport d'une première réponse se fait avant tout sous la forme d'une disponibilité, et du simple fait de porter attention aux sollicitations. En un sens, les croyances exagérées quant au pouvoir du maire peuvent être canalisées et reflétées. Pourtant, nous postulons que la position d'intermédiarité permet aux maires de temporiser. Car, les postures de disponibilité et d'écoute appellent déjà une promesse de traitement, sous la forme éventuelle d'une mise relation ultérieure ou en tout cas d'un engagement personnel du maire dans le dossier.

Toujours est-il que les maires semblent aller à la rencontre de ce rôle « d'interlocuteur et de référent de proximité», et s'en saisissent, car il ouvre sur cette position d'intermédiaire qui est finalement assez commode et relativement désindexée du pouvoir réel du maire. Ce dernier peut donc donner l'impression qu'il peut se saisir de tout, en bon généraliste de proximité En effet, on le ressent clairement au travers des propos de nos interlocuteurs-maires. Nous parlions de ces croyances qui enserrent le rôle de maire, les édiles tenus de s'investir par une présence palpable et ressenti à l'échelon de leur commune. Et, ils le font aussi et surtout en s'engageant dans ce rôle d'interlocuteur et de référent qui leur permet de s'affirmer encore davantage comme ce représentant habilité à répondre aux besoins exprimés des concitoyens. Aussi, nous pensons qu'en réalité le maire tire une part non négligeable de légitimité de cette

916. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.
917. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.

position d'intermédiarité et des différents rôles qu'elles impliquent. Or, ces rôles rattachés à cette position d'intermédiaire constituent aussi des opérateurs de la variante symbolique d'une forme de clientélisme.

5.6 Une convergence d'attitudes et de comportements révélatrice d'un processus de clientélisation symbolique

Nous pensons à l'instar d'Elise Massicard[918] que : « *la fonction d'intermédiaire véhicule des pratiques convergentes d'un contexte social à l'autre, et donc des modèles de comportement largement partagés et relativement standardisés* ». Dans l'idée développée par cette chercheuse, nous avons déjà souligné que les postures de disponibilité et d'écoute se retrouvent dans la quasi-totalité des entretiens avec les maires. On le sait, elles font exister ce rôle social du maire et implique aussi celui d'intermédiaire allant parfois même jusqu'à se confondre avec ce dernier. En effet, il y a des invariants dans les manières de faire-proche des maires, d'assister à tous les événements communaux ou presque, et dans la façon se rendre disponible et d'être à l'écoute, de recevoir. De ce point de vue, nous pouvons aussi dire à l'instar de Jean-Louis Briquet qu'il y a parfois des similitudes entre le mode de vie des notables d'antan, fait de sociabilité mondaine, loisirs, d'implication dans la vie collective, de philanthropie privée, d'entretien de relations personnalisées et les façons de faire de la proximité des petits maires, comme le montre d'ailleurs bien ce propos d'un maire que nous avons rencontré :

> « *Et, sinon, les gens, je les croise à la fête des personnes âgées, je vais à tous les grands anniversaires. On rend visite à toutes les personnes de plus de 80 ans, 90 ans, 100 ans.101, 102, 103. On va aussi aux noces d'or, aux noces de diamants, aux noces de fer. J'en loupe aucune, sauf empêchements.*» [919]

Ce propos ressemble à tant d'autres. Il marque bien la persistance de certaines pratiques notabiliaires, d'un élu qui à l'image du notable se situe au carrefour des groupes sociaux qui composent la société locale. De plus, comme le note Cesare Mattina[920], nous pensons « *que les démarches personnelles et les recommandations, et les pistons font partie intégrante du métier d'élu*. », et que les relations clientélistes sont une composante essentielle des stratégies de « notabilisation » ou « d'ancrage territorial ». Et on pourrait même aller plus loin et considérer

---

918. Massicard E., « Entre l'intermédiaire et « l'homme d'honneur ». Savoir-faire et dilemmes notabiliaires en Turquie », *Politix*, 67 (17) , 2004.
919.Schoely
920. Mattina C., « Mutation des ressources clientélaires et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », art. cité.

que les échanges personnalisés impliquant la réponse aux sollicitations personnelles font simplement partie intégrante de cette proximité dan les petites communes, lorsqu'on se place sur le plan symbolique. Il serait pertinent de parler dans certains cas au moins de « notabilisation », sans aller jusqu'à parler de clientélisme. Le terme de « notable » implique des formes de légitimité et des pratiques sur lesquelles s'appuient encore aujourd'hui certains édiles. De surcroît, ce terme véhicule encore aujourd'hui tout un imaginaire également présent dans l'esprit des concitoyens. Nous pouvons d'ailleurs assimiler cette pratique de la proximité a une forme de légitimité relationnelle et émotionnelle reposant sur les liens symboliques créés avec les concitoyens, car il y a une conversion d'un capital relationnel et émotionnel en légitimité à représenter. La catégorie de « notable » a longtemps été centrale, et il est intéressant de noter qu'aujourd'hui elle tient plus à un capital relationnel et réputationnel, autrement dit, un capital social acquis au fil des élections qu'à un statut social préalable. Finalement, et pour revenir sur la notion d'autorité, l'autorité des maires ne reposent plus forcément sur les mêmes formes d'autorités et sur les mêmes ressources qu'auparavant, nous l'avons suffisamment développé dans les précédents chapitres. Même si certains des maires que nous avons rencontrés, ont été, chef d'entreprise, pharmacien, infirmier libéral, avocat, avant leur vie élective. Le lien entre le notable et certains aspects du rôle de maire, réside dans le fait que le notable a de tout temps été caractérisé par son rôle de courtier et d'intercesseur et une forme de centralité dans la commune. Nous avons vu que c'est aussi le cas du maire au moins sur le plan symbolique et imaginaire. En effet, sur ces plans les maires restent perçus comme ayant un réseau de relations, et une capacité d'intervention auprès de l'appareil politico-administratif. Il garde un pouvoir réputationnel comme les notables d'antan. Ainsi, le phénomène de notabilisation n'a pas disparu au niveau des communes. Il s'est accommodé de l'évolution des ressources qui sont aujourd'hui symboliques et émotionnelles, plus que matérielles.

Ces ressources s'incarnent et s'actualisent par la présence sur le terrain, la disponibilité, l'écoute, et la production d'une reconnaissance. Nous l'avons vu, les maires courent de réunions, en inaugurations, en visite d'infrastructures, en prise de contact avec les associations et assemblées générales, etc. Ils alternent alors diverses formes de proximité, informelle, protocolaire et inaugurale, proximité néoclientéliste. À l'image des notables d'antan, ils s'immergent dans la sociabilité de la commune faite de fêtes, de manifestations sportives et culturelles, et plus largement de moments de partage avec leurs administrés. Tout cela produit,

nous l'avons déjà noté, à la fois une « mémoire affective » du personnage du maire, mais aussi un « vécu émotionnel ». Or, les deux concepts sont essentiels pour comprendre le fonctionnement d'un clientélisme symbolique, car le sentiment de prise en charge commence probablement à ce stade de la relation au maire. Car, tous ces moments ont en commun, de voir le maire se rendre disponible pour écouter les doléances et les requêtes de ses administrés. D'ailleurs, les maires ont en commun de présenter et de caractériser leur relation à l'habitant, toujours de la même façon au travers de cette éthique de la proximité, impliquant, disponibilité, écoute, assistance ou aide, etc. Par instant, on aurait presque l'impression que cette proximité ressemble à une relation d'offre de services pour reprendre le constat de Rémy Lefebvre[921] dans ses travaux sur le client-centrisme. Or, selon nous, la relation de proximité sert de base de départ à ce qui pourrait être assimilé à une relation d'offre de services, qui peut tout à fait s'apparenter à un processus de clientélisation, sur une variante symbolique du phénomène. D'ailleurs, il faut rappeler que le processus de clientélisation implique l'usage des postures émotionnelles, et la mise en avant d'une éthique de la morale sociale.

Section 6: Disponibilité/Réception/Écoute : Le triptyque d'une forme de clientélisme symbolique

Pour commencer cette dernière section, il nous faut tout d'abord souligner que la posture disponibilité semble se déployer dans le cadre de tous les événements qui scandent la vie communale, mais aussi dans l'informalité de cette dernière. C'est tout du moins ce qui ressort des descriptions que les édiles font leur pratique de la proximité et de leurs contacts avec leurs concitoyens. Quel que soit le type de proximité considéré, nous avons pu noter cette importance de l'idée de disponibilité, au sens où pour les petits maires l'important c'est d'être accessible aux sollicitations. Deuxièmement, ce qui nous a frappé au fil des entretiens, c'est l'importance accordée par les édiles à la mise en place d'une relation plus personnalisée, au travers d'une éventuelle réception en mairie permettant par la suite, la mise en œuvre d'un moment d'écoute au cours duquel se déploient d'autres ethos du maire. En effet, la réception préfigure la posture d'écoute et de conseil, et cela permet de rendre le sentiment de prise en charge petit à petit plus « ressenti » et d'une certaine façon plus concret. En effet, nous pouvons supposer que les sentiments d'assistance et d'entraide se manifestent au travers des ethos d'humanité, de solidarité, voire de simplicité, puis vient éventuellement, et seulement

921. Lefebvre R., « L'action publique de proximité relève-t-elle du client-centrisme ? », art. cité.

l'appui concret. Ce dernier est plus difficilement objectivable. Plus que jamais, nous noterons l'importance de la ressource émotionnelle dans ce processus clientélisation symbolique. Car, être accessible, à l'écoute, parfois empathique, parfois confident, cela relève d'un travail émotionnel, à la fois d'un jeu en surface, implique un travail de présentation de soi, mais aussi un jeu en profondeur. C'est ce travail émotionnel qui rend possible le déploiement d'un clientélisme symbolique, car il peut y avoir impression de prise en charge des demandes, et cette impression ouvre sur un horizon des possibles en matière de réponses. Les postures émotionnelles étant probablement, du moins nous en faisons l'hypothèse, de puissantes modalités d'influence lorsqu'on parle de gestion symbolique des demandes de proximité. À l'instar d'Arlie Russel Hochschild, les émotions peuvent être considérées comme un « signal » ou une « disposition » modifiant l'interprétation qui est faite d'une situation dans laquelle l'élu reste le détenteur d'un pouvoir réel ou supposé. Aussi se montrer disponible, puis à l'écoute engendre l'impression d'une possible influence sur la suite donnée à une requête, en plus de relever d'un travail de proximité finalement assez classique.

Nous allons donc pour terminer ce chapitre, détailler davantage ce triptyque : disponibilité, réception, écoute. Il s'agit d'un triptyque qui revient très souvent dans la présentation que font les maires de cette éthique de la proximité lors des entretiens. Les maires savent se rendre disponible pour stimuler les interpellations et sollicitations de leurs concitoyens, puis faire en sorte qu'elles s'expriment. Ils savent marquer leur présence et « *être là* » pour l'impression d'une prise en charge potentielle. Puis, il semblerait qu'ils fassent en sorte de pouvoir recevoir afin d'offrir une séquence d'écoute laissant une large marge d'interprétation quant à la suite qui sera donnée à l'entrevue. Cette séquence d'écoute est le théâtre d'un vrai travail de figuration, car c'est ici que les différentes variations émotionnelles de l'autorité du maire se déploient. Aussi, nous allons voir que le maire semble décliner une sorte de processus de prise en charge de la demande de proximité, qui souvent se borne à un accompagnement essentiellement symbolique de cette demande. En cohérence avec la démarche qui a toujours été la nôtre au cours de ce travail, nous fonderons notre analyse sur la réflexivité qu'ont les maires vis-à-vis de leur traitement de la demande de proximité. Nous allons donc nous intéresser successivement à la posture de disponibilité et d'ouverture aux sollicitations, puis à la prise en charge par la réception et l'écoute. Là encore, nous le ferons en nous fondant sur les réflexions avancées dans les précédents chapitres, notamment le second chapitre dans lequel il était question des fondements du pouvoir symbolique du maire. Comprenons que les

postures émotionnelles jouent probablement un rôle essentiel dans ce que nous appelons la prise en charge symbolique des demandes.

6.1 La mise en scène d'une disponibilité dans le cadre d'une proximité à la fois informelle et néoclientéliste

Pour nous, la proximité telle qu'elle est décrite par les édiles dans les petites communes, relève principalement de deux types de proximité identifiées par Rémy Lefebvre[922], informelle et néoclientéliste. Il s'agit de deux types de proximité qui selon nous se recoupent largement. Il nous semble bien difficile d'établir une typologie des formes de proximité, car il arrive très souvent qu'au cours d'une même séquence, les formes de proximité se combinent ou plutôt se mêlent et se recoupent. Et encore plus souvent, on peut avoir l'impression qu'une séquence décrite commence par une proximité davantage protocolaire pour ensuite donner lieu à une proximité plus informelle, et éventuellement néo-clientéliste. Quoiqu'il en soit, la sociologie goffmanienne trouve ici une belle application, car les séquences de proximité peuvent être faites d'interactions à la focalisées, mais aussi moins focalisées, et surtout la nature des interactions peut tout à fait évoluer en cours de séquence.

Tout d'abord, nous avons repéré au travers des descriptions des édiles, une proximité présentée comme moins empesée, plus imprévue, plus spontanée, que l'on pourrait qualifier «d'informelle ». Là, il s'agit pour le maire d'être simplement physiquement « présent », et surtout d'être perçu comme disponible au milieu de ses administrés partageant et éprouvant les émotions du moment. C'est une proximité moins codifiée, faite parfois de déambulations. Cette proximité peut s'exprimer au travers des rituels communaux, mais elle est aussi mise en œuvre sans qu'il y ait d'occasions sociales particulières, et bien sûr, elle peut être mise en œuvre dans le cadre d'une écoute. Elle joue un rôle moins anodin qu'il n'y paraît dans le travail d'ancrage territorial des édiles. Et, comme nous l'avons vu, il est fort probable qu'elle puisse être plus réfléchie et pensée qu'on ne l'imagine de prime abord. Nous le verrons ultérieurement au travers de quelques exemples. Ensuite, nous avons pu déceler des pratiques se rapprochant, d'une proximité dite « néoclientéliste » si l'on reprend la typologie développée par Rémy Lefebvre. Pour nous, elle est fortement liée à la précédente et probablement aux autres types de proximité aussi, et il est parfois difficile de l'en distinguer. Elle consiste en une

922. Douillet. A.-C, Lefebvre. R., *Sociologie politique du pouvoir local...,op. cit.*

immersion dans le tissu associatif, les rituels communaux, et la sociabilité de la commune. En substance, c'est une façon de se fondre dans tout ce qui fait, et scande la vie locale, et plus spécifiquement de la commune. Cette proximité néo-clientéliste se déploie aussi sous couvert du partage et de la fraternité communautaire, et donc sous couvert de cette éthique de la proximité. Il s'agit d'instaurer une relation faite d'échanges au sens large, qui consiste aussi à permettre aux sollicitations d'émerger et de s'exprimer. L'autre aspect saillant de ce type de proximité consiste en la mise en scène du groupe communal au travers de la monstration des différentes formes d'autorités qui composent l'autorité du maire, celle du « chef », mais aussi celle du « père », et du « confident ». Dans la proximité néo-clientéliste, ce sont finalement les différentes formes d'autorités du maire qui s'expriment, car le maire fait l'honneur de sa présence, atteste de sa disponibilité au cas où, montre qu'il est à la fois le chef élu de la collectivité et possède une certaine centralité, mais aussi cet interlocuteur simplement à l'écoute qui est au service de ses administrés. Aussi, le maire stimule les sollicitations par sa seule présence, afin d'assurer et d'assumer une fonction de médiation. Nous revenons donc à l'importance de la dimension symbolique et sensible du phénomène clientélaire. D'ailleurs, il nous faut encore une fois souligner que le charisme spécifique aux petits maires, se prête sans doute particulièrement à une forme de clientélisme symbolique, dans la mesure où il permet l'expression des émotions individuelles et familières, et en un sens il favorise la personnalisation des échanges et de la prise en charge.

Aussi, nous aborderons donc successivement deux étapes clés, selon nous, d'une forme de « processus de clientélisation », par ailleurs décrit par Jean-Louis Briquet[923]. Un processus qui consiste à faire preuve d'une grande disponibilité face aux sollicitations y compris les plus anodines et les plus personnelles, donc à faire preuve d'une certaine empathie, voire de compassion. La première étape consisterait donc à être disponible, être là et accessible, en étant présent physiquement sur le terrain, ceci ayant souvent comme conséquence de stimuler la demande. Notre propos n'est pas d'affirmer que cette stimulation est planifiée de façon systématique, mais elle peut l'être le cas échéant. Puis viendrait, la phase de réception et d'écoute des concitoyens-demandeurs, nous avons déjà largement développé l'importance et le pouvoir de l'écoute dans les chapitres précédents. Notons dès à présent que ces deux étapes peuvent être présentées comme relevant d'une simple éthique de la proximité ou un simple travail de proximité effectué par l'élu sur son territoire. Selon nous, cela marque bien l'idée

923. Briquet J.-L., « Les pratiques politiques « officieuses », clientélisme et dualisme politique en Corse du sud et en Italie du sud », art. cité.

qu'il existe une discordance entre les régimes d'excellence légitimes et publiquement invoqués, et les régimes de valeurs hétérogènes, empruntés au monde ordinaire qui sont mobilisés par les petits maires dans le cadre domestique qu'est la commune. En effet, rappelons que la proximité est souvent présentée comme un idéal normatif facilement brandit car gage d'écoute, de simplicité et donc de meilleure prise en charge des problématiques rencontrées par les concitoyens. Nous l'avons déjà analysé, elle est également présentée comme relevant d'une logique de l'informel. Or, l'informel est loin d'être aussi spontané qu'on puisse le penser, les maires peuvent se l'approprier. De plus, il se déploie selon une hiérarchie d'acteurs identifiés, dans notre cas, le maire et ses concitoyens dans un cadre relativement délimité, la scène communale. De plus, il est structuré par des réseaux de relations sociales qui dans notre cas sont cimentés par des relations de voisinages, une appartenance à la communauté communale. L'informalité n'est pas une réalité souterraine ou clandestine, bien au contraire, dans les petites communes elle repose sur une légitimité morale et l'acceptation sociale de certaines pratiques. Aussi, dans cette idée, que le maire soit disponible et accessible à n'importe quel moment relève d'une forme de « normalité ». D'autre part, la posture de disponibilité peut permettre de mettre en scène un capital social au sens où l'entend Pierre Bourdieu[924] , c'est-à-dire: « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles d'un agent qui sont liées à un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance* ». Nous parlons de mise en scène d'un capital social, car le maire est souvent perçu comme positionné au centre des réseaux de sociabilité de la commune, il est au carrefour. La disponibilité permet de suggérer un capital relationnel et des ressources relationnelles. Aussi, par cette posture, il fait le « liant », il est un « lien ». Il est en position d'interface entre différents publics et entre différentes entités. Attardons-nous quelques instants sur cette disponibilité.

Regardons de plus près quatre extraits d'entretiens sur la façon dont les édiles semblent se montrer et se rendre disponible en toutes circonstances. Cette posture de disponibilité a probablement pour effet de stimuler l'expression des demandes et doléances. Elle fait office de « signal », et peut conforter certaines croyances. Elle permet au moins une première prise de contact. Puis, elle permet également de répondre aux « attentes de rôles » quant aux croyances entourant le personnage du maire, qui enjoignent le maire d'être là, parmi ses administrés, immergé dans la « socialité chaude de la commune ». c'est-à-dire, tous les événements qui

924. Bourdieu P., « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales* , 31, 1980.

font la vie culturelle, associative de la commune. Le maire se fond dans la quotidienneté très « ordinaire » dans la commune, et joue de son charisme du quotidien pour activer certains schémas élémentaires de pensée :

> « *Deux, la plupart des rendez-vous qui restent émanent des courriels, rarement des lettres, donc on a complètement changé d'époque à ce niveau-là. Deux ou trois, on interpelle le maire directement* [*E J : dans la rue ?*]*, dans la rue, pour lui dire des choses très sympathiques, des bonnes choses. De temps en temps pour me poser une question, je m'arrête évidemment et c'est un moment privilégié pour discuter avec une personne* » [et] « *j'ai axé malgré des emplois du temps chargés, toujours sur de la disponibilité. C'est important. Ça ne veut pas dire que je suis disponible pour parler de tout et de rien. Et, il y a des choses qui se résolvent par téléphone. Il y a des gens qui interpellent la ville d'Obernai et le fait que cela soit le maire. On les appelle pendant 5 minutes pour résoudre la totalité du problème, c'est extraordinaire...* » [925]

> « *Et, puis après, je vais beaucoup à pied, donc je circule, je marche, le temps d'arriver à la mairie, de me promener aussi. Je vais à tous les repas associatifs. J'essaye, je peux pas dire bonjour à tout le monde, cela prend trop de temps. Mais, comme je discute avec tout le monde, il y a pas un dimanche où je n'ai pas un repas »* [et] « *Oui, c'est spontané, c'est plutôt on discute quand on va rencontrer comme ça, et on nous pose des questions, je voulais te dire ça ou ça. Il peut y avoir de temps en temps que j'ai en tête une idée que je veuille bien faire passer un message.*» [926]

> « *Je suis là, parmi mes concitoyens. Et, c'est prioritaire ! Jamais, j'imaginerais le week-end prochain d'aller me faire un week-end à Paris. Ma place, le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi et le dimanche, c'est avec mes concitoyens. Honorer leurs manifestations, d'y prendre la parole lorsqu'on me le demande et d'être là, disponible. En tant que Maire, d'être dans la proximité la plus absolue, c'est mon rôle.*» [927]

Pour commencer, et sans surprise devrait-on dire, la plupart de nos interlocuteurs-maires font en sorte d'assister à tous les événements qui scandent la sociabilité communale, et tout ce qui relève des « rituels communaux ». Outre le fait que la présence à ces événements puissent relever de la contrainte de rôle de maire, ces événements permettent de façonner la communauté communale, et développer une conscience communale, ainsi qu'une mémoire affective associée à l'entité communale. Il sont surtout l'occasion d'être là et de marquer une disponibilité pour la communauté. Rappelons que pour les édiles l'investissement auprès de leurs concitoyens et parmi leurs concitoyens permet aussi de travailler un capital social[928], dans ce que l'on pourrait appeler une forme de proximité radicale et absolue, qui est lié au

925. Entretien avec Bernard Fischer maire d'Obernai, commune Bas-Rhinoise de 11 350 habitants.
926. Entretien avec Christelle Willer maire de Buschwiller, commune Haut-Rhinoise de 1049 habitants.
927. Entretien avec Raphael Nisand ancien maire de Schiltigheim (2008/2014), commune Bas-Rhinoise de 31767 habitants.
928. LIN N., « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie,* 36 (4), 1995.

travail d'ancrage territorial. Encore une fois, qu'entendons-nous par événements communaux ? Ce sont les anniversaires marquants (noces de diamants, noces d'or, noces d'argent), la visite des personnes âgées notamment les centenaires, les AG et visites d'associations, et autres événements sportifs, la distribution de cadeaux à Noël (dans certains cas), et bien sûr les commémorations historiques et autres inaugurations de biens collectifs et autres équipements publics. Il s'agit d'autant d'événements auxquels le maire ne peut sacrifier, ils constituent des « figures imposées » au cours desquelles le maire doit s'ajuster et se conformer à des attentes de rôle bien connues. Mais, ces événements sont aussi les scènes privilégiées de cet « ethos de proximité et de disponibilité » qui consiste à être parmi les concitoyens et partager des moments de célébration fait d'émotions individuelles et collectives. Ces rituels communaux font la sociabilité communale, mais ils permettent surtout d'amplifier l'interconnaissance et de rendre la disponibilité du maire à la fois naturelle et évidente, en tout cas moins suspecte. Ils contribuent à entretenir une sorte de « sceau communal », dont le maire est le gardien, il est donc naturel qu'il soit là. Ils permettent souvent de mettre en avant les « totems territoriaux ». c'est-à-dire des légendes locales, des figures du passé, des événements fondateurs liés aux traditions, et plus largement tout ce qui fait la spécificité d'une commune, son « caractère », son identité. Cela étant, le maire est aussi et surtout ce personnage sur lequel sont projetées des croyances, et la posture de disponibilité permet justement de faire résonnance à des représentations quant à un maire abordable, et au service de ses concitoyens. Pour nous, très clairement, le clientélisme dans sa variante symbolique commence par là, une disponibilité accrue sous couvert d'une proximité au sens large.

6.2 La production d'une impression d'accessibilité aux demandes

Dans les extraits relatés plus haut, les maires semblent avant tout dans leur rôle, au milieu de leurs concitoyens, au carrefour des réseaux d'interconnaissance de la commune. Cependant, nous pouvons déjà supposer que ces événements rituels constituent le cadre d'une proximité possiblement « néo-clientéliste ». En effet, au travers des récits de nos interlocuteurs, on peut ressentir très sensiblement ce travail de représentation qui consiste à être identifié comme proche et disponible, comme un personnage pouvant prêter une oreille aux demandes le cas échéant. Les maires insistent tous sur le côté sincère, authentique, et naturel de la posture de disponibilité. C'est précisément pour cela, que nous insistons sur l'idée qu'il est important pour les maires d'être perçus comme « proche » et « palpable », au sens de l'accessibilité de leur

personne, car c'est tout le travail d'accessibilité aux demandes qui en dépend. En effet, chaque événement au cours duquel le maire est présent, constitue une occasion sociale au cours de laquelle, le maire peut être interpellé et recueillir les demandes et doléances éventuelles, pour ensuite inviter les personnes-demandeuses à un échange plus individualisé. Ces événements auxquels les élus ne peuvent sacrifier sont donc aussi l'occasion d'une mise en scène d'une figure d'autorité proche, combinant autorité du chef et autorité du confident, afin de conforter le sentiment « accessibilité » aux demandes par la personne du maire. Dès lors, le moment de disponibilité apparaît toujours un moment « juste », et l'écoute qui en découle apparaît comme une « écoute juste », et finalement une sorte de « considération justifiée » de citoyen-demandeur. Cet aspect nous semble particulièrement important car l'implication et l'engagement du maire dans les situations de « première écoute » sont perçues et publicisées dans la commune par le jeu de l'interconnaissance. Nous entendons par là qu'un maire accessible, à l'écoute, et qui s'investit , allant jusqu'à donner l'impression d'aider concrètement, cela se sait, et cela se voit parfois. Un maire qui fait régulièrement l'honneur de sa présence et qui se fond dans la sociabilité locale, cela se voit. Dans les petites communes, le mandat de maire permet donc un travail de mise en scène de l'accessibilité aux demandes, même les plus anodines, et pour nous constitue l'une des étapes d'un travail symbolique relevant d'une forme de clientélisme.

Par ailleurs, nous insistons encore une fois sur l'idée que dans les petites communes le cadre favorise l'accessibilité à la personne du maire, et donc le traitement symbolique des demandes de proximité, car il y règne une forme d'informalité, et les relations sont parfois plus familières entre le maire et ses concitoyens. Par ailleurs, le charisme propre à cette fonction de maire dans les petites communes, s'accommode particulièrement bien de ce type traitement symbolique des demandes de proximité, puisqu'il s'agit d'un charisme du quotidien qui dépasse le seul charisme de fonction, et qui permet une descente en singularité. Cette descente en singularité permet la personnalisation de la relation aux concitoyens, de laquelle découle un sentiment d'unicité. En effet, passer à la mairie et obtenir une entrevue avec le maire, est plus aisé que dans une ville moyenne ou une grande ville. À vrai dire, il est même probable que le contact au maire ait souvent les apparences de l'informel, et cet idée « d'informel » se retrouve jusque dans le traitement des demandes puisque souvent la disponibilité et la considération de la demande suffisent déjà à répondre en partie, nous le verrons. D'ailleurs, beaucoup de nos interlocuteurs insistent sur ces déambulations « au fil de l'eau », dans le

cadre de leurs activités privés ou mayorales. Une insistance sur l'aspect informel des interactions qui n'occulte pas l'idée que l'identité du titulaire de la fonction reste dans ces moments là, celle du personnage public, celle de la figure d'autorité. De plus, nos interlocuteurs ne manquent pas de souligner que la distinction public/privé et semaine/week-end est parfois difficile lorsqu'on occupe ce mandat. Il y a donc une sorte de brouillage des temporalités, et du clivage sphère public/sphère privée. On a parfois l'impression que le maire peut être sollicité à n'importe quel moment. Aussi, beaucoup de nos interlocuteurs utilisent cette informalité en appui de la rhétorique de disponibilité, de façon à renforcer l'idée que cette pratique du « faire-proche » n'est pas toujours pensée et qu'elle a les apparences de la normalité et de l'évidence à cet échelon de communes. Certes, dans certains cas, on peut difficilement le contester. Le fait que les titulaires de la fonction restent identifiés sur leur identité de maire entretien toujours le doute sur le caractère réfléchi de cette posture de disponibilité. En appui de cette idée, notons qu'on entend souvent nos interlocuteurs soutenir qu'au village « on est maire sans masques » et que le mandat de maire est donc un mandat qui s'exerce sans filtre. *A contrario* de ces représentations, on comprend très vite que tous les maires accordent de l'importance à être vus et perçus comme enclins à l'écoute et au dialogue et investis dans leurs démarches pour prêter assistance à leurs concitoyens. Aussi, il nous semble évident que cette informalité cache un travail de figuration, qui est aussi un travail émotionnel visant à se rendre abordable, accessible, afin d'être perçu comme disponible pour écouter et se faire l'écho de toutes sortes de demandes. De prime abord, apparaît sous les traits des représentations classiques que l'on a du maire et de son rôle social, loin d'un clientélisme à « gros traits », mais une petite commune offre sans doute la possibilité de faire différemment. En effet, rappelons-nous de cet interlocuteur-maire qui a choisi de distribuer les journaux municipaux soi-même en choisissant à chaque nouveau numéro, un autre pâté de maisons. Là, il s'agit bien là d'une informalité travaillée, soutenue par une volonté réfléchie de susciter le contact avec les concitoyens, et éventuellement de se saisir de certaines problématiques. En somme, Beaucoup des interlocuteurs que nous avons rencontrés semblent effectuer un vrai travail sur l'authenticité du contact, afin de se montrer disponible, prêt à l'échange, un échange sous couvert d'informalité. Certains iraient même jusqu'à prendre leur téléphone quelques minutes pour trouver une solution à des problèmes à la volée. Nous considérons que cette mise en disponibilité peut relever de ce qui constitue la première étape d'un « processus de clientélisation », entendu au sens faible et avec ses nuances. Voilà aussi pourquoi nous parlons de clientélisme symbolique, qui par certains aspects peut apparaître

comme une nouvelle sorte de clientélisme.

6.3 Une stratégie de captation symbolique du territoire « à bas bruit »

Avant d'aborder la prise en charge par l'écoute à proprement parlé, au travers de quelques extraits, notons qu'il n'est pas impropre de parler au moins d'une « stratégie de captation symbolique du territoire» au moins au sens faible du terme, là encore. Celle-ci se fait sous la forme d'un travail de représentation aux facettes multiples. Un travail plus ou moins formel lui aussi. Le terme stratégie, si il est utilisé dans le sens que lui donnait Pierre Bourdieu[929], semble convenir pour décrire ces façons de « faire-proche » et d'être disponible que nous décrivent la plupart des nos interlocuteurs. En effet, le chercheur a formulé une définition qui colle particulièrement bien à nos constats de terrain. Il conçoit ainsi la stratégie comme des « *lignes d'action objectivement orientées que les agents sociaux construisent sans cesse dans la pratique et en pratique, et qui se définissent dans la rencontre entre l'habitus et une conjonction particulière du champ* ». En somme, la stratégie est possible quand un acteur possède les capitaux nécessaires, et qu'il se trouve en présence d'une situation sociale à laquelle il a un intérêt à participer. C'est le cas des petits maires, dont le charisme implique une forme d'authenticité ou d'humanité, qui rend très crédible cette idée d'une figure à l'écoute, pouvant le cas échéant accompagner et aider. Nous avons vu dans le second chapitre que l'écoute constitué à la fois une ressource de compétence. De surcroît, si l'on se fonde sur cette définition, l'on peut dire que la posture de disponibilité relève d'une stratégie visant à capter symboliquement les demandes, mais aussi à créer des liens symboliques avec les concitoyens. Entendons-nous bien cette proximité ne se fait ni complètement par hasard, ni complètement par habitude, elle se situe entre ces deux pôles. Certes, les maires se doivent de faire vivre et d'animer des rituels communaux, cela fait partie des « attentes de rôle » et de leur métier de maire en quelque sorte. Cela étant, les titulaires de cette fonction peuvent avoir leur lecture de cette disponibilité propice au recueil de la demande. D'autant que, cette posture facilite et fait « miroir » aux croyances quant au pouvoir du maire. C'est une posture qui facilite le déploiement de certaines identités immédiates et identités de rôles des édiles. D'ailleurs, de ce point de vue, nous pensons évidemment et à l'instar de Dominique Dammame[930] que les édiles sont « *des producteurs de rôle, de façades, d'objectivation autant qu'ils n'en sont les produits* ». Ils savent avec l'expérience jouer avec les rôles attendus, et

929. BOURDIEU P., *Les Règles de l'art,* Paris, Éditions du Seuil, 1992.
930. Dammame D., « *Grande illusions et récits de vie* », art. cité.

décliner certaines figures, dont celle d'un maire disponible et à l'écoute, cette fameuse autorité de la figure à l'écoute qui relève du rôle social du maire. Dans cette lignée de figure, nous pourrions évoquer la figure du médiateur, de l'arbitre, et bien sûr celle du décideur. Comprenons ici, que le clientélisme symbolique, et cela dès la phase de disponibilité, mobilise les différentes formes d'autorités du maire. En effet, on retrouve cette autorité du chef, habilité à recevoir, recueillir, traduire, puis accompagner les besoins de ses concitoyens, et donc d'ouvrir un champ des possibles. Puis, cette autorité du maître, qui est l'autorité de l'action, or la posture de disponibilité et une posture plus active qu'il n'y paraît, elle pro-active. Enfin, on retrouve l'autorité du juge, dans sa déclinaison d'autorité du confident ou du médiateur, notons d'ailleurs qu'être disponible et à l'écoute relève est souvent perçu comme étant la manifestation d'une certaine justesse.

Après la posture de disponibilité productrice d'un sentiment d'accessibilité à une première écoute du maire, vient la suite de ce processus de clientélisme symbolique, c'est-à-dire, la réception potentielle en mairie. Celle-ci est bien souvent présentée comme souhaitable, afin de tendre vers l'apport d'une solution ou du moins d'une réponse ou pour le dire autrement d'un accompagnement individualisé. À la lecture des descriptions faites par édiles, la réception s'effectue presque toujours dans le cadre d'une relation bilatérale, diffuse et faite d'écoute et d'empathie. De surcroît, et nous le verrons ultérieurement, il s'agit de relations qui sont souvent le théâtre d'échanges sur des sujets dépassant de loin le champ de compétences d'un maire. Pour nous cette posture de disponibilité n'est pas le simplement corollaire de la proximité, elle ouvre totalement sur l'accompagnement symbolique des demandes. En effet, les maires connaissent la forme, les attendus, et aussi les possibilité offertes par les situations d'interaction qui rythment la vie communale. Ils peuvent donc tout à fait construire une image publique adéquate. Le propos qui va suivre prouve, en négatif, qu'il est tout à fait possible pour les maires de se faire identifier comme susceptible d'aider ou de prêter assistance :

> « *Après, moi, je ne suis pas identifiée, pas dans un domaine dans lequel je suis susceptible de procurer des services ou servir quelques lobbys que ce soient.* » [931]

Notons à la suite de ce propos que non seulement, il est possible lorsqu'on est maire de se faire identifier ou pas, comme enclin à porter assistance, mais qu'en plus la demande en elle-

931. Entretien avec Sophie Rohfritsch, ancienne maire de Lampertheim de 2001 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 3351 habitants.

même est tout à fait instrumentalisable comme le note d'ailleurs Rémy Lefebvre[932]. Nous n'irons pas plus loin dans cette hypothèse à ce stade de notre réflexion.

6.4 Après la disponibilité : Une réception de l'habitant présentée comme essentielle

Nous continuons cette réflexion sur le processus de prise en charge des demandes par les maires. Comme nous avons pu le voir, cette prise en charge débute par une posture de disponibilité que l'on peut qualifier de « tout terrain » ou « passe-partout », souvent présentée comme spontanée, relevant d'un ordre naturel des choses. La recueil des sollicitations se ferait au « fil de l'eau », cela n'excluant pas cette idée d'un travail stratégique de figuration visant à faciliter l'expression et la gestion demande. Cela nous amène naturellement à la volonté réfléchie de recevoir le concitoyen. Là encore, cette volonté ressort très souvent des entretiens. En effet, les maires semblent préférer recevoir leurs concitoyens dans le cadre de rendez-vous en tête-à-tête, et cela même si le mandat de maire a ses contraintes de temps. Les récits des maires laissent entrevoir la récurrence des situations d'entretiens individualisés, au cours desquelles le maire semble être avant tout en posture d'écoute et d'empathie. De plus, ce type de situation d'écoute questionne, puisque souvent les requêtes et sujets présentés par le concitoyen ne relèvent pas directement des prérogatives du maire. D'autre part, nous pourrions ici dire, que le rôle social du maire fait partie plus largement d'un habitus de l'élu de proximité, et qu'il serait constitutif de dispositions générales et durables opposables à des demandes très diverses recueillies dans des contextes variés. Mais tout de même, certaines problématiques très intimes semblent parfois relever de l'assistance sociale et des services sociaux au sens large, du psychanalyste, de l'avocat, ou encore du médiateur. Pourtant, les maires semblent non seulement en première ligne, mais en plus ils se prêtent au jeu sans forcément le subir et encore moins l'esquiver. Là encore, il semble que nous soyons au-delà des seules contraintes de rôle.

Certes, cela dépend aussi du tempérament de l'élu, de sa trajectoire personnelle et professionnelle, autant de paramètres qui l'inclinent à vivre et incarner la fonction d'une certaine façon, et de s'autoriser une certaine marge de rôle. Il n'est d'ailleurs pas impropre de parler de style de maire, et nous avons que dans les petites communes, il existe pour les titulaires de la fonction une possibilité de déborder le rôle de maire et d'exprimer ainsi une

932. Lefèbvre R., « L'action publique de proximité relève-t-elle du client-centrisme », art. cité.

singularité et individualité très importante dans la prise en charge de la demande de proximité. Comme le disent de nombreux auteurs et chercheurs dont Michel Offerlé[933] ou encore Jacques Lagroye[934], un maire ne résume pas les autres, et chacun vit certains aspects de son mandat à sa façon ou pour le dire autrement stylise son mandat de maire. Les titulaires de ce mandat dans les petites communes ont la possibilité de jouer sur une forme d'écart émotionnel entre l'effacement derrière la fonction qu'implique l'occupation d'un mandat même local, et la proximité sociale et émotionnelle qu'impose spécifiquement ce mandat de maire dans les petites communes. Nous l'avons déjà dit, mais le rôle social lié à ce mandat donne cependant lieu à quelques invariants dans les postures d'attitudes et les ethos. En effet, quel que soient les maires interrogés, on retrouve toujours cette volonté de créer les conditions d'une écoute individualisée, qui en définitive donne l'impression d'un premier traitement en quelque sorte. En effet, la quasi-totalité de nos interlocuteurs insistent d'une part sur l'importance de recevoir, puis d'écouter. À tel point que l'écoute semble se confondre avec la réponse et tenir lieu de traitement de réponse. En un sens, nous pourrions conclure à l'instar d'Anne Vincent-Buffault[935], que l'émotion à valeur d'action, de solution, de guérison. En effet, l'écoute véhicule, une empathie, une considération, de la reconnaissance, et fait ainsi office d'accompagnement émotionnel. D'ailleurs le terme réponse engendre une véritable polysémie d'interprétation et surtout soulève bien des questions. De quoi sont faits ces moments de réception des concitoyens ? Il s'agit de conseils, d'un aiguillage vers d'autres services, d'une promesse éventuelle de prise en charge, d'une médiation au sens large. Il probable qu'il ne faille pas aller chercher si loin, car l'écoute en elle-même semble avoir des vertus, car elle signale la prise en charge et volonté d'agir du maire. Ici encore, on peut mobiliser les travaux Jeanne-Favret Saada[936] dans son étude du phénomène de sorcellerie. Cette chercheuse souligne de l'attribution d'un pouvoir au magicien, que l'acte, c'est le verbe. Si l'on transpose cette idée à notre étude du clientélisme symbolique, l'acte, c'est recevoir et être à l'écoute. Et, il semble que les édiles soient rôdés à ce genre de situations. Nous pensons d'ailleurs qu'avec le temps et l'expérience, ces situations sont l'objet d'un travail de « face-work » maîtrisé et conscient, visant à donner une tournure stylisée à l'autorité du maire, et une certaine orientation à la réception des doléances. Être à l'écoute, dans l'empathie, dans la compassion, donner un sentiment de solidarité, tout cela relève d'ethos spécifiques, qui pour une bonne part

933. Offerlé M., *La profession politique, XIXe-XXe siècles, op. cité.*
934. Lagroye J., « Être du métier», art. cité.
935. Vincent-Buffault A., « Visibilité des sentiments et des émotions : les variations de l'impudeur », *in* Aubert N., Haroche C.,dir., *Les tyrannies de la visibilité ; être visible pour exister ?*, Erès, 2011.
936. Favret-Saada J., *Les mots, la mort, les sorts*..., *op. cit.*

peuvent être pré-discursifs. Soyons clair, nous ne parlons pas « d'insincérité », mais simplement de dispositions « psycho-affectives » et « éthiques » particulières qui sont de nature à influencer la façon dont le maire va prendre en charge les demandes dans ces situations de co-présence avec les concitoyens. Selon nous, c'est tout à fait déterminant, car il ne s'agit pas ici des capacités effectives du maire, à agir, mais plutôt de l'état d'esprit généré par la réception et l'écoute, et la considération apportée à la demande soumise. Nous entrons ainsi dans ce que Cesare Mattina[937] appelle à juste titre le « traitement symbolique » de la demande. Nous pouvons aussi rapprocher notre analyse des propos de Philippe Garraud[938] et Dominique Dammame[939] lorsqu'ils disent que , « *l'activité politique n'est pas réductible à un art de la représentation, mais elle en est inséparable. L'important n'est pas de faire quelque chose mais d'être perçu comme efficace et actif* » ou encore cet autre constat selon lequel, « *La représentation-monstration repose sur la modalité du faire-croire* ». Nous avons déjà évoqué l'impuissance des petits maires, et la limite de leur pouvoir. Et, il nous semble tout à fait crédible qu'à défaut de pouvoir trouver toutes les problématique qui leur sont présentées, les maires produisent souvent le sentiment d'une prise en charge, qui vise essentiellement à entretenir certaines croyances quant à leur position d'intermédiarité et à leurs capacités de médiation, et *in fine* à leur pouvoir, mais aussi à donner une surface de réfléchissante aux croyances de leurs administrés. C'est d'ailleurs ici que se situe la modalité du « faire-croire » du clientélisme symbolique. Et, nous ajouterons qu'ici le charisme par l'écoute du maire, est tout à fait déterminant. Ce qui nous frappe lorsqu'on écoute les élus, c'est le passage d'une proximité plurielle plus ou moins ritualisée, ou plus ou moins informelle, à un temps d'écoute focalisée et individualisée avec le concitoyen-demandeur

6.5 La volonté d'une prise en charge individualisée par l'écoute

Il nous semble pertinent à ce stade de notre réflexion sur le clientélisme symbolique de revenir sur cette volonté de réception, qui succède souvent à la posture de disponibilité. Nous allons le voir, dans les extraits qui vont suivre, mais alors que la plupart du temps la proximité nous est présentée comme relativement spontanée, plurielle, parfois teintée d'informalité même lorsqu'elle est initialement plus ritualisée, elle semble souvent mener à une pratique plus formelle celle-ci : La réception en mairie, l'entretien en tête-à-tête. Du registre public, on

937. Mattina C., *Clientélismes urbains « Gouvernement et hégémonie politique à Marseille …,op. cit.*
938. Garraud P. , « Savoir- faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », art. cité.
939. Dammame D., « *Grande illusions et récits de vie* », art. cité.

passe alors au registre domestique, et même à celui de l'intime. Autre scène, autre rôle, autre type d'émotions également, en témoignent les deux passages suivants :

> « *Moi, j'essaye toujours d'avoir les gens en face de moi. Pour trouver des solutions pour le bien de tout le monde.* » [*et*] « *Disons que je ne prends aucun dossier, en face, en instant T, je le sais très bien, après je le pose et je l'oublie. Non, mais c'est vrai, je leurs dis, prenez le dossier, aller en mairie...cela m'arrive chaque année. Je ne leurs réponds jamais sur le trottoir, je leur donne rendez-vous en mairie. On ne peut pas avoir la connaissance de tous les dossiers*.» [et] « *Pour 50 % de la population, recevoir, c'est déjà répondre, ils ont parlé au maire et ils sont contents,* [*E J : même si derrière, ça n'est pas suivi d'effets.*] *Ils ont le maire devant eux, ils en ont parlé. Ils sont contents, ça s'arrête là.* » [940]

> « *Donc par principe, j'essaye de recevoir toutes les personnes qui le demandent et au moins de leurs donner une réponse dans les plus brefs délais, d'être assez réactif !* » [941]

> « *Tous les concitoyens qui me demandent un RDV dans les deux jours, il l'ont, alors cela peut prendre, deux, trois, quatre jours, etc. Les gens ne me croient pas. Ils disent, mais est-ce que je peux demander un RDV à votre secrétaire ? Ah oui pas dans trois mois. Alors, je dis, mais non, quels trois mois ? Alors, cela demande, beaucoup, beaucoup de travail, une disponibilité totale. C'est, bon, je n'aime pas trop, c'est un mot religieux, mais c'est un sacerdoce quoi.*» [942]

Nous pouvons voir ici, qu'à la posture de disponibilité quasi-systématique est associée la perspective d'un rendez-vous en mairie avec ce que cela implique du point de vue interactionnel. Il s'agit alors d'une interaction focalisée avec l'attention visuelle et cognitive que cela implique. Par ailleurs, nous pouvons voir au travers des extraits ci-dessus que nos interlocuteurs insistent tout particulièrement sur l'idée et la volonté de recevoir quiconque le souhaite. Au-delà de l'idée d'appréhender et d'étudier les demandes de façon plus approfondie, il s'agit surtout selon nous de produire l'impression d'un accompagnement individualisée de la demande, un accompagnement porteur de considération et de reconnaissance. Disponibilité et réception représente une constante quels que soient les entretiens analysés. De plus, il faut y ajouter les idées très présente d'efficacité et de réactivité dans l'apport d'une réponse comme le marquent les extraits ci-dessous :

> « *Mais, il y a rien de pire que de ne pas répondre parce qu'on se dit, si il ne répond pas, c'est qu'il y a quelque chose derrière.* » [943]

940. Entretien avec Michel Herr, maire de Rosheim, commune Bas-Rhinoise, 5224 habitants.
941. Entretien avec Justin Vogel, maire de Truchtersheim, commune Bas-Rhinoise de 4148 habitants.
942. Entretien avec Raphael Nisand ancien maire de Schiltigheim de 2008 à 2014, commune Bas-Rhinoise de 33069 habitants.
943. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.

« *Et, je crois que le rôle le plus difficile pour un maire, c'est d'apporter ces réponses et d'apporter les bonnes réponses. Il est facile de dire oui ou non, mais ces réponses ne suffisent pas. Ce qui est important, c'est l'argumentaire qu'on met avec.* » [944]

« *Des fois, les personnes comprennent, ce qu'elles n'aiment pas, c'est ne pas avoir de réponse. Il faut apporter une réponse franche et ne pas classer le courrier. Une réponse franche à nos interlocuteurs, soit leur dire, on peut faire quelque chose, on va essayer. ou leur dire, voilà, je n'ai pas de solutions.* » [945]

Ces trois extraits d'entretiens sont assez révélateurs, au sens où, les édiles insistent bien sur l'idée qu'ils ne peuvent « jamais » laisser leurs concitoyens sans réponse. Ce sentiment fût particulièrement prégnant à chaque fois ou presque que nous interrogions les maires sur leur rapport aux demandes de proximité. Les maires semblent devoir avoir réponse à tout, y compris, et disons-le une fois de plus à ce qui ne relève pas de leurs compétences directes de maire. Voilà pourquoi, la position d'intermédiarité du maire est si cruciale, car elle permet ce traitement symbolique de la demande. Le maire est toujours crédible à recevoir et écouter. Et même, si cette écoute ne permet pas une réponse définitive immédiate, elle permet par contre l'entretien d'un horizon d'attentes, voire d'espoir. D'autant que l'élu, dans le cadre d'un tête-à-tête peut aussi aiguiller ses concitoyens et remettre le dossier entre les mains de ses adjoints. Enfin, nous pensons que donner une réponse même « transitoire » permet de donner le sentiment d'une prise en charge au sens que la demande aura été considérée, et la personne reconnue au travers de cette considération par l'écoute. Le traitement symbolique de la demande, c'est avant tout la production d'une considération et donc d'une reconnaissance. Il ne s'agit plus ici de leviers d'action tangibles, mais plutôt d'un levier symbolique et émotionnel avant toutes choses, car l'écoute permet l'individualisation du traitement, et l'individu se sent exister dans la singularité la problématique qu'il soumet.

Nous terminerons cette analyse de ce qui pour nous pourrait relever d'un « processus de clientélisation » au travers de quelques extraits parfois surprenants sur la façon dont certains maires traitent avec beaucoup d'implications et d'énergie certaines demandes qui parfois ne semblent pas relever de leurs compétences. Certes, le maire reste un personnage central du pouvoir local, et il est de ce fait l'objet de bien des croyances et représentations comme nous l'avons vu dans le second chapitre, cela étant, on ne peut qu'être frappé par certaines situations, et l'accompagnement symbolique dont elles sont l'objet. Le maire semble souvent

944. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
945. Entretien avec Gilbert Schoely, ancien maire de Barr de 1995 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 7197 habitants.

camper cette autorité du « confident », une oreille attentive. Son bureau serait la première porte à laquelle on toque, et le dernier recours dans certains cas. On ne peut le nier, il arrive que les maires font face à des situations socialement et humainement très compliquées, et là seule écoute présente plusieurs avantage puisque cela dépasse souvent leurs compétences. En effet, cette écoute remplit deux fonctions. D'une part, elle permet de réguler et de canaliser la demande émotionnellement parlant, et elle permet surtout de donner le sentiment d'un engagement authentique à l'égard du concitoyen-demandeur, elle répond donc à une condition d'authenticité et de sincérité qui doit toujours prévaloir lorsqu'il s'agit du rôle de maire dans une petite commune, et plus encore lorsqu'il s'agit de son rôle social. À cela, il faut ajouter que l'écoute nous ramène à la fois à la figure du concitoyen-demandeur dans ce qu'il a de plus singulier, et à la fois à la singularité du titulaire de la fonction, pour ne pas dire à sa sensibilité. Entendons-par là que l'écoute constitue une grammaire universelle qui renvoie à l'idée d'authenticité de la personnalité. Ce dernier point est selon nous tout à fait essentiel, car le traitement symbolique de la demande a pour principal objectif de permettre une montée en singularisation pour reprendre le terme à Nathalie Heinich[946], qui, elle-même, permet le déploiement d'une réponse émotionnelle à la demande de certains concitoyens. L'usage des émotions est alors pour partie au moins pensé rationnellement et stratégiquement. Nous disons pour partie, car il y a probablement un mélange d'émotions montrées et d'émotions brutes et ressenties chez les maires, pour reprendre la classification des émotions politiques faite par Christian Le Bart dans son travail sur les émotions du pouvoir. Enfin, l'écoute a également l'avantage de pouvoir être érigée en « valeur » constitutive de cette éthique de la proximité, qui au fond correspond bien de la dynamique d'individualisation du champ politique à laquelle nous assistons depuis quelques années.

Complétons cette analyse de l'écoute, en regardant de plus près plusieurs passages d'entretiens relatifs à la description de cette posture d'écoute, si déterminante dans la prise en charge symbolique des demandes. À écouter certains de nos interlocuteurs-maires, bien souvent, ils ne pourraient faire qu'écouter avec tout ce que cela implique d'émotions individuelles, et non forcément politiques mais pour autant non moins stratégiques. Dés lors, la seule écoute ferait presque office de réponse et surtout d'action. Regardons, ces quelques passages :

> « *Vous savez, la majorité des gens que je reçois, je ne peux strictement rien pour eux, sinon les écouter. Et, je me suis rendu compte qu'écouter, et l'une des plus belles choses que*

946. Heinich N., *Être écrivain, op. cit.*

l'on puisse faire.» [947]

« *Le problème, c'est pas qu'on ne veuille pas, c'est qu'on n'a pas la solution. Et ne pas avoir la solution, c'est frustrant. Mais, j'ai pas de solution, savoir dire, j'ai pas de solution, c'est pas évident pour un maire.* » [et] « *Mais on n'a pas forcément la réponse. Le temps d'écoute est important et cela ne me dérange pas, j'ai des gens parfois qui viennent le matin en disant le maire est là ? Alors, on lui dit oui, on me demande si je veux bien les prendre. Ils viennent, j'en ai pour un quart d'heure, une demi-heure, ils boivent le café, et ils repartent.* » [948]

« *On peut pas tout prendre en charge, alors on écoute les gens, moi en général je leur explique quand c'est des problèmes de voisinage. Je dis écoutez, je fais venir les deux parties autour de la table et je revois les gens, et si il y a toujours un retour.* » [949]

« *Dans beaucoup de cas, dans beaucoup de cas, la simple écoute est déjà une forme de réponse. Les gens à partir du moment où ils ont rencontré l'élu, le maire, lorsqu'ils sortent du bureau, même si on leur explique qu'il y a quand même des problèmes qu'on ne peut pas solutionner, il y a pas de miracle. Mais, le fait de les avoir écoutés et qu'ils aient été reçus, c'est quelque chose qui est important pour eux, parce que d'une certaine manière cela les valorise. Cette mission d'écoute et une des missions importantes.* » [950]

« *C'est permanence libre, c'est-à-dire sans rendez-vous, les vendredis après-midi. C'est-à-dire que les gens viennent un peu comme on va chez médecin. Ils viennent sans rendez-vous, et je les prends sans rendez-vous* » [951]

A la lecture de ces différents extraits, on ne peut qu'être que frappé par l'importance donnée à l'écoute, et d'ailleurs au travers de l'importance que lui portent les édiles, on comprend qu'elle tient lieu de réponse à part entière, faute de pouvoir faire davantage concrètement. Outre le fait que l'écoute masque l'impuissance, elle a l'avantage de présenter la relation entre le maire et ses concitoyens à l'aune d'une éthique de la morale sociale faite d'assistance, d'entraide, et de solidarité. Ici, nous retrouvons cette autorité de l'homme juste et honnête, car l'écoute constitue toujours une action juste. D'ailleurs, elle a une temporalité à part, puisqu'elle est intemporelle en quelque sorte. Puis, cette posture d'écoute a l'avantage de replacer le personnage du maire au centre de l'action, en lui permettant d'endosser son rôle social. Aussi, recevoir et écouter, c'est déjà un peu « faire le job », et cela relève de surcroît d'une condition d'exemplarité, un maire est exemplaire lorsqu'il est à l'écoute de ses concitoyens et de leurs attentes et besoins. C'est d'ailleurs, la plupart de temps de cette façon que cette écoute est

947. Entretien avec Laurent Furst maire de Molsheim, commune Bas-Rhinoise de 9334 habitants.
948. Entretien avec Pierre Perrin, maire de Souffelweyersheim, commune Bas-Rhinoise de 8005 habitants.
949. Entretien avec Christèle Willer, maire de Buschwiller, commune Haut-Rhinoise de 1049 habitants.
950. Entretien avec George Schuler, maire de Reichstett, commune Bas-Rhinoise de 4406 habitants.
951. Entretien avec Patrick Depyl, ancien maire de La Wantzenau de 2014 à 2020, commune Bas-Rhinoise de 5838 habitants.

présentée. En un sens, l'identité traditionnelle des « petits » maires impliquerait la disponibilité et l'écoute**.** De plus, nous pensons que le plus important à cette étape du processus, c'est le sentiment de prise en charge qu'engendre cette posture d'écoute, car elle produit un « vécu émotionnel ». Ici, nous retrouvons la dimension performative de l'activité mayorale. Entendons par là que l'écoute est avant tout une réponse « émotionnelle », car le maire jouent sur des ethos d'humanité, de solidarité, de simplicité, pour répondre aux besoins de reconnaissance du concitoyen-demandeur. Il n'est pas inutile de rappeler encore une fois ici, que derrière cette variante symbolique du clientélisme, il y a aussi une transaction identitaire importante où chacun cherche à se voir confirmer dans son identité. Pour le maire, il s'agit d'être cette figure d'autorité à l'écoute, pourvoyeuse de reconnaissance, de considération, pour le concitoyen-demandeur, il s'agit d'exister par sa demande et en tant que sujet de droit et membre de la communauté villageoise, en quelque sorte.

Enfin, un maire qui reçoit, et qui écoute, cela se sait, cela se dit, via le phénomène d'interconnaissance et compte-tenu du cadre presque domestique que constitue certaines communes. D'une certaine façon, nous pouvons remobiliser les travaux en anthropologie de la magie[952], car en un sens, cette écoute réactive le principe de similarité, qui implique qu'une action semblable produise des effets semblables, ainsi que le principe de contiguïté qui implique qu'une personnage à qui l'on prête du pouvoir ait la capacité de régir ce qu'il touche et tout ce avec quoi il a été en contact. Cette pratique de l'écoute par les petits maires est très répandue, et il n'est pas rare qu'on lui prête encore des vertus. Disons qu'elle génère encore certaines croyances qui vont dans le sens d'un : « après tout pourquoi ne pas en parler au maire, il fera peut-être quelque chose ». Cependant, il y a « ici » un aspect intéressant qu'il faut noter, alors que la proximité est bien souvent présentée comme informelle par les maires, l'écoute se situe dans un cadre plus formel et plus institutionnel. On retrouve ici l'idée d'une institutionnalisation de l'écoute, et paradoxalement d'un travail d'institutionnalisation des émotions. Dans ce travail, nous travaillons davantage sur le discours des maires les émotions qui sont à l'œuvre lors du recueil et du traitement des demandes, que sur des émotions directement montrées. Voilà pourquoi, nous pouvons parler d'une rationalisation de la prise en charge symbolique des concitoyens, sous couvert d'une certaine informalité initialement, mais

952. Voir Mauss M., *A General Theory of Magic,* Londres*,* Coll. « Routledge classics », Routledge, 2001, l'auteur a fait une relecture des lois dites magiques théorisées par James Frazer et Charles Tylor. Aussi, selon lui, sont magiques les pratiques destinées à produire des effets spéciaux par l'application des deux lois dites de sympathie : Loi de similarité et loi de contiguité.

initialement seulement. La gestion symbolique des demandes de proximité implique un usage réflexif et stratégique de certaines émotions, car il s'agit de donner effectivement un sentiment de prise en charge, et d'engendrer un « vécu émotionnel » en ce sens. Ajoutons qu'outre la réponse la symbolique apportée à la demande, c'est le rôle social du maire qui est réaffirmé et rendu sensible par cette écoute qui permet donc toujours un repositionnement du maire. D'ailleurs, l'extrait d'entretien va suivre souligne bien que très vite le moment d'écoute renvoie également au rôle d'intercesseur/médiateur, à cette autorité de celui qui intercède :

> « *En tout cas, c'est parfois un dernier recours. Je vous dis, je vous donne un exemple dans mon dernier mandat, c'est l'exemple le plus extrême. Il y a deux habitants qui viennent me voir en me disant, un lundi, je me rappellerai toujours, en disant si vendredi j'ai pas trouvé un travail, je perds ma maison.* » [et] « *Du coup dans la nuit de lundi à mardi, j'ai appelé le juge, en droit local, c'est deux juges différents, la partie organisation et vente et la partie organisation du processus et délai. J'ai appelé le juge pour surseoir à la décision. J'ai eu le greffier qui m'a dit, écoutez, il regardera mardi matin. Vous faites une lettre cette nuit pour demander 6 mois de délai. Donc, on a eu six mois de délai. Et après a commencé un long travail avec les banques pour essayer de trouver une solution. Non, mais c'est pas électoral, vous vous rendez compte, le dossier des banques, ça a duré 8 mois, j'ai passé un nombre d'heures pour le moins incalculable pour cinq personnes. Vous voyez...Évidemment, je pense qu'ils voteront pour moi jusqu'à la fin de leurs jours* » [953]

A l'issue de la lecture de ce passage, on est frappé par le fait que la problématique des personnes en question ne relève *a priori* pas de la compétence directe du maire. Pourtant, celui-ci insiste fortement sur son implication personnelle, sur la mobilisation de ses réseaux, ainsi que sur le temps qu'il a passé sur le dossier. De plus, notre interlocuteur insiste sur le fait que les personnes en difficulté ne vont pas forcément s'adresser en première intention aux organismes dédiés, mais plutôt se confier et s'en remettre au maire. Au travers de ce passage, plusieurs registres classiques de justification officiels de l'activité de maire sont mobilisés : le don de soi, le côté « sacerdotal », l'empathie et la solidarité vis-à-vis des membres de la communauté communale en difficulté. Il y a tous les ingrédients de cette éthique de la morale sociale, qui implique de porter assistance et d'aider ses concitoyens. Notre interlocuteur insiste sur la sincérité et l'authenticité de son engagement face à une forme de misère sociale. Mais, il n'en reste pas moins que nous avons là une relation d'assistance qui ne relève évidemment pas forcément du clientélisme symbolique, mais qui questionne malgré tout. Ce passage marque également une fois de plus que le maire se retrouve en position « d'interlocuteur privilégié » dans le cadre d'une entrevue qui avait initialement des apparences anodines. Pour autant, par sa lecture et sa conception du rôle de maire, notre interlocuteur considère qu'il doit

953. Entretien avec Sylvain Waserman, ancien maire de Quatzenheim de 2008 à 2017, commune Bas-Rhinoise de 782 habitants.

se saisir de ce cas, ce qui nous ramène au propos de Jacques Lagroye sur la façon de vivre et de penser le rôle d'élu. Ici, bornons nous à dire que le rôle social du maire n'est pas subi. Enfin, ce type de cas relaté, n'en doutons pas, aura une certaine résonance dans cette commune de 1018 habitants. Le maire est à l'écoute, il se retrousse les manches et prête assistance le cas échéant. Cela se sait, surtout sur ce type de dossier « lourd ». Nous ne parlerons pas ici de clientélisme, mais nous insisterons plutôt sur l'idée qu'un simple temps d'écoute à l'origine se transforme en relation d'assistance avec tout ce que cela implique symboliquement et émotionnellement. Ici encore, le maire est simplement disponible, reçoit en mairie dans le cadre d'une éthique de la proximité somme toute classique, puis nous basculons vers une forme de devoir d'entraide et de charité. Ainsi, il nous semble pertinent d'affirmer que le phénomène clientélaire dans sa dimension morale et symbolique se confond bien souvent avec une éthique de la proximité qui implique cette idée de solidarité et de reconnaissance. Il est donc très probable que le phénomène clientélaire puisse être requalifié en assistance, en aide, et plus largement en proximité.

6.6 Conclusion : la possibilité d'un clientélisme symbolique

Pour clore notre analyse sur cette requalification du phénomène clientélaire en « éthique de la proximité », ainsi que sur le traitement symbolique de la demande de proximité qui en découle, il nous semble essentiel de bien souligner l'importance de l'écoute, plus encore que celle de la disponibilité, dans ce que l'on pourrait définir commune forme de clientélisme symbolique. En effet, dans cette variante du phénomène, ce sont les dimensions morale, symbolique et sensible qui jouent rôle déterminant. En effet, à cette écoute, et cette empathie des maires s'attachent des valeurs, des ressentis, un « vécu émotionnel », qui vont produire le sentiment d'une prise en charge, du moins dans un premier temps. C'est ce que l'on peut appeler une réponse symbolique aux problèmes divers et variés soumis par les concitoyens. Dans cette idée, nous avons pu voir, au travers des extraits et analyses ci-dessus, que dans bien des cas, la réception et l'écoute qui s'en suit, peuvent faire d'une part office de réponse, et parfois même d'unique réponse à la demande puisque dans bien des cas les maires semblent dépassés par les problèmes soumis et donc impuissants. Le triptyque « disponibilité/réception/écoute » qui découle d'une proximité plurielle, autant qu'il ne lui donne corps, peut donc être assimilé à une sorte de « processus de prise charge symbolique » des concitoyens-demandeurs. Voilà pourquoi, nous pouvons réellement parler de traitement

symbolique de la demande et souligner l'importance du travail de figuration, mais aussi du travail émotionnel dans ce « processus de clientélisation ». En effet, le rôle social du maire implique une multitude de postures émotionnelles qui agissent comme un opérateur efficace du traitement symbolique des sollicitations, car il met en relief et réactive sans cesse la centralité et la position d'intermédiarité des maires. C'est d'ailleurs de cette position, dont dépend une conscience des possibles quant à la concrétisation des dossiers, et la résolution des problèmes soumis. Il faut ajouter que le personnage du maire bénéficie d'une forme d'autorité mixte. De ce fait, il possède cette « autorité du juge », qui est aussi celle du « confident », du « médiateur », de « l'arbitre », et de l'homme juste. Là, nous pouvons comprendre que ce rôle social du maire n'est au final pas totalement subit, et nos interlocuteurs apprennent vite à se l'approprier, et jouer d'une certaine distance avec ce qu'il impose d'attitudes et de comportements. En effet, il est commode pour les petits maires de jouer avec ce rôle et ses déclinaisons en terme de figure surtout lorsqu'ils ne possèdent plus les leviers. Lorsque les édiles jouent de cette figure d'autorité à l'écoute, ils peuvent requalifier le phénomène clientélaire en éthique de la proximité, et jouer d'une sorte de proximité émotionnelle qui oriente le sentiment des concitoyens sur les capacités du maire à prendre en charge leurs problèmes. Les maires vont donc volontiers à la rencontre de ce rôle, en connaissance de cause. Gageons également, que la réception des habitants, soient l'objet de conseils, de suggestions, d'orientation, d'invitation à revenir « parler » le cas échéant. Tout concourt à donner un sentiment de prise en charge plus ou moins effectif, et sur certains aspects, nous ne sommes pas loin d'avoir le sentiment d'une « gestion de la relation clientèle » au sens large. Sur d'autres aspects, cela ressemble accompagnement émotionnel du concitoyen. De plus, il faut également conclure que cette prise en charge répond avant tout à des besoins identitaires. Celui d'exister et d'être reconnu dans ses problèmes, d'être pris en considération en que concitoyen habitant la commune, et usager des services communaux, etc. Dans cette variante du clientélisme, l'identité du maire n'est plus forcément « déviante », puisqu'il ce dernier met davantage en avant son rôle social, et l'écoute qu'il implique au sens large, que celui d'intercesseur/médiateur qui est davantage associé au clientélisme traditionnel avec la figure du *gate keeper*. Même si, l'image d'un maire faisant office de guichet d'entrée de proximité n'est jamais très loin. Il y en tout cas, une transaction identitaire lors de processus de clientélisation symbolique, puisque le maire s'ajuste dans une certaine mesure à l'identité qui lui est attribuée par ces concitoyens.

Enfin, nous le répétons depuis le début de cette analyse, il ne s'agit pas de mettre en cause la sincérité de l'engagement de nos interlocuteurs-maires, mais bien de montrer que cette proximité est clairement de disponibilité, d'écoute, d'empathie, de solidarité, et d'entraide peut tout à fait relever d'une forme de clientélisme symbolique qui ne nécessite pas forcément de ressources matérielles « redistribuables », mais plutôt une gestion des flux émotionnels et une gestion identitaire. Or, le travail de figuration, doublé d'un nécessaire travail émotionnel semble avoir une importance primordiale. N'oublions pas dans les petites communes que les relations sociales peuvent être régies par l'interconnaissance, une certaine informalité pour ne pas dire de la familiarité. Il est justement frappant de voir que d'une proximité présentée comme informelle, mais parfois d'interpellation, nous passions à quelque chose de plus formel, l'éventuelle réception en mairie et le rendez-vous, c'est-à-dire la prise en charge individualisée dans le cadre d'un échange personnalisé dans lequel les postures émotionnelles, ou les ethos spécifiques à cette relation de proximité peuvent se déployer. De l'informel et de la disponibilité passe-partout, on passe à une démarche d'écoute et à une forme d'accompagnement personnalisé. Tout du long de cette recherche, nous aurons été frappé par cette idée que la présence et l'écoute pouvaient en soi constituer une réponse au problème, comme si écouter, c'était déjà répondre. Dès lors, le clientélisme n'a-t-il pas changer forme une nouvelle fois ? Est-ce qu'une forme de clientélisme n'est-elle pas entrain de se substituer à un clientélisme plus traditionnel ? Cette question, d'autres chercheurs l'ont déjà posée, certes, mais dans un contexte de crise de la représentation politique, elle reste brûlante d'actualité. Car, les ressources matérielles se contractent, les leviers permettant d'agir se grippent. Rappelons que, le clientélisme est un phénomène mutagène, qui s'adapte aux spécificités du contexte dans lequel il s'ancre. Dès lors, ne peut-il s'appuyer majoritairement sur la ressource émotionnelle, pour devenir symbolique ?

Ainsi, nous pensons qu'il ne faut pas seulement parler de clientélisme au sens traditionnel du terme, mais plutôt d'une sorte de clientélisme symbolique. Ceci nous semble objectivement plus juste dans le cadre de notre terrain. Encore une fois, le phénomène clientélaire se déploie selon différents degrés, et sous différentes formes. Il est polymorphe. Il n'est absolument pas absurde de dire qu'être disponible, recevoir, écouter, relève bien d'un « processus de clientelisation », qui a l'avantage de se confondre avec la proximité dans toute l'acception du terme. Il y a une forme d'euphémisation de l'asymétrie de la relation entre élu et concitoyen, car le premier s'ajuste aux régles de sentiments du second, éprouve et ressent avec lui. Une

fois encore, nous soulignons ici, à l'instar de Christian Le bart[954] dans son travail sur les émotions du pouvoir, que les élus peuvent imposer des postures émotionnelles que tout à la fois ils prescrivent, banalisent, et légitiment. Et d'ailleurs, nous ajoutons à notre conclusion du chapitre que le clientélisme peut tout à fait s'accorder avec une rhétorique émotionnelle à la fois prescriptive et descriptive, et s'inscrit dans une logique performative. Cela rejoint notre constat du second chapitre de ce travail sur la prégnance de la dimension performative dans l'activité mayorale. Et d'ajouter, que nous avons insisté dans l'introduction de ce travail sur la spécificité du charisme des petits maires, qui permet l'expression des émotions individuelles, qui est une sorte de charisme du quotidien qui se prête parfaitement au développement de cette forme de clientélisme qui repose essentiellement sur une réponse symbolique par laquelle l'émotion produite et montrée à valeur d'action et guérison. À écouter nos interlocuteurs nous avons souvent eu l'impression que la présence, la disponibilité, et l'écoute étaient le commencement d'une réponse. Ainsi ce que l'on appelle proximité(s) au pluriel, ne serait qu'une requalification du phénomène clientéliste, car cette proximité implique des pratiques convergentes et partagées par les élus locaux, qui ont bien pour objectif de les ancrer et de les faire durer un territoire donné.

954. Le Bart C., *Les émotions du pouvoir. Larmes, rires, colères des politiques..., op. cit*.

Conclusion générale de la thèse

Tout du long de ce travail de thèse, il nous est apparu que le mandat de maire particulièrement dans les petites communes d'ailleurs, semble symboliquement très chargé, si ce n'est saturé. D'autres chercheurs l'avaient constaté avant nous. Cela étant, cette recherche aura montré que les titulaires de cette fonction élective dans les petites communes, semblent être auréolés d'un charisme très spécifique doublé d'une autorité mixte, leur permettant d'incarner diverses formes d'autorité[955] souvent réduites à des figures et formes identitaires. Cela fait du « petit » maire un personnage très singulier et surtout pluriel, au sens où nous sommes face à un mandat sous tension sur le plan des représentations qu'il génère et dont il est aussi l'objet. Dans le même temps le maire reste cette figure synonyme d'équilibre, de stabilité, et d'harmonie collective. D'ailleurs, nous avons toujours perçu au travers des entretiens, cette idée d'un maire « chef d'orchestre » de la symbolique communale et de l'action municipale, et donc d'un maire qui finalement semble être le gestionnaire des « temporalités » de la commune. Chaque maire se présente comme étant porteur d'une vision de l'avenir et du développement de sa commune, comme étant décideur et porteur de projets, parfois médiateur et toujours l'écoute. On retrouve ici les différentes temporalités dans lesquels s'expriment les formes d'autorité du maire. Rappelons en effet que le maire est le garant d'une mémoire communale, incluant celle des rôles du maire. Aussi, et à la suite de ce travail de thèse, il nous faut rappeler que le travail du maire semble parfois essentiellement consister à mettre en scène les façons sensibles d'un « vivre ensemble » qui constitue l'entité communale, et de donner l'impression d'en esquisser, voire d'en maîtriser la dynamique, les rythmes, et finalement de créer un horizon d'attentes, et un champ des possibles territorialement situé. Cet aspect n'est en rien anodin, tant les titulaires de cette fonction reconnaissent une forme d'impuissance dans le quotidien de l'exercice de leur mandat, notamment face aux attentes et aux exigences de leurs concitoyens, mais aussi face à l'évolution institutionnelle du pouvoir local. Nous pensons notamment à la montée en puissance progressive de l'intercommunalité, et aux transferts de compétences qui affaiblissent dans les faits le pouvoir effectif des « petits » maires. Dès lors, cela nous aura amené à toute une série de questionnements sur ce qui constitue l'activité des « petits » maires, et la façon dont nous pourrions la décrire, puis la qualifier, et surtout au regard de sa nature et son efficacité. Nous aurons vu au fil de ce travail

955. Nous retrouvons toujours, cette autorité du chef qui décide et incarne l'avenir, celle du maître qui agit en portant des projets, ou encore celle du juge lorsque le maire est à l'écoute de ses concitoyens et en situation de médiation.

que les maires incarnent différentes formes d'autorités symboliques, sans pour autant viser une efficacité immédiate, ni même la résolution concrète des problèmes qui se posent à leurs concitoyens. Leur métier consisterait plutôt à rendre sensible une symbolique positionnelle se déclinant en une multitude de figures, de postures et de variations émotionnelles. Nous avons d'ailleurs abouti à l'idée que pour les maires, être présent, disponible, produire de la reconnaissance, de l'empathie, de la solidarité, ou une forme d'harmonie communale, relève probablement aussi d'une tentative visant à compenser une forme d'impuissance dans les faits. Voilà pourquoi cette impuissance ne semble pas amputer cette fonction élective d'une réelle efficacité symbolique, tant pour ceux qui l'occupent que pour une part de leurs concitoyens. En ce début de conclusion, nous pouvons rappeler les conclusions de Pierre Clastres[956] sur le rapport à la figure du chef dans certaines sociétés primitives, au sein desquelles le chef est parfois vénéré en son impuissance, et pour sa capacité à incarner des formes d'autorité symboliques. Cet apport de l'anthropologie fait écho à nos conclusions, tant les « petits » maires s'appliquent à entretenir des liens symboliques très forts avec leurs concitoyens, selon un large éventail de registres émotifs, allant de l'adhésion, à la bienveillance et plus encore à l'empathie, la compassion, la solidarité et l'entraide et l'espoir. Il semble toujours y avoir en filigrane de la relation entre l'édile et ses concitoyens, cette double quête d'incarnation et de reconnaissance du rôle de chef de la communauté communale. Un rôle qui fait en quelque sorte d'eux les dépositaires de l'avenir de la commune, mais aussi de sa mémoire et de sa cohésion. Il y a probablement ici, le contenu d'un travail symbolique à part entière. Au fil de cette recherche, nous avons souvent constaté au travers des entretiens que les témoignages des maires insistent presque toujours sur des expériences situées du rôle de maire, sur un rapport aux spécificités d'un écosystème communal à la fois fait de familiarité, mais aussi et surtout source de singularité pour les titulaires de cette fonction. Dans chacun des quatre chapitres de ce travail, les entretiens nous auront permis de voir comment les maires mettent en avant des sensibilités ciblées, des qualités et des savoir-être dans leur façon d'incarner le rôle de maire dans le cadre d'une relation de proximité parfois personnalisée avec leurs concitoyens. Cette relation toujours présentée de façon spécifique ne cesse de questionner et parfois même de surprendre, tant les signes, au sens des émotions aussi bien individuelles que collectives, y jouent un rôle décisif. Aussi, ce sont bien les dimensions symbolique et sensible qui semblent induire et être très représentatives des compétences du rôle de maire, du moins dans les petites communes. Dans cette conclusion, il nous paraît donc essentiel de revenir sur l'efficacité

956. Clastres P., *Chronique des Indiens Guayaki*, Paris, Plon, 1972.

sociale de cette symbolique positionnelle du maire. Chacun des chapitres de ce travail a d'ailleurs apporté son lot d'hypothèses et d'analyses. Revenons sur le début de ce travail dans lequel nous aurons cherché à questionner le degré de professionnalisation de cette fonction élective de maire. Pour se faire, nous avons questionné le statut de l'élu local, et surtout essayé d'objectiver ce que font les petits maires, leurs compétences, et ce qui constitue leur cœur de métier en quelque sorte.

Le « petit » maire : Un « amateur » généraliste plus qu'un professionnel.

Comme nous l'avons déjà vu, il faut remonter à la loi municipale du 5 avril 1884 pour comprendre la genèse de ce qui fait toute l'originalité de ce mandat de maire. En effet, après une longue période d'oscillation entre nomination et élection, le maire est à partir de cette date élu par ses pairs et le conseil municipal. C'est ce qui fait de lui le premier représentant de la commune, une institution communale bénéficiant d'une clause de compétences générale[957] qui dispose que le conseil municipal gère par ses délibérations les affaires de la commune. C'est aussi cette même loi qui affirme la gratuité de la fonction élective de maire. Ce principe de gratuité explique encore aujourd'hui pourquoi les maires des petites communes ont parfois le sentiment d'être des « amateurs » de la politique locale. Cela étant, à partir de cette loi, le maire est consacré comme un personnage central du maillage institutionnel français. Plus encore, il garde une place singulière dans l'imaginaire collectif, du fait de son double positionnement et de représentant de l'État et de la République à l'échelon communal, et de chef élu de l'administration communale et représentant des habitants de la commune. Cela a naturellement engendré au fil des époques une symbolique positionnelle très forte et très ancrée dans la mémoire collective.

Dès lors, on a attribué à ce personnage une multitude de rôles, dont le premier étant celui de chef de la collectivité. Aussi, la symbolique positionnelle du maire a-t-elle été très vite flanquée d'un monopole de la symbolique décisionnelle pour les titulaires de la fonction. Une symbolique décisionnelle sensiblement mise en avant dans les entretiens avec les intéressés. Dès lors, il nous aura fallu nous demander si cette symbolique décisionnelle n'allait pas faire écran à l'objectivation de l'activité des édiles et de leur juridiction. Allait-on pouvoir objectiver le degré de professionnalisation de cette fonction de maire, et répondre à cette

957. L'article 61 de la loi du 5 avril 1884 dispose que le conseil municipal gère par ses délibérations les affaires de la commune, ce qui dès les débuts implique un large éventail d'attributions aux maires.

question aux apparences simples : que font les maires exactement ? Très vite, nous avons fait le constat d'une activité de maire recouvrant un large champ de prérogatives. Rappelons que le maire est officier d'état-civil, et possède également des pouvoirs de police administrative, qu'il est aussi le supérieur hiérarchique des fonctionnaires communaux, et enfin qu'il est en charge en théorie du budget et des finances de la commune. Dès lors, lorsque nous avons croisé le champ d'intervention des communes, avec les témoignages et descriptions des édiles quant à la quotidienneté de leur activité de maire, nous avons très vite eu le sentiment d'être face à un travail fluide et plastique à la juridiction floue. À cette juridiction floue, il nous faut ajouter l'idée d'un statut de maire en perpétuel chantier qui tend vers une forme de statut professionnel de l'élu local, sans l'être totalement car inachevé. Certes, les maires comme les autres élus locaux bénéficient d'un certain nombre de protections diverses et variés censées avant toute chose faciliter l'exercice d'un mandat électif local, et faire du mandat électif une séquence à part entière de la vie professionnelle de son titulaire. Sans rentrer dans les détails dans cette conclusion, notons trois aspects essentiels de la loi du 27 décembre 2019 sur l'engagement et la proximité, qui réaffirme dans son article 88 un droit à la suspension du contrat de travail le temps du mandat doublé d'un droit à la réintégration à un échelon équivalent à celui quitté par le titulaire du mandat. Elle inscrit également dans son article 86, que l'exercice d'un mandat électif est ajouté à la liste des motifs, dont un employeur ne peut se prévaloir pour effectuer une discrimination « directe ou indirecte » en matière de recrutement, renouvellement de contrat, sanction, licenciement, formation, reclassement, promotion, mutation, etc. Enfin, ajoutons que les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation étendu leur permettant de valider en acquis professionnels leurs années de vie élective, d'un crédit d'heures étendu pour administrer leur collectivité, et enfin d'une revalorisation des indemnités de fonction.

Malgré cet ensemble de disposition, il reste hasardeux de parler d'un véritable statut professionnel tant pour les maires que pour les élus locaux, même si les mandats locaux semblent pris dans une spirale de professionnalisation. Il nous est apparu toutefois que les perspectives fonctionnalistes et interactionnistes de la sociologie des professions n'étaient pas pleinement féconde pour objectiver le degré de professionnalisation d'un mandat qui dans les petites communes reste pris entre amateurisme et professionnalisation inaboutie. La sociologie des groupes professionnels fait apparaître un groupe professionnel hybride, insaisissable, dont les membres ne partagent pas les mêmes profils de formation, les mêmes

profils professionnels, et il faut ajouter à cela le fait qu'il n'existe pas de formation pour être maire, ou pour le dire autrement pas de *vade mecum,* ni de *cursus honorum.* Chaque maire va donc à la rencontre de son rôle différemment selon ses expériences professionnelles passées et les spécificités de son territoire. L'identité professionnelle des petits maires est donc une identité bricolée, et marquée par une nécessaire adaptation à la singularité de chaque titulaire du mandat. Au final, nous aurons montré dans le premier chapitre que les maires aiment à cultiver une identité de « généraliste de tout », car il s'agit d'une identité qui leur permet de mieux contrôler, et de mieux cadrer une activité d'hyper-généraliste, et une forme d'autorité mixte qui n'a que très peu d'équivalent dans les autres postes à responsabilité. Les maires apprécient travailler cette image de « généraliste » qui mêle registre sensible et registre technique, et qui traduit bien la quotidienneté de ce mandat. Dans les petites communes, le maire est sollicité tout à la fois sur des questions morales, personnelles, techniques, sociales, logistiques, etc. Le métier de maire, à défaut d'être une profession au sens premier du terme, consisterait plutôt à faire la synthèse de registres très différents, et de se nourrir d'une forme de flou qu'implique nécessairement une activité. Et pour cause, le travail symbolique tient une place essentielle dans l'activité des petits maires, tout comme les échanges personnalisés, et les croyances qu'ils charrient et qu'ils entretiennent. Dossiers, promesses, raison ou émotion, dans les petites communes, l'activité mayorale semble devoir composer avec la gestion d'un « flou » et en un sens elle se rapproche ici d'une profession à pratique prudentielle[958], car elle implique une sorte d'incertitude inhérente aux échanges personnalisés dans un cadre parfois informel. Ces échanges sont porteurs d'attentes à la fois singulières et complexes, de liens symboliques puissants expliquant au moins dans une certaine mesure le « pouvoir réputationnel » du maire. Aussi, nous avons pu conclure que les « petits » maires, ont en commun cette identité de « généraliste », une identité finalement « incertaine » et « vulnérable », mais une forme identité professionnelle tout de même. Plus encore, une identité qui permet un certain nombre d'ajustements sur les plans symbolique et sensible. Nous pouvons dire en conclusion que ce dernier point est essentiel tant le personnage du maire semble être tantôt un « catalyseur », tantôt un « amortisseur » à la fois des demandes mais aussi des émotions au niveau communal. Voilà pourquoi, selon nous, il n'est finalement pas aberrant de parler d'un gestionnaire de proximité au sens large, et plus encore d'une gestion symbolique. En effet, le maire gère ou supervise certes du personnel communal, des

958. Selon Florent Champy, la profession à pratique prudentielle, est une profession dont la caractéristique est de ne pas permettre l'application systématique de savoirs et de méthodes consolidées. Il s'agit de profession qui implique la gestion de la singularité et de l'incertitude.

budgets, des projets communaux, ou encore les attentes puis les demandes de ses administrés, mais pour se faire, il gère aussi des signes et des symboles. Pour cela, il effectue un travail d'incarnation de cette figure « d'hyper-généraliste », figure un peu « attrape-tout » ayant l'avantage de la flexibilité, pouvant être sollicité indifféremment sur tout, du moins en apparence. Car, il semble bien que les « petits » maires doivent toujours faire preuve d'une capacité à incarner selon les sujets et les problèmes une forme d'intelligence situationnelle mêlant l'expression d'une technicité relative avec une forme de familiarité et de sensibilité. Cela nous amène naturellement aux conclusions de la seconde partie de ce travail liées à la gestion par les maires de certaines tensions et pressions liées aux croyances qui entourent leur pouvoir.

Le maire : L'efficacité persistante de l'illusion d'un pouvoir

Nous l'aurons constaté tout du long de notre travail, ce qui est véritablement frappant lorsqu'on écoute attentivement les témoignages des maires, et notamment ce qu'ils perçoivent des attentes et des croyances de leurs concitoyens les concernant, c'est l'existence d'une sorte de « malentendu » sur ce qu'ils sont en mesure de faire. Nous reprendrons ici l'idée «d'un « pouvoir réputationnel » encore très puissant. Ce pouvoir symbolique constitue à la fois un attribut au travers duquel certains maires restent perçus, une croyance quant à leur influence concrète, et très largement surestimée, et surtout une ressource sur laquelle ils peuvent encore dans une certaine mesure jouer. Malgré cela, il nous paraît essentiel de conclure que ni les maires, ni leurs concitoyens ne semble « dupes » des capacités d'action effectives de l'édile. Bien au contraire, nous pouvons conclure que les titulaires de ce mandat électif font le constat d'une certaine impuissance dans l'exercice quotidien de leur activité. Ils font également le constat d'une sorte de malentendu, source d'une forme de dissonance pour les titulaires de la fonction. Concernant cet aspect de notre objet, nous aurons très largement mobilisé à la fois sociologie des émotions, la sociologie de l'expérience, et comme souvent dans l'ensemble de ce travail une sociologie interactionniste. En effet, les maires semblent percevoir, ressentir un pouvoir « surestimé » qui subsiste dans la tête de certains de leurs concitoyens et dans la société plus largement. Et plus encore, ils font eux-mêmes l'expérience d'une fonction élective dont la mémoire de rôle génère une efficacité sociale redoutable, même si il est bien difficile pour le chercheur, il faut bien le dire, d'objectiver ce qui relèvent des croyances possiblement exagérées des concitoyens-électeurs du moins telles qu'elles sont perçues par les édiles, de ce

qui relèvent des définitions parfois enjolivées des titulaires de la fonction. Ce qui nous semble certains c'est que ces derniers croient en ce qu'ils sont et l'importance du rôle de maire. Nous avons dû emprunter à l'anthropologie des croyances et de la magie[959] certains concepts, car cette fonction élective de maire, du moins dans les petites communes, semble générer une sorte de « mana », au sens d'une force, d'une influence difficile à saisir et à expliquer, mais qui reste volontiers perceptible. Malgré la crise de la représentation politique et sociale à d'autres échelons de gouvernance, malgré des intercommunalités devenues presque « vampirisantes » pour le pouvoir symbolique du maire, nous concluons qu'il subsiste une double perception du personnage du maire et une illusion entourant son pouvoir. Les relations personnalisées qu'implique le cadre des petites communes, sont finalement propices à l'activation et à l'entretien d'une forme d'illusion quant au pouvoir d'un maire pourtant souvent impuissant dans les faits.

Pour autant, les maires peuvent toujours contrebalancer cette impuissance en jouant sur la dimension symbolique et sensible de leur activité. Être là, marquer une présence et une disponibilité, offrir un temps d'écoute constitue autant de signes activant une sorte d'aura spécifique à la figure du maire, au sens d'une forme de charisme du quotidien relevant parfois d'une forme de pensée magique. Et pour cause, il faut ajouter à ce propos conclusif l'idée déjà développée plus haut que le maire active un certain nombre de signes, attestant d'une appartenance à la communauté communale, attestant d'une reconnaissance comme membre d'une communauté émotionnelle. Nous complétons notre propos en précisant que le mémoire de rôles liée à cette fonction élective, implique l'activation de postures émotionnelles qui génèrent une forme d'imputation de pouvoir. Il existe bel et bien des similitudes entre les croyances dans le pouvoir et l'influence du maire, et certains aspects du phénomène magique tel que décrit par Jeanne Favret-Saada. En effet, l'efficacité du phénomène magique repose sur un usage performatif du verbe, qui joue un rôle souvent déterminant dans le pouvoir que l'on prête au « magicien ». Il faut également ajouter l'importance de la dimension expressive et sensible à l'influence que l'on prête au magicien. Concernant les petits maires, nous avons également constaté que l'acte magique, c'est en quelque sorte la disponibilité et l'écoute. Le maire a finalement toujours l'avantage de la présence, il est le facteur « présent », par ailleurs

959. Nous pensons ici aux travaux de Jeanne Favret-Saada sur le phénomène de sorcellerie en Mayenne. Pour cette ethnologue, l'acte magique passe par le verbe et donc par le registre performative. Le processus par lequel on attribue une influence à la personne du magicien passe par la verbalisation de ce qu'il est en train de faire, ainsi que par sa seule présence. Il y a un parallèle entre l'attribution d'une influence au « petit » maire, et l'attribution d'une influence au magicien.

si important dans les travaux sur le phénomène d'attribution causale. Il est celui à qui dans le doute, on peut toujours attribuer un pouvoir. Aussi, l'efficacité de cette fonction élective de maire semble se concentrer, du moins dans les petites communes, autour d'un triptyque présence, disponibilité, écoute qui a particulièrement son importance dans la gestion des demandes de proximité. C'est ici que, même si il y a une forme de lucidité sur l'impuissance réelle des maires, il subsiste toujours un doute.

Le maire ne peut évidemment pas tout, mais il lui reste l'avantage de pouvoir « être là », « disponible », et ainsi de proposer une sorte d'expérience émotionnelle à ses administrés. Il est en quelque sorte la « présence », sur laquelle l'on peut toujours projeter des attentes et des croyances. Dès lors, nous pensons que chaque rencontre, même la plus anodine, reste l'occasion pour les maires d'activer l'incarnation d'une disponibilité et d'une écoute visant précisément à produire de la reconnaissance, de la confiance, mais aussi une solidarité, de l'empathie, voire de la compassion, etc. Chaque relation personnalisée semble donc être une mise à l'épreuve des différentes formes d'autorité du maire, telles que nous les avons explicitées plus haut. Il nous faudra surtout retenir ici cette idée d'une figure d'autorité mixte qui par la présence et l'écoute semble réussir à faire passer l'impuissance pour la réalité d'un pouvoir. Le « petit » maire peut parfois avoir les allures d'un « illusionniste », si ce n'est d'un « magicien », au sens où il semble compenser l'impuissance par l'incarnation d'une forme de reconnaissance des attentes et des besoins de ses concitoyens. Cette reconnaissance est rendue possible par la déclinaison de plusieurs formes d'autorités liées au charisme spécifique du « petit » maire. Toutes les formes d'autorité issues de la typique de Kojève se retrouve donc ici, celle de chef, celle de maître, celle de juge, et celle de père. Nous avons d'ailleurs toujours retrouver cette image du *pater familias,* car le maire est à la fois décideur visionnaire, homme dans l'action par sa présence, sa disponibilité et le portage et l'incarnation des projets, confident et médiateur face à certaines demandes particulières, et enfin passeur du capital mémoriel et de l'identité de la commune. Finalement, à cet échelon de communes le mandat de maire implique une dimension performative et sensible qui n'est absolument pas étrangère à l'activation d'un pouvoir symbolique qui par certains aspects n'est pas tout à fait ordinaire. Il y aurait presque quelque chose d'extraordinaire lorsqu'on évoque le pouvoir du maire. Nous ne parlerons pas d'une relation « magnifique » avec les concitoyens-électeurs, car nous n'avons pas pu l'observer directement, et donc difficilement pu l'objectiver. Par contre, il nous paraît très probable que certaines postures du maire, la disponibilité et l'écoute, génèrent

certaines impressions et émotions, la prévenance, la bienveillance, et activent des croyances quant à la personne du maire. Ces postures semblent activer et entretenir l'illusion d'un pouvoir d'influence que l'on prête aux maires, et qu'ils se prêtent parfois aussi. En d'autres termes, il s'agit d'un pouvoir symbolique. Cela étant, pour les petits maires, il semble que ce pouvoir symbolique soit favorisé par cette relation de proximité assez spécifique au cadre des petites communes dans lesquelles les échanges sont plus facilement personnalisables, le cas échéant. L'ancrage de cette relation maire-concitoyens dans un cadre familier constitue un élément déterminant dans la mise en œuvre de ce pouvoir symbolique.

La proximité : La ressource la plus crédible du « petit » maire

Lorsqu'on se plonge dans les témoignages des maires, on est très vite saisi par les descriptions que font les édiles des échanges personnalisés qu'ils ont avec certains de leurs concitoyens. Les maires aiment mettre en valeur une présence et une capacité d'écoute teintées d'informalité. Le propos se veut toujours spécifique au cadre de chaque commune. En ce sens, il est particulièrement efficace pour faire ressortir la singularité du maire dans les petites communes. Certains auteurs, dont Pierre Rosanvalon, ont souvent souligné que pendant longtemps l'élu se situait entre un principe de distinction et un principe d'identification. Dès lors, on doit comprendre que la proximité a d'une certaine façon toujours existé. Ce qui a probablement changé, jusqu'à atteindre les petites communes, c'est que l'idéologie néolibérale a imprégné les principes de production du lien représentatif, et que cela a favorisé les petits édiles. En effet, la proximité telle qu'elle est pratiquée, voire prescrite à l'ère néolibérale, renvoie plutôt à l'immédiat, au bon sens, à l'adaptabilité, à la polyvalence, à l'informel, voire à la familiarité. Or, nous pouvons conclure que cette proximité-là convient particulièrement bien à ces personnages souvent généralistes et producteur de « liant » que sont les petits maires. Dans les petites communes, le maire est un personnage connexionniste[960] par essence même. La ressource première du maire est avant tout l'expérience qu'il fait du « lien » qu'il construit avec ses concitoyens, l'usage qu'il fait des valeurs qui le relient et l'attachent aux habitants. C'est en effet, la production d'un « lien » et l'entretien d'une relation de proximité qui permet au maire la traduction, puis l'incarnation de la psychologie, et de l'esprit de l'entité communale, etc. La proximité est ainsi à la fois une ressource et une compétence pour le petit maire. Nous l'avons constaté tout du long de ce travail, il n'y a pas un entretien, un

960. Boltanski L., Chiappello E., *Le nouvel esprit du capitalisme,* Paris, Gallimard, 2000.

témoignage dans lequel, il n'est pas question d'identité locale ou communale. Une identité qui renvoie à la sphère domestique qu'est la commune et aux relations singulières qui s'y nouent. Évidemment, pour chaque maire la thématique de la proximité est l'occasion de raconter une histoire d'enracinement, d'ancrage, et de mettre en avant la singularité de la vie au village, une vie qui mêle souvenirs, émotions, relations personnalisées, bien souvent sans filtre. Là, la proximité devient synonyme de travail sur la sincérité et l'authenticité. La proximité n'est-elle qu'un mythe, un discours de légitimation, une rhétorique facile ? Suite à ce travail de recherche, nous pensons que si l'on se place sur le terrain du pouvoir symbolique des maires, la proximité peut être vue comme une ressource symbolique tout à fait crédible pour les petits maires. En effet, il est tout à fait crédible pour ces derniers de se recentrer sur une identité de défenseur des valeurs communales, et de se positionner en garant d'un ordre communal des choses. En disant cela, nous ne cédons pas à la force symbolique du modèle de la communauté villageoise. Cependant, nous pensons que le « petit » maire a tout intérêt à rester cette figure familière, ce point de repère pour des concitoyens-usagers, qui peuvent très vite devenir des usagers-intimes. C'est-à-dire des concitoyens pouvant éventuellement faire l'objet, d'un contact, puis d'une écoute, etc. Il n'est d'ailleurs pas aberrant de penser que le maire puisse être parmi ses concitoyens, et fasse l'objet d'un usage plus ou moins informel et plus ou moins « intéressé » selon les situations. Ajoutons qu'il s'agit d'un usage dont il peut lui-même tirer profit en matière de traduction puis de formulation des attentes, des besoins de ses concitoyens, et donc de gestion symbolique et émotionnelle des demandes de proximité.

Dans les petites communes, la proximité peut être faite d'une mémoire des visages, et d'une mémoire des rôles. On identifie le maire au travers de sa présence, de sa participation parfois très ordinaire aux événements qui scandent et célèbrent la vie communale. On sait où l'on peut le trouver « si besoin », il est toujours potentiellement présent en mairie, il est souvent présent dans la plupart des événements communaux. La commune prend des allures d'environnement presque « domestique », dans lequel, les échanges paraissent souvent marqués par l'informalité. Chaque échange peut être potentiellement « personnalisé », permettre la mise en scène d'une disponibilité, voire d'une écoute si besoin. Très souvent, nous avons constaté que la relation de proximité permet aux édiles de produire et de donner une épaisseur à une sorte de communauté émotionnelle qui fonde l'ambiance sociale communale. Selon nous, c'est ici que la proximité devient une ressource très crédible pour les petits maires, car le « petit » maire est toujours crédible dans cette posture de chef du village catalyseur à la fois d'émotions

individuelles et collectives et orchestrateur de valeurs telles que la solidarité, la familiarité, l'empathie, le vivre-ensemble, l'espoir, etc. Les petits maires restent peut-être donc les plus à même de construire symboliquement puis d'incarner et défendre une forme d'harmonie collective. Et cette harmonie collective passe aussi par des relations personnalisées au cours desquelles le maire est simplement en posture de disponibilité, d'écoute, il semble s'imprégner des besoins et des attentes de ses concitoyens. L'identité immédiate du maire est ici celle d'un personnage à l'écoute, confident, médiateur, donnant l'impression d'une accessibilité. Nous pouvons d'ailleurs conclure que l'idée même de territorialité passe par un pacte symbolique entre le maire et les habitants de la commune. L'accessibilité, la disponibilité, la présence bienveillante constituerait en soi, une gage de confiance quant à la capacité à traduire, puis éventuellement à répondre aux besoins de la communauté communale. Pour nous, cette relation de proximité narrée par les maires constitue une réelle ressource de compétence, au sens où la relation qui semble se construire avec l'habitant est fondée sur des sentiments tel que la bienveillance, la solidarité, l'empathie, etc. Et, il nous faut probablement ajouter que c'est aussi ces relations en quelque sorte « pacifiées » qui permettent au maire de mettre en avant l'idée d'un ordre communal des choses, duquel découlerait naturellement un intérêt général local. Cet intérêt général local se situe dans le prolongement des intérêts particuliers issus des relations personnalisées qui rythment la vie communale, et donc le maire serait en quelque sorte le « régulateur ». En tous les cas, la proximité telle qu'elle semble être pratiquée dans les communes pose question, puisqu'elle semble toujours s'exprimer au travers du prisme de l'informalité, entretenant une sorte de flou sur la relation entre l'habitant et l'édile. C'est en réalité une relation toujours relativement indéfinie au départ, qui l'avantage d'une certaine plasticité. Car, cette relation de proximité peut-être formelle au départ, puis devenir plus familière par la suite. Lors des différents événements communaux, le maire peut très bien se fondre parmi les siens, parmi ses administrés, pour cultiver une sorte d'écoute informelle qui laisse une ouverture à l'expression d'émotions plus individuelles. Et là, le titulaire de cette fonction peut déborder son rôle de maire, et exprimer une forme de singularité. Comprenons ici que cette relation de proximité constitue une ressource professionnelle pour les maires, puisqu'elle permet l'expression d'un charisme très spécifique aux petits maires, qui implique un charisme personnel et l'idée d'un stylisation de la relation de proximité. Contrairement à ce que l'on peut penser initialement, la manière de pratiquer la proximité n'est peut-être pas aussi balisée, cadenassée qu'il n'y paraît. Chaque « petit » maire peut dans une certaine mesure se nourrir des relations personnalisées qu'il peut tisser avec ses concitoyens, et il peut ainsi

donner une lecture stylisée de la proximité. On peut donc conclure ici que la proximité est à la fois une ressource de compétence à part entière pour des maires semi-professionnalisés qui ont tout intérêt, en ce sens, à préserver une sorte « d'amateurisme », puisque c'est cet amateurisme qui leur permet d'effectuer un travail sur la « sincérité » et sur « l'authenticité », travail étroitement lié aux idées même de « proximité » et de « territorialité ». Et, nous ajouterons que ce travail permet véritablement à ces « petits » maire de se positionner en représentant d'un ordre communal des choses dans lequel ils peuvent exprimer une forme de charisme personnel. Cela nous a naturellement amené à soulever l'hypothèse d'une forme de clientélisme symbolique. Que se cache-t-il derrière ces relations faites de « bon sens », de « pragmatisme », de « bons sentiments » finalement ? Il faut le dire, un intérêt général limité au seul périmètre de la commune, implique nécessairement des relations personnalisées qui restent entourées d'un « flou » sur leur finalité exacte.

Derrière la proximité, une forme de clientélisme symbolique

Dans la plupart des récits et des témoignages des édiles, cette idée d'un maire qui ne cesse de répondre aux sollicitations de ses administrés est omniprésente. Le maire serait toujours confronté à un faisceau de demandes très éclectiques dont certaines ne relèvent même pas de ses prérogatives. Il n'y a pas un seul maire qui n'évoque pas, les demandes pressantes et parfois très personnelles qu'il faut gérer, réguler, accompagner, car cela relève purement et simplement d'une facette du métier d'élu local. Et plus encore, cela relève de la mission du chef de la communauté communale, que d'incarner et de défendre des intérêts particuliers, qu'ils soient individuels ou collectifs. Les édiles se devraient de prendre en charge les différentes issues de la communauté qu'ils dirigent. Dire que cela constitue une facette de l'activité des décideurs locaux, ne peut suffire. La question qui se pose très rapidement au chercheur, c'est celle d'une requalification du stigmate qu'est le clientélisme en relation de proximité telle que nous en avons parlé dans le troisième chapitre de ce travail. C'est un ensemble de postures d'attitude récurrentes chez tous les élus locaux qui nous questionne nécessairement. Être disponible et à l'écoute des demandes et des problématiques quelles qu'elles soient, engendre nécessairement un questionnement sur la production d'un sentiment de prise en charge par l'élu. Il n'y a pas un seul maire qui ne mette en avant l'importance de la disponibilité, de la réception pour qui veut être reçu, et bien sûr de l'écoute. À cela, il faut ajouter comme nous l'avons vu dans le second chapitre de ce travail, que le pouvoir du maire

semble être essentiellement symbolique, mais que ce pouvoir symbolique a une influence non négligeable sur les capacités que l'on prête aux « petits » maires. Nous avons vu que les travaux sur le clientélisme ont pour la plupart souligné qu'il s'agit d'un phénomène mutagène et polymorphe qui peut tout à fait sortir de l'officieux en prenant une façade plus respectable, autrement dit qui peut tout à fait être requalifié en proximité, et se fondre dans un langage de l'équité et de la justice sociale. Rappelons encore une fois ici, que pour Jean-Louis Briquet[961] le processus de clientélisation réside dans une stratégie visant à afficher une grande disponibilité et une volonté de répondre aux demandes. Cesare Mattina[962] quant à lui va plus loin, en affirmant que les élus vont à présent jusqu'à revendiquer l'étiquette clientéliste au nom d'une éthique de la proximité. Dès lors, nous avons conclu qu'une requalification du phénomène clientéliste semble être tout à fait possible, notamment au travers d'un travail de figuration et d'incarnation de certains rôles et figures du maire, qui feraient d'opérateur d'un clientélisme symbolique. En effet, ce qui se joue dans le cadre de ces échanges personnalisés, c'est bien la production d'une reconnaissance de la demande soumise. Cette reconnaissance est produite à la fois par une posture de disponibilité du maire, mais aussi et dans certains cas par une posture d'écoute active de la demande ou de la problématique soumise. La plupart des petits maires mettent en avant cet engagement moral qui consiste à recevoir tous ceux qui le souhaitent. Bien que cela soit bien à objectiver, nous avons pu observé dans le discours de nos interlocuteurs une récurrence des postures de disponibilité et d'écoute, et nous pensons qu'il existe bel et bien une forme de clientélisme visant avant tout à répondre à des besoins identitaires, celui d'être reconnu en tant que citoyen et membre de la communauté communale, et celui d'exister au travers d'une problématique. Aussi, nous pensons que derrière un travail assez « classique » de représentation et d'incarnation de la proximité se cache en fait la production d'un sentiment de prise en charge des demandes qui peut s'apparenter à une forme de clientélisme symbolique. Ici, nous concluons à l'instar de Tina Hilgers[963], que le clientélisme n'est plus seulement un échange de biens matériels contre des voix, mais bien davantage une chaîne de prestations, sous forme d'aide, d'assistance, et de reconnaissance. Et selon nous, la présence, l'écoute relève de cette chaîne de prestations, surtout lorsque les édiles, pour la plupart, nous affirment ne jamais pouvoir dire « non » à une demande d'entrevue, et plus encore ne jamais pouvoir répondre catégoriquement « non » à

961. Briquet J.-L., « Les pratiques politiques "officieuses", clientélisme et dualisme politique en Corse du sud et en Italie du sud », *Genèses*, 20 (20), 1995.
962. Mattina C., *Clientélismes urbains. Gouvernement et hégémonie politique à Marseille* , Paris, Presses universitaires de Sciences-po, 2016.
963. Hilgers T., « La relation complexe entre clientélisme et démocratie », *Politiques et sociétés*, (30) 2, 2011.

une demande, même si ils ne peuvent rien faire dans le cadre de leur seule fonction. Aussi, nous avons donc choisi de nous intéresser à la façon dont les édiles décrivent et définissent la relation de proximité à leurs concitoyens, pour essayer d'y déceler une forme de clientélisme symbolique qui est une dimension non marchande du phénomène puisque ce qu'il s'y joue relève de la production d'une « reconnaissance » du concitoyen-demandeur. Ici, ce qui aura été essentiel à notre réflexion, c'est que cette forme de clientélisme se développe sous couvert du travail finalement « classique » de maire. En somme, c'est en activant une certaine mémoire de rôles et de figures que les petits maires peuvent produire le sentiment d'une prise en charge. Ce maire à la fois chef à l'écoute, volontiers confident et médiateur, ce personnage au charisme mêlant autorité du chef et du confident entretiendrait une sorte de champ des possibles, ou pour le dire autrement un horizon d'attentes chez ses concitoyens. Finalement le ciblage par l'écoute de la demande d'un concitoyen ou d'un groupe de concitoyens, et éventuellement d'une problématique deviendrait presque plus importante que le résultat. Là encore, nous retrouvons l'importance de la ressource émotionnelle, puisque c'est par les émotions auxquelles renvoient les postures de disponibilité et d'écoute du maire, la bienveillance, l'empathie, voire la compassion.

Dans le clientélisme symbolique, ça n'est pas tant la parole ou les promesses qui ont une efficacité immédiate, mais plutôt les émotions produites par ce personnage au charisme singulier. Des émotions qui agissent comme le « signal » d'une prise en charge marquée par une sensibilité ciblée. Les « petits » maires sont peut-être les plus à même de produire cette forme de clientélisme symbolique, tant ils peuvent jouer d'un charisme « d'entre deux » qui fait d'eux une figure d'autorité familière inspirant souvent des émotions individuelles et non-politiques, mais aussi un pouvoir de décisions. D'ailleurs, nous retrouvons dans le phénomène de clientélisme symbolique, ce double niveau de perception qui peut se traduire par : « *Si le maire m'a reçu et écouté, peut-être se passera-il quelque chose* ». En s'affichant disponible, accessible, et à l'écoute, le maire se positionne en recours « éventuel », en jouant sur des ressorts sensibles. Outre les émotions évoquées ci-dessus, on peut aussi citer l'espoir d'une avancée, d'une solution. Finalement, nous pensons qu'une forme de clientélisme s'exprime parfaitement au travers d'un travail de figuration faisant la part belle aux émotions individuelles et collectives, dans lequel les poses et les postures jouent un rôle déterminant.

Un personnage doté d'un charisme du quotidien au pouvoir symbolique réaffirmé

Nous concluons ce travail de recherche sur les « petits » maires avec la conviction d'avoir fait face à un personnage si ce n'est unique, à tout le moins singulier dans champ électif local. Dans les petites communes, le maire reste ce personnage « généraliste » dont l'activité n'est ni une profession, ni réellement un métier, mais dont la fonction renvoie à une forme d'autorité mixte très spécifique qui engendre un certain nombre d'effets de croyance quant au pouvoir des édiles. D'un côté, le maire est depuis près d'un siècle et demi, ce personnage historiquement centrale dans le paysage local, à la fois représentant local de l'État et de la République, et de l'autre côté chef élu d'une collectivité locale, la commune Dans tous les cas, il est représentant d'un territoire précisément circonscrit, et a toutes caractéristiques d'un « chef ». Ce qu'il y a finalement de très singulier chez ce personnage, c'est qu'il est finalement auréolé d'une forme de charisme du quotidien tout à fait spécifique, dont bénéficie les titulaires de cette fonction élective. En effet, le fonction élective de maire doit son efficacité sociale à une forme de charisme faisant la synthèse entre un charisme de fonction issu de l'histoire de l'institution municipale et de l'imaginaire qu'elle charrie, et une forme de charisme originalement plus authentique et surtout plus « personnel ». Nous l'aurons constaté et analysé tout du long des chapitres qui précèdent, dans les petites communes les titulaires de cette fonction élective peuvent selon les situations débordés leur rôle, et donner une représentation plus personnelle de cette figure élective. L'effacement derrière la fonction n'est donc pas toujours la règle. Et, de ce point de vue, les titulaires de cette fonction gagnent même à garder une part d'amateurisme qui est constitutif de leur identité de petit maire, mais surtout qui porte en elle cette possibilité pour les titulaires du mandat d'avoir une approche plus « stylisée » finalement plus « personnalisée » du mandat. En cela, ce mandat a quelque chose de singulier. L'amateurisme des petits édiles n'est peut-être pas une lacune finalement, car il permet aux titulaires de la fonction de convertir la « proximité » en ressource et en compétence à part entière, en incarnant ce personnage à l'identité de « gestionnaire de proximité » ou « généraliste de proximité ». C'est aussi parce qu'il n'est pas pleinement professionnalisé que le petit maire peut « bricoler », et « jongler » avec diverses formes d'autorité, dont il fait la synthèse, selon une combinatoire à chaque fois différente, selon le profil de celui qui incarne la fonction et selon les spécificités du territoire communale. Dans les petites communes, les maires ne sont pas enfermés dans une forme d'autorité ou dans un rôle, car leur monopole de la symbolique décisionnelle leur permet une véritable

« flexibilité » sur le plan de la représentation symbolique. Chef et décideur, manager et porteur de projets, médiateur, confident à l'écoute, garant d'une mémoire et des traditions, ce mandat semble renvoyer certes à une figure d'autorité gage de stabilité et d'équilibre, mais aussi renvoyé à une multitude de figures du « quotidien » qui pour certaines annulent le rapport de domination lié à la notion même d'autorité. Aussi, les titulaires de cette fonction constituent toujours une figure familière de la commune. Nous pensons que l'aspect « régénératif» du pouvoir symbolique des petits maires réside aussi dans la latitude d'incarnation et de stylisation qu'offre cette fonction élective dans les petites communes. Ce mandat offre véritablement une marge d'appropriation sur le plan sensible, chaque titulaire de la fonction peut en quelque sorte travailler sur une sensibilité ciblée, sur certaines émotions. D'ailleurs, nous l'avons vu la compétence principale des petits maires, semble être de savoir « incarner » la proximité, de produire une sensibilité émotive et symbolique qui donne un sens à la relation de confiance et de reconnaissance qui les relie à leurs concitoyens. L'efficacité du pouvoir des petits maires se joue donc aussi, dans la possibilité qu'ont les titulaires de ce mandat de déborder leur rôle, pour produire et exprimer une relation sensible aux concitoyens, et une singularité communale. La force du pouvoir symbolique du petit maire se trouve très certainement dans la production symbolique de son utilité, de sa compréhension, de sa bienveillance et de sa reconnaissance. D'ailleurs, la plupart des maires que nous avons rencontrés ont toujours insisté sur l'importance d'avoir une « vision » de leur commune, comprenons aussi une bonne appréhension des attentes et des besoins, voire des désirs de leurs concitoyens, et ainsi de mettre en scène une relation quelque peu magnifiée avec ces derniers. Au total, les petits maires n'ont-ils pas pour principale activité que de mettre en signes et de rendre sensible les différentes formes d'autorité permettant de construire et de faire exister un « devenir communautaire » ? Dès lors, le travail des petits maires n'est-il pas pour une large part symbolique et émotionnelle, au sens où il s'agit avant tout d'incarner une forme d'autorité locale et de représenter une communauté ? Ces dernières années, il a souvent été question de la technicisation des mandats locaux, et notamment de celui de maire, pourtant la réalité semble plus nuancée dans les plus petites communes. Ici la force du maire ne résiderait-elle pas plutôt dans les potentialités insoupçonnées d'un amateurisme subsistant qui permet de combiner autorité et proximité en donnant l'impression d'une authenticité ?

Bibliographie :

Rapports institutionnels

Bockel J.-M., Darnaud M., Perol-Dumont M.-F., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : enjeux et perspectives, Tome 1, juillet 2018.
Gatel F., Kerrouche E., Rapport d'information du Sénat « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation », Tome 6, juillet 2018.

Études et sondages

Ifop, Les regards des français sur leur maire à mi-mandat, cité dans *Le courrier des maires et des élus locaux*, 2017.
Ifop, Rapport d'étude pour le Groupe les Républicains au Sénat « L'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales, étude réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 609 maires en janvier 2019.
Foucault M., Enquête sur les attentes municipales des Français auprès 15308 personnes inscrites sur les listes électorales, CEVIPOF-AMF-IPSOS, juin 2019.

Thèses

Breviglieri M., *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1999.
Hélias Y., *La symbolique du pouvoir d'État dans les allocutions télévisées des présidents de la République française*, Thèse, Université Rennes 1, 2012.
Le Lidec P., *Les maires dans la République ; L'AMF, élément constitutif des régimes politiques français*, thèse de science politique, Université Paris 1, 2001.
Lefebvre R., *Le socialisme saisi par l'institution municipale : des années 1880 aux années 1980 : jeux d'échelles,* thèse de science politique, Université Lille 2, 2001.
Rioufreyt T., *La multipositionnalité comme ressource. Pluralité et variabilité des configurations*, thèse de science politique, Université Lumière Lyon 2, 2012. .

Ouvrages de sociologie générale, psychologie et psychosociologie, anthropologie

Abélès M., *Le spectacle du pouvoir*, Paris, L'Herne, coll. « Carnets », 2007.
Ballandier G., *Le pouvoir sur scène*, Paris, Fayard, 2006.
Ballet M., *Émotions et élections*, Paris, INA ed, 2014.
Barthes R., *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.
Beck U., Beck-Gernsheim E., *individualization*, Londres, SAGE, 2002.
Becker H.-S., *Outsiders, études de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 2012.
Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1966.
Berque A., *Poétique de la terre. Histoire naturelle et histoire humaine. Essai de mésologie*, Paris, Belin, 2014.
Bertaux D., Le récits de vie, Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 2010.
Boltanski L., *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié, coll. « Hors Collection », 1990.

Boltanski L., Thévenot C., *De la justification. Les économies de la grandeur,* Paris, Gallimard, 1991.
Boltanski L., Chiappello E., *Le nouvel esprit du capitalisme,* Paris, Gallimard, 2000.
Boudon R., Bourricaud F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1994.
Boudon R., *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003.
Bourdieu P., Passeron J.-C., *La Reproduction*, Paris, Minuit, 1970.
Bourdieu P., *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
Bourdieu P., *Les Règles de l'art,* Paris, Seuil, 1992.
Bourdieu P., *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
Bourdieu P., *langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001.
Bourdin A., *La question locale*, Paris, PUF, 2000
Braud P., *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1991.
Braud P., *Le suffrage universel contre la démocratie,* Paris, PUF, 1980.
Braud P., *Petit traité des émotions, sentiments et passions politiques*, Paris, Armand Colin, 2007.
Braud P., *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004.
Chevallier J., *Science administrative*, Paris, PUF, 3ème édition, 2002.
Collins R., *Interaction ritual chains*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2004.
Cooley C. H., *Human Nature and The Social Order, Scribner's Sons*, New-York, 1902.
Dobry M., *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986.
Dubet F., *La galère. : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.
Dubet F., *Sociologie de l'expérience,* Paris, Seuil, 1994
Dubet F., *Le déclin de l'institution,* Paris, Seuil, 2002
Dupuy F., Thoenig J.-C., *Sociologie de l'administration française*, Paris, Armand Colin, 1983.
Durkheim É., *De la Division du travail social*, Paris, PUF, 1893.
Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Agora, coll. « Pocket », 1993.
Ellul J., *L'illusion politique*, Paris, Robert Laffont, 1965.
Favret-Saada J., *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977.
Favret-Saada J., *Désorceler*, Paris, Éditions de l'olivier, coll. « Penser/Rêver », 2009.
Festinger L., *A Theory of Cognitive Dissonnance*, Stanford, Stanford University Press, 1957.
Foessel M., *La privation de l'intime*, Paris, Seuil, 2008
Frazer J.-G., *Le Rameau d'or*, vol. 4, Paris, Robert Laffont, 1981-1984.
Frêche G., *La France ligotée,* Paris, Belfaud, 1990.
Garfinkel H., *Studies in Ethnomethodologie*, New York, Prentice Hall, 1967.
Gaxie D., *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien. 1996.
Genette G., « *Vraisemblance et motivation* », Paris, Seuil, Figures 2, 1969
Giddens A., *La construction de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, coll. « Quadridge », 2012.
Goffman E., *Encounters : Two studies in the sociology of interaction*, Indianapolis, The Bobbs-Merril Company, 1961.
Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne, vol.2. Les relations en public*, Paris, Minuit, 1973.
Goffman E., *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974.
Goffman E., *Stigmates, Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de minuit, 1975.
Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1991.
Goffman, E., *Comment se conduire dans les lieux publics*. *Notes sur l'organisation sociale des rassemblements,* Paris, Economica, coll. « Études sociologiques », 2013.
Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.
Halbwachs M., *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.

Heider F., *The psychology of interpersonal relations,* New York, Wiley, 1958.
Heinich N., *Être écrivain*, Paris, La découverte, 2000.
Heinich N., *Ce que n'est pas l'identité*, Paris, Gallimard, 2018.
Hochschild A.-R, *Le prix des sentiment ; au cœur du travail émotionnel*, Paris, La Découverte, 2017.
Honneth A., *La lutte pour le reconnaissance*, Paris, Gallimard, coll. « Folio-essais », 2013.
Hourcade R., *Les ports négriers face à leur histoire ; politique de la mémoire à Nantes, Bordeaux et Liverpool*, Paris, Dalloz, 2014.
Hubert H., Mauss M., *Esquisse d'une théorie générale de la magie*, Paris, PUF, coll. « Quadridge », 2019.
Hughes E., *Le Regard sociologique*, Paris, EHESS, 1996.
Illouz E., *Les sentiments du capitalisme*, Paris, le Seuil, 2006.
Isaac J., *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, 1989.
Isaac J., *Erving Goffman et la microsiologie*, Paris, PUF, 2009.
Joas H., *La créativité de l'agir,* Paris, Cerf, 1999.
Kaufmann J.-C, *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 2016.
Kaufmann J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2010.
Kojève A*., La Notion de l'autorité*, Paris, Gallimard, 2014.
Koutroubas T. & Lits M., *Communication politique et Lobbying*, Paris, De Boeck, 2011.
Lacan J., *Écrits*, Paris, Seuil, 1966.
Lahire B., *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998
Laing R.-D, *Le soi et les autres*, Paris, Gallimard, 1971.
Le Bart C., *L'individualisation*, Paris, Presses de Science Po, 2008.
Le Bart C., *L'égo-politique : essai sur l'individualisation du champ politique*, Paris, Armand Colin, 2013.
Le Bart, *Les émotions du pouvoir. Larmes, rires, colères des politiques*, Paris, Armand Colin, 2018.
Levi-Strauss C., *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962
Levi-Strauss C., *Anthropologie structurale,* Paris, Agora, coll. « Pocket », 1985.
Levy-Bruhl L., *Le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive*, Paris, Alcan, 1931.
Lévy-Bruhl, L., *Carnets,* Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1996.
Linton R., *De l'homme*, Paris, Minuit, 1968.
Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1996.
Marin L., *De la représentation,* Paris, Gallimard, 1993.
Martin V., « Les émotions dans le Marketing politique », cité dans *Le Marketing Politique*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Les Essentiels d'Hermès », 2012.
Martuccelli D., *Sociologie de la modernité*, Paris, Gallimard, coll.« Folio-Essais », 1999.
Martucelli D., *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, 2002.
Mauss M., *Essai sur le don,* Paris*,* PUF, 2012.
Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2013.
Mead G. H., *L'esprit, le Soi et la Société*, Paris, PUF, 1963.
Merton R.-K., *The student physcian, Introductory studies in the sociology of medical education*, Cambridge, Harvard University Press, 1957.
Muchielli A., *L'identité*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1986.
Nizet J., Rigaux N., *La sociologie d'Erving Goffman,* Paris*,* La Découverte, coll. « Repères », 2009.
Offerlé M., *La profession politique, XIXe-XXe siècles,* Paris, Belin, 1999.

Revault D'Allones M., *L'homme compassionnel*, Paris, Seuil, 2008.
Rosanvallon P., *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.
Sennett R., *Les tyrannies de l'intimité,* Paris, Seuil, 1979.
Sfez L., *Critique de la décision*, Paris, Presses de la FNSP, 1981.
Simmel G., *Sociologie. Études sur les formes de socialisation*, Paris, PUF, 2010.
Tarragoni F., *Sociologies de l'individu,* Paris, La Découverte, 2018.
Tylor E.-B., *La Civilisation primitive*, *vol.2*, Paris, Reinwald, 1876-1878.
Weber M., *Le Savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.
Weber M., *Économie et société, vol.1*, Paris, Agora, coll. « Pocket », 1995.
Zayan R, *Coupez le son ! Le charisme en politique*, Paris, Studio Canal, 90 mn, 2007.

Articles de sociologie générale et sociologie politique, psychosociologie, ethnologie

Beck U., « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, 39, 1998.
Bequart-Leclercq J., « Réseau relationnel, pouvoir relationnel », *Revue française de science politique*, 1, 1979.
Bourdieu P., « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 1980.
Bourdieu P., « Le mystère du ministère. Des volontés particulières à la "volonté générale" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001.
Braud P., « L'expression émotionnelle dans le discours politique », *in* Faure A., Négrier E., dir., *La politique à l'épreuve des émotions*, Rennes, PUR, coll. « Res Publica », 2017.
Breviglieri M., « Habiter l'espace de travail. Perspectives sur le routine », *Revue Européenne d'Histoire sociale*, 9, 2004.
Cardon D., Heurtin J.-P., Lemieux C., « Parler en public », *Politix*, 31, 1995.
Cazneuve J., « Les structures mentales archaïques et les blocages du développement », *Tiers -Monde*, 29 (8), 1967.
Chartier R., « Pouvoirs et limites de la représentation. Sur l'œuvre de Louis Marin », *Annales, Histoire et sciences sociales,* 49 (2), 1994.
Colliot-Thélène C., « La théorie de la domination chez Max Weber : éléments d'analyse », *in* Droit E., Karila Cohen P.,dir., *Qu'est-ce que l'autorité ? France-Allemagne, XIXe-XXe siècles*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll.« Bibliothèque Allemande », 2016.
Collovald A., « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 73, 1988.
Courtel Y., « La lutte pour la reconnaissance dans la philosophie sociale d'Axel Honneth », *Revue des Sciences Religieuses*, 82 (1), 2008.
Dammame D., « Grande illusions et récits de vie », *Politix*, 27 (7), 1994.
Decherf J.-B, « Sociologie de l'extraordinaire. Une histoire du concept de charisme. », *Revue d'histoire des sciences Humaines,* 23 (2), 2010.
Dobry M., « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques "complications" de la sociologie de Max Weber », *in* Favre P., Hayward J., Schemeil Y., dir., *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, FNSP, 2003.
Favret-Saada J., « Weber, les émotions et la religion », *Terrain*, 22, 1994.
Bastien F., « Le président, pontife constitutionnel; charisme d'institution et construction juridique du politique », *in* Lacroix B., Lagroye J., dir., *Le président de la République, usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

Frevert U., « La politique des sentiments au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle,* 46, 2013.
FUSULIER B., « Concept d'ethos. De ses usages classiques à un usage renouvelé», *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42 (1), 2011.
Genestier P., « Némésis et Nicodème : Quand les instances de proximité deviennent les figures du salut *», Annales de la recherche urbaine,* 2001.
Goffman E., « La distance au rôle en salle d'opération », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 143 (1), 2002.
Gosselin A., « Les attributions causales das la rhétorique politique », *Hermès*, 153 (16), 1995.
Heinich N., « les émotions patrimoniales : de l'affect à l'axiologie », *Social anthropology*, 20, 2012.
Heurtin J.-P., « L'autorité du présent, essai de reconstruction du charisme de fonction », *L'année sociologique*, 64 (1), 2014
Heurtin J.-P., « Max Weber lecteur de Rudolph Sohm, et l'inachèvement du concept de charisme de fonction », *in* Bernadou V., Blanc F., Laignoux R., Roa Bastos., dir., *Que faire du charisme ? Retour sur une notion de Max Weber*, Rennes, PUR, 2014.
Hochschild A.-R, « Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure », *American Journal of Sociology*, 85 (3), 1979.
Kalberg S., « La sociologie des émotions de Max Weber », *Revue du Mauss*, 40 (2), 2012.
Kelley H.-H., « The process of causal attribution », *American Psychology*, 28, 1973.
Laignoux R., « Pour une réévaluation du charisme et de ses usages en sciences sociales », *in* Bernardou V., Blanc F., Laignoux R., Roa Bastos F., dir., *Que faire du charisme ? Retour sur un notion de Max Weber*, Rennes, PUR, 2014.
Lenski G-E., « Status Crystallization : A Non-Vertical Dimension of Social Status », *American Sociological Review*, 19 (4), 1954.
LIN N., « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie,* 36 (4), 1995.
Lipianski E.-M., « L'identité dans la communication », *Communication et langages,* 97,1993.
Mangard C., « Attribution causales et émotions », *in* Channouf A.,et Rouan G., dir*., Émotions et cognitions*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Neuroscience & Cognitions », 2002.
Mariot N., « Le président en voyage : rapprochement physique et distanciation protocolaire », *in* Deloye Y., Haroche C., Ihl O., dir., *Le protocole ou la mise en forme de l'ordre politique,* Paris, L'Harmattan, 1997.
Markus H., Nurius P., « Possible selves », *American Psychologist*, 21 (9), 1986.
Marrel G., Payre G., « Les temporalités du politique », *Pôle sud,* 25 (11), 2006.
Merton R.-K., « The role-set : Problems in sociological theory », *The British Journal of Sociology*, 8, 1957.
Miller D.-T., Ross, M., « Self-serving biases in the attribution of causality: fact or fiction? », *Psychological Bulletin*, 82, 1975
Roulet E., « Vers une approche modulaire de l'analyse du discours ». *Cahiers de linguistique française*,12, 1991.
Sawicki F., « Laurent Fabius : du " Giscard de gauche " au " socialiste moderne ". Analyse de la formation d'une identité politique », *Pôle sud*, 1, 1994.
Stets J, Burke P., « identity theory and social identity theory », *Social Phsychology Qaterly*, 63, 2000
Stryker S., *The Interplay of affect and Identity : exploring the relationships of social interaction, self, and emotions, Chicago*, American Sociological Association, 1987.
Stryker S., Burke P., « The past, Present, and Future of an identity Theory », *Social Psychology Qarterly*, 63, 2000

Stryker S., Serpe R., « Identity Salience and Psychological Centrality : Equivalent, Overlapping, or Complementary Concepts ? », *Social Psychology Quaterly*, 57, 1994.
Thévenot L., « L'action qui convient », *in* Pharo P., Quéré L., dir., *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Paris, Éditions de l'EHSS, « raisons pratiques », 1990.
Thévenot L., « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses,* 17, 1994.
Thévenot L., « Pragmatiques de la connaissance », *in* Borzeix A., Bouvier A., Pharo P., dir., *Sociologie et cognition*, Paris, CNRS éditions, 1998
Traini C., « Des dispositifs visant à la coordination des actions collectives », *in* Traini C., dir., *Émotions et expertises : Les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, PUR, 2015.
Vincent-Buffault A., « Visibilité des sentiments et des émotions : les variations de l'impudeur », *in* Aubert N., Haroche C., dir., *Les tyrannies de la visibilité ; être visible pour exister ?*, Erès, 2011.
Zenoni A., « L'autorité selon Kojève », *La cause Freudienne*, 58 (3), 2004.

Ouvrages de sociologie du « local » : Gouvernance, acteurs et système

Abélès M., *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1988.
Agulhon M., *Les maires du Consulat à nos jours*, Paris, Presse de la Sorbonne, 1986.
Bellet M, Kirat T., Largeron C., *Approches multiformes de la proximité*, Paris, Hermès, 1998.
Bidégaray C., Cadiou S., Pina C., dir., *L'élu local aujourd'hui,* Grenoble, PUG, 2009.
Borraz O., *Gouverner une ville moyenne, Besançon 1959-1989*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.
Chandernagor A., *Les maires en France*, Paris, Fayard, 1993.
Douillet. A.-C., Lefebvre. R., *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017.
Faure A., *Des élus sur le divan,* Grenoble, PUG, 2016.
Fontaine J., Le Bart C., *Le Métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994.
Gaudin J.-P, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
George J., *Histoires des maires, 1789-1939*, Paris, Plon, 1989.
Giran J.-P, *Proximité et politique,* Paris, Economica, 2001
Grémion P., *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976.
Le Bart C., *La Rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, Pedone, 1992.
Le Bart, C., *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Lille, Presses universitaire du Septentrion, 2003.
Le Bart C., Lefebvre R., dir., *La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques*, Rennes, PUR, coll. « Res Publica »*2005.*
Le Saout, R., Madoré, F., *Les effets de l'intercommunalité,* Rennes, PUR, 2004.
Mabileau B., Sorbets C., dir., *Les citoyens et la politique locale*, Paris, Pédone, 1989.
Mariot N., *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002,* Paris, Belin, 2006.
Poirmeur Y., Mazet P., dir., *Le métier politique en représentation*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Articles de recherche sur la sociologie du « local » : Gouvernance, systèmes, et acteurs

Anquetin V., « Un "bon" maire. La fabrication de la façade mayorale dans une grande ville », *Sociétés contemporaines*, 88 (4), 2012.

Balme R., « Des Maires sous quelle influence ? », *Politix*, 7-8 (2), 1989.

Baudin G., Dupuy S., « Le village ambigu. Des voisins de la ville », *Annales de la recherche urbaine*, 90, 2001.

Becquart-Leclerq J., *Paradoxes du pouvoir local*, Paris, Presses de la FNSP, 1976.

Borraz, O., « Politique, société et administration : les adjoints au maire de Besançon. », *Sociologie du travail*, 37 (2), 1995.

Borraz O., « Le gouvernement municipal en France. Un modèle d'intégration en recomposition », *Pôle Sud*, 13, 2000.

Bourdenet X., « Représentation du politique, politique de la représentation : les préfets de Lucien Leuwen », *Romantisme*, 110, 2000.

Briquet J-L, « Notables et processus de notabilisation en France aux XIXe et XXe siècles », hal-00918922,2012.

Briquet J.-L., « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, 28 (7), 1994.

Burlen, K., Thoenig, J.-C., « Les secrétaires généraux des villes », *Politiques et management public*, 16 (1), 1998.

Cadiou S., Olive M., « Non à la métropole ! Mobilisations d'élus locaux contre la réforme des collectivités territoriales (2009-2011) », *in* Traini C, dir., *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, PUR, 2015.

Cadiou, S., « Réussir en politique. Les voies de la reconnaissance pour les collaborateurs d'élus locaux », *in* Courty G., dir., *Le travail de collaboration avec les élus*. Paris, Michel Houdiard, 2005.

Dammame D., « Deux carrières : Jean Bène et Paul Coste-floret », *Pôle Sud*, 2, 1995.

De la soudière M., « La campagne côté château, les maîtres de granit. Les notables de Lozère du 18ème siècle à nos jours », *Études rurales*, 115-116, 1989.

Dorandeu R., « *Les métiers, avant le métier. Savoirs éclatés et " modèle notabilaire "* », *Politix*, 28, 1994.

Faure A., "Des maires ruraux saisis par l'esprit d'entreprise". Économie *et Humanisme*, 300, 1988.

Faure A., « Les Maires ruraux. De la gestion des symboles à la symbolique gestionnaire », *Politix*, 15 (4), 1991.

Faure A., « Les apprentissages du métier d'élu local : la tribu, le système et les arènes », *Pôle sud*, 7 (1), 1997

Faure A., « Changer sans perdre : le dilemme cornélien des élus locaux », *Revue Française d'administration Publique*, 141, 2012.

Frédéric Sawicki, « L'homme politique en campagne. L'exemple de l'élection municipale de Dunkerque en mars 1989 », *Politix*, 28 (7), 1994.

Frédéric Sawicki., « Leadership politique : un concept à remettre sur le métier ? », *in* Smith A., Sorbets C., dir., *Le leadership politique et les territoires. Les cadres d'analyse en débat*, Paris, PUR, « Res publica », 2003.

Garraud P., « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », *Politix*, 5 (2),1989.

Garraud P., « Discours des maires et construction locale du politique », *Mots*, 25, 1990.

Garraud P., « Le métier d'élu local : Les contraintes d'un rôle », *in* Fontaine J., Le Bart C., dir.,

Le métier d'élu local, Paris, L'Harmattan, 1994.
Grémion P., *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.
Haegel F., « Le maire de Paris en représentation(s) »*, Politix*, 21 (6), 1993.
Jobert A., «L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général», *Politix*, 42 (11), 1998.
Kerrouche E., « Les maires français, des managers professionnels ? », *Annuaire des collectivités* locales, 26 (6), 2006.
Lagroye J., « Être du métier », *Politix*, 28 (7), 1994.
Le Bart C., « Sur deux récits d'entrée en politique », *Pôle Sud*, 7, 1997.
Le Bart C., « Le savoir-faire politique comme bricolage », *in* Poirmeur Y., Mazet P., dir., *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999.
Le Bart C., « L'art d'être là », *in* Le Bart C., Lefebvre R., dir*., La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques,* Rennes*,* PUR*, coll. « Res Publica » 2005.*
Le Gales P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. », *Revue française de science politique*, 1, 1995.
Lefebvre R., « Être maire à Roubaix, la prise de rôle d'un héritier », *Politix*, 38, 1997.
Lefebvre R., « " Le conseil des buveurs de bière " de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles institutionnels », *Politix,* 53, 2001.
Lefebvre R., « L'action publique de proximité relève-t-elle du client-centrisme »*, Revue politiques et Management public*, 24 (4), 2006.
Lefebvre R., « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », *Politix*, 65, 2004.
Lefebvre R., « Quand légitimité rime avec proximité », *Mouvements*, 32, 2004.
Lefebvre R., « S'ouvrir les portes de la ville. Une approche ethnographique des porte-à-porte de Martin Aubry à Lille », *in* Lagroye J., Lehingue P., Sawicki F.,dir., *La mobilisation électorale municipale,* Paris, PUF, 2004
Lefebvre R., « La proximité à distance. Typologie des interactions élus-citoyens », *in* Le Bart C., Lefebvre R., dir*., La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques,* Rennes*, PUR, coll. « Res publica », 2005.*
Lefebvre R., « L'Élu local, homme pluriel », *Pouvoirs locaux*, 88, 2011.
Legrave J.-B, « Du militant à l'expert en communication. Le cas de la mairie de Rennes », *Politix*, 7-8 (2), 1989.
Legrave J.-B, « L'horizon local de la communication. Retour sur la diffusion d'une expertise », *Politix*, 28 (7), 1994.
Lorrain D., *Les mairies urbaines et leurs personnels*, Paris, La documentation française, 1989.
Mariot N., « Réciter des visites pour agréger des soutiens. Esquisse d'une grammaire de la proximité », *in* Le Bart C., Lefebvre R., dir., *La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques,* Rennes*, PUR, coll. « Res publica », 2005.*
Nay O., « Les enjeux symboliques du développement local : L'exemple de la politique de communication de Montpellier », *Politiques et Management public*, 12 (4), 1994.
Nay O., « L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux », *Politix*, 38 (10), 1997.
Nay O., « La politique des bons offices, L'élu, l'action publique et le territoire », *in* Lagroye J., dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003.
Nevers J.-Y, « L'activité relationnelle des conseillers généraux », *Politix,* 8 (7), 1989.
Olive M.., « Maire en amour pour la sauvegarde des communes », *in* Faure A., Négrier E., dir., *La politique à l'épreuve des émotions*, Rennes, PUR, Coll. Res Publica, 2017, p. 173.
Ollivier Yaniv C., *Proximité,* Quaderni, 63, 2007.

Petaux J.-L., « L'école des maires. Les associations d'élus locaux », *Politix*, 28, 1994.
Phélippeau P., « La fin des notables revisitée », *in* Offerlé M., dir., *La Profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999.
Pinson G., « La gouvernance des villes françaises. Du schéma centre-périphérie aux régimes urbains », *Pôle Sud*, (32) 1, 2010.
Rangeon F., « Peut-on parler d'un intérêt général local », *in* Le Bart C., Lefebvre R., dir*., La proximité en politique: Usages, rhétoriques et pratiques, Rennes, PUR, coll. « Res Publica », 2005.*
Roubieu O., « Le modèle de "manager ". L'imposition d'une figure légitime parmi les hauts fonctionnaires des collectivités locales »*, Politix*, *28, 1994.*
Roubieu O., « Des managers très politiques : les secrétaires généraux des villes », *in* Dubois V. et Dulong D., dir, *La question technocratique,* Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg*,* 1999.
Sadran P., « Les maires dans le cursus politique: note sur une singularité française », *Pouvoirs*, 95, 2000.
Segas S., « Entre ombre et lumière : les deux facettes du pouvoir politique local », *Métropoles*, 21, 2017.
Sorbets C., « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipale ? », *Pouvoirs*, 24, 1983.
Souchon M.-F., « Le maire élu local sans une société en changement », *Cahiers de l'IEP de Grenoble*, 2, 1978.
Souchon-Zahn M.-F., « Les maires en milieu rural », *Économie rurale*, 237, 1997.
Souchon-Zahn M.-F, « Les nouveaux maires des petites communes, quelques éléments d'évolution », *Revue française de science politique*, 41 (2), 1991.
Suaud C., « le mythe de la base »*, Actes de la recherche en sciences* sociales, 52, 1984.
Vignon S., « Les maires des petites communes face à l'intercommunalité. Du dévouement villageois au professionnalisme communautaire », *Pouvoirs locaux*, 84, 2010.
Vion A., « Retour sur le terrain. La préparation des élections municipales de 1995 par l'équipe d'Edmond Hervé, maire de Rennes »*, Sociétés contemporaines*, 24, 1995.
Yates S., Arbour M., « Le rôle des maires dans l'acceptabilité sociale des projets d'infrastructure : tension entre arbitrage et promotion », *Politiques et sociétés,* 35 (1), 2016.

Ouvrage sociologie du travail et des professions

Abbott A., *The System of professions, An Essay on the division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.
Bidet A*., L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, PUF, coll. « le lien social », 2011.
Boussard V., Demazière D., Milburn P., *L'injonction au professionnalisme*, Rennes, PUR, 2015.
Carr-Saunders A.-M., *Professions : Their Organization and Place in Society*, Oxford, Clarendon Press, 1928.
Champy F., « Activités professionnelles prudentielles et production de la société », *in* Sainsaulieu I.,, Surdez M., dir., *Sens politiques du travail*, Paris, Armand Colin, 2012.
Champy F., *La sociologie des professions*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Manuels », 2009.
Demazière D., Dubar C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.
Demazière D., Gadéa C., *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis,* Paris*,* La découverte, 2010.

Dubar C., *La Socialisation, construction des identités sociales et professionnelles,* Paris, Armand Colin, 2002.
Dubar. C., Tripier P., Boussard V.*, Sociologie des professions,* Paris*,* Armand Colin, coll. U, 2015.
Flexner A. « Is social work a profession ? », *School and Society*, 1915.
Freidson E., *Professionnalism, The Third Way*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.
Hughes E., *Men and their Work*, The Free Press, Glencoe, 1958.
Karpick L., *Les avocats entre l'État, le public et le marché XIIIe-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1995.
Lhuilier D., « Le sale boulot », « Travailler », 14 (2), 2005.
Sainsaulieu R., *L'Identité au travail*, Paris, Presses de la FNSP, 1977.
Verdier Y., *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Éditions Gallimard, 1979.

Articles de recherche en sociologie du travail et des professions

Bastien J., « Entretien avec Florent Champy à propos de son livre "La sociologie des professions" », nonfiction.fr, novembre 2009.
Bucher., Strauss A., « Profession in Process », traduit dans Strauss A., *La trame de la négociation*, Paris, L'harmattan, 1992.
Champy F., « Administrations publiques et professions », in D. Giauque, & Y. Emery (Éds), *L'acteur et la bureaucratie au XXIe siècle*, Laval, Presses de l'Université, 2016.
Demazière D., « Les élus locaux débutants. Découverte du travail politique et production des professionnels », *in* Demazière D., Gadéa C., *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents, nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009.
Demazière D., Le Lidec P., « La politique, un objet pour la sociologie du travail », *Sociologie du travail*, 50 (2), 2008.
Evetts J., « The sociology of professionnal groups : new questions and different explanations », in knowledge*, Work and society*, 1, 2003.
Evetts J., « The sociological analysis of professionalism : Occupational change in the modern world », *International Sociology*, 18 (2), 2003.
Hughes E., « The sociological Study of Work: An Editorial foreword », *The American journal of sociology*, 57, 1995.
Hughes E., « Le drame social du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 115 (2), 1996.
Parsons T., « The profession and the social structure », *Essay in Sociological Theory*, New York, Free Press, 1939.
Rabier C., « Le Système des professions, entre sociologie et histoire : retour sur une recherche », halshs-00790494, 2013.
Retiere J.-N, « Être sapeur-pompier volontaire. Du dévouement à la compétence », *Genèses*, 16, 1994.
Vézinat N., « Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France. Bilan critique autour des ouvrages de Didier Demazière, Charles Gadéa et Florent Champy », *Sociologie*, 3 (1), 2010.
Wilensky H., « The Professionnalization of Everyone ? », *American Journal of Sociology*, 1964.
Zarca B., « L'ami du trait. Itinéraire d'un compagnon-charpentier », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 29, 1979.

Ouvrages sur le clientélisme

Banégas. R., « "Bouffer l'argent."», Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin», *in* Briquet J.-L & Sawicki F., dir., *le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines,* Paris*,* PUF, 1998.

Banfield E., *The Moral Basis of a Backward Society*, New York, The free press, 1958

Bayart. J.-F., *L'État au Cameroun.,* Paris, Presses de FNSP, 1979.

Briquet. J.-L, *La tradition en mouvement. La clientèle politique en Corse,* Paris, Belin, 1996.

Briquet J.-L, Sawicki F., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui »,1998.

Campbell J.-K., *Honour, family and patronage. A study of institution of moral values in a greek moutain community,* Londres, Oxford University Press, 1964.

Eisenstadt S.-N, Roninger L., *Patrons, Clients and Friends. Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Society",*Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

Jobert B., « Clientélisme, patronage et participation populaire », *Tiers-Monde,* 95 (24), 1983.

Luccisano L, Macdonald L., « Le néolibéralisme, le semi-clientélisme et la théorie politique de l'échelle dans les mesures anti-pauvreté mexicaines », *Politique et Sociétés*, 30 (2), 2011.

Mattina C., *Clientélismes urbains « Gouvernement et hégémonie politique à Marseille »,* Paris, Presses universitaires de Science-Po, coll. « Académique », 2016.

Pitt Rivers J., *The people of the sierre*, Londres, Weidenfeld and Nicholson, 1954.

Scott J.-C., « Corruption, Machine Politics, and Political Change», *The American political science review*, 63 (4), 1969.

Tafani P., *Les clientèles politiques en France*, Paris, Éditions du Rocher, 2003.

Articles de recherche sur le clientélisme

Auyero J., « The client's point(s) of view : how poor people perceive and evaluate political clientélism, *Theory and Society* », 28 (2), 1998.

Briquet J.-L., « Les pratiques politiques "officieuses", clientélisme et dualisme politique en Corse du sud et en Italie du sud »*, Genèses*, 20, 1995.

Briquet J.-L., *Des amitiés paradoxales. Échanges intéressés et morale du désintéressement dans les relations de clientèle,* Politix, 45 (12), 1999.

Caciagli M., Jun'ichi K., *Heurs et Malheurs du clientélisme, étude comparée de l'Italie et du Japon, Politix*, 51 (4), 2001.

Carzola-Perez J., « Le clientélisme de parti », *Pôle sud*, 9 (1), 1998.

Combes H. et Vommaro G., « Relations clientélaires ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques Latines*, 9, 2012.

Della Porta Donatella., « Les hommes politiques d'affaires. Partis politiques et corruption », *Politix*, 30 (8), 1995.

Foster. G., « The dyadic contract in Tzintzuntzan : patron-client relationship », *American Anthropologist*, 65 (6), 1963

Gouldner A.-W., « The norm of reciprocity : a preliminary statement », *American. sociological review*, 1960.

Hilgers T., « La relation complexe entre clientélisme et démocratie », *Politiques et sociétés*, 30 (2), 2011.

Jobert B., « Clientélisme, Patronage et Participation Populaire », *Tiers monde*, 95 (24), 1983.

Massicard E., « Entre l'intermédiaire et « l'homme d'honneur ». Savoir-faire et dilemmes notabiliaires en Turquie », *Politix*, 67 (17), 2004.

Mattina C., « Mutations des ressources clientélaires et construction des notabilités politiques à

Marseille (1970-1990) », *Politix*, 67 (17), 2004.
Mattina C., « La transformation des politiques clientélaires de redistribution. Nouvelle gestion urbaine et pratiques politiques, à Marseille et à Naples », *Politiques et Management public*, 25 , 2007.
Médard J.-F., « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique *», Revue française de science politique,* 1, 1976.
Médard J.-F. « Clientélisme et corruption », *Revue Tiers-Monde*, 161 (41), 2000.
Papadopoulos I. & Vaner S., « Esquisse bibliographique sur le clientélisme de parti avec référence particulière à l'Europe du sud », *CEMOTI*, 7, 1989.
Perez J.-C, « Le clientélisme de parti », *Pôle sud*, 9, 1998.
Robles-Egea A., Aceituno-Montes J.-M, « Les défauts de la démocratie. Le clientélisme et la corruption en Andalousie »*, Pôle sud*, 37, 2012.
Roger A., « Représenter les pauvres. Construction et gestion des clientèles politiques dans une métropole roumaine »*, Politix,* 92 (4)*,* 2010.
Sanmarco P., « Pourquoi les élus cèdent-ils à la tentation du clientélisme ? L'exemple de la région Provence Alpes-Côte d'Azur »*, Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 34 (14), 2008.
Tafani P., « Du clientélisme politique », *Revue du Mauss,* 25, 2005.
Thompson E.-P, *The Making of the English Working Class,* A Vintage Giant, 1966.

Articles de recherche sur la méthodologie des entretiens en sociologie

Beaud S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique », *Politix*, 35 (9), 1996.
Duchesne S., « Entretien non-préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations. Peut-on déjà faire l'économie de l'entretien «non-directif» en sociologie ?. », *Politix*, 35 (9), 1996.
Heurtin J.-P, « Les formes de l'entretien en sciences sociales », *in* Marc X., dir., *Les méthodes des sciences sociales*, Grenoble, PUG, 2007.
Kandel L., « Réflexions sur l'usage de l'entretien, notamment non directif, et sur les études d'opinion », *Épistémologie sociologique,* 13, 1972.
Mauger G., « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, 6, 1991.
Mayer N., « L'entretien selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de La misère du monde », *Revue française de sociologie*, 36 (2), 1995.
Michelat G., « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. », *Revue française de sociologie,* 16 (2), 1975.

Table des matières

Présentation du sujet de la thèse 5

Introduction générale 9

Section 1 : Un travail de recherche axé sur la dimension symbolique et sensible du «métier» de maire 11

1.1 Un objet sous le poids d'une mémoire sociale et émotionnelle puissante 14
1.2 Un personnage local entourée d'une mémoire sociale forte 14
1.3 Un personnalité reconnue à l'image globalement positive 16

Section 2 : Réinterroger l'importance des représentations du maire comme ressources symboliques de leadership **17**

2.1 Une incarnation du rôle moins balisée 19
2.2 Un personnage et un mandat à la croisée des modèles 23
2.3 Un ordre communal des choses pas tout à fait « ordinaire » 24
2.4 Une autorité mixte à la source d'un charisme spécifique 28

Section 3 : Un personnage hybride doté d'un charisme particulier **31**

3.1 Entre charisme « personnel » et « charisme de fonction » : l'expression de la singularité du petit maire 32
3.2 La possibilité d'expression d'une forme de charisme personnel chez le petit maire 34
3.3 Un charisme de fonction spécifique aux petits maires 38
3.4 Un mandat permettant l'expression d'émotions ordinaires 41
3.5 Un charisme du « quotidien » primordial à la représentation des « petits » maires 45

Section 4 : Une approche sociologique « compréhensive » mêlant sociologie interactionniste, sociologie des émotions et sociologie de l'expérience **47**

4.1 L'approche par la sociologie des rôles 47
4.2 L'approche de l'exercice de mandat par la sociologie des émotions 52
4.3 L'approche par la sociologie de l'expérience 55

Section 5 : L'entretien au cœur d'une approche compréhensive **58**

5.1 Le choix d'un entretien de type « compréhensif » 60
5.2 Les entretiens comme situation d'observation des identités stratégiques des maires 64
5.3 L'approche par entretien : une source intéressante mais toujours risquée 67
5.4 L'écueil représenté par les schèmes valorisés par les édiles 69
5.5 Une approche pertinente malgré ses limites 72

Section 6 : Problématique générale : La ressource symbolique au secours d'une identité mayorale vulnérable **77**

Section 7 : Présentation des chapitres : Un personnage sous tension symbolique **79**

7.1 Chapitre un : Maire : Une activité hybride prise entre amateurisme républicain et professionnalisation inaboutie 81
7.2 Chapitre deux : L'expérience de la représentation d'une fonction aux « pouvoirs réels » limités 83
7.3 Troisième chapitre : La proximité : la pierre angulaire de l'équation symbolique et identitaire du « métier » de maire 86

7.4 Quatrième chapitre : La requalification du phénomène clientélaire en éthique de la proximité 88

Chapitre 1: Maire : Une activité hybride prise entre amateurisme républicain et professionnalisation inaboutie **91**

Section 1 : Une double approche de l'activité du « petit maire » par le croisement de la sociologie des rôles et la sociologie des professions **92**

1.1 L'histoire d'un personnage central du maillage institutionnel français 97
1.2 Le maire et ses rôles : Une affaire de représentations et de croyances sédimentées au fil des époques 102
1.3 Un champ de compétences traditionnelles en apparence très étendu et flou 105
1.4 L'évolution de l'encadrement juridique du mandat : un faisceau d'éléments de statut professionnel ? 112

Section 2 : Une discussion entre les approches interactionniste et fonctionnaliste du travail pour faire parler de travail de maire **123**

2.1 Un objet récalcitrant à l'approche fonctionnaliste ? 125
2.2 Les nomenclatures fonctionnalistes peu appropriées à l'analyse de l'activité mayorale 127
2.3 La « profession » selon les fonctionnalistes : une identité, des valeurs, et une cause commune 129
2.4 L'approche interactionniste : voir derrière toute activité professionnelle l'existence de savoirs et d'une identité 132
2.5 Les apports et limites de cette approche interactionniste dans l'analyse d'un mandat local 134

Section 3 : La sociologie des groupes professionnels combinée à la sociologie des rôles au secours de l'étude de la professionnalisation inaboutie des maires **136**

3.1 Une sociologie des groupes professionnels encore plus féconde combinée à la sociologie des rôles 137
3.2 Derrière les rôles : Des investissements réflexifs révélateurs des tâches accomplies 140
3.3 Un croisement conceptuel cohérent pour saisir le lien entre des rôles incarnés et la consolidation de «l'identité de métier » d'un collectif hybride 141
3.4 Saisir le lien entre des rôles incarnés et la consolidation de «l'identité de métier » d'un collectif hybride 144

Section 4 : L'impossibilité théorique d'y voir une profession « unifiée », « établie », « objective » **146**

4.1 Des profils hétéroclites et des activités composites : Le signe de la prégnance d'une forme d'amateurisme ? 147
4.2 Une réalité statistique réductrice de la grande diversité d'expériences du métier de maire 149
4.3 Une grande diversité de combinaison dans la façon de distribuer les activités liées au mandat 152
4.4 Des disparités en matière de ressources organisationnelles 155
4.5 Un mandat et un personnage à la croisée des modèles 158
4.6 Avant d'être un « professionnel », un personnage de synthèse entre des temporalités et réalités multiples 163

Section 5 : Une identité professionnelle marquée par la figure d'un chef « généraliste de tout » **165**

5.1 La légitimité du suffrage universelle : La ressource symbolique d'une figure d'autorité « généraliste de tout » 166
5.2 Le maire « généraliste de tout » : Un ajustement identitaire visant à masquer une forme d'amateurisme ? 169
5.3 Des maires qui se forment comme ils peuvent et apprennent sur le tas 173
5.4 Un professionnalisme « mayoral » incertain et « attrape tout » 178
5.5 Les adjoints, les véritables chevilles ouvrières d'un maire superviseur et décideur 182
5.6 Le DGS, la véritable ressource technique d'un maire généraliste 186
5.7 Conclusion : Une activité prudentielle résistante aux tentative de classifications 188

de la sociologie classique des professions

Chapitre 2 : L'expérience de la représentation d'une fonction aux « pouvoirs réels » limités **193**

Section 1 : La « dissonance » entre un pouvoir réputationnel et un « quant à soi » sensiblement plus nuancé **196**

1.1 Une expérience plurielle avant tout : L'apport des sociologies de l'expérience et des émotions 197
1.2 L'hypothèse d'un malentendu sur le pouvoir effectif des maires : La source d'un dissonance chez les petits maires 203

Section 2 : Une approche anthropologique de l'efficacité symbolique de la fonction de maire **208**

2.1 Questionnement sur les sources de l'efficacité sociale de la « présence » du maire 208
2.2 Le maire, un « magicien » thaumaturge ? 211
2.3 Un personnage doté d'un pouvoir symbolique ou le mythe d'un pouvoir ? 217

Section 3 : L'apport de la psychosociologie à l'analyse des causalités d'un pouvoir **218**

3.1 Analyse psychosociologique de l'attribution d'une intention et d'un pouvoir au maire 218
3.2 Le pouvoir de la « présence » et l'activation de structures mentales élémentaires 222
3.3 La carence informationnelle sur l'activité du maire : Une autre cause de l'attribution d'un pouvoir? 223

Section 4 : Les signes de l'aveu d'une impuissance et d'une plus grande vulnérabilité du pouvoir mayoral **227**

4.1 La « pédagogie », le premier masque de l'impuissance 227
4.2 La distance au rôle de « prestataire » : le marqueur de l'expression d'une réelle impuissance derrière l'illusion d'un pouvoir 231
4.3 L'ambivalence des maires face à l'intercommunalité : Le signe d'une vulnérabilité 235
4.4 Le risque d'une rupture du cadre du pouvoir symbolique du maire 238

Section 5 : Le travail d'ajustement identitaire et émotionnel comme réponse à « l'impuissance » **242**

5.1 Le jeu sur les identités du rôle de maire : le maire « référent de proximité » 242
5.2 Le travail sur les variations émotionnelles de l'autorité mayorale 245
5.3 La production et la représentation d'une écoute pour faire un mandat et son pouvoir 249
5.4 Le maire-confident : L'écoute, l'empathie, la reconnaissance comme « ressource » de pouvoir 252
5.5 L'empathie face à la réalité d'une impuissance 258

Section 6 : Incarner et dire le passé, le présent et le futur pour un pouvoir **265**

6.1 Le maire : Un autorité mixte auréolée du pouvoir de gérer les temporalités communales 265
6.2 Entre tradition et vision d'une destinée communale : Comment incarner le temps communal ? 265
6.3 La posture normative du maire : Le maire garant d'une éthique de la reconnaissance 270
6.4 Un chef « proactif » porteur d'une vision et d'une dynamique de projets 272
6.5 Autorité, bienveillance, transmission : La subsistance d'une forme de parternalisme 278
6.6 Conclusion : Une fonction élective dotée d'une grande flexibilité symbolique 279

Chapitre 3 : La proximité : La pierre angulaire de l'équation symbolique et identitaire du « métier » de maire **283**

Section 1 : Derrière un concept à l'usage « banalisé », un lien symbolique essentiel aux petits maires à « requestionner » **283**

1.1 La proximité, un lien symbolique et sensible réifié par la figure du petit maire 283
1.2 Réinterroger un phénomène ancien à la lumière de la crise d'identité des "petits maires" 287
1.3 Une proximité au cœur du lien représentatif depuis toujours 285
1.4 L'originalité du lien représentatif à l'échelon des petites communes: Une alchimie très complexe 289
1.5 L'aubaine d'une proximité individualisante imprégnée par l'idéologie néolibérale 292
1.6 L'hypothèse d'une proximité providentielle pour des maires au pouvoir et à l'identité vulnérable 294

Section 2 : La proximité : une ressource incontournable des maires aux allures d'antidote symbolique **297**

2.1 Quand le terrain du chercheur rencontre celui du maire : La proximité, une idéologie attrayante 299
2.2 La valorisation du terrain : Au-delà d'une ressource identitaire et symbolique, une sorte d'exclusivité des petits maires 303
2.3 La dimension psychologique du terrain : Prendre le pouls et la température de sa commune 306
2.4 La ressource mémorielle du terrain : La proximité vectrice de mémoire collective et individuelle 309

Section 3 : Entre contrainte de rôle et ressource personnalisable **313**

3.1 La proximité : Une contrainte de rôle relative 313
3.2 Une contrainte de temps variable d'un maire à l'autre 316
3.3 À chaque maire sa proximité : Une ressource de stylisation 318

Section 4 : Une relation maire/concitoyens marquée par des usages domestiques **322**

4.1 Le maire : Un repère familier dans un environnement communal « domestique » 325
4.2 Le maire et ses « usagers intimes » 326
4.3 La relation au maire, une forme singulière d'habilité à agir 328
4.4 L'individualisation de la relation de proximité et la rationalisation d'une écoute et d'une présence 330
4.5 La mise en avant d'un « savoir-vivre communal » comme justification de la proximité 336
4.6 Une relation concitoyens/maire devenant plus consumériste ? 339
4.7 Conclusion : L'intérêt général communal dans la continuité des intérêts particuliers ? 344

Chapitre 4 :Le clientélisme derrière le paravent de « l'éthique de proximité » **351**

Introduction : Une dimension symbolique et sensible du phénomène peu questionnée 351

Section 1: Un détour par la théorie du phénomène clientélaire **355**

1.1 Le clientélisme : Un concept à la mobilité « interdisciplinaire » pour décrire un phénomène polymorphe et mutagène 355
1.2 Un phénomène sujet à de multiples requalifications 357
1.3 La relation de clientèle : Une multitude de définitions autour de la notion d'échange social 358
1.4 Les traits constitutifs d'un rapport de clientèle : Clientélisme ou «processus de clientélisation » ? 361

Section 2 : Le renouvellement de l'étude du phénomène au travers de sa dimension émotionnelle et symbolique **362**

2.1 Une analyse à porter sur les échanges personnalisés et la dimension symbolique du phénomène 362
2.2 La disponibilité du maire aux demandes: le premier degré d'un clientélisme symbolique 364
2.3 Une relation à l'habitant diffuse et teintée d'affectivité 367
2.4 L'apport de l'anthropologie : a prise en compte de la dimension symbolique de l'échange personnalisé 368
2.5 Un phénomène qui repose sur une économie morale et sur une économie des émotions 371
2.6 Une porte ouverte à l'étude de la dimension figurative et performative du phénomène 373

Section 3 : Un éclairage de la requalification du phénomène clientélaire par la microsociologie goffmanienne et autres concepts liés **375**

3.1 Notre focale placée sur le traitement symbolique et émotionnel de la demande de proximité 375
3.2 Le travail de figuration comme vecteur de la requalification du phénomène clientéliste 378
3.3 L'apport de la notion de rôle : Le rôle comme « opérateur » d'un clientélisme symbolique 379
3.4 Le rôle social du maire : Pivot de cette éthique de la proximité 383
3.5 La réponse symbolique à la demande vue comme une représentation stylisée 385
3.6 L'apport de la notion d'ethos à l'étude du « processus de clientélisation » 389
3.7 La posture d'intermédiaire vectrice d'un sentiment de prise en charge. 391
3.8 Les identités stratégiques du maire comme « support d'un clientélisme symbolique 393

Section 4 : Le clientélisme : Stigmate ou travail de proximité ? **397**

4.1 Un clientélisme symbolique aux allures de travail de proximité 397
4.2 Derrière une proximité « allant de soi », une hypersensibilité aux demandes 401
4.3 La « ressource émotionnelle » comme principal levier d'une « notabilisation » revisitée 403
4.4. Les petits maires : Les joueurs avisés d'une proximité porteuse de multiples sollicitations 404

Section 5 : Un personnage au positionnement singulier ouvrant sur un champ des possibles **406**

5.1 Un maire connexionniste au positionnement à la fois « sécant » et « central » 406
5.2 Une centralité du maire renforcée par un rapport de rôle clairement identifié à l'échelon communal 410
5.3 Un positionnement fait de médiation émotionnelle et symbolique 413
5.4 Les éléments favorisants une relation clientéliste : Interconnaissance, informalité, etc. 414
5.5 L'originalité d'une position : un « intermédiaire » sujet à de multiples croyances 416
5.6 Une convergence d'attitudes révélatrice d'un processus de clientélisation symbolique 423

Section 6: Disponibilité/Réception/Écoute : Le triptyque d'une forme de clientélisme symbolique **425**

6.1 La mise en scène d'une disponibilité « attrape tout » dans le cadre d'une proximité à la fois informelle et néoclientéliste 427
6.2 La production d'une impression d'accessibilité aux demandes 431
6.3 Une stratégie de captation symbolique du territoire « à bas bruit » 434
6.4 Après la disponibilité : Une réception de l'habitant présentée comme essentielle 436
6.5 L'écoute : Un moment juste et singulier permettant une prise en charge individualisé 438
6.6 Conclusion : la possibilité d'un clientélisme symbolique 445

Conclusion générale de la thèse **449**

Bibliographie **465**

Table des matières **477**

Annexes **481**

Base des maires interrogées **481**

Annexes

Base de maires interviewés

Identité	Commune nombre d'habitants Communauté de communes de rattachement	Période et nombre de mandats de maire Autres mandats	Étiquette politique éventuelle	Profession antérieure et activité éventuelle parallèlement au mandat de maire
Bernard Eglès	Mittelhausbergen (67) 2035 habitants Canton de Hoenheim Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire depuis mars 1995 → en cours (5ème mandat) 1er adjoint au maire pendant 1 mandat	Divers gauche (DVG) (se présentant sans étiquette lors de l'entretien)	Pharmacien Propriétaire de sa pharmacie - retraité
Laurent Furst	Molsheim (67) 9334 habitants Canton de Molsheim (Chef-lieu) Communauté de commune de la région de Molsheim-Mutzig 40 422 habitants	Maire de juin 1995 au 28 août 2017 (démission)- réélu maire en 2020 mandats de maire 5ème mandat de maire Député de la 6ème circonscription du Bas-Rhin 2012 → en cours (2ème mandat) Conseiller général du canton de Molsheim (2001 → 2012) Président de la CC de la région de Molsheim-Mutzig (1998 → 2017)	UDF, puis UMP-LR	Directeur d'hôpital Cadre supérieur de la fonction publique hospitalière - En disponibilité (pour cause de députation et de mandat de Maire)
Gilbert Scholly	Barr (67) 7197 habitants Canton de Obernai Communauté de communes du Pays de Barr 24 254 habitants	Maire depuis juin 1995 à 2020 (4 mandats) Conseiller régionald'Alsace (1998 → 2015) vice-président du régional d'Alsace (1998 → 2015) Président de la communauté de	RPR puis UMP-LR	Cadre supérieur chez Gaz de France - Retraité

		communes du Pays de Barr (2014 → 2020)		
Jean Humann	Entzheim 2422 habitants Canton de Lingolsheim Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire depuis mars 2008 → (2ème mandat)	DVD (se présentant comme apolitique lors de l'entretien)	Administrateur de sociétés (activité réduite)
Bernard Fischer	Obernai (67) 11 350 habitants Canton de Obernai (Chef-lieu) Communauté de communes du Pays de Sainte-Odile 18 452 habitants	Maire depuis mars 2001 (4ème mandat en cours) Conseiller général (1998 → 2015) puis départem ental du canton d'Obernai (2015 → en cours) 1er vice-président du conseil général du Bas-Rhin(2004 → 2015) 1er vice-président du conseil départemental du Bas-Rhin (2015 → 2021) Président de la CC du Pays de Saint-Odile 2001→ en cours	RPR puis UMP-LR	Pharmacien (gérant et propriétaire de sa pharmacie, mais n'y travaillant plus)
Denis Hommel	Offendorf (67) 2486 habitants Canton de Bischwiller Communauté de communes du Pays Rhénan 36 688 habitants	Maire depuis Mars 1989- (6ème mandat) Conseiller régional d'Alsace (1 998 → 2004) Conseiller départemental du ca nton de Bischwiller (2015 → en cours) Président de la communauté de commune de la bande Rhénane 2020 → en cours	RPR puis ADA (Alsace D'abord, parti identitaire alsacien) puis UMP-LR	Cadre supérieur- Directeur de société - retraité
Théo Klumpp	Oberhausbergen (67) 5398 habitants Canton de Hoenheim	Maire depuis Mars (1 mandat non terminé) 2014 → octobre 2018 (démission)	DVD (se présentant comme apolitique lors de	Dirigeant de laboratoire d'analyses médicales - retraité

	Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	(1 mandat)	l'entretien)	
Raphaël Nisand	Schiltigheim (67) 33 069 habitants Canton de Schiltigheim (Chef-lieu) Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire de Mars 2008 →2014 Mars 2014 (1 mandat) Conseiller départemental du canton de Schiltigheim 2011→ 2015	PS	Avocat (retour à sa profession d'avocat après les mandats)
Marc Herrmann	Furdenheim (67) 1313 habitants Canton de Bouxwiller Communauté de communes du Kochersberg 25 709 habitants	Maire depuis Mai 2014 → en cours (2ème mandat)	Sans étiquette	Ingénieur informatique à l'université de Strasbourg CNRS Fonction publique universitaire en activité parallèlement au mandat
Jean-Marie Sander	Ohlungen (67) 1309 habitants Canton de Haguenau Communauté d'agglomération de Haguenau 96 736 habitants	Maire de Mars 1995 à Mars 2020 (5 mandats)	Sans étiquette	Dirigeant d'entreprise Président du Crédit Agricole SA Alsace-Vosges - Retraité vice-président de la Fédération nationale du Crédit Agricole - Retraité
Michel Herr	Rosheim (67) 5224 habitants Canton de Molsheim Communauté de communes des portes de Rosheim 18 028 habitants	Maire depuis Mars 2008 → en cours (3ème mandat) Président de la CC des Portes de Rosheim(2014 → en cours) Conseiller municipal à partir de 1995 (pendant deux mandats)	DVD puis UDI	Artisan-Chef d'entreprise BTP Peintre en bâtiment/rénovation (activité réduite)
Marie-Reine Fischer	Dinsheim-sur-Bruche (67) 1485 habitants	Conseillère municipale de 1995 → 2001 Adjointe au maire	UMP-LR	Ancienne Directrice des ressources humaines chez TOTAL (en région) Morpho-psychologue et

	Canton de Mutzig Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig Communauté de 40 422 habitants	2001 → 2003 Maire depuis 2003 → en cours (4ème mandat) Conseillère régionale depuis 2003 (4ème mandat) vice-présidente de la communauté de communes de la région de la région de Mutzig. Présidente du CRT d'Alsace (Comité Régionale du Tourisme d'Alsace) 2010 → 2016 vice-présidente de l'agence d'attractivité d'Alsace 2014 → 2016 vice-présidente de la fédération des comités régionaux de tourisme 2014 → 2019		graphologue. Cadre supérieur entreprise privée activité suspendue pendant ses mandat
Christèle Willer	Buschwiller (68) 1049 habitants Canton de Saint-Louis Communauté d'agglomération de Saint-Louis 80 298 habitants	Maire depuis Mars 2008 → en cours 3ème mandat Conseillère régionale Grand-Est depuis 2015 → en cours Vice-présidente du conseil régional Grand-Est Transition écologique et énergétique, puis lycée et éducation depuis 2017 →	UDI Sans étiquette	Laborantine dans un laboratoire d'analyse Technicienne en analyse biomédicale en Suisse (Activité suspendue)

Martine Laemlin	Chalampé (68) 951 habitants Canton de Rixheim Mulhouse Alsace Agglomération 274 066 habitants	Conseillère municipale de 1993 → 2001 Maire depuis Mars 2001 → 2020 (3 mandats) Conseillère régionale depuis 2014 → (environ 2 mandats)	UDI	Enseignante/formatrice en allemand Activité professionnelle suspendue pendant le mandat
Béatrice Bulou	Mundolsheim (67) 4767 habitants Canton de Hoenheim Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire depuis Mars 2014 → (2ème mandat) Vice-présidente « Eaux et assainissement » de l'Eurométropole de Strasbourg 2015 → en cours	DVG (Divers gauche)	Fonction publique territoriale Cadre supérieure Ingénieur en chef territorial - En disponibilité
Günter Schumacher	Oberhoffen-sur-Moder (67) 3495 habitants Canton de Bischwiller Communauté d'agglomération de Haguenau 96 736 habitants	Maire depuis Mars 2014 → mai 2020 (1 mandat) 4e vice-président « eau et assainissement » de la CC de Bischwiller et environs (2014 → 2016) 10e vice-président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (2017 → 2020)	Sans étiquette	Cadre dans un atelier (grand groupe automobile Mercedes) Contrôle qualité - Retraité
Eddie Erb	Oberschaffoelsheim (67) 2290 habitants Canton de Lingolsheim Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire depuis Mars 2001 →2020 (3 mandats) 1 an conseiller municipal et 5 ans adjoint à l'urbanisme et à l'occupation des sols	UMP-LR	Contremaître, puis cadre commerciale électricité de Strasbourg (ES) - Retraité
René Schaal	Lipsheim (67) 2632 habitants	Maire depuis Mars 2008	DVD (se présentant	Cadre retraité-Directeur des ressources humaines

	Canton de Lingolsheim Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	→ En cours (2ème mandat)	comme sans étiquette)	chez Gaggenau (entreprise électroménager allemande) - Retraité
Pierre Perrin	Souffelweyersheim (67) 8005 habitants Canton de Hoenheim Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire depuis Janvier 2011 → En cours (3ème mandat) vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg 2020 « Chargé de la Salubrité et de la Sécurité (Propreté, Fourrière automobile, Fourrière animale) » vice-Président de la CTS Adjoint au maire de 2001 → 2011	UDI	Infirmier libéral en exercice
Anne-Catherine Weber	Plobsheim (67) 4493 habitants Illkirch-Graffenstaden Commune faisant partie de l'eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire depuis Mars 2014 → mai 2020 (1mandat)	DVG	Femme au foyer Engagement associatif important (Bénévole à la bibliothèque, créatrice d'un club de broderie) sans profession établie
Frédéric Pfliegersdoerffer	Markolsheim (67) 4161 habitants Canton de Sélestat Communauté de communes du Ried de Markolsheim 20 254 habitants	Maire depuis Mars 2008 → En cours (troisième mandat) Conseiller régional du Grand Est (2015 →) (2ème mandat) Président de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim (2012 → en cours	UMP puis UDI	Enseignant en Histoire-Géographie (En disponibilité de la fonction publique)
Yves Sublon	Eschau 5372 habitants Canton de Illkirch-Graffenstaden Commune faisant partie	Maire depuis Mars 2014 → En cours (2ème mandat) Conseiller	DVD	Chef d'entreprise consultance Conseil en entreprise dans leur gestion immobilière. (A temps réduit,

	l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	départemental du canton d'Illkirch-Graffenstaden 2015 → En cours		parallèlement au mandat)
Sophie Rohfritsch	Lampertheim 3351 habitants Canton de Hoenheim Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg. 500 510 habitants	Maire de Mars 2001 → Juin 2017 (démission) (3 mandats) Députée de la 4ème circonscription du Bas-Rhin (2012 → 2017) Conseillère régionale d'Alsace (2004 → 2014) Vice-présidente du conseil régional d'Alsace « Enseignement supérieur et recherche »(2004 → 2014)	UMP-LR	Avocate (activité suspendue pendant les mandats)
Justin Vogel	Truchtersheim (67) 4148 habitants Canton de Bouxwiller Communauté de communes du Kochersberg 25 709 habitants	Maire depuis 2001 → En cours (4ème mandat) Conseiller régional d'Alsace puis du Grand Est (1998 →en cours) Vice-président du Conseil régional d'Alsace en charge des finances (2004 → 2015) Président de la CC du Kochersberg (2002 → en cours)	UMP-LR	Fonction publique Ministère des finances contrôleur puis inspecteur des impôts - Retraité
Louis Becker	Herrlisheim (67) 4796 habitants Canton de Bischwiller Communauté de communes du pays Rhénan 36 688 habitants	Maire de 1979 → 2020 (7 mandats) Conseiller général du canton de Bischwiller(1992 → 2015) vice-président du conseil départemental d'Alsace (2008 → 2015) Président de la Communauté de communes du Pays	UDF puis UMP-LR	Professeur d'éducation physique - retraité

		Rhénan (2014 → 2020)		
Patrick Depyl	La Wantzenau (67) 5838 habitants Canton de Brumath Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire de Mars 2014 → 2020 (1 mandat)	MoDem	Cadre supérieur- cadre Dirigeant chez « Engi » filiale de GDF-SUEZ En activité réduite, puis en retraite - Retraité
Sebastian Zaegel	Geispolsheim (67) 7605 habitants Canton de Lingolsheim Commune de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire de juin 1995 → 2020 (5 mandats) Conseiller général du canton de Geispolsheim(1998 → 2015) Conseiller départemental du canton de Lingolsheim(2015 →)	RPR-UMP-LR	Clerc de notaire - retraité
Laurence Jost-Lienhard	Bosselhausen (67) 170 habitants Canton de Bouxwiller Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre 26 627 habitants	Maire depuis Mars 2008 → En cours (3ème mandat) Secrétaire générale de l'association des maires du Bas-Rhin 3ème vice-présidente de la communauté de communes de Hanau- La petite pierre en charge de la cohésion sociale	Sans étiquette	Professeur d'histoire-géographie l'enseignement secondaire - En disponibilité
Sylvain Waserman	Quatzenheim 782 habitants Communauté de communes du Kochersberg 25 709 habitants	Maire de Mars 2008 → Juillet 2017 (Démission pour cause de députation en juin 2017) (2 mandats) Conseiller régional de Décembre 2015 → Président de la commission du développement économique jusqu'en 2017 Député de la 2ème circonscription du Bas-Rhin juin 2017	ModeM	Cadre supérieur/dirigeant « réseau GDS » (Fournisseur énergétique) Énarque (actuellement Député) (Activité professionnelle suspendue) Ancien Directeur générale du Réseau GDS (Gaz de Strasbourg)

		→ En cours		
Hubert Hoffmann	Gambsheim (67) 4956 habitants Communauté de communes du Pays Rhénan	Maire depuis 2001 → En cours (4ème mandat) Président de la CC de Gambsheim-Kilstett (→ 2014) vice-président de la Communauté de communes du pays Rhénan (2014 →) 1 mandat d'adjoint	DVD	Cadre du secteur public Ingénieur territorial - Retraité
George Schuler	Reichstett (67) 4406 habitants Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire depuis Mars 2008 → en cours (3ème mandat) Conseiller régional du Grand Est (2015 →) (deuxième mandat)	UMP-LR	Professeur d'éducation physique - Retraité
Denis Riedinger	Hoerdt (67) 4514 habitants Canton de Brumath Communauté de communes de la basse-Zorn 17 393 habitants	Maire depuis Mars 2008 → (En cours) (3ème mandat) Président de la communauté de communes de la basse-zorn → (en cours)	DVD	Technicien puis cadre chez Orange (activité réduite)
Éric Amiet	Wolfisheim (67) 4174 habitants Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg 500 510 habitants	Maire depuis mars 2001 → (en cours) (4ème mandat) vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg de 2015 → 2020		Avocat pénaliste en activité parallèlement au mandat
Pia Imbs	Holtzheim (67) 3696 habitants Commune faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg	Maire depuis mars 2014 → (en cours) (deuxième mandat) Conseillère	Sans étiquette	Maîtresse de conférence en science de gestion à l'université de Strasbourg (globalement suspendue)

	Canton de Lingolsheim 500 510 habitaants	Eurométropole 2014 → 2020 Depuis juin 2020 Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg		

Répartition des communes de notre corpus de 34 communes étudiées par nombre d'habitants :

Population totale	Nombre de commune/tranche de communes en nombre d'habitants
< 500	**1**
500 à 999	**2**
3500 à 9999	**18**
10 000 à 19 999	**1**
20 à 49 999	**1**

N B : Nous avons décidé de ne pas faire figurer toute les tranches de population totale dans la mesure où elles ne sont pas présente dans notre Corpus

Exercez-vous une activité parallèlement à votre mandat de maire ? (question posée aux 34 maires de notre corpus)

Exerçant une activité/N'exerçant plus d'activité	Nombre de maires	% de maires
N'exerçant pas d'autres activités professionnelles parallèlement au mandat de maire	**24**	**70,50%**
Exerçant une activité parallèlement au mandat de maire	**10**	**29,41%**
Total	**34**	**100,00%**

NB : Il est parfois difficile d'objectiver si certains édiles exercent une activité parallèlement à leur(s) mandat(s) localement, car ces activités sont parfois extrêmement réduites, et surtout, certains de nos interlocuteurs ont des postes de gérance et son propriétaire de leur société ou fond de commerce.

Type de situation parmi les maires n'exerçant plus d'activité professionnelle :

Type de situation	Nombre de Maire	% du corpus

Retraité(e)s	**13**	**38,23%**
En disponibilité de la fonction publique d'État ou territoriale	**4**	**11,76%**
Arrêt ou suspension d'activité professionnelle/activité professionnelle réduite le temps du mandat	**10**	**29,41%**
Sans activité professionnelle antérieurement*	**1**	**2,94%**

NB : Une maire de notre corpus n'avait pas d'activité professionnelle avant son mandat, étant mère au foyer. Par ailleurs, il est difficile d'objectiver la suspension d'activité de certains maires, et de distinguer la suspension d'activité, d'une activité extrêmement réduite, sauf dans le cas des maires titulaires de la fonction publique.

Répartition par type d'activités professionnelles (englobant les retraités et les non retraités):

Type d'activité professionnelle :	**Nombre de maires du Corpus**	**% de maires par type d'activité**	**Identité des maires et domaine d'activité/nature de l'activité**
Artisan et chef d'entreprise ou gérant de société	**4**	**11,76%**	• Michel Herr (maire de Rosheim), chef d'une entreprise de peinture en bâtiment (BTP) • Yves Sublon (maire de Eschau), Gérant d'une société de conseil *aux entreprises en gestion immobilière • Théo Klumpp (maire de Oberhausbergen), Gérant d'un réseau de laboratoires d'analyses médicales/Retraité • Jean Human (maire de Entzheim), gérant de société, production de matériel industriel.
Profession libérale		**17,60%**	• Raphael Nisand (ancien maire de Schiltigheim 2008-2014), retour à sa profession d'avocat. • Sophie Rohfritsch (ancienne maire de Lampertheim 2001/2017), retour à sa profession d'avocate. • Bernard Eglès (maire de Mittelhausbergen), Pharmacien et propriétaire de son officine/retraite • Bernard Fischer (maire de Obernai), pharmacien en activité réduite (essentiellement gestion), propriétaire de son officine. • Pierre Perrin (maire de Souffelweyersheim), infirmier libéral en activité parallèlement au

			mandat. • Éric Amiet (maire de Wolfisheim), avocat en activité.
Cadre fonction publique d'État/Territoriale Professeur dans le secondaire (éducation nationale)	**10**	**29,41%**	• Laurent Furst (ancien maire de Molsheim 1995/2017-démission-suite à députation), directeur d'hôpital (en disponibilité • Marc Herrmann (maire de Furdenheim), ingénieur informatique à l'université de Strasbourg, en activité parallèlement au mandat • Béatrice Bulou (maire de Mundolsheim), ingénieure territoriale, fonction publique territoriale. • Frédéric Pfliegersdoerffer (maire de Markolsheim), Éducation nationale, professeur d'histoire-géographie. • Justin Vogel (maire de Truchtersheim), Fonction publique d'État, inspecteur des impôts à la retraite. • Laurence Jost-Lienhard (maire de Bosselhausen), Éducation nationale, professeur de française en activité. • Hubert Hoffmann (maire de Gambsheim), ingénieur territorial à la retraite. • George Schuler (maire de Reichtett), Éducation nationale, professeur d'éducation physique et sportive à la retraite. • Louis Becker (maire de Herrlisheim), Éducation nationale, professeur d'éducation physique à la retraite. • Pia Imbs (maire de Holtzheim), ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, maîtresse de conférence à l'université de Strasbourg, école de management de Strasbourg.
Cadre/Cadre supérieur en entreprise privée	**9**	**26,47%**	• Gilbert Scholly (maire de Barr), Ingénieur chez Gaz de France (fournisseur de Gaz) à la retraite. • Denis Hommel (maire de Offendorf), cadre supérieur-Directeur de société à la retraite. • Jean-Marie Sander (maire de Ohlungen), cadre supérieur – Président du Crédit Agricole SA et vice-président de la fédération des crédits agricoles à la retraite. • Eddy Erb (maire d'Oberschaeffolsheim), cadre commerciale chez électricité de Strasbourg à la retraite. • René Shaal (maire de Lipsheim), Cadre supérieur, et Directeur des ressources humaines à la retraite. • Patrick Depyl (maire de La Wantzenau), cadre

			supérieur chez « Engi » filiale du groupe « Suez » à la retraite. • Maire-Reine Fischer (maire de Dinsheim-sur-Bruche), ancienne DRH chez Total, et spécialiste en recrutement. • Sylvain Waserman (Ancien maire de Quatzenheim 2008/2017), cadre supérieur au sein du « Réseau Gaz de Strasbourg », activité professionnelle arrêtée pour cause de mandat de député et de conseiller régional. • Denis Riedinger (maire de Hoerdt), cadre chez « Orange », activité parallèlement au mandat.
Profession intermédiaire (formateur), profession de santé (infirmière, assistante sociale...), personnel de catégorie B de la fonction publique, sous-officier..	**3**	**8,82%**	• Christelle Willer (maire de Buschwiller et conseillère régionale Grand-Est), Technicienne de laboratoire en Suisse, activité suspendue le temps des mandats. • Martine Laemlin (maire de Chalampé), formatrice en allemand, en école supérieure privée (activité indépendante-suspendue le temps du mandat régional et municipal) • Sébastien Zaegel (maire de Geispolsheim), Clerc de Notaire à la retraite.
Technicien, contremaître, agent de maîtrise, agent d'encadrement d'équipe, chef de chantier	**1**	**2,90%**	• Gunter Schumacher (maire de Oberhoffen-sur-Moder), Contrôleur qualité et chef d'équipe dans l'industrie automobile.
Sans activité professionnelle	**1**	**2,90%**	• Anne-Catherine Weber (maire de Plobsheim), fort engagement associatif, mais mère au foyer au moment de son élection.
Total	**34**	**100,00%**	

Synthèse de la répartition privé/public :

Secteur	**Nombre de maires**	**% de maires**
Agent du secteur public	**9**	**29,03%**
Agent du secteur privé (essentiellement cadre)	**13**	**41,93%**
Libéral	**5**	**16,12%**
Gérant de société/Artisan/indépendant	**3**	**9,67%**
Sans profession	**1**	**3,22%**

Répartition par combinaison de cumul de mandats locaux sur la base des 34 maires interrogés :

Combinaison de cumuls de mandat électif	Nb	%
Maire et conseiller régional	**9**	**26,47 %**
Maire et vice-président de conseil régional	**3**	**8,82%**
Maire et conseiller départemental	**5**	**14,70 %**
Maire et vice-président de conseil départemental	**1**	**2,94%**
Maire et président de communauté de communes	**8**	**23,52 %**
Maire et vice-président de communauté de communes	**3**	**8,82%**
Maire et vice-président et de l'Eurométropole de Strasbourg	**3**	**8,82%**
Maire et vice-président de communauté d'agglomération	**1**	**2,94%**

***** Il s'agit de la réalité des combinaisons de cumuls au moment de l'enquête. Cela étant les combinaisons ont évolué au fil de notre travail dont la durée aura excédé celle des mandats électifs de nos interlocuteurs, dans certains cas.

Autres élu(e)s locaux interviewés en tout début du travail de recherche* (Entretiens non mobilisés dans la rédaction du manuscrit)

Les entretiens consécutifs aux échanges avec les élu(e)s dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous n'auront finalement pas été mobilisés (cités) dans la rédaction du présent travail de recherche du fait d'une réorientation du sujet sur les maires des petites communes. Cela étant, ils auront contribué à notre réflexion sur certains aspects de notre sujet.

Identité	Mandat (s)
Alain Fontanel	Première adjoint (PS) au Maire de Strasbourg de Roland Ries de 2014 à 2020 en charge de la culture et du patrimoine, et du marché de Noël
Mathieu Cahn	Troisième adjoint (PS) au maire de Strasbourg Roland Ries de 2014 à 2020, en charge de l'événementiel, de la vie urbaine et associative et du quartier de la Meinau
Françoise Buffet	Quatrième adjointe (PS) au maire de Strasbourg, Roland Ries de 2008 à 2020, en charge du développement durable, des espaces verts et jardins familiaux de 2008 à 2014, puis de l'éducation, la vie scolaire et l'action éducative
Miné Gunbay	Sixième adjointe (PS) au maire de Strasbourg Roland Ries de 2014 à 2020, en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne
Robert Herrmann	Septième adjoint (PS) au maire de Strasbourg Roland Ries de 2014 à 2020, en charge de la sécurité, du domaine public et quartier centre Conseiller départemental de 2001 à 2015, quartier Grand-île, Krutenau, Finkwiller.
Nicole Dreyer	Dixième adjointe (PS) au maire de Strasbourg Roland Ries de 2008 à 2020, en charge de la famille et de la petite enfance, quartier de la Robertsau
Serge Oelher	Onzième adjoint (PS) au maire de Strasbourg Roland Ries de 2008 à 2020, en charge des sports et quartier Hautepierre, Cronenbourg, Poterie, Hohberg Conseiller départementale de 2008 à 2015, Canton 6, quartier de la Meinau, de la plaine des bouchers, du Neuhof, du port du Rhin.
Marie-Dominique Dreysse	Quatorzième adjointe (EELV) au maire de Strasbourg Roland Ries, de 2008 à 2020, en charge des solidarités, action sociale, personnes âgées, ville et handicap précarité et insertion Conseillère départementale de 2011 à 2015, Canton de Strasbourg 2, quartier gare, des Halles, de l'Elsau, de Montagne verte, de Koenigsoffen.
Henri Dreyfus	Conseiller municipal (PS) de l'équipe de Roland Ries de 2008 à 2020, délégué à l'insertion et aux personnes âgées de 2008 à 2014 Conseiller départemental de 2001 à 2015, Canton

	de Strasbourg 3, quartier de Cronenbourg, Hautepierre, Poterie.
Jean-Philippe Maurer	Conseiller départemental (UDF puis UMP) de 1998 à 2015, Canton Strasbourg 7, et Député de 2007 à 2012. (canton supprimé depuis)
Pascale Jurdant-Pfeiffer	Conseillère départementale (Modem, puis UDI) de 2004 à 2015, Canton de Strasbourg 10 (canton supprimé depuis)

Les élu(e)s cités ci-dessus, étaient principalement des conseillers et conseillères municipales de l'ancien maire de Strasbourg Roland Ries (à l'exception de Pascale Jurdant-Pfeiffer et Jean-Philippe Maurer). Ils ont été interviewés en tout début de cette recherche. Suite à une réorientation de l'objet de cette recherche, les entretiens menés auprès de ces personnes n'auront été que très mobilisés et cités dans cette thèse.

Interlocuteurs interviewés concernant le suivi des formations des maires

Identité	Fonction
Guy Siat	Maître de conférence en droit public à l'université de Strasbourg-IPAG, Responsable de la formation professionnelle à destination des élus-locaux (dont les maires Bas-Rhinois). L'IPAG est le principal opérateur de formation des maires Bas-Rhinois.
Céline Wolfs-Murrisch	Directrice de l'association des maires du Haut-Rhin et organisatrice des formations des maires Haut-Rhinois. C'est l'association des maires du Haut-Rhin qui organise et parfois dispense la formation des maires Haut-Rhinois.
Jean-Martin Merckle	Responsable pédagogique à l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement. Adjoint au directeur de la formation professionnelle, dont la formation des élus locaux, spécifiquement des maires sur les questions d'assainissement et de traitement des eaux, et autres risques environnementaux.

Suite à la rencontre de Monsieur Guy Siat (IPAG Strasbourg) et de Madame Céline Wolfs-Murrichs, nous avons pu obtenir les statistiques de suivi de formation par les maires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Les données chiffrées qui vont suivre ont été produites par les services de l'IPAG Strasbourg dans le cadre d'un état des lieux de la participation annuelle aux formations, et par l'association des maires du Haut-Rhin (AMHR) dans le cadre de son rapport d'activité annuel. Nous avons pu obtenir les statistiques de suivi de formation des années 2017 et 2018 pour l'IPAG et 2016, 2017, 2018 pour l'AMHR.

Le suivi des formations par thématique et par mandat local à l'IPAG

Au titre de l'année 2017 :

ELUS FORMES : 2017

THÈME DE FORMATION	NOMBRE D'ÉLUS FORMÉS						
	Maires	Adjoints aux maires	Conseillers municipaux	Conseillers communautaires	Conseillers départementaux	Conseillers régionaux	TOTAL
1. Mettre en œuvre la GEMAPI	2	5	4				11
2. Actualité des finances locales 2017 : dotations et fiscalité locale	5	13	8				26
3. Réseaux sociaux et utilisation des données (personnelles et publiques) par les collectivités	0	9	9				18
4. Prendre la parole en public	4	8	7				19
	0	1	0				1
5. La commune et la voirie	5	10	5				20
6. La mutualisation des services scolaires et périscolaires	2	3	5				10
7. La commune et les associations	3	7	11				21
8. Gérer et animer le CCAS	1	4	10				15
9. Les aides européennes aux territoires ruraux	2	4	2				8
10. Les fonds européens ouverts aux communes : le montage des dossiers	6	4	7				17

11. S'affirmer au sein de l'équipe municipale : atelier d'entrainements pratiques	0	5	8				13
12. Gérer les conflits	5	2	8				15
13. La commune et la valorisation du patrimoine	3	4	11				18
14. Maitriser la lecture des comptes : comprendre la M14	5	12	9				26
	0	1	0				1
15. La qualité comptable	1	5	5				11
16. Conduire une opération : du projet à sa réalisation	2	5	5				12
17. La commune et le droit local	5	4	3				12
Facturation des frais de dossiers en cas d'annulation par l'élu après l'envoi de convocation (35 *20 €)							
TOTAL 2017	51	106	117				274

*** Ces statistiques sont issues de l'état des lieux du suivi des formations réalisé par l'IPAG Strasboug chaque année.**

Le suivi des formations à l'IPAG au titre de l'année 2018

THÈME DE FORMATION	NOMBRE D'ÉLUS FORMÉS						
	Maires	Adjoints aux maires	Conseillers municipaux	Conseillers communautaires	Conseillers départementaux	Conseillers régionaux	TOTAL
1. La dématérialisation obligatoire des marchés publics (1er octobre 2018) : quelles décisions à prendre par les élus ?	2	3	5				10
2. Actualités des finances locales : contraintes et marges de manœuvre (loi de finances 2018)	8	12	15				35
3. La commune et les manifestations éphémères	2	2	3				7
4. La manifestation culturelle et artistique : organisation et responsabilités	1	5	5				11
5. Prendre la parole en public	5	5	7				17
6. Comment fixer les tarifs des services publics communaux	1	3	3				7
7. Gérer son temps et son organisation	6	7	7				20
8. Les procédures d'évolution des PLU	3	3	3				9
9. Les marchés publics à procédures adaptées (MAPA) : quelles nouveautés ?	3	4	3				10
10. Maitriser la lecture des comptes	5	9	6				20
11. Gérer les conflits	4	5	2				11
12. Prendre la parole en public (Intra-commune)	0	1	7				8
13. Entrer en contact avec les administrés (Intra-commune)	0	1	8				9
14. Entrer en contact avec les administrés : cas pratiques (Intra-commune)	0	1	6				7
Facturation des frais de dossiers en cas d'annulation par l'élu après l'envoi de convocation (16 *20 €)	X	X	X	X	X	X	X
TOTAL 2018	40	61	80				181

*** Ces statistiques sont issues de l'état des lieux du suivi des formations réalisé par l'IPAG Strasboug chaque année.**

Le suivi des formations organisées par l'AMHR

Au titre de l'année 2016 :

414 élus, maires, adjoints et conseillers municipaux, émanant de 162 communes ont suivi ces formations.
Pour certaines, deux séances étaient prévues le même jour « 2x ».

THEMES	DATES	Nb
Lois de finances 2016	Vendredi 22 janvier (2x)	36
Ressources fiscales « basses ménages »	Mercredi 27 janvier	39
Culture et finances	Mercredi 3 février	23
Animer une commission communale des impôts directs	Mercredi 24 février	35
Pouvoirs de police	Mercredi 9 mars / vendredi 22 avril	66
Enjeux de la politique culturelle	Vendredi 20 mai	22
A la découverte du Sénat et de son fonctionnement	Mercredi 28 septembre	28
Gagner en confiance devant un public	Mercredi 14 septembre / Mercredi 5 octobre / Vendredi 7 octobre / Vendredi 4 novembre	46
Evolution des documents d'urbanisme	Vendredi 14 octobre (2x) / Mercredi 9 novembre	45
La qualité d'Officier de Police Judiciaire des maires et adjoints	Vendredi 9 décembre (2x)	74

Au titre de l'année 2017 :

THEMES	DATES	Nb
Lois de finances 2017	Mercredi 1er février et jeudi 2 février	22
Actualités des marchés publics	Vendredi 17 mars	28
Gagner en confiance devant un public	Mercredi 8 mars et vendredi 10 mars	27
Gestion des conflits	Mercredi 5 avril, vendredi 7 avril et mercredi 26 avril	39
Construire un projet culturel intercommunal	Mercredi 3 mai	16
Le maire employeur	Vendredi 15 septembre et mercredi 18 octobre	36
Organisation de la défense extérieure contre l'incendie	Mercredi 4 octobre et vendredi 13 octobre	30
Contentieux des marchés publics	Vendredi 6 octobre	27
Communication des documents administratifs	Vendredi 17 novembre et mercredi 6 décembre	52

La mise œuvre du Droit Individuel à la Formation « DIF » des élus locaux étant intervenu le 1er juillet 2017, notre Association a proposé **3 formations éligibles au DIF :**

THEMES	DATES	Nb
Prise de parole en public (2X)	Vendredi 1er décembre et mercredi 13 décembre 2017	13
Photographie et traitement de l'image	Lundi 11 décembre 2017	5

Au titre de l'année 2018 :

THEMES	DATES	Nb
Utiliser efficacement les réseaux sociaux	Vendredi 19 janvier *	8
Gestion des conflits niveau 1	Mercredis 7 février * 11 avril * et 20 juin *	26
Mutualisation	Mercredi 14 février	21
Prise de parole niveau 2	Vendredi 16 mars *	5
La commune et les enquêtes publiques	Mercredi 4 avril	16
Préparer sa retraite	Vendredi 13 avril *	11
Publisher (initiation)	Vendredi 20 avril *	8
Prévention et secours civiques « PSC1 »	Mercredis 16 mai * et 7 novembre *	16
Voirie communale et chemins ruraux	Vendredi 25 mai (matin et après-midi)	59
Conduire un entretien professionnel	Vendredi 1er juin *	9
Immeubles et édifices menaçant ruine	Vendredi 22 juin et mercredi 27 juin	39
Gestes qui sauvent et lutte contre l'incendie	Vendredi 21 septembre *	6
Dispositions du droit local	Vendredi 28 septembre *	32
Créer un blog utile et gratuit	Mercredi 10 octobre *	9
Finances : les actions prioritaires	Mercredi 17 octobre * et jeudi 18 octobre *	31
Gestion des édifices cultuels	Vendredi 19 octobre *	19
Gestion des conflits niveau 2	Vendredi 16 novembre * et mercredi 5 décembre *	15
Budget et Projet de Loi de Finances 2019	Vendredi 30 novembre *	31

Ce sont ainsi 361 élus, maires, adjoints et conseillers municipaux qui ont suivi ces formations en petits groupes.

Ces statistiques sont issues des rapports d'activité 2016, 2017, 2018 de l'association des maires du Haut-Rhin.

L'Université n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions exprimées dans cette thèse
Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur

JEGO Eric

Les « petits maires » entre impuissance politique et pouvoir symbolique

Résumé

Ce travail de thèse s'inscrit dans une perspective très « compréhensive » mêlant sociologie interactionniste, sociologie de l'expérience, sociologie des émotions, de réinterroger la conception du rôle et du « métier de maire » de ces « généralistes de tout » tel que les titulaires de ce mandat aiment à se présenter, voire à s'auto-étiqueter. Nous avons choisi de travailler sur les représentations et les perceptions que les maires ont de la quotidienneté de leurs activités, de la gestion des besoins, des attentes, voire des exigences perçues de leurs concitoyens, et donc la façon dont ils incarnent cette « proximité » qui est tout à la fois, une compétence, un idéal vers lequel tendre, etc. C'est bien les dimensions symbolique, sensible, performative et figurative de l'activité mayorale qui se trouveront au cœur de cette recherche. Car, nous aurons comme *leitmotiv* d'essayer d'analyser la façon dont les édiles produisent la représentation d'un mandat local sous tension symbolique.

Mots clés : métier de maire ; proximité ; rôle de maire ; pouvoir symbolique ; mandat ; activité ; besoins ; attentes ; généraliste ; dimension symbolique ; sensible ; performative ; compétence ; sociologie des émotions ; sociologie interactionniste ; sociologie de l'expérience

Abstract

This thesis is part of a perspective very «comprehensive» , mixing interactive sociology, sociology of experience, sociology of emotions, to re-examine the conception of the role and the «job of mayor» of these «generalists of everything» such that the mandate holders like to introduce themselves or even to self-label. We have chosen to work on the representations and perceptions that mayors have of the everyday life of their activities, of the management of the needs, the expectations, even the perceived demands of their fellow citizens, and more broadly of the way they embody this "proximity" is at the same time a skill, an ideal to strive for, etc. It is the symbolic, sensitive, performative and figurative dimensions of mayoral activity that will be at the heart of this thesis work. For, we will have as a leitmotif to try to analyze the way in which the edibles produce the representation of a local mandate under symbolic tension.

Keywords : mayor; proximity; mayor role; symbolic power; mandate; activity; needs; expectations; generalist; symbolic dimension; sensitive; performative; skill ; sociology of emotions; interactive sociology; sociology of experience